
Stanford University Libraries
3 6105 117 610 381


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

[redacted] [redacted]

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE R. CHAPELOT ET C[e], RUE CHRISTINE, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

Rédigée à l'État-Major de l'Armée, 2e Bureau

(Ancienne Revue militaire de l'Étranger)

PARAISSANT TOUS LES MOIS

XXXIIIe ANNÉE

SOIXANTE-TROISIÈME VOLUME

Janvier-Juin 1904

PARIS

R. CHAPELOT & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

SUCCESSEURS DE L. BAUDOIN

30, Rue et Passage Dauphine, 30

—

1904

REVUE MILITAIRE

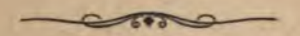
DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 914 Janvier 1904

SOMMAIRE

LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE MANŒUVRES DE L'INFANTERIE AUSTRO-HONGROISE



Après l'Angleterre, après la France, l'Autriche-Hongrie vient de remanier son règlement de manœuvres d'infanterie. Dès 1901, un projet avait été élaboré et mis en essai dans les corps de troupes à pied ; l'expérience a conduit à son adoption avec seulement quelques retouches de détail. Une décision impériale du 31 juillet dernier a sanctionné le nouveau règlement et ordonné sa mise en vigueur à partir du 1er octobre.

Les considérations qui ont imposé à l'état-major

austro-hongrois la nécessité de ce travail et qui en ont inspiré la rédaction sont les mêmes qui, depuis quelques années, et surtout depuis la guerre Sud-africaine, ont provoqué dans la plupart des grandes armées européennes la revision partielle ou totale des règlements de manœuvres et des instructions tactiques. En Autriche-Hongrie comme en France, comme bientôt en Italie, et même sans doute en Allemagne, le commandement a dû adapter ses méthodes aux deux grands faits qui dominent l'organisation et la mise en œuvre des armées continentales d'aujourd'hui, savoir : la réduction de plus en plus accentuée de la durée du service militaire effectif et la puissance croissante des armes à feu.

Réduction du service militaire : on sait qu'en Autriche-Hongrie, sur un contingent annuel total de 124,000 (1) jeunes gens, 23,000 (2), affectés à la landwehr, ne font que deux ans de service actif ; seuls les hommes de recrue versés dans l'armée commune (101,000) (3) doivent demeurer trois ans sous les drapeaux ; encore beaucoup sont-ils libérés par anticipation dans leur troisième année de service pour permettre d'incorporer, sans dépasser les chiffres budgétaires, et, par suite, d'instruire un plus grand nombre d'hommes. Bien mieux, l'adoption prochaine du service de deux ans dans l'armée commune n'est plus qu'une affaire de mois ; la présentation à bref délai d'un projet de loi établi dans ce sens a été officiellement promise, et l'on peut d'autant mieux compter sur la prompte exécution de cette promesse qu'elle constituera probablement le moyen le plus efficace pour triompher de l'opposition faite par la

(1) Exactement 124,013, non compris 2,000 hommes affectés à la marine.

(2) Exactement 22,913.

(3) Exactement 101,100.

Hongrie à l'augmentation du contingent annuel (1). Enfin, les jeunes gens classés dans l'Ersatz-réserve et qui ne jouissent pas de la dispense totale ne font que huit semaines de service actif ; leur nombre est considérable, environ 90,000 (2) par an.

Pour tirer parti d'éléments aussi fugitifs, la première condition qui s'impose, c'est de limiter au strict nécessaire l'instruction à leur donner et de ne perdre aucun des instants pendant lesquels on les tient sous les drapeaux. Le but final, essentiel, unique, c'est la préparation de ces jeunes hommes à la guerre ; en dehors de là, tous les mouvements d'exercice ou de manœuvre qu'on peut leur apprendre ne sont que superfétation, gaspillage d'efforts et de temps, et le règlement doit non seulement les éliminer avec soin, mais même, parant d'avance à un abus trop fréquent, en proscrire rigoureusement la réapparition sous forme d'instructions complémentaires données par les commandants de troupes, quel que soit le grade de ceux-ci. La nouvelle ordonnance austro-hongroise est, à cet égard, absolument catégorique : comme le règlement français, dans des termes à peu près identiques, elle débute par cette formule, qui pourrait lui servir d'épigraphe : « § 1. L'instruction du temps de paix est l'école, la préparation de « la troupe en vue de la guerre. » Dans le cours de l'introduction, cette même idée réapparait développée et précisée : « § 5. Dans chaque exercice, la seule chose à « envisager c'est son utilité pratique au point de vue de « la guerre. Les leçons théoriques doivent être limitées « au strict indispensable. L'instruction du soldat doit « être simple, ne comporter que le nécessaire. » Enfin,

(1) Voir *Revue Militaire*, juin 1903, p. 503, et novembre 1903, p. 339.

(2) Variable suivant les ressources budgétaires.

plus loin, en gros caractères, pour en signaler davantage l'importance : « § 9. Il est interdit à tous les chefs « de compléter par des ordres permanents les prescrip- « tions du règlement. Toute infraction à la règle de la « simplicité et du naturel, toute tendance au schéma- « tisme, toute pédanterie doivent être évitées. »

De la simplicité, du naturel, c'est-à-dire plus de pas de parade, cette allure forcée, raide et pénible : « § 87. La « marche doit être aisée, naturelle, coulante, le corps se « mouvant librement, sans raideur. L'élévation violente « du genou, l'allongement excessif de la jambe, la pro- « jection saccadée du pied, ainsi que le redressement « exagéré du corps sont interdits. » Dans le maniement d'armes, plus d'attaque brusque et retentissante de l'arme en vue d'assurer dans les mouvements d'ensemble la régularité de la cadence et la simultanéité : « § 124. Les chocs bruyants contre le fusil, les cartou- « chières, la baïonnette sont interdits. » Plus de longues et fastidieuses séances d'exercices à rangs serrés sur les terrains de manœuvres : « §§ 383 et 473. Les exercices à « rangs serrés ne doivent pas devenir un but en soi. « Aussitôt que les diverses formations ont été ensei- « gnées théoriquement sur le champ de manœuvres, on « doit passer à l'application en terrain varié avec des « hypothèses simples. » — « § 282. L'instruction du « maniement d'armes s'arrête à l'école de peloton. Par « la suite, on doit en restreindre l'exécution au strict « nécessaire, car elle ne constitue pas un exercice pro- « ductif. » Plus d'évolutions compliquées ; elles ne répondent pas à un but de guerre ; le règlement se borne à indiquer quelques formations et à poser quelques règles très générales pour le passage de l'une à l'autre, laissant à l'initiative des chefs de fraction le soin de déterminer, dans chaque cas particulier le détail de l'exécution et assure ainsi aux manœuvres une extrême souplesse.

Les évolutions savantes ne répondent pas, disons-nous, aux réalités de la guerre moderne : nous abordons ainsi le deuxième ordre de considérations dont l'influence se fait sentir dans le nouveau règlement austro-hongrois, savoir la puissance croissante des armes à feu, la nécessité absolue de subordonner toute la tactique de combat à cette donnée, non pas nouvelle en vérité, mais d'une prépondérance chaque jour plus accentuée. Puisque c'est par le feu que se décide aujourd'hui le succès des attaques, l'art du tacticien doit consister à donner à son feu le maximum d'effet utile, tout en se soustrayant le plus possible à celui de l'ennemi. Or, qui est-ce qui conduit le feu? Qui est-ce qui, la troupe une fois déployée, peut diriger ses mouvements de manière à utiliser les moindres ondulations du terrain et à la couvrir ainsi contre le tir de l'ennemi? Ce sont les officiers et sous-officiers de compagnie, seuls en mesure de se faire entendre et immédiatement obéir des tirailleurs. Pour que leur action s'exerce avec efficacité, il faut donc que le règlement leur donne, avec la responsabilité, une large part d'indépendance et d'initiative. Au-dessus d'eux, les chefs des différents grades auront un rôle plutôt de préparation et de coordination et devront éviter de s'immiscer dans les détails d'exécution.

« § 27. Les supérieurs doivent éviter d'intervenir dans « les détails qui sont du domaine de leurs subor- « donnés; ils ne doivent jamais oublier qu'en cas de « guerre cela leur serait rarement possible et que, par « suite, ils perdraient toute autorité sur leur troupe au « moment critique, s'ils n'avaient pas, dès le temps de « paix, habitué leurs inférieurs à agir par eux- « mêmes. »

Dans la compagnie même, l'effort collectif n'est que la résultante des efforts individuels : la première condition du succès sera donc d'avoir formé de bons soldats, sachant manier leur arme habilement, assez braves pour

se relever sous les balles et bondir en avant, assez adroits pour discerner le poste favorable et s'y établir tout de suite, en utilisant le moindre appui, le moindre abri. En face du danger croissant, il faut que la valeur individuelle, le courage, l'intelligence du fantassin moderne aillent croissant; c'est en faisant appel aux qualités morales de l'homme, en développant sa personnalité, son esprit d'initiative qu'on obtiendra ce résultat, et c'est à quoi le règlement s'efforce : « l'instruction de l'homme n'est plus une formation mécanique, c'est une éducation (1). » — « § 28. Il faut que les gradés de rang « inférieur et la troupe acquièrent confiance en leurs « propres ressources : les chefs doivent se garder d'une « minutie tracassière qui entraverait l'effort de leur esprit « et découragerait leur activité. » — « § 196. Les soldats « n'ont pas à apprendre par cœur les principes de l'école « du tirailleur; ils doivent, par l'application constante « de ceux-ci dans les exercices pratiques, s'en pénétrer « et s'en faire une seconde nature. » — « § 197. Le « soldat doit être éduqué de manière à devenir un tirail- « leur pensant, discipliné, apte à agir par lui-même, « secondant par une obéissance intelligente, même dans « les moments les plus critiques, les efforts de ses supé- « rieurs, et sachant, lorsqu'il est livré à lui-même, uti- « liser son arme d'une manière réfléchie. »

Ainsi, du haut en bas de la hiérarchie « un souffle de liberté règne à travers le règlement (2). » Plus de rigidité, plus de formalisme méticuleux, mais de la souplesse, de l'élasticité. « § 195. On n'a pas à exiger d'uni- « formité dans les lignes de tirailleurs, ce serait aller à « l'encontre du but. » — « § 307. Il est interdit d'exiger

(1) « Nicht mehr *gedrillt* sondern *erzogen* soll künftighin der junge Soldat werden. » Article du *Pester Lloyd* du 2 septembre 1903.

(2) Article de l'*Organ der militärwissenschaftlichen Vereine* (64e volume, 2e cahier).

« des tirailleurs l'identité et la simultanéité des mouve-
« ments du corps et de l'arme, car ce serait restreindre
« la liberté qu'assurent les principes généraux. » —
« § 450. A l'école de bataillon, on ne doit pas exiger
« dans les exercices la simultanéité ni la similitude des
« commandements des capitaines ni des mouvements des
« compagnies, car ce serait contraire à la réalité de la
« guerre. » — « § 8. Les formations, les distances
« indiquées dans le règlement ne doivent pas être consi-
« dérées comme absolument formelles et invariables
« dans toutes les circonstances. Des formations non
« mentionnées dans le règlement peuvent être utilisées,
« du moment où elles paraissent avantageuses dans le
« cas considéré. »

Simplicité et objectivité, absence de schématisme, recherche constante des moyens propres à stimuler l'activité intellectuelle et l'initiative du soldat et du gradé subalterne, telles sont donc les caractéristiques du nouveau règlement austro-hongrois. Une rapide comparaison avec le règlement de 1889, en vigueur jusqu'à ce jour, les fera mieux ressortir. C'est à cette étude que nous allons procéder, en laissant de côté tout ce qui, ayant été conservé sans modification, a déjà été examiné par la *Revue militaire* à l'occasion du règlement de 1889 (1), pour nous attacher aux innovations par lesquelles l'instruction de 1903 se différencie de son aînée



Le nouveau règlement présente à peu près la même contexture que celui de 1889; cependant l'appendice a été supprimé, les exercices gymnastiques faisant l'objet

(1) Voir *Revue militaire* 1890, 1er semestre, p. 526.

[illegible] indications relatives à la [illegible] figurent dans le corps du règlement. Celui-ci comprend donc, outre l'introduction, huit parties : Instruction individuelle. — École de peloton. — École de compagnie. — École de bataillon. — École de régiment. — Unités supérieures. — Combat de l'infanterie. — Honneurs et revues. Nous ne dirons rien de l'introduction ni des chapitres relatifs aux honneurs et revues. Simple exposé de principes généraux, l'introduction n'est guère que la paraphrase des idées dont nous venons de faire le résumé sur la tâche de l'instruction, les devoirs du chef et du soldat ; nous en avons cité les paragraphes les plus typiques. Quant à la dernière partie, elle est d'un intérêt trop spécial pour être examinée ici, et d'ailleurs n'innove rien (1).

Titre I. *Instruction individuelle.* — Le règlement de 1895 n'apporte pas de modifications profondes à l'instruction individuelle ; les plus importantes sont :

1° La suppression du pas rapide (Schnellschritt) (§ 88) intermédiaire entre le pas ordinaire et le pas de course (la vitesse en était de 125 pas à la minute) ; cette allure déterminait chez l'homme une fatigue hors de proportion avec le bénéfice de temps qu'elle procurait ;

2° La suppression du feu rapide : le règlement n'admet plus que deux espèces de feux, le feu à volonté et le feu de salve (2), les expériences poursuivies à l'École de tir ayant démontré que le feu rapide occa-

---

(1) Le règlement de 1889 prescrivait de consacrer aux théories les dimanches et jours de pluie : une ordonnance ministérielle vient, au contraire, de décider que les dimanches et jours de fête, officiers et soldats devaient, sauf nécessité absolue, jouir d'un repos complet.

(2) On sait que le fusil autrichien modèle 1895 est une arme à char- [illegible] (système Mannlicher) et ne comporte pas, par suite, notre feu à

sionnait une énorme consommation de munitions avec un effet utile très médiocre.

Le règlement s'attache à développer le plus possible l'adresse des tireurs; à différentes reprises il insiste sur la nécessité d'exercer fréquemment le soldat à tirer dans toutes les positions, dans tous les terrains, sur les objectifs les plus variés, en employant, pour se rapprocher de la réalité, des cartouches d'exercice (§§ 152 à 174). La même préoccupation se manifeste dans le chapitre relatif à l'instruction du tirailleur (§§ 189 à 198). Celui-ci doit être dressé à agir par lui-même, à se poster, à se mouvoir, même en rampant, à apprécier les distances, à tirer par-dessus un couvert en s'exposant momentanément, à renoncer à un couvert qui ne lui permettrait pas de tirer ou de se porter en avant, etc. Dans ces exercices, le règlement exige de l'instructeur une patience, un zèle, une ingéniosité inépuisables, pour stimuler l'intelligence, l'initiative, la hardiesse de ses hommes et former leur coup d'œil.

Titre II. *École de peloton.* — Dans les manœuvres du peloton à rangs serrés le nouveau règlement s'est efforcé d'introduire encore plus de souplesse que par le passé : désormais le peloton manœuvre indifféremment par l'un ou par l'autre des deux rangs (§ 258), la direction est prise indifféremment à l'une des deux ailes ou au centre (§ 268), et, en prévision de ce dernier cas, la file du milieu est constituée avec deux gradés ou au moins deux soldats exercés (§ 244). Pour donner aux hommes plus d'aisance dans leurs mouvements, l'intervalle entre deux files consécutives a été porté d'une demi-largeur à une largeur de main, ce qui représente un front de $0^{m},80$ par file (§ 72). Enfin, pour parer aux erreurs possibles et donner au chef de peloton une plus grande liberté en le dégageant du soin de surveiller l'exécution de ses ordres, cette tâche a été confiée à un serre-file, placé

normalement en arrière du centre du peloton, mais chargé de se porter partout où il y a une faute à corriger. C'est le sous-officier le plus ancien après le chef de peloton qui remplit les fonctions de « sous-officier en arrière du front » (§ 244).

Dans la formation de combat, les études sur la vulnérabilité ayant démontré qu'une chaîne formée de groupes denses séparés par des intervalles, est plus exposée qu'une chaîne clairsemée où les tirailleurs sont répartis sur tout le front, le nouveau règlement abroge les prescriptions anciennes, qui recommandaient aux tirailleurs d'un même essaim (1) de se resserrer les uns sur les autres, en laissant un intervalle entre les essaims ; il ne conserve cette formation, par essaims groupés, que dans les cas où, par suite de circonstances spéciales, elle est particulièrement avantageuse. Même dans l'assaut, contrairement aux errements antérieurs, on recommande aujourd'hui aux tirailleurs de se porter droit devant eux, sans se serrer sur eux-mêmes par essaim ou par peloton (§ 346). Au reste, la plus grande latitude est donnée au chef de peloton pour régler, suivant le cas, la densité de la chaîne (§§ 301, 302).

Les paragraphes relatifs aux mouvements de la ligne de tirailleurs ne sont pas conçus dans un sens moins libéral : on est allé jusqu'à supprimer la règle formulée par l'ancien règlement pour les manœuvres sur le terrain d'exercices et qui fixait à 60 ou 80 mètres la

---

(1) Le mot « essaim (Schwarm) désigne l'escouade. Mais il faut bien entendre qu'ici l'escouade est simplement une unité de manœuvre et non comme en France une unité organique. Le peloton, suivant son effectif, est divisé au point de vue de la manœuvre en deux, trois ou quatre escouades, de quatre files au moins, dont le commandement est réparti entre les sous-officiers et « gefreite » disponibles. Le mot « ligne d'essaims » (Schwarmlinie) correspond à notre « ligne de tirailleurs ».

longueur des bonds à effectuer dans ce cas. On est même revenu sur les prescriptions du projet de 1901 qui recommandait de faire les bonds le plus longs possible; le règlement actuel se contente d'indiquer que la longueur des bonds dépend du terrain, des circonstances du combat, de l'état physique de la troupe (§ 313). Il ajoute que les bonds peuvent être effectués par échelons; déjà auparavant (§ 303) il avait indiqué la possibilité de ne déployer au début qu'une partie du peloton, conservant une ou plusieurs escouades en réserve; plus loin (§ 346), à propos de l'assaut, il recommande de faire appuyer dans certains cas la marche des escouades d'assaut par le feu des autres. Ce sont des éventualités que l'ancien règlement admettait seulement pour la compagnie et les unités supérieures. On peut se demander si, en les mentionnant dès l'école de peloton, le règlement de 1903 ne s'écarte pas un peu des vraisemblances.

Ce sont surtout les prescriptions relatives à l'exécution des feux qui diffèrent des règles antérieures. Le feu rapide, nous l'avons dit, a totalement disparu; il en est, à très peu près, de même de la « salve d'essaim », c'est-à-dire la salve effectuée par des hommes dispersés en tirailleurs, genre de feu qui tenait une si large place dans le règlement de 1889. Désormais le feu de salve ne doit être exécuté, en principe, que par des pelotons à rangs serrés; la salve ne sera employée sur la chaîne qu'exceptionnellement, pour le réglage du tir, et dans ce cas au commandement du chef de peloton (§§ 329 et 340). Le feu à volonté devient le mode normal de tir (§ 329): sa vitesse doit être habituellement et sauf ordres spéciaux du chef de peloton, réglée par le tirailleur lui-même, selon la distance, la visibilité du but, la quantité de munitions disponible (§ 330), les chefs d'escouade et le sous-officier serre-file n'intervenant qu'en cas d'erreur, de négligence ou de modification de la situa-

tion générale (§ 332). Le règlement, d'ailleurs, s'efforce de préserver le sang-froid des tirailleurs; au lieu de s'attacher, comme le précédent, à la rapidité du tir, il recommande surtout le calme, la réflexion, la visée méthodique (§ 318).

Titre III. *École de compagnie*. — Comme le peloton, la compagnie à rangs serrés acquiert un surcroît d'aisance et de souplesse; il est spécifié que dans tous les mouvements, rassemblement compris, les pelotons peuvent être indifféremment intervertis (§ 371), que la formation en colonne peut être prise sur n'importe quel peloton, et dans n'importe quelle direction (§ 377); inversement, que les déploiements peuvent se faire à volonté sur une face quelconque (§§ 380 et 381), que la direction peut, dans toutes les formations, être prise à droite, à gauche ou au centre (§ 391). En outre le règlement, pour mieux marquer qu'il ne s'attache pas à une formation plutôt qu'à une autre, répète l'indication déjà contenue dans l'introduction, à savoir que toutes les dispositions sont autorisées du moment où elles paraissent appropriées, et cite en exemple tout un lot de ces formations que la compagnie peut prendre en dehors des dispositifs normaux (ligne de sections ou de demi-compagnies par le flanc, avec intervalle de déploiement ou autre; ligne déployée avec intervalles entre les pelotons; colonne à distance entière; formation de marche large, etc.) (§ 370). Pour faciliter et rendre plus rapides ploiements et déploiements, le « pas court » (*Kurzschritt*, d'une longueur égale à la moitié du pas ordinaire) que pouvaient prendre anciennement les unités de base, est supprimé. Enfin la compagnie est, comme le peloton, dotée d'un serre-file chargé de surveiller l'exécution des commandements; c'est au feldwebel qu'échoit cette mission (§ 366).

Ce qui frappe le plus dans le chapitre relatif au

combat de la compagnie, c'est la tendance à l'émancipation des pelotons, les encouragements donnés et la latitude laissée à l'initiative de leurs chefs. Un des paragraphes relatifs à l'instruction de la compagnie en donne la mesure ; il est dit § 432 : « C'est par l'école de peloton « qu'on doit obtenir l'emploi judicieux du feu, l'utilisa- « tion adroite du terrain, la souplesse et la docilité « des escouades ; à l'école de compagnie, le but pour- « suivi ne doit plus être que la coordination intelligente « de l'action des pelotons. » Ainsi, déjà à l'école du peloton, le règlement a prescrit (§ 338) que, bien que le droit d'ordonner l'ouverture du feu fût réservé au capitaine, le chef de peloton pouvait, en cas d'urgence ou de circonstances particulièrement favorables, prendre sur lui de la commander. Il répète une recommandation analogue (§ 406) à propos des mouvements de la ligne de tirailleurs. Les pelotons doivent, en principe, se régler sur le peloton de direction, mais sans se laisser arrêter par les causes accidentelles qui pourraient entraver spécialement la marche de celui-ci, sans cesser jamais de chercher à pousser le plus loin possible en avant. En réalité, c'est le peloton qui réussira à progresser le plus en avant qui entraînera les autres (§ 410). Cependant il est un point sur lequel le règlement de 1903 est plus restrictif, non seulement que celui de 1889, mais même que le projet de 1901 : c'est l'assaut. Le règlement de 1889 disait que l'assaut pouvait avoir lieu sur l'ordre du capitaine, ou même des chefs de peloton ; le projet de 1901 déjà n'autorisait le capitaine à commander l'assaut qu'en cas de succès probable ; le règlement nouveau exige que le succès soit assuré (Zweifellos) ; hors de ce cas, c'est à l'autorité supérieure qu'il appartient de donner le signal de l'assaut.

Au point de vue du mécanisme du combat de la compagnie, nous devons encore signaler les innovations

suivantes : le front de combat de la compagnie encadrée est augmenté : 130 à 150 pas au lieu de 100 (§ 400) (1). L'ancienne prescription qui ordonnait aux pelotons de la chaîne de serrer pendant la marche sur le peloton de base est abolie (§ 410). La marche en échelons fait l'objet de recommandations particulières (§ 410). Le renforcement de la chaîne par des unités à rangs serrés cesse d'être préconisé : qu'il s'agisse d'un prolongement ou d'un doublement, l'unité qui renforce doit se former en tirailleurs avant d'atteindre la chaîne et son arrivée doit déterminer un bond en avant (§ 412). Enfin, comme mesures de détail, au lieu de prescrire que les pelotons d'aile doivent invariablement détacher des patrouilles de sûreté ou de liaison, le règlement laisse aux capitaines et aux chefs de peloton le soin de se faire, suivant les besoins, éclairer, couvrir ou relier aux unités voisines (§§ 398 et 403). Le feu sur quatre rangs, autrefois prévu dans certains cas, est aboli (§ 416).

TITRE IV. *École de bataillon.* — Le même esprit qui a fait alléger et simplifier les écoles de peloton et de compagnie, règne naturellement dans les chapitres relatifs au bataillon. En posant en principe (§ 451) que les capitaines sont libres du choix des mouvements et des formations, pourvu qu'ils exécutent promptement l'ordre donné, sans rompre la cohésion du bataillon, le règlement a rendu inutiles les longues explications relatives aux évolutions. Les formations réglementaires sont les mêmes que par le passé (masse, ligne de colonnes, ligne déployée, colonne de pelotons ou par quatre), mais les règles relatives au placement des unités sont beaucoup moins rigides, notamment pour la ligne de

(1) La compagnie autrichienne sur le pied de guerre met en ligne environ 200 fusils.

colonnes où le règlement exige simplement que les compagnies soient disposées de manière à pouvoir passer à la ligne déployée, sans mouvements latéraux. Il n'est pas fait mention de notre colonne double, mais il va sans dire que le chef de bataillon peut l'employer, puisque toutes les formations, même non réglementaires, sont autorisées (§ 459). Pour faciliter les interversions d'unités sans crainte d'erreurs, les compagnies conservent leurs numéros organiques quelle que soit leur place (§ 460). Le déploiement de la masse (1) est légèrement accéléré (§ 474) ; au lieu qu'auparavant la compagnie de base se déployait sur place, à droite et à gauche, les autres gagnant leur intervalle, actuellement la compagnie de base et sa voisine du côté du centre se forment toutes deux en ligne sur place, l'une à droite, l'autre à gauche, en sorte que les deux autres compagnies seules ont à gagner leurs intervalles de déploiement. Enfin le soin de commander la position à prendre par les hommes lorsque les compagnies s'arrêtent (debout, à genou ou couché) est laissé aux capitaines, au lieu du chef de bataillon (§ 492).

Le chapitre relatif à la formation de combat du bataillon ne contient rien de saillant : le mode d'action des petites unités a déjà été traité dans les deux titres précédents ; l'étude plus approfondie du combat d'infanterie fait l'objet du titre VII. Nous signalerons donc simplement :

1° Une tendance à l'augmentation du front : l'ancien règlement considérait comme un maximum à ne pas dépasser un front de combat égal à celui du bataillon en ligne déployée ; actuellement on dit simplement (§ 497) que le bataillon ne le dépassera pas normalement ;

(1) La masse est formée par une ligne de colonnes de compagnies à trois pas d'intervalle.

2° La recommandation d'ouvrir les distances et intervalles entre les compagnies avant d'entrer (1) dans la zone exposée au feu de l'artillerie adverse (§ 499) ;

3° La suppression de toute indication relative à la distance où les compagnies de réserve doivent se tenir de la chaîne ; le projet de 1901, donnait encore, avec toutes sortes de restrictions, il est vrai, le chiffre de 400 mètres pour le moment du premier déploiement ; le règlement de 1903 se contente de dire que les réserves doivent se tenir assez loin pour souffrir le moins possible des feux dirigés sur la chaîne, tout en restant toujours en mesure d'intervenir à temps dans le combat.

Des Titres V (*École du régiment*) et VI (*Unités supérieures*), rien à dire. Déjà très courts dans le règlement de 1889, ces deux titres ont encore été légèrement simplifiés et ne contiennent plus que quelques principes très généraux. On reconnaît là les tendances déjà signalées : la volonté de ne rien insérer dans le règlement qui puisse devenir un prétexte à formalisme, ni qui favorise chez les officiers la paresse d'esprit en leur fournissant des schémas pour de prétendus cas normaux.

Titre VII. *Combat de l'infanterie.* — Dès 1889, la plupart des grandes armées européennes avaient adopté le fusil à répétition ou à chargeur, à trajectoire rasante, brûlant une poudre sans fumée. Les progrès effectués depuis lors n'ont guère apporté à l'armement de l'infanterie que des modifications de détail ; aussi les principes généraux qui dominent la tactique de cette arme n'ont pas varié. Toutefois, une évolution s'est faite dans les idées, ou, plus exactement, l'évolution en cours il y a quinze ans, s'est poursuivie et complétée. Grâce aux

(1) Au lieu de : « en entrant. » (Règlement de 1889).

travaux des théoriciens, aux expériences des champs de tir, et surtout aux exemples de la guerre Sud-africaine l'infanterie a appris à mesurer toute la puissance de son tir ; elle a définitivement pris conscience de la prépondérance écrasante de l'action par le feu, et achevé de déduire de ce fait toutes les conséquences que jusque-là, elle entrevoyait confusément. En outre, un facteur nouveau, l'artillerie à tir rapide, est entré en jeu, réagissant dans le même sens sur la tactique générale. De toutes ces circonstances il résulte que, sans différer sur aucun point fondamental de celle d'il y a quinze ans, la conception actuelle du combat d'infanterie s'en écarte cependant assez sensiblement, et l'étude attentive du nouveau règlement, comparé à celui de 1889, montre que l'armée austro-hongroise n'est pas demeurée étrangère à ce mouvement des idées.

En 1889, comme aujourd'hui, l'attaque d'infanterie consistait dans une alternance de la marche et du feu ; mais si l'on reconnaissait que la supériorité du feu était nécessaire pour permettre la marche en avant, on n'en semblait pas moins considérer que, de ces deux éléments, marche et feu, le premier était le plus essentiel, le second lui servant principalement d'auxiliaire ; le succès définitif devait dépendre de l'assaut à la baïonnette ; c'est ce corps à corps final avec un ennemi préalablement *affaibli* par le feu qui constituait la phase décisive de l'action. Il n'en est plus de même aujourd'hui : c'est le feu qui est l'élément prépondérant : la marche, l'auxiliaire ; c'est par le feu qu'on *écrasera* l'ennemi ; la marche aura essentiellement pour but d'amener l'assaillant à portée efficace du tir, puis, en restreignant peu à peu cette portée, d'accroître la puissance du feu et l'avantage pris sur celui de l'adversaire ; et l'assaut ne sera finalement que l'épilogue d'une crise déjà résolue, en quelque sorte le commencement de la poursuite plutôt que le couronnement de l'attaque. « § 546. Le feu est le moyen

2

« de combat essentiel de l'infanterie : c'est lui qui pré-« pare, et le plus souvent décide le succès. Dans le « combat tous les efforts doivent tendre en premier lieu, « à donner au feu sa puissance la plus extrême. » — « § 574. La marche en avant a pour but d'amener l'as-« saillant à portée d'engager avec l'ennemi le combat « décisif par le feu. Tous les efforts du premier doivent « tendre à gagner le plus tôt possible les points d'où il « pourra par la supériorité de son feu briser la résistance « du second. » — « § 582.... La chose capitale pour « l'assaillant, c'est de porter en avant son feu. » — « § 589.... L'action de l'assaillant consiste en une vigou-« reuse attaque par le feu, conduite de manière à accroî-« tre de plus en plus, à des distances de plus en plus « rapprochées, la supériorité acquise au début sur le « tir de l'ennemi, jusqu'à ce que la force de résistance « de celui-ci soit totalement brisée. » — Le § 590 explique qu'une supériorité du feu même bien marquée n'autorise pas à tenter l'assaut : celui-ci pourrait encore entraîner un échec désastreux ; tant que la force de résistance de l'ennemi n'est pas ruinée il faut poursuivre le combat par le tir, dût-on y engager son dernier fusil. — « § 591. C'est seulement quand la supériorité du feu est « définitivement acquise, quand l'attaque par le feu est « parvenue assez près, et quand la résistance de l'en-« nemi est manifestement écrasée qu'il y a lieu — si « toutefois l'ennemi continue à tenir — de se lancer à « l'assaut. »

Puisque les effets du tir sont si effroyablement destructeurs, il importe que l'assaillant apporte la plus extrême prudence à se soustraire à celui de l'ennemi ; il prendra ses dispositifs préparatoires et ses formations de combat plus tôt que par le passé, les premiers avant d'entrer dans la zone battue par l'artillerie, les seconds aussitôt qu'il y entrera (§§ 575 et 576). D'autre part, pour accroître les effets de son propre tir et prendre le

plus tôt possible l'avantage sur celui de l'ennemi, il constituera, dès le début, fortement son front de combat (§ 556), et dans les unités d'ordre inférieur, bataillons, compagnies, auxquelles incombent la conduite et l'exécution des feux, on mettra de suite en ligne autant de fusils que le permettra la nécessité de garder des réserves pour alimenter le combat (§§ 399 et 494).

La puissance du feu permettra encore d'étendre les fronts; la limite de cette extension sera déterminée par la préoccupation de conserver la cohésion des unités et de ne pas laisser échapper la direction du combat (§ 549). On tirera notamment parti de cet avantage sur les points où l'on se proposera seulement de fixer l'adversaire (§ 596). Et sur ces fronts accrus on ne s'attachera pas à répartir également ses forces; on les distribuera suivant les convenances tactiques (§ 551). Il en résultera que les fronts de combat ne formeront plus une ligne uniforme et continue, mais, au contraire, une ligne sinueuse, avec des brisures et des interruptions, ce qui facilitera, sur les points d'attaque partiels, l'enveloppement de l'ennemi par le feu (§ 585).

Une autre conséquence de l'accroissement de l'efficacité du tir, c'est la nécessité pour les avant-gardes d'agir avec une extrême circonspection. Dans le combat de rencontre, il pourra arriver qu'elles aient à se tenir sur la défensive et même à se replier en attendant l'entrée en action du corps principal (§ 563). Dans l'attaque d'un ennemi en position, les avant-gardes devront éviter de s'engager dans la zone battue par les feux d'infanterie avant que les gros aient achevé leur déploiement initial (§ 567). Il ne faudrait pas inférer de là que le nouveau règlement soit moins offensif que ses prédécesseurs. Bien loin de là; parlant de l'attaque d'un ennemi en position, il ne manque pas de faire remarquer que les avantages du défenseur sont en partie neutralisés par l'inconvénient d'avoir renoncé, au moins pro-

visoirement, à l'initiative des mouvements (§ 565), et tout en reconnaissant (§ 573) la difficulté pour l'infanterie de réussir dans son attaque si l'artillerie amie n'est pas supérieure ou au moins égale à celle de l'adversaire, il ne va pas jusqu'à proclamer, comme le projet de 1901, qu'une telle entreprise est téméraire, encore moins, comme le règlement de 1889, qu'elle est impossible.

Nous en aurons fini avec cette étude de l'attaque d'infanterie d'après le règlement de 1903 quand nous aurons mentionné quelques prescriptions nouvelles :

1° Le règlement recommande d'éviter les déploiements prématurés et d'attendre pour y procéder que l'on soit éclairé par le combat de préparation sur la véritable situation de l'ennemi (§§ 568-569);

2° Tant que le feu général n'est pas ouvert, la marche doit se poursuivre autant que possible sans interruption; même après l'ouverture générale du feu, aussi longtemps qu'on n'a pas atteint la distance favorable au combat décisif par le feu, on doit éviter les longs arrêts; on doit pousser le plus vigoureusement que l'on peut jusqu'à la portée décisive (§§ 579 à 582);

3° Durant l'attaque, les petites unités n'ont plus à serrer les unes sur les autres ; elles doivent pousser droit devant elles (§ 583);

4° Au sujet de la marche par bonds, le règlement ne formule plus aucun précepte concernant la longueur des bonds ni l'importance des unités à mouvoir simultanément (1);

5° L'assaut final doit, autant que possible, être appuyé par des fractions qui continuent à tirer jusqu'au dernier moment (§ 594);

---

(1) L'ancien règlement et même le projet de 1901 prescrivaient des bonds aussi longs que possible, par compagnies entières si possible.

6° Un combat important comporte rarement une seule attaque; il se compose d'une série d'attaques partielles, simultanées ou successives, à la suite de chacune desquelles la situation se trouve modifiée. Aussi est-il de la plus haute importance que tous les chefs soient exercés à saisir d'un coup d'œil la situation nouvelle et à s'y plier rapidement en changeant la répartition de leurs forces, en retirant de la première ligne les troupes qui peuvent y être en trop, en reconstituant des réserves (§ 602).

7° Enfin, puisque sous le feu l'action des chefs de bataillon et même des capitaines ne peut plus guère se faire sentir sur la chaîne, et doit à peu près se borner à la direction des réserves, il est essentiel que les chefs de peloton soient aptes à agir par eux-mêmes, en tenant compte de la situation générale, de leur mission spéciale, et sans compromettre la liaison de l'ensemble (§ 547). D'ailleurs, au combat, tous les schémas du temps de paix, toutes les dispositions systématiques et formalistes ne conduiraient qu'à un échec : le succès est dans l'initiative intelligente des petites unités (§ 598). Il s'ensuit que les gradés de rang inférieur doivent être orientés sur la situation, le but poursuivi, les renseignements qu'on a de l'ennemi. Peu importe la forme dans laquelle les ordres sont donnés, du haut en bas de la hiérarchie, mais ils doivent être clairs et complets (§ 598).

Comme l'attaque, la défense doit ressentir l'influence des idées nouvelles sur la tactique : il est naturel que le chapitre qui traite du combat défensif ait été modifié dans le même sens que le chapitre relatif à l'attaque. C'est par le feu que le défenseur doit repousser l'assaillant; il mettra donc en ligne, dès l'ouverture du feu, un nombre de fusils aussi considérable que possible pour prendre sans tarder la supériorité (§ 625). Lorsqu'il passera à la contre-attaque, c'est également par le feu, et non par une ruée à la baïonnette, qu'il surprendra,

écrasera, et dispersera l'adversaire; la préparation de la contre-attaque consiste donc à disposer ses réserves de manière qu'elles puissent dans le moindre délai se déployer et, à l'improviste, couvrir de balles l'ennemi qui s'avance (§ 626).

C'est là la défense active, la seule dont traitait l'ancien règlement; mais il est une autre forme que le progrès des armes à feu oblige à considérer aujourd'hui, et dont le règlement de 1903 fait mention à différentes reprises, à savoir la défensive passive prise sous l'empire des circonstances, faute de pouvoir aller plus loin, et qui n'est en somme qu'une interruption momentanée et obligée de l'offensive. Dans certains cas, des détachements seront contraints d'y recourir. C'est, par exemple, une avant-garde qui, se heurtant à un ennemi supérieur, devra attendre des renforts (§ 563), ou, au cours d'une attaque, des fractions qui se heurteront à une résistance qu'elles ne pourront vaincre : en pareil cas, elles devront à *tout prix* conserver le terrain conquis, s'y accrocher et empêcher l'ennemi de pousser en avant (§ 564); le succès sera en général le fruit de l'opiniâtreté, et, même après une attaque infructueuse, il vaudra mieux tenir énergiquement sur place, laissant à d'autres fractions le soin de décider de la victoire en d'autres points, que de battre en retraite (§ 595).



Nous en avons fini avec cette revue rapide des particularités qui caractérisent le règlement de 1903 et le distinguent de celui de 1889. On reconnaîtra que, si les principes demeurent les mêmes, l'application en est faite dans un esprit sensiblement différent, et que, si aucune des prescriptions nouvelles, examinée isolément, ne

révolutionne les idées admises jusqu'ici, leur ensemble accuse, dans les conceptions tactiques, une évolution assez marquée pour justifier le remaniement complet du règlement qui en est la codification.

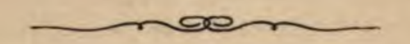
En terminant son étude sur le règlement de 1889, la *Revue militaire de l'Étranger*, faisait ressortir la similitude existant entre certaines parties de celui-ci et du règlement allemand. Nous pourrions aujourd'hui signaler de même l'analogie du nouveau règlement austro-hongrois et du règlement provisoire français. Cette analogie n'est pas fortuite : elle tient à une cause profonde ; c'est que l'un et l'autre des deux règlements procèdent des réalités et des nécessités de la guerre ; bannissant toute superfluité, ils se sont attachés exclusivement à former une infanterie habile à tirer de son arme tout son effet, à manœuvrer avec aisance et souplesse, à s'adapter sans retard à toutes les circonstances, à tout l'imprévu du combat. En ce qui concerne le règlement austro-hongrois, il semble bien qu'il y soit parvenu, qu'il ait atteint l'extrême limite de la simplicité, et que, ne contenant rien de trop, il ne renferme non plus rien de trop peu. C'est, croyons-nous le meilleur éloge qu'on en puisse faire.

(164)

LES

MANŒUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES

EN 1903 (1)



III

OBSERVATIONS.

Les manœuvres impériales ont duré cinq jours ; elles ont donné lieu à cinq rencontres.

On ne saurait trop insister sur ce fait qui caractérise bien le but assigné aux manœuvres en Allemagne.

En 1902, une journée avait été consacrée à la marche en avant des deux partis. Les divisions de cavalerie avaient eu à faire un semblant d'exploration.

Cette année, les deux armées sont placées « à bout portant ». De Markranstädt, centre du front de l'armée saxonne, à Corbetha, centre du front du 4e corps, la distance est inférieure à 15 kilomètres.

Aucune place pour la découverte à grande distance, pour les combinaisons permettant d'amener la rencontre dans telle ou telle région. Ces questions seront étudiées dans les travaux sur la carte, les *Kriegsspiele*, dans les voyages d'état-major, les exercices de cadres. Avec les troupes il y a mieux à faire. Le temps est consacré en

---

(1) Voir la *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1903, p. 373.

entier au maniement des unités, grandes et petites, sur le champ de bataille, au contact, au combat.

Toutes les combinaisons fantaisistes, les mouvements tournants à grande envergure qui feraient dégénérer l'action en une manœuvre plus ou moins savante, sont systématiquement écartés.

Les armées sont rattachées à un groupe d'armées hypothétique ; elles n'ont à jouer qu'un épisode d'une action d'ensemble ; placées au contact dès le début, elles sont maintenues étroitement dans cette situation. Or, au contact on ne manœuvre pas, on se bat.

En un mot, pas de stratégie ; rien que du combat.

Aussi une revue militaire allemande a-t-elle parlé avec quelque ironie, à propos de nos manœuvres du Centre, des « manœuvres libres » où le commandant de chaque parti, isolé dans l'espace avec une liberté de manœuvre entière, « emploie parfois tout le temps disponible à un savant mouvement tournant ».

En Allemagne on laisse beaucoup moins au hasard. Le programme de chaque journée semble prévu avec quelques détails. C'est là d'ailleurs une des critiques favorites de toute la presse. « Unkrieggemäss ! » ce mot revient sans cesse, non seulement à propos de la manière dont les troupes se comportent parfois au combat, mais surtout au sujet des conditions générales dans lesquelles l'action se produit.

Certains journaux ont même reproché assez vivement au grand état-major l'invraisemblance de ses thèmes.

Le reproche est en réalité assez puéril. Quatre batailles successives constituent certainement une invraisemblance. L'ingéniosité plus ou moins grande du thème qui les encadre est sans intérêt.

Il est également certain que si les Saxons, vainqueurs le 7, sont battus le 8, que si le 19e corps après avoir « écrasé » le 11e corps le 9, au sud de Naumburg, lui abandonne le 10 les passages de la Saale et se laisse

déborder avec quelque complaisance, il faut en chercher plutôt la cause dans des nécessités politico-militaires prévues par le grand état-major, que dans les combinaisons des chefs de parti.

Mais ces nécessités sont réelles. La confraternité d'armes des divers contingents n'exclut pas leur susceptibilité et il est habile de prévoir une partialité maladroite de la fortune.

L'absence complète d'imprévu aux manœuvres a un autre résultat auquel les Allemands attachent peut-être une certaine importance. Les cantonnements étant prévus, le rôle des divers services, notamment au point de vue du ravitaillement, est grandement facilité ; le fonctionnement est sans doute excellent et les troupes peuvent rentrer dans leurs garnisons avec une impression d'ordre et de régularité, avec un sentiment de confiance dans le commandement. Certes, le résultat a sa valeur. L'essentiel est, comme en toutes choses, de conserver une juste mesure.

Un journal allemand déclare que « les troupes qui ont assisté aux manœuvres de cette année devront oublier avec soin tout ce qu'elles y ont fait et vu faire ».

La mesure aurait-elle été dépassée ?

Les opérations de chaque journée, bien que rapidement conduites, n'ont pas été menées avec la même précipitation qu'en 1902. Sauf le dernier jour, où la dislocation commença dès l'après-midi, l'action prenait fin vers 11 heures ou 11 h. 30.

Le 8 septembre, le 12e corps dut faire après la manœuvre une retraite de 15 à 20 kilomètres ; mais en général les troupes purent être installées dans leurs cantonnements-bivouacs vers 1 heure ou 2 heures au plus tard.

En somme, les efforts demandés sont relativement peu considérables; ils sont encore atténués par certains usages : les Allemands font, aux manœuvres, un large

emploi des voitures de réquisition ; leurs trains régimentaires, bien que réduits, dit-on, surtout dans l'infanterie, ont encore un grand développement et le chargement en est très varié. Cette coutume permet d'augmenter le confortable des cantonnements resserrés et en même temps de décharger les hommes dont le sac est ainsi souvent très allégé.

Dans le même ordre d'idées, on peut éventuellement laisser au repos, dans les cantonnements, pendant la manœuvre, un certain nombre d'hommes et surtout de chevaux fatigués, qui rejoignent directement les gîtes suivants, toujours peu éloignés.

C'est ainsi qu'on peut expliquer que des escadrons, qui ne comptaient pas moins de 100 sabres au début des manœuvres, n'en aient mis en ligne que 70 ou 80 certains jours.

On reviendra plus loin sur cette question de la conservation des chevaux.

En ce qui concerne l'engagement des forces dans la bataille, le dispositif est invariable. On marche à l'ennemi en ligne de colonnes de division. Le chef répartit les colonnes sur l'ensemble du front et donne à chacune un point de direction. Son rôle est terminé.

Chaque division s'engage droit devant elle ; si elle donne dans le vide, elle cherche à se rabattre dans le flanc de l'ennemi ; mais la répartition initiale des forces sur le front est maintenue.

Aucune importance ne doit être attachée, d'ailleurs, à cette observation. Aux manœuvres, il faut que toutes les troupes travaillent ; elles sont mises en mouvement, déployées, jetées au feu, et l'heure de la critique est arrivée.

L'action se déroule moins vite à la guerre et le chef aurait à ordonner, suivant les circonstances, l'emploi des troupes restées disponibles en arrière des premiers engagements.

Les fronts de combat ont été généralement moindres qu'en 1902.

Le 7 septembre, les quatre divisions saxonnes abordent la Saale sur un front d'environ 15 kilomètres; mais le lendemain, entre Pettstädt et le Polzen-Hügel où s'appuie leur droite, la distance est à peine de 8 kilomètres. Dans la journée du 10, de part et d'autre une division est laissée seule à l'aile droite pendant qu'à gauche trois divisions se portent à l'attaque sur un front de 4 à 6 kilomètres.

Enfin, le 11, la position d'arrière-garde assignée aux deux corps figurés du général von Treitschke mesure environ 10 kilomètres de développement. L'Empereur en masque la moitié par une flanc-garde et attaque avec ses trois corps sur un front de 6,000 à 7,000 mètres.

Le succès est généralement demandé, non à l'enveloppement par extension progressive du front, mais à une attaque puissamment montée en profondeur, dirigée contre une aile de l'adversaire. Inutile de répéter que la convention n'en joue pas moins un rôle considérable dans l'issue du combat.

Il serait d'ailleurs quelque peu simpliste de vouloir juger, dans les grandes représentations que sont les manœuvres impériales, les procédés tactiques et l'instruction de l'armée allemande. Néanmoins, des tendances peuvent y être constatées.

Au point de vue du combat de l'infanterie, notamment, les mots de *Buren-Taktik*, *Buren-Angriff*, qui émaillaient en 1902 les articles relatifs aux manœuvres, ont complètement disparu cette année. On a vu encore, de place en place, des soutiens en formation diluée, une chaîne progressant par petits groupes et par bonds très courts; mais, en général, la ligne de feu, extrêmement dense, a effectué, par compagnie ou plus, des mouvements d'une centaine de mètres.

En arrière d'elle, se trouvaient des soutiens en ordre

serré, parfois même en colonne de compagnie marchant de front, surtout dans les corps saxons. Ces soutiens viennent se fondre rapidement dans la chaîne qui donne l'assaut sur une profondeur de 4, 6, 8 hommes.

Les mécanismes ingénieux de Döberitz, dont l'étalage devant les invités anglais semblait constituer un des *clous* des manœuvres de 1902, ne devaient évidemment avoir qu'un temps (1).

Il semble que les Allemands s'en tiennent aux prescriptions si sages et si larges de leur règlement qui préconisent, au début de l'engagement, en face d'un inconnu à éclaircir, un premier déploiement « parcimonieux et méthodique », en d'autres termes, une chaîne clairsemée utilisant le terrain à l'extrême; puis, dès que la résistance s'affirme, une action par le feu aussi puissante que possible. Arrivée à distance de tir efficace, la chaîne est portée à son maximum de densité utile et alimentée par l'afflux incessant des soutiens.

Comme on l'a dit, ces soutiens sont généralement gardés « en main », par peloton ou compagnie, à 300, 200, 100 mètres de la chaîne. On estime que l'action combinée du feu de la chaîne et du tir de l'artillerie empêchera l'adversaire de diriger sur eux un feu efficace, et que, par suite, leur mouvement en avant sera possible.

L'arrivée d'un soutien sur la chaîne ne détermine généralement pas un bond en avant. Il paraît en effet logique de vouloir utiliser les fusils amenés en ligne par les soutiens. « Renforcer la chaîne, dit-on couramment, c'est admettre qu'elle n'a pas obtenu la supériorité du feu. Les soutiens lui apportent les moyens de l'acquérir. Alors seulement on peut aller de l'avant ». En réalité, la question est moins absolue. Si la chaîne

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 1er semestre 1903, p. 336, et 2e semestre 1903, p. 74.

souffre du feu de l'ennemi, il faut évidemment combler ses vides, la prolonger, en un mot, lui donner plus de puissance, avant de songer à la porter en avant.

Le renforcement ne peut alors se faire qu'en formations très diluées, seules possibles sous un feu intense. Dans ce cas, le soutien n'apporte à la ligne de feu que le renfort de ses fusils.

Mais on peut concevoir également une chaîne terrée à distance de feu efficace, souffrant peu du tir de l'ennemi, voyant même celui-ci se ralentir et n'ayant pas cependant l'énergie suffisante pour quitter son abri. Quelques fusils de plus ne rompront pas l'équilibre, tandis que l'arrivée de soutiens bien en main donnera l'élan moral qui fait seul défaut. La guerre Sud-africaine n'a guère donné que des exemples du premier cas, parce que les Anglais n'ont jamais su prendre, par l'emploi combiné du fusil et du canon, la supériorité sur leur adversaire; mais les guerres européennes ont fréquemment montré la nécessité et la valeur du renfort moral. Les études faites aussitôt après les guerres franco-allemande et russo-turque le témoignent assez.

La chaîne prend ordinairement la position couchée. Les officiers sont également couchés, le plus souvent sur la ligne même de leurs tirailleurs. Cette situation est imposée par l'armement actuel : d'une part l'officier ne peut plus s'exposer en point de mire; d'autre part, couché en arrière de sa troupe il verrait souvent l'ennemi moins bien que la troupe elle-même.

On peut se demander, dans ces conditions, quel rôle l'officier peut avoir dans la conduite du feu, comment peuvent être données les indications relatives à la hausse, à l'objectif, à l'ouverture et à la cessation du feu.

En réalité, certaines de ces indications seront souvent illusoires. A la distance du feu efficace, des changements de hausse seront-ils nécessaires et possibles?

Pourra-t-on réaliser des concentrations de feux, empê-

cher l'homme de tirer toujours droit devant lui? Aux distances décisives, tout le rôle des officiers et gradés répartis sur la chaîne ne consistera-t-il pas surtout à obtenir le déclanchement et la cessation des rafales, suivant le degré de visibilité ou d'invisibilité de l'objectif? Cette tâche essentielle nécessite déjà de la part des officiers une attention et une énergie extrêmes.

En résumé, si aux grandes distances la part du chef dans les effets du feu est prépondérante, aux distances décisives l'homme reprend une bonne partie de ses droits; une discipline sévère, l'exécution correcte des mouvements du tir sans cesse perfectionnée et amenée à l'état de réflexes, seront les meilleurs éléments du succès, aux distances où il se décide. Telle paraît être du moins l'opinion admise dans l'armée allemande. L'instruction individuelle du tireur y est l'objet d'un soin particulier et les résultats obtenus sont, dit-on, excellents. Aux manœuvres, l'action du chef est seule apparente et elle a parfois laissé à désirer. Les bonds en avant de l'assaillant ont été rarement soulignés par l'accélération du tir de la défense. Le nombre des munitions allouées paraît cependant assez considérable pour donner au feu toute la vivacité désirable, surtout dans des actions aussi courtes.

L'infanterie utilise généralement bien le terrain; dans les premières actions surtout, l'approche est conduite avec méthode. Le soin apporté diminue peu à peu. Le *Berliner Tageblatt* a constaté que « dès le troisième jour, les distances de combat rappelaient celle du temps de Frédéric, voire d'Annibal! »

Il faut reconnaître, pour en finir avec l'infanterie, qu'elle s'est montrée comme toujours disciplinée et résistante.

La journée du 7 septembre est d'ailleurs la seule où elle ait eu à faire preuve de sérieuses qualités de marche. Une partie du 12e corps, cantonnée aux environs de Leip-

zig, a parcouru en moyenne de 30 à 40 kilomètres dans de très bonnes conditions. Les jours suivants, un vent frais favorisait la marche et les étapes ont rarement dépassé 20 à 25 kilomètres.

La cavalerie, a-t-on dit plus haut, a soulevé, suivant l'usage, des critiques très vives. La grande charge conduite par l'Empereur sur Rossbach, a été taxée, particulièrement dans la presse, d'invraisemblance exagérée.

Il est difficile de savoir si l'attaque du corps de cavalerie a réellement pris la 32e division « de flanc et de revers », comme l'affirme la version officielle reproduite par les journaux, et si les vagues successives lancées par l'Empereur n'ont pas abordé, sans surprise, un adversaire en possession trop évidente de tous ses moyens. Il ne faut retenir, de ces grandes charges menées annuellement par l'Empereur en personne, que la volonté bien affirmée de faire coopérer la cavalerie au succès, d'entretenir chez elle l'idée qu'elle doit mordre à tout prix. Il appartiendra à ses chefs réels de la lancer dans des conditions aussi bonnes que possible.

Aucun emploi n'a été fait du combat à pied. Les divisions, pourvues chacune de détachements de mitrailleuses et de batteries à cheval, ont laissé à ces deux armes l'action par le feu et conservé aux escadrons leur mobilité cavalière. Peut-on vraiment les en blâmer? Une cavalerie convaincue qu'elle doit mordre saura trouver les moyens de le faire, à tout prix, au besoin à coups de carabine, comme celle de Stuart et de von Schmidt. En revanche, la conviction que l'attaque à cheval est devenue impossible rendra-t-elle la cavalerie très audacieuse à pied? Dans l'unique action par le feu, comme par exemple celle des 5e et 6e divisions, le matin du 16 août, ne trouve-t-on pas une preuve de timidité, plus que d'habileté ?

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que les divisions de

cavalerie se sont peu prodiguées. Le 7 septembre, la division B, à l'aile gauche de l'armée saxonne, a dû aller franchir la Saale vers Naumburg et effectuer ainsi un déplacement d'une quarantaine de kilomètres; c'est le plus grand parcours à enregistrer.

Le lendemain 8, bien que le récit de l'action du corps de cavalerie le fasse mal ressortir, l'effort demandé par l'Empereur aux deux divisions a dû être considérable, car elles sont laissées au repos complet le 9.

Le 10 septembre, elles doivent, aux termes des ordres, jouer un rôle dans l'engagement, mais, en réalité, elles ne paraissent pas sur le champ de bataille.

Enfin le 11, elles effectuent un déplacement de moins de 30 kilomètres et n'interviennent que par le feu de leurs mitrailleuses et de leurs canons.

On peut dire, en vérité, que les deux divisions de cavalerie ont été ménagées.

Les cavaleries divisionnaires et les chasseurs à cheval auraient, paraît-il, bien rempli leur rôle d'éclaireurs. L'étude des engagements montre cependant que l'exploration au cours de l'action a laissé parfois à désirer.

De même qu'en 1902, la rapidité du galop allongé, très grande au début, n'était pas longtemps maintenue.

Les chevaux étaient en bon état et généralement très calmes. Se débarrasse-t-on systématiquement des chevaux rétifs, ou ce calme est-il dû à la douceur avec laquelle les cavaliers allemands traitent leurs chevaux ?

L'artillerie a été employée d'ordinaire en grandes batteries ; l'artillerie divisionnaire (12 batteries), était rarement fractionnée, le groupe jamais.

Les mises en batterie ont été faites avec ordre, mais parfois avec quelque lenteur et en n'attachant au défilement qu'une valeur relative. La rapidité avec laquelle les événements se déroulèrent n'a pas toujours permis à l'artillerie d'appuyer suffisamment l'action de l'infanterie.

Les batteries de nouveau matériel n'ont donné lieu à aucune observation particulièrement intéressante. Sur le sol très sec du théâtre des manœuvres, la mobilité du matériel a paru très satisfaisante.

Parmi les innovations expérimentées aux manœuvres, il faut citer une sorte de voiture de compagnie, à deux roues et à un cheval, transportant, sous un coffre à munitions, un réservoir métallique contenant de l'eau ; ce réservoir a la forme d'un cylindre à section elliptique placé horizontalement sous l'essieu, dans le sens de l'axe de la voiture.

Une autre innovation intéressante, le matériel de pont des divisions de cavalerie, avec nacelles en tôle d'acier, expérimenté sur la Saale, aurait donné de bons résultats.

Enfin, il a été fait largement usage, comme en 1902, de la télégraphie sans fil, mais seulement dans les corps prussiens. L'armée saxonne s'en tient encore à la télégraphie optique ; elle n'a pas introduit davantage la voiture automobile dans ses divers services.

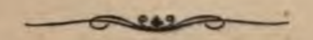
(162)

ÉTUDES

SUR LA

GUERRE SUD-AFRICAINE [1]

(1899-1900)



XVII. — Marche de lord Roberts sur Pretoria.

§ 5. — *De Kroonstad à Pretoria.*

La nécessité d'attendre l'achèvement des travaux de réparation de la voie ferrée immobilise l'armée anglaise autour de Kroonstad pendant dix jours. Couvert sur ses derrières par les 6e, 9e et 3e divisions, lord Roberts fit occuper, le 14 mai Lindley, sur son flanc droit, par la colonne Jan Hamilton. En même temps, il prescrivait à lord Methuen, qui s'était avancé de Kimberley sur Boshof, de continuer sa marche vers le Nord-Est et de gagner Kroonstad. Malgré les inquiétudes causées par l'état d'insurrection des districts de l'État libre d'Orange et par les tentatives de De Wet contre ses lignes de communication, lord Roberts n'en persista pas moins, avec raison, dans sa résolution de marcher sur Pretoria.

Le 22 mai, le mouvement vers le Nord fut repris. Déjà, le 20, le général French, avec les 1re et 4e brigades

(1) Voir la *Revue militaire des Armées étrangères*, décembre 1903, p. 395.

de cavalerie, et le général Hutton avec la 1re brigade d'infanterie montée, étaient partis de Jordan-Siding et s'étaient dirigés vers le Rhenoster. La colonne Jan Hamilton quittait Lindley à destination d'Heilbron, qu'elle occupait le 22. Le même jour le quartier général de lord Roberts, avec les 7e et 11e divisions, venait à Honing-Spruit-Siding. Les Boers qui avaient songé à défendre la ligne du Rhenoster évacuaient sans combat les hauteurs au Nord de cette rivière, après avoir détruit le pont du chemin de fer. Ils se retiraient jusqu'au Vaal, sur lequel leurs généraux parvenaient à grand'peine à arrêter les fuyards. Ne trouvant devant lui aucune résistance, le mouvement des Anglais se poursuit rapidement. Lord Roberts aborde le Vaal le 25. Il a rappelé le détachement Jan Hamilton, qui, jusqu'alors, a toujours opéré sur la droite et l'a dirigé sur la gauche, vers le gué de Wonderwater. Tandis que les généraux French et Hutton franchissent le cours d'eau en aval, vers Lindeque, le quartier général et le gros des forces s'arrêtent à Grootvlei. Mais les Boers n'attendent point d'être abordés et, le 26, les têtes des colonnes anglaises franchissent le Vaal sans trouver de résistance. Le 27, le quartier général de lord Roberts, les 7e et 11e divisions pénètrent également sur le territoire transvaalien et viennent bivouaquer à Vereeniging. Une travée du pont du chemin de fer a été détruite par les Boers.

Le 28, lord Roberts atteint la Klip-River, French et Hamilton marchant toujours à sa gauche, de façon à faire tomber, en la débordant, la résistance que pourrait opposer l'ennemi. Mais celui-ci, qui a marqué un temps d'arrêt sur les hauteurs de la rive gauche de la Klip, les abandonne sans combat.

Le 29 mai, Germiston, nœud des voies ferrées qui réunissent Johannesburg avec le Natal, Pretoria et Klerksdorp, tombe aux mains des Anglais. Quelques commandos défendent les hauteurs du Rand à l'Ouest et

au Sud-Ouest de Johannesburg. Jan Hamilton occupe Florida, après un combat assez vif où il a 2 officiers et 24 hommes tués, 9 officiers et 106 hommes blessés. French et Hutton se sont portés au Nord-Est de la même localité; ils ont également été engagés, mais n'ont eu que 2 officiers blessés, 2 hommes tués et 17 blessés.

Le 31, lord Roberts entre sans coup férir à Johannesburg. Il n'y fera qu'un arrêt de courte durée, maintenant, les 1er et 2 juin, son quartier général au Nord et près de la ville. Cependant des nouvelles inquiétantes lui parviennent de l'Orange. De Wet a recommencé ses coups de main contre les lignes de communications et les détachements isolés. Un bataillon de Yeomanry, rejoignant à Lindley la brigade des Highlanders, atteint cette localité après le départ du général Colvile, qui s'est porté sur Heilbron. Attaqué et cerné par les Boers, il est forcé de capituler, le 30 mai, en rase campagne. D'autre part, les attaques contre la voie ferrée se multiplient et compromettent le ravitaillement des forces qui marchent sur Pretoria. Lord Roberts n'en persiste pas moins à continuer sa marche vers le Nord. « On me conseillait, dit-il dans son rapport, de m'arrêter à Johan- « nesburg jusqu'à la pacification complète de la colonie « du fleuve Orange et à l'ouverture du chemin de fer du « Natal. Mais, tout en reconnaissant les dangers que « présentait la continuation de la marche, j'envisageais « aussi l'avantage qu'il y avait à poursuivre sans retard « nos succès, sans donner le temps à l'ennemi de se « remettre de ses nombreux échecs et d'évacuer de « Pretoria les prisonniers anglais qu'il y détenait. Tout « cela valait bien les risques à courir. »

Le 4 juin, il déloge une arrière-garde ennemie des hauteurs du Six-Miles-Spruit, au Sud de Pretoria, et entre le lendemain dans la capitale que les Boers ont renoncé à défendre. Les forts de la ville, privés depuis longtemps déjà de leur matériel d'artillerie, sont aban-

donnés sans combat. Dans la nuit du 4 au 5 juin, Botha, avec les commandos qu'il tient encore réunis sous ses ordres, a effectué sa retraite vers l'Est le long du chemin de fer de Lourenço-Marquez. Il n'a pas eu le temps d'évacuer tous les prisonniers anglais détenus à Pretoria. 900 seulement ont été dirigés la veille sur Middelburg, le reste (158 officiers et 3,029 hommes de troupe) est délivré par lord Roberts.

M. Krüger, avec les principaux membres du gouvernement des deux républiques, s'est retiré à Machadodorp sur la ligne de Lourenço-Marquez.

Cependant les Boers ne se sont pas éloignés de Pretoria. Botha a réussi à arrêter ses commandos sur la ligne des hauteurs qui barrent la voie ferrée, à 15 milles à l'Est de la capitale. Vers Pienaar's Poort, il a pu grouper 3,000 Boers environ (1) et les a répartis sur un front de 25 à 30 kilomètres en lignes minces garnissant les kopjes au Nord et au Sud du chemin de fer. Il couvre ainsi la nouvelle résidence des membres du gouvernement, et conserve la possession du chemin de fer de Lourenço-Marquez qui permet encore de communiquer avec le monde extérieur, bien que dans des conditions assez difficiles.

Le trop proche voisinage des Boers constituait, pour la capitale, une menace que lord Roberts se décida à éloigner dans le plus bref délai. Le combat qu'il livra à cet effet, les 11 et 12 juin contre les positions des Boers, en portant vers l'Est toutes ses forces, moins la 7e division, revêt le caractère habituel des engagements de la deuxième partie de la campagne (2). S'abstenant

---

(1) Officier français, témoin oculaire. Dans son rapport, lord Roberts indique le chiffre très exagéré de 12,000 hommes pour l'effectif des Boers auxquels il se heurta à Pienaar's Poort, les 11 et 12 juin.

(2) Voir les détails donnés sur ce combat par lord Roberts dans son rapport. (Appendice n° 31.)

de toute action vigoureuse sur le front, devant lequel s'établit la 11[e] division avec l'artillerie lourde, il confie aux troupes d'ailes, le soin de faire tomber en la débordant, la ligne de défense de l'ennemi. Sur la droite (Sud), agissent la colonne Jan Hamilton et les brigades de cavalerie Broadwood et Gordon. En même temps, French, avec les brigades de cavalerie Porter, Dickson et l'infanterie montée du général Hutton doit déborder par le Nord-Est l'autre flanc des Boers. Mais le front extrêmement étendu de ces derniers rend ces mouvements difficiles et inefficaces. La cavalerie du général Broadwood est tenue en échec au Sud de la voie ferrée, et se trouve un instant fort exposée, serrée de très près par l'ennemi. L'arrivée de l'infanterie du général Jan Hamilton rétablit la situation à l'avantage des Anglais. Le mouvement entamé le 11 au soir contre la gauche ennemie se poursuit dans la journée du 12, et le général Jan Hamilton, en s'emparant des hauteurs de Diamond's Hill, décide l'évacuation des positions boers. Les commandos se retirent sur Middelburg.

Les deux journées ont coûté aux Anglais (1) : 3 officiers et 6 hommes tués, 16 officiers et 128 hommes blessés, 1 officier et 3 hommes disparus.

Après une poursuite dans laquelle les troupes montées ne dépassèrent pas la gare de Brugspruit et l'infanterie du général Jan Hamilton celle de Bronkhorstspruit, les forces anglaises furent rappelées à Pretoria et s'établirent au bivouac autour de la capitale.

§ 6. — *Résumé des événements sur les autres théâtres d'opérations.*

Lorsque lord Roberts avait entrepris sa marche de Blœmfontein sur Pretoria, il avait laissé sur son flanc

(1) Tableaux des pertes publiés par le War-Office.

droit, vers Thabanchu, une partie des troupes concentrées dans cette région à la suite des événements de la période précédente. Sous les ordres du général Rundle, elles comprenaient la 8e division d'infanterie, la division coloniale Brabant et avaient pour mission de nettoyer les districts orientaux de l'État libre des bandes de partisans qui les parcouraient.

Vers le 10 mai, au moment où lord Roberts allait atteindre Kroonstad, Rundle s'était avancé vers l'Est jusqu'à la rivière Leeuw, en repoussant des partis ennemis. Il occupait Clocolau le 19 mai. Devant lui, les Boers se retiraient sur Senekal et Ficksburg. La première de ces localités était occupée le 24 mai par les troupes anglaises qui livraient, le 28, près de la ville, un combat aux bandes ennemies.

En outre du détachement Rundle, chargé de pacifier la région orientale de l'État libre, les 3e et 6e divisions d'infanterie avaient été maintenues dans la région de Blœmfontein et la brigade d'infanterie Hart était restée dans le Sud de l'Orange pour contribuer à la protection de la ligne principale de communications et à l'occupation du pays conquis.

Lord Roberts avait encore laissé la brigade écossaise (9e division) vers Heilbron pour protéger le chemin de fer au Nord de Blœmfontein.

La garde immédiate de la voie ferrée et le soin de fournir des garnisons aux localités importantes étaient confiés aux troupes de la milice et de la Yeomanry qui rendaient ainsi disponibles, pour des opérations actives, les forces régulières et les contingents coloniaux.

L'allongement des lignes de communications forçait donc lord Roberts à laisser sur les derrières une partie très importante de ses forces. Bien qu'il eût proclamé, à la fin du mois de mai, l'annexion à la Couronne de l'État libre d'Orange qui prenait désormais le nom de *Colonie du fleuve Orange*, le pays était loin d'être

soumis. Les Orangistes qui n'avaient pas suivi leurs alliés au Nord du Vaal, continuaient chez eux la guerre de partisans, coupant la voie ferrée, enlevant par surprise les détachements isolés et les convois. De Wet continuait la série de ses heureux coups de main. Nous avons déjà dit comment il avait fait prisonnier, le 30 mai, à Heilbron, un bataillon entier de Yeomanry. Le 3 juin, il enlevait un convoi de 50 voitures et son escorte, qui avaient quitté, la veille, la gare de Rhenoster-River. Le 7, enfin, il prononçait une attaque heureuse contre le détachement (1) chargé de garder le pont du chemin de fer sur ce même cours d'eau, faisait complètement prisonnière la petite garnison et coupait la voie ferrée. La campagne de guérillas sur les communications allait continuer jusqu'à la fin de la guerre, énervante et épuisante pour les troupes anglaises, par son caractère d'ubiquité.

On se souvient qu'au moment où lord Roberts avait entrepris sa marche sur Blœmfontein, il avait maintenu lord Methuen à Kimberley pour protéger sa ligne de communications qui empruntait à cette époque le chemin de fer de l'Ouest, de Capetown à la station de Modder-River. Au début, les troupes auxquelles incombait cette mission, avec le soin de pacifier la région environnante, ne comptaient qu'une brigade d'infanterie de l'armée régulière et la garnison de Kimberley, affaiblie par les rigueurs d'un long siège. Elles furent renforcées dans la suite par deux brigades créées au moyen de bataillons de la Yeomanry et de la milice, et par une troisième brigade de l'armée régulière venue du Natal avec le général Hunter. Au milieu du mois de mars, lord Methuen s'avança avec une partie de ces troupes jusqu'à

(1) 4e bataillon du Derbyshire Regiment, 70 hommes du régiment de sapeurs de chemins de fer et quelques hommes de la Yeomanry.

Warrenton, et fit une démonstration infructueuse contre les partis ennemis qui occupaient encore le cours du Vaal vers Fourteen-Streams. Quelques jours plus tard il se portait vers Boshof. C'est là que fut livré, le 5 avril, un petit combat contre un détachement de la légion étrangère commandé par le colonel de Villebois-Mareuil. Abandonné par une partie des Boers qui l'avaient suivi, et soutenu seulement par une poignée de braves, notre compatriote trouva dans cette circonstance une mort glorieuse.

A la suite de renseignements reçus sur la situation de Mafeking où les vivres commençaient à s'épuiser, lord Roberts décida, au milieu du mois d'avril, de lancer une colonne volante au secours de la place. Hunter devait forcer le passage du Vaal vers Fourteen-Streams et lancer cette colonne vers le Nord au commencement du mois de mai. Il réussit à franchir le Vaal le 2 mai, et fit partir, le 4, le colonel Mahon avec « 900 hommes « montés, 4 pièces d'artillerie à cheval et 100 artilleurs, « 100 fantassins chargés particulièrement de la garde « du convoi, 52 voitures attelées chacune de 10 mulets, « et 1200 chevaux environ (1) ». La colonne emportait des vivres pour seize jours et du fourrage pour douze. Suivant presque exactement la voie ferrée, le colonel Mahon atteignait Vryburg le 9 mai et opérait sa liaison avec le colonel Plumer (2) le 15 mai. Réunissant leurs efforts, les deux chefs de détachement réussissaient à faire lever le siège de Mafeking, après un combat livré le 16 mai, à 15 kilomètres de la place.

(1) Rapport de lord Roberts. (Voir appendice n° 23.)

(2) Le colonel Plumer tenait la campagne, avec un corps d'irréguliers, depuis le commencement de la guerre, au Nord de Mafeking. Il avait échoué dans plusieurs tentatives faites pour débloquer la place. En outre, le colonel Nicholson avec un détachement organisé à Bulawayo surveillait le chemin de fer au Nord de Tuli.

Celle-ci était investie depuis le 13 octobre 1899. Dès les premiers jours de la campagne, Cronje avec 4,000 Boers environ avait coupé la voie ferrée au Nord et au Sud de la ville. Il investit peu à peu la petite garnison qui comprenait 700 hommes, appartenant pour la plupart aux corps de police (1) du Cap, du Bechuanaland et de la Rhodesia, avec six canons de vieux modèle et sept mitrailleuses (2). Le général Baden Powell la commandait. Tout autour de la ville une ceinture d'ouvrages de campagne et de tranchées-abris formait la ligne de défense. Mais le siège ne fut pas conduit par les Boers avec la vigueur qui aurait pu amener une décision rapide. Comme à Kimberley, ils se bornèrent à observer la garnison et à bombarder la ville avec les quelques pièces dont ils disposaient (3). Si l'on relève les petits engagements qui marquent l'historique du siège (4), on constate que le plus grand nombre furent le résultat de sorties vigoureusement conduites par la petite garnison pendant la première partie du siège. A partir de la fin de décembre 1899, les hostilités cessent presque complètement de part et d'autre. Le corps assiégeant a été réduit de près de moitié par le départ de 1500 hommes appelés avec Cronje sur la Modder-River. Il fut encore notablement diminué après l'inva-

---

(1) Une garde civique fut organisée au cours du siège et comprit 300 hommes sans instruction militaire préalable.

(2) Dans la suite on put joindre à ce matériel un vieux canon de marine réparé et un obusier fabriqué à Mafeking pendant le siège même.

(3) Les Boers eurent devant Mafeking un canon de 155 millimètres du Creusot et deux canons de 75 millimètres à tir rapide du même établissement. Deux canons Maxim de 1 livre (pom-pom) et six canons de modèles anciens complétaient cet armement sommaire, dont l'emploi fut très défectueux et les effets très médiocres.

(4) Combats des 14 octobre, 25 octobre, 27 octobre, 31 octobre, 7 novembre, 20 décembre 1899 et 12 mai 1900.

sion de l'État libre par lord Roberts. La capitulation de Cronje à Paardeberg exerça autour de Mafeking la même influence démoralisante que sur les autres théâtres de la guerre. Cependant, vers la fin du siège, au moment où l'approche de la colonne de secours leur fut signalée, les Boers firent une tentative sérieuse pour emporter la place d'assaut. L'attaque, dirigée par surprise, le 12 mai, à 4 heures du matin, contre le front occidental, faillit réussir. Un détachement de 300 Boers, sous la conduite du commandant Eloff, petit-fils de M. Krüger, força la ligne de défense et pénétra dans la ville. Mais n'étant pas immédiatement soutenu par les autres troupes de l'attaque, il fut séparé d'elles, une partie fut cernée, et faite prisonnière. Dans cette affaire les Boers eurent 10 tués, 19 blessés et 108 prisonniers. Les Anglais avaient eu 4 tués et 10 blessés. Le total des pertes éprouvées par la garnison au cours du siège fut de 35 tués, 101 blessés et 27 disparus.

Au moment où la colonne volante du colonel Mahon réussissait à faire lever le siège de Mafeking, le général Hunter avait remonté le cours du Vaal sur la rive droite et atteint Christiania le 16 mai. En même temps lord Methuen s'était avancé le long de la rive gauche jusqu'à Hoopstad (17 mai). On pouvait croire que lord Roberts se proposait de rappeler à lui ces détachements en marche par les deux rives du Vaal, afin de concentrer ses forces avant d'atteindre Pretoria. Nous avons vu qu'il n'en fut rien.

A la nouvelle de la délivrance de Mafeking, Hunter reçut l'ordre de se porter vers le Nord et de rétablir la voie ferrée jusqu'à cette ville, qu'on voulait prendre comme base de l'occupation de la région occidentale du Transvaal. Il atteignit Vryburg le 24 mai, reçut l'ordre de constituer un dépôt de vivres et d'approvisionnements divers à Doornbult-Siding, de se concentrer à Holfontein et de marcher ensuite sur Lichtenburg. Il

disposait alors de la majeure partie de la colonne Mahon, de six bataillons d'infanterie, d'un détachement de Yeomanry et de trois batteries montées. Concentrées le 7 juin à Lichtenburg, ces troupes étaient dirigées le lendemain sur Potchefstroom, par Ventersdorp, d'où elles se reliaient par chemin de fer avec Klerksdorp et Johannesburg.

Lord Methuen avait continué sa marche vers l'Est et gagné les environs de Kroonstad où ses troupes collaborèrent à la protection des lignes de communications.

Au Natal, après la délivrance de Ladysmith (28 février 1900), le général Buller s'était borné à faire occuper les abords immédiats de la ville, tandis que les Boers continuaient à tenir les passages du Drakensberg et ceux du Biggarsberg.

Malgré le départ d'une division d'infanterie pour la colonie du Cap, son corps d'armée comptait encore plus de 40,000 hommes. Devant lui, les effectifs boers étaient diminués par les défections et par les prélèvements effectués pour la défense de l'État libre. En outre, ils n'avaient pas été épargnés par le découragement général qui suivit la capitulation de Paardeberg. Cependant le général Buller ne reprit l'offensive que le 10 mai. Il s'avança lentement sur Helpmakaar et le 16 mai atteignit le front Glencoe-Dundee. Mais ce n'est qu'après l'entrée des troupes anglaises à Pretoria qu'il essaya de forcer le passage du Drakensberg. Il n'avait plus cependant devant lui que quelques milliers de Boers démoralisés par les insuccès de leurs concitoyens dans les plaines de l'Orange et par la marche rapide de lord Roberts.

En s'emparant du Botha's Pass le 8 juin, Buller fit tomber les défenses de Laing's Nek, et, après un nouvel engagement près d'Alleman's Nek, pénétra sur le plateau transvaalien. Son attitude d'extrême prudence, au cours des opérations précédentes, était certainement

imposée par des instructions formelles de lord Roberts. Néanmoins les faibles résultats obtenus par les effectifs importants maintenus au Natal devant une poignée d'hommes, montrent bien nettement le caractère secondaire de ce théâtre d'opérations et soulignent la faute commise par les Anglais en y portant le gros de leurs forces au début de la guerre.

Sommaire des derniers événements de la campagne.

Après l'entrée de lord Roberts à Pretoria, la campagne revêt un caractère nouveau. L'ère des grandes opérations est terminée. Les points principaux du théâtre de la guerre sont aux mains des Anglais et il ne restera plus à lord Roberts qu'à occuper, au cours de l'été 1900, la ligne du chemin de fer de Lourenço-Marquez jusqu'à la frontière portugaise, pour isoler complètement les Boers du monde extérieur. Cependant la résistance est loin d'avoir épuisé tous ses moyens et la lutte se prolongera encore pendant près d'une année avec le caractère tout spécial de la guerre de partisans qu'elle a commencé à revêtir du côté des Boers depuis le printemps 1900.

L'occupation de Pretoria ne produisit pas l'effet décisif qu'attendait l'état-major de lord Roberts. Au contraire, l'éloignement des troupes causa dans l'État d'Orange une recrudescence des attaques dirigées par les commandos isolés contre les lignes de communications et les détachements anglais. La région orientale de la colonie du fleuve Orange, dans laquelle l'envahisseur avait peu pénétré jusqu'alors, devint le foyer le plus actif de l'insurrection, et le centre de ravitaillement de la plupart des commandos orangistes. Sur tous les autres points des deux États, dans la partie Ouest du Transvaal comme dans la partie Est, où s'étaient réfugié le gou-

vernement transvaalien et les commandos de Botha, les bandes se reforment et déploient une nouvelle activité. L'été 1900 fut consacré par lord Roberts à faire face à ces multiples difficultés. Sans entrer dans le détail des opérations complexes qui remplirent cette période de la guerre, disons qu'elles eurent d'abord pour objet de renforcer la protection du chemin de fer au Sud du Vaal. Puis une série de colonnes mobiles furent dirigées concentriquement vers la région orientale de l'Orange et réussirent à faire déposer les armes aux commandos de Prinsloo. Les Anglais firent à la fin de juillet, dans les environs de Senekal, 4,000 prisonniers environ. Mais De Wet avait réussi à leur échapper. Il continuera pendant de longs mois, l'étonnante série de ses coups de main heureux et de ses chevauchées à travers les plaines de l'Orange. Les résultats acquis permirent à lord Roberts de refouler vers l'Est les débris des commandos de Botha, avec la collaboration des troupes du général Buller qui débouchait du Natal. Un premier bond vers l'Est amena, à la fin de juillet, les troupes anglaises jusqu'à Middelburg, où elles marquèrent un temps d'arrêt. En même temps, le pays conquis fut sillonné de colonnes mobiles lancées à la poursuite des bandes de Burghers que l'on commençait déjà à considérer comme des rebelles. Les commandos de De Wet, en particulier, furent à plusieurs reprises, l'objectif des colonnes opérant concentriquement, mais l'habile chef des partisans réussit toujours à échapper à ses ennemis, grâce à son extrême mobilité et à sa connaissance parfaite du terrain. A l'Ouest de Pretoria, un autre chef, que cette période de la campagne rendit également célèbre, Delarey, avait adopté pour centre de ses opérations la difficile région du Magaliesberg. C'est là que, pendant de longs mois, il déjouera tous les efforts des colonnes anglaises, leur infligeant souvent de sanglants échecs.

Cependant, au milieu du mois d'août, lord Roberts reprend les opérations contre Botha, et par un nouveau bond vers l'Est, achève d'occuper le chemin de fer jusqu'à Komati-Poort. Après avoir opposé quelque résistance sur les hauteurs de Bergendal dans les journées des 26 et 27 août, les commandos boers se dispersent et se réfugient dans la zone montagneuse au Nord de la voie ferrée. A ce moment le gouvernement anglais proclame l'annexion du Transvaal (1er septembre). M. Krüger a dû fuir le sol natal et se rendre le 11 septembre à Lourenço-Marquez, d'où un navire de guerre hollandais le transportera en Europe.

Si l'ère de la résistance officielle paraît terminée, la situation des Anglais n'a cependant pas fait de progrès sensibles. Chaque jour les voies ferrées sont coupées, les détachements isolés attaqués; les bandes de Burghers parcourent librement les pays annexés, échappant facilement aux colonnes anglaises qui s'épuisent à les poursuivre. Toute l'activité de l'envahisseur est absorbée par le souci de garder ses longues lignes de communications et les points importants du territoire conquis, d'organiser les nombreuses colonnes qui le sillonnent en tous sens. L'ère des violences commence, de part et d'autre, par suite de l'exaspération qu'apporte la prolongation des hostilités. Les détachements anglais font le vide autour d'eux, enlevant les approvisionnements et les vivres, brûlant les fermes devant lesquelles ils trouvent quelque résistance. On crée les camps de concentration, où peu à peu toute la population paisible des femmes, des enfants et des vieillards sera éprouvée par une énorme mortalité, conséquence de telles agglomérations.

Au commencement de 1901 lord Kitchener, qui a remplacé lord Roberts dans le commandement en chef, se décide à concentrer ses efforts. Il borne l'occupation permanente aux lignes de communications et aux points importants du pays, et rappelle les nombreuses garni-

sons dispersées sur toute l'étendue des deux territoires. Avec les troupes rendues disponibles il constituera plus fortement les colonnes mobiles lancées à la poursuite des bandes ennemies. Celles de De Wet, de Delarey et de plusieurs autres chefs boers sont pourchassées activement. Le plus souvent, elles échappent par la fuite à l'étreinte de l'adversaire, en trouvant souvent l'occasion de coups de main heureux et de succès partiels.

Quelques commandos ont pénétré dans le Nord de la colonie du Cap et y propagent de nouveau un mouvement insurrectionnel. Mais, comme le premier, ce mouvement n'aura pas l'énergie nécessaire pour influer sur l'issue du conflit. Une tentative faite par De Wet, au commencement de février 1901, pour entrer à son tour dans la colonie, échoue complètement. Plus heureux quelques semaines plus tard, il réussit à franchir l'Orange, mais ne peut pénétrer au cœur de la colonie. Il doit retraverser le fleuve et regagner la région du Vaal. Cependant ces opérations interminables de la guerre de partisans sont plus épuisantes pour les troupes anglaises que les luttes du début. Elles exigent de l'Angleterre l'envoi continuel de renforts.

Des négociations engagées par lord Kitchener avec Botha au milieu du mois de février n'ont pas abouti. Les Boers, malgré le dénuement et l'extrême fatigue qui commencent à les affaiblir, sont restés intransigeants sur la question de l'indépendance.

A partir du 1er avril 1901, c'est au Transvaal que se manifeste l'activité la plus grande des commandos. Delarey occupe toujours le Magaliesberg et y remporte des succès sérieux (affaire de Vlackfontein, 29 mai 1901). La situation de la colonie du Cap, loin de s'améliorer, exige la proclamation de la loi martiale dans la majorité des districts.

En octobre 1901, les Boers montrent encore une grande vigueur sur les points principaux du théâtre de

la guerre. En présence des efforts infructueux de ses colonnes mobiles, lord Kitchener adopte une nouvelle tactique. Il jalonne de lignes continues de petits blockhaus les voies ferrées ou les coupures principales du terrain, de façon à localiser les mouvements des bandes ennemies qu'il espère atteindre ainsi plus facilement. En raison de l'étendue du théâtre de la guerre, et de la faiblesse de ces minces cordons défensifs, le système ne donne que des résultats médiocres. Les Boers traversent assez facilement ces lignes de blockhaus dont les petites garnisons sont parfois victimes d'attaques par surprise. Cependant, peu à peu, l'effectif des Boers diminue, les commandos deviennent moins nombreux et plus isolés, les vivres et les munitions plus rares. Mais la résistance ne s'amollit pas. Les hommes qui ont conservé les armes jusqu'à cette dernière période sont maintenant aguerris. Ils paraissent décidés à lutter jusqu'au dernier. La proclamation menaçante lancée par lord Kitchener le 15 septembre ne produit d'autre résultat que d'exaspérer les esprits, et la fin de l'année 1901 est encore marquée par quelques affaires heureuses pour les Boers (combats de Tafelkop et de Tweefontein, 20 et 23 décembre). Toutefois les ressources de la défense s'épuisent. Isolée du monde extérieur, elle ne peut les renouveler.

L'initiative prise par le gouvernement hollandais, le 25 janvier 1902, de s'offrir comme intermédiaire entre les belligérants devient le point de départ des négociations qui mettent fin aux hostilités. Tout en repoussant cette intervention d'une tierce puissance dans le conflit, l'Angleterre profite de l'occasion pour engager des pourparlers avec les généraux boers et leur offrir des sauf-conduits en vue d'une entente préalable. Réunis à Klerksdorp, le 9 avril, les chefs des principaux commandos ont une première entrevue avec lord Kitchener le 11. On ne peut encore se mettre d'accord sur la question de l'in-

dépendance et les négociations sont bien près d'être rompues. Cependant on décide les chefs boers à aller consulter les commandos. Munis des pouvoirs de leurs subordonnés, ils se réunissent de nouveau à Vereeniging. La paix sortira enfin des délibérations de cette assemblée.

Depuis le commencement des négociations, les opérations sont peu actives et un armistice met fin aux hostilités à partir du 13 mai.

Les débats de l'assemblée de Vereeniging montrent la nécessité pour les Boers de traiter. Il faut lire dans le livre de De Wet le tableau de la situation précaire et du dénuement complet des survivants de cette héroïque résistance, dont un bon nombre cependant ont encore opiné pour la continuation de la lutte. Les Orangistes surtout veulent prolonger la résistance. Mais le 17 mai, la majorité de l'assemblée se prononce pour la paix. Une commission reçoit le mandat de recevoir et de discuter les conditions du vainqueur, et signe le 31 mai 1902 le traité qui met fin à la guerre.

Les Boers faisaient le sacrifice de leur indépendance si chèrement défendue et se soumettaient complètement à l'autorité anglaise. Celle-ci s'engageait, de son côté, à rapatrier les prisonniers, à amnistier les Burghers condamnés pour faits touchant à la guerre et promettait de venir en aide au grand nombre de ceux que la campagne avait réduits à la misère. Les Boers devaient livrer leurs armes de guerre et n'étaient autorisés à conserver que des fusils de chasse.

Le drame qui depuis deux ans et demi ensanglantait l'Afrique du Sud avait son dénouement.

Cette dernière partie, que nous venons de résumer à grands traits, est sans contredit intéressante, et l'histoire d'un peuple qui prolonge jusqu'à ses dernières limites la lutte pour son indépendance est un spectacle qui ne peut laisser personne indifférent. L'effort consi-

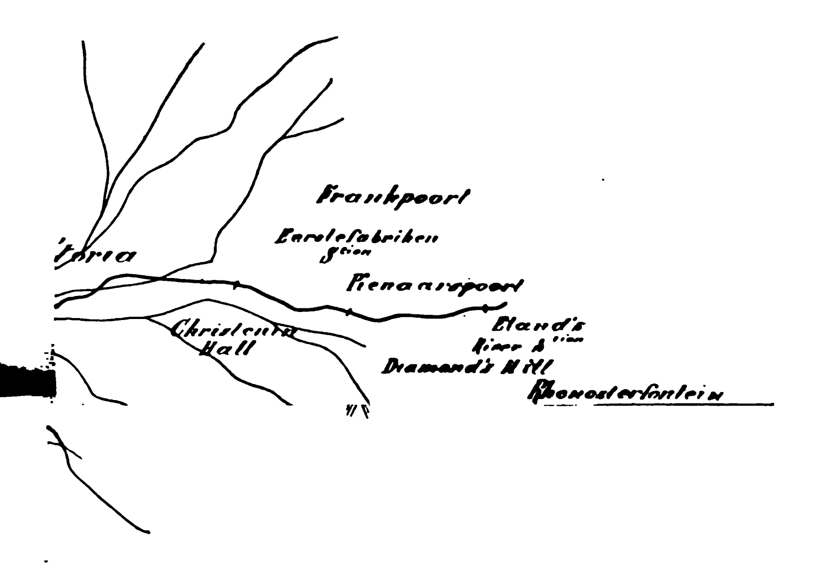
dérable que cette période exigea des Anglais n'est pas dépourvu non plus d'enseignements et l'on peut glaner parmi les petits combats qui la remplissent d'instructifs détails.

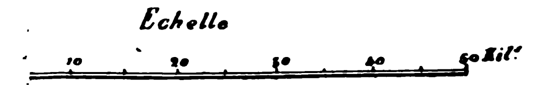
Mais si le lecteur veut bien se placer au point de vue qui nous a guidés dans ces études, il reconnaîtra que l'intérêt militaire des événements diminue notablement après l'entrée de lord Roberts à Pretoria. En limitant à cette date le récit détaillé des opérations, nous avons présenté dans leur ensemble les faits qui offrent quelque analogie avec ceux d'une campagne d'Europe, et fourni tous les éléments qui permettent de tirer des enseignements utiles pour une telle campagne.

Ces enseignements ont été sobrement indiqués au cours du récit et soulignés par l'exposé même des faits. Il ne nous semble pas qu'il y ait avantage à les en séparer pour les présenter isolément.

En offrant au lecteur le récit des principaux événements de la guerre, aussi impartial et aussi complet que pouvait le permettre le court laps de temps écoulé entre la rédaction de ces pages et les faits eux-mêmes, et en les appuyant par les plus importants des documents possédés, nous croyons avoir rempli la tâche que nous nous étions imposée.

NSTAD A PRÉTORIA







APPENDICE N° 32.

Le maréchal lord Roberts au Ministre de la guerre.

Quartier général de l'armée dans l'Afrique du Sud, Pretoria, 14 août 1900.

My Lord,

Mon dernier rapport, du 21 mai 1900, contenait le récit des opérations jusqu'à l'occupation de Kroonstad, le 12 mai. Je vais essayer, dans celui-ci, de relater les événements qui conduisirent à la prise de Pretoria et de rendre compte des nombreuses opérations conduites dans l'Afrique du Sud jusqu'au 13 juin.

Avant d'entrer dans les détails, je présenterai un tableau rapide de l'attitude générale montrée par l'ennemi pendant cette période. Une partie des commandos boers, en particulier ceux de la colonie du fleuve Orange, refoulés par notre mouvement, au cours duquel nous occupâmes Thabanchu et Ladybrand, s'étaient rassemblés dans la région Nord-Est de la colonie, d'où ils paraissaient avoir l'intention de menacer nos lignes de communications, dès que le gros des forces, sous mes ordres immédiats, aurait eu passé le Vaal. Ces commandos tenaient les passages du Drakensberg et étaient en situation de s'opposer aux tentatives du corps du Natal pour coopérer à mes mouvements par Laing's Nek. Des effectifs ennemis importants occupaient également, le long du chemin de fer, les nombreuses positions défensives et passages de rivières entre Kroonstad et Pretoria. Les districts Sud et Ouest de la colonie du fleuve Orange commençaient à être pacifiés et j'avais tout lieu d'espérer qu'il n'y aurait pas de réunion de forces importantes dans la région occidentale du Transvaal. La possession des nœuds de chemins de fer de Johannesburg et de Pretoria, le rétablissement de la ligne entre Kimberley et Mafeking rendait, en effet, une telle réunion improbable, sinon invraisemblable.

Je me décidai alors à me porter en avant le plus vite possible, tout en assurant, dans la mesure de mes moyens, la sécurité de la ligne principale de communications par l'occupation de points stratégiques à l'Est du chemin de fer, tels que Winburg, Senekal, Lindley et Heilbron. Je comptais qu'une fois Mafeking délivrée, une grande partie des troupes de lord Methuen et de sir Archibald Hunter deviendrait disponible pour opérer sur ma gauche. J'espérais aussi que sir Redvers Buller serait en situation de m'appuyer en marchant vers l'Ouest sur

Vrede ou vers le Nord-Ouest sur Standerton. Que ces hypothèses fussent ou non confirmées par les événements, je n'en étais pas moins convaincu de l'avantage énorme qu'il y avait à atteindre la capitale de l'ennemi, sans lui laisser le temps de se remettre des échecs qu'il avait déjà subis. Cet avantage compensait, et au delà, le risque de voir notre ligne de communications coupée, risque dont il fallait cependant faire état.

Je dus m'arrêter à Kroonstad du 12 au 22 mai pour attendre la réparation de la voie ferrée dont je dépendais pour mon ravitaillement.

Le 14 mai, je dirigeai la colonne Jan Hamilton de Kroonstad sur Lindley; et, le 17, cette ville se rendit au brigadier général Broadwood.

Lord Methuen, à qui j'avais prescrit de marcher le 14 mai de Boshof sur Hoopstad et d'attendre en ce point de nouvelles instructions, y arriva le 17. J'avais d'abord eu l'idée de le faire participer aux opérations dans le Transvaal; mais, dans l'éventualité de troubles le long de la voie ferrée, je décidai de l'appeler près de Kroonstad et lui envoyai des ordres à cet effet.

Le 20, le général French, avec les 1re et 4e brigades de cavalerie, partait de Jordan-Siding, au Nord de Kroonstad, et se dirigeait au Nord-Est de Rhenoster-Kop. En même temps, le major général Hutton, avec la 1re brigade d'infanterie montée (moins les 4e et 8e corps, rattachés, sous les ordres du colonel Henry, au quartier général de l'armée), se portait au Sud du même point et la colonne Jan Hamilton quittait Lindley à destination d'Heilbron.

Le 22 mai, mon quartier général, les 7e et 11e divisions quittèrent Kroonstad et se portèrent à Honing-Spruit-Siding, pendant que la colonne Jan Hamilton occupait Heilbron. L'ennemi lui disputa le passage du Rhenoster et nos pertes auraient été très fortes, si le major général Smith-Dorrien, commandant de la 19e brigade, n'avait gagné dès la veille une position d'où il put diriger au moment opportun une attaque inopinée contre le flanc des Boers.

Le 23 mai, je m'avançai par Roodeval-Station jusqu'au Rhenoster avec les 7e et 11e divisions, tandis que le colonel Henry, avec deux corps d'infanterie montée, marchait en avant à l'Est du chemin de fer. Nous ne trouvâmes pas de résistance; cependant les hauteurs au Nord de la rivière présentaient une forte position défensive et l'ennemi avait fait des préparatifs pour nous recevoir vigoureusement. Il faut en conclure qu'il craignit de voir sa ligne de retraite menacée du côté Est par la colonne Hamilton vers Heilbron et du côté Ouest par la cavalerie et l'infanterie montée de French et de Hutton, qui traversèrent un peu en aval.

Le 24 mai, je me portai, avec la 11e division, à Vredefort-Road-Station. La 7e division bivouaqua près de Prospect, à l'Ouest du

chemin de fer, à quatre milles en arrière, et la 3e brigade de cavalerie, à quatre milles à l'Est de la station. Les troupes des généraux French et Hutton s'avancèrent vers le Nord-Ouest. Les 1re et 2e brigades de cavalerie passèrent le Vaal à Parys et Versailles. La colonne Jan Hamilton s'arrêta à Eerstegeluk, à sept milles au Nord de Vredefort-Road-Station et à l'Est du chemin de fer.

Pour parer à une résistance probable au passage du Vaal et pour m'assurer l'avantage d'un mouvement tournant par l'Ouest, je prescrivis au général Jan Hamilton de traverser la voie ferrée le 25 au matin et se porter dans l'après-midi à Wonderheuvel et de là sur le Vaal à Wonderwater-Drift. L'ennemi fut complètement trompé par ce mouvement. Il avait pensé que la colonne Hamilton traverserait le Vaal à Engelbrecht-Drift, à l'Est du chemin de fer et s'était rassemblé en force sur ce point pour s'opposer à son passage. Mon quartier général et la 11e division s'avancèrent le même jour à Grootvlei et la 7e division à Wittepoort. Les 4e et 8e corps d'infanterie montée gagnèrent Steeppan sur le chemin de fer, à dix milles au Nord de Grootvlei, tandis que la 3e brigade de cavalerie allait à Weltevreden pour couvrir notre flanc droit. Les généraux French et Hutton franchirent le Vaal à un gué voisin de Lindeque.

Le 26 mai, je me portai avec les 7e et 11e divisions sur le Taaibosch-Spruit, tandis que l'infanterie montée du colonel Henry atteignait le Vaal à Viljoen's Drift et, après avoir occupé les mines de charbon et la gare de chemin de fer, sur la rive méridionale, traversait la rivière et mettait la main sur le gué et sur le pont, dont une travée avait été détruite par les Boers. La 3e brigade de cavalerie continuait à couvrir ma droite et la colonne Jan Hamilton ma gauche vers le gué de Wonderwater Drift, que traversa le même jour la brigade de cavalerie. Les généraux French et Hutton traversèrent le Riet-Spruit sans rencontrer grande résistance et la brigade écossaise, avec l'état-major de la 9e division, reçut l'ordre de se rendre de Lindley à Heilbron.

Le 27 mai, je traversai le Vaal avec les 7e et 11e divisions, et la 3e brigade de cavalerie, et bivouaquai à Vereeniging. Les généraux French et Hutton se portèrent à Rietfontein et le général Jan Hamilton à Rietkuil.

Le 28, mon quartier général, avec la 11e division, se rendit à Klip-River-Station; la 7e division à Witkop, au Sud de la gare; la 3e brigade de cavalerie à l'Est et les corps d'infanterie montée du colonel Henry au Nord. Les troupes des généraux French et Hutton, renforcées par la 2e brigade de cavalerie, s'avancèrent au Nord-Ouest de Johannesburg et celles de Jan Hamilton à Cyferfontein à 15 milles au Sud-Ouest de cette ville.

Le 29 mai, je continuai ma marche sur Johannesburg et arrivai à 3 h. 30 du soir devant la bifurcation de Germiston. La 11e division, ayant la 7e à sa gauche, s'avança le long du chemin de fer et occupa Germiston après une faible résistance opposée par l'ennemi. Le colonel Henry, qui précédait le gros des forces avec son infanterie montée, se heurta à une résistance, au début de la journée, à Natal Spruit et, dans l'après-midi, à Bocksburg. Forçant l'ennemi à se retirer, il le tourna par sa gauche, en gagnant au Nord de Germiston, appuyé à sa droite par la brigade de cavalerie Gordon. Le général Jan Hamilton, qui s'avançait sur un point situé à 12 milles à l'Ouest de Johannesburg, trouva la route barrée, à 2 heures du soir, par un détachement ennemi important posté à Doornkop. Il avait avec lui deux canons lourds, plusieurs canons de campagne et pom-poms et occupait une forte position sur une longue crête orientée de l'Est à l'Ouest. Hamilton se décida à engager le combat immédiatement.

L'attaque de droite fut menée par le 1er bataillon des Gordon Highlanders, qui s'empara de la partie orientale de la crête et, par un mouvement enveloppant, la remonta jusqu'à la nuit. Les volontaires de la ville de Londres agirent sur la gauche et se comportèrent très vaillamment; mais les Gordon Highlanders eurent la tâche la plus rude et éprouvèrent les pertes principales; ils eurent 1 officier tué et 9 blessés. L'ennemi, après une résistance obstinée, se retira pendant la nuit. Le total de nos pertes dans cette affaire fut de 2 officiers et 24 hommes tués, 9 officiers et 106 hommes blessés. Le général French avait eu également sa marche disputée le 28 et le 29 mai, mais il avait réussi, le soir du dernier jour, à déborder l'extrême droite de la ligne très étendue de l'ennemi, facilitant ainsi les progrès de la colonne Jan Hamilton. Les pertes de French avaient été faibles : 2 officiers blessés, 2 hommes tués et 17 blessés.

Le lendemain matin je fis halte devant Germiston ; les emplacements des troupes étaient les suivants :

La 11e division, avec l'artillerie lourde, près de mon quartier général.

La 7e division, la 3e brigade de cavalerie et l'infanterie montée du colonel Henry sur les hauteurs au Nord de Johannesburg.

La colonne Jan Hamilton, à Florida, à trois milles à l'Ouest de la ville.

Les troupes des généraux French et Hutton à quelques milles au Nord-Est de Florida.

Le même jour, j'eus une entrevue avec le Dr. Krause, commandant provisoire de Johannesburg, qui consentit à me rendre la ville le lendemain matin. Dans la journée, les Queensland mounted Rifles prirent un canon de campagne du Creusot, 11 chariots chargés de matériel de guerre et 23 prisonniers.

Sur ces entrefaites, j'avais reçu avis, le 29 mai, que la brigade écossaise était fortement pressée par l'ennemi à Roodepoort, 18 milles au Sud d'Heilbron. Le bataillon irlandais d'Imperial Yeomanry avait reçu l'ordre de quitter Ventersburg-Road-Station pour rejoindre cette brigade à Lindley. Mais il n'atteignit ce point qu'après le départ des Écossais pour Heilbron; le général Colvile, qui les commandait, ne les avait pas attendus. Cela était très regrettable, car Colvile avait grand besoin de troupes montées. Dès que je fus avisé de cette circonstance, je prescrivis à lord Methuen d'envoyer au secours de Colvile la brigade Douglas de Kroonstad. A peine cet ordre était-il parti, que j'appris par une communication du général Rundle, de Senekal, que le bataillon de Yeomanry, arrivant à Lindley quelques heures après le départ de la brigade écossaise, avait trouvé la ville occupée par l'ennemi. Le lieutenant-colonel Spragge, son chef, s'était arrêté en conséquence à trois milles à l'Ouest de la ville et avait envoyé des estafettes à Colvile et à Rundle pour les aviser de la situation dangereuse dans laquelle il se trouvait et qu'aggravait encore le fait de ne disposer que d'un jour de vivres. Au début, Spragge eut devant lui peu de monde, mais dès que sa situation exposée fut connue des Boers, le nombre de ses ennemis s'accrut rapidement. Le général Rundle ne pouvait se porter au secours de Spragge, étant appelé lui-même à soutenir le général Brabant dans la direction d'Hammonia; en outre, il ne pouvait quitter Senekal avant l'arrivée du général Cléments, qui se portait de Winburg sur ce point avec une partie de sa brigade. Cependant, dans l'espoir de contribuer à dégager le détachement du lieutenant-colonel Spragge, le général Rundle, avec six compagnies de Yeomanry, deux batteries montées, la brigade du général Campbell et le 2e bataillon du Royal West Kent Regiment, se porta à quatre milles sur la route de Bethlehem et se heurta à l'ennemi en forces importantes à Kuring-Kraus. Après un combat indécis, le général Rundle rentra à Senekal, ayant eu 30 hommes tués et 150 blessés.

Le général Colvile, avec le major de la 9e division et la brigade écossaise, atteignit Heilbron le 29 mai. Il fut peu inquiété pendant la dernière partie de cette marche, l'ennemi ayant tourné toute son attention contre le bataillon de Yeomanry.

Le même jour, lord Methuen partait de Kroonstad au secours de la brigade écossaise conformément aux instructions que je lui avais envoyées.

A sa troisième marche, il reçut une communication du lieutenant-colonel Spragge, datée du 29 mai. Celui-ci lui faisait connaître que l'ennemi le pressait vivement et qu'il allait manquer de vivres et de munitions; cependant il espérait tenir jusqu'au 2 juin. Lord Methuen me transmit cette communication par télégraphe. Je lui donnai immédiatement

l'ordre de se porter rapidement au secours du lieutenant-colonel Spragge. Le 1er juin, une demi-heure après avoir reçu mon télégramme, il se mit en marche avec ses troupes montées (Imperial Yeomanry, 1re batterie montée, une section de pom-poms) et atteignait Lindley le lendemain à 10 heures du matin, ayant franchi 44 milles en vingt-cinq heures. Il était malheureusement trop tard; le lieutenant-colonel Spragge avait dû se rendre deux jours plus tôt. En approchant de Lindley, Methuen attaqua les Boers, dont l'effectif s'était accru de 300 à 3,000 hommes. Après un violent combat qui dura cinq heures, il les battit complètement et occupa la ville. Je lui prescrivis alors d'y laisser une de ses brigades d'infanterie (celle de Paget) et de se porter, avec l'autre (celle de Douglas) et des vivres, au secours de sir H. Colvile.

Revenons maintenant aux opérations près de Johannesburg. Je reçus la soumission formelle de la ville le 31 mai au matin et fis mon entrée à midi avec les 7e et 11e divisions. Le drapeau anglais fut hissé sur la place principale et salué suivant le cérémonial habituel. J'établis ensuite mon quartier général à Orange-Grove, à trois milles au Nord de Johannesburg, sur la route de Pretoria; la 11e division à quatre milles plus au Nord et la 14e brigade (7e division) à peu de distance vers l'Ouest. La 15e brigade (Wavell) fut désignée comme garnison de la ville, et le lieutenant-colonel Mackensie des Seaforth Highlanders, nommé gouverneur.

Les 1er et 2 juin, mon quartier général resta à Orange-Grove pendant que la colonne Jan Hamilton se portait de Florida à Bramfontein, à quatre milles à l'Ouest d'Orange-Grove, et que les 1re, 3e et 4e brigades de cavalerie, avec l'infanterie montée du général Hutton, étaient réparties à dix milles au Nord du même point.

Pendant ces deux jours, je continuai de recevoir d'inquiétantes nouvelles sur les effectifs de l'ennemi et l'activité déployée par lui dans la colonie du fleuve Orange. Il se trouvait alors complètement sur nos derrières, menaçant le chemin de fer à voie unique dont nous dépendions pour nos réapprovisionnements. Ces informations avaient un caractère des plus graves, car, en raison de notre marche rapide et des importantes destructions faites à la voie ferrée, notre subsistance devenait précaire; parfois nous n'avions pas même un jour de vivres d'avance. On me conseillait, en conséquence, de m'arrêter à Johannesburg jusqu'à la pacification complète de la colonie du fleuve Orange et à l'ouverture du chemin de fer du Natal. Mais, tout en reconnaissant les dangers que présentait la continuation de la marche, j'envisageais aussi l'avantage qu'il y avait à poursuivre sans retard nos succès, sans donner le temps à l'ennemi de se remettre de ses nombreux échecs et d'évacuer de Pretoria les prisonniers anglais qu'il y déte-

nait. Tout cela valait bien les risques à courir. En conséquence, je m'avançai, le 3 juin, avec la division Pole Carew, le quartier général et la brigade Maxwell de la 7e division jusqu'à Leeuwkop, par une étape de douze milles. Le colonel Henry portait son infanterie montée à quatre milles au Nord, le général Gordon venait avec la 3e brigade de cavalerie à six milles à l'Est, le général Hamilton avec sa colonne, à Diepsloot, à quinze milles au Sud de Pretoria, et les troupes des généraux French et Hutton à Rooikrans, à treize milles au Sud-Ouest de Pretoria.

Le 4 juin, je m'avançai avec l'infanterie montée Henry, quatre compagnies d'Imperial Yeomanry, la division Pole Carew, la brigade Maxwell et les canons de siège et de marine jusqu'au Six-Mile-Spruit, dont les bords étaient occupés par l'ennemi. Les Boers furent vivement délogés de la rive Sud et poursuivis pendant près d'un mille par l'infanterie montée et la Yeomanry, qui tombèrent alors sous le feu de l'artillerie ennemie. L'artillerie lourde fut aussitôt mise en ligne, appuyée par la brigade Stephenson (11e division) et le feu des Boers fut éteint. Ceux-ci se portèrent alors vers le Sud le long d'une série de crêtes parallèles à l'axe de notre mouvement, dans le but de tourner notre flanc gauche; mais ils furent arrêtés par l'infanterie montée et la Yeomanry, appuyée par la brigade Maxwell. Cependant les Boers continuaient à déborder notre flanc gauche et à menacer nos derrières; alors je donnai l'ordre à Jan Hamilton, qui marchait à trois milles sur notre gauche, d'appuyer à droite pour boucher le trou entre les deux colonnes. Grâce à ce mouvement et à l'action de l'infanterie montée contre le flanc droit de l'ennemi, celui-ci dut se retirer sur Pretoria. Le jour tombait alors et les troupes durent bivouaquer sur place, la brigade de la Garde près du fort de Pretoria situé le plus au Sud de la ville, la brigade Stephenson près de la Garde et à l'Ouest, la colonne Jan Hamilton encore plus à l'Ouest, French avec les 1re et 4e brigades de cavalerie et l'infanterie montée Hutton au Nord de la ville, la brigade de cavalerie Broadwod entre French et Jan Hamilton, et celle du général Gordon à l'Est, près de la gare d'Irène.

Un peu avant la nuit, le lieutenant-colonel De Lisle, dont l'infanterie avait poursuivi l'ennemi jusqu'à 2,000 yards de Pretoria, envoya un officier parlementaire pour sommer en mon nom la ville de se rendre. Il ne reçut aucune réponse, mais vers 10 heures du soir, M. Sandberg, secrétaire du général en chef Botha, accompagné par un général de l'armée boer, apporta une lettre du général en chef me proposant un armistice, afin de discuter les termes de la reddition. Je répondis que celle-ci devait suivre sans conditions et demandai une réponse le lendemain avant 5 heures du matin, mes troupes ayant reçu l'ordre de se mettre en marche dès l'aube. A l'heure fixée, je reçus

une réponse du commandant en chef Botha, qui renonçait à défendre la place et confiait à ma protection les enfants et les biens des habitants. En conséquence, je donnai l'ordre à la division Pole Carew de s'avancer, avec l'infanterie montée du colonel Henry, à un mille de la ville et, à 9 heures du matin, je me rendis moi-même à la gare du chemin de fer. A 2 heures du soir, je fis mon entrée solennelle, le pavillon anglais fut hissé sur le Raadzaal, la division Pole Carew et la colonne Jan Hamilton défilèrent. J'établis le soir même mon quartier général à la légation anglaise. La 14e brigade forma la garnison de Pretoria et le général Maxwell fut nommé gouverneur.

Les prisonniers que nous trouvâmes étaient au nombre de 158 officiers et 3,029 hommes de troupe; 900 environ avaient été évacués la veille dans la direction de Middelburg.

Notons que les forts de la ville n'avaient pas été défendus; leur armement avait été évacué. La ville était tranquille et la population calme; à l'exception de la majeure partie de l'or en dépôt dans les banques et de la totalité du Trésor public qui avaient été enlevés, aucun dommage n'avait été fait aux propriétés privées. Mmes Kruger et Botha restèrent à Pretoria après le départ de leurs maris. Elles y sont encore.

L'ennemi s'était retiré vers l'Est pendant la nuit du 4 juin, mais à peu de distance. La présence de forces considérables (12,000 Boers) pouvant avoir pour effet de troubler la ville, je résolus de les repousser plus loin. Elles occupaient une forte position sur une ligne de hauteurs à Pienaars-Poort, à quinze milles de Pretoria. L'attaque commença le 11 juin au matin; la division Pole Carew, avec les canons de marine et de siège, se porta à Christenin-Hill, devant Pienaars-Poort, ayant à sa droite la colonne Jan Hamilton et à son extrême droite les brigades de cavalerie Broadwood et Gordon. Ces dernières étaient en liaison l'une avec l'autre et avec la colonne Jan Hamilton. L'infanterie montée du colonel Henry reçut l'ordre de fermer le passage de Frankpoort dans les hauteurs, au Nord de la gare d'Eerstefabriken. Pendant ce temps, French, avec les brigades de cavalerie Porter et Dickson et l'infanterie montée du général Hutton, devait déborder par le Nord-Ouest la position ennemie. Le centre de celle-ci, à Pienaars-Poort, était naturellement si fort qu'une attaque de front aurait entraîné inutilement de grosses pertes. Je me déterminai donc à agir sur les flancs, sachant par expérience que l'ennemi se retirerait dès qu'il verrait ses derrières sérieusement menacés. Mais les distances à parcourir et les accidents du terrain favorables à la défensive des Boers retardèrent notre mouvement. En outre, comme je l'ai appris depuis, les chefs boers adoptaient notre tactique et cherchaient aussi à nous déborder. Leur centre était en conséquence peu garni et leurs ailes très fortes,

de sorte que French et Hutton à notre gauche, Broadwood et Gordon à notre droite, me firent connaître qu'ils en étaient réduits à se défendre. Broadwood fut même, à un moment, fortement pressé, soumis à un feu violent d'artillerie sur son front et sur son flanc gauche et, en même temps, attaqué en arrière et à droite par un commando d'Heidelberg. L'ennemi attaqua avec beaucoup d'audace et put, grâce à une parfaite connaissance du terrain, s'approcher si près de la batterie à cheval « Q », qu'on eut beaucoup de peine à la retirer. Un autre détachement attaquait simultanément le flanc droit de la brigade Broadwood. Pour sauver ses canons et dégager sa droite, Broadwood donna l'ordre au 12e lanciers et à la cavalerie de la Garde de charger. Ces charges réussirent à dégager l'artillerie et la droite et forcèrent l'ennemi de se retirer à grande portée de ses fusils et de ses canons ; malheureusement ces résultats ne furent obtenus qu'au prix de la perte de 20 tués ou blessés, parmi lesquels le brave lieutenant-colonel comte d'Airlie, frappé à la tête du 12e lanciers, son régiment. Sur ces entrefaites, l'infanterie du général Jan Hamilton accourait au secours de la cavalerie. Chaque bataillon était engagé dès qu'il arrivait.

De l'emplacement que j'occupais, je pus voir (ce que Jan Hamilton ne pouvait pas distinguer du point où il se trouvait) un gros détachement de Boers galoper en désordre d'une crête basse à trois quarts de mille en avant de notre infanterie, près de Rhenosterfontein, vers Diamond's Hill dont il était encore à 1 mille 1/2. Cette hauteur me parut être la clef de la position formidable occupée par les Boers sur notre flanc; je jugeai que nos troupes avaient des chances d'emporter rapidement la crête intermédiaire, et de faciliter ainsi pour le lendemain l'attaque de Diamond's Hill même. Je me décidai donc à ne donner l'attaque finale que le lendemain, et donnai l'ordre de faire bivouaquer les troupes sur place. Je pris des dispositions pour faire renforcer Jan Hamilton par la brigade de la Garde (général Inigo Jones) et par deux canons de marine de 12 livres (capitaine Bearcroft R. M.).

Le 12 au matin, je prescrivis à Jan Hamilton de continuer son mouvement sur Diamond's Hill, puis de se rabattre vers le chemin de fer sur la gare d'Elands-River, pour menacer la ligne de retraite de l'ennemi, s'il continuait à résister.

Ayant prescrit à la brigade de cavalerie Gordon avec un bataillon d'infanterie de le couvrir en arrière et à droite, à la brigade Broadwood avec un détachement d'infanterie montée de contenir l'ennemi à sa droite, Jan Hamilton attaqua Diamond's Hill avec la 82e batterie montée, les 1ers bataillons des Sussex et Derbyshire Regiments et le bataillon de Volontaires de la ville de Londres. Les troupes s'avancèrent sous un feu d'artillerie dirigé contre les deux flancs, et sous le feu de mousqueterie partant de la hauteur elle-même.

La fermeté avec laquelle cette longue ligne se porta en avant, sans se desserrer ni se hâter, au milieu de la poussière soulevée par les balles et les éclats d'obus, me convainquit que rien ne pourrait résister à leur assaut.

A 2 heures du soir, la position était enlevée par les troupes que j'ai énumérées ci-dessus. La brigade de la Garde suivait en soutien. Le combat se poursuivit jusqu'au soir, les Boers ayant occupé une nouvelle position près du chemin de fer.

Le 13 au matin, nous constatâmes que l'ennemi s'était retiré pendant la nuit sur Middelburg. Jan Hamilton entama immédiatement la poursuite, son infanterie vers la gare d'Elands-River, et ses troupes montées sur celle de Bronkhorst-Spruit. Les généraux French et Hutton s'avancèrent vers l'Est jusqu'à Doornkraal; constatant que l'ennemi avait disparu, ils revinrent à Kameelfontein. L'ennemi s'était dispersé. Nos troupes rentrèrent près de Pretoria. Les corps montés avaient grand besoin de recevoir des chevaux de remonte pour recouvrer toute leur valeur.

Tandis que les forces sous mes ordres immédiats s'installaient aux environs de Pretoria. le commandant De Wet continuait dans la colonie du fleuve Orange ses attaques sur nos lignes de communications au Sud du Vaal. Le 2 juin, un convoi de 50 chariots à bœufs quittait la gare de Rhenoster-River escorté par des détachements qui rejoignaient la brigade écossaise. Dans l'après-midi du lendemain, il fut cerné par des forces ennemies supérieures et obligé de se rendre avant l'arrivée des secours envoyés de la gare de Vredefort-Road.

Le 7, de grand matin, les Boers attaquèrent le détachement chargé de garder le pont du chemin de fer de Rhenoster, et composé du 4e bataillon du Derbyshire Regiment, de 70 hommes du régiment de sapeurs de chemin de fer et de quelques hommes de la Yeomanry. Des postes occupaient les kopjes qui commandent le pont du chemin de fer et le camp ; mais ils durent se retirer devant le feu de l'artillerie lourde et celui de mousqueterie dirigé de hauteurs plus éloignées. Le combat continua jusqu'à 11 heures du matin. A ce moment le détachement avait 5 officiers et 32 hommes tués et 100 hommes blessés sur un effectif total de 700 hommes. Les Boers disposaient de six canons, auxquels nous n'en pouvions opposer aucun, et combattaient à six contre un. Le détachement dut se rendre, une plus longue résistance devenant inutile.

J'avais nettement envisagé l'éventualité de semblables mésaventures, lorsque je m'étais décidé à marcher sur Pretoria, et je savais que je n'avais pas assez de troupes pour protéger d'une façon absolue le chemin de fer et grouper en même temps des effectifs suffisants contre les forces principales du Transvaal ayant l'appui des forts et de la grosse

artillerie. Maintenant, j'étais maître de la capitale, et j'avais délivré le plus grand nombre des prisonniers; je pris donc immédiatement des dispositions pour renforcer la garde du chemin de fer. Les prisonniers délivrés furent armés, équipés et envoyés à Vereeniging et dans divers postes au Sud du Vaal. Dès qu'il fut possible d'épargner encore des troupes, on en répartit sur la ligne entre Pretoria et Kroonstad. Le général lord Methuen fut chargé de surveiller l'exécution de ces mesures. Le 11 juin il attaqua et battit le commando de Christian De Wet sur le Rhenoster. L'hôpital de campagne de la Yeomanry qui avait été pris par les Boers avec le bataillon de milice du Derbyshire quelques jours plus tôt, fut repris, ainsi que les officiers et les hommes blessés dans cette circonstance. D'autres attaques très vives furent faites dans la suite contre la voie ferrée et les trains de réparation, mais l'ennemi fut, chaque fois, repoussé sans que nous éprouvions de grandes pertes, et au bout de quelques jours le chemin de fer et les communications télégraphiques furent rétablis.

Si nous envisageons les opérations sur le théâtre occidental de la guerre, je signalerai avec satisfaction la délivrance de Mafeking, le 17 mai, par la colonne volante du colonel Mahon. Informés, sans doute, de l'approche de cette colonne, les Boers firent le 12 mai une tentative suprême contre la place. Avant l'apparition du jour, un détachement de 250 hommes, conduit par le commandant Eloff, assaillit les postes de l'Ouest et fit irruption dans les camps (Staat et Protectorate camps), tandis qu'une violente démonstration par le feu était faite sur les autres points de la ligne de défense. Les postes de l'Ouest se rallièrent et empêchèrent les réserves de l'ennemi de suivre le détachement Eloff, auquel ils coupèrent la retraite, pendant que la garde civique l'arrêtait de front. Le combat dura toute la journée et deux fractions se rendirent le soir, tandis que le reste était repoussé du Staat-Camp sous un feu violent. L'ennemi perdit 10 tués, 19 blessés et 108 prisonniers, dont Eloff, 9 officiers, 17 Français et un bon nombre d'Allemands. Nos pertes s'élevaient à 6 hommes et 2 officiers tués, 9 hommes blessés.

Le 15 mai, Mahon effectua sa jonction avec la colonne du colonel Plumer à Jan Massibis, à 30 milles à l'Ouest de Mafeking. Se portant le lendemain jusqu'au Molopo, il rencontra une vive résistance de la part d'un détachement boer de la région, appuyé par un commando de Klerksdorp, sous la conduite du général Delarey, et établi dans une forte position à 9 milles de la ville. La batterie montée canadienne, venant de Buluwayo, avait rallié à marches forcées le colonel Mahon le matin même, et fut d'un précieux secours. L'ennemi fut complètement battu, et les forces anglaises réunies entrèrent à Mafeking le 17 mai à 4 heures du matin. Renforcées par la garnison, elles attaquèrent, après quelque repos, le camp principal de l'ennemi, lui prirent un canon et

une grande quantité de matériel et de munitions. Les Boers se retirèrent dans le Transvaal et se dispersèrent, retournant pour la plupart à leurs fermes.

Des mesures furent prises aussitôt pour rétablir la voie ferrée au Nord et au Sud de Mafeking. La ligne de Buluwayo fut rouverte le 26 mai. Zeerust fut occupé sans résistance par une colonne volante commandée par le colonel Plumer et quelques jours après les troupes furent installées à Ottoshoop et Polfontein.

Le général Hunter, partant de Fourteen-Streams, pénétra sur le territoire transvaalien le 16 mai, et entra le lendemain à Christiana sans rencontrer de résistance. Les Boers, au nombre de 3,000, commandés par Du Toit s'étaient retirés sur Klerksdorp. Hunter retourna alors à Fourteen-Streams et suivant la voie ferrée, atteignit Vryburg le 24 mai. Le 26, je lui prescrivis d'établir un dépôt avancé d'approvisionnements à Doornbult-Siding, de se concentrer à Holfontein et de marcher ensuite sur Lichtenburg.

Les forces dont il disposait comprenaient la colonne volante du colonel Mahon (moins le Kimberley mounted Corps, laissé au général Baden Powell) la Scottish Imperial Yeomanry, un groupe d'artillerie montée et six bataillons d'infanterie. Le 1er juin, l'avant-garde du général Hunter atteignit Lichtenburg où toutes les troupes se trouvaient réunies le 7 juin. Le 8, il partit pour Potchefstroom par Ventersdorp, pour se relier par chemin de fer avec Klerksdorp et Johannesburg.

Dans les districts occidentaux de la colonie du Cap, le général Warren et le colonel Adye avaient opéré, avec grand succès, contre les rebelles. Le 21 mai, Warren les surprit à Douglas et leur prit leurs chariots, leurs tentes et leur bétail; les Boers se retirèrent vers le Nord. Le 30 mai, Adye livra un combat près de Khees, dans le district de Prieska, et eut 1 officier et 3 hommes tués, 4 officiers et 16 hommes blessés. Il prit dans cette affaire plus de 5,800 têtes de bétail ou de moutons et nombre de chariots, de tentes ou d'objets divers. Le 3 juin, Warren se porta contre l'ennemi vers Campbels et le dispersa. Il rendait compte que le district d'Herbert était nettoyé des bandes de rebelles et qu'il allait prochainement occuper Griquatown.

Dans la colonie du fleuve Orange, on signalait la présence de bandes de maraudeurs dans les environs d'Abraham's Kraal. Le 13 mai, j'exprimai à Kelly-Kenny le désir de voir envoyer trois compagnies de Yeomanry de Blœmfontein pour les disperser et pour réparer la ligne télégraphique entre Blœmfontein et Boshof. Après avoir rempli cette tâche d'une façon satisfaisante, le détachement de Yeomanry rentra à Blœmfontein le 22 mai, ayant pacifié le district et ramassé près de

100 fusils et 3,000 cartouches. Au cours de ces opérations, et jusqu'au 24 mai, 400 Burghers, dont le commandant Duplessis et les field-cornets Botha et H.-J. Duplessis avaient fait leur soumission au commandant d'armes de Boshof.

Durant la période correspondant à ce rapport, les troupes du Natal avaient exécuté un important mouvement en avant. Du 10 au 13 mai, le général Buller s'était porté jusqu'à Waschbank-Station par Sunday's River-Drift, en même temps que l'ennemi se retirait jusqu'au col en avant d'Helpmakaar. Le 13 au soir, cette localité fut évacuée et le 15, nos troupes occupèrent Glencoe et Dundee ; les Boers se retirèrent sur Laing's Nek. La cavalerie atteignit Newcastle le 17 et sir Redvers Buller y entra le lendemain. On trouva le chemin de fer fort endommagé et l'on dut attendre qu'il fût réparé pour essayer de traverser le Drakensberg. Ce retard permit à l'ennemi de concentrer des forces considérables à Laing's Nek, devant le Botha's Pass et les autres cols.

En outre, on signala que des commandos de la région menaçaient le chemin de fer par l'Est. Sir Redvers Buller décida d'éclaircir d'abord la situation sur son flanc droit, et le 27 mai, il envoya une colonne sur Utrecht. Le 29, cette ville se rendit au général Hildyard et le général Hon. Neville Lyttelton marcha sur Vryheid, qui se soumit également quelques jours plus tard. Le chemin de fer fut rouvert jusqu'à Newcastle à la date du 29 mai. Le 4 juin, sir Redvers Buller me rendit compte qu'il se disposait à forcer, à la date du 6, le passage de Laing's Nek par un mouvement tournant, et que l'ennemi, au nombre de 4,000 à 5,000 hommes, avec beaucoup d'artillerie, était très démoralisé.

Tout en déconseillant une attaque de front qui aurait entraîné de grosses pertes, je lui suggérai cependant de laisser devant Laing's Nek assez de monde pour attirer l'attention de l'ennemi, et de diriger le reste sur le Botha's Pass ou quelque autre col, afin de déloger l'ennemi de ses fortes positions. Le 8 juin, sir Redvers Buller attaqua et battit les Boers à Botha's Pass, et les heurta de nouveau, le 10, à Gansvlei dans sa marche vers le Nord.

L'ennemi fut repoussé peu à peu le long de la crête qu'il continua cependant à tenir jusqu'à la nuit. Pendant celle-ci, il se replia jusqu'à une ligne de hauteurs située à 6 milles au Nord-Est de Gansvlei, traversée au col d'Allemann's Nek par la route de Volksrust.

Le 11 juin, sir Redvers Buller marcha contre cette nouvelle position. Après un combat très vif, où le 2e bataillon de Dorsetshire Regiment fut particulièrement éprouvé, il s'empara d'Alleman's Nek, et occupa la crête que les Boers avaient totalement évacuée. La 3e brigade de cavalerie avait été également engagée sur le flanc droit. Nos pertes s'élevaient à 142 tués et blessés. Dans la nuit les Boers abandonnèrent

Laing's Nek et Majuba ; sir Redvers Buller établit son quartier général à Joubert's Farm, 4 milles au Nord de Volksrust.

Au Nord du Transvaal, la réunion du détachement du général Carrington a subi un retard, en raison du faible rendement de la voie ferrée de Beira à Marandellas ; mais, tout dernièrement, ces conditions ont été améliorées et la plupart des troupes ont atteint Mafeking, où elles seront très utiles.

J'ai l'honneur, etc.....

ROBERTS, *Maréchal,*
Commandant en chef dans l'Afrique du Sud.

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

Nouvel équipement du fantassin anglais. — Les caractéristiques du nouvel équipement du fantassin anglais sont les suivantes :

Le havresac est supprimé. La grande capote roulée en cylindre se porte dans le dos à l'ancienne place du sac. On roule à l'intérieur le bonnet de campagne et une paire de chaussettes. La gamelle individuelle est portée à l'ancienne place de la giberne. Les vivres, la cuiller et la fouchette sont dans l'étui-musette. Le bidon est d'une contenance de $1^l,136$.

L'homme est muni de 100 cartouches, portées (en chargeurs de 5 cartouches) ; 50 dans la ceinture et 50 dans une banderolle en cuir placée en sautoir.

Le poids total du bagage du fantassin est de $31^{kg},75$, dont 26 kilogr. portés par l'homme et $5^{kg},75$, chargés sur la voiture de compagnie.

Le nouvel équipement réalise un allégement de $4^{kg},600$ du poids porté par l'homme.

Le nouveau fusil de l'armée anglaise. — Le gouvernement anglais vient d'adopter un nouveau fusil, d'un modèle unique, destiné à armer aussi bien la marine que les troupes de toutes armes de l'armée. Il a déjà été mis en fabrication à la manufacture royale d'armes portatives, où ont été faites les études relatives à sa construction ; une usine privée de Birmingham doit également concourir à cette fabrication.

Il y a deux ans et demi qu'une commission spéciale, dite Commission des armes portatives (*Small Arms Committee*), a été chargée, en prenant pour point de départ le fusil Lee-Enfield, qui avait donné de bons résultats dans l'Afrique du Sud, d'étudier un nouveau fusil satisfaisant aux conditions d'une arme de guerre, et non d'un fusil de précision. Au dire des experts, le problème aurait été complètement résolu par la Commission, et aucune des critiques formulées contre la nouvelle arme en raison de sa longueur (le canon a été raccourci de 12 centimètres et demi) ne serait justifiée. D'après les expériences, elle aurait sur le fusil actuel les avantages suivants : rapidité de tir accrue de 20 p. 100, précision plus grande, vitesse initiale légèrement supérieure, et enfin aucun recul appréciable, par suite de l'augmentation de profondeur des rayures dans le voisinage de la bouche du canon.

Le nouveau fusil a une longueur de $1^m,13$, et le même calibre que l'ancien ($75^{mm},7$) avec 5 rayures au pas de $0^m,25$. Le système de fermeture de culasse est également le même, avec quelques perfectionnements au chien et à la gâchette, pièces qui dans le Lee-Enfield étaient rapidement hors d'usage. Il est très bien équilibré. Le canon est recouvert de bois sur toute la longueur du fût. Le magasin contient 11 cartouches, et se remplit à l'aide d'un chargeur d'acier dans lequel les cartouches sont maintenues par la collerette. L'arme ne peut être chargée coup par coup, et, par suite, ne peut tirer que les cartouches mises dans le magasin. Toutefois, cette disposition n'a pas été adoptée pour le fusil de la marine.

Les différences principales entre le fusil Lee-Enfield et l'arme nouvelle résident dans les appareils de visée, gradués dans l'un comme dans l'autre jusqu'à 2,800 yards (2,560 mètres). La hausse des grandes distances est à peu de chose près la même. Celle des distances ordinaires diffère ; au lieu de la planchette à curseur mobile et à rabattement du Lee-Enfield, elle est constituée par une planchette à cran de mire fixe, qui peut prendre vers l'extrémité du canon des inclinaisons variant, avec la distance, de 0° à 90°, la position horizontale de la planchette correspondant au but en blanc. Le guidon a conservé la forme de grain d'orge, mais il est assemblé à queue d'aronde avec son embase, en vue de faciliter le réglage de l'arme. Cette embase, plus élevée, porte sur ses deux faces latérales deux lames d'acier, légèrement inclinées vers l'extérieur, ayant à leur sommet un écartement de 3 centimètres environ, et destinées à protéger le guidon contre les chocs. Il y aura en outre une réglette de correction pour le vent.

Il doit y avoir trois longueurs différentes de crosse, afin de permettre de donner à chaque homme un fusil proportionné à sa taille.

Le nouveau fusil tire la cartouche Lee-Enfield, mais il est question d'adopter une nouvelle poudre actuellement en essai à l'arsenal de Woolwich.

Cours d'instruction en 1904. — Les dates des divers cours d'instruction ont été fixées comme il suit pour l'année 1904 :

1° *École de tir pratique d'artillerie de campagne, à Shoeburyness.*

Cours des officiers et sous-officiers (armée régulière) : 1° batteries d'obusiers, du 9 janvier au 6 février ; 2° batteries à cheval et de campagne : 1re série (canons de 15 livres ordinaires et à tir rapide), du 6 février au 15 mars ; 2e, 3e, et 4e série (canons de 12 et de 15 livres), 5 mars-2 avril, 15 octobre-12 novembre, 12 novembre-10 décembre.

En outre des cours pourront être organisés pour l'artillerie de campagne de la milice.

2° *École de tir pratique d'artillerie de garnison, à Shoeburyness.*

a) Cours des élèves de l'Ordnance College : officiers, du 30 avril au 23 décembre; sous-officiers, du 2 avril au 26 novembre.

b) Cours des officiers subalternes : trois séries, 30 janvier-30 avril, 21 mai-20 août, 17 septembre-17 décembre).

c) Cours des sous-officiers : trois séries (20 février-28 mai, 28 mai-3 septembre, 10 septembre-17 décembre).

d) Cours de tir des canons légers à tir rapide : 1° Artillerie régulière : six séries de quatre semaines, commençant les 27 février, 26 mars, 23 avril, 9 juillet, 3 septembre et 1er octobre ; 2° Artillerie volontaire : quatre séries de deux semaines, commençant les 21 mai, 6 août, 29 octobre et 26 novembre.

e) Cours colonial, du 14 au 28 mars.

3° *Écoles de tir pratique d'artillerie de côte, à Golden Hill (île de Wight), Plymouth, Leith et Sheerness.*

a) Cours des officiers des forces auxiliaires : 1° cours d'un mois, tous les mois, excepté en novembre, décembre et janvier; 2° cours de deux ou trois mois, tous les mois, excepté en décembre et janvier; 3° cours des instructeurs d'artillerie, à Plymouth, le 1er février; 4° cours de discipline du feu et cours supplémentaire d'un mois en cas de besoin.

b) Cours des sous-officiers faisant partie des cadres permanents des forces auxiliaires ou candidats à ces emplois : à organiser par les soins des officiers qui dirigent les écoles de tir.

4° *École de tir pratique d'artillerie lourde et de siège, à Lydd.*

Des cours pour les officiers des forces auxiliaires et pour les sous-officiers faisant partie des cadres permanents de ces forces ou candidats à ces emplois seront organisés suivant les besoins.

5° *Ordnance College, à Woolwich.*

a) Cours d'artillerie : officiers, du 1er janvier au 29 avril; sous-officiers, du 1er janvier au 1er avril.

b) Cours de matériel : un an à partir du 1er janvier.

c) Cours de matériel pour les officiers subalternes d'artillerie de garnison qui ne sont pas passés par l'Académie militaire de Woolwich : première semaine de février.

6° *École du génie militaire, à Chatham.*

a) Cours des officiers et sous-officiers de cavalerie (classe des pionniers) : durée vingt jours, à partir du 1er octobre.

b) Cours des sous-officiers d'infanterie (classe des sergents pionniers) : partir du 1er octobre.

7° *École de tir d'infanterie, à Hythe.*

a) Officiers et sous-officiers de l'armée régulière (y compris les cadres permanents des Forces Auxiliaires) : cinq séries : 8 février-15 mars, 19 avril-24 mai, 27 mai-1er juillet, 30 septembre-4 novembre, 8 novembre-13 décembre.

b) Officiers supérieurs de toutes armes, du 4 au 9 juillet.

c) Cours de répétition, du 7 au 21 juillet, pour les adjudants-majors et sous-officiers des cadres permanents des bataillons de milice et de Volontaires et des régiments de Yeomanry ayant déjà suivi les cours de l'École.

d) Officiers et sous-officiers des forces auxiliaires : trois séries, 18 mars-15 avril, 28 juillet-25 août, 30 août-27 septembre.

8° *École des signaleurs, à Aldershot.*

a) Cours d'un mois, pour les officiers et sous-officiers de la Yeomanry et des Volontaires : deux séries, commençant le 6 janvier et le 15 février.

b) Cours de deux mois, pour les officiers et sous-officiers de l'armée régulière : quatre séries, commençant les 23 mars, 25 avril, 27 juillet et 28 septembre.

9° *École vétérinaire militaire, à Aldershot.*

a) Officiers (cavalerie, artillerie, génie, corps de l'administration et du train) : deux séries d'un mois, commençant les 15 janvier et 15 novembre.

b) Maréchaux ferrants (cavalerie, artillerie, génie, corps de l'administration et du train, infanterie) : trois séries d'un mois, commençant les 1er mars, 1er mai et 1er octobre.

10° *Écoles de gymnastique, à Aldershot et Curragh.*

Officiers (Aldershot) et sous-officiers (Aldershot et Curragh) : trois séries, commençant le 1er janvier, le 2 mai et le 1er septembre.

11° *École de cuisine, à Aldershot.*

Cours à l'usage des sous-officiers de toutes armes : 1° armée régulière : deux séries, 1er janvier-31 mars, 10 octobre-20 décembre ; 2° milice : une série, du 1er octobre au 30 septembre ; 3° Yeomanry et Volontaires : une série, du 1er avril au 12 mai ; 4° Cours de répétition, pour les sous-officiers de l'armée régulière ayant déjà suivi les cours de l'École : une série, du 16 mai au 31 juillet.

12° *École d'instruction de l'administration et du train (Army Service Corps), à Aldershot.*

a) Armée régulière : 1° cours des officiers supérieurs de l'administration et du train (Army Service Corps) : deux séries de deux mois et demi, commençant les 1er avril et 1er octobre ; 2° cours d'appréciation des denrées, pour les officiers d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie : trois séries, d'une durée de dix-huit jours, commençant les 1er janvier, 1er octobre et 1er novembre.

b) Forces auxiliaires (officiers et sous-officiers) : cours d'instruction sur les approvisionnements, deux séries de quinze jours, commmençant le premier lundi de février et de juillet.

13° *Cours d'instruction du service des transports de l'Army Service Corps, à Aldershot, Woolwich et Manchester.*

Cours des officiers et sous-officiers des forces auxiliaires : deux séries de quinze jours, commençant le premier lundi de juin et de décembre.

14° *École d'instruction de la Yeomanry, à Aldershot.*

a) Officiers : six séries de un mois, commençant les 1er mars, 5 avril, 3 mai, 14 juin, 2 août et 4 octobre.

b) Sous-officiers : deux séries de quatorze jours, commençant les 2 février et 1er septembre.

15° *Écoles d'instruction de l'infanterie montée, à Aldershot, Salisbury et Kilworth.*

Officiers, sous-officiers et soldats de l'infanterie régulière : quatre séries de trois mois, commençant les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

16° *Établissement d'aérostation militaire, à Aldershot.*

Cours d'aérostation militaire, pour les officiers de l'armée régulière (quatre officiers des batteries lourdes d'artillerie, six officiers d'état-major, d'infanterie et de cavalerie) : une série de six semaines, commençant au milieu du mois de mars.

17° *Écoles d'instruction des officiers d'infanterie de la milice et des volontaires.*

Ces écoles sont organisées à Londres (Chelsea Barracks), Preston, Liechfield, Glasgow, Edimbourg et Curragh. La durée des cours est fixée à un mois.

AUTRICHE-HONGRIE.

Mutations dans le haut commandement. — Par ordre de l'Empereur et Roi en date du 2 décembre 1903, le général de la cavalerie baron von Appel, commandant du 15e corps d'armée et gouverneur des territoires de Bosnie-Herzégovine (1), est mis sur sa demande à la retraite. Avec ses 77 ans, le général von Appel était depuis plusieurs années le plus âgé des généraux austro-hongrois ; il comptait 63 ans de service, étant entré dans l'armée à 14 ans. Il remplissait depuis vingt et un ans les fonctions qu'il vient de quitter.

Le successeur du général von Appel à Sarajewo est le feldzeugmeister von Albori, précédemment commandant du 1er corps d'armée et gouverneur de Cracovie, qui est lui-même remplacé par le feldmarschall-lieutenant Adolphe Horsetzky von Hornthal, anciennement commandant de la 12e division d'infanterie. Le général von Albori est âgé de 65 ans, le général Horsetzky von Hornthal de 56 ans.

Modification de la loi sur la taxe militaire. — La taxe militaire a été instituée en Autriche-Hongrie en 1880, principalement dans le but de permettre l'amélioration des pensions payées aux militaires réformés à la suite de la campagne de Bosnie-Herzégovine.

Elle est due par toute personne exonérée, en totalité ou en partie, du service militaire pour cause d'incapacité ou d'émigration. Le contribuable y est astreint pour un nombre d'années égal à celui des années de service dont il a été exonéré ; en cas de défaut du contribuable, ses ascendants sont responsables du payement. Les règles relatives à la quotité et au mode de fixation de la taxe militaire ne sont pas les mêmes en Autriche qu'en Hongrie. Cependant, d'une manière générale, les contribuables astreints à la taxe sont, suivant leur situation de fortune, répartis en classes comportant chacune un taux particulier. La taxe a comme minimum, en Autriche, 2 couronnes (2) ; en Hongrie,

---

(1) Les territoires d'occupation de Bosnie-Herzégovine constituent une circonscription administrative placée sous l'autorité à peu près absolue du Ministre commun des finances d'Autriche-Hongrie. Cette autorité s'exerce par l'intermédiaire du gouverneur, officier général, auquel sont dévolus tout à la fois le commandement des troupes et théoriquement les pouvoirs civils, mais qui, pour cette dernière partie de sa tâche, est secondé, ou plutôt remplacé par un *ad latus* civil.

(2) Une couronne (krone, en abrégé kr.) = 1 fr. 05.

6 kr.; comme maximum, elle atteint respectivement 200 kr. en Autriche, 240 en Hongrie.

Le produit de la taxe militaire s'élève annuellement à peu près au total de 8 millions de couronnes (2,6 pour l'Autriche, 5,4 pour la Hongrie). De cette somme globale 4 millions de couronnes (Autriche 2,34, Hongrie 1,66) sont affectés à des caisses particulières, dites « fonds de la taxe militaire » (militärtaxfonds), une pour l'Autriche, une pour la Hongrie, en vue de constituer un capital dont les intérêts sont destinés à améliorer la pension d'invalidité et à fournir une pension aux veuves et orphelins des militaires soit tués à l'ennemi, soit morts de blessures ou de maladies contractées en campagne. L'excédent de la taxe militaire est versé aux recettes générales du budget.

Les fonds de la taxe militaire s'enrichissent également des amendes infligées pour infraction à loi militaire. En cas de mobilisation, ces fonds doivent servir à secourir les familles nécessiteuses des hommes appelés et peuvent être utilisés à cet effet jusqu'à épuisement complet. Actuellement, la valeur totale des deux caisses est un peu supérieure à 91 millions de couronnes.

Les deux caisses sont administrées par les Ministres des finances autrichien et hongrois; mais l'établissement des mandats sur ces caisses incombe aux deux Ministres de la défense nationale, après entente avec le Ministre de la guerre commun. La gestion des caisses donne lieu à l'établissement de comptes annuels soumis à l'approbation des Parlements.

Depuis longtemps, on se plaignait en Cisleithanie des vices de la loi relative à la taxe militaire : le gouvernement autrichien vient de présenter un projet de loi nouvelle qui en modifie entièrement les bases. Il en fait une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu, calculée d'après ce dernier, bien que lui restant inférieure et que comportant une progression un peu différente. Tous les revenus inférieurs à 1200 kr. sont exonérés (ils représentent environ 70 p. 100 des contribuables taxés sous le régime actuel); à partir de 1200 kr. (taxe = 6 krones, soit 0,50 p. 100 du revenu), la taxe va en croissant suivant une progression, qui atteint avec, 3,75 p. 100 du revenu, son maximum. En outre, les ascendants sont astreints, lorsqu'ils jouissent d'un revenu supérieur à celui de leur enfant exonéré, à une taxe particulière distincte de celle imposée à ce dernier.

On compte que le nouveau mode de taxation produira une recette annuelle de 2,7 millions de couronnes et l'on annonce que si, en effet, les résultats sont favorables, on en profitera pour améliorer encore la situation des officiers ou employés militaires retraités sous l'empire de la loi de 1875 ou des lois antérieures, ainsi que celle de leurs veuves et orphelins. (En 1896, les taux des pensions ont été sensiblement

relevés, notamment en faveur des veuves et orphelins, mais seulement au profit des militaires à retraiter à partir de cette date.)

CANDIDATS AUX ÉCOLES MILITAIRES. — A différentes reprises, la presse austro-hongroise a signalé la décroissance constante du nombre des candidats aux écoles militaires et la difficulté qui en résultait pour le recrutement des officiers subalternes, notamment dans la cavalerie. Il semble qu'il y ait eu cette année une légère amélioration : les chiffres suivants, extraits du *Pester Lloyd* du 4 novembre, indiquent le nombre des candidats qui se sont présentés aux différentes écoles de *l'armée commune* (1) et le nombre des admissions :

École des cadets d'infanterie	1120	candidats	577	admissions.
— de cavalerie	30	—	24	—
— d'artillerie	206	—	159	—
— de pionniers.....	100	—	43	—
Académie militaire Marie-Thérèse.	»	—	145	—
— technique.....	»	—	87	—

De ces chiffres il ressort que, pour toutes les armes, à l'exception de la cavalerie, le recrutement des officiers est suffisamment assuré et porte sur un choix assez étendu pour garantir la qualité des éléments qui y concourent. Il n'en est pas de même en ce qui concerne la cavalerie : 24 élèves par classe, à raison de quatre années de cours, ne feraient qu'un total de 96 cadets, alors que le nombre prévu est de 150 et que les fréquentes démissions d'officiers de cette arme sembleraient en nécessiter plutôt une augmentation qu'une diminution. Cette désaffection des jeunes gens pour le service dans la cavalerie tient à deux causes : la cherté de la vie dans les régiments de cavalerie et le grand nombre des mauvaises garnisons de cette arme (sur 42 régiments, 17 sont en garnison en Galicie).

Au point de vue de leur provenance, les jeunes gens admis dans les écoles militaires se répartissent comme suit : Cadets, 78 p. 100 viennent des écoles secondaires civiles (Mittelschulen), 21,7 p. 100 des écoles réales militaires, 0,3 p. 100 d'établissements privés. Académies, 16,8 p. 100 proviennent des écoles de cadets (2), le reste à peu près

---

(1) Voir *Revue militaire*, 1er semestre 1902, p. 33 et 137.

(2) L'admission des meilleurs élèves des cadets dans les Académies Marie-Thérèse ou technique, à l'issue de la troisième année de cours, est autorisée depuis 1902.

pour moitié de l'école réale militaire supérieure et des écoles secondaires civiles.

Extradition des déserteurs et insoumis réfugiés en Allemagne. — En vertu d'une convention qui remonte au 10 février 1831, l'extradition peut être demandée pour les déserteurs ou insoumis de nationalité austro-hongroise qui se réfugient en Allemagne. Jusqu'ici la procédure d'extradition était menée par voie diplomatique, ce qui entraînait des complications et des lenteurs. En vertu d'un nouvel arrangement, les formalités d'extradition pourront désormais être engagées par l'autorité militaire austro-hongroise (conseil de guerre ou commandement territorial, suivant le cas), qui adressera directement ses demandes à l'autorité supérieure allemande, civile ou militaire, de la province ou du district où se sera refugié le délinquant (au ministère de l'intérieur du royaume de Saxe, pour les hommes réfugiés dans cet État). Exception est faite pour l'Alsace-Lorraine : l'extradition des hommes réfugiés dans ce pays continuera à être traitée par voie diplomatique. (Verordnungsblatt für das k. u. k. Heer, 20 octobre 1903.)

Libération du contingent transleithan. — Convocation d'Ersatz-réservistes et de réservistes. — La *Revue militaire des Armées étrangères* a exposé (1) les causes et les conséquences du retard survenu dans la libération des anciens soldats du contingent transleithan (classe 1900) et dans la convocation des recrues du même contingent de la classe 1903.

Bien qu'une détente se soit produite dans la situation politique et parlementaire de la Hongrie, la loi autorisant la levée du contingent de 1903 n'était pas encore votée, et, par suite, les opérations du recrutement n'avaient pas encore pu commencer au milieu de décembre dernier. Dans ces conditions, si rapidement qu'elles fussent menées, ces opérations ne pouvaient pas être terminées avant la fin de janvier 1904 ; d'autre part, les soldats de la classe 1900 passaient légalement dans la réserve à la date du 31 décembre 1903, et bien que la loi permît, en raison des circonstances exceptionnelles, de les conserver sous les drapeaux en qualité de réservistes, des considérations d'équité et d'humanité rendaient leur libération très désirable. Seulement, en les libérant avant l'incorporation du contingent de 1903, on créait dans l'effectif des corps de troupe recrutés en Transleithanie un déficit important, qui subsisterait au moins jusqu'à la fin de janvier.

---

(1) *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1903, p. 339.

Pour combler ce déficit, le Ministre de la guerre commun a prescrit, par une première circulaire, la convocation, à la date du 4 janvier 1904, pour une période de quatre semaines, du nombre nécessaire d'Ersatz-réservistes (1), ou, à défaut, de réservistes. On n'a dû appeler que le nombre d'hommes strictement indispensable dans chaque corps de troupe et établissement, d'après les besoins à assurer, sans se préoccuper d'atteindre l'effectif légal ou réglementaire.

Cette mesure prise, il a paru qu'on pouvait libérer, avant la date extrême du 31 décembre 1903, les anciens soldats dont le maintien sous les drapeaux jusqu'à cette époque n'était pas absolument nécessaire. En conséquence, une deuxième circulaire du ministère de la guerre a ordonné l'envoi en congé, à la date du 20 décembre, des hommes libérables de toutes armes et services, à l'exception de la cavalerie, de l'artillerie à cheval, du train, des remontes et également à l'exception des soldats de l'artillerie montée, des troupes sanitaires et des établissements de l'habillement et des subsistances, dont le commandement jugerait le maintien au corps indispensable. Les soldats libérables conservés sous les drapeaux sont passés, à la date du 31 décembre, dans la réserve et continueront, jusqu'à nouvel ordre, à servir comme réservistes.

Mise en essai de mitrailleuses dans l'armée austro-hongroise. — Dans le courant de l'année 1903, deux groupes de mitrailleuses ont été mis en essai en Autriche-Hongrie. Chacun de ces groupes comprend deux mitrailleuses ; l'un d'eux est affecté au 12e régiment de hussards du XIe corps, à Lemberg ; l'autre, destiné à la guerre de montagne, est expérimenté par le XVe corps, à Sarajewo (2).

Ces deux groupes sont armés de la mitrailleuse Maxim-Nordenfelt modèle 1889, appropriée au tir de la cartouche d'infanterie autrichienne modèle 1893, et de même système que la mitrailleuse allemande. Le tube est placé dans un manchon rempli d'eau de refroidissement. La hausse est graduée pour des distances de 200 à 2,000 mètres.

En tir automatique, la vitesse du feu peut atteindre 500 coups à

---

(1) Provenant uniquement des deux catégories suivantes : « en surnombre » et « hommes d'aptitudes médiocres », c'est-à-dire que les hommes affectés à l'Ersatz-réserve, en raison de leur profession (instituteurs, ecclésiastiques), de leur situation sociale (propriétaires fonciers) ou de famille, ne sont pas atteints par cette mesure.

(2) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1903, p. 341.

la minute. Les cartouches sont fixées sur des bandes qui en portent chacune 250.

La mitrailleuse destinée à la cavalerie est placée sur un bâti en forme de traîneau, disposé lui-même sur un arrière-train qui, à la différence de la voiture allemande analogue, ne porte pas de siège pour les servants. Ceux-ci sont en effet montés. Ils proviennent du 2e régiment de dragons ainsi que les cadres; les conducteurs sont fournis par l'artillerie.

L'effectif du groupe est de :

1 lieutenant en 1er commandant,
4 sous-officiers, dont deux chefs de pièce,
2 appréciateurs de distance,
10 servants,
4 conducteurs,
2 gardes-chevaux,
29 chevaux.

L'arrière-train, à deux roues, qui porte la mitrailleuse pendant la route, se nomme affût ; il peut en effet servir d'affût pendant le tir, après que l'on a séparé l'avant-train, à deux roues également. La voiture est traînée par quatre chevaux. L'arrière-train, constitué comme un affût de pièce, porte une flèche et un levier de pointage. Le bâti, en forme de traîneau, qui porte la mitrailleuse, la bouche dirigée vers l'arrière, repose sur le coffre d'affût auquel il est fixé.

Les munitions sont renfermées dans des caisses également en forme de traîneau. Chaque caisse contient six bandes de 250 cartouches. Sur l'affût il y a trois caisses, et le coffre d'avant-train en contient quatre. En outre, il y a sur l'affût deux bandes séparées qui servent à l'ouverture du feu dans le tir sur arrière-train. L'ensemble comprend donc 44 bandes de 250 cartouches, soit 11,000 cartouches. Les caisses à munitions sont portées ou traînées par deux hommes. Les voitures transportent en outre un tube de rechange, des outils, des pièces de rechange, des piquets d'attache. Dans l'avant-train d'une des mitrailleuses, est la caisse d'outils d'armurier; dans l'autre est le remplisseur de bande, dont le maniement exige deux hommes.

Lorsque la mitrailleuse ne doit pas rester sur l'arrière-train pour le tir, le bâti-traîneau qui la supporte est détaché de l'arrière-train et transporté à la position de tir par deux hommes. Il peut être porté ou traîné à l'aide de courroies fixées à des œillères disposées à cet effet, ou même roulé, grâce à des roues qui y sont adaptées. On peut aussi exécuter le mouvement à l'aide d'un cheval qui tire le traîneau de mitrailleuse et un traîneau à munitions attaché derrière. Au bâti qui sert d'affût à la mitrailleuse sont adaptés les appareils de pointage; ils

servent à pointer sur but fixe; pour le tir sur but mobile, on rend la mitrailleuse indépendante de ces appareils et on la pointe directement à l'aide de deux poignées fixées à l'arrière.

Il n'existe pas encore de modèle réglementaire de caisson; pour le transport de l'approvisionnement complémentaire de munitions, on utilise des voitures du pays.

L'instruction du groupe de mitrailleuses de cavalerie a commencé le 1er mai. Le 7 août, il se rendait de Lemberg à Pluchuw, où il exécutait des tirs du 10 au 20 août. De là, il partait pour participer aux manœuvres impériales, à la fin desquelles il fut dissous. Les expériences reprendront l'année prochaine avec un nouveau modèle d'affût. Malgré le peu de temps consacré à l'instruction, dans un tir sur but mobile contre des panneaux représentant un demi-escadron, à 1100 pas de distance, on a obtenu le résultat extraordinaire de 86 p. 100 d'atteintes.

Le groupe de mitrailleuses de montagne de Sarajewo était servi par de l'infanterie. Tout le matériel est porté par des animaux de bât. Pour chaque mitrailleuse, y compris son approvisionnement en munitions, il faut 4 servants, 3 muletiers, 2 animaux porteurs des munitions et 1 animal porteur de la mitrailleuse.

L'ensemble du groupe comprend :

1 lieutenant en 1er commandant,
11 sous-officiers et servants,
2 appréciateurs de distance,
2 chevaux,
9 animaux de bât y compris ceux des vivres et des bagages,
9 muletiers.

Le bâti qui porte la mitrailleuse et lui sert d'affût est différent du traîneau de la mitrailleuse de cavalerie. Il est en forme de trépied, démontable, et porte les appareils de pointage en hauteur et en direction. La longueur des pieds est variable à volonté; sur le pied arrière, le plus long, est fixé un siège pour le pointeur. On emploie aussi un support en forme de crochet de portefaix, analogue à celui des mitrailleurs suisses. Il sert à transporter la mitrailleuse à dos d'homme sur les points inaccessibles aux animaux. Il est articulé de façon à servir d'affût.

Le tir. — D'après l'instruction provisoire appliquée aux expériences, il existe trois genres de tir :

1° La salve. Chacune des deux mitrailleuses tire 20 à 25 coups en tir automatique. On règle le tir au moyen de salves.

2° Le feu individuel. Chaque mitrailleuse commence le tir automatique dès qu'elle est prête et le continue jusqu'au commandement :

« Halte ». On fauche en largeur. Aux moyennes et grandes distances, si l'observation est difficile, on peut battre le terrain en profondeur.

3° Le feu par coup isolé. Il s'emploie contre des patrouilles et des éclaireurs. Il ne révèle pas l'emplacement de la pièce.

Toutes les prescriptions relatives à la manœuvre sont sans grand intérêt. Elles sont semblables aux prescriptions allemandes.

Le groupe à cheval de mitrailleuses doit suivre la cavalerie à toutes les allures. Le groupe de montagne ne manœuvre qu'au pas.

Emploi tactique des mitrailleuses. — Les indications de l'instruction provisoire relatives à l'emploi tactique des mitrailleuses sont tout à fait analogues à celles du règlement allemand. Toutefois, elles sont plus spécialement rédigées en vue de la guerre de montagne ou de la coopération avec la cavalerie et les essais ont été conduits en ce sens.

La mitrailleuse est destinée à développer une densité de feux supérieure à celle que pourrait donner l'infanterie sur des espaces resserrés, des défilés, des voies de communications qui s'imposent, en un mot dans les conditions qui caractérisent la guerre de montagne. Son efficacité est sans égale contre des objectifs qui présentent de la profondeur, comme des colonnes de marche ou des lignes épaisses battues de flanc. Elle ne pourra jamais remplacer l'artillerie aux grandes distances, mais pour les portées petites et moyennes, elle sera pour les autres armes un auxiliaire précieux, surtout grâce à l'effet de surprise qu'elle est susceptible de produire. La mitrailleuse ne peut soutenir un combat continu de longue durée; il entraînerait une consommation exagérée de munitions. Pour le même motif, il faut éviter de tirer contre des lignes de tirailleurs minces ou abritées. Dans le tir contre la cavalerie, le feu doit être réparti sur tout le front de la ligne d'attaque, sans négliger les lignes en arrière. La surveillance des attelages et des flancs de la position occupée doit faire l'objet de préoccupations constantes.

Pour contre-battre de l'artillerie ennemie, il faut s'en approcher le plus possible. Les mitrailleuses adverses constituent un objectif difficile à atteindre et il faut laisser aux autres armes le soin de lutter contre elles. Lorsque le groupe n'est pas encadré dans d'autres troupes, il est essentiel de lui affecter un soutien, surtout si la nature du terrain en rend la surveillance difficile. C'est sur cette question du soutien que l'instruction austro-hongroise s'écarte le plus du règlement allemand. Ce dernier ne prévoit en effet de soutien spécial que si le terrain est particulièrement couvert. Le groupe ne doit pas se diviser, car une mitrailleuse isolée est sans défense si elle vient à éprouver une avarie.

Le commandement d'un groupe de mitrailleuses exige des qualités particulières d'activité et d'initiative. L'emplacement à occuper doit tout d'abord se prêter à une bonne utilisation du feu; le souci de la protection ne venant qu'après. Il faut, autant que possible, procéder

d'abord à une reconnaissance sérieuse de la position de batterie et de ses approches, veiller à se garantir des surprises et ne pas attirer prématurément l'attention de l'ennemi. Opérer à couvert, agir par surprise, tel est l'idéal à rechercher.

La mission générale et le but à atteindre sont indiqués par le commandant des troupes; le choix de la position, l'ouverture et la conduite du feu sont du ressort du chef de groupe. Il faut n'agir qu'à bonne distance, ne pas craindre de dépenser ses munitions si le résultat à atteindre l'exige et ne tirer par-dessus les troupes amies que dans les conditions où ce genre de tir serait permis à l'infanterie elle-même.

Si l'on prévoit un combat de rencontre, il sera avantageux de placer les mitrailleuses à l'avant-garde, même dans les divisions de cavalerie, pour leur faire occuper à temps des points importants et des coupures intéressantes du terrain. Dès que des forces suffisantes seront arrivées, on retirera les mitrailleuses de la ligne de feu pour les placer en réserve. Si on se trouve en présence d'un adversaire déjà déployé, on n'engagera pas ses mitrailleuses et on les gardera en arrière, comme une réserve très mobile, facile à porter rapidement sur le point où l'on veut obtenir la décision. On agira suivant le même principe dans la défensive ; les mitrailleuses paraîtront pour renforcer les points menacés ou participer aux contre-attaques. Toutefois cette prescription n'est pas absolue; s'il est nécessaire de battre des voies d'approche ou si on le juge utile pour d'autres raisons, on peut employer les mitrailleuses dès le début du combat défensif.

Dans la guerre de montagne, où les mouvements sont difficiles et seraient souvent inexécutables une fois l'action engagée, il sera souvent indispensable d'affecter d'avance aux mitrailleuses des positions déterminées. Il sera avantageux de les disposer en avant de la ligne de défense ou sur ses flancs, pour battre le terrain où l'on suppose que l'artillerie ennemie s'installera et tâcher de la surprendre par des rafales, ou encore pour flanquer des angles morts. Mais il faut avoir soin de se ménager la possibilité de se replier à temps et par des chemins défilés.

La cavalerie en exploration emploiera ses mitrailleuses à briser les résistances, notamment dans l'enlèvement des localités occupées. Dans les rencontres de cavalerie, les mitrailleuses se porteront le plus tôt possible en des points tels qu'elles puissent soutenir l'attaque jusqu'au dernier moment. Aussi doivent-elles marcher avec l'avant-garde en tête du gros, choisir des emplacements de batterie en avant et sur les flancs en vue de pouvoir agir jusqu'au choc des deux lignes adverses. Elles pareront ainsi en même temps à une attaque éventuelle enveloppante par le côté qu'elles occupent. Il ne faut pas songer à changer de position au cours d'un engagement de cavalerie, il se développe beaucoup trop rapidement. C'est dans ces circonstances que le chef du groupe devra

surtout faire preuve d'initiative et ne pas attendre d'ordres pour agir au mieux des circonstances. Si l'ennemi est repoussé, le poursuivre immédiatement et vigoureusement pour l'empêcher de se reformer; s'il est victorieux, décider instantanément s'il est préférable de se défendre sur place ou si l'on peut tenter de se replier sur une position en arrière.

Grâce à la présence de ses mitrailleuses, la cavalerie opérant avec les autres armes trouvera un champ d'activité même dans les terrains les moins propices à son action. Elle réussira à intervenir dans toutes les phases du combat, arrêtera les avant-gardes ennemies, protégera le déploiement, gardera contre les enveloppements et participera à l'attaque décisive. Ces engins nouveaux permettront, dans maintes circonstances, d'économiser l'emploi des cavaliers à pied. Ils assureront à la cavalerie une aide puissante pour la poursuite de l'ennemi, pour les entreprises hardies sur ses flancs et ses ailes et lui permettront en même temps de couvrir sa propre retraite.

EMPIRE ALLEMAND.

Conditions d'admission et instruction des candidats aux emplois élevés de l'administration militaire. — L'armée allemande a été dotée, le 8 octobre 1903, d'un règlement donnant les conditions d'admission dans l'intendance. Ce document constitue une mise au point d'une série de prescriptions données à des dates déjà anciennes plutôt qu'une innovation. Comme par le passé, les emplois supérieurs de l'intendance sont ouverts d'une part aux lieutenants présentant les aptitudes nécessaires, d'autre part, aux stagiaires des bureaux civils qui sont officiers des réserves.

Les candidats réunissant les conditions exigées sont tenus de faire un stage d'environ deux ans et deux mois et de suivre des cours professés par un fonctionnaire de l'intendance et un officier d'état-major.

Un examen à la fin du stage décide de l'admission; dans certains cas, le candidat refusé peut se représenter de nouveau après un minimum de trois mois.

Exercices d'aérostation militaire a Thorn. — La Revue mensuelle d'aérostation *Illustrirte aëronautische Mittheilungen*, publiée à Berlin sous la direction du général-major z. D. Neureuther, donne, dans son numéro de décembre 1903, quelques détails sur des exercices d'aérostation militaire qui ont eu lieu, l'été dernier, à Thorn.

Le terrain de ces exercices, dit en substance le compte rendu, est coupé en deux par la Vistule qui, en temps normal, a une largeur de

375 mètres. Le ballon militaire, ainsi que les appareils destinés à le gonfler, sont remisés sur la rive droite de la Vistule, tandis que le polygone de l'artillerie à pied, sur lequel devaient avoir lieu les exercices des aérostiers, se trouve sur la rive gauche. Le pont du chemin de fer ne pouvant être utilisé pour le passage, il s'agissait de transporter d'une rive à l'autre le ballon entièrement gonflé, en lui faisant traverser le fleuve sur un bateau à vapeur, qui sert habituellement au transport des personnes. La manœuvre s'exécuta de la manière suivante :

Le ballon une fois gonflé, on attacha la nacelle à la couronne où vient se terminer le filet ; on y fixa en même temps quatre longs câbles dont les extrémités inférieures étaient munies d'anneaux demi-circulaires ; à ces quatre anneaux, on suspendit 30 à 40 cordes munies de poignées. Un détachement d'une cinquantaine d'hommes pouvait ainsi maintenir facilement le ballon à une hauteur de 30 mètres environ et le transporter jusqu'à l'embarcadère.

L'opération de l'embarquement et du débarquement se fit par demi-détachement ; l'un maintenait le ballon tandis que l'autre embarquait ou débarquait, le premier ne lâchant ses cordes que lorsque le second tenait solidement les siennes. Pendant la traversée, le ballon était maintenu à une hauteur minima de 30 mètres, en vue d'éviter tout contact avec les étincelles qui auraient pu s'échapper de la cheminée du bateau.

Changement de garnison. — En vertu d'une décision du 10 décembre 1903, l'état-major de la 86e brigade d'infanterie sera transféré de Metz à Saint-Avold le 1er avril 1904.

Cette brigade comprend les 173e et 174e régiments, établis respectivement à Saint-Avold et à Metz.

Modifications dans les périodes des inspections administratives. — Une décision impériale du 12 novembre 1903 spécifie qu'à titre d'essai, devant durer jusqu'à 1911 inclus, les inspections administratives réglementaires des troupes auront lieu par périodes de trois ans, et non de deux ans. A la fin de cette expérience, le Ministre de la guerre soumettra à l'Empereur un rapport qui en relatera les résultats.

Les commandants de corps d'armée, l'inspecteur général de l'artillerie à pied, celui du corps des ingénieurs et pionniers et des forteresses, l'inspecteur des troupes de communications seront cependant autorisés, durant cette période d'essai, au cas où l'inspection d'un corps de

troupe ne donnerait pas des résultats favorables, à reporter la suivante à deux ans plus tard.

Pendant ces expériences, le Ministre de la guerre prendra les mesures nécessaires pour simplifier les opérations d'inspection.

Tenue d'été pour la brigade d'occupation d'Asie orientale. — Par décision du 15 décembre 1903, les uniformes d'été des troupes de la brigade d'occupation d'Asie orientale seront à l'avenir en laine grisâtre. Toutefois, pendant l'été de 1904, le port d'uniformes en étoffe de coton de couleur brune sera encore exclusivement autorisé, même pour les officiers.

Port du drapeau. — Une décision du 10 décembre 1903 a réglementé de la manière suivante le port du drapeau dans certaines circonstances, lorsque les troupes ont l'arme sur l'épaule :

Pendant les exercices, dans les mouvements qui ne s'exécutent pas au pas cadencé, ainsi que dans les marches, le drapeau peut être placé sur l'une ou l'autre épaule, au gré du porte-drapeau; lorsqu'il est déployé, il doit être tenu de telle manière que l'étoffe se trouve à une distance minima d'une demi-largeur de main de l'épaule du porte-drapeau.

Trains spéciaux pour les militaires en permission. — A la date du 11 décembre 1903, le général Budde, ministre des travaux publics de Prusse, a adressé aux directions de chemins de fer une circulaire en vue d'assurer, dans des conditions de rapidité convenables, le transport des nombreux militaires qui voyagent aux époques de fêtes.

« Sur certains réseaux, dit cette circulaire, on a mis en essai avec succès la création, lors des principales fêtes, de trains spéciaux pour le transport des militaires en permission, sur les sections de lignes où se produisait une grande affluence de ces voyageurs; on avait ainsi pour but, d'une part de décharger les trains réguliers du service ordinaire, notamment les express, d'autre part d'obtenir, pour les militaires, un transport aussi accéléré que possible. Lorsque le besoin s'en fera sentir et que les conditions de l'exploitation sembleront l'autoriser, cette mesure sera généralisée; elle sera appliquée notamment lors des prochaines fêtes de Noël. En principe, des trains de ce genre seront organisés sur les principales lignes desservant de grosses garnisons. Afin d'établir les bases des transports, le Service des chemins de fer devra se mettre sans retard en relation avec les commandants d'armes intéressés, qui lui notifieront le nombre des permissionnaires avec les dates de leurs

voyages. Les trains spéciaux auront une vitesse accélérée, et non la vitesse réduite prévue pour les trains militaires. Les horaires seront communiqués aux commandants d'armes, qui devront inviter les permissionnaires à faire usage de ces trains, en observant qu'ils seront accessibles même aux militaires se rendant à des stations intermédiaires non desservies directement. Les directions de chemins de fer adresseront au Ministre, dans le délai d'un mois, un compte rendu des mesures prises à ce sujet ainsi que des résultats obtenus. »

ESPAGNE.

Effectif budgétaire de l'armée permanente pour 1904. — Une loi promulguée le 3 décembre 1903 a fixé à 83,000 hommes l'effectif budgétaire de l'armée permanente (non compris le corps des invalides) pour l'année 1904.

Changement de titulaire du portefeuille de la guerre. — Le général Linarès. — Par décrets royaux en date du 5 décembre 1903, la démission du général Martitegui, Ministre de la guerre, a été acceptée et le général Linarès a été nommé en son remplacement.

Le lieutenant général D. Arsenio Linarès Pombo est Ministre de la guerre pour la troisième fois. Né à Valence le 22 octobre 1848, il est officier du 10 septembre 1864 et compte les plus brillants services de guerre. Après avoir pris part à la répression des troubles de la Manche, à la campagne contre les carlistes dans les provinces basques, et à diverses opérations de guerre à Cuba, il est appelé à l'armée du Nord où il est promu au grade de commandant à l'occasion de sa belle conduite dans les combats de Monte-Moru. Le grade de colonel lui est conféré le 10 août 1875 à la suite de l'affaire de Moulleo. De décembre 1875 à avril 1878 il est employé à l'armée de Cuba comme commandant de bataillon ou de régiment et chef de colonne. Envoyé en 1883 à l'armée des Philippines, il s'acquitte heureusement de la répression du brigandage et dirige diverses opérations contre des bandes séparatistes dans la province de Nueva-Encija. Général de brigade en 1889, il exerce divers emplois, particulièrement celui de chef de section au ministère de la guerre où il fait preuve de remarquables qualités d'administrateur.

Emmené à Cuba en 1895 par le général Martinez Campos, il prend part à toute la campagne jusqu'au moment où, blessé grièvement sous les murs de Santiago de Cuba, il est forcé de céder son commandement.

Lieutenant général en 1898, déjà deux fois titulaire du portefeuille de la guerre, capitaine général de la 6e région en 1902, le général Linarès a une carrière des mieux remplies et une autorité indiscutée ; il semble appelé à faire aboutir définitivement l'œuvre de la réorganisation de l'armée espagnole.

GRÈCE.

Loi sur le commandement général de l'armée. — Une loi du 13 décembre 1900, qui avait institué le commandement général de l'armée (confié au prince héritier), portait que l'armée était placée sous un commandement unique et permanent, qu'un officier étranger serait appelé pour réorganiser l'armée et aurait le titre de chef d'état-major du commandant de l'armée, qu'enfin l'état-major du commandement de l'armée expédierait les affaires qui, jusqu'alors, ressortissaient à la Direction du service d'état-major du Département de la guerre (1).

L'application de cette loi a donné lieu à quelques difficultés, auxquelles une nouvelle loi du 2 juillet 1903 a eu pour objet de remédier dans une certaine mesure, en enlevant au commandant général la direction de plusieurs services auxiliaires pour les replacer dans les mains du Ministre de la guerre et en délimitant plus nettement les attributions de ces deux autorités.

Comme conséquence de ces modifications, les dispositions qui régissent actuellement le commandement général de l'armée peuvent se résumer de la façon suivante :

Le commandant général de l'armée a le grade de général de division. Il est secondé par un état-major ayant la composition suivante :

1 colonel, chef d'état-major général (2) ;
1 capitaine, aide de camp du commandant général ;
1 lieutenant-colonel ;
1 chef de bataillon ;
2 capitaines ;
2 lieutenants ;
6 sous-officiers secrétaires ;
4 soldats.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'Étranger*, 2e semestre 1895, p. 476.

(2) La disposition prévoyant l'éventualité de l'appel d'un officier étranger comme chef d'état-major général a été abrogée.

Au commandement général sont soumis les corps de troupe et services qui suivent :

L'infanterie ;
La cavalerie ;
L'artillerie ;
Le génie ;
Les compagnies d'infirmiers ;
La place d'Athènes.

Du Département de la guerre relèvent les corps et services suivants :

La gendarmerie ;
La justice militaire ;
La prison de prévention ;
Les pénitenciers militaires ;
La direction du matériel de guerre ;
Le recrutement ;
Les magasins généraux ;
Le service de santé (1) ;
L'instruction militaire ;
La sûreté publique ;
Le service de la cartographie.

L'armée comprend trois divisions, formées chacune de deux brigades, et d'autres corps qui seront déterminés par décret royal.

Les commandants de division et les inspecteurs spéciaux inspectent les corps placés sous leur commandement et rendent compte au commandant général de l'armée.

Les questions qui entrent dans les attributions de la Direction du service d'état-major peuvent également être étudiées par l'état-major du commandement général, mais les conclusions de cette étude devront toujours être soumises à l'approbation du Ministre de la guerre.

Les promotions et mutations d'officiers ont toujours lieu par décret royal sur la proposition du Ministre de la guerre. Cependant, pour les officiers relevant du commandement général ou appelés à passer sous les ordres de ce commandement, la proposition du Ministre doit être appuyée par celle du commandant général de l'armée. Si le Ministre n'approuve pas cette dernière proposition, il en provoque une autre ou

---

(1) A l'exception des officiers de santé et d'intendance en service dans les corps de troupe soumis au commandement général de l'armée.

se fait adresser un exposé des motifs à l'appui de la proposition qui lui a été faite.

Les états-majors de division et de brigade ont la composition suivante :

État-major de division.

1 général de division, commandant la division ;
1 capitaine, aide de camp du commandant de la division ;
1 lieutenant-colonel, chef d'état-major ;
1 capitaine d'état-major ;
1 médecin en chef ;
1 intendant ;
2 sous-officiers secrétaires ;
2 soldats.

État-major de brigade.

1 général de brigade, commandant la brigade ;
1 capitaine d'infanterie d'état-major ;
1 sous-officier secrétaire ;
2 soldats.

Le commandant général peut exécuter de son autorité privée l'inspection de toute l'armée ou d'une fraction et ordonner l'exécution d'inspections par les généraux de division ou les inspecteurs spéciaux.

Un règlement spécial, sanctionné par décret royal, fixera le ressort et la compétence du général commandant l'armée, des commandants de division et de brigade ; il déterminera les corps de troupe, établissements et services qui seront sous leurs ordres respectifs, la composition des divisions et brigades, leurs sièges et les corps qui les formeront, ainsi que les détails concernant l'inspection de l'armée.

NORVÈGE.

Budget de l'armée pour l'exercice 1903-1904. — Les budgets ordinaire et extraordinaire de l'armée norvégienne pour l'exercice 1903-1904 s'élèvent respectivement à 12,938,250 et 3,500,000 couronnes (1), en diminution de 514,600 couronnes pour le premier et de 3,259,000 couronnes pour le second, sur ceux de l'exercice précédent.

Les crédits se répartissent comme il suit :

---

(1) La couronne vaut 1 fr. 39

Budget ordinaire.

1. Solde et indemnités	5,008,750	couronnes.
2. Établissements d'instruction	1,084,000	—
3. Exercices et manœuvres	863,900	—
4. Subsistances, service de santé, équipement et habillement, remonte, service de l'artillerie	4,982,000	—
5. Service du génie	380,900	—
6. Dépenses diverses	628,200	—
7. Dépenses extraordinaires ou imprévues	95,000	—
TOTAL	13,042,750	couronnes.
A déduire : Recettes diverses	104 500	—
TOTAL	12,938,250	couronnes.

Budget extraordinaire.

1. Achat du nouveau matériel d'artillerie de campagne	1,300,000	—
2. Achèvement des fortifications de Christianssand	645,000	—
3. Achèvement des travaux de défense sous-marine de Bergen	114,000	—
4. Achèvement des ouvrages pour la défense de Christiania du côté de la terre	1,200,000	—
TOTAL	3,259,000	couronnes.

PORTUGAL.

CRÉATION D'UN COURS D'INSTRUCTION MILITAIRE A LA « REAL CASA PIA » DE LISBONNE. — Par décret royal du 29 septembre 1903 (Ordem n° 14), un cours d'instruction militaire a été créé à la « Real Casa pia » de Lisbonne, en vue de faciliter le recrutement des sous-officiers qui ne s'opère qu'avec une certaine difficulté.

Les élèves de cette école, âgés de 16 ans, et qui en ont suivi avec succès les leçons peuvent se faire inscrire à ce cours, s'ils ont l'aptitude physique nécessaire.

Après deux années d'études, ils sont incorporés dans l'infanterie comme seconds sergents surnuméraires, s'ils ont subi dans de bonnes

conditions les examens de fin de cours, et ont droit à une vacance sur deux se produisant dans les corps.

En cas d'insuccès, ils peuvent, sur leur demande, être incorporés comme premiers caporaux.

ROUMANIE.

Nomination du prince Ferdinand au commandement du IIe corps d'armée. — A la date du 7 novembre 1903, le Roi a signé un décret nommant au commandement du IIe corps d'armée (Bucarest) le prince Ferdinand, héritier de la couronne de Roumanie. Le prince, qui a actuellement 38 ans (né le 24 août 1865), conserve, en outre, ses fonctions actuelles d'inspecteur général de la cavalerie.

Organisation de camps de manœuvre. — En 1898, le Ministre de la guerre avait décidé de créer quatre camps de manœuvre (un par corps d'armée) pour les troupes de toutes armes.

De ces quatre camps, deux sont aujourd'hui presque complètement organisés et commenceront à fonctionner au printemps de 1904 : ce sont ceux de Comana et de Sipotele. L'un et l'autre sont prévus pour une brigade mixte de deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie et un régiment d'artillerie à quatre batteries. Les dispositions diffèrent toutefois en ce qu'à Comana les troupes peuvent séjourner toute l'année, tandis qu'à Sipotele l'installation ne comporte pas de baraquements pour la troupe, et par suite ne peut être utilisée en hiver.

Voici d'ailleurs quelques renseignements sur les camps des quatre corps d'armée.

Un terrain à *Orlea*, près de Corabia sur le Danube, d'une étendue de 4,700 hectares, est affecté au Ier corps d'armée (Craiova).

Le camp de *Comana*, appartenant au IIe corps (Bucarest), est situé sur la ligne de Bucarest à Giurgevo, à 25 kilomètres de la capitale. D'une superficie de 8,500 hectares, il comporte une installation très complète de baraques pour les officiers et pour la troupe (une baraque par compagnie d'infanterie ou par batterie et deux par escadron).

Il possède en outre des constructions destinées à la Commission d'expériences d'artillerie, qui y fonctionne d'une manière permanente; on doit y créer prochainement, en plus, une École de tir d'artillerie et une École de tir d'infanterie.

Un grand terrain de 8,000 hectares, à *Hodjeni*, près de Fetesci sur le Danube, est à la disposition du IIIe corps (Galatz).

Enfin le camp de *Sipotele*, à 60 kilomètres environ de Jassy, est affecté au IVe corps (Jassy). Il n'a qu'une étendue de 2,040 hectares. On y a construit des baraques pour le logement des officiers, des réfectoires pour la troupe, des abris pour les chevaux, des cuisines, infirmeries, etc., mais, comme nous l'avons dit, il n'y existe pas de baraquements pour la troupe.

RUSSIE.

Modifications aux territoires des circonscriptions de Kiev et d'Odessa. — En vertu d'un prikaz n° 375 du 10 octobre 1903, le district de Khotin du gouvernement de la Bessarabie passe de la circonscription militaire de Kiev à celle d'Odessa, qui comprendra ainsi dorénavant toute la Bessarabie.

Formation d'un nouveau régiment cosaque du 2e tour au Transbaïkal. — En vertu d'un prikaz n° 388 du 15 octobre 1903, le voïsko du Transbaïkal fournira un nouveau régiment de 2e tour, qui sera dénommé 2e régiment cosaque de l'Argoun.

Ce voïsko fournira donc dorénavant les éléments suivants :

Quatre régiments du 1er tour (de Verkhneoudinsk, Tchita, Nertchinsk et de l'Argoun);

Quatre régiments du 2e tour (portant les mêmes noms);

Un bataillon du 2e tour (n° 4) et deux bataillons du 3e tour (n°s 5 et 6);

Deux batteries du 1er tour (n°s 1 et 2) et deux batteries du 2e tour (n°s 3 et 4) et une section de dépôt.

SUISSE.

Attribution d'ordonnances aux officiers. — Par arrêté en date du 5 novembre 1903, l'Assemblée fédérale a réglé de la façon suivante l'attribution d'ordonnances aux officiers.

Les officiers montés, sauf les officiers subalternes d'artillerie, ont droit à une ordonnance chargée du pansage de leurs chevaux et des soins à donner à leur armement, à leur habillement et à leurs bagages. Ce service est fait par des hommes qui se sont proposés pour le remplir au moment de leur école de recrues ; ils sont incorporés dans le train et y reçoivent leur instruction.

L'officier qui possède des chevaux peut continuer, pendant le cours d'une convocation, à les faire soigner par son domestique particulier, et touche alors une indemnité journalière de 3 francs, à charge par lui de le nourrir et de le payer; ce domestique loge avec la troupe ou a droit à une indemnité de 1 franc par nuit.

Les domestiques civils ainsi employés sont soumis à la loi pénale et à la juridiction militaire; ils portent, comme signe distinctif, un brassard rouge au bras gauche.

Les officiers non montés, en service actif, ont le droit d'employer comme ordonnance un homme de leur unité; les officiers subalternes d'artillerie sont en outre autorisés à faire panser leurs chevaux par un homme du train de leur unité.

Essai de mobilisation sur le pied de guerre. — Le Conseil fédéral a décidé de faire procéder en 1904 à un essai de mobilisation normale par les troupes prenant part, soit aux manœuvres de corps d'armée, soit aux cours de répétition de régiment. Des instructions générales et spéciales ont été publiées à cet effet à la date du 10 novembre 1903.

Les opérations effectuées se rapprocheront autant que possible de celles auxquelles donnerait lieu une mobilisation réelle. Néanmoins, on laissera de côté tout ce qui concerne le service de surveillance des frontières et les places de rassemblement près de la frontière menacée; les états-majors et les unités se formeront donc sur les « places de rassemblement de corps », à l'heure prescrite pour la mobilisation en cas de guerre. Personne ne sera convoqué avant la date fixée pour l'entrée en service des unités, date qui sera prise comme jour de mobilisation, et les hommes arriveront isolément et non plus en détachement. L'acheminement des troupes vers les cantonnements du cours préparatoire et les places d'exercice se fera le lendemain matin du jour de mobilisation.

Par contre, on suivra les errements habituels pour la fourniture des chevaux et voitures de réquisition et certaines dispositions seront prises à l'avance pour préparer la subsistance et le logement des troupes.

BIBLIOGRAPHIE.

Général F. MARAZZI, membre de la Chambre des députés italienne. — L'ARMÉE DE L'AVENIR, traduit de l'italien, par le capitaine MAUREL. — Paris, Lavauzelle, 1903, in-8, 478 p.

Le général Marazzi a débuté dans la carrière sous nos drapeaux. Engagé volontaire en 1870, il servit aux armées du Nord et de l'Est et prit part ensuite aux répressions de la Commune et de l'insurrection en Algérie. Après ces campagnes, il revint en Italie et y prit du service comme simple soldat. Son livre a pour objet principal de poser les principes d'une nouvelle organisation militaire. Deux idées maîtresses se dégagent de l'ensemble et le dominent tout entier : c'est d'abord le rôle social qui incombe à l'armée; c'est ensuite la ligne de conduite que les circonstances présentes imposent à l'Italie. Pour que les sacrifices consentis par toutes les classes de la société ne restent pas improductifs, il faut que l'armée soit la grande école de la nation. L'Italie n'a aucun intérêt à chercher à s'étendre; elle doit viser à être forte, intangible même, et pour atteindre ce but, elle n'a qu'à profiter de la merveilleuse barrière des Alpes. C'est du côté de l'Autriche que devraient être accumulés les moyens de défense, car l'axe de la politique extérieure paraît s'être sensiblement déplacé dans ces dernières années. L'Italie devrait se contenter pour le temps de guerre d'une armée de 600,000 hommes; ces forces se concentreraient sous la protection des Alpes au moyen d'un réseau ferré bien aménagé. On supprimerait les réserves, les milices et leurs approvisionnements. Le recrutement deviendrait territorial; le service d'un an serait adopté et le contingent annuel serait fractionné en deux appels; d'autre part, les hommes libérés accompliraient deux périodes d'instruction de 45 jours chacune.

D'autres propositions, bien des idées nouvelles seraient encore à signaler; plusieurs pourraient trouver leur application en dehors de l'Italie. La traduction que vient de publier le capitaine Maurel ne manquera pas de propager en France l'excellent ouvrage du général Marazzi.

Von VOCHT. — ISTORIA 7-GO DRAG. NOVOROSSIISKAGO EGO IMPERATORSKAGO VYSOTCHESTVA VELIKAGO KNIAZIA VLADIMIRA ALEXANDROVITCHA POLKA (Histoire du 7e régiment de dragons de Nouvelle-Russie de S. A. I. le grand-duc Vladimir). — Kiev, 1903, 396 p.

Georg VON ALTEN, Generalleutnant z. D. — WIDER DIE FELDHAU-

BITZE (Contre les obusiers de campagne). — 1903, Berlin, librairie Julius Springer, in-8°, 88 p.

Le général von Alten, aujourd'hui en retraite, commandait en dernier lieu la 2e division d'infanterie à Insterburg. Il a occupé plusieurs situations en vue et jouit d'une grande notoriété dans l'armée allemande.

Au commencement de 1903, dans une brochure intitulée *Neue Kanonen*, il a chaudement plaidé pour l'adoption d'un canon à tir rapide et à bouclier, analogue au canon français. Il a également proposé une organisation nouvelle, où les batteries seraient à quatre pièces, avec réduction du nombre des bouches à feu du corps d'armée.

Dans son dernier ouvrage, il demande la suppression de l'obusier léger de campagne, dont sont armées trois batteries de chacun des corps d'armée allemands. On sait combien cette pièce, d'adoption récente (1898), est aujourd'hui décriée en Allemagne (1). Le général von Alten met en balance, d'une part leur faible efficacité contre les abris et objectifs animés couverts, et d'autre part, leurs inconvénients. Ceux-ci sont nombreux; l'organisation est compliquée, l'approvisionnement, le commandement, l'instruction, la mobilisation sont rendus difficiles.

L'obusier de 10 cent. 5 est déjà si lourd qu'on ne peut lui adapter de bouclier ni le transformer en pièce à tir rapide.

Quant à l'artillerie lourde, elle est nécessaire, en raison des ouvrages défensifs dont sont garnies les frontières voisines de l'Allemagne; mais, dans le cas où ces lignes seraient forcées avec l'aide des obusiers lourds, le haut commandement ne saurait songer à conserver de telles pièces près de l'armée dont elles diminueraient par trop la mobilité.

Donc pas d'obusiers avec l'armée de campagne. Leur maintien serait une atteinte à l'esprit d'offensive qui reste, malgré tout, la condition essentielle du succès. L'obusier léger est à supprimer radicalement; l'obusier lourd sera réservé pour des missions spéciales.

En s'encombrant de ces pièces à tir courbe, on poursuit en effet un but irréalisable : détruire le défenseur de loin, sans en venir aux mains avec lui. Il faudra toujours en arriver à l'assaut, qui sera peut-être sanglant, mais devant qui finiront par céder tous les retranchements du monde.

Grand Etat-Major prussien (Section historique). — ERFAHRUNGEN AUSSER EUROPÄISCHER KRIEGE NEUERTER ZEIT. — I. AUS DEM SUDAFRIKANISCHEN KRIEGE 1899 BIS 1902 (Les leçons des guerres récentes hors

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1902, pages 353 à 368.

d'Europe. I. La guerre Sud-africaine de 1899 à 1902). — Berlin, Mittler und Sohn, 1903, in-8°, 90 pages, 8 croquis.

On sait que la Section historique du Grand État-Major prussien a entrepris, en une série de monographies, l'étude de certains faits de guerre se rapportant soit aux campagnes de Frédéric, soit à la guerre de 1870. Elle commence, en une nouvelle série, l'étude de diverses campagnes, auxquelles n'a pas participé l'armée allemande, mais qui prêtent à des remarques intéressantes. La Section historique se défend de vouloir donner un récit définitif de ces campagnes, elle se propose de s'attacher seulement aux périodes instructives et susceptibles d'intéresser l'Allemagne, par exemple dans le cas d'une expédition coloniale. L'importance que présente la guerre Sud-africaine « en raison de l'effet des armes de petit calibre à poudre sans fumée » lui a fait donner la première place dans cette nouvelle série. Le volume publié ne comprend d'ailleurs pas toute la campagne. Après une courte introduction et un résumé des premières hostilités, il aborde l'étude plus détaillée des opérations du général Buller au Natal et du combat de Colenso, puis passe au récit de la tentative faite par lord Methuen pour débloquer Kimberley et du combat de Maggersfontein. La narration de ces deux engagements est suivie de brèves considérations, destinées à en faire ressortir les enseignements. Il sera temps de les indiquer, lorsque la Section historique, ayant terminé l'exposé de la campagne, fera connaître des conclusions d'ensemble.

Grand État-Major prussien (Section historique). — Hastenbeck und Rossbach, Berlin, Mittler u. Sohn, 1903.

Cet ouvrage forme le 5e volume de la IIIe partie de la publication intitulée : *Die Kriege Friedrichs des Grossen*, partie consacrée à l'étude de la guerre de Sept Ans. Dix cartes, plans et croquis en facilitent la lecture.

Général-major von Bernhardi. — Unsere Kavallerie im nächsten Kriege (Notre cavalerie dans la prochaine guerre), 2e édition, Berlin, Mittler u. Sohn, 1903, in-8°, 218 p.

La première édition de cette brochure, qui a eu dans les cercles militaires allemands un certain retentissement, a fait l'objet d'une étude détaillée dans la *Revue militaire de l'Étranger* (1). La deuxième édition en diffère surtout par l'adjonction d'un nouveau chapitre où l'auteur étudie d'une part la question des patrouilles, insistant sur la différence qui doit les distinguer suivant qu'elles opèrent pour le service d'explo-

---

(1) Voir *Revue militaire de l'Étranger*, 1899, p. 675.

ration ou pour celui de sûreté, et d'autre part la question des cyclistes combattants en liaison avec la cavalerie, organe dont il n'est partisan que dans une certaine mesure.

Colonel CARDINAL VON WIDDERN. — VERWENDUNG UND FÜHRUNG DER KAVALLERIE 1870 BIS ZUR KAPITULATION BEI SEDAN (Emploi et conduite de la cavalerie en 1870 jusqu'à la capitulation de Sedan). 3e partie, Berlin, Eisenschmidt, 1903, in-8°, XVII-260 pages avec cartes et croquis.

On sait que le colonel Cardinal von Widdern a entrepris la publication d'un ouvrage sur l'emploi de la cavalerie au début de la guerre de 1870.

Les deux premières parties, parues l'an dernier, traitaient du rôle de la cavalerie pendant la concentration, la bataille de Spicheren et les opérations qui précédèrent l'investissement de Metz.

La troisième partie, qui vient de paraître, étudie l'emploi de la cavalerie de la Ire armée et de l'aile droite de la IIe du 13 au 16 août. Tout en rendant justice à l'esprit d'entreprise et à la hardiesse dont firent preuve, en général, les officiers de la cavalerie allemande, l'auteur cherche à montrer par des exemples et des critiques, les lacunes qui existaient alors dans l'instruction et l'emploi de cette arme, surtout au point de vue de son rôle d'auxiliaire stratégique du haut commandement.

VON PELET-NARBONNE, General-leutnant z. D. — DER KAVALLERIEDIENST IM KRIEGE. II. Theil. *Die Deutsche Reiterei in den Tagen von Coulmiers im Herbst* 1870. (Le service de la cavalerie à la guerre. IIe partie : La cavalerie allemande dans la période de Coulmiers, en automne 1870) — Berlin, 1903, Mittler ù. Sohn, in-8, 138 pages, 3 cartes.

En 1901, le général von Pelet-Narbonne avait publié une deuxième édition de la première partie de cet ouvrage. Il y étudiait, en prenant comme cas concret les mouvements de la cavalerie allemande de la Sarre à la Moselle, entre le 7 et le 15 août 1870, l'emploi de la cavalerie en avant des armées, dans l'exploration et la poursuite. La deuxième partie est consacrée à l'étude du rôle de cette arme dans le service de sûreté et au combat; suivant sa méthode, l'auteur a choisi comme cadre la période comprise entre la fin d'octobre et le 9 novembre 1870, date de la bataille de Coulmiers. « Le lecteur se rendra compte, dit-il, que cette deuxième partie complète la première, non seulement par l'exposé d'un autre genre d'action de la cavalerie, mais aussi par cette considération que la tâche de la cavalerie allemande a été rendue beaucoup plus difficile par le soulèvement des populations et l'activité plus

vive de l'adversaire qu'au mois d'août de la même année, où l'ennemi n'opposait pour ainsi dire aucun obstacle à son exploration. »

Major SCHRÖTER. — DIE FESTUNG IN DER HEUTIGEN KRIEGFÜHRUNG. I. Abth. 2. Auflage. (La fortification dans la conduite de la guerre actuelle). — Berlin, 1903, Mittler u. Sohn, in-8, VIII-113 pages avec cartes.

Dans cette nouvelle édition du premier volume de l'ouvrage qu'il a publié en 1896, le major Schröter expose les principes de la fortification actuelle et, en se basant sur divers exemples historiques, le rôle qu'elle peut jouer dans une guerre. Il étudie les différents systèmes proposés pour la défense des États et donne un aperçu sommaire des conditions dans lesquelles ils ont été employés par les principales puissances européennes.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et C°, 2, rue Christine.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

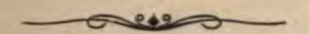
N° 915 **Février** **1904**

SOMMAIRE

LA

RUPTURE DU COMBAT

D'après le Grand État-Major allemand



Continuant la série qu'il a inaugurée en 1901, le Grand État-Major allemand a fait paraître, en 1903, sous le titre : *La Rupture du combat* (1), un nouvel ouvrage d'histoire militaire et de tactique.

(1) *Studien zur Kriegsgeschichte und Taktik. Das Abbrechen von Gefechten.* — Berlin, Mittler und Sohn, 1903. — In-8°, 1 vol. 279 p. 1 atlas de 25 cartes, 16 marks.

Dans une rapide analyse du premier volume, *Les Mouvements d'armée en 1870-1871*, la *Revue militaire des Armées étrangères* (1) a eu l'occasion de faire remarquer que les auteurs n'avaient cherché, dans les données de l'histoire, que des éléments de démonstration et s'étaient surtout attachés à la critique militaire. Il en est de même dans *La Rupture du combat*, et le Grand État-Major allemand tient à déclarer, dans sa préface, qu'il a eu soin de dégager de l'histoire ce qui avait un rapport direct avec son sujet, de mettre en lumière certains épisodes, laissant au contraire dans l'ombre des faits connexes, plus importants peut-être au point de vue général, mais d'un intérêt moins immédiat.

Nous ne nous appesantirons pas non plus sur la partie historique, que nous accepterons sans discussion, et c'est encore la partie critique, avec les enseignements qui en découlent, que nous voulons examiner ici.

En cherchant « à faire ressortir par des cas typiques les conditions auxquelles auront à satisfaire les grandes armées modernes », le premier volume avait été conduit à envisager des opérations très diverses et rentrant plutôt dans le domaine de la stratégie ; le deuxième volume étudie, au contraire, dans plusieurs cas concrets, une phase particulière du combat, et ne sort pas du domaine de la tactique. Ce dernier procédé a permis aux auteurs de creuser davantage leur sujet, bien qu'ils se défendent « d'avoir, sur quelques exemples, traité à fond la question ; la guerre ne présentant jamais deux situations identiques ».

Le but poursuivi, plus modeste, n'en était pas moins intéressant ; dans le nouvel ouvrage, dit fort justement la préface : « On traite un côté de la conduite des troupes auquel, bien souvent, dans l'instruction du temps de

(1) N° 902 de janvier 1903 et suivants.

paix, on ne donne pas toute l'importance qu'il conviendrait. Nos manœuvres, quelle que soit leur importance, loin d'éclairer les idées sur ce point particulier, sont plutôt, par leur essence même, de nature à les fausser. Aux manœuvres, il faut bien qu'un combat soit rompu d'une manière ou d'une autre et, quelque judicieuse que soit la critique de l'exercice, elle ne peut suppléer complètement à la réalité. Le jeu de la guerre, les voyages d'état-major, les manœuvres avec cadres, se font sans le concours de la troupe ; ces exercices ne peuvent donner l'impression de tous les incidents qui résulteraient de sa présence et qui se répercuteraient sur elle dans les cas graves. Rien ne vient entraver les évolutions que la direction règle à sa guise et, si habile que soit cette direction, on voit, dans la pratique, rompre le combat sans tenir compte comme il faudrait des difficultés particulières que comportent les opérations de ce genre. Tout ceci engendre bien vite des idées fausses sur les conséquences et les dangers des combats de rupture ; enfin, certaines expressions, telles que : attirer l'ennemi à soi, tenter une fausse attaque, etc., tirant, la plupart du temps, leur origine d'une méthode de guerre surannée, viennent ajouter encore à la fausseté des idées. »

En présentant l'ouvrage aux lecteurs du *Militär-Wochenblatt*, le général von Alten a insisté tout particulièrement sur son utilité : « Malgré tous les efforts, pendant les longues périodes de paix, le mécanisme théorique et les habitudes du terrain d'exercice reprennent la première place, et il faut savoir gré au Grand État-Major de s'être efforcé, dans ses *Études*, de présenter à l'armée allemande l'image sincère de la réalité ; sa complète impartialité, sa rigoureuse vérité, donneront aux travailleurs une source incomparable d'éléments instructifs..... Dans son impartialité, l'œuvre du Grand État-Major ne relate pas seulement les faiblesses et l'imprévoyance de

l'adversaire, elle met également, sans arrière-pensée, le doigt sur les points faibles de notre stratégie..... Les *Études d'histoire militaire et de tactique* ne sont pas seulement la quintessence de la science et un modèle d'exposition, elles constituent en même temps une œuvre exempte de préjugés dont l'influence sera incontestablement pénétrante et vivace (1). »

Après un tel éloge dû à une plume autorisée, la presse allemande devait faire au nouvel ouvrage l'accueil le plus chaleureux ; elle n'y a pas manqué.

Dans l'analyse qui va suivre, nous n'accompagnerons pas les auteurs dans l'étude de chaque cas particulier ; nous chercherons, par un examen d'ensemble, à dégager quelques conclusions, nous les comparerons aux opinions émises sur la question par quelques écrivains militaires allemands ; nous aurons ainsi une idée de la *rupture du combat* telle que les Allemands la comprennent.



Ce qu'il faut entendre par « rupture du combat ». — Comment faut-il comprendre l'expression *rupture du combat ?* Sans qu'il soit besoin de remonter à la littérature antérieure à la guerre franco-allemande, on constate, jusqu'à une époque assez récente, que les auteurs militaires allemands qui ont abordé ce sujet sont restés, pour la plupart, dans les termes vagues. Rüstow (2), qui cependant avait été témoin des événements de 1870-1871, cite Lützen et Bautzen comme exemples de combats rompus par les Alliés. « Dans un combat, dit-il, qui se trouve rompu, on ne doit attribuer la défaite à

(1) *Militär-Wochenblatt*, n° 43 du 5 mai 1903.
(2) Rüstow, *Die Lehre vom Gefecht*. — Stuttgart, 1875.

aucun des partis, mais on ne doit décerner non plus la victoire à aucun d'eux. » Pourtant, si, à Lützen comme à Bautzen, les Français se sont déclarés vainqueurs, cela tient, explique Rüstow, à ce que « celui qui rompt un combat *se reconnaît battu*, mais il n'attend pas que l'adversaire ait achevé et grandi son succès ; il en évite les conséquences ; il les élude en se retirant avant que sa défaite ne soit complète ». Cette conclusion n'est pas seulement imprécise, elle est fausse ; il y a nombre de cas, nous le verrons, où un parti rompra un combat, devenu pour lui sans utilité, précisément parce que le résultat qu'il a cherché est désormais atteint. Blume, Cardinal von Widdern, von Scherff, Meckel, et beaucoup d'autres avec eux, ont serré la question de plus ou moins près, mais aucun n'a défini assez nettement les côtés particuliers de la rupture du combat, n'a fait ressortir les caractères qui la différencient de la retraite.

Les divers règlements de manœuvres de l'armée allemande ne viennent pas éclairer la question ; le service en campagne ne s'occupe du combat que pour régler l'exécution des grandes manœuvres ; le règlement d'infanterie ne prononce pas le mot de *rupture*, et classe sans doute cette opération parmi les combats de toutes nuances (combat traînant, combat simulé ou de démonstration, etc.) pour lesquels il ne veut donner ni règles ni aperçus (1). « Ces particularités étant l'affaire du commandement et variant suivant la situation » ; le règlement d'artillerie n'y fait allusion que pour confondre la rupture du combat et la retraite (2). « Que l'on rompe volontairement le combat ou que la retraite soit motivée par une issue malheureuse de la lutte, l'artillerie peut rendre les plus signalés services en faisant

(1) *Exercir-Reglement für die Infanterie*, 1er septembre 1888, § 87.
(2) *Exercir-Reglement für die Feld-Artillerie*, 10 août 1899, § 363.

tête à l'ennemi »; le règlement de cavalerie, enfin, est muet sur ce point.

La récente publication du Grand État-Major allemand vient combler en partie ces lacunes; elle n'énonce aucune définition, aucune conclusion bien nette, mais il est facile de les déduire des réflexions qui résument chacun des chapitres et surtout du choix même et du groupement des exemples considérés. La première partie de l'ouvrage traite de la *rupture dans la défensive*, la seconde de la *rupture dans l'offensive*; dans ces deux grandes divisions bien distinctes, les auteurs ont groupé des exemples nombreux, très différents les uns des autres par la situation tactique initiale, par le but à poursuivre, par les effectifs engagés, par le moral des troupes ou encore par la configuration du théâtre de l'action.

« On a, dit la préface, choisi Wissembourg et Spicheren comme exemples de la rupture de combats défensifs exécutés par de grosses unités détachées en avant-garde; Beaumont et Villermain-Cravant comme types de rupture de combats imposés; l'exemple du 1er bavarois à Coulmiers permet d'étudier avec fruit la conduite à tenir par un corps isolé, contraint de rompre le combat en présence d'un ennemi très supérieur en nombre; les combats d'Arcey, de Sainte-Marie et de Chavanne donnent une idée exacte du rôle de détachements de reconnaissance. Pour étudier la rupture dans l'offensive, on a choisi les combats de Wœrth, de Nouart, de Dijon et de Neuville-aux-Bois; ces derniers exemples ont permis d'étudier de plus près les devoirs qui incombent au chef et à la troupe dans les reconnaissances offensives, et de se rendre compte de la portée que peuvent avoir, selon les circonstances, les opérations de ce genre; ils montrent combien il est difficile, le combat une fois engagé, de décider s'il convient de le rompre ou de le poursuivre jusqu'à l'issue finale. »

Fidèles au principe qu'ils avaient adopté lors de leur première étude, les « auteurs inconnus », que le général von Alten félicite « d'avoir accepté la responsabilité de l'ouvrage », ont encore laissé au lecteur le soin de formuler des définitions et des conclusions; mais les unes et les autres, nous l'avons dit, viennent pour ainsi dire s'imposer. La rupture du combat, telle que la conçoit le travail qui nous occupe, ne saurait, en tous cas, être définie plus exactement que par ces quelques lignes que nous empruntons à un travail sur la tactique, publié en 1903 par le major Balck (1), professeur à l'Académie de guerre de Berlin :

« Par l'expression *rupture d'un combat*, il faut entendre le retrait voulu et méthodique d'une troupe engagée; cette opération a pour but de gagner sur l'adversaire un espace qui permette aux unités de recouvrer leur complète liberté d'action, ou qui leur assure, tout au moins, la possibilité de prendre la formation de marche.

« La rupture du combat est *un mouvement rétrograde prémédité* et c'est cette intention du chef, de passer en temps opportun à l'exécution de sa manœuvre, qui la différencie du *mouvement de reflux imposé*, conséquence d'un insuccès. Plus l'adversaire pourra faire sentir son action au cours de la rupture, plus ces différences s'atténueront et le mouvement rétrograde prémédité pourra fort bien dégénérer alors en un reflux que rien ne pourra endiguer. »



La rupture du combat est une opération délicate, mais non pas impossible. — La volonté de l'adversaire, tel

(1) Balck. *Taktik*. — Berlin, 1903.

est le facteur important avec lequel il faudra toujours compter; c'est dire combien la rupture du combat, qui a presque toujours une influence défavorable sur l'esprit de la troupe qui l'exécute, est une manœuvre dangereuse, ou tout au moins délicate, et l'on comprend la répercussion que peuvent avoir sur elle la situation tactique et surtout la situation morale des deux partis. Conséquence immédiate : l'exécution de la rupture sera beaucoup plus facile dans l'offensive que dans la défensive. Le plus souvent, en effet, l'assaillant pourra commencer son mouvement rétrograde sans éveiller l'attention de l'adversaire, il saisira avec une plus grande liberté d'esprit l'occasion opportune ; le défenseur, au contraire, restera assez longtemps indécis, hésitant encore sur le parti à prendre, tandis que l'adversaire progresse sans cesse.

Dans une circulaire relative à la direction des voyages d'état-major, qu'il adressa aux chefs d'état-major des corps d'armée, peu de temps après la campagne de 1864, de Moltke s'exprimait comme il suit : « Toute unité qui aura engagé la plus grande partie de ses forces, devra, avec le concours de ses réserves, poursuivre le combat jusqu'à complète décision. Ce n'est que dans des cas très rares, à la faveur d'un terrain tout particulier, ou sous la protection d'une cavalerie très supérieure, que le chef pourra espérer rompre le combat à son gré. » En laissant de côté l'utilisation de grosses forces de cavalerie qui, déclare le Grand-État-Major, « n'est plus à recommander en présence des effets des armes modernes, ces quelques lignes énoncent, en substance, les difficultés inhérentes à la rupture du combat, surtout lorsqu'il s'agit de grosses unités ; elles laissent aussi entrevoir la possibilité du succès d'une pareille entreprise..... Il importe, ajoute-t-il, d'apprécier à sa valeur, toute la portée morale du mouvement rétrograde *qui donne si souvent l'impression de la défaite*, même

dans les circonstances favorables où on réussira à rompre le combat. »

« Pour que le défenseur, conclut Balck (1), puisse songer à exécuter la rupture, il faut qu'il ait recouvré sa liberté d'action, qu'il ait, par suite, repoussé l'attaque. Mais alors, n'aura-t-il pas tout avantage à tenir bon ? C'est le commandement seul qui peut en décider en s'inspirant de la situation d'ensemble. »

« La rupture d'un combat décisif, écrit aussi Meckel (2), est un problème de la conduite des troupes qui échappe à toute règle. C'est avant tout une affaire de tact, d'équilibre moral, d'inspiration du moment ; il faudra décider d'instinct si la retraite est où n'est pas opportune. Le reliquat de force que le timide emploiera à la couvrir, aurait peut-être donné la victoire à l'audacieux ; mais qui sait si l'audacieux n'aura pas jeté son dernier atout dans le tourbillon de mort, alors qu'un esprit plus calme, en le gardant dans sa main, eût réalisé le sauvetage de ses troupes vaincues..... Même lorsqu'il ne s'agit que de gagner du temps, par exemple dans les engagements d'arrière-garde, la rupture n'est pas toujours facile ; le danger provient de ce que les troupes de la première ligne se laissent entraîner dans une lutte qui, loin de favoriser une retraite éventuelle, nécessite au contraire un appui. »

Il n'est donc pas étonnant qu'en face des difficultés de cette manœuvre, nombre d'auteurs militaires allemands aient conclu à la nécessité de n'en tenter l'exécution qu'à la faveur de l'obscurité :

« Cette opération, dit Blume (3), est pleine de périls,

---

(1) *Loc. cit*

(2) *Allgemeine Lehre von der Truppenführung im Kriege.* — Berlin, 1890.

(3) Blume. *Strategie.* — Berlin, 1886.

surtout si elle n'est pas favorisée par la tombée de la nuit. »

Dickhuth (1) est encore plus affirmatif : « Nous avons admis jusqu'ici que l'obscurité facilitait l'opération, en permettant de gagner sur l'ennemi un espace suffisant. On ne saurait concevoir une rupture volontaire du combat en plein jour que dans le cas où, pour un motif quelconque, l'adversaire est d'accord pour le rompre ou encore si, en raison du peu de valeur de ses chefs, on peut agir sans tenir aucun compte de sa volonté. Dans tout autre cas, l'ennemi changera bien vite un départ, volontaire au début, en une retraite involontaire engendrant toutes les horreurs de la défaite. »

Ce dernier auteur est évidemment pessimiste et, quelle que soit la valeur des arguments qui viennent étayer sa théorie, les faits sont là pour l'infirmer. Les exemples choisis par le Grand État-Major allemand démontrent suffisamment que, malgré des situations parfois très défavorables, la rupture du combat a pu presque toujours s'exécuter sans engendrer trop de désordre et sans occasionner trop de pertes. Cette contradiction s'explique par l'intervention d'une multitude de circonstances fortuites, résultat du hasard, et dont il est impossible de tenir compte dans un exposé théorique. Choisissons parmi les cas concrets étudiés dans le volume ceux où la manœuvre s'est présentée sous le jour le moins favorable, c'est-à-dire ceux de la rupture dans la défensive, et nous pourrons apprécier le rôle joué par l'imprévu.

A Wissembourg, le général Douay donne trop tard l'ordre de rupture et « la mort vient l'empêcher d'en surveiller l'exécution. Le bataillon qui est à Wissembourg ne reçoit l'ordre qu'au bout de quatre heures

---

(1) Major Dickhuth, *Handbuch der Truppenführung*. — Berlin, 1901.

alors que l'exécution n'en est plus possible ; le général Pellé n'en a lui-même connaissance qu'au moment où la situation est devenue très défavorable sur son front et sur son aile droite. Il en résulte que le général ne juge plus possible de retirer du combat les 2ᵉ et 3ᵉ bataillons du régiment de tirailleurs algériens, sans avoir préalablement envoyé le 4ᵉ bataillon occuper une position de repli au Sud de la gare ; les deux premiers bataillons doivent, par suite, rester au feu un certain temps encore, attaqués concentriquement par des forces très supérieures et placés dans une situation très critique. Il s'en suit que, vers midi, après que le 4ᵉ bataillon a atteint la position de repli, les deux autres sont déjà très éprouvés. » En somme, la situation n'est rien moins que favorable et pourtant, remarquent les auteurs, « *à ce moment-là, la retraite du régiment de tirailleurs algériens put encore s'exécuter sans pertes ni désordre sérieux.* » A quelles circonstances un pareil résultat est-il dû ? On voit intervenir tout d'abord « l'influence magnétique de Wissembourg, qui absorbe l'attention des Allemands au détriment de l'ensemble du combat, et attire tant et si bien les forces de l'assaillant, que la majeure partie de ses troupes en oublie de poursuivre la masse principale de l'adversaire et se groupe finalement autour de la gare et de la porte de Landau ; ce sont ensuite les nombreux couverts du versant Nord du Vogelsberg qui viennent dérober les Français à la vue de leurs ennemis ».

A Spicheren, « le général Frossard a, par deux fois, laissé échapper l'occasion de commander une retraite dans des conditions assez favorables ; pourtant, *grâce à un concours de circonstances heureuses, l'évacuation du champ de bataille, opérée dans la soirée, a, malgré tout, le caractère d'une évacuation volontaire.....* Elle s'exécute partout et sans gêne effective ; à l'aile gauche, elle a même lieu immédiatement et en plein jour ». Ici,

c'est le terrain qui vient en aide à la manœuvre rétrograde, favorise l'emploi de l'artillerie de la défense et paralyse l'action des batteries allemandes ; c'est aussi la réussite de la contre-attaque du bois de Stiring ; c'est enfin l'abandon, par la 13e division d'infanterie allemande, de la direction de Forbach, qui eût menacé la retraite de l'aile gauche française.

A Coulmiers, les Allemands se décident, eux aussi, très tardivement à rompre le combat, mais ils ont affaire à des troupes de nouvelle formation, peu manœuvrières, déjà fatiguées et qui se laissent hypnotiser par les quelques points d'appui de la position bavaroise, négligeant ainsi de porter leur effort dans la direction décisive de Vaurichard-Gemigny.

A Villermain-Cravant, ce sont les circonstances atmosphériques qui facilitent la rupture des Allemands. Bien que le terrain soit plat et découvert, le brouillard et les rafales de neige viennent les dérober à la vue et au feu de leur adversaire.

Malgré la difficulté de la situation tactique, malgré les fautes commises, on constate, en somme, que, même dans la défensive, la rupture s'est effectuée sans trop de peine, pour des causes souvent indépendantes de la volonté des adversaires, et que le hasard a fait naître. Voilà une constatation qui est loin d'être d'accord avec la théorie ; elle mérite qu'on en tienne compte dans la pratique, mais il ne faudrait pas en conclure que la rupture est une manœuvre simple et sans périls ; au lieu d'atténuer les dangers inhérents à sa nature, le hasard peut venir les accroître et il est bon de connaître ces dangers pour y parer dans la mesure du possible.

Il ne faut pas d'ailleurs envisager la phase unique du combat où la rupture s'exécute ; il faut aller plus loin et en mesurer les conséquences : la rupture, dans la défensive notamment, sera généralement suivie d'une retraite ; or, si l'obscurité est un précieux auxiliaire de la rupture,

elle devient dans la retraite, une cause de trouble et de désordre. « Dans l'espoir d'une victoire, écrit Dickhuth (1), les troupes ont supporté de bonne volonté de grandes fatigues ; elles ont accepté les longues étapes, les mauvais bivouacs, la faim et la soif ; elles ont dépensé leurs forces sans compter pendant une journée entière, repoussant les attaques toujours plus pressantes de l'ennemi, et, malgré des pertes sensibles, elles ont pu conserver leurs positions. Tous ces efforts auront été vains ; à la tombée de la nuit, la retraite est ordonnée. Ne faut-il pas tout craindre de l'inévitable réaction ? Plus l'espoir a été grand, plus la troupe a été brave, confiante et ardente au combat, plus rapide sera l'écroulement. L'amour-propre, le courage, le désir du sacrifice, en un mot, tous les sentiments nobles du cœur humain, disparaîtront des esprits moyens et leur disparition sera d'autant plus brusque et plus complète que la tension nerveuse aura été plus grande. »

Certes, l'auteur ne peut être encore accusé d'optimisme, mais si les conséquences ne sont pas toujours aussi néfastes qu'il se plaît à le dire, il est certain, en thèse générale, qu'elles seront bien rarement favorables à celui des deux adversaires qui abandonnera le champ de bataille. Après avoir constaté qu'à Spicheren la rupture « s'exécuta partout sans gêne effective » grâce aux circonstances heureuses qui sont venues la faciliter, le Grand État-Major allemand ajoute : « Seule, la retraite de nuit, aggravée et troublée par le manque d'ordres, donna aux troupes un aspect qui avait toute l'apparence d'un échec tactique, et acquit bien vite la gravité d'une défaite, même pour les troupes de l'aile gauche française, qui cependant n'avaient pas subi le moindre échec tactique sur le champ de bataille. »

---

(1) *Loc. cit.*

Hâtons-nous d'ajouter que le Grand État-Major allemand reconnaît lui-même que les conséquences de la retraite ne sont pas toujours aussi désastreuses et notons la remarque qui clôt son étude de la bataille de Wissembourg : « Bien que, dans la journée, les troupes de la division Douay eussent perdu le tiers de leurs effectifs, il importe de constater que leur force morale et physique n'en fut en rien ébranlée. Nous en trouvons la preuve, dès le 6 août, dans la conduite de cette division à la bataille de Wœrth. La brigade Montmarie, forte de quatre bataillons, prit une part active à la défense d'Elsasshausen et de Frœschwiller ; ce fut également le 1er tirailleurs algériens, dernière réserve du maréchal de Mac-Mahon, qui exécuta, après la charge infructueuse de la division de cuirassiers Bonnemains, un retour offensif remarquablement énergique contre l'aile droite du XIe corps, rejeta cette aile jusque dans le Niederwald et fit reculer du même coup une partie du Ve corps. La contre-attaque ne prit fin qu'au moment où ce régiment de héros, enveloppé de toutes parts, fut presque entièrement anéanti. »

On voit, en définitive, que les divers auteurs militaires allemands sont assez peu partisans de la rupture du combat et qu'ils en exagèrent plutôt les dangers. Pour terminer ce paragraphe, enregistrons l'opinion de von Alten (1) qui a, pour ainsi dire, prononcé le dernier mot sur la question : « Les exemples que nous avons sous les yeux donnent à conclure que le succès de la rupture dans la défensive dépend du terrain, des circonstances climatériques et surtout de la volonté et de la capacité manœuvrière de l'ennemi..... Un général éclairé ne se résoudra à cette manœuvre que sous la pression d'une urgente nécessité ; il sera intimement convaincu que sa

---

(1) *Militär-Wochenblatt*, n° 43, du 5 mai 1903.

parfaite exécution sera toujours problématique..... La rupture dans l'offensive réussira généralement beaucoup mieux; cependant les exemples de Wœrth, Nouart, Dijon et Neuville-aux-Bois sont là pour prouver que l'assaillant lui-même aura à exécuter une opération très délicate et qu'il ne faut pas entreprendre à la légère. La troupe la plus solide, le général le plus habile y courrent les plus grands dangers si la fortune ne vient pas les favoriser, ou si l'ennemi sait tirer parti des avantages de la situation. L'attaque initiale peut fort bien prendre la tournure d'une retraite, volontaire ou forcée, avec tous les désastres qui en sont la conséquence. Le 6 août, les bataillons de la 4e division d'infanterie bavaroise n'avaient subi, dans la forêt communale de Langensoultzbach, que des pertes légères et pourtant, à l'issue de leur retraite volontaire hors du feu d'un ennemi qui ne les avait pas poursuivis, ces bataillons n'étaient plus en état de renouveler une attaque. A Neuville-aux-Bois, la retraite également volontaire du détachement von Flatow se traduisit par des pertes tellement sensibles que la troupe eut l'impression d'avoir subi une défaite. »



La nécessité de rompre le combat s'impose dans certains cas, elle s'imposera de plus en plus. — Doit-on conclure de ce qui précède que l'État-Major allemand considère la rupture du combat comme une manœuvre désespérée et qu'il ne faut, dès lors, risquer qu'à la dernière extrémité? Non certes; la conclusion ainsi généralisée serait fausse : les Allemands sont trop pénétrés de la supériorité de l'offensive pour préconiser une opération basée sur la défensive et ils se plaisent à en dépeindre les dangers, mais ces tendances bien connues ne les empêchent pas de constater que la rupture du combat

est souvent une manœuvre utile, parfois même nécessaire.

Pour préciser les idées, il convient de rappeler ici la distinction qu'ils établissent entre la bataille et les engagements de moindre importance, entre ce que Blume (1) appelle le *combat d'extermination* et le *combat secondaire*. « Le combat d'extermination, dit Blume, doit, par sa nature même, avoir le caractère d'une lutte poussée jusqu'au suprême effort. Les questions de temps et d'espace ne sont plus là que des moyens qui visent l'anéantissement de l'ennemi. Dans le combat secondaire, au contraire, il s'agit presque toujours de gagner du temps ou de l'espace, ou bien encore de se maintenir sur un point déterminé. Les pertes infligées à l'ennemi ne sont plus considérées que comme un moyen permettant d'atteindre le but visé..... Ce but est atteint si l'adversaire renonce à l'action qu'il méditait, ou s'il subit la détermination qu'on voulait lui imposer..... Il peut alors être utile *de rompre la lutte* habilement et à propos et de s'éloigner rapidement du champ de bataille. »

Balck (2) professe à peu près la même doctrine : « La rupture (dans la bataille) ne peut se justifier que dans le cas où la continuation de la lutte eût amené une défaite certaine. Aussitôt que le commandement en a acquis la conviction, il doit passer à l'exécution immédiate (Bautzen, Coulmiers). Mais il ne faut pas oublier que la guerre enveloppe les événements d'un voile et que le commandement verra généralement la situation de son ennemi sous un jour plus favorable que sa situation propre; il ne faut pas oublier que la persévérance, la ténacité, le courage et l'audace ont conduit au succès dans des circonstances nettement défavorables..... La

(1) *Loc. cit.*
(2) *Loc. cit.*

rupture se présentera dans les conditions les plus avantageuses dans les combats traînants, qui ne doivent pas être poussés jusqu'à la décision (combats d'arrière-garde, combats destinés à gagner du temps, reconnaissances offensives), dans lesquels on aura décidé, *à priori*, de rompre le contact et conservé une réserve dans ce but. »

Nous venons de citer deux écrivains qui représentent l'opinion généralement répandue : manœuvre exceptionnelle et pour ainsi dire désespérée dans la bataille, la rupture du combat s'imposera souvent dans les petites opérations. Von der Goltz figure cependant parmi les rares auteurs qui ne repoussent pas absolument l'idée de voir d'assez grosses unités rompre systématiquement le combat et préconisent même ce procédé dans certaines circonstances. En étudiant les opérations de la défensive tactique, voici comment il s'exprime (1) :

« Si on considère la profondeur des colonnes de marche, on se rend déjà compte qu'un corps d'armée ne pourra être entièrement déployé pour le combat qu'une seule fois par jour. Une division pourrait, au prix d'efforts inouïs, se déployer une première fois, se remettre en marche et prendre une seconde fois la formation de combat, mais elle ferait en pure perte ce nouvel effort, car il ne lui resterait plus le temps voulu pour livrer un engagement avant la tombée de la nuit.

« Toutes ces circonstances sont absolument favorables à la défense tactique. Si on parvient, à force de démonstrations, à décider une grande unité ennemie à se déployer en formation de combat, *puis à se dérober à elle sans subir de pertes graves*, on aura gagné un jour entier. »

Mais il ne faut pas perdre de vue que la discussion

---

(1) Von der Goltz. *Kriegführung*. — Berlin, 1895.

qui précède est purement théorique; d'ailleurs, von der Goltz s'empresse d'ajouter : « Il va de soi que pour employer ce moyen avec succès, le chef devra être habile et la troupe posséder une bonne discipline de combat. En essayant de gagner du temps, on se voit souvent retenu contre son gré et contraint à l'engagement auquel on désirait se soustraire. »

Cette thèse, visant le cas tout particulier de la défensive tactique, qui n'a eu que bien peu de partisans en Allemagne, n'a pas influencé l'opinion.

Voyons maintenant en quels termes le Grand État-Major allemand justifie la rupture du combat dans quelques cas particuliers :

Il commence par déclarer que les combats de Wissembourg et de Spicheren sont injustifiables parce qu'ils étaient sans objet. « Si on songe, dit-il, au désordre qui régnait dans l'armée française, si l'on envisage la situation générale aussi bien que la situation particulière des troupes engagées, il faut bien reconnaître que ces combats auraient dû être évités.

« La division Douay à Wissembourg et le corps Frossard à Spicheren, déclare le général von Alten (1) étaient des avant-gardes d'armée qui n'étaient pas destinées à livrer un combat décisif et qui n'en étaient pas capables. Elles étaient d'avance vouées à la retraite, dès que des forces sérieuses les attaqueraient; ainsi livrées à elles-mêmes, elles auraient d'ailleurs été incapables de tirer parti d'un succès momentané. Les deux généraux eurent, en outre, à souffrir du manque de clarté des ordres qu'ils avaient reçus. A l'un comme à l'autre, on avait, il est vrai, recommandé la prudence, mais on ne leur avait pas indiqué le but de leur mission, l'objectif vers lequel leurs efforts devaient tendre.

---

(1) *Militär-Wochenblatt*, n° 43, du 5 mai 1903.

En fait, ces troupes, ainsi lancées en avant, ne répondaient à aucun but et il ne faut en chercher la raison que dans l'incohérence qui régnait au quartier général de l'Empereur..... Si, dans l'un et l'autre cas, les Français ont pu exécuter une rupture du combat dans un ordre qui mérite d'être signalé, et sans ébranler le moral de la troupe, il ne faut y voir qu'un indice de la valeur intrinsèque de l'armée impériale. »

A Beaumont, toujours d'après le Grand État-Major allemand, la situation est toute différente : « Le général de Failly chercha à se retirer d'un combat où il se trouvait engagé par suite de l'absence de toute exploration et de la complète insuffisance du service de sûreté..... A dater de l'instant où il eut pris la direction du combat, il n'eut qu'une idée, c'est d'arriver à le rompre. Cette rupture était évidemment conforme aux ordres qu'il avait reçus du maréchal de Mac-Mahon ; le combat avait pris, d'autre part, dès son début, une tournure si défavorable pour les troupes qui s'étaient laissé surprendre que, selon toute vraisemblance, *la continuation de la lutte eût amené la désorganisation complète de son corps d'armée.* »

Voilà la rupture dans la défensive, exécutée par une grosse unité, sous la pression des circonstances ; en étudiant Wissembourg, Spicheren et Coulmiers, le Grand État-Major trouve encore l'occasion de s'étendre avec complaisance sur les dangers d'une telle manœuvre, qui ne rappelle plus que de loin *le mouvement rétrograde prémédité* et le *retrait voulu et méthodique*, ces traits caractéristiques de la véritable rupture.

Les combats de Villermain-Cravant, Arcey (rupture dans la défensive), ceux de Nouart, de Neuville-aux-Bois et les préliminaires de la bataille de Wœrth (rupture dans l'offensive), rentrent, au contraire, dans la catégorie des engagements où la rupture vient s'imposer parce que le résultat cherché est acquis.

« Pour atteindre Cravant, objectif qui lui avait été désigné par le commandement, la 22e division d'infanterie allemande, partant d'Ouzouer-le-Marché, se vit contrainte d'effectuer une marche de flanc, à proximité pour ainsi dire immédiate de l'ennemi, dont la présence lui était signalée à la lisière de la forêt de Marchenoir, entre Saint-Laurent-des-Bois et Lorges. L'adversaire ayant attaqué son flanc, elle dut engager le combat ; elle ne pouvait, en effet, continuer son mouvement qu'après avoir repoussé cette attaque. Elle y avait à peu près réussi lorsqu'un nouvel ordre très précis lui enjoignit de continuer sa marche sur Cravant. *Elle se vit donc forcée de rompre le combat qu'elle avait dû engager.* »

Les opérations des avant-gardes du corps Werder à Arcey et Sainte-Marie-Chavanne, de la 46e brigade d'infanterie allemande à Nouart et du détachement Flatow à Neuville-aux-Bois sont encore plus caractéristiques :

« Les détachements Nachtigal et Loos, poussés jusqu'à la coupure de la Lisaine, avaient pour mission de contraindre l'ennemi à déployer le plus de monde possible, de renseigner le commandement supérieur sur les forces de l'adversaire et de retarder ses mouvements dans la direction de Belfort. Mais, s'ils venaient à se heurter à des forces supérieures, *ils ne devaient pas pousser la résistance jusqu'à ses dernières limites.*

« Le combat de Nouart avait pour but de procurer des renseignements sur la situation de l'ennemi et d'arrêter, le cas échéant, son mouvement rétrograde..... Dès que le but cherché eut été atteint, *il n'y avait plus nécessité de continuer l'attaque et le combat devait être rompu.*

« L'engagement de Neuville-aux-Bois avait pour objet d'établir si l'adversaire se trouvait en face de la IIe armée allemande avec des forces sérieuses et, dans le cas de l'affirmative, de déterminer la répartition de ses troupes. Quels que fussent les renseignements obtenus

au cours du combat, *il ne s'agissait pas de pousser l'attaque à fond.* »

A Wœrth enfin, on voulait « forcer l'ennemi à dévoiler ses forces et déterminer si les Français avaient commencé un mouvement rétrograde ». Les avant-gardes de la 20e brigade d'infanterie prussienne et de la 4e division d'infanterie bavaroise, chargées de cette mission, reçurent ultérieurement l'ordre de rompre le combat.

Le Grand État-Major allemand, on le voit, partage l'avis général auquel il vient de donner, en quelque sorte, une consécration officielle ; les exemples qu'il a choisis prouvent surabondamment que la rupture viendra souvent s'imposer et il le répète encore dans les considérations finales de son étude :

« Lorsque la cavalerie se voit exposée au feu rapproché de l'ennemi, elle se trouve dans l'impossibilité de remplir son rôle d'exploration ; les « Jagdkommandos » (détachements de chasseurs) ne pourront eux-mêmes réussir à contraindre l'adversaire à dévoiler ses forces, car ce dernier aura toute facilité pour opposer une barrière à leur pénétration. Il est donc avéré que la reconnaissance de vive force devra être employée plus souvent qu'autrefois, puisque l'exploration sans combat ne donnera pas de renseignements suffisants. Nous avons pu constater qu'à Nouart ce fut l'insuffisance des moyens d'exploration qui obligea le commandement à engager de l'infanterie et de l'artillerie.

« Bien que des reconnaissances de ce genre ne soient pas sans inconvénients, et que bien souvent elles soient le prélude immédiat d'une décision tactique imminente, les effets des armes modernes l'imposeront souvent..... Même avec une exploration meilleure que celle qui fut faite en 1870-1871, de pareils engagements peuvent s'imposer à l'avenir. La faible fumée produite par la poudre et les longues portées des armes actuelles viendront tellement entraver l'exploration, que le combat

seul pourra fournir des renseignements à peu près exacts sur les forces dont disposera l'ennemi. Voilà les raisons pour lesquelles il faudra, plus fréquemment qu'autrefois, pousser des détachements en avant des armées. Ces groupes, en donnant à l'adversaire une fausse idée de leurs forces, s'efforceront de le contraindre au déploiement ; ils se trouveront souvent dans des situations rappelant celles de janvier 1871, à l'Ouest de Belfort.

« *Il est donc incontestable qu'il existe toute une série de circonstances où on pourra engager un combat avec la ferme intention de le rompre.* »

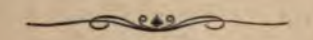
(*A suivre.*) (168)

LE

NOUVEAU MODE DE REMONTE

DE

LA CAVALERIE ET DE L'ARTILLERIE RUSSES (1)



II

LE NOUVEAU MODE D'ACHAT; SES AVANTAGES.

1° Les chevaux nécessaires à la cavalerie sont achetés par des *commissions de remonte* qui n'ont aucun intérêt financier personnel dans leurs opérations et sont tenues de fournir une comptabilité exacte de leurs dépenses.

Ces commissions sont de deux sortes. Les unes sont *permanentes*, dans les contrées où l'élevage est le plus florissant, c'est-à-dire dans les provinces centrales et méridionales et dans les steppes. Les autres sont *temporaires*, dans les régions où la production chevaline est plus faible ; ces dernières pourraient, du reste, être transformées en commissions permanentes si les conditions du marché changeaient.

En outre, l'inspecteur général de la cavalerie peut autoriser certains *régiments* de cette arme à acheter, aux environs de leur garnison, *une partie des chevaux* qui

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, décembre 1903, p. 364.

leur sont nécessaires. Cette mesure ne sera appliquée que dans les endroits où elle sera possible et avantageuse pour le Trésor; les achats se feront suivant les principes adoptés pour les commissions de remonte.

2° Le nombre des commissions de remonte, fixé primitivement à neuf, a été porté à dix (prikaz n° 101 de 1902), puis à douze depuis l'application du nouveau système de remonte à l'artillerie (prikraz 277 et 313 de 1903).

Il y a dix commissions permanentes devant chacune pouvoir acheter annuellement de 600 à 1000 chevaux (1). Sept de ces commissions, ayant leur centre à Poltava, Elisavetgrad, Kiev, Kharkov, Riazan, Astrakhan et Nijni-Novgorod, opéreront dans les zones d'élevage rationnel. Deux commissions sont destinées aux achats à faire dans les steppes du Don (2). La dixième a pour zone d'action (prikaz 454 de 1903) la région au Nord du Caucase (siège à Piatigorsk). Le nombre des commissions permanentes peut être changé par décision du Conseil supérieur de la guerre.

Deux commissions temporaires sont établies : l'une pour les pays de la Volga; l'autre pour ceux de la Vistule. L'inspecteur général de la cavalerie peut modifier le nombre des commissions temporaires; il fixe les limites de leur territoire d'achats.

3° Toute commission de remonte, permanente ou temporaire, se compose de (3) :

---

(1) Actuellement, la cavalerie russe a besoin, chaque année, d'environ 7.100 chevaux de remonte.

(2) Ces deux commissions sont dénommés : l'une *orientale* et l'autre *occidentale*. (Leur siège est à Novotcherkask.)

(3) Depuis l'application du système à la remonte de l'artillerie (prikaz n° 277 de 1903), la commission comprend en outre un officier supérieur ou subalterne d'artillerie comme membre permanent supplémentaire.

Un président, colonel ou général-major;

Un membre permanent, lieutenant-colonel ou colonel;

Un membre temporaire, officier supérieur pris dans la troupe et détaché pour une saison d'achats;

Un vétérinaire, comme expert dans sa spécialité;

Un soldat, secrétaire.

Chacune des commissions de remonte opérant dans les steppes du Don et d'Astrakhan s'adjoint en outre, pour la période de ses voyages de reconnaissance (au printemps), le vétérinaire chargé de l'inspection sanitaire locale (1).

En cas de nécessité, et sur l'ordre de l'inspecteur général de la cavalerie, on peut affecter temporairement à une commission de remonte un représentant de l'administration des haras de l'État; ce représentant est détaché près de la commission, soit pendant une saison d'achats, soit pendant la période des voyages de reconnaissance préparatoire.

L'inspecteur général de la cavalerie peut aussi, lorsqu'il y a intérêt au point de vue de la remonte, autoriser les commissions à inviter un représentant de l'élevage local à participer à leurs travaux.

4° Les commissions de remonte s'occupent : *a*) de l'achat des chevaux, de leur répartition et de leur livraison aux escadrons de dépôt; *b*) de la tenue d'une comptabilité en deniers très détaillée, qui doit, à la fin de chaque saison d'achats, être présentée à l'inspecteur des remontes.

En outre, elles doivent recueillir des renseignements exacts sur la situation dans laquelle se trouve, à l'intérieur de leur zone, l'élevage en général et celui du cheval de selle en particulier.

---

(1) Voir ci-après l'organisation de la surveillance vétérinaire dans les steppes du Don.

remonte, suivant les qualités du cheval : race, structure et taille.

Pour guider les commissions dans leurs évaluations, l'inspecteur général de la cavalerie publie tous les cinq ans des séries de prix, établies par catégories et distinctes pour les pays cultivés et pour les régions de steppes. Ces tarifs sont portés à la connaissance des éleveurs.

Les chevaux sont classés en trois catégories pour la taille :

1re catégorie : au-dessus de 1m,55;

2e catégorie : de 1m,51 à 1m,55;

3e catégorie : de 1m,49 à 1m,51.

Il y a, d'autre part, quatre catégories pour la race et la structure :

1re catégorie : chevaux de race pure;

2e catégorie : race pure; chevaux ayant des défectuosités admissibles;

3e catégorie : chevaux de race peu caractérisée;

4e catégorie : race peu caractérisée; défectuosités admissibles.

Dans les régions de steppes, l'estimation se fait suivant les mêmes principes, sauf en ce qui concerne les chevaux n'ayant reçu aucun dressage; ceux-ci sont payés uniformément : 125 roubles s'ils ont moins de 1m,51; 150 roubles s'ils sont d'une taille plus élevée.

Dans les régions cultivées, le prix peut varier, suivant les catégories, de 175 à 450 roubles. De même, les chevaux dressés du steppe sont achetés de 135 à 250 roubles.

Le prix moyen des chevaux achetés directement par les régiments est fixé à 350 roubles, tous frais comptés.

10° La répartition entre les escadrons de dépôt est faite, dans les points d'achats, par le président de la commission de remonte. Il désigne également alors les chevaux proposés pour la remonte de la Garde, mais ceux-ci ne sont définitivement classés que par l'inspecteur des

remontes, lors de son inspection annuelle des cadres de dépôt.

Les chevaux sont conduits du point d'achat aux escadrons de dépôt par des cavaliers qui en sont détachés. Chaque convoi est, selon son importance, commandé par un sous-officier ou un officier.

Pour parer aux déchets en cours de route, le nombre des chevaux envoyés à chaque escadron présente un excédent sur les besoins. Cet excédent est de :

Chevaux achetés dans les zones cultivées : 2 p. 100;

Chevaux achetés dans les régions de steppes : dressés, 3 p. 100; non dressés, 5 p. 100 (1).

Les principaux avantages de ce nouveau mode d'achat sont les suivants :

Les opérations de la remonte ont perdu complètement leur caractère de marché commercial non contrôlé;

Le ministère de la guerre est mis en relation directe avec les éleveurs et n'a plus à redouter l'ingérence des intermédiaires;

Les prix d'achat ont été fixés, après enquêtes, de manière à laisser un bénéfice convenable aux éleveurs. Il est évident que cette condition est absolument nécessaire pour que l'élevage du cheval de selle se fasse dans de bonnes conditions, car la vente à l'État est à peu près le seul débouché en ce qui le concerne;

La fixation du prix suivant les tarifs par catégorie portera les éleveurs à améliorer la race, la structure et la taille de leurs produits; ce sont là les trois qualités fondamentales du cheval de cavalerie.

Le nouveau mode d'achat présente un grand avantage au point de vue financier. Nous avons vu, ci-dessus,

---

(1) Les chevaux ayant reçu un commencement de dressage sont conduits à la bride; les autres, en troupeau.

qu'avec le système des remonteurs, 54 p. 100 seulement du total des sommes dépensées par l'État parvenaient entre les mains des éleveurs ; cette proportion sera fortement augmentée et atteindra :

Zones cultivées, 90 p. 100.

Steppes du Don : chevaux ayant un commencement de dressage, 88 p. 100 ; chevaux non dressés, 85 p. 100.

Steppe d'Astrakhan, 74 p. 100.

Cette amélioration aura, sans aucun doute, une influence heureuse sur l'élevage.

D'après les calculs, les charges nouvelles pour l'État ne s'élèveront pas à plus de 150,000 roubles pour une dépense annuelle d'environ 2 millions de roubles.

III

MESURES RELATIVES A L'ÉLEVAGE DANS LA PROVINCE DU DON.

Parmi les propriétés collectives du voïsko du Don se trouve une vaste étendue (850,000 hectares) de steppes, arrosés par le Manitch et bornés : à l'Ouest, par le cercle de Tcherkask et le premier cercle du Don ; au Nord, par le territoire des Kalmyks du Don ; à l'Est, par le gouvernement d'Astrakhan ; au Sud, par celui de Stavropol. La partie occidentale pourrait être cultivée ; la partie orientale est à peu près impropre à toute culture.

En vue d'améliorer l'élevage et la remonte des Cosaques, le gouvernement russe décida, en 1877, de donner ces steppes en location, pour vingt-quatre ans, à des particuliers s'engageant à y faire l'élevage du cheval de selle.

Le terrain fut divisé en lots de 2,600 hectares et le prix de location annuelle fixé à 3 kopeks (*environ*

8 centimes) par hectare (1). Un même éleveur peut louer autant de lots qu'il a de groupes de 60 juments poulinières (avec le nombre d'étalons correspondant).

En échange des avantages qui leur sont faits, les locataires de ces terrains doivent se livrer exclusivement à l'élevage du cheval de selle (2). Ils s'engagent à avoir toujours sur chaque lot un taboune (3) de 175 chevaux au moins et à fournir gratuitement au voïsko, tous les trois ans, un étalon âgé d'au moins trois ans et demi et destiné à servir de reproducteur pour l'élevage dans les stanitsas (4).

La convention entre l'État et les éleveurs venant à expiration le 1er/14 janvier 1901 devait être renouvelée; il fallait aussi la modifier pour la mettre en concordance avec le nouveau mode d'achat des chevaux de remonte. Le prikaz (5) promulguant le nouveau règlement sur l'élevage dans les steppes du Don a également réglé la surveillance sanitaire de cet élevage et ordonné l'organisation d'un laboratoire de bactériologie pour lutter contre les épizooties (6).

Les principales modifications à l'état de choses existant et ci-dessus analysé sont les suivantes :

1° Les nouveaux baux sont encore de vingt-quatre ans

---

(1) Les locataires étant tenus de payer les impôts, le montant *total* de leurs charges s'élève à 30 ou 35 centimes par hectare.

(2) Ils ont cependant le droit, sous certaines réserves, de faire paître sur chaque lot un nombre fixé de moutons ou de têtes de gros bétail.

(3) On nomme taboune un troupeau de chevaux vivant en liberté dans le steppe.

(4) On trouvera ci-après quelques données sur cet élevage.

(5) Prikaz n° 396 de 1900.

(6) Le Trésor russe verse au capital collectif du voïsko du Don une indemnité de 538,000 roubles (environ 1,435,000 francs) par an. La surveillance vétérinaire et l'entretien du laboratoire de bactériologie coûteront annuellement 17,474 roubles (56,000 francs); ces frais seront supportés par les éleveurs des steppes du Don.

dans la partie orientale, mais seulement de douze ans dans la partie occidentale des steppes. A l'issue de cette période tout ou partie des lots pourront être enlevés à l'élevage ; dans ce cas les éleveurs disposeront de trois années supplémentaires pour en retirer leur bétail et leurs établissements ;

2° Les deux commissions de remonte instituées pour la cavalerie régulière, dans les steppes du Don, sont également chargées de surveiller l'élevage dans cette région.

Chaque taboune doit être inspecté, une fois tous les quatre ans, par la commission qui s'assure du nombre et de la qualité des animaux reproducteurs. Elle peut réformer ceux de ces animaux qui lui semblent défectueux ; le propriétaire est alors tenu de les remplacer.

Chaque année les éleveurs doivent, pour chaque lot de pâturages, présenter à la commission un nombre déterminé de chevaux, âgés de trois ans et demi à six ans et remplissant les conditions exigées pour la remonte. Ce nombre est fixé à 15 pour le steppe occidental et à 8 pour le steppe oriental. La commission parcourt sa région deux fois par an ; au printemps, elle examine les chevaux de trois ans qui devront lui être présentés quelques mois plus tard et les chevaux de deux ans qui semblent bons pour la remonte de l'année suivante ; à l'automne, elle procède à l'examen et à l'achat des chevaux présentés pour la remonte ;

3° Comme l'éleveur doit renouveler ses animaux reproducteurs, il a le droit, lorsqu'il fait ses présentations à la commission, de mettre à part un certain nombre de juments et de pouliches qu'il se réserve.

Lors des achats, la commission n'est pas tenue d'acquérir tous les chevaux qui ont été reconnus bons. De son côté l'éleveur n'est tenu de vendre à l'État, pour le prix d'estimation de la commission, que le nombre de chevaux fixé ci-dessus ; il est libre de céder le surplus,

soit à la commission, pour un prix à débattre, soit à tout autre acheteur. L'éleveur ne peut vendre aucun des chevaux d'élevage de son taboune avant qu'il ait atteint l'âge de trois ans et demi et qu'il ait été présenté à la commission;

4° Des pénalités sévères sont édictées contre les éleveurs qui, sans pouvoir exciper d'un cas de force majeure, n'auraient pas le nombre total de chevaux fixé, ou ne pourraient présenter le nombre réglementaire de chevaux pour la remonte.

Nous avons dit qu'un service vétérinaire avait été établi pour combattre les épizooties et empêcher leur propagation. Son personnel comprend :

1 vétérinaire, chef de service, bactériologue;
6 vétérinaires de secteur;
20 aides-vétérinaires.

Le commandement du voïsko du Don règle la répartition sur le territoire des vétérinaires de secteur et des aides-vétérinaires. Deux de ces derniers sont mis à la disposition du chef de service pour l'aider dans ses fonctions de directeur du laboratoire bactériologique.

Ce laboratoire a été installé à la stanitsa (1) Vélikokniajeska. Il est inspecté par la direction du service de santé de la province qui peut y détacher, en vue d'études et pour une durée de deux à quatre mois, des vétérinaires civils du steppe.

En 1870, le prix moyen des chevaux du Don, à trois ans et demi, variait de 100 à 120 francs. Il n'a pas tardé à augmenter par suite de la concurrence que se faisaient les remonteurs de la cavalerie régulière, les marchands de chevaux et les Cosaques. En 1890, la moyenne oscil-

(1) La stanitsa est la plus petite division territoriale en territoire cosaque. Elle est intermédiaire entre la commune et le canton français; elle peut se composer d'un seul gros village ou de plusieurs petits.

lait entre 270 et 300 francs ; on a vu ci-dessus que le nouveau règlement la fixe à 137 roubles 50, soit environ 365 francs, pour les chevaux non dressés.

Les Cosaques ne peuvent consacrer une somme aussi forte à leur monture ; même en bénéficiant de la diminution de prix du cheval de petite taille, puisqu'ils se contentent d'animaux de $1^m,40$, ils ne peuvent se procurer dans les steppes du Don que des bêtes médiocres.

Pour parer à cet inconvénient, on pensa que le meilleur remède était l'élevage par le Cosaque lui-même dans les stanitsas. Un règlement de 1890 chercha à atteindre ce but. Dans chaque stanitsa on forma des tabounes dont les juments et les produits devaient appartenir aux Cosaques ; les étalons provenaient des haras du voïsko. Ce règlement ne produisit pas tous les bons résultats qu'on en attendait, par suite, d'un part, de l'insuffisance des étalons provenant des steppes du Don, d'autre part, de la dificulté de surveiller tous les tabounes pour s'assurer que le règlement était appliqué.

Dans le but d'y remédier, un prikaz de 1900 (1) a ordonné la création à l'état-major du voïsko du Don, d'une *inspection de l'élevage dans le voïsko*. Le personnel de cette inspection se compose de :

L'inspecteur, du grade de colonel ou de général-major ;

1 adjoint, du grade de lieutenant-colonel ou colonel (des troupes cosaques) ;

1 vétérinaire militaire ;

1 gérant d'affaires (fonctionnaire classé) ;

2 secrétaires (civils).

L'inspecteur de l'élevage est spécialement chargé de toutes les questions relatives aux tabounes des stanitsas

(1) Prikaz n° 188, entré en vigueur le 8/21 mai 1900.

et aux haras, questions dont la solution incombait auparavant au chef d'état-major du voïsko.

Les relations entre cet inspecteur et les autorités locales (ataman de cercle, etc.) sont réglementées par le commandant du territoire (1).

Enfin, le directeur général des haras, estimant que les expositions de chevaux sont un des moyens les plus efficaces pour l'amélioration de l'élevage, a fait reviser le règlement qui y était relatif. Les principales règles nouvelles concernent (2) : l'admission des chevaux de deux et de six ans; l'attribution des primes aux chevaux de race pure, de préférence aux autres; l'allocation de récompenses aux exposants s'occupant d'élevage depuis de nombreuses années.

IV

REMONTE DE L'ARTILLERIE.

Un prikaz n° 277 du 28 juin 1903 vient d'étendre à titre d'essai, pour cinq ans, à la remonte de l'artillerie montée, à cheval et de montagne, les dispositions générales adoptées pour la remonte de la cavalerie, qui paraissent avoir jusqu'à présent donné satisfaction aux corps de troupe de cette arme.

D'après ce dernier prikaz il est créé à la direction générale de l'artillerie un emploi d'inspecteur de la

(1) Le prikaz n° 437, du 29 décembre 1900, a ordonné la création, à l'état-major du voïsko du Térek, du poste d'inspecteur de l'élevage dans les stanitsas de ce voïsko.

L'inspecteur sera un officier pris dans les troupes cosaques et ayant le grade de lieutenant-colonel ou de colonel.

(2) Circulaire n° 3 du directeur des haras, en date du 29 janvier 1901.

remonte de l'artillerie du grade de général-major, avec un officier supérieur adjoint et deux secrétaires.

Deux nouvelles commissions permanentes de remonte de cavalerie comprenant des représentants de l'artillerie ont été créées le 1er juillet 1903, et à cette même date un officier supérieur ou subalterne d'artillerie a été affecté à chacune des commissions déjà existantes (1).

Le prix d'achat moyen des chevaux d'artillerie sera le même que celui des chevaux de cavalerie, savoir : 325 roubles pour les régions de culture et 170 roubles pour les régions des steppes (chevaux dressés).

Au moment de l'arrivée des chevaux de remonte dans les batteries, on ne se débarrasse pas immédiatement des vieux chevaux, qui sont encore conservés pendant un an, afin de permettre de préparer les jeunes chevaux à leur service, de trois ans et demi jusqu'à quatre ans et demi. Ces derniers reçoivent des rations supplémentaires allouées par l'État, qui supporte également tous les frais accessoires de conduite, de transport, etc., du lieu d'achat jusqu'au corps.

Toutes les commissions achèteront des chevaux pour les deux armes et les répartiront au lieu d'achat. Les membres des commissions appartenant à l'artillerie pourront demander à celles-ci d'acheter exclusivement pour l'artillerie et sous leur responsabilité propre des chevaux que les membres appartenant à la cavalerie auraient jugés impropres.

Les chevaux destinés à l'artillerie doivent satisfaire en principe aux mêmes exigences que ceux destinés à la cavalerie, avec quelques tolérances en ce qui concerne

---

(1) Les deux nouvelles commissions permanentes créées ont leur siège à Astrakhan et Nijni-Novgorod (prikaz n° 313 du 31 août 1903). Il y a donc actuellement douze commissions de remonte, dix sont permanentes et deux temporaires.

les chevaux de trait. En général, les chevaux destinés à l'artillerie doivent avoir les propriétés suivantes : 1° les chevaux qui trottent doivent avoir les membres nets, et ceux destinés à la selle doivent être larges et légers; 2° les chevaux de demi-sang, de trait et des steppes doivent être constitués comme ceux destinés à la cavalerie, mais ils peuvent être plus massifs de conformation.

On pourra d'ailleurs, pour les chevaux de trait, ne pas exiger la même beauté de forme que pour les autres, le cou peut être plus gros et plus bas, la nuque plus courte, l'épaule moins oblique, la tête plus massive (mais sèche), l'auge étroite, en général l'aptitude au rassembler peut être moindre, en ayant surtout en vue que le cheval de trait soit large, bas au passage des sangles, avec des membres courts et solides et des sabots excellents, le dos relativement court et solide et le rein large et bien musclé. La taille minimum des chevaux destinés à l'artillerie doit être de $1^{m},50$ à l'âge de trois ans et demi, sauf pour les chevaux de bât de l'artillerie de montagne dont la taille doit être comprise entre $1^{m},42$ et $1^{m},50$.

Le nouveau mode de remonte vient d'être appliqué à l'artillerie à partir du 1er/14 janvier 1904, date à laquelle l'ancien personnel affecté à la remonte de l'artillerie a été supprimé.

(137)

L'EMPLOI TACTIQUE DES GRANDES UNITÉS

D'APRÈS LE

NOUVEAU RÈGLEMENT ITALIEN



Le 3 avril 1903, le Commandement du corps d'état-major italien substituait aux *Règles générales pour l'emploi des trois armes dans le combat*, publiées le 28 mai 1891, un nouveau règlement intitulé : *Règles générales pour l'emploi tactique des grandes unités de guerre*. Il éditait ainsi un véritable traité de tactique générale qu'il est indispensable d'étudier, si l'on veut se faire une idée précise des doctrines actuellement admises dans les hautes sphères militaires italiennes.

En raison de son origine, en effet, ce document peut être considéré comme synthétisant les principes que le commandement cherchera à appliquer dans ses décisions du temps de guerre ; à ce titre, il est donc intéressant de l'analyser, et, simultanément, de le comparer au règlement qui l'a précédé, afin de se rendre compte de l'évolution que les idées tactiques ont subie chez nos voisins dans le cours des douze dernières années.



La première impression que donne la lecture successive de ces deux opuscules, c'est que l'esprit qui a présidé à leur rédaction respective s'est sensiblement modifié. Le rédacteur du nouveau règlement ne s'est

pas seulement proposé de fournir aux commandants de détachements des trois armes un guide pour l'emploi des forces sous leurs ordres, il s'est aussi donné pour but de répandre dans tout le corps d'officiers la connaissance des principes généraux de la conduite d'un corps d'armée ; de créer cette unité de doctrine qui permet à chacun, en l'absence d'ordres, d'agir dans sa sphère de manière à concourir au but commun. C'est à ce titre, sans doute, qu'il a cherché à s'élever davantage au-dessus des détails de la tactique propre de chacune des trois armes, pour s'appesantir plutôt sur la liaison de celles-ci, à s'abstraire de plus en plus du cas particulier et, par contre, à éviter toute considération d'ordre stratégique, en un mot, à produire une œuvre qui fût réellement un traité de tactique générale et ne fût que cela ; le changement apporté au titre même de ce règlement est, d'ailleurs, assez significatif.



Le règlement du 3 avril 1903, dans sa partie essentielle, étudie, comme le précédent, les marches dans le voisinage de l'ennemi, la prise de contact, le combat offensif et le combat défensif ; mais le cas envisagé comme base de cette étude est celui de la grande unité isolée « le commandement, abandonné à lui-même, ayant alors plus grand besoin d'un guide » ; auparavant, au contraire, les considérations relatives au *détachement des trois armes* « encadré », étaient celles qui recevaient le plus de développement, sans doute parce qu'on regardait comme exceptionnel l'isolement d'un semblable détachement.

Cette modification semble, du reste, en harmonie avec l'esprit de la nouvelle rédaction ; en effet, les principes exposés s'appliquent, en raison de leur généralité, à

toute grande unité, quel qu'en soit l'effectif; le cas de l'unité isolée devient, pour ainsi dire, le cas général.

Avant d'entrer dans le vif de l'étude, le règlement, en de brèves considérations générales, déclare que les règles tactiques qu'il donne, essentiellement contingentes, relatives, et n'entravant point la libre initiative du chef, sont dominées par la loi absolue suivante : « Toute disposition prise doit l'être en vue de conquérir la supériorité du feu sur l'adversaire. »

L'affirmation de ce principe, faite pour la première fois d'une façon aussi catégorique, constitue une différence fondamentale entre l'œuvre de 1891 et celle de 1903 : elle sera l'origine d'autres modifications moins profondes qu'on relèvera dans le cours de cette analyse.

Des marches. — Après un exposé sommaire du rôle de la cavalerie d'exploration, chargée uniquement de *renseigner*, et de celui de l'avant-garde générale de l'armée (organe dont on ne faisait pas mention antérieurement), le règlement entre dans des indications détaillées sur le service de la cavalerie de sûreté de première ligne : à celle-ci incombe la mission de garantir le gros de toute surprise et de renseigner le commandement à temps pour que la ou les colonnes puissent prendre leur dispositif de déploiement hors de portée de l'artillerie ennemie. Beaucoup plus explicite que le précédent sur cette question et en particulier sur le caractère des instructions que la cavalerie de sûreté doit recevoir du commandement, il ne l'est guère plus en ce qui concerne le rôle de la cavalerie divisionnaire qu'il limite au service de correspondance, à la liaison et au flanquement des colonnes, sans faire allusion à la part qu'elle peut prendre au service de sécurité immédiate (1) dans la direction de la marche.

(1) Le règlement sur le service en campagne est également muet à ce point de vue.

Les prescriptions intéressant la constitution et le fractionnement des colonnes, la répartition des armes, tant au gros qu'à l'avant-garde, n'offrent pas dans les deux règlements de différence de principe. Mais le dernier, à côté d'une plus grande méthode et d'une plus grande clarté dans l'exposition, présente la supériorité d'avoir éliminé beaucoup de détails d'exécution figurant déjà dans le service en campagne ou dans les règlements spéciaux de chaque arme (comme les formations de marche, le fractionnement des trains, etc.) ; il a aussi le mérite de s'être dégagé du schéma, en posant sur un assez grand nombre de points des règles plus générales ; c'est ainsi qu'au lieu d'adopter une répartition invariable de l'artillerie entre l'avant-garde et le gros, de fixer à chaque fraction une place immuable dans la colonne, il se contente de dire que le nombre de batteries à affecter à l'avant-garde dépend du rôle probable que celle-ci sera appelée à jouer dans le cas considéré ; que la place de l'artillerie dans les colonnes doit être telle, qu'elle ait devant elle assez d'infanterie pour la mettre à l'abri des surprises et lui permettre d'entrer en action, sans être exposée au feu de mousqueterie de l'ennemi.

Enfin un plus grand développement est donné aux considérations relatives à la protection des flancs et à la marche de flanc. Le nouveau règlement fait nettement ressortir que la cavalerie peut éclairer, mais non couvrir les flancs (sinon d'une façon temporaire en combattant à pied dans des positions particulièrement favorables) et qu'il faut lui adjoindre des détachements d'infanterie, tirant de l'occupation prolongée du sol une plus grande capacité de résistance ; aux colonnes flanquantes il ajoute les flanc-gardes fixes. L'article *Marche de flanc* présente également une importante modification : au lieu d'admettre qu'à défaut de routes parallèles du côté opposé à l'ennemi, les convois peuvent marcher groupés à la

queue des troupes, on y déclare catégoriquement qu'il vaut mieux leur imposer un détour, si grand soit-il.

Rencontre avec l'ennemi. — Ce chapitre débute par des considérations générales sur la supériorité de l'offensive et sur l'importance de la liaison des efforts. L'ancien règlement affirmait aussi énergiquement la valeur prépondérante de l'offensive, mais il faisait de cette affirmation le prélude de son exposé du combat « offensif » ; en la formulant avant même d'aborder l'étude de la prise de contact, le nouveau semble avoir voulu la mettre davantage en relief et en généraliser la portée ; néanmoins, il y a lieu de noter qu'on ne retrouve plus la déclaration antérieurement faite qu' « une attaque en terrain découvert peut réussir même contre une bonne position retranchée, si une sérieuse préparation a ébranlé la force de résistance de l'ennemi ».

Quant au principe de la solidarité, qui se caractérise par la formule « un pour tous et tous pour un », l'expression n'en avait encore été donnée que dans le service en campagne, et, en la reproduisant, avec une certaine insistance (1), dans un traité de tactique générale, on s'est proposé, sans doute, de rappeler aux chefs des grandes unités que ce principe ne s'applique pas simplement aux petits détachements chez lesquels le sentiment du coude à coude naît plus spontanément.

Le rôle de la cavalerie, puis de l'avant-garde, en cas de rencontre de l'ennemi, est ensuite exposé, sinon dans les mêmes termes, du moins dans le même esprit ; cependant, la lutte entre les deux cavaleries adverses n'y est plus représentée comme constituant fatalement le premier épisode de la bataille ; l'objectif principal de la cavalerie est de rechercher, non pas la cavalerie ennemie,

---

(1) Les considérations générales, exposées au début du règlement, mentionnent déjà la règle de marcher au canon.

mais le gros des forces de l'adversaire, afin de pouvoir orienter le commandement par des renseignements nombreux et précis.

*
* *

Combat offensif. — Dans les deux règlements, l'exposé du combat offensif, considéré dans ses grandes lignes, n'est que le développement d'une même conception. En particulier, tous deux s'accordent à reconnaître qu'une position sérieusement défendue n'est guère abordable de front et qu'on ne peut la faire tomber qu'en manœuvrant; néanmoins, le plus récent semble avoir fait un pas de plus dans cette voie en préconisant l'attaque sur les deux flancs, l'enveloppement. Aussi donne-t-il une bien plus large place aux considérations relatives à l'attaque de flanc, tout en insistant sur la nécessité de laisser ignorer aux chefs « subalternes » des troupes engagées sur le front le caractère secondaire de l'attaque qu'ils exécutent. Le nouveau règlement rompt donc avec cette théorie fâcheuse d'après laquelle une troupe combattrait d'une façon différente selon ses chances plus ou moins grandes de succès : « Chacun, dans sa sphère d'action....., concourt avec toute son énergie au progrès de l'action commune. »

Il en résulte également qu'on n'y retrouve plus de phrases analogues à celle-ci, empruntée au règlement de 1891 : « Si l'action offensive doit se développer avec la même intensité sur tout le front, chaque brigade doit se former sur trois lignes. Si, au contraire, on veut..... n'exécuter l'attaque principale que sur un seul point..... on constitue une réserve à la disposition immédiate du commandant en chef. » Le règlement de 1903 ne suppose plus que le commandant en chef puisse jamais être ainsi totalement annihilé, une fois qu'il a arrêté le dispositif de

déploiement de ses forces. D'après lui, une des premières prérogatives du commandement supérieur est, au contraire, de déterminer, dès le début, les troupes qui constitueront la réserve générale. Par contre, on s'étonnera peut-être de voir donner à ce sujet des chiffres, la force de cette réserve étant évaluée du quart au sixième de l'effectif total.

Sur beaucoup d'autres points, d'ailleurs, le formalisme a fait place à des prescriptions plus élastiques, plus appropriées aux contingences de la guerre.

C'est ainsi que, s'il renferme encore des données numériques sur l'étendue des fronts, le nouveau règlement ajoute aussitôt que celle-ci dépend de l'extension à donner à la ligne de feux, de la nature du terrain, du caractère de l'objectif, etc.

Certaines particularités intéressantes, concernant l'emploi ou la conduite de chacune des trois armes, méritent également d'être relevées.

Infanterie. — Après avoir affirmé, dans sa préface, l'importance prépondérante du feu, le règlement de 1903 ne pouvait moins faire que d'insister sur l'obligation dans laquelle se trouve l'infanterie de ne progresser, à portée efficace de la mousqueterie ennemie, qu'en se faufilant à l'abri des masques du terrain et de n'ouvrir le feu qu'après être parvenue aussi près que possible de l'adversaire. De cette constatation, dont l'évidence n'avait pas encore été catégoriquement reconnue, découlaient logiquement les prescriptions suivantes, tout aussi nouvelles : « Dans la marche en avant, compter avant tout sur l'initiative des gradés subalternes et, jusqu'à un certain point, de chaque soldat....., s'avancer par groupes constituant une ligne irrégulière... .., soutenus par le feu d'autres groupes restés en position. » C'est le coup de grâce donné aux formations rigides ; c'est aussi une nouvelle conception de la bataille « qui se réduit à une série d'actions distinctes où l'initiative des sous-

ordres a libre cours....., à condition de ne pas se désintéresser du voisin ».

En ce qui concerne le déploiement, le dernier règlement maintient la préférence au prolongement sur le doublement des unités.

D'autre part, il ne reproduit pas d'assez longues considérations sur les procédés à employer par l'infanterie pour attaquer une artillerie en position; mais, par contre, il réédite plusieurs paragraphes relatifs à la tactique à suivre par les soutiens d'artillerie, aux précautions à prendre par l'infanterie pour éviter de se placer à peu de distance en avant ou en arrière de ses batteries, aux déplacements à exécuter par une infanterie en butte à un feu d'artillerie réglé, etc., détails qu'on s'étonnera peut-être de trouver dans un traité de tactique générale.

Artillerie. — La façon de comprendre l'emploi et la conduite de cette arme diffère sensiblement de ce qu'elle était précédemment. L'indépendance relative de l'artillerie est ramenée à de plus justes proportions par la distinction essentielle suivante : Au commandant de la grande unité il appartient, en principe, de fixer à l'artillerie son objectif et ses positions successives, au chef technique de cette arme, de déterminer les emplacements de batterie et de diriger l'exécution du feu. D'autre part, bien qu'en thèse générale, l'artillerie divisionnaire soit maintenue dans la zone d'action de la division dont elle fait partie, elle n'échappe pas complètement à l'autorité du commandant du corps d'armée; mais, si elle en reçoit l'ordre de prendre le même objectif que d'autres batteries installées en un point différent, elle n'est plus considérée comme astreinte à rejoindre celles-ci sur leur position, du moment qu'elle peut battre, sans se déplacer, l'objectif indiqué. En ce qui concerne les emplacements de batterie, d'ailleurs, le nouveau règlement cesse, à juste titre, de donner sur les condi-

tions qu'ils doivent remplir, des détails techniques vraiment oiseux; il cesse surtout, tout en reconnaissant l'avantage d'ouvrir le feu par surprise et avec un nombre de pièces supérieur, de déclarer « qu'il vaut mieux ouvrir le feu d'une position même *médiocre* que d'arriver tardivement ».

L'emploi de l'artillerie dans la bataille n'est également plus conçu d'après les mêmes idées : au lieu de ce duel des artilleries adverses qu'on représentait jadis comme se déroulant après la prise de contact des avant-gardes, le nouveau règlement n'envisage qu'une action combinée de l'artillerie et de l'infanterie. Avant tout, la première doit faciliter à l'autre sa marche d'approche, en forçant à se terrer les troupes ennemies dont la mousqueterie serait trop gênante (1), et elle ne reporte son tir contre les batteries de l'adversaire que pour détourner leur feu de sa propre infanterie. De même, lorsque le commandement a choisi l'objectif de son attaque principale, l'artillerie ne doit pas attendre d'avoir obtenu la prépondérance sur celle de l'ennemi pour couvrir cet objectif de salves accélérées, de concert avec l'infanterie, et elle n'emploie qu'un minimum de pièces à contre-battre uniquement celles des batteries adverses qui sont le plus gênantes pour l'attaque.

Cavalerie. — Pas plus que son prédécesseur, le règlement de 1903 ne proclame la déchéance de la cavalerie en tant qu'arme de combat ; peut-être même est-il plus affirmatif sur l'importance des résultats que peut avoir une charge de cavalerie. Car si, à son avis, les perfectionnements de l'armement rendent plus difficile la conduite de cette arme sur le champ de bataille, ils ont

---

(1) Le règlement de 1903 va même plus loin en recommandant, dans le cas où l'ennemi est complètement défilé, de couvrir de feux les zones où l'on suppose (*sic*) l'existence de rassemblements ennemis.

aussi, comme conséquence, d'augmenter l'impressionnabilité des masses armées modernes, et, si elle sait utiliser l'occasion opportune, une cavalerie énergique et hardie aura encore beau jeu contre une infanterie démoralisée par des pertes considérables subies en un clin d'œil.

Quand au combat à pied, le nouveau règlement, sans le condamner pourtant, ne paraît point le considérer comme un procédé d'un emploi normal pour la cavalerie qui reste, avant tout, pour lui, l'arme du combat *à cheval*.

Conclusion de la lutte. — Nous avons dit, plus haut, que, dans les deux règlements, l'exposé du combat offensif, considéré dans ses grandes lignes, n'était que le développement d'une même conception ; cette remarque ne s'applique pas cependant à l'analyse de la dernière phase de la lutte, de celle précédant la rupture d'équilibre qui se traduira par le succès ou l'échec de l'attaque. Tandis que le règlement de 1901 regardait l'assaut comme le couronnement normal de l'action offensive, celui de 1903 n'en fait plus qu'un événement exceptionnel. Voici *littéralement* en quels termes il s'exprime à ce sujet ; les commenter ne ferait qu'en affaiblir la portée :

« En général, c'est *l'effet du feu qui décide l'ennemi à* « *la retraite.*

« Quand, pourtant, un ennemi tenace demeure en position, quoique accablé par le feu, une partie des troupes « de l'attaque est lancée à l'assaut, pendant que l'autre « continue de pied ferme un feu accéléré contre l'ennemi « qu'elle a devant elle, afin de l'empêcher d'accourir au « secours des fractions de la ligne de défense contre « lesquelles on se rue. »

*
* *

Combat défensif. — Avant d'aborder l'analyse du combat défensif, le nouveau règlement, comme l'ancien, tout en faisant ressortir que la portée croissante des armes à feu a augmenté la valeur de la défensive, condamne d'une façon absolue la résistance passive « qui ne donne que des résultats négatifs ». Il reproduit ensuite sur le développement de l'action défensive, mais avec beaucoup plus de netteté et de méthode, la plupart des considérations du règlement de 1891 dont l'exposé était particulièrement confus; nous nous bornerons à indiquer les développements que son rédacteur a cru devoir donner à des principes déjà admis.

Tout d'abord, il faut noter le soin avec lequel est mis en lumière le rôle du commandement sur lequel l'attention semblait antérieurement ne s'être que médiocrement portée : à lui de décider si l'on adoptera une attitude défensive, sur quelle position se fera le déploiement du gros, comment y seront réparties les troupes.

La position choisie, ajoute-t-il, doit satisfaire à une condition essentielle, celle d'assurer à l'artillerie des emplacements de batterie favorables. C'est, sous une autre forme, cette affirmation connue : « Les lignes d'artillerie constituent l'ossature du champ de bataille. »

Si l'on ne peut qu'approuver le nouveau règlement d'avoir mis pour la première fois en lumière le caractère primordial de cette condition, on trouvera peut-être que ses auteurs ont un peu dépassé la mesure en y introduisant, deux lignes plus loin, cette phrase que nous citons sans commentaires : « On n'hésitera pas à mettre les batteries immédiatement *en première ligne*, quand il ne sera pas possible de leur assurer autrement un tir efficace. »

Les considérations sur l'étendue des fronts dénotent

l'absence de formalisme déjà signalée dans le chapitre de l'offensive : on recommande simplement de donner aux fronts autant de développement que possible sans affaiblir leur force de résistance, afin de parer à l'enveloppement. Par contre, on a élagué les détails donnés en 1891 sur le fractionnement de la position en secteurs, son organisation et son occupation par l'infanterie, etc., pour insister sur la nécessité d'appuyer les ailes à des obstacles naturels ou de les couvrir par des échelons, de faire de la fortification passagère le plus large emploi, d'affecter à la réserve générale moins de troupes, si le but du commandement est surtout de gagner du temps, etc.

Enfin, une particularité qui surprendra peut-être, c'est que le règlement recommande de distribuer, dès le début, à l'infanterie le plus de munitions possible, alors qu'il est muet sur cette question à propos de l'offensive, dans laquelle le réapprovisionnement présente cependant plus de difficultés : la remarque s'applique, d'ailleurs, au premier règlement comme au dernier.

Dans l'exposé même du combat défensif, se retrouve l'influence des idées nouvelles sur le rôle de l'artillerie, déjà signalées au chapitre de l'action offensive : il est, en effet, recommandé à cette arme de ne pas rechercher le duel d'artillerie, ni de se préoccuper avant tout d'avoir l'initiative du feu, mais bien de ne se démasquer qu'à bon escient pour ne pas renseigner l'ennemi d'une façon prématurée et de profiter de ce qu'un objectif se présente dans une formation vulnérable pour l'écraser, à quelque arme qu'il appartienne. On invite également l'artillerie à ne pas s'entasser sur un même emplacement et à contraindre ainsi l'ennemi à disperser son feu.

Quant à la cavalerie, on fait ressortir l'importance du rôle qu'elle peut remplir en renseignant le commandement sur les mouvements de l'ennemi, et lui donnant ainsi les éléments nécessaires pour décider du moment et de la direction de sa contre-attaque.

C'est sur la façon de comprendre celle-ci que les deux règlements diffèrent le plus. Celui de 1891 ne semblait l'envisager que comme la suite d'une attaque repoussée, ou de l'offensive spontanée d'une fraction de la ligne de défense n'ayant devant elle que des forces insignifiantes; d'après celui de 1903, au contraire : « Attendre que l'ennemi se soit brisé contre la position pour tomber sur lui avec toutes ses forces, n'est pas toujours praticable..... C'est dans la détermination du moment opportun pour passer de la défensive à la contre-offensive..... que réside précisément l'habileté du commandement. »

Occupation d'une position défensive avant la prise de contact. — L'examen de ce chapitre où se retrouvent la méthode, la rédaction de caractère plus général, moins schématique (1), déjà relevées plusieurs fois, ne fait ressortir que deux modifications intéressantes.

La première réside dans l'exposé du principe suivant : *Une position d'arrêt peut être organisée sur le flanc de la ligne de marche de l'ennemi et non pas seulement à cheval sur celle-ci;* la seconde, dans la distinction faite pour la première fois entre les « postes d'observation » et l'occupation de « points avancés » ou avant-ligne.

Le règlement de 1891, en effet, ne mentionnait que des « postes avancés », dont la mission était de recueillir la cavalerie, de masquer le dispositif de défense, et d'obliger l'ennemi à révéler par un déploiement prématuré la direction de son attaque : ces postes, qui n'avaient à compter sur aucun renfort, devaient éviter de se laisser accrocher et se retirer vers les ailes.

Le règlement de 1903, au contraire, recourt, pour

(1) A l'appui de cette remarque, nous signalerons la suppression de phrases du genre de celle-ci que nous transcrivons textuellement : « Quand on a une position à organiser, il faut, autant que possible, y élever quelque redoute qui constitue un point d'appui pour la défense. »

atteindre le même but, à des « postes d'observation », de faible effectif, mais largement approvisionnés de munitions, et préconise en même temps l'emploi d'un autre échelon chargé d'occuper des points avancés, afin « *d'user* l'ennemi avant qu'il ne tombe sous le feu de la ligne principale de la défense ». Les troupes, ainsi détachées, doivent pouvoir être *appuyées directement par celles de la ligne principale de défense*, mais, d'autre part, il ne faut pas que leur présence risque de faire transporter le combat en avant de la position sur laquelle on s'est préparé à le recevoir.

Ce sont là deux conditions qu'il semble difficile de concilier, d'autant plus qu'une troupe destinée à user l'ennemi ne peut éviter de s'engager sérieusement et que, par suite, il ne lui est guère possible de rompre le combat.

Poursuite ou retraite. — Dans l'intervalle des deux publications, les idées admises sur la conduite et l'exécution d'une poursuite ne semblent pas avoir sensiblement varié : on peut, tout au plus, signaler que la cavalerie n'est plus considérée comme jouant à elle seule le rôle essentiel dans ce dernier acte de la bataille, et que l'artillerie légère et les *détachements de cyclistes* sont appelés à le partager avec elle.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne la retraite. Le règlement de 1891 envisageait, en effet, deux cas : retraite imposée par l'épuisement total des forces ; retraite ordonnée par le commandement renonçant à la lutte, après avoir engagé le gros de ses troupes, mais sans avoir risqué son dernier atout. D'après celui de 1903, au contraire, une grande unité, du moment qu'elle a accepté le combat, ne doit songer à la retraite qu'après avoir utilisé toutes ses chances de succès ; par contre, elle peut refuser la bataille de *prime abord* et céder le terrain en laissant à une arrière-garde le soin de couvrir sa marche rétrograde. Néanmoins, si l'on se borne à

comparer les deux règlements, au point de vue didactique, la différence paraît moins profonde, car, en somme, les enseignements de l'un et de l'autre se réduisent à l'énoncé des principes à suivre : 1° dans une retraite, dernier épisode d'une lutte acharnée, mais malheureuse; 2° dans un combat soutenu par une arrière-garde non entamée.

Les développements donnés à cet exposé étant bien plus considérables dans le nouveau règlement, nous en ferons l'analyse sommaire.

« Dans le premier cas envisagé ci-dessus, on ne saurait admettre, dit le règlement, qu'il soit possible de constituer une arrière-garde unique, ou tout au moins relevant d'un même chef, à laquelle serait confiée la mission de couvrir la retraite ; ce qu'on peut logiquement concevoir, c'est qu'une fois communiqué l'ordre de rompre le combat, il se formera de distance en distance, sur toute l'étendue de la ligne de bataille, des arrière-gardes partielles n'ayant entre elles qu'une liaison problématique. Le rôle essentiel du commandement supérieur sera, dans ces conditions, d'indiquer aux chefs en sous-ordre les points vers lesquels ils devront chercher à concentrer leurs unités, points choisis de façon à éviter des mouvements trop convergents et, par suite, l'encombrement. Quant aux règles d'exécution, il est impossible d'en donner d'autres que celles de préluder à la retraite par une vigoureuse contre-offensive, et, en se retirant, de se garantir contre les attaques de flanc. »

Il est à remarquer que le règlement de 1903, à l'encontre du précédent, n'exige plus de l'artillerie qu'elle se sacrifie pour permettre à l'infanterie de se dégager, pas plus qu'il n'insiste sur la nécessité, pour les armes montées, d'entamer leur retraite au pas. D'autre part, il exprime, à plusieurs reprises, la conviction que la *poursuite ne se prolongera pas de nuit*.

Dans le second cas, au contraire, les troupes char-

gées de couvrir la marche de l'armée qui se dérobe, constituent une masse pleine de cohésion. Elles comprendront, en principe, les corps d'infanterie les plus solides, toute la cavalerie, l'artillerie la plus légère et des détachements du génie. Leur méthode de combat doit consister à prendre position pour forcer, par leur feu, l'adversaire à leur faire face et, quand celui-ci s'est déployé, à rompre le combat, sans se laisser immobiliser, puis de prendre une nouvelle position plus en arrière et ainsi de suite ; le génie, cependant, procède à la destruction des voies de communication et cherche à créer le plus d'obstacles possible devant l'ennemi. Dans ces ruptures de combat successives, la cavalerie, combattant pied à terre, et l'artillerie doivent être les dernières à évacuer la position.

*
* *

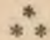
Le règlement de 1891, en trois chapitres distincts, s'appesantissait en longs développements sur les règles à suivre dans l'attaque et la défense des défilés, des lieux habités, des bois et terrains fortement couverts ; conséquent avec son caractère de traité de tactique des grandes unités, celui de 1903 n'a même pas abordé ces sujets qui rentrent, en effet, plutôt dans le cadre d'un ouvrage sur la tactique de détail. Les seules opérations, qui aient paru réclamer un examen particulier, en raison des circonstances spéciales dans lesquelles elles se déroulent, sont celles de nuit et celles en montagne.

Opérations de nuit. — Après avoir parcouru ce chapitre, rédigé avec beaucoup plus de sobriété qu'en 1891, le lecteur peut être tenté de se demander, en présence du développement qui y est encore donné à certains détails d'exécution, si ses rédacteurs n'ont pas voulu réagir contre l'esprit manifesté sur ce sujet dans le règle-

ment précédent. Celui-ci, en effet, tout en reconnaissant les difficultés d'une attaque de nuit, représentait ce procédé comme devant être dans l'avenir d'un emploi fréquent et recommandait, en conséquence, d'y préparer, dès le temps de paix, les « grands détachements » par de fréquents exercices de nuit. On lit, au contraire, dans le dernier règlement, cette phrase imprimée en lettres italiques : « Les combats de nuit ne peuvent être tentés que par des détachements *de faible importance*, contre des objectifs bien définis, » et quelques lignes plus haut : « Dans le cas le plus fréquent, on accomplira durant la nuit les mouvements préparatoires à une opération, de façon à être en mesure de l'exécuter, par surprise, dès l'aurore. »

Dans ces conditions, on est en droit de s'étonner de ce qu'un règlement sur la tactique des grandes unités qui, « en principe, ne participent pas à des combats de nuit », ne se borne pas à étudier les *marches* de nuit. Les règles qui sont formulées sur la conduite du combat lui-même ne sont d'ailleurs que le résumé de celles du règlement de 1891 : emploi presque exclusif de l'infanterie, attaques à l'arme blanche indépendantes les unes des autres, poussées à fond sur des objectifs nettement indiqués, adoption de la formation en petites colonnes placées sur deux lignes peu distantes l'une de l'autre, etc.

Opérations en montagne. — Ce chapitre, le dernier du règlement, n'est autre que la reproduction, sinon dans la forme, du moins dans le fond, du chapitre analogue du règlement de 1891 : il a donc paru inutile d'allonger cette étude en analysant les doctrines qui y sont exposées.



En résumé, la publication du règlement du 3 avril 1903 ne semble pas constituer, dans l'évolution des idées de

l'État-Major italien, une de ces étapes décisives à l'issue desquelles une armée se trouve orientée sur une voie toute nouvelle. Dans leur ensemble, les principes n'ont pas varié d'une manière profonde depuis 1891 ; mais la façon beaucoup plus claire, précise et méthodique dont ils sont exposés prouve que nos voisins se les sont assimilés d'une manière bien plus intime et bien plus réfléchie. Les prescriptions un peu étroites, un peu schématiques, ont fait place de plus en plus à des règles moins rigides, mais dont l'application exige plus de réflexion et d'initiative : au lieu de se contenter d'affirmer, on donne d'avantage le pourquoi de l'affirmation. Enfin, le règlement manifeste une tendance plus accusée à se dégager du détail et à s'élever, par suite, à une conception plus nette des rapports des diverses armes entre elles, de la tactique générale, en un mot ; en possession de vues d'ensemble plus étendues, ses rédacteurs ont souvent réussi à éviter de tirer des conclusions trop absolues de principes, vrais en eux-mêmes, mais qui, ne pouvant être appliqués isolément, doivent subir dans la pratique certains tempéraments.

A côté de ces modifications qu'on ne saurait qualifier d'essentielles, le règlement de 1903 présente, cependant, sur celui de 1891 une différence profonde dans l'appréciation des procédés les plus aptes à assurer le succès de l'offensive. Bien que, dans le cours de ces douze dernières années, les progrès de l'armement n'aient pas été de nature à bouleverser les conditions du combat, les Italiens semblent plus que jamais hypnotisés par la puissance meurtrière des armes à feu actuelles. Si cet état d'esprit a fait naître en eux le désir de rendre leur infanterie plus souple, moins attachée à l'alignement, plus apte à se plier au terrain, ils lui ont dû, d'autre part, d'être imbus de l'idée que le feu est l'élément prépondérant dans le combat, et cette idée s'est développée au point de leur faire inscrire le principe suivant, pour

ainsi dire, en frontispice de leur nouveau règlement : « Tout acte du commandement doit tendre à faire obtenir la supériorité du feu. » Il en est résulté qu'à leurs yeux, le but immédiat de l'offensive n'est pas tant de parvenir sur la position occupée par l'ennemi que d'atteindre un point favorable d'où il soit possible d'acquérir cette supériorité du feu, et c'est par le feu seul qu'ils prétendent contraindre l'ennemi à la retraite, l'assaut proprement dit n'étant qu'un procédé d'emploi exceptionnel.

Cette théorie a évidemment son origine dans les enseignements de la guerre Sud-Africaine, ou plus exactement dans l'interprétation des événements de cette guerre : ce serait sortir du cadre de notre étude que de discuter si cette interprétation est la plus judicieuse, la plus logique, qui puisse en être donnée.

L'ARMÉE JAPONAISE



Le différend actuel entre la Russie et le Japon appelle à nouveau l'attention sur l'armée mikadonale. En vue d'un conflit possible, il est intéressant de se rendre compte des moyens dont elle pourrait disposer pour soutenir les prétentions de ses diplomates, et de jeter un coup d'œil d'ensemble sur son organisation, sa composition et ses effectifs.

La suppression de l'ancien régime féodal ne remonte qu'à 1871. La loi du 28 octobre 1872 organisa l'armée permanente et le service militaire obligatoire. Dès 1874, une colonne de 5,000 hommes put être envoyée à Formose; l'armée comptait déjà : 31 bataillons, 4 escadrons et 8 batteries d'artillerie. En 1877, lors de la révolte de Kiou-Siou, 50,000 hommes instruits à l'européenne prirent part aux opérations. Trois ans après, l'infanterie comprenait 49 bataillons, et l'artillerie disposait de 20 batteries.

Cette rapide progression ne fit que s'accentuer pendant la décade suivante et, au moment de la guerre de 1894-1895, le Japon put mettre en campagne 80 bataillons, 21 escadrons et 40 batteries. Ces éléments, groupés en 7 divisions, furent mobilisés et transportés facilement sur le continent asiatique ; ils atteignirent, en 1895, le chiffre de 75,000 hommes.

Au lendemain de cette guerre sino-japonaise, le gouvernement mikadonal décida de réorganiser son armée et d'en augmenter considérablement les effectifs. Un

projet fut voté en 1895-1896; il comportait la création de nombreuses unités nouvelles pour toutes les armes, la transformation de l'armement de l'infanterie et de l'artillerie, l'organisation de la défense des côtes, etc. Ce vaste programme vient d'être terminé, tout au moins dans ce qu'il a d'essentiel, amenant l'armée japonaise à un état de puissance et de perfection qu'elle n'avait jamais atteint et qui représente pour cette jeune nation un effort tout à fait remarquable.

Nous en examinerons ci-après les principales caractéristiques.

I

ORGANISATION ET RECRUTEMENT.

Les lois de 1875 et de 1889 ont institué au Japon le service militaire obligatoire et personnel sans faculté de rachat.

Tous les Japonais doivent le service de 17 à 40 ans. L'appel a lieu dans la 21e année.

L'armée japonaise comprend :

1° L'armée active et sa réserve ;

2° L'armée de dépôt (divisée en deux classes) ;

3° L'armée territoriale et sa réserve.

La durée du service est de :

3 ans dans l'armée active ;

4 ans et 4 mois dans la réserve de l'armée active ou 7 ans et 4 mois dans la 1re classe de l'armée de dépôt ;

1 an et 4 mois dans la 2e classe de l'armée de dépôt ;

5 ans dans l'armée territoriale ;

8 ans dans la réserve de l'armée territoriale.

L'armée active et l'armée de dépôt sont alimentées chacune directement par le contingent, sans qu'un homme puisse passer de la première dans la seconde.

Après l'élimination des hommes impropres au service, des ajournés et des dispensés, ceux qui sont reconnus aptes sont classés d'après leur force physique. Un premier décret impérial élimine les plus faibles et les verse directement dans l'armée de dépôt. Ils forment la 2e catégorie du contingent et la 2e classe de l'armée de dépôt. Les plus robustes forment la 1re catégorie du contingent.

Un second décret impérial détermine l'effectif à conserver définitivement dans l'armée active. Il est alors procédé à un tirage au sort auquel participent tous les hommes de la 1re catégorie. Les moins favorisés sont incorporés dans les corps de troupe ; les autres sont versés dans l'armée de dépôt dont ils constituent la 1re classe.

Le tableau ci-après résume la répartition du contingent annuel et son passage dans les trois armées.

Contingent annuel.



Armée active.	Armée de dépôt.	
3 ans (de 20 à 23 ans). Hommes de la 1re catégorie du recrutement, après tirage au sort.	1re classe (7 ans, 4 mois). Hommes de la 1re catégorie du recrutement, non pris par le tirage au sort.	2e classe (1 an, 4 mois). Hommes de la 2e catégorie du recrutement, à la disposition de l'autorité militaire. Passent directement dans la réserve de l'armée territoriale.
Réserve de l'armée active. 4 ans, 4 mois.		
Armée territoriale. 5 ans (de 27 à 32 ans).		
Réserve de l'armée territoriale. Hommes de 17 à 40 ans n'appartenant pas, ou plus, à l'une des catégories ci-dessus.		

Engagés volontaires. — Les engagés volontaires d'un an (de 1200 à 1500 environ par an), admis dans des

conditions analogues à celles en usage dans l'armée allemande, doivent, après leur année de service dans l'armée active, six ans dans sa réserve et passent ensuite dans l'armée territoriale. Ils deviennent, pour la plupart, officiers ou sous-officiers de réserve.

Réservistes. — En temps de paix les réservistes sont convoqués 4 semaines pendant la 3e année de la présence de la réserve et 2 semaines pendant la 4e année. Ces appels ont lieu généralement au moment des grandes manœuvres.

Par mesure d'économie, les hommes de l'armée de dépôt, légalement soumis à deux convocations, n'ont été appelés jusqu'ici qu'en très petit nombre, pour quelques divisions seulement et durant une très courte période.

Jusqu'à présent, les seuls hommes de l'armée territoriale ayant une instruction militaire sont ceux qui ont passé par l'armée active.

Contingent annuel. — En 1902, sur un total de 428,000 jeunes gens ayant atteint l'âge de 20 ans, 191,000 ont été déclarés propres au service et 45,000 environ incorporés dans l'armée active ; les autres ont été versés dans l'armée de dépôt (1re et 2e classe). Il en résulte que la proportion, sur la totalité des conscrits, des jeunes gens appelés au service ne s'élève guère à plus de 10 p. 100 environ, charge minime et qui permet de se rendre compte de la facilité avec laquelle le Japon pourrait accroître son armée si ses finances le lui permettaient.

La population du Japon, Formose compris, est de 46,000,000 d'habitants et va en s'accroissant rapidement.

Dispositions particulières. — La loi de recrutement résumée ci-dessus, n'est pas intégralement appliquée à l'île de Yeso où existe un système de transition entre le régime spécial antérieur et la loi commune au reste du Japon.

Dans l'île de Tsushima, à laquelle sa situation à égale distance du Japon et de la Corée donne une importance stratégique considérable, tous les hommes valides sans exception passent un an sous les drapeaux. En temps de guerre toute la population est mobilisée.

Officiers. — Les officiers ne se recrutent plus en temps de paix que parmi les élèves de l'École spéciale militaire. La plupart d'entre eux proviennent d'ailleurs des écoles de cadets où ils peuvent entrer dès l'âge de 8 ans.

L'École spéciale militaire fournit des officiers à l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie. Ils passent ensuite dans une école d'application spéciale à l'arme à laquelle ils appartiennent.

Par suite de la rapide augmentation de l'armée japonaise, il y a actuellement une grande pénurie d'officiers.

Officiers de réserve. — Les conditions de recrutement des officiers de réserve sont identiques à celles en usage en Allemagne. Tous les deux ans, ils sont astreints à une période d'instruction de cinq semaines.

Sous-officiers. — Le corps des sous-officiers se recrute :

1° Parmi les aspirants sous-officiers, jeunes gens qui, dès leur entrée au service, font connaître leur intention de servir plus longtemps que leur classe ;

2° Parmi les soldats supérieurs « jotohei » analogues aux « gefreite » allemands que leurs aptitudes spéciales ont fait distinguer.

Organisation territoriale. — Le territoire du Japon est divisé en 12 circonscriptions « shikan » correspondant aux 12 divisions (1).

Pour l'infanterie, les circonscriptions se subdivisent

(1) Voir le croquis p. 159.

en 4 districts régimentaires « rentaiku », placés, par deux, sous la surveillance du général commandant la brigade active correspondante et divisés eux-mêmes en districts de bataillon « tchoboku » ; quelques circonscriptions divisionnaires ont en outre des districts indépendants « keibitaku ». Chaque régiment d'infanterie se recrute ainsi, en principe, dans un des districts de la circonscription divisionnaire à laquelle il appartient.

En ce qui concerne la division de la Garde impériale : les troupes d'infanterie et de cavalerie se recrutent sur l'ensemble des circonscriptions divisionnaires ; l'artillerie, le génie et le train, dans la circonscription n° 1 exclusivement.

Les bataillons de forteresse sont alimentés par les circonscriptions divisionnaires où ils sont stationnés.

Les 1re et 2e brigades de cavalerie, les 1re et 2e brigades d'artillerie et le bataillon de chemins de fer se recrutent sur l'ensemble des circonscriptions nos 1, 2, 3, 4, 8 et 9.

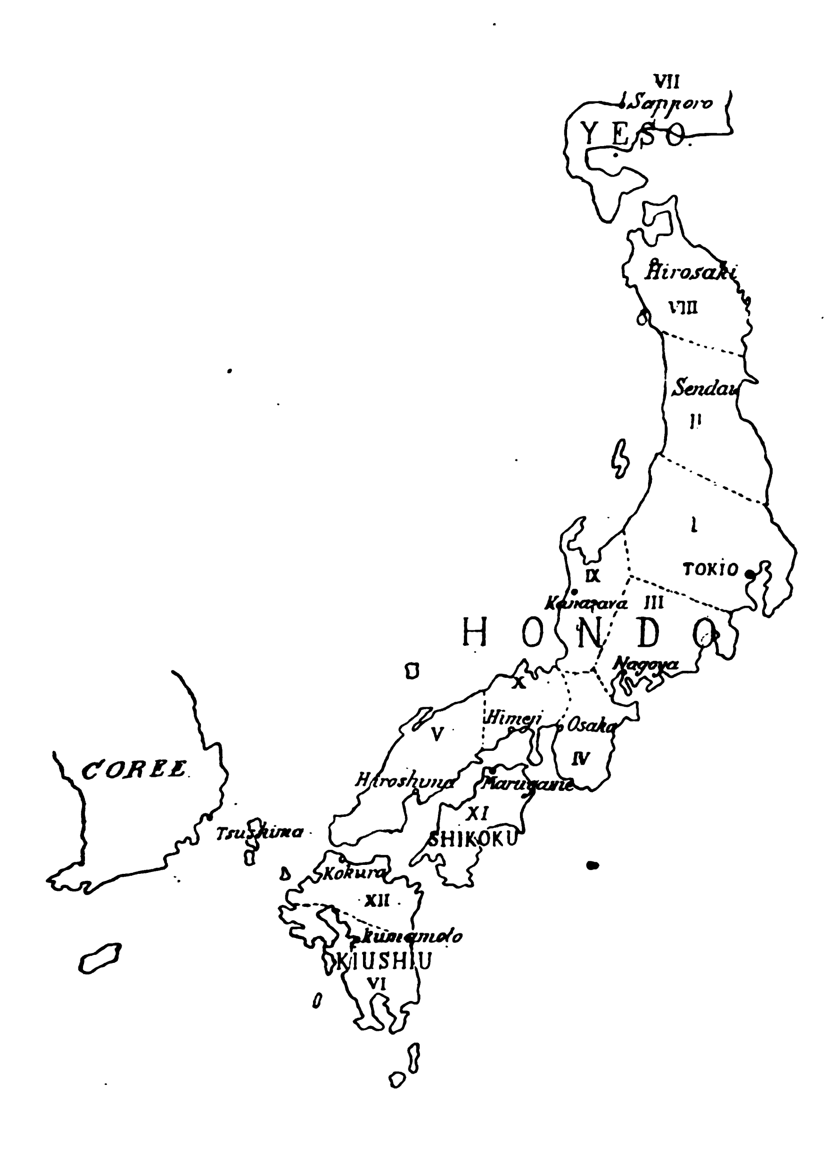
Les troupes spéciales à la défense de certaines îles « keibitai » sont fournies par les districts indépendants qu'elles forment.

Enfin, les hommes des équipages de la flotte sont levés dans les districts régimentaires du littoral, y compris les îles adjacentes.

II

COMPOSITION DE L'ARMÉE JAPONAISE SUR LE PIED DE PAIX.

D'après la loi des cadres du 16 mars 1896, qui a subi postérieurement quelques modifications, l'armée active se compose de :


VII
Sapporo
YESO
Hirosaki
VIII
Sendai
II
I
TOKIO
IX
Kanazawa
III
HONDO
Nagoya
X
Himeji
Osaka
IV
V
Hiroshima
Marugame
XI
SHIKOKU
COREE
Tsushima
Kokura
XII
Kumamoto
KIUSHIU
VI

13 divisions (12 numérotées de 1 à 12, plus la division de la Garde).
2 brigades indépendantes de cavalerie.
2 brigades indépendantes d'artillerie.
19 bataillons d'artillerie de forteresse dont 15 groupés en régiments.
1 bataillon de chemins de fer.

La *division* « Shidan » comprend normalement :

2 brigades « Ryodan » d'infanterie de 2 régiments à 3 bataillons à 4 compagnies.
1 régiment de cavalerie « Rentai » à 3 escadrons.
1 régiment d'artillerie de 2 groupes de 3 batteries à 6 pièces chacun (l'artillerie de la division de Yéso (Hokkaïdo) comprend un troisième groupe).
1 bataillon du génie à 3 compagnies.
1 bataillon du train à 3 compagnies.

Toutes les divisions ont actuellement la composition ci-dessus, excepté la 7ᵉ à laquelle il manque encore un certain nombre d'unités.

Les régiments d'artillerie de la division de la Garde et des 1ᵉʳ, 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ et 6ᵉ divisions n'ont que des batteries de campagne.

Les régiments des 5ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ et 12ᵉ divisions n'ont que des batteries de montagne.

Le régiment de la 7ᵉ division est mixte.

Les deux brigades indépendantes de cavalerie se composent chacune de deux régiments à 3 escadrons.

Les deux brigades indépendantes d'artillerie comportent chacune 3 régiments à 2 groupes de 3 batteries de campagne.

Les 19 bataillons d'artillerie de forteresse « Yosei hokei » sont répartis comme il suit :

Régiment de la défense de la baie de Tokio, à 4 bataillons;

Régiment de Yura, à 4 bataillons;

Régiment de Shimonoseki, à 3 bataillons;

Régiments de Kure et de Sasebo, à 2 bataillons chacun;

Bataillons de Geiyo, de Hakodate, de Maïdzuru, de Tsushima.

Presque tous ces bataillons sont à 3 compagnies.

Le bataillon de chemin de fer comprend : deux compagnies de sapeurs de chemins de fer, une compagnie de télégraphistes militaires, un détachement d'aérostiers et un détachement de sapeurs colombophiles.

En dehors de ces formations, il faut citer :

1° *Le corps d'occupation de Formose :* 3 brigades mixtes comprenant : 11 bataillons, 3 escadrons, 3 groupes de montagne à 3 batteries, 2 compagnies d'artillerie de forteresse, 3 compagnies du génie; en tout 6,000 hommes, prélevés par roulement sur les unités de l'armée japonaise.

Il faut y ajouter 4,000 hommes de gendarmerie et de police, en partie indigènes;

2° *La milice de Tsushima :* 1 bataillon, 1 batterie de montagne, 1 escadron, 1 bataillon d'artillerie de forteresse;

3° *Le bataillon de Corée*, pris, chaque année, dans une division différente.

Effectifs minima du temps de paix des différentes unités. — Nous les résumons dans le tableau ci-après :

ÉLÉMENTS.	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS.	SOLDATS SUPÉRIEURS (Gefreite).	SOLDATS de 1re classe	SOLDATS de 2e classe.	TOTAL.	CHEVAUX.
Compagnie d'infanterie	5	12	18	42	79	156	»
Escadron de cavalerie	5	12	14	37	72	140	135
Batterie d'artillerie de campagne.	5	10	10	31(1)	72(2)	128	62(3)
Batterie d'artillerie de montagne.	5	10	10	30(1)	72(2)	127	37(4)
Compagnie du génie	5	14	22	43	86	170	5
Compagnie de sapeurs de chemins de fer	5	12	14	32	64	127	5
Compagnie de télégraphistes	7	15	14	32	64	132	7
Compagnie du train	7	18	18	25	291(5)	359	150(6)
Compagnie de forteresse	5	10	10	30	70	125	3

(1) Dont 1 artificier.
(2) Dont 15 conducteurs d'artillerie.
(3) Dont 16 chevaux de selle.
(4) Dont 7 chevaux de selle.
(5) Dont 250 conducteurs du train.
(6) Dont 5 chevaux de selle.

	Officiers et hommes.	Chevaux.
Régiment d'infanterie	1,950	14
Régiment de cavalerie	462	454
Régiment d'artillerie de campagne	807	382
Régiment d'artillerie de montagne	807	244
Bataillon du génie	544	19
Bataillon du train	1,114	457

Effectif budgétaire de la division en temps de paix :

Officiers	397	11,002 hommes. 1,304 chevaux.
Sous-officiers	1,059	
Soldats	9,546	

Nombre d'unités du pied de paix. — A l'heure actuelle, l'état normal définitif du pied de paix, tel qu'il a été arrêté dans le programme de 1896, doit être atteint.

Il comporte :

156 bataillons d'infanterie (52 régiments à 3 bataillons).
51 escadrons de cavalerie (17 régiments à 3 escadrons).
114 batteries à 6 pièces (75 de campagne, 39 de montagne).
13 bataillons du génie.
13 bataillons du train.
19 bataillons d'artillerie de forteresse (57 compagnies).
1 bataillon de sapeurs de chemin de fer.

Effectifs totaux du temps de paix de l'armée japonaise. — Pour l'année 1902, l'effectif de paix de l'armée mikadonale, en hommes et chevaux, était conforme aux indications du tableau ci-après :

ARMES ET SERVICES.	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS.	SOLDATS.	TOTAUX.	CHEVAUX.
Infanterie	3,878	10,816	92,996	107,690	
Cavalerie	337	768	3,086	4,191	de selle.... 17,292
Artillerie de campagne.	1,264	3,294	9,482	18,798	de trait.... 7,239
Artillerie de forteresse.			4,758		de bât..... 3,512
Génie	386	872	6,722	7,980	»
Train des équipages	227	724	14,482	15,433	1,787
Intendance	65	»	»	65	»
Service de santé	1,046	980	615	2,641	aux officiers 1,947
Service vétérinaire	166	»	»	166	»
Administration	686	1,489	1,454	3,629	»
TOTAUX	8,055	18,943	133,595	160,593	31,176

Si l'on ajoute la gendarmerie (3,873 officiers et gendarmes), le total de l'effectif de paix s'élève à 164,466 hommes.

En fait, par suite des congés de longue durée, des catégories de disponibles sous certaines conditions, des élèves-instituteurs libérés par anticipation et d'autres causes d'incomplets, il ne semble pas qu'il y ait, norma-

lement sous les drapeaux, plus de *120,000 hommes*, excepté pendant la période des grandes manœuvres.

Il est à présumer aussi que l'effectif des chevaux indiqué ci-dessus dépasse la réalité en temps normal.

III

COMPOSITION DE L'ARMÉE JAPONAISE SUR LE PIED DE GUERRE.

1° Armée active de campagne. — A la mobilisation, l'armée active de campagne comprend le même nombre d'unités (régiments, bataillons, batteries, etc.) que l'armée permanente du pied de paix ; elles sont portées simplement à l'effectif de guerre par l'adjonction des réservistes.

Toutefois, chaque circonscription divisionnaire constitue, pour l'armée active, des *troupes de remplacement* (analogues aux « ersatz-formationen » allemandes) qui comportent :

Pour chaque régiment d'infanterie.....	1 bataillon.
Pour chaque régiment de cavalerie.....	1 escadron.
Pour chaque régiment d'artillerie......	1 batterie.
Pour chaque bataillon du génie.......	1 compagnie.
Pour chaque bataillon du train........	1 compagnie et 1 dépôt spécial.
Pour chaque bataillon d'artillerie de forteresse..........................	1 compagnie.

L'armée active de campagne comprend donc :

13 divisions mobilisées.
2 brigades indépendantes de cavalerie (à 2 régiments chacune).
2 brigades d'artillerie (à 3 régiments) de 108 pièces chacune.
19 bataillons d'artillerie de forteresse.
1 bataillon de chemin de fer.

Composition de la division sur pied de guerre :

2 brigades d'infanterie à 2 régiments de 3 bataillons.
1 régiment de cavalerie à 3 escadrons (faute de chevaux on a renoncé à le mobiliser à 4 escadrons).
1 régiment d'artillerie de 2 groupes de 3 batteries chacun.
1 bataillon du génie à 3 compagnies et 1 équipage de pont de 144 mètres.
1 bataillon du train à 3 compagnies.
1 détachement sanitaire.
7 colonnes de munitions (4 d'infanterie, 3 d'artillerie).
4 colonnes de vivres (portant chacune un jour de vivres)
1 dépôt de remonte.
6 hôpitaux de campagne (éventuellement).
1 section de télégraphie de campagne.

Si la division est isolée, il faut ajouter le personnel des étapes.

Effectifs de guerre des unités :

ÉLÉMENTS.	COMBATTANTS.		NON COMBATTANTS.	CHEVAUX.
	Officiers.	Hommes.		
Compagnie d'infanterie	5	217	4	4
Escadron de cavalerie	5	120	5	134
Batterie d'artillerie de campagne (1)	5	150	4	112
Batterie d'artillerie de montagne (1)	5	142	4	96
Compagnie du génie	5	216	4	15
Compagnie du train	10	128	750	722
Équipage de pont	6	341	4	213(2)
Compagnie d'artillerie de forteresse	4	160	4	10

(1) La batterie est à 6 pièces.
(2) 34 chevaux de selle, 179 chevaux de trait, 170 voitures.

Effectifs de la division mobilisée (y compris les troupes de remplacement) :

Officiers	592	25,017 hommes. 5,565 chevaux.
Sous-officiers	2,667	
Soldats	21,758	

Sans les troupes de remplacement, les *combattants seuls* représentent 14,000 hommes environ.

Total des effectifs de l'armée active mobilisée :

7,900 officiers.
331,300 sous-officiers et hommes de troupe.
70,000 chevaux.

2° *Armée de dépôt.* — Composition de l'armée de dépôt :

52 bataillons d'infanterie.
17 escadrons de cavalerie.
19 batteries d'artillerie.
13 compagnies du génie.
13 compagnies du train.

On a prévu le groupement de ces unités en brigades mixtes comprenant six à huit bataillons d'infanterie, un escadron, une batterie, une compagnie du train et les services accessoires.

Effectifs.... { 50,560 officiers, sous-officiers et soldats.
8,000 chevaux.

3° *Armée territoriale.* — Composition de l'armée territoriale :

52 régiments d'infanterie à 2 bataillons.
34 escadrons de cavalerie.
19 régiments d'artillerie à 4 batteries de 6 pièces.
13 bataillons du génie à 2 compagnies.
13 bataillons du train à 2 compagnies.
19 bataillons d'artillerie de forteresse à 2 compagnies.

Ces troupes peuvent être affectées aux places fortes, aux étapes, à la défense des côtes, des points stratégiques, etc. La loi prévoit aussi leur groupement en brigades mixtes destinées à tenir campagne.

Effectifs.... { 130,200 officiers, sous-officiers et soldats.
23,000 chevaux.

L'intention du gouvernement japonais serait, lorsque les ressources en officiers, en cadres et en hommes instruits le permettront, d'augmenter l'armée de dépôt et de porter les formations de l'armée territoriale au même nombre d'unités que celles de l'armée active.

Ensemble des formations mobilisées :

	Hommes.	Chevaux.
1. Armée active............	339,000	70,000
2. Armée de dépôt.........	50,500	8,000
3. Armée territoriale........	130,500	23,000
TOTAL.....	520,000	101,000 environ.

Ce total se décomposait ainsi qu'il suit, à la fin de 1902, comme nombre d'unités d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie :

	BATAILLONS d'infanterie.	ESCADRONS de cavalerie.	BATTERIES d'artillerie.	COMPAGNIES d'artillerie de forteresse.
Armée active proprement dite..................	156	51	114	76
Troupes de remplacement de l'armée active......	52	17	19	19
Armée de dépôt (ou de réserve)..............	52	17	19	»
Armée territoriale.......	104	34	76	38
TOTAUX.....	364	119	228 1368 pièces	133

La décomposition des effectifs par arme est indiquée dans le tableau ci-après (1902) :

ARMES ET SERVICES.	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS.	SOLDATS.	CHEVAUX.
Infanterie.	6,872	25,345	373,791	
Cavalerie.	623	2,125	12,563	
Artillerie { de campagne.	2,215	8,387	38,296	
Artillerie { de forteresse.			20,549	de selle.. 59,257
Génie.	675	2,117	22,897	de trait.. 45,775
Train des équipages.	431	2,073	97,375	de bât... 25,052
Intendance.	121	»	»	
Service de santé.	1,757	2,257	2,411	
Service vétérinaire.	285	»	»	
Administration.	1,057	3,576	5,617	
TOTAUX.	14,036	45,880	573,499	130,084

Pour le moment, l'armée active seule est complètement organisée et a, sur le pied de guerre, sa pleine valeur militaire.

Les hommes de l'armée de dépôt n'ont, pour ainsi dire, reçu jusqu'ici aucune instruction.

En ce qui concerne l'armée territoriale, outre la grande pénurie d'officiers, il faut rappeler que seuls les soldats qui ont passé par l'armée active peuvent être comptés comme instruits.

Signalons, pour terminer l'énumération ci-dessus des forces japonaises : la milice de Tsushima, qui comprend, en temps de guerre, un bataillon, un escadron et une batterie ; la milice des Liou-Kiou ; la milice de Goto ; enfin, la garde nationale, qui englobe toute la population mâle de 17 à 40 ans, mais n'a pas d'organisation particulière.

Haut commandement. — Le chef suprême de l'armée est l'Empereur.

Il est assisté, en temps de guerre : du *Grand Quartier général*, composé des Ministres de la guerre et de la marine, de leurs chefs d'état-major généraux, de l'inspecteur général de l'instruction militaire et des quatre ou cinq plus hautes personnalités militaires.

Ce grand conseil assure l'unité de commandement en dirigeant les opérations sur terre et sur mer.

Conseil suprême. — L'organisation ci-dessus a été étendue au temps de paix. Les mêmes personnages forment alors le « Conseil suprême des armées » auquel sont soumises, en principe, toutes les questions intéressant l'armée et la marine.

Viennent ensuite les trois organes de concentration :

1° Le Ministère de la guerre (un cabinet et quatre directions);

2° L'État-Major général (quatre bureaux);

3° L'Inspection de l'instruction militaire.

Grands commandements militaires. — Les titulaires de ces commandements reçoivent les indications du Ministre de la guerre pour l'administration et le personnel, et celles du chef d'état-major général pour les opérations militaires. (Au Japon, le chef d'état-major général est indépendant du Ministre de la guerre et ne relève que de l'empereur).

Les grands commandements militaires sont au nombre de trois :

1° Commandement de l'Est (Tokio) comprend (1) : 1re division (Tokio); 2e division (Sendai); 7e division (Sapporo); 8e division (Hirosaki).

2° Commandement du Centre (Osaka) comprend :

---

(1) Voir le croquis, p. 159.

3e division (Nagoya); 4e division (Osaka); 9e division (Kanazava); 10e division (Himeji).

3° *Commandement de l'Ouest* (Hiroshima) comprend : 5e division (Hiroshima); 6e division (Kumamoto); 11e division (Marugame); 12e division (Kokura).

La division de la Garde relève directement de l'empereur.

Il faut citer, en outre, le *gouvernement militaire de Formose* qui comprend une direction civile et une direction militaire avec deux bureaux : guerre et marine.

A la mobilisation, les groupes de divisions qui composent les trois grands commandements, formeraient les armées, et les désignations pour constituer les états-majors sont faites dès le temps de paix.

Répartition des unités japonaises par îles. — Cette répartition est la suivante :

Hondo : 9 divisions (la Garde, 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 8e, 9e et 10e divisions). La grande île japonaise englobe donc environ 70 p. 100 des forces militaires disponibles ;

Kiushiu : 2 divisions (6e et 12e), soit 15 p. 100 des forces totales ;

Shikoku : 1 division (la 11e), soit 7,3 p. 100 ;

Hokkaïdo (ou Yéso) : 1 division (la 7e), soit 7,2 p. 100 ;

Tsushima : 0,5 p. 100.

Cadres du haut commandement. — Les cadres en activité comprenaient à la fin de 1901 : 3 « gensuis » ou maréchaux, 2 « taishos » ou généraux, 22 généraux de division, 57 généraux de brigade.

Il y avait alors 150 officiers d'état-major.

Les limites d'âge sont : 70 ans pour les généraux ; 65 ans pour les majors généraux ; 54 ans pour les colonels ; 51 ans pour les majors ; 48 ans pour les capitaines ; 45 ans pour les lieutenants et sous-lieutenants.

IV

MOBILISATION.

La mobilisation japonaise repose sur les mêmes principes qu'en France et en Allemagne.

Les circonscriptions divisionnaires territoriales qu'on trouve à la base de cette mobilisation ont été indiquées précédemment.

Les lieux de mobilisation des divers éléments coïncident avec leurs garnisons du temps de paix.

Les formations de cavalerie, d'artillerie, du génie et du train ont presque toutes comme lieu de mobilisation le chef-lieu de la division. C'est sur ce point que sont constitués les approvisionnements de toute nature.

Les hommes de complément sont dirigés sur le lieu de mobilisation, soit directement, soit en passant par le commandement du district.

Le général commandant la division a la haute direction sur les opérations du recrutement, de la répartition des réservistes et territoriaux de sa circonscription divisionnaire et sur les mesures préparatoires de la mobilisation.

Le plan de mobilisation de l'armée japonaise est établi chaque année au 1er avril.

A la mobilisation, chaque régiment actif se complète au moyen des réservistes que lui fournit le chef-lieu du *district régimentaire*.

Ce chef-lieu forme en outre :

1 bataillon pour l'armée de dépôt.

1 régiment à 2 bataillons pour l'armée territoriale.

Chaque chef-lieu de circonscription divisionnaire fournit leurs réservistes aux corps actifs autres que l'infanterie. Il constitue les troupes de remplacement pour l'armée active. Il forme en outre :

1° Pour l'armée de dépôt :

1 escadron de cavalerie ;
1 batterie d'artillerie ;
1 compagnie du génie ;
1 compagnie du train.

2° Pour l'armée territoriale :

2 escadrons de cavalerie ;
1 régiment d'artillerie à quatre batteries ;
1 bataillon du génie ;
1 bataillon du train.

A la réception de l'ordre de mobilisation lancé par l'État-Major général, les généraux commandant les circonscriptions divisionnaires le notifient au préfet de police pour Tokio, aux préfets des différents « Fu » et « Ken » et aux commandants des légions de gendarmerie.

La mobilisation a lieu par voie d'affiches et publications, et, pour certains cas, par voie d'appel individuel.

On compte que tout homme doit, suivant les indications de son carnet (donné au moment de la libération du service actif), pouvoir se mettre en route le deuxième jour de la mobilisation à 6 heures du matin. En principe, il rejoint d'abord le chef-lieu de district ; quelquefois on le dirige directement sur son corps.

La mobilisation n'est pas nécessairement générale. La loi permet d'appeler les réservistes, l'armée territoriale et sa réserve, dans une ou plusieurs circonscriptions, par classes ou fractions de classes.

Chaque unité, place forte, établissement ou service a son plan de mobilisation spécial.

Les approvisionnements en armes, effets de toute nature, vivres et munitions, sont au complet pour l'année active ; à l'heure actuelle il n'en est pas de même, faute de crédits suffisants, pour l'armée de dépôt et l'armée territoriale.

La mobilisation de l'armée active se terminerait en moins de trois semaines ; celle des 1re et 2e divisions serait des plus faciles, tandis que la 7e division qui a à recevoir des réservistes très éloignés arriverait en ligne la dernière.

La mobilisation des troupes de l'armée de dépôt commencerait en même temps que celle de l'armée active, mais demanderait notablement plus de temps.

Les unités de l'armée territoriale seraient prêtes à peu près en même temps que celles de l'armée de dépôt.

Il y a lieu de remarquer que la presque totalité des hommes de l'armée de dépôt et un très grand nombre de l'armée territoriale n'ayant reçu aucune instruction militaire, il faudrait un certain temps pour les dégrossir et les rendre utilisables.

Il y aurait aussi une grande pénurie de chevaux pour atteler les batteries et constituer les trains des armées de seconde ligne.

Réquisition des chevaux. — Les dispositions en vigueur pour la réquisition des chevaux sont analogues à celles en usage en France.

Le territoire a été divisé en circonscriptions qui, en principe, doivent alimenter en chevaux tous les éléments se mobilisant sur leur domaine.

Le cheval japonais est fort médiocre ; la population chevaline du pays est peu nombreuse ; aussi la question de la remonte est-elle un des points faibles de l'armée mikadonale.

On aurait les plus grandes peines à trouver le stock de chevaux nécessaires à la mobilisation générale et les trois quarts de ces animaux seraient de valeur médiocre. Les meilleurs sont ceux de la région du Nord; c'est aussi dans cette partie du Japon qu'ils sont le plus

nombreux. D'après une statistique datant de la fin de 1898, il existait au Japon 1,587,891 chevaux et juments (le *Statesman's Year Book* de 1903 donne 1,541,979).

Recensement des voitures. — On a organisé la réquisition des voitures attelées, mais jusqu'à présent les résultats enregistrés sont peu encourageants; non seulement le nombre des véhicules inscrits est faible, mais la plupart ne réunissent pas les conditions suffisantes pour l'utilisation militaire.

V

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Chemins de fer. — Le réseau ferré japonais comprend 6,263 kilomètres de voie dont 518 seulement sont doubles.

La largeur entre rails n'est que de $1^m,067$ (voie normale = $1^m,435$).

La vitesse varie de 25 à 30 kilomètres à l'heure; en montagne elle est de 22 kilomètres. Les trains militaires ne font que 18 à 20 kilomètres.

En général, les voies de garage sont trop courtes. Il n'y a pas de quais militaires spéciaux. Le matériel roulant est très insuffisant.

La capacité des trains militaires est environ moitié moindre qu'en France.

Il faut un minimum de 77 trains pour le transport d'une division mobilisée; ce minimum est largement dépassé si l'on tient compte de tous les services accessoires et des divers « impedimenta ».

La valeur militaire du réseau japonais est médiocre. Son rendement à la mobilisation ne serait guère supérieur au rendement normal, rien n'étant préparé pour l'augmenter éventuellement.

On a constitué, dès le temps de paix, des commissions de gare d'embarquement, de halte-repas, de rassemblement, etc.

A la mobilisation, les chemins de fer seraient surtout utilisés pour le transport d'isolés d'une circonscription à une autre. Dans les régions les plus favorisées, ils pourraient rendre des services appréciables pour la mobilisation de la division locale.

La concentration des forces actives et des approvisionnements se ferait avec des délais assez considérables. (En 1894, la 2e division « Sendai » fut transportée à Hiroshima en 9 jours [1248 kilomètres]).

Tous les points de rassemblement des divisions sont reliés entre eux par des voies ferrées et presque tous les lieux de mobilisation le sont également ou le seront prochainement.

Le rendement des chemins de fer japonais est trop faible pour qu'ils puissent servir efficacement aux transports stratégiques. Si l'ennemi tenait la mer, les transports deviendraient impossibles sur la voie du littoral.

Télégraphes. — Le réseau télégraphique est très étendu. Toutes les villes et bourgs importants communiquent entre eux.

A la fin de 1900, il existait 22,752 kilomètres de lignes et 97,368 kilomètres de fils.

Les îles de Tsushima, Goto et Liou-Kiou sont reliées aux grandes îles par des câbles sous-marins.

Enfin, un grand nombre de villes ont un réseau téléphonique qui se développe de jour en jour.

Transports maritimes. — Au commencement de 1901, la flotte commerciale japonaise comprenait 159 navires à vapeur de plus de 1000 tonneaux. Le tonnage total à vapeur était de 543,258 tonneaux. Il a augmenté depuis dans de grandes proportions.

Sans entrer dans le détail un peu spécial des transports des troupes mikadonales par mer, on peut dire que les délais de temps nécessités par ces opérations ne *seront pas commandés par le tonnage disponible*, mais par d'autres considérations (précautions à prendre contre la flotte ennemie, durée de la mobilisation des diverses unités, temps nécessaire à la concentration, outillage des ports à l'embarquement et au débarquement, etc.). Il est même à penser qu'on n'utiliserait pas tous les éléments de transport dont il serait possible de disposer.

Budget de la guerre japonais. — Le budget de la guerre japonais pour 1901-1902 était de 38,001,488 yens (1) (98,157,000 francs). Il était de 36,119,878 yens l'année précédente.

Rappelons, pour mémoire, que le budget de la marine en 1901-1902 était de 20,161,010 yens.

Armement. — Toutes les divisions actives sont pourvues actuellement du fusil Arisaka, modèle de la 30e année du Meidji (1897), de $6^{mm},5$, à chargeur de 5 cartouches. (L'homme porte 120 cartouches dans trois cartouchières).

Ce fusil est analogue au Mauser; la diminution de calibre a permis de réduire le poids de l'arme à $3^{k},9$, sans la baïonnette, et à $4^{k},085$, avec la baïonnette. La balle pèse $10^{gr},4$ et a une vitesse initiale de 726 mètres. La hausse est graduée jusqu'à 2,000 mètres.

Les formations de l'armée de dépôt seraient armées du fusil Murata de 8^{mm} à magasin. Il en serait de même d'une petite partie de l'armée territoriale dont le reste recevrait l'ancien Murata de 11^{mm}, analogue à notre

---

(1) 1 yen = 2 fr. 58.

fusil Gras. Mais le nouveau fusil remplacera progressivement les anciens modèles dans les approvisionnements.

La cavalerie a une carabine modèle Arizaka, analogue au fusil d'infanterie et du même calibre. Le cavalier japonais a, en outre, un sabre ; seul le régiment de la Garde a reçu la lance.

Les unités actives d'artillerie ont toutes reçu les nouvelles pièces de campagne et de montagne du modèle Arizaka (1898) de 75^{mm} à tir rapide. Les batteries sont à six pièces ; ces dernières sont attelées à six chevaux (auparavant on n'attelait que quatre chevaux par pièce).

L'artillerie de l'armée de dépôt et de l'armée territoriale est constituée avec les pièces autrefois en usage dans l'armée active, de 8^{cm}, système Krupp, en bronze Uchatius, campagne et montagne.

Équipement. — L'armée active a cinq collections d'effets, plus une tenue d'été en toile. Une capote spéciale est prévue pour une campagne d'hiver.

La charge totale du soldat d'infanterie, y compris les vivres, munitions et effets, est de $25^{k},500$ environ.

Arsenaux. — L'armée japonaise dispose de deux grands arsenaux : celui de Tokio, qui fabrique toutes les armes portatives et aussi du matériel d'artillerie ; celui d'Osaka, réservé à l'artillerie.

L'arsenal de Tokio peut fournir 10,000 cartouches par jour.

Écoles et établissements divers. — Le Japon possède :

6 écoles préparatoires de 150 étudiants chacune ;
L'école centrale préparatoire de Tokio, (300 étudiants) pour les sous-officiers ;

L'école militaire de Tokio, qui fournit les sous-enseignes ;
L'école d'artillerie et du génie (durée : deux ans d'études) ;
L'école d'état-major (trois ans) ;
L'école de cavalerie (dix mois) ;
L'école de mousqueterie (20 mois) ;
L'école de tir d'artillerie (trois mois) ;
L'école de pyrotechnie (explosifs) (trois ans) ;
L'école d'artillerie de forteresse ;
L'école de topographie militaire ;
L'école d'intendance ;
L'école médicale et vétérinaire ;
L'école de tailleurs et de bottiers ;
En outre, 7 dépôts de remonte, des poudreries, etc.

VI

MARINE JAPONAISE.

L'étude de la marine japonaise sort du cadre de la *Revue des Armées étrangères*.

On se bornera à rappeler ici, pour mémoire, les principales caractéristiques de la flotte mikadonale, afin de compléter cette rapide revue d'ensemble des forces de l'adversaire qui se dresse aujourd'hui devant la Russie en Extrême-Orient.

Matériel. — Les bâtiments japonais peuvent se diviser en trois classes :

1re *classe :* unités principales de combat :

6 cuirassés ayant un tonnage total de	86,180	tonnes.
6 croiseurs-cuirassés ayant un tonnage total de..................................	58,780	—
7 croiseurs protégés (de plus de 20 nœuds), ayant un tonnage total de..............	27,970	—
TOTAL : 19 bâtiments de.......	172,930	tonnes.

2e *classe :* unités moyennes de combat :

12 croiseurs protégés et avisos (de plus de 17 nœuds), tonnage........	34,720 tonnes.
23 canonnières et gardes-côtes, tonnage....	27,590 —
Total : 35 bâtiments de.......	62,310 tonnes.

3e *classe :* petites unités de combat :

19 destroyers (contre-torpilleurs).
75 torpilleurs.

L'ensemble de la flotte de combat comprend donc environ 240,000 tonnes d'unités modernes utilisables.

C'est un ensemble imposant caractérisé par une grande homogénéité de l'ensemble des unités principales de combat et dont l'action s'exercerait d'autant plus librement que les bâtiments de guerre japonais pourraient disposer d'un outillage très complet de réparation et de ravitaillement dans les ports nationaux.

Personnel. — Les effectifs de la marine japonaise pendant l'année 1902 étaient les suivants :

Officiers de marine et officiers mécaniciens.......	2,159
Officiers des autres corps (commissariat, santé, pharmaciens, ingénieurs du génie maritime, ingénieurs d'armes, ingénieurs hydrographes, etc.)..	631
Officiers des équipages de la flotte..............	761
Sous-officiers..............................	5,115
Matelots..................................	22,274
Total..............	30,940

Les effectifs des équipages de réserve pour la même année (1902) étaient :

1re réserve..................................	4,195
2e réserve..................................	1,790
Total..............	5,985

Budget de l'exercice 1903-1904. — Il comprend :

Dépenses ordinaires (en francs)	56,960,463	francs.
Dépenses extraordinaires...............	25,261,523	—
BUDGET TOTAL de la marine japonaise.	82,221,978	francs.

Programme naval. — Voté par le Parlement japonais en 1903, il prévoit la construction de trois cuirassés de 16,000 tonnes environ;

Trois croiseurs-cuirassés de 11,000 tonnes;

Deux croiseurs protégés et quelques petits bâtiments.

Les dépenses correspondantes sont prévues de 237,400,000 francs, à répartir en annuités supplémentaires sur les budgets de 1903 à 1904.

Le premier bâtiment de ce programme ne sera terminé qu'en 1906. Dans la crise actuelle, le Japon ne peut donc pas, comme la Russie, augmenter sa flotte de combat.

CONCLUSION.

De ce qui précède, on peut conclure que l'organisation militaire du Japon est tout à fait comparable à celle des grandes puissances d'Occident. Autant qu'on en peut juger d'après les apparences, l'armée mikadonale constituerait pour les Russes un adversaire dangereux; animée d'un ardent patriotisme, solidement organisée et bien instruite, elle dispose d'effectifs supérieurs à ceux de n'importe quelle autre nation en Extrême-Orient.

Il ne semble pas, dans ces conditions, que le Japon ait à redouter une agression sur son propre sol; par contre, au cours d'une campagne éventuelle sur le continent, il aurait à lutter contre de graves difficultés.

Sa position insulaire, la nécessité de gros transports maritimes, la difficulté des ravitaillements en pays

pauvre et difficile, les distances à franchir, les rigueurs du climat sont autant de causes qui diminueraient ses effectifs agissants ; l'infanterie japonaise est sans doute excellente et son artillerie bien instruite, mais celle-ci est mal attelée et la cavalerie très médiocre. Dès que le corps expéditionnaire japonais prendrait contact avec les Russes, l'immense supériorité de la cavalerie cosaque tendrait aussitôt devant lui un rideau impénétrable ; aucun de ses mouvements n'échapperait à l'adversaire, tandis qu'il ne saurait rien de ceux des Russes autrement que par les moyens indirects et souvent peu sûrs dont on peut se servir en pareil cas. Il faudrait alors à l'état-major japonais beaucoup de vigueur, de sang-froid et de constance pour poursuivre l'exécution de ses plans.

Dans une pareille campagne, les facteurs moraux joueraient comme toujours le rôle prépondérant; l'énergie et le courage bien connus des Japonais auraient à lutter contre l'endurance et l'indomptable ténacité des troupes russes.

L'appréciation et la comparaison de la valeur morale des deux adversaires ne peuvent trouver place ici, le but de cette courte étude étant de résumer simplement l'organisation matérielle préparée par l'empire du Soleil-Levant en vue d'appuyer ses exigences diplomatiques.

(157)

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

LE SERVICE DE DEUX ANS. — A la séance du 13 janvier de la Délégation autrichienne, le Ministre de la guerre, général von Pitreich, a fait la déclaration suivante :

« Les projets de loi concernant le recrutement sont déjà préparés, et « soumis aux deux Gouvernements. Ils sont basés sur le service de « deux ans.

« Quant à leur mise en exécution, il y aura lieu d'attendre un certain « temps, parce qu'elle est subordonnée à plusieurs conditions qui, elles « aussi, ne peuvent être remplies qu'avec le temps. Ces conditions sont « de natures différentes.

« En premier lieu, il faut citer l'augmentation du contingent. Par là, « on pourra élever l'effectif des unités ; on fera aussi en sorte que les « soldats servent deux ans effectifs dans le rang. D'où la nécessité de « prévoir les besoins des cadres, des écoles ; de plus, il faudra accroître « le nombre des officiers, celui des sous-officiers de carrière, et aug- « menter leur traitement.

« D'ailleurs, en présence des grandes dépenses que va occasionner la « réfection du matériel d'artillerie, il faut compter que le service de « deux ans ne pourra pas être organisé avant plusieurs années. »

PRÉPARATIFS EN VUE DE L'INCORPORATION DES RECRUES. — Les autorités militaires hongroises prennent leurs dispositions pour lever les recrues le plus rapidement possible, aussitôt que le projet de loi, actuellement soumis à la Chambre, aura été voté (1).

Par ordonnance du Ministre de la Honved hongroise, « et en conséquence de la non-désignation, par la Chambre des députés, des recrues à prendre en 1903, les municipalités sont priées de s'entendre avec les districts de recrutement intéressés de l'armée commune, pour préparer les opérations du recrutement de 1903, et de lui soumettre leurs propositions, dans la forme habituelle, à la date du 15 janvier, pour approbation. Il sera prévu deux périodes différentes pour la levée des recrues ; la première s'étendant du 1er février au 5 mars 1904, la seconde, du 15 février au 15 mars. »

---

(1) Voir la *Revue militaire des Armées étrangères*, janvier 1904, p. 75.

POSTE DE « SKIEURS » A HOHENELBE. — Une garnison d'hiver a été installée, dès les premiers jours de janvier 1904, à Hohenelbe (9e corps d'armée). Elle était destinée à recevoir une centaine de « skieurs », non compris les officiers. La région, sillonnée par la crête principale des monts des Géants, facilement accessible, d'ailleurs, en partant de Hohenelbe, se prête particulièrement aux longues courses en skis.

BULGARIE.

RÈGLEMENT PROVISOIRE SUR LA SOLDE DE L'ARMÉE. — L'ukase princier n° 58, en date du 4/17 octobre 1903, a promulgué un règlement provisoire sur la solde, qui améliore la situation du personnel de l'armée en temps de paix (1) et fixe ses droits à la solde en temps de guerre.

Aux termes du règlement en question, ce personnel se décompose en : officiers (y compris ceux du service de santé), fonctionnaires, candidats au grade de sous-lieutenant de réserve et de porte-épée younker, grades inférieurs rengagés ou non. On entend par « fonctionnaires » tous les employés du Département de la guerre, qu'ils portent ou non l'uniforme.

Toutes les fonctions d'officier dans l'armée sont réparties en huit catégories, conformément au tableau n° 1.

TABLEAU N° 1. — *Répartition des fonctions d'officier en catégories* (résumé).

NUMÉROS DES CATÉGORIES.	FONCTIONS.
De 1 à 4	Depuis le commandant d'armée jusqu'au commandant de brigade inclusivement.
5	Commandant de régiment, etc.
6	Commandant de bataillon, etc.
7	Commandant de compagnie, etc.
8	Officier subalterne, etc.

Solde. — Les *officiers* (y compris ceux du service de santé) reçoivent, suivant leur grade et la catégorie de leur fonction, la solde annuelle indiquée dans le tableau n° 2 ci-après.

---

(1) Voir la *Revue militaire des Armées étrangères*, août 1900, p. 555.

TABLEAU n° 2. — *Solde annuelle des officiers.*

GRADE.	NUMÉRO DE CATÉGORIE de la fonction.	SOLDE.
		francs.
Général	1	18,000
Général	2	15,000
Général	3	12,000
Colonel	4	10,800
Colonel	5	9,600
Lieutenant-colonel	6	7,200
Major	6	6,000
Capitaine	7	4,800
Lieutenant	8	3,300
Sous-lieutenant	8	2,700

L'officier qui remplit une fonction d'une catégorie supérieure à celle qui correspond à son grade, reçoit un supplément de solde égal à la moitié de la différence entre la solde de la fonction qu'il remplit et celle de son grade. Par exemple, un colonel qui remplit une fonction de 3e catégorie, reçoit en supplément 1/2 (12,000 — 10,800), soit 600 francs; il touche donc en tout 11,400 francs par an.

TABLEAU N° 3. — *Solde annuelle des grades inférieurs* (résumé).

GRADE.	SOLDE.
	francs.
Sergent-major et assimilés	780
Sous-officier de section, fourrier ancien et assimilés	504
Chef d'escouade et assimilés	60
Fourrier jeune	444
Musiciens (5 classes)	De 780 à 24
Secrétaires (4 classes)	De 660 à 24
Infirmiers (4 classes)	De 816 à 60
Ouvriers (4 classes)	De 660 à 12

Les *fonctionnaires* se divisent, au point de vue de la solde et des autres prestations en argent, en douze catégories. Leur nomination dans un service de l'armée est toujours accompagnée de la désignation de la catégorie dans laquelle ils sont classés. Leur solde annuelle varie de 6,000 francs pour la 1re catégorie, à 1800 francs pour la 11e catégorie et 1500 à 600 francs pour la 12e catégorie.

Les *candidats au grade de sous-lieutenant de réserve ou de porte-épée younker* reçoivent 1200 francs par an.

Enfin les *grades inférieurs* ont la solde annuelle indiquée dans le tableau n° 3.

Frais de route. — Lorsque les militaires (officiers et autres) voyagent isolément pour le service, sans utiliser les moyens de transport de l'État, ils perçoivent une *indemnité de route* calculée de la façon suivante :

Par chemin de fer ou en bateau à vapeur : ils reçoivent le double du prix du billet à place entière de 1re, 2e ou 3e classe suivant la catégorie à laquelle appartient l'officier ou le fonctionnaire, de 2e classe pour les candidats au grade de sous-lieutenant de réserve ou de porte-épée younker, de 3e classe pour les grades inférieurs.

Par voie de terre : ils touchent une indemnité kilométrique qui varie de 2 fr. 80 à 1 fr. 20 pour les officiers, de 1 fr. 20 à 0 fr. 40 pour les fonctionnaires, et qui est fixée à 0 fr. 70 pour les candidats sous-lieutenants de réserve et à 0 fr. 40 pour les grades inférieurs.

TABLEAU N° 4. — *Indemnité journalière* (pied de guerre).

	NUMÉRO DE CATÉGORIE DE LA FONCTION.											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Officiers	20	15	12	8	6,50	5	4	3	»	»	»	»
Fonctionnaires	fr. 5		fr. 4			fr. 3				fr. 2		fr. 1

NOTA. — Le candidat au grade de sous-lieutenant de réserve ou de porte-épée younker touche une indemnité journalière de 2 francs.

Solde et indemnités en temps de guerre. — Aussitôt la déclaration de l'état de guerre, les officiers reçoivent, à titre d'*indemnité d'entrée en campagne*, deux mois de solde ; ceux du service de santé, un mois ; les

fonctionnaires à uniforme affectés à l'armée d'opérations, deux mois de solde de sous-lieutenant pour les chefs de musique et un mois de cette solde pour tous les autres.

A partir du jour de la mobilisation, tous les militaires, sauf les grades inférieurs, reçoivent, outre leur solde, une *indemnité journalière*, conformément au tableau n° 4.

Pendant la durée des opérations militaires, à cette indemnité journalière s'ajoute une *indemnité journalière de campagne*, équivalente à la précédente ou double de la précédente, suivant que les opérations ont lieu sur le territoire national ou en pays étranger.

EMPIRE ALLEMAND.

Cours de l'École de tir d'infanterie en 1904. — Une décision ministérielle du 15 décembre 1903 a réglé l'organisation des cours de l'École de tir d'infanterie en 1904. Ils comprendront :

Quatre cours d'information (dont deux pour 66 lieutenants-colonels ou majors des troupes à pied (1), un pour 43 commandants d'escadron, un pour 30 lieutenants-colonels ou commandants de régiment des troupes à pied (1);

Quatre cours d'instruction pour 240 capitaines et 120 lieutenants en premier ou lieutenants des troupes à pied (1);

Des cours pratiques pour 420 sous-officiers de l'infanterie, des chasseurs ou tirailleurs et des pionniers, ainsi que pour 120 sous-officiers de cavalerie.

Les cours d'information dureront douze jours, les cours d'instruction cinq semaines, les cours pratiques six semaines.

Au cours d'information seront convoqués de préférence les officiers supérieurs qui n'ont assisté à aucun cours de l'École de tir depuis 1899.

Les cours pratiques pour les sous-officiers auront lieu à Spandau—Ruhleben, siège de l'école, et aux camps d'instruction de Haguenau et d'Arys. A Spandau—Ruhleben on constituera une compagnie de manœuvre composée de 180 sous-officiers d'infanterie, de chasseurs, de tirailleurs et de pionniers; à Haguenau et à Arys, la compagnie ne comprendra que 120 sous-officiers des mêmes armes. Quant aux sous-officiers de cavalerie, ils seront convoqués en quatre séries, à Spandau—Ruhleben, à raison de 30 par série.

---

(1) A l'exclusion de l'artillerie à pied.

MODIFICATIONS A LA TENUE DES OFFICIERS. — Un ordre de Cabinet, en date du 20 décembre 1903, a décidé que la capote des officiers (y compris les médecins militaires et les fonctionnaires supérieurs de l'administration de la guerre) comporterait à l'avenir un pli vertical, le long et au milieu du dos.

En outre, ces mêmes officiers et fonctionnaires devront porter désormais, aussi bien sur la capote que sur la tunique, leurs pattes d'épaule réglementaires; toutefois, les officiers généraux, les médecins militaires et fonctionnaires supérieurs de rang équivalent et les officiers supérieurs seront pourvus de pattes d'épaule d'un modèle nouveau, à tresse plus aplatie.

Enfin, le même ordre de Cabinet prescrit que la capote des officiers généraux et assimilés du corps de santé sera garnie, sur les devants, les parements des manches, la bordure des poches et la martingale, d'un passepoil de drap rouge ponceau; ce passepoil sera rouge cramoisi pour les intendants militaires ayant rang de conseiller de 1re classe.

VOIES FERRÉES OUVERTES A L'EXPLOITATION PENDANT L'ANNÉE 1903. — La longueur totale des voies ferrées ouvertes à l'exploitation, en Allemagne, dans le courant de l'année 1903, s'est élevée à 820 kilomètres, dont 586,7 sur les réseaux des différents États et 233,3 sur ceux des compagnies privées; dans ces derniers chiffres, les lignes à voie étroite figurent respectivement pour 6,3 et 95 kilomètres.

Ces voies nouvelles sont les lignes de :

Pr. Stargard—Schmentau, Putzig—Krockow, dans la Prusse occidentale;

Falkenburg—Polzin, Polzin—Bärwalde, Bärwalde—Gramentz, Bublitz—Pollnow, en Poméranie;

Chorzow—Königshütte, Markowitz—Plania (voie étroite), en Silésie;

Bergwitz—Kemberg, Loburg—Gommern, Wallwitz—Wettin, Tangermünde—Lüderitz (voie étroite), dans la province de Saxe;

Hadersleben—Aarösund (voie étroite), Lütjenbrode—Fehmarn, dans le Schleswig—Holstein;

Lage—Œrlinghausen, Celle—Schwarmstedt, dans le Hanovre;

Ratingen—Wülfrath, Bergneustadt—Olpe, ligne de ceinture de Dortmund, Vörde—Haspe (voie étroite), Strinhalle—Medebach, Herford—Vlotho (voie étroite), Münden—Hille—Eickhorst, en Westphalie;

Kreuzau—Blens, Morbach—Hermeskeil, Leitven—Niederemmel—Fiesport, dans la province du Rhin;

Lorsch—Heppenheim, Worms—Gundheim, Laubach—Mücke, dans le grand-duché de Hesse;

Geislingen—Wiesensteig, Geildorf—Untergröningen, en Wurtemberg;

Ingolstadt—Dolling, Leutershausen—Bechhofen, Rothenkirchen—Tettau, Passing—Herrsching, Tischenreuth—Bärnau, Nördlingen—Wemding, Eggmühl—Landquaid, Schweinfurt—Gerolzhofen, Oberhausen—Welden, Amberg—Lautershofen, Grünstadt—Alt-Leiningen, Donaustauf—Wörth (voie étroite), en Bavière;

Gerstungen—Berka—Dankmarshausen, en Thuringe;

Weissenburg—Baruth, Nebitzschen—Kroptewitz (voie étroite), Göltzschtalbrücke—Weissensand, Lottengrün—Theuma, Obergrüna—Chemnitz, dans le royaume de Saxe.

BUDGET DES CHEMINS DE FER D'ALSACE-LORRAINE POUR 1904. — Le projet de budget des chemins de fer d'Empire pour 1904 contient, au titre des dépenses extraordinaires, les demandes de crédits suivants, applicables au réseau d'Alsace-Lorraine :

Construction d'une ligne secondaire à voie normale de Metz à Château-Salins (6e annuité)..	750,000	francs.
Aménagement d'une gare de triage près de Strasbourg et quadruplement de la voie sur la section Strasbourg-Vendenheim (5e annuité).	2,500,000	—
Agrandissement de la gare de Colmar (5e annuité)................................	1,875,000	—
Doublement de la voie sur la section Hagondange-Rombach et agrandissement de la gare de Hagondange (dernière annuité)..........	781,250	—
Création d'une gare de triage à Florange, reliée avec les gares d'Uckange et d'Ebange (4e annuité)................................	2,037,500	—
Prolongement de la ligne de Lutterbach à Wesserling jusqu'à Krüth (3e annuité).........	237,500	—
Réfection de la gare de Metz (4e annuité)......	5,000,000	—
Construction d'une ligne à double voie de Metz par Vigy et Anzeling, et amélioration du profil de la section Anzeling-Bouzonville (3e annuité)..........................	1,875,000	—
Déplacement de la ligne Strasbourg-pont de Kehl (3e annuité)......................	1,250,000	—
Établissement des projets définitifs pour la construction de voies ferrées entre Dannemarie, Pfetterhausen et la frontière suisse, et entre Schlestadt et Sundhausen (dernière annuité)..	33,750	—

Triplement et quadruplement de la voie entre Woippy et Hagondange, et agrandissement des stations de Woippy et de Maizières (1re annuité)...........................	250,000 francs.
Établissement des projets définitifs pour la construction d'une ligne ferrée de Sarrebourg ou Reding à Drulingen et Adamswiller........	160,000 —

Le total des crédits extraordinaires prévus au budget de 1904 dépasse de 2,602,000 francs celui du budget de 1903.

PROJET DE LOI RELATIF AUX VOIES NAVIGABLES. — La *Revue militaire de l'Étranger* a mentionné, au commencement de l'année 1900, le dépôt d'un projet de loi relatif aux voies navigables à la Chambre des députés de Prusse (1). Malgré les efforts du gouvernement, ce projet avait été repoussé à une majorité considérable et pendant trois ans il n'en fut plus question que dans la presse.

Le 16 janvier dernier, en ouvrant la session de la Chambre prussienne, le Souverain a annoncé le dépôt de nouveaux projets de loi relatifs à l'amélioration du régime de l'Oder, du Havel et de la Sprée, et à la création de voies navigables.

Au sujet de ces dernières, le discours du trône contient les déclarations suivantes : « On vous demandera d'accorder les crédits permettant de compléter d'urgence le réseau de navigation intérieure. En raison de l'importance des ressources qu'il est indispensable d'affecter aux mesures de défense contre les inondations, les demandes qui vous seront faites se limiteront à la construction des voies navigables les plus urgentes dans l'Est et dans l'Ouest du royaume ; je citerai notamment la création d'un canal de grande navigation de Berlin à Stettin, la canalisation de l'Oder depuis le confluent de la Neisse de Glatz jusqu'à Breslau, l'amélioration de la voie navigable reliant l'Oder à la Vistule, en y comprenant la Wartha, et enfin la création d'un canal du Rhin à Hanovre. »

Le gouvernement justifie ces demandes par des nécessités économiques et par le souci d'assurer la protection et le développement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

---

(1) Voir 1er semestre 1901, p. 185.

ROUMANIE.

Organisation de colombiers militaires. — Jusqu'à présent, le service des pigeons voyageurs avait été centralisé au 1er régiment du génie à Bucarest, où se faisait l'entraînement. Des transports en province et des lâchers avaient lieu à époque fixe.

Il a été décidé dernièrement que des colombiers militaires secondaires seraient établis en différents points du territoire. Il y aura deux stations principales, Bucarest et Focsani, la première avec 600, la seconde avec 400 pigeons, et cinq stations secondaires, Galatz, Tecuciu, Slatina, Craiova, Rimnic avec 200 pigeons chacune.

Dans toutes ces stations, les colombiers militaires seront confiés à un des corps de troupe qui y tiennent garnison et placés sous la surveillance spéciale d'un officier.

RUSSIE.

Nouvelle composition de deux régiments cosaques du Kouban. — Jusqu'à présent les régiments du 2e et du 3e tour de la mer Noire formés par les Cosaques du Kouban n'avaient que quatre escadrons au lieu de six comme les autres régiments similaires dudit voisko.

Un prikaz n° 482, du 20 décembre 1903, prescrit de les former à six escadrons à partir du 1er/14 janvier 1904.

Les 33 régiments (11 de chacun des 1er, 2e et 3e tours) fournis par le voisko du Kouban auront donc tous six escadrons à l'avenir.

Transformation de 28 bataillons de réserve en régiments de réserve a deux bataillons. — Un prikaz n° 493, du 26 décembre 1903, prescrit la transformation en régiments de réserve à deux bataillons, des bataillons de réserve appartenant aux sept brigades de réserve numérotées de 51 à 57 inclus. Les états-majors de ces brigades sont respectivement à Kharkov, Odessa, Ekaterinoslav, Penza, Tambov, Voronèje et Saratov.

Chemin de fer Orenbourg-Tachkent. — A la fin de 1903, l'état d'avancement de ce chemin de fer, dont le tracé général a été donné dans la *Revue* de février 1903, était le suivant :

Du côté d'Orenbourg les rails étaient posés jusqu'à la mer d'Aral au commencement d'octobre et leur pose se continuait vers Kazalinsk (terme de la section Nord) qui pourra être atteint avant le printemps si l'hiver n'arrête pas les travaux. Une inondation exceptionnelle a obligé

à modifier le tracé près de Kazalinsk dont la station sera à 11 verstes de la ville. L'alimentation en eau présente de sérieuses difficultés dans le steppe, entre les monts Mougodjars et Kazalinsk, les aqueducs de 15 et 20 kilomètres sont fréquents; une section de 150 kilomètres entre les stations Saksaulskaia et Bik-Bouli est entièrement dépourvue d'eau et de part et d'autre de la station Tchelkar, située sur le lac du même nom, de 45 kilomètres carrés d'étendue, s'étendent de longues conduites pour alimenter les stations voisines. Les stations sont en moyenne à 22 verstes de distance, mais pour permettre d'obtenir un rendement suffisant, il a été créé en général deux gares d'évitement entre deux stations, ce qui réduit l'intervalle des points de croisement à 7 ou 8 verstes. Le chemin de fer traverse deux bandes de sable pulvérulent; la plus étendue, de 6 kilomètres environ, est située près du lac Tchelkar, et a présenté de grandes difficultés pour éviter l'ensablement de la voie dont les talus ont été revêtus d'argile. Une petite ville de 500 à 600 habitants s'est fondée près du lac Tchelkar et il est question d'y transférer le siège de l'administration du district qui est actuellement à Irgiz, à 130 kilomètres environ au Nord.

Le trafic provisoire vient d'être ouvert entre Orenbourg et Aktioube; du côté de Tachkent, il l'est déjà jusqu'à la ville de Turkestan et les rails atteindront probablement Perovsk avant le printemps prochain. Il restera environ 250 kilomètres à placer en 1904, entre Kazalinsk et Perovsk, pour terminer la pose. La ligne doit être ouverte le 1er janvier 1905, mais il restera probablement à terminer le ballastage et l'organisation des stations.

BIBLIOGRAPHIE.

Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde (Fascicules trimestriels concernant la conduite des troupes et la science militaire). — Berlin, Mittler und Sohn, 1904, in-8°, prix : 18 fr. 75 par an. 1er fascicule (janvier 1904) : 134 p., 5 croquis.

Sous ce titre, le Grand État-Major prussien (section historique) commence la publication d'une revue qui comprendra des articles d'histoire militaire et de tactique, des renseignements sur les manœuvres présentant une certaine importance et des communications sur les armées étrangères. La revue « s'efforcera de tenir le lecteur au courant de toutes les recherches et innovations qui se produiront dans les armées étrangères et cherchera en même temps à contribuer à résoudre les problèmes importants de tactique et de stratégie. Les

articles d'histoire militaire relateront les enseignements des guerres les plus récentes dont on pourra tirer parti pour la conduite des troupes ».

La direction de la revue est confiée à la Section historique (1re division), les rédacteurs seront les officiers du Grand État-Major, les professeurs de l'Académie de guerre, les officiers des états-majors de corps d'armée, divisions et places fortes; ultérieurement, s'il y a lieu, on admettra d'autres collaborateurs appartenant à l'armée.

Le sommaire du 1er fascicule est le suivant : *État actuel des idées tactiques en France. — Comparaison des procédés de tir des artilleries de campagne allemande, française et russe. — Observations de l'ouvrage de l'État-Major français sur la guerre de 1870-1871* I. *Concentration et premières opérations. — Attaque de la position fortifiée de Sivin, en Arménie, le 25 juin 1877. — Le combat de rencontre; considérations d'histoire militaire.*

CARDINAL VON WIDDERN, colonel z. D. — VERWENDUNG UND FÜHRUNG DER KAVALLERIE 1870 BIS ZUR KAPITULATION BEI SEDAN. Theil IV (Emploi et conduite de la cavalerie en 1870 jusqu'à la capitulation de Sedan). Quatrième partie. — Berlin, 1903. Eisenschmidt. XXIV-396 p. 4 cartes et plusieurs croquis.

Continuant l'étude qu'il a commencée dans les trois premières parties de son ouvrage, le colonel Cardinal von Widdern examine dans ce nouveau volume l'emploi de la cavalerie de la IIe armée sur le front et à l'aile gauche de cette armée, de Spicheren à Vionville, c'est-à-dire du 6 au 16 août 1870. Il vise par conséquent les opérations de la 5e division de cavalerie, et, dans les derniers jours de la période considérée, celles de la division de cavalerie de la Garde. Ainsi que l'auteur le fait remarquer, l'objet de cette quatrième partie est spécialement intéressant. La 5e division, qui comptait 36 escadrons et 2 batteries à cheval, était en effet de beaucoup la plus forte de toutes les divisions de cavalerie allemande. En outre, pendant huit jours, elle se trouva sous les ordres du général commandant le Xe corps; or celui-ci « comprit d'une manière supérieure l'emploi de la cavalerie, contrastant ainsi avec le commandant du IIIe corps, qui opérait de concert avec lui et auquel était subordonnée l'autre division de cavalerie de la IIe armée ».

En ce qui concerne les mouvements de la cavalerie française, von Widdern a puisé ses renseignements dans la *Revue d'Histoire* et dans divers ouvrages publiés en France.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cie, 2, rue Christine.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

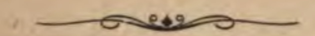
N° 916 **Mars** **1904**

SOMMAIRE

LA

RUPTURE DU COMBAT

D'après le Grand État-Major allemand (1)



Exécution de la rupture. — La nécessité de rompre le combat, conclut le Grand État-Major général allemand, s'impose dans certains cas ; et ces cas, en raison des perfectionnements incessants apportés à l'armement moderne, seront de plus en plus nombreux. La rupture du combat rentre donc dans la catégorie des manœuvres qu'il faut prévoir, dont il faut connaître les règles essen-

(1) Voir la *Revue militaire des Armées étrangères*, février 1904.

tielles et dont la pratique doit devenir familière. Ce sont ces règles générales d'exécution que nous allons chercher à dégager de l'étude du Grand État-Major allemand. Nous n'y trouvons, nous l'avons dit, aucune conclusion bien ferme; l'ouvrage prétend laisser au lecteur le soin de se former une opinion basée sur les faits; mais la sélection même de ces derniers et les commentaires tendancieux qui les accompagnent imposent en réalité une opinion. Nous ne prétendons pas en peser la valeur; ce serait sortir du cadre de cette analyse, contentons-nous de l'enregistrer.

Dans ce qui va suivre, nous supposerons que le combat s'engage dans un but nettement déterminé et que le commandement a l'idée bien arrêtée, *a priori*, de rompre l'engagement dès que le résultat cherché aura été atteint. Nous plaçant à ce point de vue, nous envisagerons successivement le combat qui précède la rupture, le moment favorable à l'exécution de la manœuvre rétrograde et le rôle des trois armes au cours de l'opération.

Du combat qui précède la rupture. — a) *Effectif et composition des troupes à engager.* — Ces effectifs, on le sait, ne peuvent être très importants; tous les écrivains militaires allemands sont d'accord sur ce point. « De pareilles missions, dit Blume (1), sont plus facilement remplies par des fractions peu nombreuses, mais solides et occupant un front étendu, que par des masses importantes. » Balck (2) fait également remarquer que les difficultés inhérentes au combat de rupture « croissent avec la force de l'unité engagée ». Cependant le Grand État-Major allemand paraît disposé à admettre, pour la formation des détachements, des effectifs un peu plus importants que par le passé. La grande portée des

(1) *Loc. cit.*
(2) *Loc. cit.*

armes modernes permettra d'ouvrir le feu de beaucoup plus loin, et il ne sera plus nécessaire de pousser jusqu'aux petites distances pour obtenir le résultat désiré; dès lors, « on pourra, sans danger, accroître, dans des proportions assez grandes, l'effectif des détachements de reconnaissance, à condition toutefois de les doter largement en munitions. Ce procédé permettra, bien plus facilement qu'autrefois, de tromper l'adversaire. Pour les mêmes raisons, on pourra être amené, à l'avenir à envoyer en reconnaissance des détachements de toutes armes dans le genre de ceux qui combattirent à Neuville-aux-Bois ».

« Se propose-t-on, dit encore Blume (1), de tromper l'ennemi sur l'importance des forces dont on dispose, de le forcer à se déployer à de grandes distances : on devra généralement livrer des combats de reconnaissance, de retraite, etc..... Ces différentes missions exigent surtout une nombreuse artillerie. Dans ces divers cas et dans d'autres analogues, il n'est nullement nécessaire d'avoir une infanterie nombreuse, mais il faut qu'elle soit très manœuvrière et très résistante. C'est seulement pour livrer de sérieux combats de localités, et lorsque le terrain gêne considérablement l'emploi des autres armes, que l'infanterie a le rôle principal dans le combat secondaire. Si, avec l'artillerie, on ajoute de la cavalerie, on constituera une troupe présentant un faible pouvoir défensif mais qui pourra agir de loin et avec rapidité. Ces deux qualités sont souvent, dans le combat secondaire, plus nécessaires que la faculté de résister longtemps. »

En somme, la brigade mixte est le type qui, dans les circonstances normales, paraît le mieux répondre à ces divers *desiderata*.

---

(1) *Loc. cit.*

b) *Formation à adopter.* — La nécessité de prévoir la retraite, et de préparer l'occupation d'une position de repli, impose naturellement l'échelonnement en profondeur. « Ce fut, dit le Grand État-Major allemand, ce point de vue qui dicta le groupement des forces avant le combat de Neuville-aux-Bois et voilà pourquoi le général von Rothmaler et le général von Flatow prescrivirent une répartition binaire, avec l'intention de ne mettre en première ligne que de faibles effectifs et de conserver des forces sérieuses destinées à les recueillir. »

Tout en constituant faiblement la première ligne, on sera souvent amené, dans le but de tromper l'adversaire, à exagérer l'étendue du front. « Dans les combats secondaires, écrit Blume (1), la largeur du front pourra, suivant le but et les circonstances, être considérablement augmentée ; on pourra, dans certains cas, avoir des fronts atteignant jusqu'à une fois et demie la largeur normale (2). »

Les troupes de la première ligne, ainsi déployées sur un large front, se dissimuleront autant que le terrain le leur permettra et commenceront à tirer le plus tôt possible. « Il sera, en effet, très important pour l'assaillant, remarque le Grand État-Major, d'utiliser judicieusement le terrain et d'employer habilement le feu éloigné de l'infanterie; la troupe chargée de l'attaque devra recevoir des ordres clairs, déterminant exactement la situation, fixant des mesures répondant au but; il faudra que le combat de reconnaissance ne prenne pas un développement plus grand que ne l'exige le résultat à obtenir. »

Les réserves ne devront pas être employées pour

---

(1) *Loc. cit.*

(2) Les Allemands admettent que le front normal de combat du bataillon est de 400 mètres au maximum.

alimenter le combat; Meckel (1) recommande « de les disposer plutôt pour recueillir que pour soutenir. Même dans les cas où le concours de troupes fraîches semblerait nécessaire pour venir en aide à la première ligne, il vaudra mieux éviter d'alimenter le combat de feux; la plupart du temps, on réussira bien mieux à se dégager par un rapide mouvement offensif ».

Balck (2), de son côté, estime qu'il est préférable de sacrifier les fractions de la première ligne, qui se sont trop sérieusement engagées, plutôt que de chercher à les renforcer. « Si la configuration du terrain ou ses couverts ne sont pas propres à soustraire au feu de l'ennemi les troupes qui se retirent, il faut être bien convaincu que l'infanterie, qui se sera sérieusement engagée contre un adversaire de valeur, ne pourra pas se retirer sans de grosses pertes. Si le commandement prend néanmoins le parti de rompre l'engagement, il n'aura rien de mieux à faire que d'abandonner cette troupe à son sort, de la sacrifier pour sauver, tout au moins, la plus grande partie de ses forces. »

La nécessité de ne pas compromettre les troupes chargées du combat de front, explique le danger auquel on s'expose en occupant de solides points d'appui tels que les villages, fermes, etc. Parfois l'opiniâtreté avec laquelle les troupes s'y maintiendront pourra avoir d'heureuses conséquences au point de vue général; Wissembourg, nous l'avons vu, absorba l'attention des Allemands au détriment de l'ensemble du combat, et attira si bien toutes leurs forces que la majeure partie de leurs colonnes en oublia de poursuivre la masse principale de l'adversaire; à Coulmiers, les Français se laissèrent à leur tour hypnotiser par les points d'appui de

(1) *Loc. cit.*
(2) *Loc. cit.*

la position bavaroise et négligèrent de porter leur effort dans la direction décisive; par contre, en étudiant la rupture du combat par les avant-gardes du corps Werder à Arcey, Sainte-Marie-Chavanne, le Grand État-Major allemand constate « qu'une partie de la garnison y fut faite prisonnière. Cet incident, ajoute-t-il, prouve que dans un combat défensif, quand on a, *a priori*, l'intention bien ferme de se retirer en temps utile, il faut absolument éviter de faire une occupation proprement dite des maisons; sans cette précaution, on ne peut avoir la certitude que l'ordre de retraite arrivera rapidement et sûrement à toutes les fractions engagées et que la manœuvre s'exécutera avec ensemble ».

En résumé, tout le monde est unanime à reconnaître que la première ligne ne doit pas être trop fortement constituée et, dans ses commentaires des combats de 1870-1871, le Grand État-Major insiste à maintes reprises sur ce point. Voilà ce qu'il dit notamment à propos de la bataille de Beaumont : « Un engagement de forces d'infanterie aussi importantes, et qui, d'ailleurs, ne répondait nullement aux effectifs que l'ennemi avait mis en ligne, devait, de prime abord, rendre plus difficile l'exécution d'une rupture. L'artillerie, au contraire, qui aurait dû employer et concentrer tous ses moyens, ne put, en raison de la situation défavorable que lui créa la surprise, être utilisée comme il aurait fallu; il en résulta qu'elle ne fut jamais en mesure de profiter de la supériorité numérique qu'elle avait, au début, sur les batteries allemandes..... Si les quatorze batteries françaises, réunies sous un même commandement, avaient pris part au combat en s'installant sur les hauteurs qui entourent Beaumont; si de *faibles forces d'infanterie*, opérant à la manière d'une arrière-garde, avaient cherché à interdire aux Allemands le débouché de la forêt; si enfin, le gros des troupes, campé au Sud de Beaumont, avait pendant ce temps exécuté sur un large

front une marche rapide dans la direction du Nord, il est probable qu'en dépit de la surprise, on aurait pu, jusqu'à un certain point, éluder un combat sérieux. »

Moment de la rupture. — La détermination du moment où l'on doit passer à l'exécution de la rupture est un point délicat qui a particulièrement retenu l'attention des théoriciens, et on le conçoit sans peine. Il est nécessaire, en effet, de tenir compte de facteurs multiples dont quelques-uns, et non les moins importants, échappent complètement à l'action du commandement ; le chef devra cependant jeter dans la balance ces facteurs si divers, et apprécier d'un rapide coup d'œil de quel côté elle penchera. Nous ne parlerons pas ici du moral du chef, dont nous examinerons plus tard le rôle ; sa volonté et son énergie sont la condition indispensable du succès, mais elles ont à compter avec la volonté de l'adversaire, avec la situation morale des deux partis, avec leurs situations tactiques réciproques, enfin avec le terrain. Reportons-nous à un cas concret pour peser l'influence relative de ces facteurs.

Les préliminaires de la bataille de Wœrth offrent, à ce point de vue, un exemple particulièrement instructif ; nous laisserons la parole au Grand État-Major allemand :

« La 20e brigade d'infanterie avait envoyé contre Wœrth et les hauteurs voisines un petit détachement, composé d'un bataillon et d'une batterie ; sa mission était de contraindre l'ennemi à dévoiler ses forces, et de déterminer s'il avait commencé un mouvement rétrograde. Les Français ayant démasqué quelques batteries et de l'infanterie en position, on reconnut qu'on avait affaire à des forces sérieuses. En somme, le but du combat, qui dura environ une heure et demie, était atteint. D'aucun côté, on ne combattit avec une grande énergie ; les Français, eux aussi, ne croyaient pas à l'importance de cet engagement. L'unique batterie allemande, dont le tir avait plus de portée et d'efficacité,

avait, à n'en pas douter, obtenu sur les quatre batteries françaises une certaine supériorité ; ces quatre batteries, en effet, suspendirent leur feu l'une après l'autre. Les pertes des Allemands furent insignifiantes ; elles se traduisirent, pour l'unique bataillon engagé, par un homme tué, un officier et vingt hommes blessés. Il en résulte que, vers 8 h. 30 du matin, lorsque arriva l'ordre de rompre le combat, la situation tactique n'était nullement défavorable, l'infanterie allemande s'étant tout au plus avancée jusqu'à 500 mètres des tirailleurs ennemis (1). »

« La situation était moins favorable du côté de la 4e division d'infanterie bavaroise ; cette division réussit cependant, elle aussi, à rompre le combat. Les Bavarois avaient entamé l'action avec l'idée de soutenir jusqu'à la période décisive l'attaque qu'ils supposaient engagée par le corps voisin. Privée de l'appui de son artillerie, l'infanterie bavaroise s'était dirigée de Mattstall, par Langensoultzbach, contre l'ennemi signalé aux environs de Frœschwiller. Pour y arriver, il lui fallut traverser l'épaisse forêt communale de Langensoultzbach et, au prix de grands efforts, en atteindre les lisières Sud et Ouest. Là, l'infanterie bavaroise dut ouvrir un feu très vif, à une distance variant entre 200 et 500 mètres, contre les fortes lignes de tirailleurs de l'adversaire, qui occupaient les hauteurs entre Nehwiller et Frœschwiller, ainsi que la lisière Nord de la forêt de Frœschwiller. Sur leurs douze bataillons, les Bavarois en engagèrent successivement dix dans le combat de front ; deux bataillons seulement restèrent en réserve à la disposition du commandant de la division ; on leur enleva même encore une compagnie, qui fut envoyée du côté de la hauteur boisée située entre le Soultzbach et la Sauer.

(1) En fait, l'avant-garde du Ve corps d'armée put rompre le combat sans difficulté.

« Au lieu d'envelopper l'aile gauche de l'ennemi, comme ils l'avaient espéré au début, les Bavarois se virent eux-mêmes enveloppés et si, à ce moment, leurs tirailleurs n'avaient pas bénéficié du couvert de la forêt, leur position, battue en flanc par les Français, aurait été intenable..... La situation tactique des Bavarois était donc très défavorable lorsque, vers 10 h. 30 du matin, leur arriva l'ordre de rompre le combat.

« Pour le Ve corps allemand (1), la question se présentait sous un aspect bien différent : Lorsque l'ordre de rupture toucha, vers 11 h. 30 du matin, le général von Kirchbach, son corps d'armée avait engagé huit bataillons d'infanterie et quatorze batteries. L'infanterie avait attaqué avec quatre bataillons plus une compagnie le front Ouest de la forte position de Wœrth ; ces forces insuffisantes avaient été repoussées par les contre-attaques des Français et, après leur échec, les tirailleurs s'étaient cramponnés avec opiniâtreté aux fossés de la route qui passe au Sud de Wœrth ; ils y avaient été recueillis par deux bataillons frais de la 19e brigade d'infanterie..... La puissante ligne d'artillerie prussienne, placée sur les hauteurs à l'Est de Wœrth, avait réussi à éteindre le feu des batteries françaises ; elle avait dès lors toute latitude pour arrêter les tentatives de l'infanterie ennemie, si celle-ci avait essayé de poursuivre..... En outre, quinze bataillons frais, encore en réserve au Nord et à l'Ouest de Diefenbach, étaient en mesure de repousser, le cas échéant, toute tentative de l'adversaire. Notons enfin que le terrain se prêtait admirablement à l'opération : la crête, au Nord de Diefenbach et à l'Est de Gœrsdorf, constituait une bonne position de

(1) On sait que le Ve corps allemand avait repris, vers 9 heures du matin, le combat qui avait été rompu, à 8 h. 30 du matin, par son avant-garde.

repli et, comme on avait sous la main les forces nécessaires, on aurait pu l'occuper en temps utile.

« En somme, si l'on envisage le côté tactique, le Ve corps se serait trouvé dans des conditions particulièrement favorables à l'exécution d'une rupture ; mais, si on considère le côté moral, il faut reconnaître que le résultat de cette manœuvre eût été éminemment désavantageux. Les troupes de la 20e brigade d'infanterie avaient ouvert le feu, dans la matinée, avec l'idée qu'il s'agissait d'une simple reconnaissance ; en se retirant, elles ne pouvaient donc avoir l'impression que leurs efforts avaient été sans but. Du côté des Bavarois, les conditions n'étaient déjà plus les mêmes : on les avait conduits à l'ennemi avec l'idée bien arrêtée de faciliter la tâche du corps voisin et, dès lors, de poursuivre le combat, jusqu'au dénouement. Après un engagement d'une heure, les troupes, pour la plus grande partie, à court de munitions, se voyaient contraintes d'abandonner la lutte, après avoir cependant réussi à conserver une position qu'elles avaient conquise. Il est évident que ces hommes, qui ignoraient l'ensemble des événements, devaient infailliblement avoir la sensation qu'on les avait sacrifiés sans motif. Ajoutons que les Bavarois avaient marché depuis le lever du jour dans des régions montagneuses, boisées et difficiles, et qu'ils avaient eu à supporter de grosses fatigues ; enfin, l'épaisseur de la forêt devait encore exercer sur leurs troupes une action dissolvante car elle contribuait à soustraire les hommes à l'influence de leurs officiers.

« Le Ve corps d'armée aurait subi une impression du même genre, plus vive encore peut-être, si son chef avait exécuté l'ordre qui lui fut envoyé. Les conséquences préjudiciables de cette manœuvre se seraient certainement répercutées sur le XIe corps, et probablement aussi sur les Bavarois. On ne saurait donc trop louer le général von Kirchbach, ainsi que son chef d'état-major, d'avoir su apprécier sainement la situation,

et d'avoir ainsi donné à la IIIe armée l'occasion de remporter une victoire décisive. »

Cet exposé prouve une fois encore que la rupture du combat est une manœuvre très périlleuse pour les grosses unités; mais si, faisant abstraction de l'ensemble de la bataille, on ne considère que chacun des engagements particuliers, on conçoit la variété et la complexité des problèmes à résoudre ; on reconnait en même temps combien il est difficile de poser des règles répondant à une solution générale.

« Le chef, dit le Grand État-Major allemand, doit être bien pénétré de sa responsabilité en la matière ; c'est à lui qu'il appartient de sentir d'instinct le moment où il doit rompre le combat, et de déterminer si cette rupture est encore possible sans compromettre gravement le moral de ses troupes. Les exemples de la division Douay à Wissembourg, du corps Frossard à Spicheren et du Ier corps bavarois à Coulmiers montrent *combien ce moment est fugitif*. »

Quelques écrivains militaires allemands sont cependant un peu plus précis; s'ils renoncent à déterminer le moment où la rupture est opportune, ils définissent tout au moins celui où elle n'est plus exécutable. L'opinion émise depuis longtemps par de Moltke est déjà très nette : « Celui qui sera resté sur ses positions jusqu'à ce que l'ennemi le presse étroitement ne devra plus songer à les évacuer. » « D'une manière générale, dit de son côté von der Goltz (1), on peut affirmer que, si l'infanterie s'est engagée sérieusement, il faudra continuer la lutte jusqu'au dénouement final, car il ne sera plus possible de la rappeler sans l'exposer aux pertes les plus graves. *Il faudra donc rompre le combat avant ce moment-là*. La chose n'est pas facile, car l'ennemi se

(1) Von der Goltz. *Kriegführung*. — Berlin, 1895.

rendra compte de la situation et se mettra bientôt à presser très vivement. » Voici enfin ce qu'écrit Balck sur le même sujet (1) :

« La rupture du combat se présente sous sa forme la plus simple lorsqu'on aura repoussé avec succès une attaque de l'adversaire; *c'est à ce moment-là que le commandement aura son maximum de liberté.* Mais il faut bien réfléchir avant d'organiser un retour offensif méthodique dans le but de faciliter la rupture, car il est bien difficile de dégager ultérieurement les fractions qui l'ont exécuté.

« Si la troupe se trouve engagée dans un combat rapproché, si elle n'a plus aucune réserve disponible, si le terrain ne lui offre aucun appui, il n'y a plus qu'à attendre la nuit pour exécuter la retraite sous la protection de l'obscurité. »

Supposons que le chef ait « senti d'instinct » le moment où le combat devait être rompu et qu'il ait donné l'ordre de rupture en temps opportun; voyons comment cette opération va s'exécuter. Nous laisserons encore la parole à Balck (2) qui, après avoir démontré la nécessité d'une position de repli, traite, dans tous leurs détails, les questions relatives au choix et à l'occupation de cette position.

Position de repli. — « Une ligne de tirailleurs largement déployée, qui se retire perpendiculairement à son front, a besoin d'être recueillie; il est indispensable, en effet, de tenir l'adversaire en respect afin que la troupe qui rétrograde profite de ce répit pour se rassembler et choisir sa direction de retraite. Il est bien évident que les troupes de la première ligne ne peuvent être utilisées pour l'occupation de la position de repli; donc, pour que

(1) Balck. *Loc. cit.*
(2) *Loc. cit.*

la rupture soit exécutable, une nouvelle condition s'impose : l'échelonnement en profondeur.

« Quelques auteurs, entraînés par leur désir de voir ouvrir le feu le plus tôt possible, ont été amenés à préconiser un procédé consistant à pousser en avant une des ailes de la position de repli, de manière à permettre à l'aile extérieure de commencer de bonne heure à tirer. Mais il faut remarquer que le terrain se prêtera bien rarement à l'adoption de positions de ce genre, que l'aile extérieure se trouvera ainsi exposée à une attaque de flanc immédiate, et qu'on courra le risque de perdre toute liaison avec la troupe qui rétrograde. Ce procédé, en tout cas, pourra être utilisé par de petits détachements plus souvent que par de grosses unités.

« Il conviendra de faire choix d'une position de repli pour chacune des directions de marche, on occupera la première coupure qui donnera des facilités pour continuer la résistance. »

Il faut ajouter que, d'après le Grand État-Major, la position de repli devra être, autant que possible, oblique et non pas perpendiculaire à la direction générale de retraite. Cette recommandation figure, d'ailleurs, dans le règlement de manœuvres pour l'infanterie allemande et on peut en apprécier le bien-fondé en se reportant aux appréciations du Grand État-Major sur les opérations du détachement Flatow, à Neuville-aux-Bois, le 24 novembre 1870 :

« Les positions de repli (choisies par les Allemands) remplirent bien leur but ; le feu de leur artillerie interdit à l'adversaire de dépasser la hauteur du Moulin et la Chaussée. Pourtant, eu égard à la direction de retraite de la ligne des tirailleurs, leur emplacement était certainement défavorable ; pour dégager le champ de tir des batteries, on dut, en effet, faire exécuter, à diverses reprises, des mouvements obliques aux lignes qui rétro-

gradaient et, par suite, prolonger inutilement leur séjour sous le feu de l'ennemi. »

« La distance, poursuit Balck, qui séparera la position de repli de la ligne de combat proprement dite devra être calculée de telle sorte que l'adversaire soit obligé de traverser un nouveau champ de bataille et ne puisse être en mesure d'enlever, d'un seul coup, la position de repli et la première ligne de défense ; il ne faut pas pourtant que cette distance soit trop considérable, car la troupe qui rétrograde pourrait être anéantie avant d'avoir pu pénétrer dans la zone d'action de la position de repli ; les troupes qui occupent cette position, étant, elles-mêmes, destinées à se dérober devant l'ennemi, il importe, avant tout, de ne jamais se mettre, *a priori*, dans une situation défavorable, en les obligeant à engager le combat à petite distance.

« La position de repli devra être occupée assez tôt pour que les troupes puissent prendre leurs dispositions tranquillement et sans précipitation. On désignera, pour cette occupation, les réserves encore disponibles et, au cas où ils n'auraient pas encore été engagés, les détachements de mitrailleuses. Il s'agit d'assurer au feu un grand développement aux moyennes distances, afin d'empêcher l'adversaire de s'avancer jusqu'aux distances décisives ; donc, un feu de front très puissant et des soutiens très faibles. Pour parer à toute éventualité et faciliter la retraite des forces qui occupent la position de repli, on enverra immédiatement une réserve vers l'arrière sur une seconde position. Si on s'est placé sur un terrain dominant, étant donné qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un champ de tir jusqu'aux distances rapprochées, on pourra replier la ligne de feux en arrière de la crête jusqu'au point où l'on aura encore un bon champ de tir aux moyennes distances. On assurera ainsi aux tirailleurs, lorsqu'ils se retireront, un couvert immédiat.

« Le but étant de retarder l'approche de l'ennemi, le feu sera ouvert le plus tôt possible.

« La durée de la résistance sur la position de repli est déterminée par la nécessité d'assurer à la troupe qui se retire le temps et l'espace indispensables au rétablissement de l'ordre. Sitôt ce résultat acquis, la troupe de repli commencera, elle-même, à battre en retraite, si toutefois on ne peut espérer modifier la situation en faisant, en temps utile, intervenir des troupes fraîches. Il sera presque toujours nécessaire d'occuper une seconde position de repli, mais on commettrait une faute en s'arrêtant successivement sur toutes les positions qui paraîtraient favorables. Lorsque la retraite est bien décidée, il importe, avant tout, de se dérober rapidement à l'adversaire. »

Il faut, d'ailleurs, remarquer que toute cette théorie de Balck n'est qu'une adaptation à la rupture du combat des prescriptions édictées par le règlement de manœuvres pour l'infanterie allemande (1), au chapitre *Attaque et défense*.

Mouvement rétrograde de l'infanterie. — Les observations qui terminent l'étude du combat de Neuville-aux-Bois vont nous donner une idée assez précise de la manière dont les Allemands comprennent le mouvement rétrograde de l'infanterie de la première ligne :

« En raison de la faible distance à laquelle la ligne de combat se trouvait de l'ennemi, la rupture devait occasionner de grosses pertes ; mais on aurait dû prescrire diverses mesures propres à diminuer ces pertes. D'après les ordres donnés, la ligne de tirailleurs devait se retirer tout entière et d'un seul coup. Grâce aux dispositions prises, de sa propre initiative, par un commandant de

(1) Règlement de manœuvres du 1er septembre 1888 pour l'infanterie allemande, § 86.

compagnie isolé, il arriva cependant qu'une partie des tirailleurs demeurèrent couchés sur la première ligne, concentrant ainsi sur eux l'attention de l'adversaire. Lorsque la compagnie en question voulut se retirer à son tour, les Français dirigèrent sur elle un feu très vif et d'autant plus efficace que la retraite devait s'exécuter sur un terrain absolument plat et dénudé. Cette circonstance permit de donner au tir du chassepot son maximum d'efficacité et les Allemands, dont les mouvements se trouvaient sensiblement ralentis sur un sol bas et détrempé, durent rester longtemps exposés à ses atteintes.

« Malgré les difficultés de la situation, la troupe, ainsi que l'ont constaté les témoins oculaires, put se retirer en bon ordre ; ce résultat est dû bien certainement à l'influence des officiers, des commandants de compagnie en particulier, dont tous les efforts tendirent à maintenir l'ordre. Presque tous réussirent à reformer les tirailleurs en compagnies serrées et à conserver ainsi leurs hommes dans la main. Cette retraite fait évidemment honneur à la discipline de la troupe, mais il est permis de se demander s'il n'eût pas été préférable de faire rétrograder les compagnies en ordre dispersé et en perdant le moins de temps possible. Il est certain qu'avec l'efficacité de l'armement moderne, la formation adoptée aurait eu pour conséquence l'anéantissement de ces unités. »

Dans cette dernière réflexion, on sent percer un regret que le Grand État-Major allemand va d'ailleurs exprimer plus nettement dans la conclusion de l'ouvrage :

« Les bandes serrées d'autrefois restaient bien dans la main du chef et, quand on avait affaire à de bonnes troupes, on pouvait les retirer du combat sans difficultés particulières. Dans cette formation, une bonne infanterie, eût-elle épuisé ses munitions, pouvait encore opposer ses solides carrés aux attaques de la cavalerie ennemie ; nos

tirailleurs d'aujourd'hui se trouveront bien souvent désarmés dans les mouvements rétrogrades.

« Les efforts que fit le commandement, lors de la retraite de Neuville-aux-Bois, pour reprendre aussitôt que possible une formation serrée, ne sont-ils pas l'aveu des avantages que présentait, à ce point de vue, l'ancienne formation de combat ? Le dispositif sans cohésion, qui résulte des essaims de tirailleurs, sera donc, à l'avenir, pour les chefs de tout grade, une source de grosses difficultés, lorsqu'ils voudront faire sentir leur action ; pourtant, l'autorité du chef sera plus nécessaire que jamais pour arrêter ces lignes disséminées, subissant l'influence déprimante d'un mouvement rétrograde. »

Les perfectionnements apportés aux armes portatives viendront-ils modifier la situation ? La chose est peu probable, puisque les partis adverses en bénéficieront également ; pourtant, le Grand État-Major allemand pense que la force de résistance de la défensive en sera quelque peu augmentée :

« La grande portée des armes modernes, dont notre infanterie n'a pas bénéficié en 1870-1871, facilitera bien des tâches qui lui incombent. Au combat de Neuville-aux-Bois, il n'eût pas été nécessaire de s'approcher aussi près du village ; et, à Arcey-Chavanne, la défensive eût beaucoup gagné à l'emploi des armes actuelles. Il en résulte, qu'en présence d'un ennemi disposant des mêmes moyens, la rupture, judicieusement exécutée, n'aurait pas moins bien réussi. Une infanterie, armée de fusils de petit calibre et à répétition, arrivera bien mieux à se maintenir dans ses positions jusqu'à ce que la nuit lui permette de se retirer sans être inquiétée. »

Balck a condensé en quelques lignes les règles qui doivent servir de base au mouvement rétrograde de l'infanterie : « Dès que la position de repli sera occupée, l'infanterie devra entamer son mouvement rétrograde, en commençant par les fractions que l'adversaire presse

le moins fortement. On devra s'efforcer d'effectuer la retraite en bon ordre et de remettre rapidement en main des fractions en état d'être utilisées. »

Rôle de l'artillerie. — En déterminant la composition des détachements appelés à rompre éventuellement le combat, nous avons déjà eu l'occasion de signaler le rôle prépondérant dévolu à l'artillerie. Elle jouera évidemment dans les combats de rupture le même rôle que dans les combats défensifs, tel que le définit le règlement de manœuvres de l'artillerie de campagne allemande (1) :

« Si, malgré tout, l'attaque réussit, une partie de l'artillerie s'efforce d'empêcher l'arrivée des batteries ennemies sur la position conquise, l'autre partie concentre son feu sur l'infanterie adverse qui s'avance pour chasser, de concert avec les réserves, l'ennemi de cette position. C'est l'une des phases du combat où l'artillerie doit, jusqu'au dernier moment, faire preuve d'une inébranlable ténacité ; cette ténacité est honorable au plus haut point, *quand bien même elle devrait entraîner la perte des pièces.* »

Le Grand État-Major allemand ne se lasse pas de rappeler ces prescriptions du règlement et de montrer combien l'expérience les a justifiées.

« Si le général de Failly, dit-il en terminant l'étude du combat de Beaumont, prit de pareilles dispositions (2), il faut, semble-t-il, en chercher la raison dans l'estimation insuffisante qui fut faite du temps nécessaire pour effectuer le passage de la Meuse. Ce général craignit aussi que ses batteries, dont la moitié pourtant restait inutilisée, ne fussent exposées à une rapide destruction dans un combat contre l'artillerie allemande, notablement

(1) Règlement de manœuvres de l'artillerie de campagne du 10 août 1899, § 360.

(2) Il s'agit des ordres donnés par le général de Failly à 2 h. 1/2 de l'après-midi pour l'évacuation de la position de la Harnoterie.

supérieure, qui s'était avancée jusqu'à hauteur de Beaumont. Cependant, c'était bien là un des cas où les batteries, en admettant même qu'elles n'aient pu se dérober au feu d'une artillerie supérieure, *auraient dû se sacrifier devant la nécessité.* » Et, plus loin, toujours à propos de Beaumont : « Cette arme, qui, dans une pareille situation, *est appelée à jouer le rôle principal*, ne sut pas agir avec unité et ne mit pas en œuvre la plénitude de ses moyens. Le commandement aurait dû s'assurer d'une tout autre façon le concours effectif de son artillerie. »

Même conclusion à propos de la bataille de Coulmiers : « On vit bien, en pareille circonstance, quel appui extraordinaire l'artillerie, qui persévère jusqu'à la dernière minute, peut prêter à la troupe qui se retire. Le feu des quatre batteries bavaroises, en position au Nord-Est de Coulmiers, fut assez efficace pour interdire absolument à l'adversaire le débouché du village, et soustraire la retraite de l'infanterie à une poursuite trop rapide de l'ennemi. Si d'ailleurs le feu de l'artillerie n'avait pas réussi à empêcher les Français de déboucher de Coulmiers, c'eût été encore un cas où les batteries auraient dû continuer *à tirer jusqu'au dernier moment et se sacrifier*, s'il le fallait, pour le salut de l'infanterie. »

Balck (1) définit comme il suit le rôle de l'artillerie dans le combat de rupture : « Il faut s'efforcer d'avoir le plus tôt possible de l'artillerie sur la position de repli. Si les batteries ont dû déjà, sur l'ordre du commandement, cesser la lutte contre l'artillerie ennemie, leur retrait immédiat et leur envoi sur la position de repli sont des plus simples. Le problème est plus délicat lorsque les batteries ont continué la lutte d'artillerie jusqu'au moment de la rupture, et si une partie d'entre elles se trouve immobilisée.

(1) *Loc. cit.*

« S'il importe, en effet, de placer en temps utile de l'artillerie sur la position de repli, il importe également de ne pas enlever trop tôt à l'infanterie l'appui des batteries, tout au moins sur le point où l'ennemi presse le plus vigoureusement et sur lequel il faudra prolonger la résistance; ce sont là deux nécessités opposées.

« D'une façon générale, dès que l'artillerie engagée dans le combat aura connaissance des intentions du commandement, elle devra faire rétrograder ses échelons et ses sections de munitions, couvrir par un feu très violent la retraite de l'infanterie, continuer son tir aussi longtemps que possible, et ne quitter la position qu'avec la dernière fraction d'infanterie. Cette ténacité est indispensable, c'est grâce à elle que l'infanterie pourra se dégager; il faudra alors, suivant les circonstances, que la cavalerie disponible vienne aider l'artillerie à se retirer à son tour. »

Dans la conclusion de son étude, le Grand État-Major allemand, considérant les perfectionnements de l'artillerie moderne, constate que cette arme est appelée à jouer, de nos jours et dans le combat de rupture en particulier, un rôle plus important encore.

« Il paraît intéressant, dit-il, d'entrer plus avant dans le détail et d'étudier, pour quelques-uns des exemples que nous avons choisis, l'emploi qu'on pourrait faire de l'artillerie dans les circonstances actuelles.

« A Wissembourg, la position Geissberg-Vogelsberg aurait largement permis de déployer l'artillerie d'une division. Eu égard à la situation de la ville sur le front Nord de la position, l'assaillant n'aurait pas pu, au début du moins, faire avancer son artillerie, et la présence du Niederwald sur son flanc droit aurait empêché cette arme de trouver une position de flanc; la défense aurait donc pu, pendant un temps assez long, maintenir son artillerie sur le Geissberg. Leurs batteries une fois ébranlées, ou forcées de se retirer pour un motif quel-

conque, les Français n'auraient trouvé derrière le Selzbach, pour recueillir leur infanterie, que fort peu de positions favorables.

« A Spicheren, si le général Frossard avait été obligé d'effectuer sa retraite avant la nuit, il aurait pu tirer un grand parti d'un de nos procédés actuels, consistant à faire agir de l'artillerie par masses, sur l'emplacement favorable situé en arrière du champ de bataille.

« Si, de nos jours, un corps d'armée subitement attaqué à Beaumont eût amené rapidement, ne fût-ce qu'une partie de son artillerie, sur les hauteurs de la Harnoterie et du bois Givodeau, le IV[e] corps allemand aurait eu de grandes difficultés à surmonter pour faire déboucher son artillerie du bois au Sud de Beaumont et faire progresser son infanterie. L'artillerie aurait tout d'abord repoussé le mouvement offensif des Bavarois qui vint menacer l'aile droite française ; en tous cas, c'était du temps de gagné, et des fractions beaucoup plus importantes du 5[e] corps d'armée français auraient pu traverser la Meuse en toute sécurité.

« L'exemple de la 22[e] division, à Villermain-Cravant, montre une grosse unité obligée de replier ses forces à proximité de l'ennemi et sachant tirer de son artillerie le parti le plus avantageux. Le brouillard, dans cette circonstance, vint beaucoup entraver la direction et l'efficacité du tir des batteries allemandes, mais il déroba aussi les mouvements de leur infanterie ; il est peu probable que, par un temps clair, des troupes, même d'un effectif aussi faible que celles de la 22[e] division, eussent pu atteindre Cravant en exécutant une marche parallèle au front de l'ennemi. En tout cas, de nos jours, la division aurait tenté d'arrêter l'adversaire en plaçant sa puissante artillerie, soutenue par quelques bataillons, sur le plateau Mézières-Bizy-Villermain et, à l'abri de ce rideau, aurait cherché à atteindre son objectif.

« A Nouart, l'action du feu de l'artillerie moderne

aurait été particulièrement utile au corps d'armée saxon; il n'aurait pas été nécessaire d'exposer le 103ᵉ régiment à un combat meurtrier. Le feu des batteries, qui auraient pris position sur les hauteurs à l'Ouest et au Nord-Est de Failly, aurait forcé l'ennemi à se déployer prématurément et à renoncer à toute tentative en vue de poursuivre sa marche sur Champy.

« Au combat de Dijon, où les Français n'avaient pas d'artillerie, l'entrée en action d'une batterie allemande comprenant des pièces à tir courbe, eût amené la reddition de la ville et il n'aurait pas été nécessaire d'engager l'infanterie dans une guerre de maisons et de rues, toujours si meurtrière, et où, d'ailleurs, elle ne put réussir, malgré toute sa bravoure.

« En somme, conclut le Grand État-Major, la rupture du combat sera bien facilitée par la grande portée et la puissance de l'artillerie. Dans un combat offensif, où le succès repose sur la combinaison des efforts de l'infanterie et de l'artillerie, ce serait une erreur de vouloir tout demander à cette dernière; mais, lorsqu'il s'agit de la rupture d'un combat, *c'est l'artillerie qui devient le facteur principal*. Grâce à sa mobilité, on pourra souvent lui faire prendre position, à propos, sur le flanc d'un adversaire en retraite et les détachements de mitrailleuses viendront appuyer avantageusement son action. Certes, l'emploi de l'artillerie dépend beaucoup du terrain; cette arme ne trouve pas partout des positions lui permettant d'utiliser sa puissance actuelle et son feu à longue portée; il arrivera qu'un terrain, favorable à l'exécution d'une rupture, ne présentera pas la position d'artillerie désirée; cependant, en utilisant le pointage indirect et les pièces à tir courbe, l'artillerie de campagne pourra, de nos jours, beaucoup plus facilement qu'autrefois, placer ses batteries en arrière des couverts et agir utilement. »

Rôle de la cavalerie. — La cavalerie, on le conçoit sans

peine, ne peut, en général, jouer dans le combat de rupture qu'un rôle secondaire et que diminueront encore, sans doute, les perfectionnements incessants de l'armement moderne ; nous sommes déjà loin du temps où de Moltke pouvait dire : « Ce n'est que dans des cas très rares, à la faveur d'un terrain tout particulier, *ou sous la protection d'une cavalerie très supérieure*, que le chef pourra rompre le combat à son gré. » De nos jours, la cavalerie sera le dernier atout réservé pour le suprême effort ; forcément peu nombreuse dans le combat où la rupture est préméditée, elle aura comme mission principale de surveiller les flancs, mais elle ne devra pas hésiter à se sacrifier, le cas échéant, pour dégager les dernières fractions d'infanterie ou d'artillerie que l'ennemi serrerait de trop près. La cavalerie aura, en somme, le même rôle que dans le cas d'une retraite, tel que le définissent les prescriptions du règlement sur les exercices de la cavalerie allemande (1) :

« Lorsque le combat approche de son dénouement, toutes les fractions de cavalerie, même celles de la cavalerie divisionnaire, *doivent se hâter de se porter d'elles-mêmes en avant*, afin de se placer sous la main du commandement, prêtes à l'accomplissement des devoirs qui vont bientôt leur incomber.

« Dans le cas où une retraite deviendrait nécessaire, la cavalerie devra agir avec une vigueur tout aussi grande pour résister à la poursuite de l'ennemi. Un court répit, gagné par l'armée dans ces circonstances, pourra peut-être suffire à détourner une catastrophe ; et, même si elle n'est pas victorieuse, la cavalerie qui réussira à obtenir ce résultat, aura les honneurs de la journée. »

---

(1) Règlement du 16 septembre 1895 sur les exercices de la cavalerie allemande, §§ 376 et 379.

Si la rupture a pu s'effectuer sans difficultés particulières, « la cavalerie, en liaison avec l'artillerie laissée en arrière, formera l'écran derrière lequel l'infanterie constituera ses colonnes de route (1) ».

Devoirs du commandement. — Il nous reste à dire un mot des devoirs qui incombent au chef dans le combat de rupture. En examinant les conditions particulières, où se trouve placée la troupe qui rompt le combat, et la difficulté de saisir le « moment » opportun, nous avons déjà pu apprécier tout le poids de la responsabilité du commandement et toute l'étendue de sa tâche ; une question reste à préciser cependant et non sans intérêt, en raison des opinions contradictoires qu'elle a soulevées : à quel moment le chef doit-il quitter le champ de bataille ?

« Dans les combats de rupture, dit Meckel (2), le commandement supérieur doit, plus que jamais, faire sentir son action sur la première ligne. Le retrait opportun de la ligne de combat réclame beaucoup plus l'attention et l'intervention personnelle du chef que le jeu des réserves destinées à occuper des positions de repli. »

Balck est d'un avis diamétralement opposé : « Le commandement, écrit-il, ne sera à la hauteur de sa tâche que s'il quitte le champ de bataille sitôt après avoir donné les ordres pour la rupture du combat ; il doit aller recevoir les troupes, à mesure qu'elles se retirent, et leur donner les instructions que nécessitent les circonstances. Tout le reste, c'est l'affaire des sous-ordres. » Balck invoque à l'appui de son opinion, celle du général von Schlichting qui base lui-même la sienne sur les exemples de Frédéric et de Napoléon. Balck a d'ailleurs

---

(1) Balck. *Taktik.*

(2) Meckel. *Allgemeine Lehre von der Truppenführung im Kriege.* — Berlin, 1890.

encore pour lui le règlement (1) qu'il vient de citer à peu près textuellement. « C'est pour des raisons d'ordre psychologique, ajoute-t-il, que le règlement a fixé cette prescription ; il a voulu préserver le chef de toute accusation de lâcheté, bien qu'il soit le premier à quitter le champ de bataille. »

(*A suivre.*) (168)

---

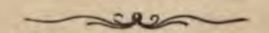
(1) Règlement de manœuvres pour l'infanterie allemande, approuvé le 1er septembre 1888, § 86.

LE

PROJET DE RÈGLEMENT RUSSE

SUR LE

SERVICE EN CAMPAGNE



Au moment de la guerre de 1877-1878, l'armée russe n'avait pour se guider au combat que quelques dispositions insérées dans les divers règlements d'armes, dont deux remontaient à 1850 (cavalerie) et 1852 (infanterie), aussi n'y avait-il ni doctrine commune, ni uniformité dans les procédés d'instruction et d'emploi des armes; les inconvénients de cette situation se firent cruellement sentir.

Dès 1882 paraissaient deux *Instructions pour le combat;* l'une était destinée aux détachements de toutes armes d'un effectif variant de deux bataillons à une brigade; l'autre envisageait la conduite de l'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes. Il avait bien été publié en 1881 un « règlement sur le service en campagne » (remanié en 1888), mais celui-ci ne contenait aucune indication sur le combat.

Cependant, les conditions de la guerre moderne s'étaient modifiées en même temps que l'armement se perfectionnait; toutes les infanteries avaient été dotées d'un fusil de petit calibre à répétition et partout on s'occupait de donner à l'artillerie de campagne des pièces à tir rapide.

On commença par modifier les règlements d'armes, puis, en 1899 et en 1900, on mit en essai pour trois ans un projet « d'instruction sur le service en campagne » et un « règlement pour le combat ».

Ces documents n'étaient pas exempts de critiques; le premier introduisait une nouvelle terminologie, plaçait les chapitres dans un ordre différent de celui auquel les troupes étaient habituées et contenait beaucoup de modèles d'ordres compliqués; le second donnait un tableau général du combat normal (offensif et défensif), ainsi que des cas particuliers (combats de nuit, campagnes d'hiver, dans les steppes). Il contenait en outre des renseignements de détail, sur l'artillerie et le génie par exemple, qui n'y étaient pas à leur place.

Aussi, en 1901, mit-on à l'essai un projet de « règlement sur le service en campagne » simplement suivi d'une « instruction pour le combat des troupes de toutes armes » qui rétablit l'ordonnance générale des matières du règlement sur le service en campagne de 1881 et réduit au strict nécessaire les instructions pour le combat que le règlement sur le combat de 1900 avait étendues outre mesure.

C'est ce projet de 1901, rédigé sur l'ordre de l'Empereur par les soins du général Dragomirov (prikaz n° 171 de 1901) que nous nous proposons d'analyser. Il a été mis à l'essai pour trois ans.

*
* *

Le premier chapitre du projet de règlement sur le service en campagne traite de la transmission hiérarchique des ordres et de leur rédaction, des liaisons, des comptes rendus et de la poste volante (ligne de correspondance).

Le deuxième chapitre a pour objet les reconnais-

sances, le troisième le stationnement et le quatrième les marches.

L'instruction pour le combat des troupes de toutes armes fait suite au règlement.

*
* *

D'après le premier chapitre, les troupes destinées à agir ensemble sont formées en armées, corps d'armée et détachements d'armes diverses ; on évite autant que possible d'altérer l'organisation existante.

Chaque détachement a un chef, qui est pourvu d'un état-major, s'il y a lieu.

En l'absence du chef normal, le plus ancien, par ses fonctions, puis par son grade, prend le commandement général.

Aussi le règlement russe prescrit à chaque chef de désigner d'avance au moins deux remplaçants éventuels (1).

En ce qui concerne la manière de donner les ordres, le règlement indique (§ 6) que *chaque soldat doit comprendre sa manœuvre :* tout chef doit faire connaître à ses subordonnés ce qu'ils ont à faire.

Les ordres sont donnés au moyen de *dispositions* (dispozitsia) ou *d'ordres* (prikazanie). Quand les fractions sont détachées en vue d'opérations particulières, on se borne à leur donner des instructions générales (directives) sur le rôle qu'elles ont à remplir.

Dans la rédaction des dispositions et des ordres, il faut :

---

(1) On tient compte en Russie de l'ancienneté dans la *fonction*, alors que dans d'autres armées le droit au commandement résulte normalement de l'ancienneté dans le grade seul.

a) Nettement indiquer le but sans jamais prescrire les moyens d'exécution;

b) S'exprimer brièvement, clairement et d'une manière précise.

Les ordres doivent parvenir, autant que possible, aux troupes la veille au soir avant la tombée de la nuit; quand ce n'est pas possible, on leur indique au moins, avant ce moment, l'heure et le lieu du rassemblement.

Un ordre verbal doit être donné posément, en peu de mots et avec énergie. Il est toujours répété par celui qui le reçoit.

Tout chef doit toujours pouvoir indiquer par qui a été apporté tel ordre verbal ou écrit.

Les troupes conservent la liaison entre elles (§ 22) au moyen d'officiers et de cavaliers détachés aux colonnes voisines, de patrouilles, de la poste volante ou de signaux, ou enfin au moyen de rapports périodiques.

Les règles à observer dans l'établissement et l'envoi des renseignements sont analogues à celles usitées dans les autres armées.

Le chapitre expose aussi comment doit être organisée la *poste volante*, ou ligne de correspondance, qui doit assurer les communications entre les détachements et les colonnes au moyen de postes constitués principalement par des cavaliers.



Le deuxième chapitre s'occupe du service des renseignements relatifs aux forces de l'ennemi, à leurs emplacements et à leurs mouvements, ainsi qu'au terrain où l'on doit opérer.

Les moyens employés sont :

Les reconnaissances;

L'interrogatoire des prisonniers, des déserteurs, des espions et des habitants;

croquis de bivouacs des différentes armes et indique les règles du service dans le camp.

Les procédés d'installation au cantonnement et au cantonnement-bivouac sont analogues à ceux indiqués dans les règlements étrangers.

Le but du service de sûreté pendant le stationnement est ainsi défini :

1° Ne pas permettre aux éclaireurs ennemis de recueillir des renseignements sur nos forces et nos dispositions ;

2° Repousser les petits partis ennemis, afin qu'ils ne troublent pas le repos des troupes ;

3° En cas d'attaque par des forces importantes de l'ennemi, les contenir jusqu'à ce que les troupes soient prêtes au combat.

Le chef doit avoir pour préoccupation générale, quand il fixe l'importance des fractions à détacher aux avant-postes, de chercher à obtenir *une protection aussi complète que possible avec la dépense la plus faible en troupes de protection.*

Le dispositif général des avant-postes est le suivant :

Tout le terrain à couvrir est divisé en secteurs en affectant à une compagnie un front de 2 à 3 verstes (1), et à un escadron 4 à 5 verstes.

Le nombre des compagnies et escadrons à placer sur la ligne est déterminé par le nombre des secteurs et par le terrain, le reste des troupes d'avant-postes constitue la réserve.

Afin d'assurer la protection immédiate, les compagnies (escadrons) placent des grand'gardes qui constituent l'ossature du dispositif.

---

(1) La verste est égale à 1066 mètres.

Autant que possible on donne quelques cavaliers aux grand'gardes d'infanterie.

La compagnie ne place pas plus de quatre grand'-gardes, d'une section au moins; une d'entre elles, qui s'appelle grand'garde principale, est placée de préférence vers le milieu du secteur, près de la route principale venant de l'ennemi, ou à une croisée de routes.

Pour surveiller le terrain situé en avant d'elles, les grand'gardes, tenant compte des propriétés du terrain et de l'éloignement de l'ennemi, placent des postes fixes, qui se relient avec les postes voisins; ou bien ces postes ne sont placés qu'en certains points et les intervalles sont alors surveillés par des patrouilles.

La distance des postes aux grand'gardes est de 300 à 400 pas pour l'infanterie, de un demi-kilomètre environ pour la cavalerie. Chaque poste comprend au moins quatre hommes et place une sentinelle qui observe et qui est secondée par le suivant de garde; ce dernier est chargé de rendre compte au commandant du poste de ce qui a été observé.

La réserve d'avant-postes s'installe sur la route principale conduisant vers l'ennemi, à une distance des grand'gardes telle qu'elle puisse remplir sa mission.

Elle leur sert de soutien à une distance d'un ou deux kilomètres.

La distance peut varier suivant les circonstances, mais dans tous les cas la ligne des grand'gardes doit être placée de manière que les troupes à protéger soient à l'abri du feu de l'artillerie ennemie; il est donc nécessaire que la réserve des avant-postes soit à deux ou trois kilomètres en avant des troupes à protéger, la ligne des grand'gardes est alors à quatre ou cinq kilomètres de celles-ci.

En résumé le réseau complet d'avant-postes comprend :

1° La *réserve des avant-postes;*

2° Des *grand'gardes* de la force d'une *section* environ;

3° De *petits postes* de quatre hommes au moins, analogues à ceux appelés communément chez nous *postes à la cosaque;*

4° De *sentinelles simples*, secondées chacune par un remplaçant.

Nous citerons quelques dispositions particulières relatives au service de sûreté en station.

Les troupes qui y sont employées reçoivent le mot d'ordre (otzyv) qui est un nom de ville, et le mot de ralliement (propousk) qui est le nom d'un objet courant de la vie militaire (exemples : Smolensk, sabre).

Le commandant des avant-postes reçoit un ordre lui indiquant les renseignements nécessaires, et en particulier le tracé général de la ligne de protection, et approximativement les points extrêmes qu'il est désirable de comprendre dans la ligne de protection. Il donne alors, d'après la carte, l'ordre pour les avant-postes (secteurs, fractions à affecter à chacun d'eux, emplacement de la réserve, etc.).

Le détachement d'avant-poste se rend au point choisi comme emplacement de la réserve générale, point d'où se fait le déploiement des fractions avancées. Les chefs de secteurs désignent d'après la carte les emplacements des grand'gardes, fixent la mission des compagnies (escadrons) et leur fractionnement, et rappellent aux hommes leurs devoirs en ce qui concerne le service d'avant-postes, donnent le mot à qui de droit, forment eux-mêmes les grand'gardes, les numérotent, leur fixent leurs secteurs et les points en avant à surveiller par des patrouilles.

Chaque sentinelle, placée au point le plus favorable pour voir en avant et sur les côtés, est secondée par son remplaçant de garde qui se tient en arrière d'elle, de manière à ne pas la perdre de vue, et qui est chargé de rendre compte au chef de poste de tout événement inté-

ressant. Ces remplaçants peuvent s'asseoir, mais dans l'infanterie ils portent le sac comme la sentinelle, et dans la cavalerie leur cheval reste bridé.

Toutes les personnes (déserteurs, parlementaires, etc.) qui se présentent sont conduites au chef de poste qui en rend compte à la grand'garde; elles sont ensuite envoyées sous escorte au commandant des avant-postes.

Le règlement prévoit encore le placement de postes isolés spéciaux appelés *sekrety*. Un *sekret* se compose de quelques hommes dissimulés qui ont pour mission de protéger les sentinelles et les postes contre l'attaque d'isolés et de petites fractions, et aussi de surveiller l'ennemi de plus près. Ces hommes sont choisis avec soin, ils gagnent leur emplacement à la dérobée et ne sont ni inspectés, ni relevés avant la fin de leur mission. Ils avertissent le poste en arrière au moyen de signaux ou par l'intermédiaire d'un planton. S'ils sont attaqués, ils ouvrent le feu pour avertir de l'apparition de l'ennemi.

Le dispositif général d'avant-postes indiqués ci-dessus peut-être modifié ou simplifié suivant les circonstances, en tenant compte notamment de l'effectif du détachement, de l'éloignement de l'ennemi, du terrain, de l'adversaire qu'on a en face de soi, des conditions climatériques et des dispositions des habitants. Nous avons dit plus haut qu'il convenait de n'y employer que le moins de monde possible.



Le quatrième chapitre traite des marches.

Dans les marches on doit prendre des mesures :

Pour se protéger contre une attaque inopinée ;

Pour passer rapidement de la formation de marche à la formation de combat ;

Enfin, pour ménager le plus possible les forces des troupes.

A cet effet, on couvre la marche, en organisant un service de protection et de sûreté permanent, on fait marcher les différentes armes ensemble et le plus concentrées possible.

Pour ménager les forces des hommes, il convient d'adopter les mesures suivantes :

Faire marcher les grosses colonnes par échelons quand on est loin de l'ennemi (3 à 4 marches);

Faire quitter les gîtes aux unités successivement et former la colonne pendant la marche, de manière que les fractions ne s'attendent pas ;

Ne pas partir, autant que possible, avant le jour ;

Maintenir une discipline sévère pendant la marche ;

Fixer convenablement les grand'haltes et les haltes-horaires ;

Changer les fractions qui sont en tête et faire aussi alterner les bataillons dans les régiments ;

Faire ouvrir les cols, enlever les cravates, et, s'il n'est pas nécessaire de tenir le mouvement caché, de permettre de fumer, de causer, de chanter, etc.

La marche peut s'exécuter en une ou plusieurs colonnes et des dispositions spéciales sont prises pour mettre des distances entre les corps et franchir les points de l'itinéraire qui présentent des particularités (villes, défilés, etc.).

La vitesse normale est de 3 ou 4 kilomètres à l'heure pour l'infanterie et les colonnes de toutes armes, la longueur de l'étape étant de 21 à 26 kilomètres ; pour les troupes à cheval, la vitesse est de 6 à 8 kilomètres et l'étape de 37 à 42 kilomètres.

On fait des haltes horaires de dix minutes à la fin de chaque heure de marche et une grand'halte de deux à quatre heures, suivant la longueur de l'étape. Quand

celle-ci ne dépasse pas 15 verstes on ne fait pas de grand'-halte, si les conditions de la marche sont favorables.

Il est avantageux de restreindre la profondeur des colonnes en adoptant un plus grand front, en faisant marcher l'infanterie et la cavalerie en dehors de la route réservée à l'artillerie et aux trains, ou encore en augmentant le nombre des colonnes.

Les trains se divisent en trois fractions : les deux premières sont formées par les trains de régiment, la troisième par le train divisionnaire.

La première fraction, dénommée *train de régiment de 1re classe*, correspond à peu près à notre train de combat et comprend tout ce qui est nécessaire pour le combat et pour les premiers soins à donner aux blessés, c'est-à-dire les voitures de munitions à deux roues ou une partie d'entre elles, les chevaux de main d'officiers, les voitures spéciales du matériel d'artillerie, tout le train sanitaire, les cuisines de campagne et la partie indispensable du matériel des officiers.

La deuxième fraction, dénommée *train de régiment de 2e classe*, correspond à peu près à notre train régimentaire et comprend tous les autres équipages, les chevaux haut-le-pied, le bétail sur pied et les voitures de cantinières, s'il y en a. Le train du génie est affecté, suivant les cas, à la première ou à la deuxième fraction. La répartition indiquée peut, d'ailleurs, être modifiée par le commandement.

La première fraction du train, qui est indispensable aux troupes pendant la marche elle-même, suit immédiatement son corps de troupe.

Les deuxièmes fractions du train de tous les corps qui suivent une même route forment une colonne spéciale marchant à la queue des troupes. Les voitures de munitions forment un élément distinct de la deuxième fraction du train et marchent en tête de celle-ci (en queue dans une marche en retraite).

La troisième fraction du train, appelée *train divisionnaire* (1), suit toujours séparément à une étape au moins des troupes.

Les parcs d'artillerie, du génie, les parcs télégraphiques, les bataillons de pontonniers, les ambulances divisionnaires et les hôpitaux de campagne font leur mouvement isolément; ils sont, suivant les besoins, rattachés à telle ou telle fraction du train.

La protection de la marche incombe à l'avant-garde (ou à l'arrière-garde) dont le rôle est de :

1° Couvrir le mouvement des forces principales;

2° Culbuter l'ennemi qui barre la route;

3° Arrêter assez longtemps l'ennemi, si celui-ci attaque avec des forces considérables, pour que les forces principales aient le temps de prendre les dispositions de combat.

Le règlement affirme le principe de marcher au canon et indique les règles générales qui doivent guider les chefs des divers détachements au sujet de la décision à prendre à ce moment. En somme, ils doivent ne pas perdre de vue la mission générale du gros de la colonne, leur décision en découlera naturellement.

En résumé, le projet russe du service en campagne renferme la plupart des principes adoptés dans les autres instructions analogues; il évite de poser des règles de détails trop absolues et insiste surtout sur le but à atteindre, en laissant aux subordonnés toute initiative dans les procédés d'exécution. Quelques parties comme celles qui concernent l'organisation de la poste volante

(1) Cet élément est formé par le groupement de voitures appartenant aux différents corps de la division et transportant des effets de rechange, des vivres et du matériel sanitaire.

et l'exécution des reconnaissances pourront être abrégées ultérieurement dans la rédaction définitive, quand les troupes se seront bien pénétrées des idées générales ; ce projet, actuellement encore à l'essai, est rédigé avec la largeur de vues qui convient à un règlement élaboré en vue des nécessités de la guerre.

L'instruction, pour le combat, qui fait suite au règlement sera examinée dans un prochain article.

(170)

LE

RÈGLEMENT ALLEMAND

SUR LES

MANŒUVRES DES AÉROSTIERS



C'est en 1870 que l'aérostation militaire fit son apparition dans l'armée allemande. Un détachement spécial chargé de servir des ballons captifs fut en effet constitué au début de la guerre. Employé d'abord dans le corps de siège de Strasbourg, il fut dissous devant Paris. Rien n'ayant été prévu pour l'organisation et le fonctionnement d'un détachement de ce genre, il avait fallu tout improviser, et les résultats obtenus avaient été médiocres. Aussi, dès 1872, se préoccupa-t-on, en Allemagne, de rechercher les conditions dans lesquelles l'aérostation pouvait être employée pratiquement aux armées. La *Revue militaire* a sommairement indiqué la genèse de l'organisation des aérostiers militaires allemands (1). La station d'expériences, primitivement créée à Berlin, et reconstituée ensuite sous le nom de Section d'aérostiers, fut tout d'abord un centre d'études et d'essais, en même temps qu'un organe d'enseignement. La loi du 25 mars 1899, en augmentant l'effectif de la Section qu'elle trans-

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 1er semestre 1900, p. 286.

formait en un bataillon, a donné à cet organe le caractère d'un véritable corps de troupe.

Constitué, le 1er octobre 1901, en exécution des dispositions de cette loi, le bataillon prussien d'aérostiers compte deux compagnies ; il dispose en outre d'un groupe spécial d'attelages (1), qui lui a été complètement rattaché le 1er avril 1902.

Des différents États allemands, seule la Bavière a suivi l'exemple de la Prusse. Mais la Section bavaroise d'aérostiers, dont l'effectif est celui d'une faible compagnie, présente beaucoup plus d'analogie avec l'ancienne Section qu'avec le bataillon d'aérostiers de l'armée prussienne. Cependant, elle a été dotée d'un groupe d'attelages (2), chargé, d'ailleurs, en même temps du service de la compagnie de télégraphie bavaroise et de l'École de télégraphie de cavalerie de Munich.

Le bataillon prussien étant constitué, il fallait lui donner un règlement de manœuvres : une décision impériale du 19 octobre 1901 y a pourvu. Mais ce document, qui devait servir de base à l'instruction donnée aux aérostiers militaires, ne présentait encore qu'un caractère provisoire ; on se réservait d'y apporter, le cas échéant, toutes les améliorations jugées nécessaires lorsqu'il aurait reçu la sanction de l'expérience.

Deux ans plus tard, le 8 octobre 1903, l'Empereur approuvait un nouveau règlement, définitif cette fois, qui diffère peu du projet primitif et que nous nous proposons d'analyser ici.

Le règlement comprend une introduction et cinq parties, qui se rapportent respectivement à l'instruction à

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1901, p. 104.

(2) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1902, p. 264.

pied, à l'école du ballon, à celle de la Section attelée, au service des aérostiers en temps de guerre, aux honneurs et parades.

Les principes qui ont inspiré les auteurs du règlement, les directives qui doivent être suivies dans son application, sont condensés dans l'introduction; on y retrouve la trace des prescriptions formulées par le règlement sur le service en campagne et la reproduction fidèle de la plupart des règles générales indiquées par le règlement sur les manœuvres de l'infanterie.

L'instruction militaire ayant pour but la préparation des chefs et de la troupe en vue de la guerre, le règlement pose comme principe que tous les exercices doivent être basés sur l'idée de la guerre. L'une des tâches essentielles de l'instruction sera donc de rendre la troupe capable de répondre aux exigences qui se produiront en campagne, et de lui faire acquérir les qualités nécessaires, de les faire naître et subsister en elle, en quelque sorte « comme une seconde nature ». Les plus grandes exigences que la guerre impose sont, d'ailleurs, « une discipline et un ordre des plus stricts, avec la mise en jeu de toutes les forces portées à leur maximum d'intensité ».

Après la discipline et l'ordre, le règlement recommande la simplicité des manœuvres. « A la guerre, dit-il, on ne peut attendre de résultats que de ce qui est simple. » Aussi doit-on proscrire toute fantaisie, et n'apprendre et n'employer que des procédés dépourvus de complication; mais il faut les enseigner avec rigueur et les connaître imperturbablement.

Enfin, il est indispensable d'introduire de la variété dans les exercices, afin de ménager les forces physiques des hommes de troupe et d'éviter de leur imposer une trop grande tension d'esprit.

Telles sont les règles générales qui doivent être observées dans l'instruction. Il appartiendra plus particuliè-

rement aux commandants de compagnie et à leurs chefs hiérarchiques de veiller à ce qu'elles soient appliquées, car, aux termes du règlement, ils sont responsables de l'instruction de la troupe placée sous leurs ordres. Mais, si leurs unités doivent être exercées conformément à l'esprit du règlement et en connaître toutes les parties, « leur initiative en ce qui concerne le choix des moyens doit être restreinte le moins possible ». On voit apparaître ici ces idées conjuguées de responsabilité et d'initiative, que l'on trouve exprimées dans tous les règlements allemands.

L'introduction se termine par quelques considérations sur l'importance relative des différents exercices. « La manœuvre à pied doit être limitée à ce qui est indispensable pour l'instruction individuelle de l'homme, l'affermissement de la discipline, les nécessités du service de garnison et des parades. » Quant au combat à pied, les aérostiers devront y être exercés, mais il faut remarquer « qu'en général ils n'auront à faire usage de leurs armes à feu que pour leur propre défense, celle de leurs ballons et de leurs voitures ». En campagne, dit à ce sujet un journal allemand, « on évitera d'engager les aérostiers dans un combat de mousqueterie, car ils forment une troupe trop précieuse pour l'exposer à des pertes inutiles (1) ».

L'école du ballon constitue naturellement la partie essentielle de l'instruction des aérostiers ; mais, pour les cadres, l'école de la Section attelée est celle qui présente le plus d'importance, car le règlement prescrit d'exercer le plus grand nombre d'officiers possible à la conduite d'une unité de ce genre.

Enfin, dans toutes les parties de l'instruction, on doit s'attacher à compléter dans la plus large mesure l'ensei-

---

(1) *Metzer Zeitung* du 14 janvier 1902.

gnement de la place d'exercices par des manœuvres en terrain varié.

*
* *

La première partie du règlement, relative à l'*instruction à pied*, comprend trois subdivisions qui visent l'instruction individuelle, celle du peloton, celle de la compagnie (1).

A. *Instruction individuelle.* — Pour les aérostiers comme pour les autres armes, l'instruction individuelle est la base de toute l'éducation militaire; pour en faire ressortir l'importance, pour faire comprendre avec quel soin elle doit être donnée, le règlement a reproduit, avec raison, les observations générales formulées à ce sujet par le règlement sur les manœuvres de l'infanterie.

L'instruction individuelle comprend quelques mouvements élémentaires sans arme (position de pied ferme, marche, changement de direction), le maniement d'arme, y compris la charge et le tir (2), enfin l'école du tirailleur, qui se réduit à la mise en pratique de quelques principes simples sur la marche et les arrêts en terrain varié, l'utilisation des couverts et l'exécution des feux dans les différentes positions.

B. *Instruction du peloton.* — Le peloton, formé sur deux-rangs, peut compter un nombre variable de files; lorsqu'il en comprend au moins quinze, il se fractionne en deux demi-pelotons. Chacun de ces deux éléments, peloton et demi-peloton, se subdivise lui-même en sections composées de 4 à 6 files.

---

(1) Le personnel du groupe d'attelages est instruit conformément au règlement de manœuvre du train.

(2) Les aérostiers sont armés d'un mousqueton; le maniement d'arme ne comporte pas l'emploi du sabre-baïonnette.

On amène progressivement les hommes à l'école du peloton en les exerçant par rangs, par files et par sections. Comme mouvements en ordre serré, le peloton exécute la marche en ligne, les changements de direction, les feux, le passage de la ligne déployée à une formation en colonne, et inversement, la marche en colonne par le flanc et en colonne de sections. En ordre dispersé, l'école du peloton comprend le déploiement en tirailleurs, les mouvements de la chaîne dans une direction quelconque, l'emploi des feux, l'assaut et le rassemblement en formation serrée.

C. *Instruction de la compagnie*. — La compagnie se compose de deux pelotons, qui se subdivisent en demi-pelotons et en sections. Elle se forme en ligne ou en colonne (de pelotons, de sections ou par le flanc). Elle est donc exercée à tous les mouvements qui ont pour objet la marche ou la rupture dans l'une ou l'autre de ces formations. La compagnie n'exécute de feux à rangs serrés qu'en ligne : en ce cas, les feux de salve sont effectués soit par la compagnie entière, soit par peloton.

Le combat de la compagnie en ordre dispersé est soumis aux règles données à l'école du peloton. En principe, on ne déploie en tirailleurs qu'un seul peloton; l'autre constitue le soutien.

La chaîne de tirailleurs peut être renforcée par prolongement ou par doublement. Dans ce dernier cas, on cherche surtout à combler les vides qui s'y sont produits : aussi exerce-t-on la compagnie à manœuvrer avec ses sous-unités mélangées.

Le soutien marche en ordre serré. Il est destiné à étendre la ligne de feux, à l'appuyer, à couvrir ses flancs. Pour remplir sa mission, il opère suivant les circonstances et se tient en arrière des tirailleurs à une distance que l'on ne peut préciser, mais qui, sur le terrain d'exercices, est, au début, de 150 pas environ. L'essentiel est qu'il puisse les appuyer en temps opportun. Il règle

donc ses mouvements sur ceux de la chaîne. Sous le feu de l'ennemi, il évite de changer de formation ; pendant les arrêts, les hommes s'agenouillent ou se couchent, afin de diminuer les pertes.

De cet exposé sommaire on peut conclure que la première partie du règlement présente de nombreux points communs avec les prescriptions à l'usage de l'infanterie. Comme principales différences, on signalera surtout la formation de la compagnie en deux pelotons, au lieu de trois, et la suppression de certains mouvements du maniement d'arme et de l'école de compagnie.

La deuxième partie est constituée par l'*école du ballon*, qui présente le plus grand intérêt pour les troupes d'aérostiers. Il est prescrit de lui attribuer une importance prépondérante et de la faire pratiquer avec une rigueur particulière. Cette école commence quelques semaines après l'incorporation des recrues, dès que l'instruction individuelle est en bonne voie. Au début, on s'attache surtout à obtenir la correction dans l'exécution des différentes opérations ; puis, selon les progrès réalisés, on cherche à acquérir la célérité dans la manœuvre du ballon. Tout aérostier doit pouvoir être employé dans un poste quelconque. Cependant, on recommande de choisir avec soin les hommes qui doivent remplir certaines fonctions particulièrement délicates ; en fait, les commandants de compagnie s'efforceront de constituer, dans le contingent de recrues de chaque classe, une double équipe d'aérostiers susceptibles d'être chargés de ces fonctions.

L'école du ballon comprend : la manœuvre du ballon cerf-volant, réservé aux ascensions captives, et la manœuvre du ballon sphérique, employé indifféremment pour les ascensions libres ou captives.

A. *Manœuvre du ballon cerf-volant.* — La manœuvre

du ballon cerf-volant comprend l'instruction des équipes et celle de la section sans attelages.

Pour l'école du ballon, la compagnie forme six équipes, savoir :

L'*équipe du ballon* (2 sous-officiers et 38 aérostiers répartis en dix-neuf files) ;

L'*équipe du gaz* (1 sous-officier et 12 aérostiers répartis en six files correspondant aux 6 voitures de gaz) ;

L'*équipe de la nacelle* (1 sous-officier et 4 aérostiers formant deux files) ;

L'*équipe du treuil* (1 sous-officier et 4 aérostiers) ;

L'*équipe du téléphone* (1 sous-officier et 4 aérostiers) ;

L'*équipe de réserve* (1 sous-officier et 10 aérostiers).

En cas de besoin, on prélève sur cette dernière une *équipe de pointe* comprenant 1 sous-officier et 4 aérostiers.

Ces différents groupes concourent à l'exécution des manœuvres comprises dans l'école du ballon, et qu'en raison de leur caractère technique on se contentera d'énumérer ici : déchargement du matériel, gonflement du ballon, ascension et atterrissage au moyen du treuil ou de la poulie, dégagement du câble du treuil et opération inverse, transport du ballon à l'aide des cordes à billot, dégréement, dégonflement, empaquetage et chargement sur voiture.

Toutefois, l'équipe de réserve ne joue qu'un rôle très limité dans ces manœuvres. Elle fournit, d'après les ordres qui lui sont donnés, des sentinelles, des patrouilles et des cyclistes ; elle entretient constamment un observateur chargé de surveiller le ballon.

L'équipe de pointe n'est constituée que lorsqu'il s'agit de transporter le ballon. Sa mission consiste à préparer le passage des différents obstacles que l'on rencontrera dans le trajet. Les hommes qui la composent sont munis de grappins et de cordages ; dans certains cas, ils disposent de deux bicyclettes. Cette équipe doit précéder

le ballon à une distance telle que tous les préparatifs de passage soient terminés au moment où il arrivera à proximité de l'obstacle à franchir.

Dans le projet de règlement de 1901, la pointe constituait une équipe spéciale indépendante de celle de réserve, quoique réunie en principe à cette dernière; au total, ces deux groupes comptaient 2 sous-officiers et 14 aérostiers. Le règlement de 1903 a, comme on vient de l'exposer, modifié cette organisation.

Le personnel d'une Section d'aérostiers sans attelages comprend normalement : 1 capitaine, chef de la Section, 4 lieutenants, officiers de reconnaissance (*Erkundungs-Offiziere*), 9 sous-officiers, dont un infirmier, et 72 hommes de troupe.

Pour la manœuvre, les quinze voitures de la Section sont rangées en bataille et divisées en deux pelotons : celui de droite comprend, en principe, six voitures à gaz, une de matériel et la voiture-treuil; celui de gauche, six voitures à gaz, une de matériel (1). Dans chaque peloton, les voitures sont placées dans le même ordre, celles de gaz à la droite, celle qui est munie du treuil au centre de la Section.

Le personnel est divisé en *groupes de voitures* de six hommes pour les voitures à gaz, de trois hommes pour les autres. Dans cette formation, les équipes de manœuvre sont disloquées suivant certains principes. Ainsi, les sous-officiers de l'équipe du ballon sont affectés aux deuxième et huitième voitures à gaz, tandis que les aérostiers placés sous leur direction sont répartis

---

(1) Chaque peloton dispose d'un ballon. La disposition indiquée ci-dessus suppose qu'on effectuera le gonflement du ballon du 1er peloton. Lorsque l'ascension doit s'exécuter au moyen de celui du 2e peloton, la voiture-treuil passe à la gauche de cet élément.

entre les douze voitures à gaz ; de même, le groupe de la nacelle est fractionné entre les deux voitures de matériel, etc.

Le chef de la Section emploie deux de ses officiers de reconnaissance au poste de terre et à celui de la nacelle. Un autre prend le nom d' « officier de service au ballon » : il est chargé de la direction du gonflement et de la manœuvre du ballon. Enfin, le dernier reste disponible pour des reconnaissances de terrain ou des missions spéciales.

La manœuvre de la Section sans attelages s'exécute d'après les mêmes principes que celle du ballon : elle constitue, en quelque sorte, une série d'exercices d'ensemble dans lesquels les gradés et les hommes de troupe exécutent, avec la coopération active des officiers, toutes les opérations que comporte la mise d'un ballon en station. Aussi le règlement détermine-t-il les dispositions que doit prendre chacun des officiers et les ordres qu'il a à donner, d'après la mission dont il est chargé. Le lieutenant employé au poste de la nacelle doit inspecter cet agrès pendant le gonflement du ballon et vérifier le fonctionnement du téléphone avec l'officier du poste de terre, qui est responsable des communications et transmissions téléphoniques. C'est le chef de la Section qui détermine le moment, la vitesse et la hauteur de l'ascension ; c'est lui qui reçoit les correspondances transmises et signées par le lieutenant du poste de terre. Quant à l'officier de service au ballon, il est chargé de tous les détails de la manœuvre, il dirige les opérations de gonflement, d'ascension, de transport et d'atterrissage (1).

(1) En principe, l'atterrissage s'effectue plutôt à l'aide du treuil qu'au moyen de la poulie. La manœuvre exige, il est vrai, plus de temps et un plus grand déploiement de forces, mais elle peut s'exécuter sur un espace plus restreint.

Le règlement prévoit que, dans certaines circonstances, la manœuvre du ballon rencontrera des difficultés particulières : ainsi, par un vent fort et avec un personnel insuffisant, il ne sera pas toujours possible d'appliquer strictement les prescriptions réglementaires. En pareil cas, le chef de la Section agira d'après sa propre initiative, en observant, comme règles fondamentales, que la manœuvre doit s'exécuter en toute sécurité et l'ascension atteindre son but dans les meilleures conditions possibles. Le règlement indique, d'ailleurs, certains procédés de fortune qui pourront être employés pour l'ascension ou l'atterrissage, lorsqu'on ne disposera pas d'une voiture-treuil.

B. *Manœuvre du ballon sphérique.* — Les différentes opérations enseignées et pratiquées dans la manœuvre du ballon cerf-volant sont employées avec quelques modifications de détail, dans celle du ballon sphérique. Toutefois, le règlement spécifie qu'en principe, ce dernier est réservé de préférence pour les ascensions libres et ne fonctionne qu'exceptionnellement comme ballon captif.

L'école de la Section attelée fait l'objet de la troisième partie. Comme on l'a vu précédemment, c'est celle à laquelle le règlement paraît attacher la plus grande importance, en ce qui concerne l'instruction des cadres.

Une Section attelée d'aérostiers de campagne comprend douze voitures à gaz, deux de matériel et une voiture-treuil, toutes à six chevaux, un chariot-fourragère à quatre chevaux, une voiture à vivres et une à bagages à deux chevaux, et deux attelages haut-le-pied.

Elle se divise en deux éléments : la fraction de combat (*Gefechtstheil*) et le train régimentaire (*grosse Bagage*).

La fraction de combat comprend les quinze voitures techniques et les attelages haut-le-pied ; le train régi-

mentaire est constitué par les trois voitures de service. La fraction de combat se subdivise elle-même en deux pelotons, composés chacun de quatre sections de voitures, comprenant uniformément, pour les trois premières sections de chaque peloton, deux voitures à gaz ; la quatrième est formée par une voiture de matériel et la voiture-treuil, dans le 1er peloton, par une voiture de matériel et les attelages haut-le-pied, dans le 2e peloton.

Le personnel de la Section attelée est constitué, d'une part, par des aérostiers chargés des opérations techniques, d'autre part, par des conducteurs attelant les voitures. L'effectif de la Section est de : 1 chef de Section, 4 lieutenants (officiers de reconnaissance), 2 lieutenants (chefs de peloton) (1), 10 sous-officiers et 95 gefreite ou soldats aérostiers, 10 sous-officiers ou gefreite montés, dont 1 trompette et 60 conducteurs ou ordonnances. Il faut encore ajouter 1 médecin, 1 vétérinaire, 1 aspirant-payeur, 1 sous-officier infirmier et 1 maréchal ferrant. Enfin, la Section compte 20 chevaux de selle et 102 de trait.

Chaque voiture est sous les ordres d'un aérostier gradé et non monté ; il a, dans ses attributions, la surveillance du personel technique attaché à la voiture dont il est le chef, ainsi que du matériel qui y est contenu.

Un gradé monté, par section de voitures, remplit les mêmes fonctions par rapport aux conducteurs et aux chevaux ; il porte le nom de chef d'attelages.

Les aérostiers de la fraction de combat peuvent être transportés sur les voitures de cet élément, à raison de 3 à 6, gradés ou non, par véhicule, y compris le chef de voiture. Le reste du personnel marche avec le train régimentaire.

---

(1) Les lieutenants chefs de peloton peuvent appartenir à la cavalerie ou au train.

A l'école de la Section attelée, on enseigne les mouvements de la voiture isolée et la manœuvre de la Section proprement dite.

Les seules formations réglementaires admises sont : la ligne, dans laquelle les voitures se trouvent à cinq pas d'intervalle, par pelotons accolés ou placés l'un derrière l'autre à quinze pas de distance, et la colonne, dans laquelle les voitures se suivent avec une distance de quatre pas.

Les évolutions de la Section attelée sont des plus simples. Elles se réduisent à la marche en ligne ou en colonne, aux changements de direction et au passage d'une formation à l'autre.

Le règlement prévoit deux allures : le pas (100 mètres à la minute), le trot (240 mètres). Il spécifie en outre que, dans des terrains difficiles ou pour des mouvements de longue durée, l'allure normale peut être réduite. L'allure du galop (400 mètres) admise par le projet de 1901 a été supprimée dans le règlement de 1903.

La quatrième partie expose les règles du *service des aérostiers en temps de guerre*. Elle constitue, en quelque sorte, le code de doctrine relatif à l'emploi tactique de l'aérostation militaire, et se divise naturellement en deux chapitres ayant trait respectivement à la guerre de campagne et à celle de forteresse.

A. *Guerre de campagne.* — Le règlement pose en principe que le ballon est un organe du service d'exploration mis à la disposition du commandant supérieur des troupes; les reconnaissances effectuées par les aérostiers complètent donc celles qui sont exécutées par les autres armes, mais ne les suppriment pas. L'état atmosphérique a une grande influence sur les résultats que peut fournir l'exploration d'un observateur placé dans la nacelle d'un ballon; mais, dans des conditions favorables, on pourra souvent, en peu de temps, donner

au commandement une image d'ensemble, suffisamment complète de la situation.

En général, l'exploration d'un ballon ne pourra s'étendre au delà de 7 kilomètres, à cause des difficultés que causent à l'observation les couverts et les accidents du sol. Quant à la hauteur d'ascension, elle n'atteindra 1000 mètres que dans des cas particuliers; « en principe, on se tiendra à l'altitude strictement nécessaire eu égard au but à atteindre, et, en campagne, il suffira généralement de s'élever à 600 mètres ».

L'emploi des aérostiers pendant le combat varie suivant la nature de l'engagement. Dans une marche de guerre, on placera la Section d'aérostiers à l'avant-garde lorsqu'on pourra s'attendre à un combat de rencontre, parce que, dans ce cas, il conviendra de mettre le ballon en station le plus tôt et le plus en avant possible, en tant que sa sûreté sera assurée. Dans l'attaque d'une position présentant un grand développement, et peut-être organisée à l'avance, on n'aura pas besoin de fournir aussi rapidement des renseignements que dans un combat de rencontre; on s'efforcera d'orienter aussi complètement que possible le commandement sur l'étendue de la position ennemie, les travaux qui la renforcent, les troupes qui l'occupent, l'emplacement des réserves, etc. Le ballon devra donc être établi en un point d'où l'on soit assuré de pouvoir explorer le terrain d'une manière continue et efficace. Enfin, dans la défense d'une position, on cherchera à découvrir, en temps opportun, l'approche des colonnes ennemies, à signaler leurs mouvements, les routes qu'elles suivent, et la répartition des forces adverses en vue de l'attaque. Si l'observateur a pu, à l'avance, en étudiant la carte et en s'orientant dans la nacelle, acquérir une connaissance approfondie et détaillée du terrain, le ballon sera susceptible de rendre au défenseur d'une position les plus importants services.

Quelles que soient les circonstances, il est certain que les renseignements recueillis dans une ascension captive seront d'autant plus exacts et complets que l'observateur sera plus habile. Le règlement insiste sur ce point : « Seuls, ceux qui auront été exercés à séjourner dans la nacelle, sont en état d'effectuer une exploration fructueuse. » Aussi l'observation sera-t-elle confiée en principe à un officier appartenant à la Section d'aérostiers ou y ayant été instruit ; par un temps calme et à une altitude maxima de 500 mètres, la nacelle pourra, d'ailleurs, recevoir, outre l'observateur, un autre officier désigné par le commandant des troupes. Le sens tactique, l'habitude de l'orientation, de bons yeux et de la décision, telles sont les qualités requises des officiers chargés des reconnaissances en ballon ; on s'efforcera de les développer en eux par une instruction appropriée.

Le règlement indique la manière dont s'exerce l'action du commandant des troupes sur une Section d'aérostiers placée normalement sous ses ordres ou mise provisoirement à sa disposition.

Dans les marches de guerre, et lorsque les colonnes prennent leurs dispositions préparatoires de combat, le chef de la Section se tient auprès du commandant des troupes avec un officier de reconnaissance et des estafettes ; il cherche à se mettre au courant des intentions du commandement, ainsi que des renseignements reçus, de manière à s'orienter aussi complètement que possible sur la situation.

Le commandant des troupes lui fait connaître le lieu et le moment où le ballon sera mis en station ; il lui communique les renseignements les plus importants qu'il possède sur l'ennemi, et, le cas échéant, la décision qu'il a prise et les ordres qu'il a donnés ; enfin, il détermine les bases d'après lesquelles devra s'exécuter l'observation et indique la principale direction à explorer.

Après avoir reçu ces ordres, le chef de la Section

rejoint son unité ; il donne ses instructions à l'officier de reconnaissance ; dirige l'ascension du ballon, et se tient dès lors auprès de sa troupe. Il reçoit, par l'intermédiaire du lieutenant chargé du téléphone, les rapports de l'observateur, et les communique, par estafettes, au commandant des troupes, avec lequel il se tient en communication constante ; au besoin, on accélère la transmission des renseignements en établissant une ligne télégraphique ou téléphonique (1). Le chef de la Section a laissé, auprès du commandant des troupes, l'officier qui l'accompagnait avec quelques estafettes ; il doit être tenu par lui au courant de la situation.

Sur le champ de bataille, une Section d'aérostiers n'aura, dans la plupart des cas, pas besoin de soutien spécial, sa sûreté étant suffisamment garantie par la place qu'elle occupe au milieu des troupes ; toute unité se trouvant dans son voisinage doit, d'ailleurs, lui venir en aide, s'il est nécessaire.

Lorsque, le ballon ayant été mis en station, on constate que l'observation ne s'effectue pas dans les meilleures conditions, la Section peut être amenée à changer de position. Les ordres nécessaires sont donnés par le commandant des troupes ; en cas d'urgence, le chef de la Section agit de sa propre initiative et rend compte. « La condition d'améliorer l'exploration prime toutes les autres. » En conséquence, dès que le ballon est en station, le chef de la Section doit étudier, d'après la situation tactique, les changements de positions que son unité pourrait avoir à effectuer, il fait reconnaître et, au besoin, aménager les voies d'accès.

Lorsqu'une Section se déplace, elle peut transporter le ballon gonflé ou vide ; dans ce dernier cas, il est néces-

(1) La création d'une ligne de ce genre n'incombe pas aux aérostiers, mais aux troupes de télégraphie.

saire de procéder à un second gonflement sur la nouvelle position choisie, ce qui entraîne une plus grande consommation de gaz. « Mais, dit le règlement, jamais, dans les moments décisifs, le prétexte de faire une économie de gaz ne doit empêcher l'emploi énergique et la mise en jeu de toutes les forces et de tous les moyens pour que l'exploration produise les résultats les plus féconds. »

Au reste, le chef d'une Section d'aérostiers dispose immédiatement, dans les voitures de son unité, du gaz nécessaire pour deux gonflements. Lorsque l'approvisionnement d'un peloton est épuisé, les voitures vides restent auprès de la Section jusqu'à ce qu'il soit possible de les envoyer se ravitailler à la colonne de gaz, qui possède des ressources égales à celles de la Section. Dans ce mouvement, elles sont toujours conduites par un officier, de préférence par le chef du peloton dont elles font partie.

La colonne de gaz est un élément des parcs et convois; en principe, elle est rattachée au premier échelon des colonnes de munitions. Lorsqu'on prévoit un combat, et que tout ou partie de ces colonnes ainsi que plusieurs hôpitaux de campagne sont poussés en tête des trains régimentaires ou à la queue des troupes, la colonne de gaz peut marcher avec ces éléments. Il appartient au commandant de la brigade d'artillerie de campagne, sous les ordres duquel elle aura été placée par le commandant des troupes, de la rapprocher du champ de bataille et de donner au chef de la Section d'aérostiers les renseignements utiles concernant l'arrivée de la colonne de gaz. Le chef de la Section a, d'ailleurs, le devoir de provoquer ces renseignements.

Le ravitaillement s'opère par échange de réservoirs; dès qu'il est terminé, les voitures à gaz rejoignent la Section d'aérostiers le plus rapidement possible. Le règlement fait ressortir que, pendant leur absence, la

Section perd une partie de sa mobilité, parce qu'elle ne possède plus un nombre de voitures suffisant pour le transport de son personnel. Il sera donc avantageux que le commandant des troupes rapproche la colonne de gaz de la Section autant que le permettront les circonstances; quand rien ne s'y opposera, ces deux éléments devront se trouver l'un près de l'autre.

B. *Guerre de forteresse.* — Dans leur ensemble, les principes de l'emploi du ballon dans la guerre de campagne sont applicables à celle de forteresse. Mais les reconnaissances ordinaires étant plus difficiles dans cette dernière, les explorations en ballon y joueront un rôle plus considérable. Dans la guerre de forteresse, la situation ne se modifie qu'avec lenteur, le temps ne fait pas défaut, mais on a besoin de renseignements plus précis et plus détaillés; telles sont les considérations qui devront guider les observateurs. En général, pour des stations de longue durée, on est forcé de maintenir le ballon en dehors de la zone d'action des pièces de la grosse artillerie; en tout cas, on pourra compliquer le tir de l'ennemi en modifiant la hauteur d'ascension et en changeant de position.

Le règlement formule certaines règles spéciales concernant le service des aérostiers dans les sièges et dans les places.

Dans les sièges, les formations d'aérostiers relèvent directement du commandant en chef qui peut, s'il le juge convenable, les placer sous les ordres d'un de ses subordonnés, par exemple du commandant de l'artillerie du corps de siège.

Avant et pendant l'investissement, le ballon effectue une reconnaissance générale des abords de la place, de l'état des travaux d'armement et de défense, et des points avancés occupés par la garnison.

Après le choix du front d'attaque, il s'efforce de déterminer exactement la nature et l'emplacement des

ouvrages et des batteries, ainsi que la répartition des forces adverses aux avant-postes et dans la zone située en arrière. Dès que son artillerie a réussi à ouvrir le feu, l'assiégeant peut généralement se rapprocher de la place. Le ballon est alors employé surtout pour l'observation de la lutte d'artillerie, mais il ne doit pas négliger la recherche de renseignements sur les mouvements, les rassemblements, les travaux de l'ennemi. A ce point de vue, lorsque le ballon captif aura des vues insuffisantes sur le secteur à explorer, on pourra utilement compléter les reconnaissances au moyen d'ascensions libres.

Pour assurer le ravitaillement des formations d'aérostiers et coordonner les envois de la zone de l'arrière, le commandant du corps de siège fait établir un dépôt de gaz à l'abri des feux de l'ennemi.

Dans les places, les formations d'aérostiers sont sous les ordres directs du gouverneur ou du commandant de la place ; elles peuvent être mises à la disposition d'un de ses subordonnés, notamment du commandant de l'artillerie.

Dans la période initiale de l'investissement, le ballon captif doit contribuer aux reconnaissances faites en vue de signaler l'approche de l'ennemi, et, dans ce but, il sera souvent avantageux de l'employer à l'extérieur de la place. Les observateurs ont ensuite une mission fort importante : ils doivent chercher à déterminer, le plus tôt possible, la direction de l'attaque de l'ennemi, et, pour obtenir ce résultat, se baser sur les progrès des troupes d'investissement, sur le mouvement des trains signalé sur les voies ferrées, sur les préparatifs de l'artillerie et la constitution d'approvisionnements de toute sorte. Le secteur d'attaque déterminé, les observateurs se préoccuperont de fixer la situation des batteries de l'ennemi et, à cet égard, ils pourront tirer d'importantes conclusions d'indices tels que la création de

voies de transport et la réunion du matériel spécial à la construction des batteries. Enfin, pendant la lutte d'artillerie, le ballon captif permettra d'observer les résultats du tir.

Dans les places, il sera souvent utile de recourir à des ascensions libres, notamment pour maintenir des communications avec l'extérieur.

La cinquième partie traite *des honneurs et parades*. Elle présente peu d'intérêt. On se bornera à mentionner que les troupes d'aérostation peuvent prendre part aux parades avec ou sans leurs voitures.

Dans le premier cas, elles prennent la formation en ligne prescrite pour la Section attelée et défilent par pelotons distants de 30 pas. Dans le second cas, elles se forment en ligne s'il ne s'agit que d'une seule compagnie ou Section, en colonne de pelotons si plusieurs de ces unités prennent part à la parade ; elles défilent en ligne ou par pelotons.

De l'analyse qui vient d'être faite, il semble résulter que le règlement du 8 octobre 1903 atteint le but en vue duquel il a été rédigé. Dégagé de toutes les prescriptions qui ne sont pas essentielles pour permettre aux aérostiers de remplir leur mission en temps de guerre, il n'indique, pour l'instruction et le service en temps de paix, que des règles et des procédés simples. Peut-être même, en adoptant des formations et des commandements parfois identiques pour la manœuvre de la compagnie et pour celle de la Section attelée, a-t-on cherché à différencier aussi peu que possible le maniement des unités existant en temps de paix ou constituées seulement au moment de la mobilisation. Ainsi, tout en adoptant pour l'instruction à pied la plus grande partie des prescriptions en vigueur dans l'infanterie, le règlement a divisé la compagnie d'aérostiers en deux pelotons

[illegible] peut être cette modifi-cation [illegible] d'ailleurs par la différence d'effectif des compagnies d'infanterie et d'aérostiers. On en peut [illegible] la même constitution organique à la com-pagnie [illegible] temps de paix et à la Section [illegible]-ment [illegible] temps de guerre.

La [illegible] n'est pas la seule qualité du règlement. [illegible] la concision. Sans doute, dans les 138 pages [illegible] qui le composent, on ne peut [illegible] toutes les prescriptions qu'il est utile aux hommes de troupe et indispensable aux gradés de con-naître [illegible] pour l'instruction [illegible] de la gymnastique [illegible] de nomenclature et d'en-tretien du matériel [illegible] à des documents spéciaux. Mais cette restriction même contribue à donner au règlement un caractère plus général et sou-ligne l'importance des prescriptions qu'il contient. Quoique destiné avant tout aux troupes d'aérostation, ce règlement sera accueilli avec joie par les autres armes. Dorénavant, tous les officiers pourront se mettre au courant du service de ces troupes et se familiariser avec les principes qui règlent leur emploi (1).

Cette opinion exprimée par un journal militaire alle-mand à propos du projet mis à l'essai en 1901, s'applique encore complètement au règlement de 1903 qui, comme on l'a vu précédemment, n'en diffère que par quelques modifications peu importantes introduites notamment dans les détails de manœuvre de l'école du ballon.

145

---

(1) *Militär-Wochenblatt* du [illegible]8 janvier 1902.

RÉORGANISATION

DE

L'ARMÉE BULGARE



Le gouvernement bulgare a pris récemment un certain nombre de mesures tendant à perfectionner l'organisation de l'armée.

Une de ces réformes a consisté à augmenter en 1903 le contingent appelé sous les drapeaux et à l'incorporer en octobre, c'est-à-dire plusieurs mois avant l'époque habituelle, ce qui a accru le nombre des hommes présents dans les unités (1).

Plusieurs ukases princiers, datés des 29 et 30 décembre 1903, 18 et 27 janvier 1904, ont introduit depuis dans l'organisation de l'armée des modifications importantes, ayant surtout pour but de renforcer l'armée active ou de première ligne au moyen d'éléments empruntés en majeure partie à l'armée de réserve ou de deuxième ligne, qui a été supprimée par ce fait.

Ce sont ces modifications, dont la mise à exécution a été prescrite pour le 1er janvier 1904, que nous nous proposons d'indiquer sommairement, en commençant par celles qui ont trait à la nouvelle organisation du ministère de la guerre.

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, novembre 1903, p. 341.

I

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

L'organisation du ministère de la guerre, exposée dans la *Revue* (1), a subi dans ces dernières années plusieurs modifications, qui viennent d'être coordonnées.

Le ministère de la guerre est aujourd'hui divisé en sept parties :

1° L'état-major de l'armée ;
2° La division (*otdiel*) administrative ;
3° L'inspection de l'infanterie ;
4° L'inspection de l'artillerie ;
5° L'inspection de la cavalerie ;
6° La chancellerie ;
7° Le service (*tchast*) de la justice militaire.

L'état-major de l'armée se compose de quatre bureaux (*otdielenia*), dits des opérations, du génie, de la mobilisation, du service cartographique et topographique.

La division administrative comprend trois bureaux : le bureau économique (*domakinsko*) avec ses sections (*sektsii*) économique et budgétaire ; le service de santé militaire avec ses sections médicale et vétérinaire ; le service des constructions militaires.

L'inspection de la cavalerie comporte un bureau des remontes.

La chancellerie se divise en trois bureaux : inspection de l'organisation (*stroevo-inspektorsko*) ; direction des pensions (*pensionno upravlenie*) ; archives générales et enregistrement (*registratura*).

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, janvier 1901, p. 69.

II

ORGANISATION DE L'ARMÉE.

Infanterie. — Depuis quelque temps il était question de mettre les douze régiments d'infanterie de réserve, qui n'avaient qu'un seul bataillon, sur le même pied que les vingt-quatre régiments actifs, qui en ont deux.

Une première mesure préparatoire avait été prise en janvier 1902 par la formation d'une compagnie hors rang dans chaque régiment de réserve ; cette compagnie était destinée à former le noyau du deuxième bataillon.

Un décret vient d'achever la transformation des douze régiments de réserve en les portant tous à deux bataillons. Les régiments ainsi renforcés prennent la dénomination de « régiments actifs » et sont numérotés de 25 à 36. Ils sont détachés des brigades auxquelles ils appartenaient et sont groupés en six brigades à deux régiments, formant elles-mêmes trois divisions à deux brigades.

Il est formé un état-major pour chacune des nouvelles divisions (7e de Rilo, 8e de Tundja, 9e de Pleven) et des nouvelles brigades.

Chacune de ces divisions est dotée en outre d'un hôpital de campagne.

Les compagnies garde-frontière qui comptaient dans les régiments de réserve, ainsi que la garnison permanente de Silistrie, font dorénavant partie intégrante des régiments actifs d'infanterie.

Cavalerie. — L'escadron de la Garde prend la dénomination de « régiment de cavalerie de la Garde ».

Les quatre régiments de cavalerie existants sont réunis en deux brigades de deux régiments ; les régiments nos 1 et 2 forment la 1re brigade, les régiments

n°s 3 et 4, la 2e ; un état-major est constitué pour chacune de ces brigades.

Il est créé dans le régiment de cavalerie de la Garde, ainsi que dans chacun des *divisiones* (groupes de cavalerie) un escadron en plus de celui qui existe.

Trois dépôts de remonte sont formés à Kabiuk, Pleven et Kaiaburun.

Artillerie. — Il est créé trois régiments d'artillerie portant les n°s 7, 8 et 9 et stationnés respectivement à Samokov, Stara-Zagora et Pleven ; ils sont affectés aux divisions d'infanterie portant les mêmes numéros. On les a constitués au moyen de groupes de trois batteries empruntés aux six régiments d'artillerie existants (1).

Le régiment d'artillerie de montagne reçoit la dénomination de « brigade d'artillerie de montagne » tout en conservant sa composition actuelle.

Génie. — Il est créé une direction (*upravlenie*) du commandant des troupes du génie, ayant son siège à Sofia.

Il est formé, outre les trois bataillons de pionniers existants, six autres bataillons de pionniers portant les n°s 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Chacun de ces bataillons se compose de deux compagnies de pionniers et d'une demi-compagnie technique.

Les bataillons de pionniers sont rattachés aux divisions d'infanterie portant le même numéro qu'eux.

La compagnie de chemins de fer est transformée en un bataillon de chemins de fer à deux compagnies par la création d'une nouvelle compagnie.

Train. — Les six compagnies du train sont supprimées et remplacées par neuf détachements du train (*vozarski komandi*), à raison d'un par régiment d'artillerie.

---

(1) Provisoirement, ces groupes restent dans leurs garnisons actuelles et les états-majors des nouveaux régiments sont établis à Sofia, Philippopoli et Sevlievo.

Ces détachements sont chargés du matériel du parc et des approvisionnements.

III

DIVISION MILITAIRE DU TERRITOIRE.

Le territoire de la principauté (1) est divisé, au point de vue de l'administration militaire, en neuf régions (*oblasti*) de division dénommées :

1re de Sofia.
2e de Thrace.
3e des Balkans.
4e de Preslav.
5e du Danube.
6e de Vidin.
7e de Rilo.
8e de Tundja.
9e de Pleven.

Ces régions comprennent chacune un certain nombre d'arrondissements (*okolii*) administratifs et sont divisées en quatre subdivisions de région (*okrujia*) ; celles-ci correspondent aux quatre régiments stationnés dans la région et ont pour chef-lieu la garnison où réside l'état-major du régiment ; elles sont commandées par l'adjoint du commandant de régiment qui, pour cette raison, prend le titre de « commandant de la subdivision », et se divisent, à leur tour, en quatre rayons (*raioni*) de bataillon.

Il est créé un emploi de commandant pour chacun des rayons de bataillon.

IV

EMPLACEMENTS DES TROUPES.

Le tableau n° 1 indique les emplacements des états-

(1) Voir le croquis.

[redacted]

majors des divisions, brigades et régiments d'infanterie.

TABLEAU N° 1.

DIVISIONS		BRIGADES		RÉGIMENTS	
N°	EMPLACEMENT	N°	EMPLACEMENT	N°	EMPLACEMENT.
1	Sofia.	1	Sofia	1	Sofia.
				6	Sofia.
		2	Sofia.	16	Orhanie.
				25	Caribrod.
2	Philippopoli.	1	Philippopoli. . . .	9	Philippopoli.
				21	Stanimaka
		2	T. Pazardjik	27	T. Pazardjik.
				28	Karlovo.
3	Sliven.	1	Sliven	11	Sliven.
				32	Nova-Zagora.
		2	Iambol	24	Burgas.
				29	Kazil-Agatch.
4	Choumen.	1	Choumen	7	Choumen.
				19	Silistrie.
		2	Varna.	8	Varna.
				31	Dobritch.
5	Russe (Rouchtchouk).	1	Russe.	2	Russe.
				5	Russe.
		2	Trnovo.	18	Trnovo.
				20	Trnovo.
6	Vratca	1	Vidin	3	Vidin.
				15	Bielogradtchik.
		2	Vratca.	35	Vratca.
				36	Orichovo.
7	Dubnica.	1	Küstendil.	13	Küstendil.
				26	Radomir
		2	Samokov	14	Dubnica.
				22	Samokov.
8	Stara-Zagora.	1	Haskovo.	10	Haskovo.
				30	Trnovo-Seimen.
		2	Stara-Zagora. . . .	12	Stara-Zagora.
				23	Kazanlik.
9	Pleven	1	Pleven	4	Pleven.
				17	Pleven.
		2	Lovetch	33	Svichtchov.
				34	Lovetch.

Seize compagnies garde-frontière, numérotées de 1 à 16, sont fournies par les divisions d'infanterie conformément au tableau n° 2 ci-après, indiquant, en outre, les secteurs gardés.

Elles sont relevées chaque année, au 1er octobre, par des compagnies prises à tour de rôle dans tous les régiments de la même région.

TABLEAU N° 2.

RÉGIONS.	COMPAGNIES garde-frontière. N°	SECTEURS.
1re de Sofia	1	Debelir à Carev-Dol inclus.
7e de Rilo	2	Tievac à Malka-Crcaria inclus.
	3	Jeravino à Chiatchka-Mahala inclus.
	4	Charkov-Tchiflik à Djevarica inclus.
2e de Thrace	5	Tchadr-Tepe à Jrebitchko inclus.
	6	Kritchim à Topolovo inclus.
8e de Tundja	7	Ioutch-Tepe à Geren inclus.
	8	Pandajik à Kavur-Alan inclus.
3e des Balkans	9	Gerdeme à Kanlu-Dere inclus.
	10	Urum-Keui à Gerzeken inclus.
4e de Preslav	11	Biala à Sevendik inclus.
	12	Deli-Jusuf-Kuiusu à Garvan inclus.
5e du Danube	13	Kadi-Keui à Iantra inclus.
9e de Pleven	14	Bardim à Isker inclus.
6e de Vidin	15	Biechlii à Vlachka-Rakovica inclus.
	16	Baleevo à Martinova-Tchuka inclus.

Le tableau n° 3 fait connaître les emplacements des états-majors des neuf bataillons de pionniers et du bataillon de chemins de fer.

TABLEAU N° 3.

BATAILLONS DE PIONNIERS.	EMPLACEMENT.
Numéro 1	Sofia
— 2	Pechera.
— 3	Iambol.
— 4	Chumen.
— 5	G. Oriehovica.
— 6	Vidin.
— 7	Dubnica.
— 8	Stara-Zagora.
— 9	Nikopol.
Bataillon de chemins de fer	Sofia.

V

RECRUTEMENT.

Par suite de la suppression de l'armée de réserve et en raison des nouvelles créations, les 25 classes qui forment l'armée sont réparties conformément aux indications qui suivent :

Les hommes de toutes armes qui, à la date du 1er janvier 1904, appartenaient à l'ancienne armée de réserve, compteront à partir de cette date dans la réserve de l'armée active.

Les hommes qui font partie du 1er ban de la milice et qui ont eu, au 1er janvier 1904, 38 et 39 ans (infanterie) ou 37 et 38 ans (armes spéciales), seront également affectés à la réserve de l'armée active.

Les hommes de toutes armes affectés à la milice (1er et 2e bans) qui, au 1er janvier 1904, ont atteint 40, 41, 42 et 43 ans, formeront, à partir de cette date, le 1er ban de la milice ; ceux qui ont atteint 44 et 45 ans constitueront le 2e ban.

Il résulte de ces dispositions que les obligations militaires sont dorénavant réglées de la façon suivante :

Dix-neuf ans de service dans l'armée active et sa réserve, soit de 21 à 39 ans d'âge, pour l'infanterie, se décomposant ainsi : deux ans dans l'armée active, dix-sept ans dans la réserve de cette armée ;

Dix-huit ans de service, soit de 21 à 38 ans pour les armes spéciales — cavalerie, artillerie et génie — se décomposant ainsi : trois ans dans l'armée active, quinze ans dans la réserve (1) ;

---

(1) L'ukase n'indique pas dans quelle catégorie sont classés les hommes des armes spéciales ayant atteint 39 ans au 1er janvier 1904.

Quatre ans dans le 1er ban de la milice, de 40 à 43 ans pour toutes les armes ;

Deux ans dans le 2e ban de la milice, de 44 à 45 ans, également pour toutes les armes.

VI

RÉSUMÉ.

Comme conséquence de ces diverses modifications, l'armée bulgare présente aujourd'hui la composition suivante sur le pied de paix :

Armée active. — L'*infanterie* se compose de 36 régiments actifs à deux bataillons de quatre compagnies chacun, soit 72 bataillons.

Les régiments sont groupés en neuf divisions comprenant chacune deux brigades à deux régiments (voir le tableau n° 1) de deux bataillons.

Les compagnies garde-frontière sont au nombre de 16 ; elles sont prélevées sur les troupes des neuf divisions (voir le tableau n° 2).

Il existre, en outre, une compagnie disciplinaire.

La *cavalerie* comprend :

Un régiment de la Garde à deux escadrons ;

Deux brigades à deux régiments comptant chacun quatre escadrons actifs ;

Six groupes de cavalerie divisionnaires à deux escadrons ;

Soit en tout 30 escadrons.

Il est probable que le nombre des groupes divisionnaires sera porté plus tard à neuf, de manière à en affecter un à chaque division d'infanterie.

Les dépôts de remonte sont au nombre de quatre.

L'*artillerie* se divise en artillerie de campagne, de montagne et de forteresse.

L'artillerie de campagne comprend neuf régiments numérotés de 1 à 9 et affectés respectivement aux neuf divisions d'infanterie. Ces régiments ont provisoirement une composition variable ; ils sont à deux ou trois groupes de trois batteries.

Les régiments n°s 1, 4, 5, 6, 7 et 8 ont trois groupes, dont deux seulement sont attelés en temps de paix ; ceux n°s 2, 3 et 9 possèdent chacun seulement deux groupes : soit en tout 72 batteries de campagne.

L'artillerie de montagne forme une brigade à trois groupes de trois batteries, soit neuf batteries de montagne.

L'artillerie de forteresse se compose de trois bataillons (Sofia, Chumen et Vidin), à trois compagnies chacun.

Le *génie* comprend : neuf bataillons de pionniers, numérotés de 1 à 9 (voir le tableau n° 3), affectés respectivement aux neuf divisions portant le même numéro, les bataillons étant à deux compagnies de pionniers et une demi-compagnie technique (télégraphie, téléphonie et service optique) ; un bataillon de chemins de fer à deux compagnies ; une compagnie de pontonniers.

Le *train* compte neuf détachements rattachés respectivement aux neuf régiments d'artillerie.

Les *troupes sanitaires* forment neuf hôpitaux divisionnaires.

Milice. — La milice n'a pas de cadres en temps de paix. En raison des modifications apportées à sa composition, il semble qu'on puisse prévoir, en temps de guerre, la mobilisation de 24 bataillons de milice du premier ban (hommes de 40 à 43 ans) et de 12 bataillons de milice du deuxième ban (hommes de 44 et 45 ans).

En ce qui concerne les *effectifs de paix* des principales

BULGARIE:



SERBIE
Silistrie
IV
Dobritch
Baltchik
Varna
Chumen
Aidos
liven
Bourgas
Iambol
III
il-Agatch
MER NOIRE
N.
S.
Andrinople
100 kil.

unités, ils ont été fixés par le budget pour 1904 aux chiffres suivants :

	Combattants.	Non-combattants.
Régiment d'infanterie à deux bataillons...	817	35
Régiment de cavalerie à quatre escadrons.	583	38
Groupe de cavalerie divisionnaire à deux escadrons..........................	292	22
Régiment d'artillerie de campagne.......	599	61
Bataillon d'artillerie de forteresse........	359	43
Bataillon de pionniers..................	269	14

Si l'on tient compte des 1138 hommes (dont 836 des contingents annuels) appartenant aux équipages de la flotte, on arrive, pour l'effectif budgétaire de l'ensemble de l'armée, à 49,214 hommes de troupe et 2,519 officiers non compris les médecins.

Il faut noter, en outre, que les opérations du consei. de revision relatives à la classe de recrutement qui, normalement, serait convoquée au début de 1905, étaient déjà presque terminées dans les premiers jours de janvier dernier.

Cette classe pourrait donc être appelée, dès à présent, si c'était nécessaire.

En admettant que cette convocation ait lieu et que le contingent soit de 24,000 hommes comme l'année dernière, l'armée compterait sur le pied de paix, environ 76,000 hommes (flotte comprise).

Il n'a pas été publié de renseignements concernant la *mobilisation* des divers éléments de l'armée. Il est possible que chacun des 72 bataillons d'infanterie se transforme, à la mobilisation, en 1 régiment à 4 bataillons, ce qui donnerait 288 bataillons, pouvant former 18 divisions à 4 régiments de 4 bataillons.

Les effectifs des unités mobilisées seraient alors approximativement ceux que nous donnons ci-après ; ils formeraient un total de 313,650 hommes.

DÉSIGNATION DES UNITÉS.	EFFECTIF.	NOMBRE.	TOTAL.
	Hommes.		Hommes.
Bataillons d'infanterie..............	1,000	288	288,000
Escadrons........................	150	30	4,500
Batteries de campagne à 6 pièces...	150 (?)	72	10,800
Batteries de montagne à 6 pièces....	150 (?)	9	1,350
Bataillons de pionniers............	1,000	9	9,000
Ensemble			313,650

A ce nombre, il conviendrait d'ajouter les effectifs de certaines unités (détachements du train, troupes de forteresse, de chemins de fer, sanitaires, etc.), ainsi que des formations de la milice.

Nous mentionnerons, enfin, que le *budget* de la guerre pour l'exercice de 1904 s'élève à 26,283,468 francs, en augmentation de 2,973,106 francs par rapport au budget précédent et qu'un crédit extraordinaire voté en décembre dernier, également pour les besoins de l'armée, s'élevait à 25 millions de francs.

(171)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

Réorganisation du Ministère de la guerre. — Un plan complet de réorganisation du Ministère de la guerre vient d'être adopté, sur la proposition de la Commission d'enquête nommée spécialement en vue de cette étude. Les grandes lignes de ce plan sont exposées ci-dessous.

I. *Comité de Défense* (*Defence Committee*). — Le Comité de défense comprenait, avant la réorganisation :

Le premier Ministre, président ;

Les Secrétaires d'État de la Guerre, de la Marine et des Affaires Étrangères ;

Les chefs de l'*Intelligence Department* de la Guerre et de la Marine.

Ce Comité est maintenu et complété par un noyau permanent ayant la composition suivante :

1° Un secrétaire permanent nommé pour cinq ans et rééligible ;

2° Sous la direction de ce secrétaire, deux officiers de marine désignés par l'Amirauté, deux officiers de l'armée désignés par le Ministère de la guerre, deux officiers des Indes, nommés par le vice-roi, et, autant que possible, un ou plusieurs représentants des colonies.

Ces officiers, qui ne devront pas être d'un grade élevé, ne resteront pas en fonctions plus de deux ans.

Les attributions de ce noyau permanent, qui constitue une sorte de section d'études, sont :

a) L'étude de toutes les questions de défense de l'Empire au point de vue de la flotte, de l'armée des Indes et des colonies ;

b) La centralisation des informations émanant de l'Amirauté, des Ministères de la Guerre, de l'Inde et des Colonies et des autres Départements d'État ;

c) La préparation, à l'avance, des documents qui pourraient être nécessaires au premier Ministre et au Comité de défense ;

d) Les avis utiles au Comité relativement aux questions de défense intéressant plusieurs Départements ;

e) La tenue à jour des documents pour le Cabinet en fonctions et ceux qui lui succéderaient.

N. B. — La création de ce nouvel organe entraîne la suppression du *Joint Naval and Military Committee on Defence*.

installé, au mois de janvier dernier, près des sources de l'Elbe, à Hohenelbe, en vue d'organiser une école de skieurs.

Le détachement d'hommes à instruire, formé dans la 10e division d'infanterie, a été réuni en ce point pendant trois semaines, sous le commandement d'un lieutenant-colonel du 98e régiment.

Les exercices ont été divisés en trois périodes, d'une semaine chacune.

1° Première semaine. — Instruction individuelle, par séances de deux à trois heures, matin et soir.

Marche en plaine, en ligne droite; changements de direction; en s'attachant à rendre l'homme indépendant de son bâton.

Marche sur les pentes; glissades de longue durée et exercices de sauts. Le détachement eut à sa disposition les dispositifs spéciaux installés à Hohenelbe par un club de « ski ».

2° Deuxième semaine. — Instruction sur le service des patrouilles et des estafettes.

Les séances prennent toute la journée, et durent de cinq à sept heures. On choisit un terrain de plus en plus difficile.

Exemples des exercices : Placement de petits postes, avec envoi de patrouilles et d'estafettes; combat de deux patrouilles de flanqueurs.

Dans cette période, l'homme est exercé à l'emploi du fusil dans les différentes positions du tireur et en utilisant le terrain.

3° Troisième semaine. — Marches de longue durée, principalement en patrouilles.

D'Hohenelbe, situé à 484 mètres, on a atteint des altitudes de 1000 à 1190 mètres.

Deux officiers firent, dans ces conditions, des parcours de 25 et 28 kilomètres, retour non compris.

Les exercices, commencés sans le paquetage, se terminèrent en tenue de campagne complète.

Le résultat en fut très satisfaisant; tous les hommes, sans exception, purent franchir les obstacles rencontrés dans les dernières séances.

Le succès remporté cet hiver fait espérer, dit la *Reichswehr* du 12 février 1904, que d'autres corps enverront leurs détachements d'hommes munis de skis, sur le terrain de Hohenelbe, pour les y exercer.

EMPIRE ALLEMAND.

Administration des troupes de communications. — Les prérogatives de l'inspecteur des troupes de communications, dont la résidence est à Berlin, ont été déterminées par l'ordre de Cabinet du 25 mars 1899.

Ce même ordre avait en outre réglé comme il suit les pouvoirs des commandants de corps d'armée à l'égard de ces troupes :

« Les troupes de communications dépendent du commandement du « corps d'armée, sur le territoire duquel elles tiennent garnison, dans « les mêmes conditions que les bataillons de pionniers.

« En particulier, les affaires concernant le recrutement, l'adminis- « tration de garnison, les congés par réforme, la retraite des employés « subalternes, les payeurs, la justice militaire relèvent du comman- « dant de corps d'armée. »

Un ordre ministériel, en date du 7 janvier 1904, vient de donner à l'inspecteur des troupes de communications, à l'égard des troupes et des établissements de son ressort qui se trouvent à Berlin et environs immédiats, les attributions d'un général commandant de corps d'armée. Ces dispositions nouvelles, prises à titre d'essai, entreront en vigueur le 1er avril 1904.

En outre, toujours à titre d'essai, le fonctionnaire de l'intendance, qui remplissait auprès de l'inspecteur des troupes de communications, les fonctions dévolues aux intendants divisionnaires auprès des généraux commandant les divisions, aura désormais les attributions d'un intendant de corps d'armée et relèvera directement du Ministre de la guerre. L'ordre énumère les divers bâtiments militaires qui seront entretenus sous la surveillance et le contrôle de ce fonctionnaire, les affaires qui rentrent dans ses attributions et celles qui continuent, au contraire, à relever de l'intendance du corps de la Garde ; parmi ces dernières, citons notamment les magasins d'habillement, les magasins de subsistances et les hôpitaux.

Association prussienne des anciens militaires. — Un ordre de Cabinet, du 27 janvier 1904, a nommé le Prince héritier président d'honneur de l'Association prussienne des anciens militaires.

Constitution d'un personnel de réserves pour l'École de tir de l'artillerie a pied. — Un ordre de Cabinet en date du 28 janvier 1904 a prescrit la constitution d'un personnel spécial de réserves pour l'École de tir de l'artillerie à pied de Jüterbog. Il comprendra les officiers de réserve qui auront fait un stage à cette école, les sous-officiers et les hommes de troupe qui y auront servi. L'inspection générale de l'artillerie à pied doit établir des listes de proposition indiquant les officiers susceptibles de faire partie de ce personnel ; elle le tiendra au complet, suivant les besoins de la mobilisation en fournissant ultérieurement d'autres états de proposition.

Les officiers de réserve de l'École de tir de l'artillerie à pied porteront l'uniforme de l'école avec les insignes spéciaux aux officiers de réserve.

Les sous-officiers et les hommes de troupe libérés à l'automne de 1903 et ayant servi à l'École de tir de l'artillerie à pied seront versés dans son personnel de réserves.

Le règlement d'exécution de la loi de recrutement reçoit en conséquence les additions ou modifications suivantes :

« *a*) Les sous-officiers et hommes de troupe qui ont servi à l'École de tir de l'artillerie de campagne ou à celle de l'artillerie à pied, à l'exclusion des conducteurs d'artillerie de campagne affectés à cette dernière, sont versés dans la réserve de l'École de tir correspondante.

« *b*) Les sous-officiers et hommes de troupe appartenant au personnel des réserves de l'École de tir de l'artillerie de campagne ou de celle de l'artillerie à pied passent, le 1er octobre de la cinquième année après leur incorporation, dans la réserve de leur arme (artillerie de campagne ou artillerie à pied, de la ligne ou de la Garde).

« *c*) Les officiers de réserve de l'École de tir de l'artillerie de campagne passent de la réserve dans la landwehr de la Garde de l'École de tir de l'artillerie de campagne; ceux de l'École de tir de l'artillerie à pied dans la landwehr de la Garde de l'artillerie à pied. »

Emploi et promotion des soldats-ordonnances. — En vertu d'une décision ministérielle du 28 janvier 1904, il est interdit d'employer comme soldats-ordonnances des militaires possédant le grade de *gefreite* et comptant à ce titre dans l'effectif budgétaire; en outre, les ordonnances ne pourront plus, soit pendant leur temps de présence sous les drapeaux, soit à l'époque de leur libération, être nommés *gefreite* en surnombre, à moins qu'ils ne soient rengagés.

Répartition des districts de landwehr du XVIe corps. — A la date du 1er février 1904, l'unique district de brigade constitué par la région du XVIe corps d'armée a été dédoublé : les districts de landwehr de Metz et de Thionville forment seuls le district de la 66e brigade; celui de Forbach, le district de la 65e brigade, de nouvelle création.

Le nouveau quartier-maitre général. — Par ordre de Cabinet en date du 16 février dernier, le général-lieutenant v. Moltke, précédemment général-adjudant et commandant de la 1re division de la Garde,

a été nommé quartier-maître général (emploi vacant). Depuis le 1er janvier, le général v. Moltke était détaché pour faire le service auprès du chef de l'état-major de l'armée.

Les grandes manœuvres en 1904. — Un ordre de Cabinet, en date du 18 février, contient les prescriptions suivantes au sujet des grandes manœuvres prochaines :

La Garde et le IXe corps manœuvreront l'un contre l'autre devant l'Empereur.

Des colonnes de subsistances (*Proviant Kolonnen*) seront constituées dans ces corps d'armée à l'aide d'éléments fournis par les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 10e et 11e bataillons du train.

La Garde disposera, pour les manœuvres du régiment, de grenadiers du corps n° 8 et du régiment de dragons n° 2 (du IIIe corps), ainsi que d'une section d'aérostiers.

Au IXe corps seront de même affectés la 37e brigade d'infanterie et la 19e brigade d'artillerie (Xe corps), le régiment de hussards n° 3 et le détachement de mitrailleuses n° 7 (IIIe corps), ainsi qu'une section d'aérostiers.

Des divisions de cavalerie (A et B) seront formées dans les IXe et VIIe corps, savoir :

La division A, au moyen des 3e, 18e et 19e brigades de cavalerie (IIe, IXe et Xe corps), d'un groupe à cheval du Xe corps, du détachement de mitrailleuses n° 7 (IIIe corps) et d'un détachement de pionniers du IXe corps;

La division B, au moyen des 13e, 21e et 22e brigades de cavalerie (VIIe, XVIIIe et XIe corps) et d'un groupe à cheval du XIe corps.

Ces deux divisions de cavalerie, ainsi que celle de la Garde, exécuteront des manœuvres spéciales dans les camps de Münster, Senne et Alten Grabow.

Une division de cavalerie sera formée également dans le XIIIe corps (wurtembergeois), dont les éléments seront renforcés de la 16e brigade de cavalerie (VIIIe corps) et du groupe à cheval de Sarrebourg (XVe corps).

Des exercices d'attaque de positions fortifiées avec participation de l'artillerie lourde auront lieu dans les IIIe et VIIe corps, dans ce dernier avec tirs réels. Un exercice de même nature sera effectué dans le XIXe corps, qui disposera à cet effet du 4e régiment d'artillerie à pied (IVe corps).

Des manœuvres de pionniers auront lieu sur l'Oder, près de Custrin, et sur le Rhin, près de Neuf-Brisach.

Des voyages d'instruction de cavalerie seront exécutés dans les IVe,

[illegible] XVIIe et XVIIIe corps et [illegible] Garde. Il est [illegible] pour les officiers :

[illegible]	4.1[illegible] francs.
[illegible]	2.[illegible] —
[illegible]	2.[illegible] —

[illegible] [illegible] mauux [illegible] et XVIIIe corps.

[illegible] [illegible].

EMPLOI D'OFFICIERS DE PIONNIERS DANS L'INFANTERIE ET RÉCIPROQUEMENT. — [illegible] lieutenants d'infanterie [illegible] de pionniers en même temps que [illegible] affectation de lieutenants de pionniers à des régiments d'infanterie [illegible] ne s'agissait [illegible] changement d'arme pour [illegible] appliquée. Par contre [illegible] [illegible] un offic[illegible] [illegible] par des officiers d[illegible] [illegible] lement être ren[illegible] [illegible] spéciales de servi[illegible] [illegible] les officiers de pionni[illegible] [illegible] infanterie un dével[illegible] [illegible] participer à [illegible]

ESPAGNE.

AVANCEMENT DES SECONDS LIEUTENANTS. — Une loi du 30 décemb[illegible] [illegible] d'infanterie, de cav[illegible] [illegible] les troisièmes officie[illegible] [illegible] actifs seront promu[illegible]

---

1. [illegible], 1er semestre 1898, p. 142.

2. [illegible] Zeitung [illegible] Zeitung du 13 févrie[illegible] 1904.

d'office au grade supérieur, dès qu'ils auront trois ans de service effectif dans leur grade.

Budget de la guerre pour 1904. — Une loi du 29 décembre 1903 a fixé le budget général pour 1904. Les recettes s'élèvent à 1,000,066,839 pesetas et les dépenses prévues sont de 968,912,112,19 pesetas : soit un excédent de recettes de 31,154,726,81 pesetas (au lieu de 11.105,944 en 1903.)

Le budget de la guerre est de 146,527,252,43 pesetas, en augmentation de 1,186,901,58 pesetas sur celui de l'année dernière (1).

Les dépenses du Ministère de la guerre se répartissent de la façon suivante :

1 et 2. Administration centrale.	Personnel.	2,561,529 00
	Matériel ..	341,600 00
3 et 4. Administration provinciale................	Personnel.	11,361,048 00
	Matériel ..	362,072 00
5. Corps permanents, recrutement, commissions et excédents de cadres............		82,335,972 20
6. Établissements pénitentiaires............		130,177 60
7. Services administratifs : subsistances, casernement, éclairage, chauffage, campement, hôpitaux..........................		21,458,427 00
8. Transports militaires....................		1,679,000 00
9. Élevage et remonte.....................		3,496,687 00
10. Matériel de l'artillerie..................		5,600,000 00
11. Matériel du génie......................		4,827,938 80
12. Dépenses diverses et imprévues..........		360,000 00
13. Traitements de décorations..............		328,975 00
14. Primes d'engagements et de rengagements		1,650,000 00
15. Location d'édifices militaires............		307,424 83
16. Matériel des divers corps de l'armée......		400,000 00
17. Officiers supérieurs et subalternes en position de retraite anticipée, par application des lois des 8 janvier et 6 février 1902..		9,326,400 00
18. Obligations découlant de la loi sur les accidents du travail......................		"
Chap. additionnel. Matériel extraordinaire de l'artillerie, du génie et des services administratifs............................		"
Total.......		146,527,252 43

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 1er semestre 1903, p. 85.

18

[illegible] TABLE. [illegible]

[illegible] 1903 [illegible]

[illegible]

[illegible]

cadres, mais elles grèveront encore longtemps d'une façon appréciable le budget de la guerre.

ORGANISATION DE L'ARTILLERIE. — Par ordre royal du 11 janvier 1904, les modifications suivantes ont été introduites dans l'organisation de l'artillerie.

Les 13 régiments *d'artillerie de campagne* sont constitués en deux groupes, pourvus du matériel indiqué dans une précédente étude (1).

Ainsi que le faisaient prévoir les dispositions arrêtées le 29 janvier 1903, la composition des cinq batteries, que comprendra dorénavant chaque régiment, est variable : les 1re, 2e et 3e batteries (1er groupe) ont un effectif de 4 officiers, 91 hommes de troupe (105 dans le 4e régiment) (2), 17 chevaux de selle (51 dans le 4e) et 54 chevaux ou mulets de trait ; dans le 2e groupe (4e et 5e batteries), la 4e batterie a un effectif sensiblement inférieur : 3 officiers, 61 hommes de troupe (79 dans le 4e), 14 chevaux de selle (48 dans le 4e), et 40 chevaux ou mulets de trait ; la 5e batterie se réduit à des cadres : 2 officiers, 17 hommes de troupe (39 dans le 4e) et 3 chevaux de selle.

La composition du *régiment de siège*, fixée par ordre royal du 21 septembre 1901, est modifiée ; il doit comprendre une section d'attelage et cinq batteries (au lieu de quatre).

Il est créé :

1° Un *groupe d'artillerie de montagne* du camp de Gibraltar, comprenant trois batteries formées à l'aide des 4es batteries des 1er et 2e régiments de montagne et de celle du 3e régiment actuellement détachée à Ceuta. Ces batteries tiendront garnison respectivement à Algésiras, à San Roque et à Ceuta.

La composition de ce groupe est de 20 officiers, 7 *contratados* (ouvriers gagistes), 362 hommes de troupe et 145 chevaux ou mulets.

Les trois régiments de montagne seront recomplétés progressivement à quatre batteries.

2° Un nouveau *dépôt d'étalons* pour l'artillerie à Hospitalet : 3 officiers, 11 hommes de troupe, 4 chevaux de selle et 30 étalons.

ÉCOLE CENTRALE DE TIR DE L'ARMÉE. — Une École centrale de tir vient d'être organisée par ordre royal du 28 janvier 1904. Elle a pour objet

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre, 1903, p. 309.

(2) Le 4e régiment est dit régiment léger (artillerie à cheval).

l'étude, la pratique et l'enseignement du tir dans les trois armes ; elle traite, en outre, toutes les questions qui s'y rattachent.

A la tête de l'École est placé un *état-major* comprenant : 1 général de brigade, directeur ; 1 lieutenant-colonel ; 1 commandant, 3 capitaines, 1 lieutenant et 8 fonctionnaires divers (payeur, médecins, vétérinaire, aumônier, etc.).

L'École est divisée en quatre *sections* : les deux premières s'occupent spécialement de l'*artillerie* ; la troisième, de l'*infanterie* et la quatrième de la *cavalerie*.

Des officiers supérieurs et subalternes de toutes armes, y compris l'état-major et le génie, peuvent être appelés à suivre certains cours de ces sections.

Chaque section est dirigée par un colonel, qui dispose d'un personnel variable, énuméré dans le tableau ci-contre. Des *conseils techniques*, composés d'officiers des sections, règlent pour chacune d'elles tous les détails relatifs à l'enseignement, aux études et aux expériences. A la fin de chaque cours, les conseils techniques rédigent des rapports relatant succinctement les exercices exécutés et leurs conséquences, ainsi que toutes les observations jugées nécessaires.

· Le calcul des *tables de tir* rentre dans les attributions de l'École : celles de l'artillerie sont établies par les soins de la Ire ou de la IIe section, suivant le genre des pièces ; celles des armes portatives le sont par une commission mixte, présidée par le général directeur de l'École et composée de membres pris dans les Ire, IIIe et IVe sections, de manière que le corps de l'artillerie qui construit les armes, l'infanterie et la cavalerie qui les emploient, y soient représentés.

Les officiers supérieurs et les capitaines du cadre des sections sont en même temps professeurs et les lieutenants en 1er professeurs adjoints.

En dehors des troupes qui font partie du cadre permanent des sections, des unités de diverses armes peuvent éventuellement être mises à leur disposition pour l'exécution des tirs.

Les quatre sections ont pour mission spéciale de répandre et de développer dans les armes dont elles s'occupent respectivement les connaissances relatives à la pratique du tir, et d'y régulariser les méthodes d'enseignement par l'unité de doctrine.

Ire SECTION. *Artillerie* (*Tir de campagne, de siège et de place*). — Il y a *deux cours d'instruction* par an : l'un est consacré à l'artillerie de campagne, l'autre à celles de siège et de place.

Les époques et la durée en sont fixées d'après les propositions du conseil technique de la section, qui portent également sur le nombre d'officiers appelés à les suivre et sur les unités qui auront à concourir aux exercices de tir.

Cadres des sections de l'école.

SECTIONS.	EMPLACEMENTS.	COLONEL directeur.	Lt-COLONEL directeur des études.	COMMANDANT.	CAPITAINE.	LIEUTENANT en premier.	TOTAUX des officiers.	TROUPE, PERSONNELS DIVERS CHEVAUX ET MULETS.
Ire. *Artillerie (campagne, siège et place).*	Madrid (polygone de Carabanchel).	1	1	2	4	4	12	120 hommes de troupe, 46 employés et ouvriers divers, 28 chevaux et 10 mulets.
IIe. *Artillerie (côtes)*..	Cadix (polygone de Torregorda).	1	1	2	2	3	9	50 hommes de troupe, 13 employés et ouvriers divers, 13 chevaux et 4 mulets.
IIIe. *Infanterie*......	Madrid..........	1	1	2	6	5	15	64 hommes de troupe, 1 maître-armurier, 19 chevaux et 4 mulets.
IVe. *Cavalerie*......	Madrid..........	1	1	1	3	4	10	42 hommes de troupe, 1 maître-armurier, 15 chevaux et 4 mulets.

IIe SECTION. Artillerie [illegible]. — Il n'y a [illegible] cours d'instruction par an ; il comprend deux parties : la première se fait à Cadix, sur le polygone de [illegible] ; la deuxième, dans une des principales places maritimes, à tour de rôle.

L'époque de ce cours, sa durée et le nombre d'officiers appelés à le suivre sont fixés dans les mêmes conditions que pour la Ire section.

Outre l'enseignement [illegible] deux sections sont encore chargées : de vérifier les poudres et les [illegible] canons et armes portatives dans les établissements de l'artillerie et dans les ports ; d'examiner les rapports [illegible] et des places maritimes sur les écoles à feu ; de faire des propositions pour la réduction des règlements, [illegible] et essayer les matériels [illegible] etc. ; la Ire section, de faire des propositions au sujet des champs de tir ; de [illegible] et des manœuvres [illegible] de faire toutes les propositions [illegible] de l'artillerie dans les ports de guerre [illegible] etc.

Les [illegible] sont pour l'infanterie et la cavalerie à la fois [illegible] d'études techniques [illegible]

[illegible] sont les suivantes :

IIIe section. [illegible] — [illegible]

[illegible] (1er octobre au 30 juin), [illegible] par les [illegible] l'Académie d'infanterie de [illegible] Le programme général de ce cours comprend [illegible]

1° [illegible] — Tirs [illegible] sur le champ de bataille, [illegible] feu. [illegible] balistique du [illegible] démontage et remontage [illegible] des méthodes [illegible] diverses.

2° [illegible] — Notions sur le [illegible] sur la carte [illegible] les travaux de fortification [illegible] des obstacles naturels ; destruction [illegible] ouvrages [illegible] travaux de fortification, etc.

Tout l'enseignement est dirigé spécialement en vue d'exercer les officiers à la conduite de la troupe sous le feu.

b) *Un ou plusieurs cours spéciaux* de deux mois pour les capitaines et les lieutenants en premier de l'arme, dans des conditions à déterminer en chaque cas. Ils portent sur les matières suivantes :

Grandes manœuvres étrangères ; instructions tactique et du tir en Espagne et à l'étranger ; problèmes de tir sur le champ de bataille ; analyse et discussion des exercices divers exécutés à l'École, ainsi que des règlements qui émanent de la section ; expériences sur les feux individuels et collectifs ; applications sur la carte, jeu de la guerre et exercices sur le terrain en vue de la conduite des troupes sous le feu ; champs de tir ; armes étrangères ; perfectionnement des connaissances sur les moyens d'action de l'infanterie.

c) Un *cours d'information* de quelques jours, auquel assistent des officiers supérieurs de l'arme pour s'initier aux travaux, aux expériences et aux conclusions de la section.

d) Des *cours ou exercices pratiques extraordinaires* auxquels prendra part un personnel désigné spécialement dans chaque cas.

IVᵉ SECTION. *Cavalerie.* — On y fait chaque année :

a) Un *cours complémentaire* de six mois (du 1ᵉʳ octobre au 31 mars), suivi par les lieutenants en second, sortis de l'académie de cavalerie de Valladolid, après six mois de présence au corps. Le programme général de ce cours comprend deux parties :

1° *Etude des feux de la cavalerie.* — Armes portatives et mitrailleuses en usage dans la cavalerie ; munitions ; appréciation des distances ; méthodes d'instruction du tir ; direction du feu ; exercices pratiques de tir, etc.

2° *Complément d'instruction technique.* — Notions sur les modes d'action par le feu de l'infanterie et de l'artillerie ; armement et méthodes d'instruction du tir dans les principales cavaleries d'Europe ; reconnaissances ; études sur la carte ; jeu de la guerre ; questions simples de fortification passagère, de destruction et de franchissemen d'obstacles, etc.

b) *Un ou plusieurs cours spéciaux* de 2 mois, pour les capitaines et les lieutenants en premier de l'arme.

Le programme de ces cours est calqué sur celui des cours spéciaux de la IIIᵉ section, en l'adaptant à la cavalerie.

c) *Un cours d'information* de quelques jours pour les officiers supérieurs de l'arme, dans les mêmes conditions que pour l'infanterie.

Dans les IIIᵉ et IVᵉ sections, les cours *b*, *c* et *d* ont lieu à des époques variables, fixées chaque année (ainsi que la durée des cours *c* et *d*) sur la proposition du conseil technique de la section intéressée.

Comme commissions d'études et d'expériences, les IIIe et IVe sections ont les attributions suivantes :

Détermination des conditions à remplir pour l'armement de l'infanterie ou de la cavalerie, aux points de vue balistique et tactique, afin que l'artillerie qui le construit puisse l'adapter aux besoins de ces armes ; étude du tir des armes portatives et des mitrailleuses, des méthodes d'instruction et du règlement sur le tir ; matériel de tir à la cible, télémètres, chevalets de pointage ; acquisition et extension des champs de tir ; usage tactique des armes portatives à l'essai ; examen des rapports sur le tir de l'infanterie et de la cavalerie ; armes portatives et mitrailleuses en usage à l'étranger ; études et expériences ordonnées par le commandement.

Travaux personnels et récompenses. — Les lieutenants en second, qui obtiennent à la fin des *cours complémentaires* les notes *très bien* et *bien*, bénéficient, les premiers de deux mois de congé avec solde entière, les seconds d'un mois, avant de rentrer à leur corps ou dans l'année qui suit.

Les travaux de ces officiers pendant le cours, qui se distinguent par une valeur exceptionnelle, peuvent être adressés au ministère de la guerre par le conseil technique, en vue de faire obtenir à leurs auteurs des récompenses spéciales.

Les capitaines et les lieutenants en premier, qui ont suivi les *cours spéciaux*, sont tenus d'envoyer aux sections, dans un délai de deux mois après leur sortie de l'École, un mémoire détaillé, relatant leurs impressions sur les cours, sur les travaux qu'ils ont exécutés, sur les enseignements qu'ils en ont retirés, etc. Ils peuvent être l'objet d'une récompense pour ces travaux (Mission à l'étranger ; visite d'établissements, avec indemnité de déplacement ; dons de télémètres, de jumelles, d'ouvrages, etc.).

Les officiers du cadre de l'École seront pris de préférence parmi ceux qui auront obtenu une récompense.

Les officiers supérieurs rédigent, à la fin des cours auxquels ils assistent, un mémoire unique résumant leurs impressions générales et les observations qu'ils jugent profitables à l'enseignement de l'École.

PAYS-BAS.

Budget de l'armée pour 1904. — Le budget de l'armée néerlandaise pour 1904 s'élève à 26,548,952 florins (54,425,352 francs), en augmentation de 1,346,496 florins (2,760,317 francs) sur l'exercice précédent.

Les crédits se répartissent comme il suit :

1. Administration centrale (solde et indemnités)	201,805	florins (1).
2. Personnel des états-majors (solde et indemnités)	212,480	—
3. Personnel de l'administration militaire (solde et indemnités)	258,175	—
4. Personnel des différentes armes et de la landwehr (solde et indemnités)	6,192,325	—
5. Service des vivres	3,049,474	—
6. Service de l'habillement, de l'équipement et du harnachement	2,743,380	—
7. Service du casernement	725,319	—
8. Service de la remonte et des fourrages	1,563,852	—
9. Instruction militaire	472,130	—
10. Frais de bureau	115,610	—
11. Dépenses diverses	474,549	—
12. Service de santé	871,076	—
13. Écoles militaires	399,893	—
14. Magasins centraux d'habillement et d'équipement, entretien du matériel de campement, magasins des vivres	368,076	—
15. Service de l'artillerie	1,985,000	—
16. Topographie militaire	73,840	—
17. Service du génie	774,480	—
18. Transports militaires	178,300	—
19. Gratifications, subventions et allocations particulières	83,470	—
20. Traitement de non-activité et disponibilité, pensions, secours, etc.	2,863,750	—
21. Gendarmerie	853,145	—
22. Dépenses imprévues	50.000	—
23. Dépenses extraordinaires	893,140	—
24. Complément du système de fortifications	1,145,000	—
TOTAL	26,548,952	florins.

(1) Le florin vaut 2 fr. 04 environ.

RUSSIE.

Les formations russes mobilisées en Extrême-Orient. — A la suite des événements survenus en Extrême-Orient, la Russie a pris des dispositions pour renforcer les troupes de cette région. Les principales mesures officiellement connues sont les suivantes :

Dès le 8 février, l'amiral Alexeev, lieutenant impérial en Extrême-Orient, avait proclamé l'état de guerre dans les territoires soumis à son autorité ; puis après l'attaque de Port-Arthur du 9 février, il lançait aussitôt l'ordre de mobilisation pour les troupes de ces territoires.

Le 10 février, un ukase ordonnait la mobilisation des troupes de la circonscription militaire de Sibérie et la convocation d'un certain nombre de réservistes des gouvernements de Viatka et Perm dans la circonscription militaire de Kazan.

A la même date, un prikaz impérial prescrivait la formation d'un 3e corps de Sibérie devant comprendre les 3e, 4e et 9e brigades de chasseurs de la Sibérie orientale, (la 9e brigade étant nouvellement créée) avec leur artillerie, la brigade de Cosaques du Transbaïkal (deux régiments du 1er tour) et le 3e bataillon de sapeurs de la Sibérie orientale. Ledit prikaz spécifiait de plus, que les 1er, 2e et 3e corps de Sibérie, la 1re division d'infanterie de Sibérie (formée de quatre régiments de réserve mobilisés au Transbaïkal) et les troupes en congé du voisko du Transbaïkal faisaient partie de l'armée de Mandchourie.

En outre, ont paru le 16 février des nominations d'officiers à l'état-major d'un 4e corps d'armée de Sibérie, et des renseignements de presse ont fait connaître qu'il était prélevé en Europe des troupes destinées à porter à trois bataillons, les régiments de chasseurs de la Sibérie orientale (le 18 février, l'Empereur passait, au Palais d'hiver, la revue de départ du 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs de la Sibérie orientale).

La composition exacte des quatre corps d'armée de Sibérie n'a pas été publiée.

En laissant de côté les troupes de forteresse ou de dépôts, les troupes de garde du chemin de fer de l'Est chinois, qui ne peuvent jouer un rôle actif au début des opérations, ainsi que les 7e et 8e brigades de chasseurs qui ont été placées sous les ordres des commandants des places de Port-Arthur et Vladivostok, et quelques troupes cosaques des 2e et 3e tours, dont l'emploi n'a pas été encore publié, on voit que les troupes *de campagne* fournies par le territoire *asiatique* (circonscription de Sibérie et lieutenance d'Extrême-Orient) à l'armée de Mandchourie comprennent :

Infanterie. — Sept brigades de chasseurs de la Sibérie orient-

(N°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9), à quatre régiments portés récemment à trois bataillons (au lieu de deux) soit 84 bataillons, ou 84,000 *fusils* ;

Deux brigades d'infanterie d'Europe (des 10e et 17e corps d'armée) stationnées à titre temporaire en Extrême-Orient depuis l'été de 1903, et comprenant quatre régiments à quatre bataillons, soit 16 bataillons ou 16,000 *fusils* ;

Trois divisions d'infanterie de Sibérie (N°s 1, 2, 3) à quatre régiments de quatre bataillons (provenant de la mobilisation des brigades de réserve de Sibérie portant les mêmes numéros) soit 48 bataillons ou 48,000 *fusils* ;

Trois bataillons cosaques du Transbaïkal (des 2e et 3e tours) soit 3,000 *fusils* ;

Cela fait pour l'infanterie un total de 151 bataillons ou 151,000 *fusils* (1).

Cavalerie. — Un régiment de dragons de la province maritime ;

Quatre régiments cosaques du Transbaïkal (du 1er tour), dont deux constitueront la brigade attribuée au 3e corps d'armée ;

Quatre régiments cosaques du Transbaïkal (du 2e tour) constituant une division de Cosaques du Transbaïkal ;

Un régiment cosaque (du 3e tour) du Transbaïkal ;

Quatre régiments de Cosaques de Sibérie (des 2e et 3e tours) constituant une division de Cosaques de Sibérie ;

Un régiment cosaque de l'Oussouri (des 1er, 2e et 3e tours) ;

Un régiment et demi de Cosaques de l'Amour (des 1er, 2e et 3e tours) ;

Soit seize régiments à six escadrons, plus trois sotnias des Cosaques de l'Amour, ce qui donne 99 escadrons à 150 sabres ou 14,850 *sabres*.

Artillerie. — Deux brigades d'artillerie de la Sibérie orientale, comprenant douze batteries à huit pièces, soit : 96 pièces ;

Un groupe du Transbaïkal de deux batteries à huit pièces, soit : 16 pièces ;

Un groupe de l'artillerie des chasseurs de la Sibérie orientale, trois batteries à huit pièces, soit 24 pièces ;

Deux groupes des brigades d'infanterie d'Europe à trois batteries à huit pièces, soit : 48 pièces ;

---

(1) Si les 7e et 8e brigades de chasseurs cessent d'être affectées aux places de Port-Arthur et Vladivostok, cela augmenterait les troupes de campagne de 24 ou 32 bataillons, selon le nombre de bataillons (3 ou 4) qu'auront, à ce moment-là, les quatre régiments de chacune de ces brigades.

Quatre batteries cosaques du Transbaïkal (1er et 2e tour) à six pièces, soit : 24 pièces;

Quatre groupes de l'artillerie de réserve de Sibérie à deux batteries à huit pièces, soit : 64 pièces ;

Soit en tout : 272 *pièces.*

Il est probable que ce chiffre est un minimum, car il correspond aux formations prévues avant la création des 7e, 8e et 9e brigades de chasseurs de la Sibérie orientale.

Génie. — Trois bataillons de sapeurs de la Sibérie orientale, soit : 3,000 *fusils.*

On pourrait peut-être ajouter à cette énumération quelques sotnias (des 2e et 3e tours) des Cosaques de Sibérie, quatorze environ, mais deux de celles-ci (sotnias de Krasnoïarsk et de Irkoutsk) remplissent des missions de police et les autres ne semblent pas encore désignées pour faire partie de l'armée de Mandchourie.

Ces différents chiffres ne sauraient donner l'effectif des forces russes employées en Mandchourie : ils ne concernent, en effet, que les troupes *de campagne* mobilisées en territoire *asiatique.* Il est possible que d'autres troupes tirées d'*Europe* (notamment les 10e et 17e corps qui ont déjà une brigade en Extrême-Orient) arrivent sur le théâtre de la guerre avant certains des éléments ci-dessus énumérés.

Les titulaires des principaux commandements en Extrême-Orient sont les suivants :

Commandant supérieur de l'armée de terre et de la flotte en Extrême-Orient : Amiral Alexeev, lieutenant impérial en Extrême-Orient ;

Commandant de l'armée de Mandchourie : Aide de camp général Kouropatkine ;

Commandant du 1er corps d'armée : Général-lieutenant Sakharov ;

Commandant du 2e corps d'armée : Général-lieutenant Zasoulitch ;

Commandant du 3e corps d'armée : Général-lieutenant Stössel ;

Commandant du 4e corps d'armée : Général-lieutenant Zaroubaev ;

Commandant de la division de Cosaques du Transbaïkal : Général-major Rennenkampf ;

Commandant de la division de Cosaques de Sibérie : Général-major Simonov ;

Commandant de la place de Vladivostok : Général-major Voronets ;

Commandant de la place de Port-Arthur : Général-lieutenant Smirnov ;

Commandant la flotte de l'océan Pacifique : Vice-amiral Makarov.

SERBIE.

Augmentation de l'artillerie. — On a créé, en 1903, cinq batteries nouvelles, savoir : une batterie de montagne, une batterie à cheval et un groupe d'artillerie de siège (n° 1) comprenant trois batteries.

Un groupe d'artillerie de siège (n° 2) avait été formé en 1901.

Il résulte de ces créations que l'artillerie comprend actuellement *sur le pied de paix* les unités suivantes :

Cinq régiments d'artillerie de campagne à neuf batteries, attelant quatre pièces (quatre de ces régiments ont neuf batteries, soit trois groupes de trois batteries ; le cinquième n'en a provisoirement que six, soit deux groupes de trois batteries) ;

Un régiment d'artillerie de montagne à sept batteries de quatre pièces ;

Deux batteries à cheval de quatre pièces ;

Un régiment d'artillerie de forteresse de deux bataillons à quatre compagnies, plus une compagnie de parc ;

Un régiment d'artillerie de siège formé de deux groupes de trois batteries : le premier groupe comptant deux batteries de 4 obusiers de 12 centimètres et une batterie de 6 obusiers de 12 centimètres ; le deuxième, deux batteries de 4 obusiers de 12 centimètres et une batterie de 6 mortiers de 15 centimètres (tous ces obusiers et mortiers sont montés sur des affûts de campagne) ;

Une compagnie d'artificiers.

Sur le pied de guerre, les batteries des régiments d'artillerie de campagne sont à six pièces ; celles de montagne et à cheval restent à quatre pièces.

SUISSE.

Budget de l'armée pour 1904. — Le bugdet de l'armée suisse pour 1904, qui a été voté par les Chambres au mois de décembre dernier, se divise en budget ordinaire et budget spécial pour le réarmement de l'artillerie de campagne.

I. — *Budget ordinaire.*

Le budget ordinaire se monte à un total de 29,115,694 francs au lieu de 28,528,637 francs en 1903.

I. *Administration.* a) *Personnel d'administration.* — 1,182,175 francs au lieu de 1,182,568 en 1903. . . . . 1,182,175 francs.

Report .... 1,182,175 francs.

La solde des chefs d'armes de l'infanterie et de la cavalerie, dont les fonctions seront à l'avenir exercées par les instructeurs en chef de ces armes, ne figurent plus au budget.

b) *Personnel d'instruction.* — 1,408,380 francs au lieu de 1,383,665 en 1903.............. 1,408,380 —

c) *Instruction.* — 12,879,275 francs au lieu de 12,632,778 en 1903....................... 12,879,275 —

L'augmentation provient surtout de ce qu'il n'y a pas eu d'écoles de recrues d'artillerie de montagne en 1903, de ce qu'il faudra former en 1904 les recrues de deux classes de cette subdivision d'arme et du développement que prendront certains cours.

d) *Habillement.* — 3,721,609 francs au lieu de 3,436,479 en 1903........................ 3,721,609 —

Augmentation motivée par l'achat de plus fortes réserves de souliers de marche et de quartier.

e) *Armement et équipement.* — 1,676,841 francs au lieu de 1,884,981 en 1903.............. 1,676,841 —

f) *Équipement pour officiers.* — 486,898 francs au lieu de 458,582 en 1903................. 486,898 —

g) *Chevaux de cavalerie.* — 2,649,341 francs au lieu de 2,627,876 en 1903.................. 2,649,351 —

h) *Subventions à des sociétés volontaires de tir et à des sociétés militaires.* — 1,164,850 francs au lieu de 1,059,200 en 1903.................. 1,164,850 —

La participation des tireurs aux exercices du programme fédéral de tir croît chaque année d'environ 1000 hommes. Le crédit de 45,000 francs pour le développement des sociétés de secours volontaires aux malades et blessés en temps de guerre figure pour la première fois au budget, conformément à l'arrêté fédéral du 25 juin 1903.

i) *Matériel de guerre.* — 1,457,565 francs au lieu de 1,484,988 en 1903.................... 1,457,565 —

A reporter......... 26,626,944 francs.

Report	26,626,944 francs.
k) *Établissements militaires et fortifications.* — 39,000 francs au lieu de 39,300 en 1903......	39,000 —
l) *Fortifications.* — 912,597 francs au lieu de 966,753 en 1903.........................	912,597 —
m) *Service topographique.* — 407,650 francs au lieu de 479,075 en 1903..................	407,650 —
n, o, p, q, r, s) Divers......................	340,003 —
t) *Assurance des militaires.* — 787,000 francs au lieu de 556,000 en 1903..................	787,000 —
La somme demandée l'an dernier a dû être complétée par des crédits supplémentaires.	
u) Imprévu................................	2,500 —
TOTAL GÉNÉRAL.....	29,115,694 francs.

Quant aux dépenses prévues par les sept chapitres suivants du budget ordinaire, elles sont balancées par les recettes de ces mêmes établissements et par les versements des cantons, sociétés diverses, etc.

II. *Intendance des poudres.* — 599,100 francs au lieu de 615,000 en 1903..................	599,100 francs.
III. *Régie des chevaux.* — 733,003 francs au lieu de 666,930 en 1903......................	733,003 —
IV. *Ateliers de construction.* — 2,071,340 francs au lieu de 358,850 en 1903................	2,071,340 —
Cette augmentation, comme celles des chapitres VI et VII, provient de l'acquisition ou de la fabrication du nouveau matériel d'artillerie de campagne.	
V. *Poudrerie militaire.* — 958,960 francs au lieu de 702,340 en 1903......................	958,960 —
VI. *Fabrique de munitions de Thoune.* — 5,703,000 francs au lieu de 4,061,000 en 1903.	5,703,000 —
VII. *Fabrique de munitions d'Altorf.* — 1,484,746 francs au lieu de 339,000 francs en 1903.....	1,484,746 —
VIII. *Fabrique d'armes.* — 1,561,500 francs au lieu de 1,581,500 en 1903................	1,561,500 —
TOTAL des sept derniers chapitres.	13,111,649 francs.

II. — *Budget spécial pour le réarmement de l'artillerie de campagne.*

Le budget pour le réarmement de l'artillerie de campagne en 1904 prévoit une dépense de 8 millions qui se répartit ainsi :

Pièces	2,851,337	francs.
Harnachement, etc.	258,400	—
Avant-trains, caissons, etc., livrés par les ateliers de Thoune	1,740,250	—
Munitions livrées par les fabriques de Thoune et d'Altorf	3,076,000	—
Hausses à bulle d'air, livrées par la fabrique de Berne	74,013	—
TOTAL	8,000,000	francs.

LANTERNE DE POCHE A L'USAGE DES OFFICIERS. — Les lieutenants de toutes armes, nouvellement promus, vont être pourvus gratuitement d'une lanterne pliante de poche, que les autres officiers pourront se procurer auprès de l'administration du matériel de guerre.

Cette lanterne se démonte en trois parties et est destinée à recevoir une bougie ; elle peut être fixée au ceinturon. Elle diffère du modèle dit des Touristes par une petite cheminée placée sur le couvercle pour régulariser l'appel de l'air ; le couvercle est doublé en amiante pour éviter l'échauffement du métal.

Depuis quelque temps déjà, les sous-officiers des garnisons de sûreté du Gothard et de Saint-Maurice sont également pourvus de cet objet de campement.

BIBLIOGRAPHIE.

Capitaine OUCHAKOV. — OUTCHEBNYE SBORY NIJNIKH TCHINOV ZAPASA (Rassemblements d'instruction des réservistes. — Recueil des règlements sur la question). 104 p., 75 kopeks.

DMITRIEV-MAMONOV. — POUTEVODITEL PO TOURKESTANOU I SREDNE-AZIATSKOI JELEZNOI DOROGIE (Guide du Turkestan et du chemin de fer de l'Asie centrale).

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris, — Imprimerie R. CHAPELOT et Cie, 2, rue Christine.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

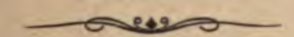
N° 917 **Avril** **1904**

SOMMAIRE

IDÉES ALLEMANDES

SUR LE

RÔLE ET L'EMPLOI DE LA CAVALERIE



La *nouvelle tactique* n'est qu'un nouveau pas en avant dans une voie déjà ancienne.

Une étude précédente (1) a résumé ainsi tout l'enseignement tiré par l'infanterie allemande de la guerre anglo-boer.

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1903, p. 63.

Sur le rôle de la cavalerie, cette guerre lointaine a provoqué dans certains milieux l'éclosion d'idées nouvelles.

La cavalerie anglaise, maintes fois surprise en rase campagne, n'avait donné au commandement que des renseignements insuffisants; au combat, elle n'avait joué aucun rôle.

D'un mot expressif, on résumait : elle avait fait « faillite ».

Puis, une généralisation hâtive amenait à dire que la cavalerie devait renoncer à combattre à cheval.

Il ne fallait plus parler de la lance, proscrite par lord Roberts.

On pouvait tolérer encore le sabre; mais l'arme véritable était la carabine, et le cheval ne devait plus servir qu'à en assurer le rapide transport.

Rien n'était à craindre d'une cavalerie ennemie, même très supérieure en nombre, si l'on savait sauter vivement à terre et opposer aux escadrons adverses le feu de ses carabines. L'art consistait d'ailleurs à éviter avec soin la rencontre avec l'arme sœur.

Ces données admises, les conséquences suivaient :

L'effectif de la cavalerie pouvait être réduit; les grandes unités de cette arme devaient être dissoutes et leurs morceaux répartis sur toute l'infanterie;

Plus de masses cavalières, plus de charges, qui rappelaient les temps héroïques;

Le combat à pied prenait dans l'instruction la première place, pour certains même, toute la place.

La discussion de ces idées nouvelles sortirait du cadre de ce travail (1).

L'étude qui suit cherche seulement à montrer l

(1) Cette intéressante question a été traitée dans tous ses détails d plusieurs articles de la *Revue de Cavalerie*.

opinions émises en Allemagne sur les différentes questions soulevées.

Qu'on ne s'attende pas au récit d'une vive polémique entre les partisans du choc et ceux du feu, entre les partisans de la lance et ceux du sabre.

Il n'y a pas eu polémique.

Il n'en est pas moins intéressant de constater l'état des idées, après une série d'événements présentés parfois comme des faits nouveaux devant révolutionner la guerre.



Depuis de longues années tous les auteurs allemands ont cherché à prouver la nécessité d'augmenter l'effectif de la cavalerie. Ces doléances ont pris dernièrement un caractère assez vif. A la veille du vote d'une nouvelle loi militaire, il fallait préparer l'opinion aux nouveaux sacrifices demandés.

L'opinion, d'ailleurs — du moins celle du Reichstag — a semblé si peu favorable que le dépôt de la nouvelle loi a été ajourné. Mais, on ne veut étudier ici que le mouvement des idées dans les milieux militaires, et non les tendances de l'opinion publique. Le haut commandement veut augmenter l'effectif de la cavalerie. Voyons les arguments présentés par ceux qui ont plaidé sa cause.

Le procédé est connu et souvent usité en Allemagne : on a poussé au noir, démontré qu'à l'Ouest comme à l'Est la cavalerie de la Triple Alliance est dans un état d'infériorité lamentable en face des cavaleries russe et française.

D'après le lieutenant-colonel Fabricius (1), l'Allemagne

(1) *Deutsche Stimmen*, organe de la politique et de l'économie nationales.

et l'Autriche réunies ne pourraient opposer sur leur frontière orientale que 449 escadrons à 711 escadrons russes.

En face de la France, l'Allemagne ne disposerait que de 198 escadrons contre 236.

« Ces rapports, dit l'auteur, deviennent encore plus inquiétants si l'on considère que les cavaleries française et russe sont stationnées, dès le temps de paix, beaucoup plus près de la frontière que la cavalerie allemande. »

Le lieutenant-colonel Fabricius conclut à la nécessité urgente de créer 47 escadrons nouveaux.

Son vœu est modeste, en face de ceux de Pelet-Narbonne.

Dans son ouvrage *Mehr Kavallerie* (1), l'infatigable écrivain pousse « un cri de détresse dans l'intérêt de la défense du pays ».

« Depuis des années, dit-il, les gens bien au courant de la situation de l'armée se posaient, avec inquiétude, la question : Quand l'administration de notre armée portera-t-elle enfin devant le Reichstag un projet d'augmentation de la cavalerie allemande destiné à mettre fin à une situation qu'il faut considérer comme un danger immédiat ? »

D'accord avec Bissing, avec Bernhardi, — pour ne citer que les écrivains les plus autorisés — Pelet-Narbonne montre que le rôle de la cavalerie dans les guerres futures n'a nullement diminué.

« Dans l'avenir, des millions d'hommes seront en ligne..... Avec de telles masses obligées de s'étendre aussi bien dans le sens du front qu'en profondeur, il faut plus de temps pour réunir les forces en face du point décisif.

---

(1) Berlin, 1903.

« Les zones de sécurité et d'exploration doivent être plus étendues.....

« Les difficultés de la mission ont crû en même temps que son importance. »

Bernhardi développe les mêmes arguments (1) et conclut que « si l'on a pu dire, avec quelque apparence de raison, que le rôle tactique de la cavalerie a diminué, son importance stratégique s'est considérablement accrue. »

On pourrait ajouter, en serrant l'idée de plus près, que la puissance de l'armement ayant rendu désastreuse toute surprise par le feu, les organes de sûreté doivent être plus développés qu'autrefois. Ils doivent, en même temps, rester très mobiles : rivés en permanence à la troupe à couvrir, ils la condamneraient à l'ataxie; tels ces filets d'acier qui protègent contre les torpilles les cuirassés au mouillage, mais s'opposent à tout déplacement rapide.

A tous les échelons, depuis le détachement jusqu'au groupe d'armées, la nécessité d'une cavalerie nombreuse se fait donc sentir.

En même temps, Bernhardi fait observer avec justesse que les lignes de communications ferrées, à la fois si essentielles et si fragiles, offrent à la cavalerie des objectifs nouveaux.

Le perfectionnement de l'outillage en général augmenterait donc l'importance de la cavalerie, l'intérêt d'en avoir une nombreuse et forte; et, vraiment, on peut se demander si la diminution constante de la cavalerie dans les armées n'est pas causée plutôt par des raisons budgétaires, sociales et politiques que par la puissance croissante de l'armement.

Pelet-Narbonne estime, en tous cas, qu'on est allé

---

(1) *Unsere Kavallerie im nächsten Kriege*, Berlin, 1903.

beaucoup trop loin dans cette voie; il cherche à établir la proportion de cavalerie nécessaire dans une armée moderne, montre que sous Napoléon elle était de 1/5 de de l'infanterie, qu'elle est actuellement de 1/10,5, et qu'il est urgent de la ramener à 1/8 environ. Il réclame, en conséquence, la création de *166 escadrons!* Il avoue, d'ailleurs, ne se faire aucune illusion sur la réalisation d'un pareil projet; mais il ne s'occupe pas de la question financière; il voit un danger et jette un « cri d'alarme ». Le Parlement saura quelles responsabilités il endosse.

Dans un langage imagé, un autre cavalier, von Kleist, avait déjà protesté contre la faible proportion de son arme dans les armées modernes (1).

« Affaiblir ou dénaturer la cavalerie, s'écrie-t-il, pour renforcer, dans une même proportion, l'infanterie et l'artillerie, ce serait couper les ailes de l'aigle dans l'espoir chimérique que ses serres croîtront mieux. »

Chez tous les auteurs, ces deux idées reviennent comme un véritable *leitmotiv* :

Le rôle de la cavalerie a grandi.

La cavalerie allemande doit être augmentée.

Aucune voix discordante ne s'est élevée.

Devant cette vigoureuse campagne, le Parlement reste insensible. La cavalerie coûte cher; c'est l'arme aristocratique; son action, plus morale que matérielle, est mal comprise du public.

Quoi qu'il en soit, dans les milieux compétents la conviction existe.

L'autorité militaire poursuivra la réalisation de son projet avec l'esprit de suite et les artifices dont elle est coutumière.

La création des escadrons de chasseurs à cheval (2)

---

(1) *Die Offizier-Patrouille*, Berlin, 1898.

(2) Les « Meldereiter » sont dénommés « Jäger zu Pferde » depuis 1898.

actuellement au nombre de 17, soi-disant destinée à répondre à une exigence nouvelle, n'a été qu'une augmentation déguisée des unités de combat.

Dès 1896, aussitôt après la création des premiers *Meldereiter*, on racontait, dans divers milieux militaires, que les raisons mises en avant n'étaient que de vulgaires prétextes. « On réclamera d'abord, disait-on, la constitution d'un escadron de ce genre dans chaque corps d'armée; plus tard, on réunira ces escadrons en régiments, renouvelant ainsi, vis-à-vis du Parlement, la tactique qui a réussi pour amener la formation de nouveaux régiments d'infanterie sous la forme de quatrièmes demi-bataillons. »

La prédiction s'est pleinement réalisée. Avant même d'avoir obtenu du Parlement tous les escadrons de chasseurs à cheval projetés, l'autorité militaire, prétextant des nécessités d'instruction, a groupé ces escadrons (1); elle a demandé la création d'états-majors de régiment, refusée d'ailleurs avec obstination par le Reichstag; des majors, à défaut de « chefs de régiment », ont été placés à la tête de ces groupes et l'on a pu voir, en 1902, le « régiment combiné de chasseurs à cheval » de Posen prendre part à l'action d'une division de cavalerie aux manœuvres impériales.

On peut croire que ce remarquable esprit de suite continuera à donner des fruits.

L'autorité supérieure, convaincue plus que jamais de la nécessité d'avoir une cavalerie forte, décidée à obtenir une augmentation d'effectifs, tôt ou tard, plus ou moins complètement, l'obtiendra.

---

(1) Sur les dix-sept escadrons existants, cinq sont groupés à Posen, et six autres sont réunis deux à deux à Graudenz, Langensalza et Chemnitz.

*
* *

S'il y a unanimité complète quant à l'importance de la cavalerie, les opinions diffèrent en ce qui concerne l'organisation.

Pelet-Narbonne, Balk, et derrière eux toute la presse, réclament la constitution de divisions permanentes.

« C'est se tromper de parti pris, dit Pelet-Narbonne, que d'assimiler le rendement obtenu en cas de guerre par une division improvisée à celui que donnera une division ayant évolué au préalable. »

Il estime que 12 divisions de cavalerie permanentes, uniformément constituées à 24 escadrons, sont nécessaires. En outre, dit-il, chaque corps d'armée disposerait en propre d'une brigade de cavalerie pour la sécurité rapprochée; la division d'infanterie aurait simplement un escadron de chasseurs à cheval pour le service d'estafettes et d'escorte. Le corps d'armée est devenu, en effet, la véritable unité; c'est lui qui doit disposer de la cavalerie chargée de la sûreté.

Balk (1) partage l'avis de Pelet-Narbonne sur la nécessité de divisions permanentes. Il recommande seulement de faire entre les régiments les mutations nécessaires afin d'éviter toute spécialisation.

Autrefois déjà, Frédéric-Charles avait réclamé la création de divisions permanentes. Verdy du Vernois et Schlichting partageaient cette opinion.

Bernhardi, au contraire (2), ne croit pas bon de constituer des divisions de cavalerie dès le temps de paix et plaide en faveur des « inspections ». Il considère comme

---

(1) *Taktik*, Berlin, 1903.
(2) *Loc. cit.*

une idée fausse la constitution uniforme de ces grandes unités. « A chaque cas particulier, dit-il, doit correspondre un groupement différent de forces. »

« On peut être pour les divisions ou pour les inspections, écrit, à ce propos, un auteur anonyme dans le *Militär Wochenblatt*. Ce qui est sûr, c'est que la faiblesse de notre cavalerie vient de ce qu'il n'existe pas, en temps de paix, d'unités supérieures à la brigade. »

On verra, plus loin, que si Bernhardi proteste contre l'organisation de divisions permanentes, ce n'est nullement avec l'intention d'employer la cavalerie en petites unités.

Avant Bernhardi, le prince de Hohenlohe s'était prononcé déjà contre la création de divisions de cavalerie, par crainte de voir se former peu à peu deux cavaleries, l'une de 1re classe, l'autre de 2e classe, par crainte également de voir l'arme se spécialiser.

C'est à cette préoccupation que semble obéir l'autorité supérieure. Malgré les arguments développés par les voix les plus autorisées, malgré l'opinion de la cavalerie presque entière, elle a maintenu jusqu'ici le principe de l'organisation en brigades isolées et le rattachement de celles-ci, en temps de paix, aux divisions d'infanterie (1). Quelle que soit, à la mobilisation, l'affectation de leurs régiments, les brigades entrent à tour de rôle dans la composition des deux ou trois divisions de cavalerie formées chaque année à l'époque des manœuvres. Les escadrons de chasseurs à cheval eux-mêmes, bien que destinés, en théorie, au service d'estafettes et d'escorte, sont exercés comme les autres corps à évoluer et à charger. L'autorité allemande entend n'avoir qu'une sorte de cavalerie, excellente, comprenant tous les

(1) Sauf dans le corps de la Garde, qui possède une division de cavalerie à quatre brigades.

besoins et les faiblesses des autres armes en travaillant constamment avec elles.

Peut-être trouverait-on aussi pour expliquer l'état de choses actuel des raisons d'un tout autre ordre :

Un véritable chef de cavalerie est rare.

Les qualités qu'il doit réunir sont souvent fugitives.

En désignant, au moment même du besoin, le commandant d'une division de cavalerie on sera au moins sûr de trouver, à cet instant précis, toutes les garanties d'activité voulues.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que le maintien de l'organisation actuelle ne correspond nullement à l'intention d'agir par brigades.

On va voir que l'unanimité, rompue en apparence à propos de l'organisation, se retrouve entière au sujet du mode d'emploi.

*
* *

Les critiques de la presse sont vives, cependant, lorsque chaque année l'Empereur en personne entraîne à la charge contre son infanterie une cinquantaine d'escadrons.

« Le spectateur encore étonné de la folle tentative de la cavalerie, dit Pelet-Narbonne (1), est bientôt stupéfait en apprenant que les arbitres ont déclaré l'attaque victorieuse. »

Mais « le spectateur ne se rend évidemment pas compte de l'état d'ébranlement dans lequel une troupe peut être censée se trouver. »

Au sujet de l'échec de la 38e brigade à Vionville, Fritz Hönig avoue : « Quelques vigoureux escadrons là-dedans et pas un homme n'en échappait », et il ajoute :

---

(1) *Jahrbücher für die Armee und Marine*, nov. 1902.

« En ces moments-là il est absolument indifférent que ces fantômes humains soient armés d'un fusil à répétition, d'un fusil à pierre ou d'une fourche à fumier. »

« Le même fait, continue Pelet-Narbonne, s'est produit pendant la retraite des Italiens après la bataille d'Adoua. Les cavaliers abyssins se lançaient isolément dans les rangs de l'infanterie italienne en fuite, massacrant les hommes avec leur pique sans rencontrer de résistance. »

« *A l'avenir, des situations analogues à celles-ci se présenteront plus souvent que dans le passé*. D'abord, l'efficacité des armes à feu portatives actuelles est tellement grande et leur effet se produit d'une manière tellement soudaine qu'en quelques minutes l'adversaire peut subir les pertes les plus graves.

« Puis, le peu de durée du temps de service, les formes du combat de l'infanterie contribueront à provoquer la panique.

« Aux moments décisifs de l'action, c'est-à-dire aux derniers instants de l'attaque, on ne voit, en effet, que de longues lignes de tirailleurs sans réserves sérieuses, et l'influence des quelques rares officiers restés valides semble devoir être fort peu considérable. Le manque d'expérience de la guerre, qui est le même pour toutes les armées de l'Europe, fera le reste.

« *Donc, si d'un côté l'efficacité terrible de l'arme à feu moderne a rendu la charge de cavalerie beaucoup plus difficile que jadis, d'un autre côté les facteurs ci-dessus la favorisent à un degré supérieur.* »

Aux arguments tirés de la guerre sud-africaine, Pelet-Narbonne oppose l'avis du général boer Delarey :

« En ce qui me concerne, aurait dit ce dernier, je dois mes plus grands succès, y compris la capture de lord Methuen, à des attaques de cavalerie (1). »

---

(1) *France militaire* du 28 septembre 1902.

Pelet-Narbonne rappelle que certains jours, à Elandslaagte et à Kimberley, la cavalerie anglaise a fourni également des attaques heureuses et décisives, et il constate que « dans tous les cas ce furent des troupes solides, commandées par des chefs intrépides, qui succombèrent à ces attaques ».

« L'homme est toujours le même, dit Balk (1) (un fantassin) et, maintenant comme jadis, sensible à l'impression produite par la surprise; il le sera d'autant plus que le combat durera depuis plus longtemps et que ses forces seront soumises à une plus dure épreuve. »

Quant au règlement, il affirme que « la cavalerie n'a qu'un mode de combat, l'attaque. Elle peut, *même en face des trois armes*, pénétrer jusque dans les positions ennemies, sabrer des fractions, enlever des batteries ».

Cette conviction, l'Empereur cherche plus que jamais à la graver dans le cœur de tous ses cavaliers, et Bissing s'écrie (2) qu' « on ne saurait lui en être trop reconnaissant ».

Il faut constater, d'ailleurs, que l'attaque de petites fractions de cavalerie, surgissant à l'improviste, est regardée comme présentant encore des chances de succès, même par les novateurs. C'est l'emploi en grand, l'intervention de masses de cavalerie dans la bataille qui provoquent l'indignation de ces derniers.

« Assurément, répond Pelet-Narbonne, les attaques de petites fractions sont plus souvent réalisables que celles exécutées par de grandes masses. Elles sont plus faciles à conduire, permettent mieux de surprendre l'ennemi et peuvent procurer des succès partiels, mais

(1) *Loc. cit.*
(2) *Militär Wochenblatt*, n° 131, 1903.

la cavalerie ne pourra intervenir d'une manière décisive dans l'action que si elle charge en plusieurs lignes successives ou si elle combine l'attaque de front avec une attaque de flanc. Ceci exige des effectifs assez considérables.....

« Les grandes masses de cavalerie possèdent par elles-mêmes, et mieux qu'autrefois, les moyens de mûrir l'adversaire pour l'attaque avant de se lancer sur lui à l'arme blanche, ou de soutenir les autres armes dans leurs efforts dans ce sens en mettant en action leurs batteries à cheval et leurs détachements de mitrailleuses, voire même des cavaliers agissant par le feu de leurs carabines.

« On voit donc que *les corps et divisions de cavalerie actuels sont des unités qui réunissent les moyens d'action des trois armes à un degré bien plus grand que pendant la campagne de* 1870, et que ces unités sont à même de faire intervenir ces moyens d'action d'une manière imprévue et décisive pour l'issue de la bataille.....

« Il résulte de tout ceci qu'il est indispensable d'exercer la cavalerie aux attaques en grandes masses si l'on veut que, dans la réalité, celles-ci réussissent.....

« La création permanente de corps de cavalerie ne paraît pas nécessaire, ni même rationnelle ; mais la réunion temporaire de masses considérables de cavalerie, placées sous les ordres d'un chef unique, ne présente aucun inconvénient quand il s'agit d'un but nettement déterminé. »

« Les masses de cavalerie, écrit à son tour Bissing, auraient produit de grands résultats dans les dernières guerres si elles avaient eu à leur tête un Seydlitz. Mais, si des chefs de cavalerie comme Seydlitz doivent leurs immortels succès au talent développé par la pratique, il faut, pour que ce talent se révèle et se développe, qu'il ait à s'exercer en temps de paix. »

Le règlement, enfin, résume et affirme les mêmes idées.

« L'objectif de l'attaque, dit-il (1), peut se composer de troupes de toutes armes. Il sera, dans ce cas, particulièrement avantageux de réunir des masses de cavalerie (plusieurs divisions) et de les faire agir de concert..... »

Le terme de « masses », qui revient sans cesse sous la plume des écrivains allemands, n'implique d'ailleurs nullement l'idée de *formations massées*.

Le malentendu qui s'est produit parfois au sujet des attaques d'infanterie ne doit pas renaître.

On veut de grandes masses pour disposer, au point décisif, de *moyens puissants*, afin de pouvoir aveugler à la fois toutes les troupes ayant des vues sur le terrain des attaques, de pouvoir développer, comme le dit Pelet-Narbonne, « les moyens d'action des trois armes ».

Ces masses ne seront que des *réservoirs de forces* permettant une action par le feu puissante, des attaques de front et de flanc répétées, jusqu'à ce que l'ébranlement se produise, laissant enfin au chef, jusqu'au dernier moment, assez de forces pour exploiter le succès.

La cavalerie n'utilisera, bien entendu, que les procédés compatibles avec l'armement actuel : approche défilée, formations très fluides, déploiements rapides.

On peut rappeler à ce propos que les instructions données avant les manœuvres de cavalerie de Rethel, en 1903, ont été louées sans réserves par toute la presse allemande.

En résumé, la volonté est affirmée partout, en Allemagne, de faire intervenir de grandes masses de cavalerie dans la bataille, de les faire contribuer au succès, d'arracher peut-être par elles la victoire.

---

(1) § 353.

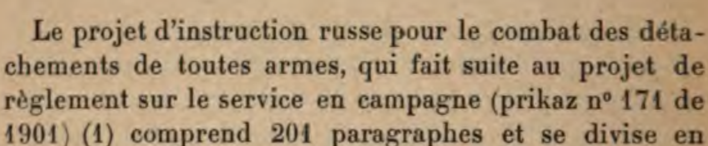
Et, pour faire rêver sa cavalerie aux exploits de Seydlitz, l'Empereur en personne conduit cinquante escadrons à l'attaque, dans les plaines mêmes de Rossbach !

(*A suivre.*) (162)

LE

PROJET D'INSTRUCTION RUSSE

POUR LE COMBAT



Le projet d'instruction russe pour le combat des détachements de toutes armes, qui fait suite au projet de règlement sur le service en campagne (prikaz n° 171 de 1901) (1) comprend 201 paragraphes et se divise en neuf chapitres intitulés :

I. *Prescriptions générales.*
II. *Dispositif de combat.*
III. *Obligations respectives des diverses armes.*
IV. *Manœuvre du dispositif de combat.*
V. *Combat offensif.*
VI. *Combat défensif.*
VII. *Particularités du combat de nuit.*
VIII. *Ordres pour le combat.*
IX. *Devoirs des divers chefs dans le combat.*

Nous allons examiner successivement ces chapitres en insistant particulièrement sur les points les plus saillants.

I. *Prescriptions générales.* — Nous traduirons intégralement ce chapitre assez court, en raison de l'importance des principes qui y sont posés :

(1) Voir p. 218.

« Dans le combat, comme dans toute rencontre, le succès sera du côté de celui qui sait ce qu'il veut et qui agit avec le plus de décision et de persévérance, et en connaissance de cause.

« Le moyen efficace de battre l'ennemi consiste à l'attaquer. Par suite, la tendance à *agir offensivement* doit être érigée en principe lors de chaque rencontre.

« La *défense* a également le même but : battre l'ennemi ; par suite, quand on se défend, il ne faut pas seulement repousser les coups ; il faut aussi en porter.

« On doit toujours s'efforcer de prendre l'*initiative de l'action*, c'est-à-dire de ne pas faire ce que l'ennemi veut, mais bien de le forcer à faire ce qui nous plaît.

« Dans le combat, *les efforts de toutes les troupes doivent tendre vers un but commun, et chacun, jusqu'au simple soldat inclus, doit connaître ce but ainsi que les missions particulières qui lui incombent.*

« Chaque chef doit conserver son indépendance. Le supérieur n'intervient dans les dispositions de l'inférieur que lorsque les dispositions de celui-ci sont en contradiction avec la mission qui lui est confiée et avec la situation.

« On ne doit découvrir à l'ennemi ses propres dispositions que le plus tard possible ; il faut les exécuter avec diligence et persévérance.

« Les fractions de troupe engagées au combat, y restent jusqu'à la fin ; *on peut et on doit les soutenir, mais les relever, jamais.*

« On ne peut briser un ennemi solide que par un vigoureux coup porté à un endroit sensible. Tout l'effort doit donc tendre à être plus fort au point où le choc a lieu et au moment de ce choc.

« A cet effet, il faut conserver une réserve suffisante et l'amener à temps. »

II. *Dispositif de combat.* — Il doit satisfaire au[illegible] exigences suivantes :

1° Toutes les armes doivent pouvoir développer tout[illegible] leur efficacité ;

2° L'appui réciproque des différentes armes doit êtr[illegible] assuré ;

3° La forme du dispositif de combat doit permettre d[illegible] percer ou d'envelopper l'ennemi et de résister aux effort[illegible] de celui-ci pour nous percer ou nous envelopper.

Tenant compte du terrain et de l'importance de[illegible] diverses parties de la position, le dispositif n'aur[illegible] presque jamais la même densité dans toute son étendue[illegible] il sera très profond au point important (dans la défense)[illegible] ou en face du point important (dans l'attaque), et plu[illegible] mince sur les autres.

Le *dispositif de combat* se compose d'un *groupe d[illegible] combat* (1) et de la *réserve générale*. Le groupe d[illegible] combat se divise en *fractions*, qui ont chacune leur chef.

Chaque unité de combat comprend également u[illegible] groupe de combat et une réserve partielle.

La mission de ce groupe consiste à préparer l'attaqu[illegible] par le feu et par des attaques partielles.

La réserve générale est destinée à *porter le cou[illegible] décisif* et à soutenir les combattants.

Le commandant du détachement a seul le droit d[illegible] disposer de la réserve générale.

La force de la réserve générale et des réserves partielles varie suivant les circonstances.

L'*artillerie* peut coopérer d'une manière décisive à l'issue du combat, si dès le début de l'action elle est plus nombreuse que celle de l'ennemi, de manière à obtenir la supériorité du feu. Par suite, il est préférable

---

(1) Nous traduisons, à défaut d'expression courante usitée chez nous, le terme russe : *boevaia tchast*, par les mots : *groupe de combat*.

de faire avancer tout de suite le plus grand nombre de pièces possible.

Dans les forts détachements, il est utile de conserver une partie de l'artillerie à la réserve générale.

Sur la ligne de feu, l'artillerie est répartie entre les fractions, ou bien elle est groupée sur des positions séparées, en tenant compte du terrain et de l'étendue du front du dispositif de combat.

Il est avantageux de conserver la *cavalerie* réunie. Elle détache des unités pour surveiller les flancs et, si cela est nécessaire, elle fournit quelques faibles détachements aux fractions de combat.

Les troupes du *génie* sont employées principalement comme guides dans l'établissement de la fortification des positions, mais elles peuvent aussi servir à exécuter des travaux. On ne les utilise comme force combattante qu'en cas d'absolue nécessité.

L'*étendue* du front de combat dépend de la force du détachement, du but à atteindre et du terrain. Le front d'un bataillon pourra être d'environ 400 pas, celui du régiment de 1000 pas, celui de la brigade de un kilomètre, celui de la division de deux kilomètres environ, celui du corps d'armée de trois kilomètres environ.

Les troupes d'infanterie de *première ligne* couvrent le front, les *réserves partielles* se placent en arrière du point du secteur où l'on pourra avoir le plus besoin de soutien et à une distance qui doit leur permettre d'intervenir efficacement, de rendre facile l'exercice du commandement dans le secteur et être subordonnées au terrain.

La *réserve générale* est placée en arrière du point le plus important du front et, si la situation est mal définie, à un emplacement choisi de telle sorte qu'elle puisse être employée le plus rapidement possible dans un secteur quelconque de la position.

Jusqu'au moment où l'on a besoin d'elle, la réserve doit rester en dehors des atteintes du feu de l'artillerie.

Dans le groupe de combat, l'artillerie se place vers le centre de l'infanterie, et est réunie autant que possible, afin de faciliter la conduite du feu.

Des soutiens, à raison d'une compagnie pour deux ou trois batteries, sont affectés à la protection des longues lignes d'artillerie ; ils se placent de manière à pouvoir remplir leur mission et à souffrir le moins possible du feu.

Les *batteries de mortiers* sont conservées en réserve jusqu'au moment où le point d'attaque est fixé, mais elles peuvent entrer en action plus tôt, si l'on a à battre des objectifs pour lesquels le tir plongeant est nécessaire.

Avant le combat, la *cavalerie* se porte en avant pour découvrir les forces, les dispositions ou les directions de marche de l'ennemi.

Dans le dispositif général, la cavalerie se place *en arrière* de l'infanterie et jamais sur la même ligne, car elle a besoin d'un certain champ pour charger à hauteur de cette ligne.

Si l'un des flancs de l'infanterie est découvert, la cavalerie se place en échelon en arrière de ce flanc.

Il faut éviter de morceler la cavalerie, par suite, on ne la placera qu'exceptionnellement en arrière des deux flancs, lorsque, par exemple, le front sera trop étendu.

Les troupes du génie sont maintenues à la réserve générale, quand elles n'ont pas de mission particulière.

Afin de prévenir les mouvements tournants, il est nécessaire de surveiller attentivement le terrain sur les flancs. On y place, à cet effet, des grand'gardes qui sont toujours fournies par la cavalerie, s'il y en a dans le détachement ; elles se placent sur le flanc à deux ou trois kilomètres et un peu en avant de lui.

Le règlement indique ensuite comment doivent être

répartis les approvisionnements en munitions et comment doivent être installés les postes de secours.

Les *voitures de cartouches à deux roues* de la première fraction du train restent avec leurs régiments.

Quand le régiment détache des bataillons au groupe de combat, il leur donne le nombre nécessaire de ces voitures.

Les *voitures de cartouches à deux roues* de la deuxième fraction du train sont amenées sur le champ de bataille sur l'ordre du commandant du détachement.

Les batteries engagées n'ont avec elles qu'un caisson par section, les autres sont à la *réserve de la batterie*.

Les *avant-trains* sont placés autant que possible à couvert, près des batteries, en échelon derrière un des flancs ou derrière les deux flancs.

Les *réserves des batteries* sont à couvert, à 500 mètres au plus ; celles d'un même groupe peuvent être réunies.

Les *parcs volants d'artillerie* peuvent être appelés sur le champ de bataille par le commandant du détachement.

La *deuxième fraction des trains* de régiment est laissée à une distance telle du terrain de l'action qu'elle ne puisse pas gêner les mouvements des troupes combattantes.

Les *postes de secours* sont installés : les *postes avancés* par les régiments d'infanterie dans leur rayon d'action et les *postes principaux* par les lazarets divisionnaires, sur les derrières, en dehors du feu, à proximité de l'eau et d'une grande route.

Liaison entre les différents éléments du dispositif de combat. — La liaison est obtenue principalement par l'effort de tous vers un but commun, par l'unité de commandement et par l'appui constant et mutuel par le feu et l'arme blanche.

Les moyens à employer par les différents chefs sont : une organisation régulière du service des estafettes, au

[illegible] moyens

[illegible] armes

[illegible] (premier)

[illegible] l'artillerie.

[illegible] l'infanterie.

[illegible] au combat [illegible] l'infan-

[illegible] protégée

[illegible] la cava-

[illegible] à portée

[illegible] malheureux. Se

[illegible] et reçoi-

[illegible] de se re-

[illegible] l'action de

[illegible] perte sous le

[illegible] pas se

[illegible] le mouve-

[illegible] position des

[illegible] de la mousque-

[illegible] déplacements,

[illegible] en arrière de

[illegible] cette loi sacrée

[illegible] batteries, dont l'objectif

[illegible] de la soutenir et de

[illegible] de l'ennemi désorga-

[illegible] couvrent la retraite par

[illegible] que même de perdre leurs pièces.

L'artillerie doit éviter de tirer par-dessus les troupes; mais elle peut le faire si la distance est telle que les accidents soient peu probables, en raison de la courbure de la trajectoire et que le tir puisse être efficace.

L'artillerie qui a épuisé ses munitions ne doit pas quitter sa position.

La *cavalerie* protège l'infanterie contre les charges ennemies et contribue à les refouler.

Elle soutient l'attaque ou la retraite de l'infanterie en chargeant les compagnies ennemies.

Si l'ennemi est repoussé, la cavalerie complète le succès de l'infanterie par une poursuite énergique.

Si l'issue de l'engagement de l'infanterie est défavorable, la cavalerie charge pour l'arrêter ou empêcher la poursuite.

IV. *Manœuvre du dispositif de combat.* — Le *but de la manœuvre* est de placer les troupes dans une situation plus favorable que celle de l'ennemi et en même temps d'éviter des pertes inutiles. On y arrive au moyen de mouvements adaptés au terrain et en employant une formation convenable.

Il faut absolument éviter de faire des déplacements de flanc en vue de l'ennemi, surtout dans les fractions qui en sont rapprochées; à cet effet, on aura recours à des mouvements obliques.

S'il est nécessaire de *reporter le dispositif de combat* du côté d'un des flancs, on doit le prolonger en y envoyant des fractions de la réserve, et retirer du flanc opposé une fraction correspondante qu'on mettra en réserve.

Si une rupture se produit dans le dispositif, on doit remplir le vide au moyen de la réserve la plus proche.

L'enveloppement est exécuté concurremment avec l'attaque de front en se servant des réserves partielles ou générales; les fractions qui exécutent le mouvement ont

avantage à prendre une formation en échelons, puis à changer de front dans la direction voulue.

Pour résister à l'enveloppement, on a recours :

1° A la marche en avant des réserves, de façon à prendre en flanc les fractions de l'ennemi qui exécutent le mouvement ;

2° Au repliement en arrière du flanc menacé.

On emploie le mouvement tournant quand on dispose de forces notablement supérieures ou quand le terrain s'y prête particulièrement (obstacle difficilement franchissable en avant du front).

L'artillerie doit, autant que possible, se porter en position simultanément. Avant la mise en batterie, les commandants des diverses fractions d'artillerie exécutent la reconnaissance du terrain avec les chefs des unités placées sous leurs ordres afin de choisir l'emplacement, d'arrêter l'ordre d'occupation par les groupes et les batteries et de déterminer les chemins d'accès les plus commodes.

Pendant ces reconnaissances, les batteries occupent des *emplacements provisoires* choisis de façon à pouvoir s'établir sur la position sans retard, le moment venu.

Si le terrain n'est pas ondulé, on ne doit pas faire de déplacements inférieurs à 500 mètres ; il faut les exécuter par échelons afin de ne pas interrompre le feu.

La *cavalerie* passe de préférence sur les flancs pour se porter en avant ou se retirer ; toutefois, lorsque le front est étendu, elle peut traverser aussi les lignes de l'infanterie dans les intervalles existants, ou même la traverser complètement ; celle-ci lui ouvre alors un passage à l'avertissement : *Place à la cavalerie.*

L'*adaptation au terrain* est caractérisée :

1° Par le choix de positions favorables pour l'artillerie et les tirailleurs ;

2° Par le placement à couvert des réserves, des voitures de munitions, des caissons et des avant-trains;

3° Par le déplacement des réserves d'un couvert à l'autre, sans s'astreindre à conserver les distances par rapport aux fractions postées en avant.

La formation des unités dépend du terrain et de l'efficacité du feu de l'adversaire :

1° Les troupes avancées d'infanterie marchant dans la zone du feu ennemi, emploient la colonne de section par le flanc ou la ligne déployée;

2° Les réserves abritées doivent être de préférence en colonnes; sous le feu de l'infanterie, elles se forment en lignes déployées et échelonnées en profondeur.

V. *Combat offensif.* — La décision d'attaquer l'ennemi doit être irrévocable et exécutée jusqu'au bout; il faut avoir dans la tête et dans le cœur la volonté de vaincre ou de mourir.

Avant le combat, on doit avant tout se rendre compte, d'après la carte, des dispositions de l'adversaire, déterminer approximativement sa position, résoudre la question au point de vue de l'ennemi : « Comment la défendrait-il le mieux? » D'aprés cela, on établit ses dispositions générales pour l'attaque; on prend ensuite le dispositif de combat et on engage le combat, en ayant d'abord pour but de reconnaître comment l'ennemi est disposé, où sont ses flancs, quels sont les points les plus importants de la position, comment il est le plus facile de l'aborder.

Seules, les données obtenues sur le terrain peuvent indiquer comment on doit attaquer.

Il est important que le commandant en chef prenne part personnellement à la reconnaissance.

D'après les indications recueillies, on établit le *plan d'attaque*, on choisit la direction de l'attaque principale et on prépare le choc.

Le *but de cette préparation* est de forcer l'ennemi à montrer toutes ses forces et leur groupement, de l'épuiser moralement et physiquement et de l'amener à dépenser ses réserves.

On y arrive : 1° en *battant les troupes* adverses par le feu d'artillerie et d'infanterie; puis en dirigeant tous les efforts en vue d'obtenir la supériorité du feu, sinon sur tout le front, au moins sur les points les plus importants de la position à attaquer; 2° au moyen de *démonstrations*, en agissant contre les points moins importants et en y attirant la plus grande quantité possible des forces ennemies.

Le feu aux grandes distances est peu efficace; il faut que chaque unité gagne de suite les emplacements d'où elle pourra tirer à bonne portée; le dispositif de combat progresse ensuite, en s'arrêtant sur des positions favorables au tir.

Pendant cette période du combat, l'artillerie contre-bat les batteries ennemies, l'infanterie tire sur l'infanterie et sur l'artillerie qui lui sont opposées.

Le commandant du détachement profite des arrêts de la ligne de feu pour choisir le *point d'attaque* et réunir en face de ce point les troupes désignées pour le choc.

A ce moment, l'artillerie concentre son feu sur l'endroit où sera donné l'assaut.

Les unités avancées d'infanterie, en arrivant à la dernière position de tir (300-400 pas) et en attendant l'arrivée des réserves, ouvrent le feu avec la plus grande violence.

On peut admettre comme indices d'une préparation suffisante de l'assaut : l'affaiblissement du feu d'artillerie, l'interruption et le manque de justesse du feu d'infanterie ennemi; mais il est impossible de déterminer à coup sûr que le moment du choc décisif est arrivé. C'est une affaire de tact et de jugement de la part du chef.

L'ordre de l'attaque générale est donné par le commandant en chef.

Quand une fraction entreprend l'enveloppement ou un mouvement tournant, sa marche doit être réglée de telle façon que son attaque ait lieu en même temps que celle des autres troupes.

Pour obtenir la simultanéité des efforts, le procédé le plus avantageux consiste à fixer par un ordre le moment de l'attaque générale, car les sonneries, les salves d'artillerie, etc., sont des signaux conventionnels qui ne peuvent conduire qu'à des malentendus.

Quand l'attaque est commencée, il faut *porter les coups sans arrêt*, afin de ne pas donner à l'ennemi le temps de se reconnaître. A cet effet, les réserves partielles attaquent *immédiatement à la suite de la première ligne* et la *réserve générale immédiatement derrière les réserves partielles*, de manière à former en somme une vague grossissante.

Il faut donner un « coup serré »; par suite, on ne tardera pas à appeler les réserves et on modifiera leur formation en vue de frapper avec une masse compacte.

L'infanterie marche à l'assaut sans arrêt, avec impétuosité; les fractions en ordre serré ne doivent donc jamais s'arrêter pour tirer.

Ceux qui sont en arrière poussent ceux qui sont en avant.

L'artillerie soutient l'infanterie par son feu aux petites distances, en le dirigeant sur les réserves.

La cavalerie agit sur le flanc et les derrières de l'ennemi.

En cas d'échec, la première chose à faire pour l'infanterie, c'est de démasquer le front des batteries, qui pourront ainsi soutenir la retraite.

Quand on s'est emparé de la position, il ne faut pas donner de repos à l'ennemi, mais le pousser et le pousser encore.

Ceci, c'est l'affaire de la cavalerie; toutefois, si le défenseur a encore des troupes fraîches qui résistent, c'est l'affaire de l'infanterie de les briser. Ainsi, dans la *poursuite*, la *cavalerie achève* de rompre ce qui est déjà en fuite et *l'infanterie brise* ce qui résiste encore.

Le lendemain du combat, la poursuite est exécutée par l'avant-garde, qui doit agir surtout par des mouvements débordants.

VI. *Combat défensif*. — Le combat défensif a, comme le combat offensif, pour but de battre l'ennemi; toute défense n'est donc efficace que lorsqu'elle exécute une contre-attaque, et, si l'ennemi est battu, que si elle le poursuit opiniâtrement.

Quand il prévoit un combat défensif, le commandant en chef doit avant tout résoudre le problème qui se pose pour l'adversaire : « Comment attaquer la position? » En procédant ainsi, il se rendra forcément compte de ses côtés faibles et il pourra rectifier la disposition des troupes et des retranchements.

Dans la défensive, il faut :

1° Ne déployer le dispositif de combat que lorsque l'attaque de l'ennemi se dévoile;

2° Avoir une réserve générale suffisamment forte;

3° Avoir assez de volonté pour ne pas céder aux demandes de renforts. A ce point de vue, il est extrêmement important de connaître le caractère de ses subordonnés. Ce n'est que dans ce cas qu'il sera possible de savoir à quelles demandes il convient de prêter attention ou non, car il y a des gens qui réclament du secours presqu'au début de l'action.

Afin de ne pas dévoiler trop tôt ses dispositions, l'*artillerie* ne doit pas se presser d'ouvrir le feu. L'infanterie utilise les avantages du terrain pour accabler l'ennemi sous les balles; elle ne se laisse pas entraîner à un tir aux grandes distances.

Dans la défense, le feu du canon et du fusil doit avoir pour but principal d'ébranler et de désorganiser l'assaillant; par suite, l'artillerie doit avant tout battre les batteries de l'adversaire, et quand le secteur sur lequel l'ennemi se propose de porter son attaque décisive est dévoilé, le tir des pièces doit entièrement être dirigé sur les troupes d'assaut.

On a soin de mesurer en temps opportun les distances des points situés en avant.

Pendant l'attaque de l'ennemi, il faut profiter de toutes les circonstances favorables pour l'*attaquer* soi-même, mais après l'avoir repoussé, il ne faut pas s'engager dans la poursuite; le défenseur perdrait ainsi les avantages de sa position et risquerait de se heurter à des forces non encore engagées; il pourrait même entraîner l'ennemi à sa suite sur la position. Par conséquent, si l'adversaire a une réserve, il faut, après avoir repoussé ses troupes avancées, rapidement revenir sur la position, y rectifier ses dispositions et se préparer à recevoir un nouvel assaut.

Les attaques par les troupes de première ligne, soutenues par des réserves partielles, ainsi que par le feu de l'artillerie et de l'infanterie, constituent le meilleur moyen de préparer le passage à l'offensive avec toutes les forces.

Quand l'assaillant dévoile la direction de son attaque, les réserves partielles se rapprochent, la réserve générale est conduite au point où elle peut le mieux, en raison du terrain et d'après la marche du combat, se porter à l'assaut.

La réserve générale se place autant que possible à couvert et assez près pour entrer immédiatement en action, si cela est nécessaire.

L'artillerie concentre le feu sur les réserves de l'infanterie.

L'*assaut* et la *poursuite* sont conduits comme dans l'attaque.

En cas de retraite, il faut s'accrocher à chaque position défensive.

La *cavalerie* doit agir simultanément avec l'infanterie au moment où celle-ci passe à l'offensive pour s'opposer à l'enveloppement et retarder la marche de l'ennemi qui se porte à l'assaut sous le feu.

Dans l'occupation défensive du terrain, il faut limiter au strict nécessaire la construction de *couverts artificiels.*

On doit se garder de les employer mal à propos, afin de ne pas restreindre sa liberté d'action et de ne pas fatiguer inutilement les troupes en leur faisant exécuter des travaux de fortification passagère.

VII. *Particularités des opérations de nuit.* — Les *opérations de nuit* assurent la surprise de l'attaque et privent l'ennemi de la possibilité d'apprécier les forces qui lui sont opposées ; elles permettent d'aborder l'adversaire sans subir de pertes par son feu.

Il faut tenir compte de ce que les troupes sont très impressionnables la nuit, qu'il est difficile de diriger le combat et de s'orienter, et que les obstacles locaux rencontrés peuvent facilement amener la désorganisation des forces.

Les propriétés du combat de nuit sont telles qu'elles donnent la possibilité de faire de *grandes choses avec de petites forces;* ce qui est particulièrement important c'est la *simplicité de la décision.*

Quand on entreprend une attaque de nuit, il faut auparavant bien se *familiariser* avec les dispositions de l'ennemi, reconnaitre *non seulement de jour, mais aussi de nuit, si c'est possible,* le terrain sur lequel on doit opérer et ne rien épargner pour avoir des guides sur lesquels on puisse compter.

Le rôle principal dans un pareil combat incombe à l'infanterie. La *cavalerie* et l'*artillerie* sont adjointes a

détachement dans la mesure du nécessaire et principalement dans les cas où on peut prévoir le développement de l'action pour le lever du jour.

Pendant la marche en avant, il est préférable de placer l'artillerie et la cavalerie en queue de colonne.

Il est quelquefois utile de diriger de petites fractions de cavalerie sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi.

L'infanterie se forme en colonne double à intervalles et distances réduits ou en colonne de bataillon; les distances entre les lignes sont diminuées.

Des patrouilles, fournies principalement par les détachements d'éclaireurs et en général par des hommes qui ont bonne vue et l'ouïe fine, relient toutes les fractions du dispositif et couvrent son front et ses flancs.

Quand on dirige l'attaque simultanément sur plusieurs points éloignés l'un de l'autre, on achemine sur chacun d'eux une colonne distincte, qui conduit le combat d'une façon indépendante.

Quand on prend le dispositif de combat et plus tard dans les mouvements ultérieurs, on observe le silence le plus complet, on ne fait pas de sonneries et les commandements sont prononcés à voix basse.

On veille sévèrement à ce que personne ne fume ni n'allume de feu.

Il est *interdit de tirer* pendant la marche. En arrivant à proximité de l'ennemi, l'assaillant charge à la baïonnette, sans crier *houra* et sans batteries de tambours, afin d'assurer la surprise.

L'*attaque* est exécutée surtout par le groupe de combat; il est préférable de conserver la réserve pour le cas où le *combat est traîné jusqu'au jour* et pour parer à l'imprévu.

Il n'y a pas lieu de recourir à l'enveloppement dans un combat de nuit.

La difficulté qu'on éprouve à se diriger et à s'orienter

montrent qu'il est préférable de n'exécuter qu'avec peu de monde une action de nuit.

Si les forces dont on dispose sont importantes, il vaut mieux profiter de l'obscurité pour s'approcher simplement de l'ennemi dans le *but de l'attaquer au jour*.

Dans la *défensive*, les troupes occupent la nuit la position reconnue à l'avance ; elles restent concentrées sur leurs emplacements.

On ne détache pas de tirailleurs, les compagnies de tête sont déployées, les réserves restent en colonne. La moitié des compagnies de la ligne de combat constitue la fraction de service ; elles restent éveillées.

Des échelons sont disposés sur les flancs.

L'*artillerie* se place dans les secteurs d'où elle peut, par son feu, coopérer à la défense des points les plus importants. Le soutien reste à hauteur des pièces mêmes pour pouvoir les protéger directement.

La cavalerie est de préférence laissée sur les derrières.

Afin de couvrir immédiatement le front des troupes, on pose des *sekrety* (1) aux endroits que l'ennemi ne peut éviter.

L'infanterie ne tire que par salves et de préférence sur appui; puis elle se jette à la baïonnette sur son adversaire.

L'artillerie ouvre le feu aux distances les plus rapprochées.

On économise les réserves le plus possible, de sorte que, si le combat traîne jusqu'au jour, on disposera de troupes fraîches pour le continuer.

Quand on a conquis la position de l'ennemi on repousse son attaque; il faut, avant tout, remettre les troupes *en ordre*.

---

(1) Voir p. 227.

La *poursuite* n'est possible qu'avec les fractions qui ont brisé la résistance de l'ennemi.

VIII. *Ordres pour le combat.* — Dans ce chapitre, l'instruction indique comment doivent être rédigées les *dispositions* ou les ordres et ce qu'ils doivent renfermer, notamment :

1° Des renseignements sur l'ennemi et des indications succinctes sur la situation du détachement;

2° Le but général des opérations, et dans la défensive la ligne générale de la position;

3° La désignation des unités qui constituent le groupe de combat, sa répartition en fractions, la désignation des chefs et l'indication des missions particulières, puis, dans l'attaque, les directions à suivre;

4° La composition, la désignation du commandant et l'emplacement (ou la direction du mouvement) de la réserve générale;

5° La répartition et la mission de la cavalerie qui n'entre pas dans les fractions constituées;

6° Les mesures de sécurité à prendre sur les flancs;

7° L'emplacement des parcs volants d'artillerie;

8° L'emplacement du poste de secours général (éventuellement);

9° L'emplacement des trains de 2e classe, leur chef et leur soutien;

10° L'endroit où les renseignements doivent être envoyés;

11° Les remplaçants du commandant du détachement;

12° Les dispositions particulières qu'il est nécessaire de communiquer suivant les circonstances.

IX. *Obligations des chefs pendant le combat.* — Nous nous bornerons à citer *in extenso* les obligations générales, sans entrer dans le détail des devoirs particuliers

incombant au commandant du détachement, au commandant de la réserve, aux commandants de l'artillerie ou de la cavalerie, aux chefs des détachements, aux officiers d'état-major, au commandant du génie qui font l'objet de paragraphes séparés. Ces obligations générales sont les suivantes :

« Afin de remplir avec succès la mission du combat, « chaque chef doit avant tout avoir dans la tête et dans « le cœur la *volonté inébranlable de mener le combat « jusqu'au bout ;* il inculquera cette volonté à ses subor- « donnés.

« Il doit aussi prévoir et examiner tous les moyens « qui permettent d'obtenir les meilleurs résultats.

« Dans les moments difficiles, le chef doit se rappeler « qu'il n'y a pas de situation d'où il ne soit pas possible « de sortir avec honneur. Et dans ces moments-là, il ne « se ménagera pas, s'il veut que ses subordonnés ne se « ménagent pas non plus.

« Avant le combat, le chef exécutera *lui-même* la « reconnaissance du terrain et de l'ennemi, car il ne « faut jamais s'en *remettre à un autre pour ce qu'on peut « faire soi-même.*

« En élaborant son plan d'action, le chef doit d'abord « résoudre le *problème* en se supposant *à la place de « l'ennemi;* par exemple, s'il s'agit de prendre pour la « défense une position donnée, il se posera la ques- « tion suivante : « Comment attaquerais-je cette posi- « tion ? »

S'il s'agit au contraire de l'attaque, il se dira : « Comment défendrais-je la position ? » Puis il exa- « minera ce qu'il ferait si l'ennemi se montrait sur le « front, sur la droite, sur la gauche ou sur ses der- « rières.

« Le chef doit communiquer son plan à ses rempla- « çants éventuels.

« Après avoir résolu son problème tactique par

« culier, chaque chef s'attache à ne jamais perdre de « vue la mission générale confiée au détachement.

« Il doit faire preuve d'initiative, et prendre une déci- « sion indépendante dans les cas où il faut secourir « immédiatement les troupes voisines, ou lorsque la « situation du combat s'est rapidement modifiée et qu'il « n'a pas reçu de nouveaux ordres.

« Il doit alors immédiatement rendre compte au supé- « rieur qui lui a donné sa mission. »

L'instruction se termine par des *préceptes du soldat avant le combat* où sont rappelées les principales maximes du général Dragomirov.

Les voici intégralement :

« Tout combattant doit s'assimiler fermement les « principes généraux qui suivent :

« 1° Péris, mais sauve tes frères ;

« 2° Marche en avant, même si ceux qui te précèdent « sont battus ;

« 3° Ne crains pas le danger, quelles que soient les difficultés ; tu vaincras sûrement ;

« 4° Si la situation est difficile pour toi, elle ne l'est « pas moins pour l'ennemi, la sienne est peut-être même « plus difficile que la tienne ; mais tu vois ta peine et tu « ne vois pas celle de ton adversaire ; celle-ci existe « certainement. Par conséquent, jamais de décourage- « ment, mais toujours de l'audace et de l'opiniâtreté ;

« 5° Dans la défensive, il faut vaincre et non pas se « borner à repousser les coups. Le meilleur moyen de « se défendre c'est d'attaquer soi-même ;

« 6° Celui-là est vainqueur dans le combat qui est le plus opiniâtre et le plus hardi ; ce n'est pas le plus fort ou le plus habile. La victoire ne s'obtient pas d'un seul coup. L'ennemi aussi est persévérant ; quelque- fois on ne peut vaincre même au deuxième coup ou au troisième coup. Alors il faut y aller une quatrième

« fois et même plus, jusqu'à ce que victoire s'en-
« suive;

« 7° Des dispositions plus ou moins habiles per-
« mettent d'arriver au but avec des pertes moindres,
« mais elles ne font qu'aplanir les difficultés; celui-là
« seul verra ses efforts couronnés de succès, qui est
« résolu à mourir plutôt qu'à ne pas vaincre;

« 8° Quels que soient les obstacles inattendus que
« l'on rencontre sur le chemin de la victoire, il faut
« penser à les surmonter au lieu de récriminer contre
« les difficultés;

« 9° Dans une bonne troupe, il n'y a ni derrières
« ni flancs, mais bien le front partout par où vient
« l'ennemi;

« 10° Quelque inopinée que soit l'apparition de l'en-
« nemi, on ne doit pas oublier deux choses : il est
« possible de le battre soit avec la baïonnette, soit avec
« le feu. Entre les deux, le choix n'est pas difficile, et la
« formation est une chose accessoire. Si l'ennemi est
« près, toujours la baïonnette; s'il est plus loin, d'abord
« le feu, puis la baïonnette;

« 11° Il n'y a pas de situation d'où il ne soit pas pos-
« sible de sortir avec honneur;

« 12° Au combat il n'y a pas de relève. Une fois
« engagé dans le combat, tu y resteras jusqu'à la fin :
« tu seras soutenu, jamais relevé;

« 13° Pendant que tu te bats, sauve ceux qui sont
« bien portants; ce n'est qu'après avoir battu l'ennemi
« que tu penseras aux blessés. Celui qui s'en préoccupe
« pendant le combat et quitte les rangs est un lâche et
« un coquin, et non un homme de cœur. Ce ne sont pas
« ses camarades qui lui sont chers, c'est sa peau. Pour
« relever les blessés, il y a toujours des détachements
« spéciaux;

« 14° Quand tu es le chef, ne t'immisce pas dans les
« affaires de ton inférieur quand tu vois qu'il les conduit

« raisonnablement ; dans le combat, tu auras assez de « tes propres affaires. Celui qui se préoccupe de ce que « les autres devraient faire néglige sa propre besogne. « Chaque gradé doit avoir son indépendance et sa res- « ponsabilité. Si tu ne respectes pas la première, tu fais, « du coup, disparaître la seconde. Au contraire, le chef « doit veiller à ce que chacun fasse son devoir et ne « rien excuser. »



Comme on le voit, le nouveau projet russe de règlement et d'instruction pour le combat, appliqué depuis 1901, constitue dans son ensemble un tout bien coordonné qui pose des principes larges; la rédaction fait honneur à son auteur principal, le général Dragomirov. Cette œuvre peut être considérée comme le couronnement de la longue et glorieuse carrière militaire de l'éminent chef et instructeur qui a été un des principaux agents de transformation de l'armée russe, au moment où elle est passée du service à long terme au service personnel obligatoire ; le général Dragomirov a su faire revivre, en les adaptant convenablement, les principes moraux de Souvorov.

(170)

ANNEXE.

Nota. — Le projet d'instruction donne deux modèles de *dispositions*, l'un pour une marche offensive, l'autre pour une troupe sur la défensive. La contexture générale étant la même dans les deux, nous ne reproduisons ici que la première.

Disposition pour le IXe corps d'armée.

(Carte de 3 verstes au pouce).

N°

Village d'Ivanovka, 24 avril 1904, 3 h. 30 du jour.

L'ennemi a occupé la position . . . .
. . . .

A notre droite marche le Xe corps.

Demain, 25 avril, le corps d'armée attaquera l'ennemi.

1. GROUPE DE COMBAT.	
a) Colonne de gauche, général-lieutenant A. 1re brigade de la 5e division d'infanterie, 8 bataillons. 5e brigade d'artillerie, 40 pièces. 1er régiment de Cosaques de l'Oural, 2 sotnias. Total : 8 bataillons, 40 pièces et 2 sotnias.	Partira à ... heures du matin du village de ...., vers le .... Attaquera *tel point* (ou *dans telle direction*).
b) Colonne de droite, général-lieutenant B. 2e brigade de la 5e division d'infanterie, 8 bataillons. 5e brigade d'artillerie, 24 pièces. 1er régiment de Cosaques de l'Oural, 3 sotnias. Total : 8 bataillons, 24 pièces et 3 sotnias.	Partira à ... heures du matin du village de ...., vers le .... Attaquera *tel point* (ou *dans telle direction*).

2. Réserve générale. Général-lieutenant B. 44ᵉ division d'infanterie, 15 bataillons et demi. 44ᵉ brigade d'artillerie, 48 pièces. 5ᵉ bataillon de sapeurs, 1 bataillon. 1ᵉʳ régiment de Cosaques de l'Oural, une demi-sotnia. Total : 16 bataillons et demi, 48 pièces, une demi-sotnia.	Partira de .... à ... heures du matin, vers .... Se rassemblera à *tel point*.
3. Cavalerie. 9ᵉ division de cavalerie, 18 escadrons. 9ᵉ groupe d'artillerie à cheval, 12 pièces. Total : 18 escadrons, 12 pièces.	Partira à ... heures du matin vers .... Découvrira les forces et les dispositions de l'ennemi. Au début du combat, elle se rassemblera à *tel endroit* et, par son action contre *tel flanc* de l'ennemi, coopérera à l'attaque et à l'assaut.

4. Les commandants des colonnes enverront pour surveiller les flancs : à la colonne de droite, une sotnia de Cosaques par *tels points, vers tel endroit ;* à la colonne de gauche, une demi-sotnia par *tels points, vers tel endroit.*

5. Les trains de 2ᵉ classe, sous le commandement du lieutenant-colonel N..., se réuniront à ..... heures du matin à *tel endroit.* Désigner comme soutien deux compagnies de la 44ᵉ division d'infanterie et une demi-sotnia cosaque.

6. Les brigades de parcs volants d'artillerie seront rassemblés par les soins du commandant de l'artillerie du corps d'armée, à ... heures du matin à tel endroit.

7. Un poste de secours *général* sera ouvert par les soins du médecin de corps d'armée à *tel endroit.*

8. Envoyer les renseignements, pendant la marche, à la tête de la colonne de gauche (de droite) et, pendant le combat, à l'artillerie de cette colonne.

9. Remplaçants : général-lieutenant B... et général-lieutenant C...

Le Commandant du corps d'armée,

Le Chef d'état-major,

RÉFORMES EN PROJET

DANS

L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE



La discussion du budget de la guerre de l'armée commune, devant les Délégations des Parlements de Vienne et de Buda-Pest, vient de permettre au Ministre de la guerre, général von Pitreich, de développer le programme des modifications qui seront apportées à l'organisation de l'armée austro-hongroise. Les mesures que se propose de prendre le Gouvernement impérial et royal ont pour but de calmer l'agitation qui s'est emparée de la Hongrie et qui, depuis l'automne dernier, a sérieusement entravé le fonctionnement régulier de certaines institutions de l'État.

Tout en étant d'ordre général et quoique portant essentiellement sur les différences d'interprétation du Compromis de 1867 en Autriche et en Hongrie, le conflit qui est né entre les deux parties de la monarchie intéresse surtout l'armée. « Car, si chacun ne se sent pas atteint par la mise à l'index de la Hongrie dans la vie de la cour et dans la représentation de l'Empire à l'étranger, il en est tout autrement en ce qui concerne l'armée, en ces temps de service obligatoire (1). »

(1) Comte Apponyi (séance du 23 février 1904 de la Délégation hongroise).

Non seulement l'opposition, mais le parti libéral hongrois lui-même, maître de la majorité dans le Parlement transleithan, se plaignent de ce que la partie de l'armée commune recrutée en Hongrie n'ait pas un caractère vraiment national.

Il résulte, en effet, de chiffres cités par le Ministre de la guerre, au cours de la discussion, que l'armée commune reçoit de la Hongrie près de la moitié (43 p. 100) de son effectif, mais ne comprend qu'un quart d'officiers hongrois. Aussi la nationalité autrichienne est-elle prépondérante dans le corps d'officiers de cette armée.

D'autre part, si l'on se place au point de vue de la langue, la proportion qui vient d'être indiquée s'abaisse encore d'une manière sensible. Sur un total de 4,491 officiers d'origine hongroise, 930 ignorent complètement la langue magyare et 894 n'en connaissent que les éléments strictement nécessaires pour le service journalier dans la troupe; la proportion des officiers qui peuvent réellement représenter la langue et les sentiments hongrois se réduit, de ce fait, à 17 p. 100, ainsi que l'a déclaré le Ministre.

Enfin, le corps d'officiers s'alimente presque exclusivement dans les écoles militaires des divers degrés, installées pour la plupart en Cisleithanie, et dont presque tous les élèves sont eux-mêmes fils d'officiers. Ces derniers jouissent, en effet, d'un droit de préférence sur les nombreuses places de boursiers entretenues dans ces écoles.

Dans ces conditions, le corps d'officiers ne peut que conserver indéfiniment une majorité autrichienne, et les Hongrois voudraient, au contraire, y voir affluer les jeunes gens de leur nationalité.

En un mot, la Hongrie, non contente de posséder déjà une armée spéciale, la Honved, aspirerait à nationaliser la partie de l'armée commune dont elle assure le recru-

tement (1). Dès l'arrivée du comte Tizsa au pouvoir, les négociations commencèrent et se poursuivirent activement entre les cabinets des deux États dont se compose la monarchie.

La question des langues, déjà vieille, et qui passionnait le plus les esprits, fut la première à laquelle on chercha une solution.

A cet égard, dans l'armée la situation est la suivante:

La langue allemande est obligatoire pour les relations de service et pour l'exercice du commandement sur le terrain de manœuvre. Tous les cadres doivent la connaître, et les sous-officiers, lorsqu'ils l'ignorent, sont tenus d'en suivre des cours spéciaux faits au régiment.

Par contre, toute autre langue peut être employée, dans l'intérieur des corps de troupe, pour l'instruction de détail et les relations journalières entre les cadres et la troupe.

De là résulte la distinction entre la langue de service et de commandement et, pour chaque corps, la langue de régiment. Toutefois, il importe de remarquer, en ce qui concerne cette dernière, qu'un idiome n'est admis comme tel que lorsqu'il est parlé par un cinquième de l'effectif. Or, il résulte d'une étude faite par le professeur Hickmann, au sujet de la répartition des langues dans l'armée commune que, sur 110 régiments d'infanterie :

23 ont une composition homogène, les éléments étrangers à la nationalité dominante ne dépassant pas 5 p. 100;

17 ont une minorité comprise entre 5 et 10 p. 100 de l'effectif;

---

(1) « En Hongrie, nous ne voulons connaître qu'une armée, dont les deux parties sont l'armée autrichienne et l'armée hongroise. » (Délégué Ugron.)

17 sont mixtes, avec deux éléments prépondérants, l'un dominant dans la proportion de 60 p. 100, l'autre atteignant parfois 20 p. 100 de l'effectif;

23 sont hétérogènes, avec un élément principal dont la proportion est inférieure à 60 p. 100, et un ou plusieurs autres atteignant jusqu'à 20 p. 100 de l'effectif.

L'adoption d'une langue unique de régiment, dans chaque corps, ne suffit donc pas à tous les besoins : dans de nombreux cas, l'effectif comprend des représentants de plusieurs nationalités différentes, parlant une autre langue que celle-là, dans des proportions qui s'élèvent jusqu'à 20 p. 100 pour chacune d'elles.

On conçoit qu'une variété aussi grande dans la composition de l'armée au point de vue des idiomes dût nécessairement faire naître, tant dans les Parlements que dans la presse, des discussions sans fin.

Sous la pression des sentiments qui se manifestaient dans le pays, le Ministre de la guerre renouvela, en novembre 1903, par une circulaire confidentielle dont les journaux austro-hongrois indiquèrent les principales dispositions, d'anciennes prescriptions relatives à l'emploi et à l'enseignement des différentes langues dans les corps de troupe. Ce document rappelait notamment que l'ignorance de l'allemand ne devait pas empêcher de conférer le grade de sous-officier aux candidats présentant les conditions d'aptitude requises, mais que, la nomination faite, il était indispensable que cette lacune fût comblée (1). Cette mesure devait faire l'objet d'une sollicitude particulière, en ce qui concerne les sous-

(1) Pour répondre à certains articles de presse insinuant que le commandement se refusait à accorder le grade de sous-officier à des hommes de troupe ignorant l'allemand, le Ministre a déclaré que, dans la garnison de Vienne, la proportion des sous-officiers qui ne connaissent pas cette langue est de : 76 p. 100 au 60e régiment d'infanterie, 47 p. 100 au 62e, 58 p. 100 au 72e, 46 p. 100 dans les hussards.

jour, daté de Chlopy, et publié à la fin des manœuvres impériales, il s'exprimait ainsi : « Que mon armée, « surtout, sache bien que je ne renoncerai jamais aux « droits et aux pouvoirs garantis à son Chef suprême..... « Mon armée doit rester, telle qu'elle est, commune et « unique, et demeurer la force puissante assurant la « défense de la monarchie austro-hongroise contre l'en-« nemi, quel qu'il soit. » Le souverain se déclarait, en somme, résolument hostile à toute innovation susceptible de compromettre l'unité de l'armée, qu'il s'agît de la question des langues ou des bases de son organisation. Son intervention limitait le programme des réformes négociées entre les deux cabinets de Vienne et de Buda-Pest.

Le 8 février 1904, le comte Tisza, prenant la parole devant la Délégation hongroise, commença par déblayer le terrain de la discussion en écartant plusieurs des questions en litige.

« *Le drapeau*, emblème de l'armée commune, disait-il, « demeurera commun..... Mais cette communauté « n'entraîne pas celle des armoiries qui y figurent, et « c'est dans ce sens que le Gouvernement cherche à « cette question une solution, qui n'est pas encore « arrêtée. »

Abordant ensuite l'objet principal des discussions, il ajoutait : « En second lieu, il n'est pas opportun d'ins-« tituer dans l'armée une deuxième *langue de ser-« vice* (1). L'un des motifs les plus importants qui font « écarter une pareille mesure, est le désir de maintenir « la bonne harmonie entre la nation et le souverain. « Combien de temps ces motifs s'opposeront-ils encore

(1) En admettant le magyar comme langue de service pour les régiments hongrois.

« à la réalisation de ce vœu, c'est ce qu'il nous est
» impossible de dire, car nous ne sommes pas pro-
» phètes. »

Le 9 février, la *réforme de la justice militaire* était à son tour mise de côté, « le Gouvernement ne désirant « pas, en ce moment, presser cette réforme ».

En dehors de ces trois questions, insuffisamment étudiées ou inopportunes, le Ministre de la guerre a fait connaître le programme adopté. Il comprend la mise en vigueur de diverses modifications concernant les écoles militaires, l'enseignement des langues, et la répartition des officiers hongrois dans l'armée commune.

Écoles militaires. — Les pays dépendant de la couronne de Hongrie recevront :

a) Une école réale militaire supérieure, créée à Kismarton (Eisenstadt), par dédoublement de l'unique école de Mærisch-Weisskirchen ;

b) Une école de cadets pour l'infanterie, qui sera transférée de Strass, en Styrie, à Kassa (Kaschau), par permutation avec l'école réale de cette dernière ville.

La Hongrie possédera ainsi sept écoles de cadets, contre neuf existant en Autriche, pour alimenter le corps d'officiers d'infanterie de l'armée commune.

Toutefois, l'école réale militaire inférieure de Kismarton sera réinstallée à Maros-Vazarhély, et celle de Kassa transférée à Strass ; la Hongrie perdra ainsi un établissement de ce genre ; il lui en restera deux sur un total de cinq.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'augmentation du nombre de ses écoles de cadets et de ses écoles réales militaires supérieures, la Hongrie pourra trouver sur son propre territoire un plus grand nombre d'officiers ; actuellement il lui en manque plus de 3,000, pour encadrer toutes les formations dont elle assure le recrutement.

Pour augmenter le rendement et faciliter l'accès de

ces écoles, le comte Tizsa annonçait le dépôt prochain d'une demande de nouveaux crédits destinés à accroître le nombre des bourses existantes. De son côté, le Ministre de la guerre faisait connaître qu'il souhaitait vivement de pouvoir, grâce à ces ressources supplémentaires, majorer encore le nombre des places prévues dans les écoles-militaires de Hongrie.

La promesse du Gouvernement a été réalisée peu de jours après, le 2 mars, par le projet de loi suivant :

« Les bourses entretenues actuellement pour les « jeunes gens d'origine hongroise, au nombre de 250, « seront portées à 1073 (1). »

Ces places pourront ne pas être toujours attribuées aux mêmes écoles. Suivant les demandes d'inscription qui seront présentées, pour telle ou telle école, le Ministre est autorisé à en prononcer le transfert.

Des mesures spéciales seront prises pour conserver à la nationalité hongroise la jouissance des places ainsi créées, malgré l'existence du droit de préférence accordé aux fils d'officiers.

L'exposé des motifs ajoute qu'il est permis, dans ces conditions, d'espérer que la jeunesse hongroise se présentera plus volontiers que par le passé aux écoles militaires, surtout aujourd'hui, où l'enseignement de la langue hongroise va y recevoir un développement intensif, ainsi qu'il va être dit plus loin.

Enseignement des langues. — L'enseignement de l'allemand et du magyar sera remanié dans les écoles militaires hongroises, de telle sorte que tous les élèves qui en sortiront possèdent complètement l'usage de leur langue nationale.

---

(1) 93 dans les académies, 180 dans les écoles réales militaires, 800 dans les écoles de cadets.

Actuellement, d'après une statistique communiquée aux Délégations, sur les 17,532 officiers de l'armée commune, 3,009 connaissent à fond le magyar, et 2,847 le possèdent suffisamment pour pouvoir satisfaire aux nécessités du service : au total, 5,856 officiers pratiquent cette langue, ce qui correspond à une proportion de 33 p. 100.

D'autre part, sur les 4,491 officiers de nationalité hongroise, 2,668 seulement possèdent l'idiome magyar, et 930 l'ignorent complètement : il y a donc une proportion de 21 p. 100 d'officiers hongrois qui ne connaissent pas leur langue nationale (1).

Afin de remédier à cette situation, les différentes matières enseignées dans les écoles militaires hongroises seront professées, les unes en magyar, les autres en allemand, quelques-unes enfin, en faisant usage tantôt de l'une, tantôt de l'autre langue.

Le magyar sera employé pour les sujets d'instruction générale, l'allemand pour les études spécialement militaires, puisqu'il continue à être la langue de service. Par ce procédé, on compte éviter de surcharger les études de cours spéciaux d'allemand ou de magyar et atteindre plus sûrement le but proposé.

L'influence de cette mesure se fera sentir également dans les écoles militaires de l'empire d'Autriche, où l'enseignement du magyar deviendra plus intensif (2).

(1) C'est sur ce fait, notamment, que le parti hongrois appuie se[s] réclamations contre la germanisation de l'armée. Pour lever cette objec[tion], le Ministre a fait valoir qu'un grand nombre d'officiers parlant l[e] magyar avaient été enlevés en bloc à l'armée commune lors de la cré[a]tion de la Honved.

(2) L'étude du magyar comprendra : dans les écoles de cadets 12 heures par semaine, au lieu de 8 ; dans les écoles réales, 11 heure[s] par semaine, au lieu de 6 ; dans les écoles réales supérieures, 16 heure[s] par semaine, au lieu de 8.

de manière à assurer aux élèves la possession complète de cette langue. Cet objectif sera surtout visé dans les écoles de cadets pour la cavalerie et pour l'artillerie, qui sont toutes établies sur le territoire autrichien (1).

Enfin, l'enseignement religieux sera donné, en principe, dans l'idiome particulier à chaque élève.

Il faut ajouter que, dans le but de les préparer à servir dans le régiment qu'ils recherchent, les cadets étudieront, à l'école, la langue de ce corps de troupe, notamment le tchèque, le slovaque, le roumain et le croate.

Seules, les académies militaires et l'École de guerre échappent à cette réorganisation, leur programme comportant l'enseignement d'autres langues vivantes, le français et l'anglais.

Répartition des officiers hongrois dans l'armée commune. — Comme concession aux réclamations ardentes des Magyars, le Gouvernement a admis qu'en principe tout officier hongrois ne pourrait tenir garnison que sur le territoire hongrois. En conséquence, les officiers de cette nationalité, qui sont actuellement répartis dans les corps de troupe de Cisleithanie, devront être réintégrés à bref délai dans des unités stationnées en Transleithanie.

Le Ministre a demandé l'autorisation de n'exécuter ces mutations que progressivement, afin de ne pas semer le désordre dans les corps ou services intéressés. Par contre, il s'est énergiquement refusé à placer les officiers dans la ville même où réside leur famille, où se

(1) La discussion a donné au comte Apponyi, l'occasion de s'élever contre l'absence d'écoles de ces deux armes sur le territoire hongrois, surtout en ce qui concerne l'artillerie, pour laquelle une seconde école de cadets avait été créée en 1903.

trouvent leurs intérêts; il a insisté, à cet égard, sur les avantages que retireront les officiers d'un séjour prolongé dans certaines régions très différentes, telles que la plaine hongroise et les montagnes des Carpathes.

En outre, le Ministre a fait ressortir que la Hongrie avait le plus grand intérêt à être représentée dans l'administration militaire centrale et dans le haut commandement, où les emplois sont confiés à des officiers tirés des deux États de la monarchie : il a fixé à deux cent au maximum, le nombre des places susceptibles d'être réservées à ce titre à des officiers hongrois.

Indépendamment de ces réformes, nettement annoncées, le Gouvernement a été amené à formuler d'autres promesses.

En premier lieu, les administrations de la guerre et de la marine s'efforceront de faire participer le commerce et l'industrie du royaume de Hongrie aux fournitures militaires.

Actuellement, faute de pouvoir entrer en concurrence avec les producteurs ou fabricants autrichiens, la Hongrie se voit fermer certains marchés : à l'avenir, il lui sera réservé, dans les branches commerciales et industrielles où s'exerce son action économique, une part aussi voisine que possible des 43 centièmes du total des achats. Cette proportion, on se le rappelle, est celle dans laquelle la Hongrie contribue au recrutement de l'armée.

En second lieu, s'il est créé un deuxième arsenal maritime, il ne pourra être établi qu'en territoire hongrois.

Enfin, le Gouvernement est décidé à prendre en considération les vœux exprimés en vue de l'installation en Hongrie d'écoles de cadets pour l'artillerie et le génie.

Ce programme de réformes a reçu l'approbation des

Délégations. Néanmoins, les membres de l'opposition hongroise ont bien spécifié qu'ils ne le considéraient que comme un minimum provisoire, tandis que les partis allemands hésitaient à l'accepter intégralement.

Le général von Pitreich a d'ailleurs éloquemment adjuré les Délégués de ne pas exiger davantage, sous peine de nuire d'une façon irrémédiable à l'unité de l'armée. « A ma place, a-t-il dit, un Hongrois ne parlerait pas autrement. Car ce n'est pas l'unité de commandement et d'organisation qui maintient une armée unie, mais plutôt le lien, si essentiel au point de vue militaire, des idées et des sentiments qui unissent ses membres entre eux et les attachent au souverain, chef de l'armée. Enfin, ce n'est pas à coups de lois, mais par le fer et par le sang que se crée une armée. »

On peut néanmoins se demander si les réformes proposées ne sont pas de nature à ébranler cette unité militaire en constituant un premier pas dans la voie qui mène à la spécialisation du contingent hongrois.

Le comte Tisza s'est lui-même chargé de la réponse : « Nous aurons créé des places de boursiers, installé de nouvelles écoles militaires, développé sur une vaste échelle l'enseignement de la langue hongroise. A la société hongroise de remplir les cadres ainsi formés (1). »

C'est là en effet l'essentiel. Les autres réformes demandées — drapeau, code de justice militaire, langue de commandement — peuvent attendre. La Hongrie sera en mesure de recruter, former, instruire son armée chez elle, à la magyare.

En effet, à bien regarder le spectacle actuel, c'est l'influence magyare qui cherche à se développer, à se consolider dans l'armée. Le mot *hongrois* n'existe que

(1) Séance du 23 février 1904 de la Délégation hongroise.

angues étrangères : à l'État de la Leitha
agyar.

a motion suivante, votée à l'unanimité,
r dernier, par la Délégation hongroise sur
on du comte Apponyi, semble-t-elle suffisam-
ractéristique : « Dans les régiments recrutés en
rie, la connaissance du magyar sera prise en
idération, avant tout, pour fixer la langue de
ment et répartir les hommes de troupe en groupes
struction. On ne comptera comme ignorant le
yar que ceux pour lesquels il ne constitue pas
ome maternel. De cette façon, a ajouté l'auteur de
motion, il sera tenu un compte suffisant de la sou-
aineté de la Hongrie et des droits de la langue
État. »

l'on se rappelle que, sur 44 régiments recrutés en
nsleithanie, 23 ont 50 p. 100 et 9 autres 20 p. 100
ommes appartenant à la race magyare, on peut com-
re que dans 9 seulement de ces corps, la langue de
giment ne sera pas le magyar. Sans doute, ainsi que
spécifie la motion Apponyi, dans les 32 régiments où
omine légalement ce dernier idiome, les hommes de
oupe qui l'ignoreront seront réunis en groupes spé-
iaux d'instruction ; mais « les officiers n'en seront pas
moins tenus de savoir *tous* le magyar, langue du
régiment (1) ».

Ainsi, les Magyars qui forment la nationalité domi-
nante en Transleithanie mais qui, numériquement, sont
en minorité relativement aux autres races, veulent, en
ce temps de service obligatoire, utiliser l'armée pour le
développement de leur propre influence. Ils cherchent
aussi à s'appuyer sur la force, car « ils craignent tout

(1) Déclaration du F. M. L. v. Jekelfalussy, chef de section au Minis-
tère de la guerre, à la même séance.

autant le pangermanisme que le panslavisme (1) ». Quel que soit le résultat de leurs efforts, il est intéressant de les voir tenter de conquérir et d'assurer à leur race la place prépondérante que l'influence allemande semble impuissante à conserver.

(173)

---

(1) Comte Esterhazy (séance du 23 février 1904 de la Délégation hongroise).

LA

RUPTURE DU COMBAT

D'après le Grand État-Major allemand [1]



La rupture à la bataille de Spicheren. — Nous reproduisons ci-après, *in extenso*, une partie des considérations dont le Grand État-Major allemand a fait suivre son étude du combat de Spicheren. Cet exposé montrera comment, à son avis, la rupture du combat aurait pu s'exécuter dans ce cas particulier; nous y trouverons l'application des diverses règles que nous venons d'énoncer.

« Avant d'évacuer définitivement le champ de bataille dans la soirée, le général Frossard, nous l'avons remarqué au cours de ce récit, s'était demandé, à deux reprises différentes, s'il ne devait pas quitter ses positions et chercher à se placer dans des conditions meilleures pour continuer le combat, le cas échéant. La première fois, ce fut vers 1 h. 30 de l'après-midi, alors qu'il venait de recevoir un télégramme du maréchal Bazaine, lui prescrivant de se retirer sur la position de Cadenbronn, s'il se voyait attaqué par des forces supérieures. A ce moment-là, les Allemands, dont l'attaque s'était déployée sur un large front, n'avaient encore engagé que fort peu de monde ; le 2e corps français, lui aussi,

(1) Voir la *Revue militaire des Armées étrangères*, mars 1904.

disposait encore des deux tiers de son effectif. Nous avons vu pourquoi, à cette heure-là, le général Frossard ne croyait déjà plus pouvoir exécuter une retraite sur la position de Cadenbronn ; en réalité, cette retraite était parfaitement exécutable : le terrain s'y prêtait et les Français n'avaient encore mis en ligne que des forces insignifiantes.

« La division Bataille et l'artillerie de réserve, qui se trouvaient très en arrière, pouvaient tout d'abord se porter sur la position indiquée ; pendant ce temps, les deux autres divisions, sous la protection des brigades Micheler et Jolivet, auraient commencé leur mouvement de retraite. A l'aile droite, la brigade Doëns se trouvait au pied même de la première position de repli que l'on avait choisie, celle du Pfaffenberg, et pouvait l'occuper en un quart d'heure. De même l'artillerie de la division Laveaucoupet était en mesure d'y arriver très rapidement et sans courir aucun risque ; la situation de cette artillerie lui permettait de tenir fort longtemps sur la position qu'elle occupait, et d'où elle pouvait couvrir la retraite de l'infanterie déjà engagée ; il suffisait de la ramener sur la position de repli quelques instants avant les dernières fractions d'infanterie.

« Ces dispositions prises, la retraite de la brigade Micheler aurait pu s'exécuter sans difficulté, les troupes auraient trouvé partout des couverts et des positions intermédiaires favorables. Étant donnés le terrain et la direction de l'attaque des Allemands, l'aile gauche de la brigade aurait eu avantage à se retirer par le col qui passe entre Pfaffenberg et le Forbacherberg ; elle eût ainsi contourné la gauche de la position de repli. L'aile droite, au contraire, se serait tout simplement repliée au Sud du Gifertwald, par le ravin qui se dirige vers le Sud-Est, aurait gagné la hauteur à l'Est de Spicheren, et de là le Pfaffenberg par la droite de la position.

« Si on considère la supériorité de la position d'artil

lerie du Pfaffenberg, il paraît probable que l'assaillant, que sa propre artillerie n'aurait pu soutenir avec efficacité, aurait pu dépasser tout au plus la colline de Spicheren et les hauteurs à l'Est du village. Il lui aurait fallu, en tous cas, beaucoup de temps et d'efforts pour arriver à amener des batteries sur les hauteurs de Spicheren.

« Il n'était pas nécessaire, d'ailleurs, de tenir aussi longtemps sur le Pfaffenberg. Dès que la brigade Micheler, protégée par l'occupation de cette position de repli, aurait pu réussir à se dérober, la division tout entière, déployée sur un large front, pouvait gagner la hauteur de Cadenbronn. Le terrain était parsemé de vallées profondes, offrait de nombreux couverts et ne forçait nulle part à prendre la formation de marche. Le Wingertknopf, à deux kilomètres au Sud du Pfaffenberg, présentait encore une bonne position d'arrière-garde, au cas où l'adversaire eût tenté de presser trop vivement ; il en eût d'ailleurs été bien empêché à ce moment-là, faute de troupes. En somme, on aurait pu atteindre très rapidement la position principale et se mettre en complète sécurité.

« A l'aile gauche, la configuration du terrain eût forcé, en certains endroits, à se former en colonne, mais malgré cela, la situation était tout aussi favorable. A 1 heure 30, les Français qui défendaient le bois de Stiring en étaient absolument maîtres. La brigade Valazé, en position sur le Kaninchenberg, était couverte dans la direction de Gross-Rosseln et de Rockershausen par la division de cavalerie Valabrègue ; elle pouvait passer par le Kelchberg et Gaubivingen ou par Morsbach et Folklingen, et atteindre rapidement la position de Cadenbronn.

« La brigade Valazé se trouvait si loin de la première ligne que la brigade Jolivet n'avait pas besoin de livrer un combat d'arrière-garde bien long. En plaçant son

artillerie en repli au Nord de la verrerie Sophie, cette dernière brigade pouvait donc commencer aussitôt son mouvement et se retirer le long de la lisière Nord-Ouest de la forêt de Kreuzberg ; de faibles arrière-gardes laissées en quelques points favorables tels que Forge, la Baraque-Mouton et les lisières de bois entre ces deux points étaient suffisantes pour couvrir sa retraite. Ces détachements de couverture auraient dû, bien entendu, se maintenir en position jusqu'à ce que leur brigade eût gagné l'espace nécessaire et aussi jusqu'à ce que les défenseurs du Rotherberg, qui se retiraient en même temps, eussent atteint les environs de la cote 1075, au Nord de Spicheren. De cette façon, l'adversaire n'aurait pas pu venir menacer par la grande route le flanc gauche de la brigade Micheler.

« Pour toutes ces raisons, on peut admettre que, vers 1 h. 30, on aurait pu rompre le combat sans grosses pertes, même si l'attaque des Allemands avait pu se poursuivre avec des forces beaucoup plus sérieuses, ce qui n'était pas le cas. Le petit nombre des unités engagées, les facilités du terrain, la faiblesse de l'assaillant, tout concourait alors, nous l'avons vu, à rendre la manœuvre exécutable.

« Vers 4 heures de l'après-midi, le général Frossard aurait pu, pour la seconde fois, saisir l'occasion de rompre le combat et de se retirer sur la position de Cadenbronn. A cette heure-là, il s'agissait de replier des forces infiniment plus sérieuses, en présence d'un ennemi dont les renforts approchaient ; aussi, bien que le général disposât encore de fortes réserves, la situation se présentait sous un jour beaucoup moins heureux. Toutefois, le terrain offrait les mêmes facilités et l'assaillant était si visiblement épuisé, que la défense aurait eu vraisemblablement toute latitude pour organiser sa retraite.

« Quoi qu'il en soit, il eût fallu, à ce moment-là, laisser provisoirement au contact la plupart des troupes

déjà engagées; ces troupes pouvaient d'ailleurs abandonner leurs positions dès que les fractions encore en réserve auraient été installées sur le Pfaffenberg et sur les hauteurs de Stiring, au Nord-Ouest de la verrerie Sophie. Les réserves s'en trouvant à proximité, leur installation eût été très rapide.

« Après avoir pris ces mesures préparatoires, on pouvait immédiatement rappeler la division Laveaucoupet, en procédant comme on l'a vu plus haut; toutefois, il fallait, dans ce cas, que les défenseurs du front de Stiring se retirent dans la direction du Kelchberg en contournant l'aile de la position de repli; ils auraient pu passer entre la route et la voie ferrée et longer la forêt du Kreuzberg, une partie d'entre eux pouvait aussi se replier sur le Pfaffenberg, par le chemin qui gagne la hauteur en traversant le bois de Spicheren; on pouvait, de la sorte, sans grande difficulté, atteindre la position de repli.

« A l'abri de cette position, le reste du corps d'armée aurait pu effectuer sa retraite, avant que les troupes totalement épuisées de la 14e division d'infanterie allemande ou que l'entrée en ligne de troupes fraîches n'eussent pu y mettre obstacle. »



On peut, en somme, résumer de la façon suivante les idées allemandes sur la manœuvre que nous venons d'étudier :

La rupture du combat est un mouvement rétrograde prémédité, préparé et exécuté avec méthode et bien différent de la retraite qui est un mouvement de reflux imposé.

Cette opération affecte le moral de la troupe; elle est donc toujours délicate, mais elle est particulièrement

dangereuse dans la défensive ; un incident imprévu peut la faire dégénérer brusquement en retraite. L'histoire démontre cependant que son exécution n'a rien d'impossible.

La nécessité de rompre le combat s'impose dans certains cas ; ces cas deviendront de plus en plus nombreux. Les effets des armes modernes entraveront de plus en plus les mouvements de la cavalerie d'exploration ; pour se renseigner, il faudra recourir aux reconnaissances de vive force ; les détachements qui en seront chargés devront rompre le combat lorsqu'ils auront obtenu le renseignement désiré.

Les difficultés inhérentes au combat de rupture croissent avec la force de l'unité engagée ; les gros effectifs sont donc à écarter *a priori*. On pourra cependant, à l'avenir, constituer plus fortement les détachements et les doter largement en artillerie. Le feu pouvant être ouvert aux grandes distances, il ne sera plus nécessaire, en effet, de pousser jusqu'aux petites pour arriver au résultat cherché ; la rupture en sera grandement facilitée. La brigade mixte paraît être le type de ces détachements.

En prévision d'une rupture, la troupe sera fractionnée en deux parties inégales ; la plus faible constituera la première ligne, l'autre la réserve. La première ligne se déploiera sur un large front, ouvrira le feu le plus tôt possible et évitera de s'engager aux distances décisives. La réserve est destinée à recueillir la première ligne dans son mouvement rétrograde, exceptionnellement à la soutenir. Elle se tiendra, autant que possible, à proximité de la position de repli déterminée et reconnue par le commandement. Elle en assurera l'occupation dès qu'elle en recevra l'ordre.

Il appartient au commandement d'apprécier le moment où le combat doit être rompu. La position de repli sera immédiatement occupée et les ordres d'exécution

transmis le plus rapidement possible à toutes les unités engagées.

L'infanterie commencera aussitôt son mouvement, les tirailleurs se replieront par échelons, en commençant par les fractions les moins fortement engagées. Les officiers devront assurer, avec la dernière énergie, le maintien de l'ordre.

Une partie de l'artillerie s'efforcera d'immobiliser les batteries adverses, l'autre couvrira *jusqu'au dernier moment* la retraite de l'infanterie.

La cavalerie aura le même rôle que dans la retraite; elle ne devra pas hésiter à se sacrifier, le cas échéant, pour dégager les dernières fractions d'infanterie et d'artillerie.

Telles sont les conclusions générales qui résultent de cette étude; elles sont d'accord avec la raison et corroborées par l'histoire. Le Grand État-Major allemand a-t-il voulu poser des règles, préconiser un système? c'est peu probable, ce serait contraire à l'esprit des règlements allemands qui s'appliquent à proscrire le schéma.

« L'histoire est un précieux auxiliaire; elle nous met en présence de la réalité, mais il faut bien se garder d'en déduire des principes abstraits. L'art de la guerre ne s'acquiert que par l'observation des faits et le contact permanent de la troupe; ce n'est pas un livre qui peut l'enseigner (1). »

(168)

---

(1) Dickhuth. *Handbuch der Truppenführung im Kriege*. — Berlin, 1901.

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

Le budget de l'armée pour 1904-1905. — Le budget de l'armée anglaise pour l'année 1904-1905 (1) s'élève à 28,830,000 livres sterling (2) (720,750,000 francs), en diminution de 5,415,000 livres sterling (135,375,000 francs) sur le précédent, qui était de 34,245,000 livres sterling (856,125,000 francs) (3).

Le tableau ci-dessous fait ressortir la différence entre ces deux budgets :

Effectifs.

Effectifs de l'armée régulière dans la métropole et aux colonies (à l'exception des Indes) :

En 1903-1904	235,000 hommes.
En 1904-1905	227,000 —

Crédits.

I. — *Services effectifs.*

	1904-1905. — livres.	1903-1904. — livres.
1. Solde et indemnités	9,746,000	9,647,000
2. Service de santé	484,000	530,000
3. Milice	817,000	907,000
4. Yeomanry	468,000	480,000
5. Volontaires	1,220,000	1,280,000
6. Transport et remonte	1,519,000	1,838,000
7. Vivres et fourrages	4,582,000	6,895,000
8. Habillement	1,156,000	1,822,000
A reporter	19,992,000	23,397,000

(1) L'année budgétaire anglaise commence le 1er avril.

(2) La livre anglaise vaut 25 francs.

(3) Non compris les crédits supplémentaires votés le 23 février 1904 (2,700,000 livres sterling).

Report	19,992,000	23,397,000
9. Matériel de guerre (service de l'artillerie)	2,839,000	4,820,000
10. Constructions (service du génie)	1,918,000	1,920,000
11. Écoles militaires	146,000	134,500
12. Divers	73,000	62,000
13. Ministère de la guerre	331,000	331,500
TOTAL	25,299,000	30,667,000

II. — *Services non effectifs.*

14. Pensions des officiers	1,666,000	1,630,000
15. Pensions des hommes de troupe	1,676,000	1,745,000
16. Pensions et secours civils	189,000	195,000
TOTAL	3,531,000	3,578,000
Crédits supplémentaires	»	2,700,000
TOTAL GÉNÉRAL	28,830,000	36,945,000

LE BUDGET DE L'ARMÉE PENDANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES.

ANNÉES.	CRÉDITS	
	EN LIVRES STERLING.	EN FRANCS.
1895-1896	18,470,535	462,000,000
1896-1897	18,156,520	454,000,000
1897-1898	19,528,390	488,000,000
1898-1899	20,096,373	502,000,000
1899-1900	43,065,398	1,077,000,000
1900-1901	91,343,544	2,288,000,000
1901-1902	92,660,874	2,317,000,000
1902-1903	68,8[illegible]3,527	1,721,000,000
1903-1904	36,945,000	924,000,000
1904-1905	28,830,000	721,000,000

Recrutement de l'armée anglaise en 1903. — Le rapport annuel de l'inspecteur général du recrutement pour les neuf premiers mois de 1903 vient d'être publié. Dorénavant, la situation sera établie à partir du 1er octobre de chaque année, au lieu du 1er janvier comme jusqu'à présent, de manière à correspondre à l'année d'instruction militaire.

I. *Observations générales et recrutement de l'armée régulière.* — Le nombre des recrues levées pour ces neuf mois a été :

Pour l'armée régulière	29,324
Pour la milice	25,774

Ces chiffres constituent une forte diminution sur ceux des années précédentes. En les majorant d'un tiers pour pouvoir les comparer aux résultats de 1902 on trouve :

En 1902 :	*Armée régulière*	56,877	recrues.
—	*Milice*	41,486	—
En 1903 :	*Armée régulière*	39,099 (1)	—
—	*Milice*	34,365	—

Toutefois, dit le rapport, cette diminution s'explique aisément. A la fin de 1902, comme conséquence des recrutements exceptionnels faits au cours de la guerre du Sud-Afrique, les corps montés et certaines armes (Génie, Army Service Corps, Army Medical Corps) avaient des excédents d'effectifs et cessèrent de très bonne heure leur recrutement en 1903.

Par une circulaire du 21 mars, un changement important fut introduit dans les conditions du recrutement et eut aussi pour effet de ralentir les engagements; cette circulaire exigeait, désormais, des candidats, un certificat d'honorabilité pour se présenter au recruteur. Cette disposition nouvelle avait pour but d'écarter de l'armée les individus trop peu recommandables; il est possible que par la suite le recrutement ne s'en trouve que mieux.

Le système d'examen physique des recrues inauguré en 1902 a été définitivement adopté; toutefois, à partir d'avril, on a supprimé la condition d'un poids minimum, en rapport avec la taille et le développement thoracique. L'indication du poids n'est plus retenue qu'à titre de renseignements. Après six mois de service, les recrues sont pesées à nouveau pour constater le résultat de leur entraînement physique.

---

(1) D'après le mémorandum qui vient d'être publié, le chiffre réel pour l'année entière 1904 est de 40,339.

Le nombre d'hommes refusés pour raisons de santé est considérable (33,83 p. 100) et tend toujours à augmenter.

Les professions industrielles fournissent un nombre décroissant de candidats, tandis qu'il y a augmentation dans la classe des cultivateurs.

Un des documents les plus intéressants est celui qui donne la proportion d'hommes enrôlés pour trois ans qui consentent à une extension de service à huit ans. Cette proportion est de 17,8 p. 100 en moyenne; elle n'est que de 12,1 p. 100 pour l'infanterie de ligne, en diminution sur l'année précédente.

Les pertes nettes par désertion sont de 8,2 p. 100.

II. *Réserve.* — Le chiffre des réservistes était de 66,471 au 1er octobre 1903; il était :

Au 1er janvier 1899	de 78,788
— 1900	de 24,130
— 1901	de 5,251
— 1902	de 2,398
— 1903	de 32,865

La période d'abondance va s'accentuer à mesure que les excédents actuels des troupes montées seront transférés dans la réserve.

Ultérieurement, celle-ci continuera à croître d'une façon constante par le simple jeu du service à court terme de trois ans suivi d'une période à neuf années dans la réserve.

III. *Milice, Yeomanry.* — Le recrutement de la milice, pendant les neuf premiers mois de 1903 n'a donné que 25,774 recrues (34,365 pour douze mois), contre :

40,653 en 1899;
37,853 en 1900;
37,644 en 1901;
41,486 en 1902.

L'inspecteur général attribue ce fléchissement à la création d'une réserve de la milice, qui comptait 5,032 hommes au 1er octobre 1903.

A cette date, la milice avait 89,743 hommes contre 102,420 au 1er janvier et un effectif budgétaire de 123,510.

Deux nouveaux régiments de yeomanry ont été créés en Irlande, en 1903, et deux en Écosse. L'effectif de cette arme est de 26,124 hommes; il devrait atteindre réglementairement 34,594 hommes.

IV. *Emplois civils.* — Ce chapitre ne relate aucun fait saillant.

Conclusions. — Dans ses conclusions, l'inspecteur général constate l'insuffisance du recrutement dans l'infanterie; il signale le mauvais

état physique des recrues, notamment pour la dentition, malgré une certaine amélioration observée. Il attend de bons résultats de la mesure qui exige un certificat d'honorabilité des candidats présentés.

En résumé, le rapport révèle une situation assez peu satisfaisante eu égard aux mesures prises pour attirer et retenir les hommes sous les drapeaux.

AUTRICHE-HONGRIE.

Appel du contingent de 1903 en Hongrie. — L'amélioration de la situation politique en Hongrie a enfin permis au président du conseil des ministres, comte Tizsa, d'obtenir du Parlement le vote du contingent qui aurait dû être incorporé le 1er octobre 1903.

Pour en tenir lieu et maintenir à un niveau suffisant les effectifs des corps de troupe recrutés en Transleithanie, le gouvernement avait pris les mesures suivantes (1) :

30,000 réservistes et réservistes de complément avaient été convoqués, à la date du 4 janvier, pour une période réglementaire d'exercices de quatre semaines. Cette période, à son expiration, avait été prolongée *sine die*.

En outre, dans les armes montées, qui ne possèdent pas de réserve de complément, une partie des hommes libérables avaient été conservés au corps après l'accomplissement de leurs trois ans de service.

Au moment de la réunion, à Vienne, des Délégations, le gouvernement avait encore souligné l'intransigeance de ces mesures en déclarant que les hommes ainsi convoqués ou maintenus sous les drapeaux y demeureraient jusqu'à ce que les recrues de 1903, non seulement eussent été incorporées, mais encore eussent reçu une instruction militaire suffisante.

Maintenant, l'arrivée du contingent étant assurée, le souci des intérêts particuliers, et surtout des travaux de l'agriculture, a fait renoncer à mettre cette menace à exécution. Les réservistes et les soldats libérables seront renvoyés dans leurs foyers à la date du 5 mai prochain, ainsi que l'a laissé entendre, quelques jours avant la conclusion de la paix entre les partis politiques hongrois, le général von Nyiri, ministre de la honved.

« En prenant cette décision, disait-il à ce moment (2), par laquelle

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1903, p. 339, et 1er semestre 1904, p. 75.

(2) Parlement hongrois, séance du 4 mars 1904.

« nous compromettons en partie la valeur effective de notre armée, et « que nous ne mettrons à exécution que dans le cas où la situation « politique le permettrait, nous allons jusqu'à l'extrême limite des « concessions autorisées par le souci bien entendu des intérêts de la « monarchie. »

L'incorporation du contingent nécessitera l'application de dispositions spéciales, en vue d'éviter d'augmenter encore les retards ainsi accumulés.

La *Revue* a mentionné (1) les premières instructions données dans ce but par le ministère de la honved.

Aux termes d'un projet de loi déposé par le général von Nyiri, le 12 mars 1904, les modifications suivantes seront apportées à la loi de recrutement :

La levée (examen du conseil de revision) commencera le 21 mars, pour se terminer le 30 avril ;

La répartition du contingent entre les différents commandements territoriaux de corps d'armée sera faite dès à présent, sans attendre les résultats obtenus par les conseils de revision;

La fixation du contingent à incorporer (2) (Abrechnung) sera préparée au fur et à mesure de la levée, sous la réserve que la répartition entre l'armée commune, la honved et la réserve de remplacement ne sera effectuée qu'en fin d'opérations;

L'incorporation aura lieu le 9 mai;

De ce jour datera le temps de service; mais, par exception, les trois ans de service actif seront comptés à partir du 31 décembre 1903. Cette disposition permettra de libérer au début d'octobre 1906 les hommes incorporés sous ce régime; ils n'auront ainsi que vingt-neuf mois de présence effective sous les drapeaux au lieu de trente-six.

D'autre part, le contingent de 1904 a été, à son tour, voté à la fin du mois de mars, sans présenter de différences notables avec le précédent.

Les opérations du recrutement succéderont immédiatement à celles du contingent de 1903. Commencée le 21 mai, la levée sera terminée le 30 juin prochain.

Ce second contingent sera donc incorporé le 1er octobre 1904, époque légale.

---

(1) 1er semestre 1904, p. 182.

(2) Les résultats de cette opération, faite dans chaque commandement territorial, ne sont publiés d'ordinaire que le 31 août, cinq mois après le début des opérations de la revision.

Quoi qu'il en soit, les corps de troupe recrutés en Hongrie recevront, le 5 mai, 50,000 recrues.

Déjà la presse fait courir le bruit qu'il n'y aura pas de grandes manœuvres cette année en Hongrie, ce qui paraît fort vraisemblable dans une telle situation (1).

La période d'été sera donc entièrement occupée par l'instruction de détail, habituellement terminée au moment où vont être incorporées les recrues.

De plus, comme le contingent de 1904 arrivera au corps le 1er octobre, cette instruction de détail devra être continuée sans interruption.

Enfin, après la libération, effectuée le 1er octobre, des hommes de trois ans, dans l'armée commune, et de deux ans dans la honved, la première ne comprendra plus qu'une classe réellement instruite. La honved ne sera composée que de recrues.

EMPIRE ALLEMAND.

RÉPARTITION DES DISTRICTS DE LANDWEHR DU IVe CORPS. — Le 1er avril, la répartition de certains districts de landwehr du IVe corps a été modifiée de manière à les grouper ainsi qu'il suit :

13e brigade d'infanterie : districts de landwehr de Burg et de Magdeburg, relevant du commandant de la 13e brigade d'infanterie ; districts de landwehr de Neuhaldensleben et de Stendal, dépendant du commandant de la 7e brigade de cavalerie en temps de paix ;

14e brigade d'infanterie : districts de landwehr de Halberstadt et d'Aschersleben, relevant du commandant de la 14e brigade d'infanterie ; districts de landwehr de Sangerhausen et de Naumburg, dépendant du commandant de la 7e brigade d'artillerie de campagne en temps de paix.

INSTRUCTION PRATIQUE DES CANDIDATS AU GRADE DE LIEUTENANT DE RÉSERVE. — Après avoir terminé leur année de volontariat et obtenu le grade de sous-officier, les jeunes gens qui désirent devenir officiers de réserve sont tenus d'accomplir, après leur libération, deux périodes d'exercices dites A et B, chacune d'une durée de huit semaines.

Dans les derniers mois de 1903, un certain nombre de journaux allemands avaient annoncé que le ministère de la guerre prussien se

(1) *Pester Lloyd* du 13 mars 1904.

préoccupait d'améliorer l'instruction pratique des aspirants officiers de réserve de l'arme de l'infanterie. A titre d'essai, à poursuivre pendant trois ans, de 1904 à 1906, la période d'exercices A devait comporter, pour les candidats appartenant à l'infanterie, aux chasseurs et aux tirailleurs, un séjour de cinq semaines dans un camp d'instruction, où ils seraient exercés en compagnies de manœuvre organisées par corps d'armée et encadrées par un personnel spécialement choisi. Le tir devait faire l'objet d'un enseignement particulièrement soigné, notamment au point de vue du combat, et les munitions allouées à cet effet être calculées à raison de 120 cartouches par homme, dont la moitié à blanc. Enfin, pendant les trois dernières semaines, les candidats devaient faire le service à leur corps et y subir l'examen réglementaire d'officier de réserve.

Dans leurs numéros des 29 février et 2 mars 1904, la *Post* et le *Berliner Tageblatt* confirment cette information, avec cette seule modification que le séjour dans un camp d'instruction ne durera que quatre semaines ; ainsi les 90 aspirants officiers de réserve du corps de la Garde auront dû être réunis, au camp de Döberitz, du 3 au 29 mars. Quant aux cadres, ils comprendront par compagnie : 1 capitaine, 3 lieutenants en premier ou lieutenants anciens de grade, 1 « feldwebel », 5 « vize-feldwebel », 2 sous-officiers dont un infirmier, quelques secrétaires, et enfin 1 médecin.

Convocation de réservistes et de landwehriens, en 1904. — Les dispositions générales qui règlent la convocation des réservistes et landwehriens en 1904, sont analogues à celles des années précédentes et peuvent se résumer comme il suit :

1° *Prusse et États relevant, au point de vue militaire, du ministère de la guerre de Berlin.* — Dans la Garde et le IX° corps, qui manœuvreront devant l'Empereur, un 3° bataillon sera constitué, à l'effectif de paix, dans les régiments à deux bataillons (5° régiment de la Garde à pied, régiment de grenadiers de la Garde n° 5, 162° et 163° régiments d'infanterie).

Un régiment d'infanterie de réserve, autant que possible à l'effectif de guerre, sera formé dans chacun des corps n°s II, III, IV, VII, XIV et XVIII.

Un groupe d'artillerie de campagne de réserve sera constitué également dans les corps n°s I, V, VI, VIII, XI et XVII.

Enfin, l'inspection générale de l'artillerie à pied formera un bataillon d'artillerie à pied de réserve.

L'effectif convoqué sera sensiblement le même qu'en 1903 :

162,200 dans l'infanterie ;
3,750 dans les chasseurs ;
13,900 dans l'artillerie de campagne ;
7,000 dans l'artillerie à pied ;
4,200 dans les pionniers ;
2,156 dans la brigade de chemins de fer ;
419 dans les aérostiers ;
767 dans les télégraphistes ;
7,707 dans le train.

Les convocations porteront deux tiers sur les réservistes, un tiers sur les landwehriens.

En principe, les réservistes de l'infanterie seront incorporés dans les unités existantes ; dans l'artillerie et les pionniers, les commandants de corps d'armée prescriront les mesures à adopter ; dans le train et la landwehr on constituera des unités spéciales.

Ces unités seront encadrées en partie à l'aide d'officiers et gradés de l'armée active, savoir :

Compagnies d'infanterie : 1 capitaine, 2 lieutenants, 5 à 7 sous-officiers, dont un remplissant les fonctions de feldwebel ;

Compagnies de chasseurs, pionniers, troupes de chemins de fer et de télégraphie : 1 capitaine, 1 ou 2 lieutenants, 3 à 5 sous-officiers, dont un remplissant les fonctions de feldwebel ;

Batteries d'artillerie de campagne : 1 capitaine, 1 ou 2 lieutenants, 4 à 8 sous-officiers, dont un remplissant les fonctions de feldwebel ;

Compagnies d'artillerie à pied : 1 capitaine, 1 ou 2 lieutenants, 5 à 7 sous-officiers, dont un remplissant les fonctions de feldwebel.

2° *Bavière.* — Dans les corps d'armée bavarois, il ne sera pas constitué de régiments, bataillons et groupes de batteries de réserve. Le nombre total des réservistes et landwehriens convoqué sera de :

22,200 dans l'infanterie ;
400 dans les chasseurs ;
15 dans le détachement de mitrailleuses ;
2,730 dans l'artillerie de campagne ;
900 dans l'artillerie à pied ;
1,100 dans les pionniers, le bataillon de chemins de fer et la compagnie de télégraphie ;
50 dans la section d'aérostiers ;
1,410 dans le train.

Dans ces chiffres les réservistes ne figurent que dans la proportion de sept douzièmes.

3° *Saxe et Wurtemberg.* — Les dispositions prises en Saxe et en Wurtemberg sont analogues aux précédentes, et le nombre des convo-

cations à peu près égal, pour l'ensemble des deux contingents, à celui qui est fixé pour l'armée bavaroise.

Cours d'information pour les généraux a l'École de tir de l'artillerie de campagne. — En 1904, le cours d'information pour les généraux, à l'École de tir de l'artillerie de campagne de Jüterbog, durera du 6 au 19 mai. Y assisteront : un général du corps de la Garde, un de chacun des corps d'armée nos I à V et XIV à XVIII, un inspecteur de cavalerie, le président de la commission supérieure d'examens militaires, deux généraux bavarois, un saxon et un wurtembergeois.

Écoles a feu de l'artillerie a pied en 1904. — Les régiments d'artillerie à pied exécuteront, cette année, leurs écoles à feu aux champs de tir de Thorn et de Wahn, conformément à la répartition [illegible] :

A Thorn, du 23 avril au 24 août, le régiment de la Garde et le 3e, [illegible] 2e, les 4e et 6e, les 1er et 11e régiments ;

A Wahn, du [illegible] avril au 31 août, les 13e et 14e, les 9e et 10e, les [illegible] et 12e régiments.

[illegible] effectuera des exercices de tir à la mer, [illegible]

[illegible] du 11 au 31 août ;

[illegible] du 5 au 27 août ;

[illegible] 26 août.

[illegible] l'établissement militaire de gymnastique. [illegible] gymnastique de Berlin [illegible], pour le [illegible] mars jusqu'à la fin de juillet, [illegible] officiers élèves.

[illegible] lieutenants d'infanterie [illegible] d'artillerie de campagne.

[illegible] différentes

[illegible] lieutenants

[illegible] lieutenants

[illegible]

COURS DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE TIR BAVAROISE, EN 1904. — Les cours d'instruction de l'École militaire de tir bavaroise, pendant l'année 1904, auront lieu au champ de tir de Lechfeld. Ils dureront du 16 avril au 20 mai pour les officiers, du 9 avril au 20 mai pour les sous-officiers.

Le cours destiné aux officiers sera suivi par 11 capitaines et 3 lieutenants du Ier corps d'armée, 10 capitaines et 5 lieutenants de chacun des deux autres corps d'armée, désignés dans les régiments d'infanterie et les bataillons de chasseurs. En outre, les troupes de pionniers y détacheront : le 1er bataillon, un capitaine, les 2e et 3e ainsi que le bataillon de chemins de fer, chacun un lieutenant. Les capitaines seront choisis de préférence parmi ceux qui n'ont pas encore suivi un cours de ce genre; les lieutenants parmi ceux qui, ayant de trois à dix ans de service d'officier, présentent les qualités nécessaires pour pouvoir être employés ultérieurement comme instructeurs adjoints à l'École militaire de tir.

Le cours destiné aux sous-officiers recevra deux sergents ou sous-officiers de chaque bataillon d'infanterie ou de chasseurs ainsi que des 1er et 2e bataillons de pionniers, et un seul du 3e bataillon de pionniers, du bataillon de chemins de fer et de la compagnie de télégraphie. Ces sous-officiers devront avoir rempli cette année, pour la deuxième fois au moins, toutes les conditions imposées aux tireurs de 1re classe.

Enfin le cours d'information pour les officiers supérieurs d'infanterie et de chasseurs durera du 9 au 20 mai. Y assisteront : un lieutenant-colonel d'infanterie ou un commandant de bataillon de chasseurs de chaque division, et, en outre, deux officiers supérieurs, l'un d'état-major, l'autre de l'inspection du corps des ingénieurs et des forteresses.

ÉCOLES A FEU DE L'ARTILLERIE BAVAROISE EN 1904. — Comme les années précédentes, l'artillerie bavaroise exécutera, cette année, ses écoles à feu dans les camps d'instruction de Lechfeld et de Hammelburg, qui seront occupés, le premier du 18 avril au 29 septembre, le second du 25 avril au 19 août.

A Lechfeld se succéderont : le personnel des réserves de l'artillerie à pied, le 2e régiment d'artillerie à pied, la 6e brigade d'artillerie de campagne, la 1re brigade d'artillerie de campagne, le personnel des réserves de l'artillerie de campagne du Ier corps d'armée, le 7e régiment d'artillerie de campagne, le cours de tir de l'artillerie de campagne, le 1er régiment d'artillerie à pied, les 4e et 9e régiments d'artillerie de campagne, le cours de tir de l'artillerie à pied.

Le camp de Hammelburg recevra successivement : les 2e et 11e régi-

ments d'artillerie de campagne, le personnel des réserves de l'artillerie de campagne du IIe corps d'armée et des batteries d'obusiers, celui du Ier corps d'armée, les 5e et 3e brigades d'artillerie de campagne.

LES MANŒUVRES BAVAROISES EN 1904. — Les corps d'armée bavarois exécuteront, cette année, leurs manœuvres d'automne conformément aux prescriptions du règlement sur le service en campagne; la 3e division (Landau) passera à cet effet dans la zone de son corps d'armée (IIe) située sur la rive gauche du Rhin.

Des manœuvres spéciales de cavalerie auront lieu, dans le IIIe corps, sous la direction de l'inspecteur de la cavalerie. Y prendront part : les 1re, 4e et 5e brigades appartenant respectivement aux Ier, IIe et IIIe corps d'armée, et le groupe des batteries à cheval du 5e régiment d'artillerie stationné à Landau. Ces unités constitueront une division de cavalerie comptant, au total, 28 escadrons, dont 5 pour chacun des régiments des 1re et 4e brigades, 4 pour ceux de la 5e; elles ne participeront pas aux manœuvres de brigade et de division de leurs corps d'armée. Au contraire, après avoir effectué ses manœuvres spéciales, la division de cavalerie prendra part à celles du IIIe corps; elle sera renforcée dans ce but d'un détachement de pionniers fourni par le IIe corps et du détachement de mitrailleuses n° 1, ce dernier devant rallier la division deux jours avant la fin des manœuvres de cavalerie.

Au IIIe corps d'armée, la cavalerie divisionnaire des 5e et 6e divisions sera constituée par un escadron de chacun des 1er et 6e régiments de chevau-légers, et par les deux escadrons de chasseurs à cheval bavarois.

Des exercices d'ensemble de pionniers auront lieu à Neuf-Brisach, de concert avec des bataillons prussiens.

Enfin, un voyage d'instruction de cavalerie, pour lequel il sera alloué une somme de 2,500 francs, sera exécuté dans le Ier corps d'armée.

PROMOTION D'HOMMES DE TROUPE DE LA BRIGADE D'OCCUPATION D'EXTRÊME-ORIENT DANS LES RÉSERVES. — Une décision ministérielle du 10 mars 1904 a prescrit les mesures suivantes, destinées à permettre l'emploi dans les réserves, en qualité de sous-officiers, d'hommes de troupe provenant de la brigade d'occupation d'Extrême-Orient.

Tous les soldats de la brigade susceptibles, à tous égards, de faire de bons sous-officiers de réserve ou de landwehr, recevront l'instruction donnée aux aspirants sous-officiers. Pour ceux d'entre eux qui, après avoir cessé d'appartenir à l'armée active, ont contracté un engagement

volontaire dans la brigade, les corps de troupe intéressés se renseigneront au préalable auprès des autorités de police de leur domicile, en Allemagne, au sujet des condamnations qu'ils auraient subies alors qu'ils n'étaient pas sous les drapeaux.

Parmi les candidats ainsi instruits, on pourra nommer sous-officiers, (Unteroffiziere), à l'époque de leur libération, ceux qui, ayant au moins trois ans de service actif, auront rempli les fonctions de ce grade dans la troupe ; tous les autres seront renvoyés dans leurs foyers en qualité d'aspirants sous-officiers.

Aucun d'entre eux ne pourra être nommé sergent (Sergeant).

Les sous-officiers de la brigade ayant neuf ans de service actif pourront être promus au grade de « Vizefeldwebel » ou de « Vizewachtmeister » lorsqu'ils passeront dans le personnel des réserves.

Les intéressés ne pourront recevoir effectivement leur nomination qu'au moment de leur libération en Allemagne ou à l'étranger. Le chef du transport chargé de leur rapatriement la leur notifiera à l'arrivée, sauf dans le cas où il estimerait qu'au cours du voyage, ils auraient démérité, et croirait devoir annuler la mesure de faveur prévue à leur égard.

ESPAGNE.

Modifications du budget de la guerre. — Une loi du 14 mars 1904 a modifié le budget de la guerre (1) de la façon suivante :

1° Un crédit extraordinaire de 5,824,500 pesetas a été affecté au chapitre additionnel (*matériel extraordinaire de l'artillerie, du génie et des services administratifs*). Il est destiné à la fabrication et à l'achat de poudres, cartouches, projectiles, artifices, armes et appareils nécessaires pour le service et le transport dans les places du matériel de l'artillerie, ainsi qu'à sa reconstitution et à son installation.

2° Un crédit spécial de trois millions de pesetas a été affecté au même chapitre : continuation des travaux de défense de toute espèce les plus urgents et services annexes, travaux neufs, amélioration rapide de la défense de certaines positions, achat de matériel destiné aux troupes et aux parcs du génie ;

3° L'effectif de paix a été porté de 83,000 à 100,000 hommes. Pour faire face aux dépenses entraînées par cette augmentation, les chapitres 5, 7, 8 et 9 du budget ont été majorés dans la limite de 11,362,408 pesetas pour l'ensemble.

---

(1) Voir page 273.

Ces dispositions seront abrogées d'elles-mêmes, dès que les circonstances extraordinaires qui ont motivé la loi auront cessé d'exister.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Adoption d'un nouveau fusil. — Les études poursuivies par le Service de l'Ordnance depuis près de deux années viennent d'aboutir à l'adoption d'un nouveau fusil dans l'armée américaine. A la date du 19 juin 1903, le Ministre de la guerre a décidé que l'arme présentée à la Commission d'expérience instituée à cet effet, serait mise en fabrication courante et prendrait le nom de fusil à magasin des États-Unis, modèle 1903 (United States Magazine Rifle, Model of 1903).

Le nouveau fusil résulte de perfectionnements successifs apportés au fusil Krag-Jorgensen, modèle 1892, actuellement en service dans l'armée américaine. On sait que cette arme, du calibre de 7mm,63, est munie d'un système de fermeture à verrou présentant avec celui de notre fusil modèle 1886 de nombreuses analogies et les quelques différences suivantes :

La partie antérieure du cylindre appuie directement sur le culot de la cartouche, et ne porte qu'un seul tenon de recul, pénétrant au moment du tir, dans un logement situé à l'entrée inférieure de la boîte de culasse. Le rôle de la tête mobile et une partie de celui du chien, pièces qui n'existent pas dans le fusil Krag-Jorgensen, sont remplis par un manchon embrassant la partie postérieure du cylindre et portant l'extracteur qui a la forme d'une longue tige plate. A ce manchon est fixée une pièce de sûreté, permettant, à la volonté du tireur, d'empêcher l'ouverture de la culasse ou le départ du coup, quand l'arme est chargée. Le percuteur, qui traverse le cylindre dans toute sa longueur, est formé de deux parties assemblées ; la partie antérieure peut être facilement remplacée, lorsqu'elle est brisée.

Le fusil est pourvu d'un magasin pour cinq cartouches, placé sous la partie gauche de la boîte de culasse et s'ouvrant dans la face latérale gauche de celle-ci. Ce magasin peut être chargé en une seule fois, au moyen de chargeurs métalliques légers contenant cinq cartouches.

Les premières expériences exécutées par le Service de l'Ordnance, à la manufacture de Springfield, en 1902, avaient conduit à la présentation d'un fusil offrant les perfectionnements suivants :

Adoption de deux tenons de recul au cylindre, prenant un appui symétrique de chaque côté de l'entrée de la chambre ; modification de l'emplacement du magasin, reporté immédiatement au-dessous de la boîte de culasse ; suppression de la baïonnette, remplacée par une forte baguette placée sous le canon et pouvant être fixée au bout de celui-ci

de façon à faire de l'arme une sorte de pique. Cette baguette devait aussi servir au nettoyage du fusil. En outre, la charge de poudre de la cartouche et la vitesse initiale avaient été notablement augmentées. Les principaux éléments de ce nouveau fusil, rapprochés des éléments similaires de l'arme actuellement réglementaire sont donnés dans le tableau ci-dessous (1).

	FUSIL SPRINGFIELD en expérience.	FUSIL RÉGLEMENTAIRE de l'armée américaine.
Calibre	7mm,63	7mm,63
Nombre de rayures	4	4
Poids de la balle	14gr,25	14gr,25
Poids de la charge	2gr,80	2gr,43
Vitesse initiale	701m,50	640 mètres
Vitesse restante à 1,000 yards	292m,20	274m,80
Poids du fusil avec la baïonnette et son fourreau	4k,30	4k,83
Capacité du magasin	5 cartouches	5 cartouches
Flèche de la trajectoire à 1000 yards	6m,34	7m,87

Il avait été décidé que la manufacture de Springfield fabriquerait 5,000 de ces fusils, qui seraient mis en expérience dans les corps de troupe avant l'adoption définitive de la nouvelle arme. Au cours de l'année 1903, de nouvelles modifications furent apportées à celle-ci, et l'on renonça à l'expérience dans les corps de troupe. Une Commission, composée d'officiers d'infanterie, de cavalerie et de l'Ordnance, fut chargée d'expérimenter le dernier produit de la manufacture de Springfield, qui vient d'être définitivement adopté.

Cette arme réunit les modifications suivantes aux perfectionnements que nous avons déjà signalés :

1° Réduction de la longueur du canon. Celui-ci n'a plus que 24 pouces (0m,61) au lieu de 30 (0m,76). L'arme ainsi raccourcie n'a plus que quelques centimètres de plus que la carabine et sera distribuée à la cavalerie et à l'infanterie. Le Service de l'Ordnance prétend que

(1) Les chiffres sont empruntés au rapport du Chef de l'Ordnance pour 1902.

cette réduction de longueur n'a aucune influence sur les qualités balistiques et sur la justesse de l'arme;

2° La hausse, à gradins, a été reportée en arrière, de façon à compenser en partie la diminution de la ligne de mire entraînée par la réduction de longueur du canon. Elle est fixée à celui-ci par un manchon et non plus par des vis;

3° La monture en bois enveloppe complètement le canon jusqu'à la grenadière, protégeant ainsi la main du tireur contre l'échauffement de l'arme;

4° La baguette qui remplace la baïonnette a été raccourcie et sa forme modifiée. Elle ne sera plus utilisée pour le nettoyage de l'arme. Pour cet usage, une ficelle a été ajoutée au nécessaire d'armes;

5° La surface d'appui à l'arrière du cylindre contre la boîte de culasse a été élargie;

6° On a disposé dans la boîte de culasse un arrêt à ressort, pour empêcher la culasse ouverte de se porter en avant quand l'arme est inclinée, le canon vers le bas.

La cartouche du nouveau fusil est fabriquée à l'arsenal de Frankford.

D'après le rapport du Chef de l'Ordnance pour 1903, la balle aurait reçu quelques modifications dans sa forme. Elle serait à chemise lisse, en alliage de cuivre et de nickel, la tête en forme de pointe, et la base plate. Elle ne porte plus les cannelures qui caractérisaient l'ancienne. Avant d'être fixée dans l'étui, elle est enduite de cire du Japon et de graphite.

En résumé, les caractères principaux du nouveau fusil américain sont : l'augmentation de la vitesse initiale et une plus grande tension de la trajectoire, le raccourcissement de l'arme qui permet sa mise en service dans la cavalerie, enfin, la suppression de la baïonnette qui est imparfaitement remplacée par une baguette adaptée au bout du canon.

Aucun corps de troupe n'est encore pourvu du nouveau fusil, mais le Département de l'Ordnance espère pouvoir en commencer la distribution prochainement.

Le nouveau fusil américain n'est pas une arme absolument nouvelle. C'est une modification du fusil Krag-Jorgensen réalisée en s'inspirant de ce qui a été fait récemment en Angleterre où l'on a doté la cavalerie et l'infanterie du même fusil dont le canon est entièrement recouvert de bois sur toute la longueur du fût. Placé sur le côté, le magasin du fusil Krag-Jorgensen rendait l'arme dissymétrique et nuisait à sa précision; le nouveau magasin étant placé sous la boîte de culasse, ce défaut n'existera pas dans le nouveau fusil. Le chargeur ressemble beaucoup à la lame-chargeur du nouveau fusil allemand.

ITALIE.

L'Association de la Croix rouge italienne. — I. *Droits généraux et privilèges de l'Association.* — L'Association italienne de la Croix rouge « pour secours aux blessés et malades en temps de guerre » placée sous le haut patronage du Roi, a été constituée en application de l'article 1er des résolutions arrêtées les 26 et 29 octobre 1863 par la Conférence internationale de Genève ; elle a acquis les droits de « personne morale » en vertu de la loi du 30 mai 1882 et a été dispensée, par le décret du 7 février 1884, de la tutelle imposée aux œuvres de charité pour demeurer uniquement soumise à celle des Départements de la guerre et de la marine.

Elle possède des insignes spéciaux (drapeau et brassard à croix rouge sur fond blanc) dont l'usage, interdit en temps de paix — sauf dans certains cas déterminés — doit être réglé en temps de guerre par les Ministres de la guerre et de la marine d'accord avec le président de l'Association.

Elle peut faire transporter au tarif militaire le personnel et le matériel de l'Association déplacés pour le compte de l'administration militaire et peut être autorisée, en temps de guerre « comme faisant partie de l'armée », à utiliser les voies ferrées ainsi que les services postaux et télégraphiques. (30 mai 1882.)

II. *Revenus de l'Association.* — *Les sociétaires.* — Pour se préparer à sa tâche du temps de guerre, l'Association s'efforce, dès le temps de paix, de recueillir des fonds, d'organiser des moyens de secours, de préparer le personnel et le matériel nécessaires, et « de coordonner en vue de la guerre » les efforts de la charité nationale.

Le capital de l'Association est constitué par les cotisations des sociétaires, par la participation charitable des administrations provinciales ou communales (1) et par des dons particuliers. Le budget de première prévision ainsi que le budget de prévision définitive de l'Association sont présentés chaque année aux Ministres de la guerre et de la marine.

D'après le bulletin n° 18 de l'Association publié par son Comité central en juin 1903, la situation financière était la suivante au 31 décembre 1901 : Les fonds en argent s'élevaient à 4,338,487 lires, en augmentation de 77,163 lires sur l'année précédente ; la valeur du matériel était de 2,447,629 lires, en augmentation de 89,256 sur 1900.

---

(1) En 1902, 46 députations provinciales et 2,410 communes du royaume ont souscrit en faveur de l'Association.

L'Association se compose de sociétaires « des deux sexes » qui, suivant le taux et la forme de leurs cotisations, prennent le titre de sociétaires temporaires ou perpétuels (1). Peuvent être en outre admis à faire partie de l'Association, comme assimilés à des sous-comités locaux, les sociétés légalement constituées dans un but de charité (7 février 1884), après entente avec le Ministre de l'intérieur qui exerce la haute surveillance des œuvres de charité du royaume.

Les sociétaires, quel que soit leur sexe, ne sont personnellement astreints à aucun service dans les formations sanitaires mises sur pied en temps de guerre par l'Association. Celle-ci se charge, en effet, de recruter, dès le temps de paix, le personnel qui lui serait nécessaire en cas de mobilisation et d'assurer son instruction.

III. *Organisation de l'Association.* — L'Association est représentée par un « Comité central » dont font partie de droit les délégués des Départements de la guerre, de la marine, de l'intérieur et des affaires étrangères. Ce comité dispose, comme agent d'exécution, d'un « Conseil de direction » aux délibérations duquel assistent les délégués des Départements précités. C'est par leurs délégués que les Ministres de la guerre et de la marine sont tenus au courant des délibérations et des décisions du Comité central et du Conseil de direction ; c'est par eux qu'ils exercent, aux termes de la loi du 30 mai 1882, leurs droits de tutelle sur l'Association.

Le président de l'Association (qui est à la fois président du Comité central et du Conseil de direction), est élu par le Comité central et nommé par le Roi sur la proposition des Ministres de la guerre et de la marine; en temps de guerre, il assume tous les pouvoirs directeurs de l'Association qu'il représente seul auprès des Départements de la guerre et de la marine, ainsi qu'auprès du Comité international de Genève. D'accord avec les Départements intéressés, il nomme les représentants de l'Association en temps de guerre auprès de l'intendance générale de l'armée, des intendances d'armée et à bord de la flotte.

Les sociétaires sont représentés dans chacune des douze circonscriptions militaires du royaume par un sous-comité régional, par des sous-comités de section installés aux sièges de commandement des directions militaires ou dans les chefs-lieux de province, par des sous-comités locaux installés au siège des chefs-lieux de district ou dans les villes de plus de dix mille habitants, et enfin par des sous-comités communaux.

Les femmes faisant partie de l'Association constituent « l'Union des

---

(1) En 1902, le total des membres est de 18,822, se décomposant en 2,349 membres perpétuels (hommes, 1764 ; femmes, 585), et 16,473 membres temporaires (hommes, 12,046; femmes, 4,427).

dames de la Croix rouge », placée sous le patronage de la Reine; elles peuvent dans des conditions déterminées, et si leur nombre est suffisant, constituer, dans chaque sous-comité, des « sections de dames de la Croix rouge ».

Le Comité central peut se faire représenter à l'étranger, et spécialement dans les centres de population italienne, par des délégations de trois membres. Ces délégations ont pour mission de faire de la propagande en faveur de l'Œuvre, de recueillir les cotisations et les dons et de les faire parvenir au Comité central.

IV. *Formations sanitaires de la Croix rouge.* — Les formations sanitaires dont l'organisation est prévue pour le temps de guerre se composent de : 48 hôpitaux de guerre, 54 ambulances de montagne, 14 trains hôpitaux, 44 postes de secours, 2 ambulances fluviales avec huit stations de réapprovisionnement, 8 magasins de dépôt de matériel, 4 dépôts de personnel.

Le personnel dont dispose l'Association pour assurer le service tant de ses formations sanitaires de campagne que de ses installations territoriales, comprend :

1° 1601 officiers constituant le personnel de direction et se répartissant en : 5 commissaires délégués aux armées, 925 médecins, 146 pharmaciens, 32 inspecteurs de l'administration, 212 commissaires, 184 comptables et 97 aumôniers. Sur ces 1601 officiers, 1265 sont attachés aux formations mobiles et 336 aux établissements territoriaux.

2° 2,019 hommes de troupe : surveillants, infirmiers, cuisiniers et hommes de service constituant le personnel d'assistance ou d'exécution. Sur ces 2,019 hommes de troupe, 1893 font partie des formations mobiles et 126 sont attachés aux établissements territoriaux.

Il appartient à l'Association de convoquer en temps de paix, lorsqu'elle le juge utile, les cadres et le personnel d'exécution d'un certain nombre de formations sanitaires pour développer l'instruction de ce personnel et prêter au besoin son concours au service de santé militaire à l'occasion des manœuvres : (1) le personnel convoqué à l'occasion d'un exer-

---

(1) En 1903, l'Association de la Croix rouge mit sur pied à l'occasion des manœuvres de Vénétie, les hôpitaux de guerre n° 8 et n° 35 de 50 lits chacun; elle fournit en outre au 1er corps une ambulance de montagne n° 29; enfin, 6 médecins et 3 commissaires de la Croix rouge suivirent, pour leur instruction personnelle, les manœuvres de la 19e division, à Bénévent.

En 1902, deux hôpitaux de 50 lits avaient également pris part aux manœuvres, l'un au 1er corps d'armée, l'autre au 5e.

cice est revêtu d'un uniforme spécial dont le type a été arrêté par l'Association.

V. *Assimilation du personnel.* — Le personnel de direction figure dans le bulletin de l'Association sous le titre général d'officiers et celui d'exécution sous le titre de troupe ; d'autre part, le même document fournit la liste nominative des cadres de chaque formation sanitaire et se borne à indiquer numériquement le personnel d'exécution affecté à chacune d'elles sous la rubrique hommes de troupe.

Cette hiérarchisation spéciale, à laquelle la Croix rouge a cru devoir soumettre ses cadres hospitaliers, ne confère à ceux-ci, en dehors du personnel de l'Association, aucune des prérogatives accordées par les réglements militaires aux officiers et sous-officiers de l'armée royale et ne revêt, aux yeux de l'autorité militaire, qu'un caractère purement honorifique.

Par décret du 11 juin 1892, ces cadres sont, il est vrai, assimilés sur les bases suivantes, aux cadres de l'armée royale ; mais l'assimilation prévue n'existe qu'au seul point de vue de l'échange des marques de respect, dans des conditions déterminées et sous certaines réserves.

Tableau indiquant l'assimilation des cadres de la Croix rouge aux cadres de l'armée :

Délégué général	Colonel.
Commissaire délégué près les armées	
Inspecteur médecin	Lieutenant-colonel.
— administratif de 1re classe	
Inspecteur administratif de 2e classe	Major.
Médecin, directeur d'hôpital	
Directeur de train-hôpital	
Inspecteur pharmacien	
Médecin, chef de train	Capitaine.
— — de détachement	
Commissaire administratif de 1re classe	
Comptable	
Médecin assistant de 1re classe	Lieutenant.
Commissaire administratif de 2e classe	
Comptable de 1re classe	
Pharmacien de 1re classe	
Médecin assistant de 2e classe	Sous-lieutenant.
Commissaire administratif de 2e classe	
Comptable de 2e classe	
Pharmacien de 2e classe	
Assistant administratif	Maréchal des logis.
Chef surveillant de 1re classe	Fourrier-major.
Chef surveillant de 2e classe	Fourrier.

Surveillant de 1re classe..................	Caporal-major.
Surveillant de 2e classe..................	Caporal.
Infirmier..................................	Soldat.

Le décret précité justifie en ces termes la mesure de courtoisie adoptée à l'égard du personnel de la Croix rouge : « L'Association de la Croix rouge pour secours aux blessés en temps de guerre exécute parfois en temps de paix des exercices de mobilisation ou des manœuvres pour exercer son personnel ; ce personnel, revêtu d'un uniforme spécial, est astreint par le règlement de l'Association, à rendre les honneurs aux cadres de l'armée et de la marine royales.

« Considérant qu'il y a un intérêt moral à user de réciprocité et à confirmer ainsi les bonnes relations qui doivent exister entre l'armée et l'Œuvre si intéressante de la Croix rouge, il demeure établi que l'échange du salut sera obligatoire entre les militaires de l'armée royale et le personnel de l'Association, lorsque celui-ci sera régulièrement mobilisé pour un service quelconque et revêtu de sa tenue spéciale. » Et dans le but d'éviter les conflits d'autorité et de conserver à la disposition ci-dessus mentionnée son caractère strictement honorifique, le décret du 11 juin 1892 ajoute : « En cas de contravention à ces prescriptions, le supérieur devra s'abstenir de toute observation directe, mais il en rendra immédiatement compte à l'autorité dont il relève. »

Convocation des recrues de 1re catégorie de la classe 1883. — Par décision en date du 24 février 1904, les recrues de 1re catégorie de la classe 1883, actuellement en congé illimité provisoire, sont appelées sous les armes entre le 24 et le 30 mars prochain.

Les hommes de cette classe admis au volontariat d'un an et les volontaires d'un an retardataires qui désirent accomplir leur service dans le cours de 1904 devront se présenter au district intéressé le 24 mars. Ils ne seront admis à s'engager que dans les troupes non montées, à l'exclusion du groupe lagunier, et dans les compagnies du train des artilleries de campagne et à cheval.

Modifications au taux des indemnités de route des officiers. — Par décret du 24 janvier 1904, les modifications suivantes ont été apportées au taux des indemnités de route fixées par le décret du 7 avril 1892.

L'indemnité pour déplacement collectif a été portée de 3 fr. 50 à 4 francs pour les lieutenants-colonels et majors, de 2 fr. 50 à 3 francs pour les capitaines, de 2 francs à 3 francs pour les lieutenants, sous-lieutenants et chefs de musique.

Les indemnités pour déplacement individuel, de 1re catégorie (déplacement définitif d'au moins 5 kilomètres ou entraînant l'obligation de passer une nuit hors de la garnison) et de 2e catégorie (déplacement d'au moins 10 kilomètres aller et retour, pouvant s'effectuer dans le cours d'une journée) ont été respectivement réduits, pour les lieutenants-généraux et majors généraux, commandants de division, de 18 francs à 16 francs et de 9 francs à 8 francs; pour les majors généraux et colonels faisant fonction de major général, de 18 francs à 14 francs et de 9 francs à 7 francs.

Le tarif des indemnités kilométriques sur routes ordinaires, pour officiers supérieurs et inférieurs, qui variait selon la distance, a été ramené au tarif unique de 15 centimes par kilomètre.

Déplacement du siège du commandement d'une brigade d'infanterie. — Par décision ministérielle en date du 3 mars 1904, le siège du commandement de la brigade d'infanterie constituée par les régiments Gênes S. et Gênes M. a été transféré, à dater du 15 mars, de Savone à Gênes.

Adoption de nouveaux modèles de sachets à biscuit : le chargement intérieur du sac du soldat d'infanterie. — Une circulaire ministérielle, en date du 3 mars 1904, a prescrit l'adoption de deux nouveaux modèles de sachets à biscuit : l'un pour une ration (quatre à cinq galettes); l'autre pour une demi-ration (deux galettes).

Ces sachets, en toile de coton écru pour chemises, ont un fond carré de 0m,105 de côté et une hauteur respective de 0m,18 et 0m,105.

En raison de leur adoption, le chargement intérieur du sac se fait de la façon suivante : Sur la chemise, les souliers (renfermant la brosse, la boîte à graisse et les chaussettes russes), placés parallèlement à la boîte à cartouches, les talons en dehors, les semelles en l'air et les pointes superposées vers le centre; les deux rations de biscuit, dans les angles de droite et de gauche du sac, entre les souliers et le côté inférieur du sac, la base des sachets reposant sur la paroi en contact avec le dos de l'homme, et enfin les deux petites boîtes de viande de conserve dans l'espace libre compris entre le biscuit, les souliers et le côté inférieur du sac.

PORTUGAL.

Création d'un championnat annuel du cheval d'armes. — Une décision royale, publiée le 20 février 1904, a institué et réglementé un championnat annuel du cheval d'armes, destiné à être couru par les

officiers subalternes des régiments et unités indépendantes des armes montées, et consistant dans un parcours de 50 à 60 kilomètres aux vitesses maxima de 12 kilomètres et minima de 10 kilomètres à l'heure et dans une course d'obstacles.

Le nombre des concurrents participant à chaque concours sera, au maximum, d'un par régiment ou unité indépendante, les corps de cavalerie étant seuls astreints à se faire représenter aux épreuves.

Les officiers ne pourront prendre part au championnat qu'avec des chevaux ayant au moins 5 ans 1/2 et dont ils seront détenteurs depuis plus de six mois.

CRÉATION A L'ÉCOLE PRATIQUE DE CAVALERIE D'UN COURS D'ÉCUYERS MILITAIRES (PICADORES). — Un décret royal, en date du 25 février 1904, a créé à l'École pratique de cavalerie portugaise un cours, d'une durée de deux années, destiné à assurer le recrutement des officiers du corps des écuyers militaires et auquel ne sont admis que les sergents et premiers sergents des corps et groupes montés de l'armée active les mieux classés dans un concours pratique préalable.

Les élèves qui, à l'issue du cours, ont obtenu une note moyenne au moins égale à 15 sur un maximum de 20, sont nommés premiers sergents aspirants écuyers, répartis entre les corps et groupes montés et l'École de cavalerie et promus au grade d'alferes dans l'ordre du classement de sortie, au fur et à mesure des vacances.

ROUMANIE.

ADOPTION D'UNE BÊCHE DE CROSSE DANS L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE. — En attendant que l'artillerie de campagne adopte un matériel à tir rapide, elle a apporté, l'année dernière, à ses affûts de 75mm et de 87mm, deux modifications destinées à accélérer le tir.

Ces modifications ont consisté à munir l'affût d'une bêche de crosse à ressorts et à rabattement du modèle autrichien (1) et à adapter de chaque côté de cet affût une enrayure en corde garnie de cuir qui, passée autour de la jante de la roue, empêche celle-ci de tourner et contribue, avec la bêche, à réduire le déplacement dû au recul.

Grâce à ces dispositifs, on serait arrivé à doubler la rapidité du tir, c'est-à-dire à tirer, en repointant chaque fois, environ quatre coups par minute au lieu de deux.

---

(1) Voir *Revue militaire de l'Étranger*, 1er semestre 1898, p. 511.

Budget de la guerre pour 1904-1905. — Le total du budget de la guerre pour l'exercice 1904-1905 est établi au chiffre de 38,820,000 francs, exactement comme celui de l'année précédente, mais les sommes allouées aux divers chapitres présentent certaines différences. Le tableau ci-dessous résume la comparaison des deux budgets.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	EXERCICE 1904-1905.	EXERCICE 1903-1904.	DIFFÉRENCES en plus ou en moins.
	francs.	francs.	francs.
1. Administration centrale...	879,108	877,164	+ 1,944
2. État-major royal	58,544	58,544	»
3. Justice militaire..........	357,021	373,491	— 16,470
4. Écoles....................	732,632	725,469	+ 7,163
5. Commandements.........	1,657,199	1,643,431	+ 13,768
6. Corps de troupe..........	24,708,976	23,217,986	+1,490,990
7. Établissements de l'artillerie..................	469,667	437,996	+ 31,671
8. Établissements administratifs..................	392,485	388,294	+ 4,191
9. Établissements du service de santé...............	1,035,416	1,031,487	+ 3,929
10. Marine...................	1,315,324	1,271,554	+ 43,770
11. Équipement.............	1,060,000	1,560,000	— 500,000
12. Matériel	2,190,000	3,586,000	—1,396,000
13. Chauffage et éclairage.....	763,000	702,000	+ 61,000
14. Remonte.................	750,000	750,000	»
15. Missions, reconnaissances et transports...........	532,628	470,584	+ 62,044
16. Solde des positions diverses.	35,000	35,000	»
17. Concentrations, manœuvres, indemnités............	1,300,000	1,183,000	+ 117,000
18. Divers.	108,000	108,000	»
19. Transports.	475,000	400,000	+ 75,000
Totaux.......	38,820,000	38,820,000	

L'examen de ce tableau fait ressortir deux différences essentielles, savoir : une augmentation de 1,490,990 francs sur les corps de troupe (hommes et chevaux) dont les effectifs sont accrus, et une diminution de 1,896,000 francs sur l'ensemble des deux chapitres, matériel et équipement.

Cette diminution n'est d'ailleurs qu'apparente, les deux chapitres correspondants devant être dotés par un crédit extraordinaire, d'environ deux millions, qui sera prélevé sur les économies réalisées par l'État.

ESSAI DU SERVICE DE DEUX ANS. — On sait que la durée du service actif, dans l'armée permanente, est de trois ans.

On doit procéder, dans le courant de cette année, à un essai de service de deux ans. Cet essai consistera à créer, en avril courant, un 9e bataillon de chasseurs, qui sera affecté au IIIe corps d'armée (5e division) et aura l'effectif de guerre afin que l'expérience se fasse dans les conditions les plus difficiles.

Le bataillon, dont la formation a été prévue dans le budget pour 1904-1905, comprendra : 1 major, chef de corps ; 5 capitaines ; 4 lieutenants ; 8 sous-lieutenants ; 1 médecin-lieutenant ; 2 administrateurs de 2e classe ; 1 adjudant ; 6 sergents-majors ; 39 sergents ; 70 caporaux ; 1,053 soldats.

Il sera constitué en prenant dans les bataillons existants des hommes ayant un an de service et en y ajoutant des recrues en nombre égal.

La création de ce bataillon peut être considérée comme un commencement d'application de la loi du 10 avril 1903, qui attribue deux bataillons de chasseurs à chaque division d'infanterie (1).

RUSSIE.

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT DE L'ARMÉE RUSSE. — Par prikaz du 11/24 mars 1904, le général Sakharov, aide de camp général, chef d'état-major général de l'armée russe, a été nommé ministre de la guerre, en remplacement du général de l'infanterie Kouropatkine, aide de camp général, nommé commandant en chef de l'armée de Mandchourie ; par un autre prikaz du 10/23 février 1904, le général-lieutenant baron Meller Zakomelski, commandant de la 3e division d'infanterie de la Garde, a été nommé au commandement du 7e corps d'armée, à Odessa.

MESURES DE PRÉCAUTION PRISES POUR LE TRANSPORT DES TROUPES EN EXTRÊME-ORIENT. — L'*Invalide russe* a publié le 19 février dernier un article faisant connaître les mesures générales prises pour le transport,

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1903, p. 347.

pendant le froid, des troupes destinées à l'Extrême-Orient. Nous croyons intéressant de résumer ici les principales de ces dispositions.

Les wagons de marchandises employés sont aménagés à l'intérieur. Les parois et les planchers sont recouverts de feutre ; on y installe des poêles en fonte et les ouvertures sont fermées avec des châssis à vitres. Chaque wagon est muni d'une certaine quantité de planches permettant d'organiser très facilement des lits de camp, sur lesquels peuvent s'installer de 30 à 32 hommes (et non 40, comme l'indique la suscription du wagon). Dans la journée, les soldats sont assis sur des bancs autour des poêles.

On a prévu tout ce qui peut contribuer à la bonne alimentation ; à presque toutes les stations et aux grandes gares se trouvent des récipients à eau chaude de grandes dimensions et de système spécial. Les soldats reçoivent tous les jours des aliments chauds contenant trois quarts de livre de viande (300 grammes) ; la qualité de la nourriture est vérifiée par les commandants de chaque échelon.

Dans la plupart des trains militaires, il y a des wagons à marchandises ordinaires dans lesquels sont placées les cuisines roulantes de campagne adoptées en Russie, où l'on prépare les repas et même au besoin des soupes au gruau supplémentaires.

Toutes les voitures sont munies de seaux remplis d'eau pour prévenir les incendies ; dans chacune d'elles le plus ancien veille à la propreté, et le soldat de jour à l'entretien du poêle.

Chaque train militaire emporte de 200 à 300 pelles pour débarrasser la voie de la neige, s'il en est besoin.

Sur le trajet suivi, plusieurs points de séjour sont désignés pour permettre aux hommes et aux chevaux de se reposer pendant vingt-quatre heures.

En somme, on peut affirmer, contrairement à certaine opinion émise, que les hommes ne gèlent pas dans les wagons et qu'ils n'y souffrent pas de la faim ; la température y atteint 18° centigrades et la nourriture est largement assurée pendant la durée du voyage.

LE CHEMIN DE FER TRANSSIBÉRIEN EN AVRIL 1904. — On sait que le Transsibérien présente une interruption au lac Baïkal ; le matériel roulant devait y être transbordé jusqu'à ces derniers temps de la station Baïkal (rive occidentale) à la station Mysovaia (rive orientale), au moyen d'un bac à vapeur (appelé Baïkal) pouvant transporter à chaque voyage 27 wagons. La distance entre ces deux points étant de 76 kilomètres environ, le bac à vapeur ne pouvait faire en moyenne qu'un voyage et demi par jour (aller et retour) quand le temps le permettait. En hiver, le bac ne pouvait pas fonctionner en raison des amoncellements de glace

qui se produisaient sur les bords et atteignaient plusieurs mètres d'épaisseur, alors qu'au milieu du lac la glace a normalement 1 mètre ou 1m,50 seulement. Le passage des voyageurs s'exécutait alors en voiture sur la glace, et celui du matériel roulant était suspendu jusqu'au dégel, mais il fallait toujours compter sur deux interruptions complètes (allant de quatre à dix-neuf jours) au début de l'hiver et au dégel, où tout passage était impossible; en outre des crevasses larges de plusieurs mètres se produisent parfois dans la glace pour des raisons encore mal élucidées et peuvent causer des interruptions de courte durée, même pendant l'hiver, jusqu'à ce que l'obstacle ait été tourné ou comblé par de la nouvelle glace suffisamment résistante.

La ligne qui doit contourner le Baïkal et souder ensemble les deux tronçons a environ 253 kilomètres et présente de nombreux ouvrages d'art (34 tunnels et des ponts de 100 mètres de portée), principalement sur la rive occidentale, entre les stations Baïkal et Koultouk (extrémité Sud du lac), où les montagnes tombent à pic dans le lac. Elle devait être terminée en 1904 ou 1905, toutefois, dès la fin de 1903, la ligne de la rive orientale a été prolongée depuis Mysovaia jusqu'à Tankhoi, point de la rive orientale directement opposé à la station Baïkal (rive Ouest), ce qui a réduit la traversée à 38 verstes (40 kilomètres). Cette distance peut être franchie à pied en une étape sur la glace, et au rétablissement de la navigation, le bac à vapeur pourra faire trois voyages par jour dans chaque sens en transportant chaque fois 27 wagons.

En outre, par suite des événements d'Extrême-Orient, les travaux ont été activement poussés depuis le 9 février dernier, et on compte ouvrir au trafic provisoire pour le 15 avril (date probable du dégel) la section de Tankhoi à Koultouk, qui est à 86 verstes (91 kilomètres) d'Irkoutsk par l'ancienne route postale qui franchit l'arête de montagnes intermédiaire. Les troupes pourront alors, jusqu'à ce que la traversée du Baïkal en bateau ait été rétablie, faire à pied les trois ou quatre étapes comprises entre Irkoutsk et Koultouk avant de reprendre le train dans cette dernière station.

En attendant, elles franchissent à pied en une étape le Baïkal sur la glace, entre les stations de Baïkal et de Tankhoi; en outre une voie ferrée provisoire reliant ces deux points a été construite sur la glace du 10 au 29 février dernier, et les wagons vides ou chargés de matériel sont traînés par des chevaux, et cela par mesure de prudence; on supprimait ainsi tout déchargement et rechargement de matériel. Cette voie a permis de faire passer d'une rive à l'autre, depuis le 2 mars jusqu'au 28 mars, 1693 wagons à marchandises couverts, 411 wagons aménagés pour être chauffés, 262 trucs, 65 locomotives et 25 voitures à voyageurs. La démolition de cette voie a commencé dans les premiers jours d'avril. Le coût de cette installation provisoire a été de 250,000 roubles.

Les troupes qui devaient franchir le lac à pied arrivaient en général le matin à la station de Baïkal; elles étaient munies de vêtements chauds (fourrures, etc.) et trouvaient tous les 7 kilomètres une boisson chaude préparée sur place; arrivées à Tankhoi elles remontaient dans leur train, qui avait été passé de l'autre côté, par petits éléments de trois wagons en général.

Quant à la dernière section, Baïkal—Koultouk, il est probable qu'elle ne pourra être livrée au trafic provisoire que le 1er janvier 1905; toutefois certains journaux ont indiquée une date plus rapprochée : le 15 août 1904. La voie ferrée sera alors ininterrompue de Moscou à Vladivostok.

Le remplacement des rails légers choisis au début, par des rails plus lourds, doit se continuer sur la ligne déjà posée et être terminé vers 1906. La presse russe a également parlé d'une réfection de la voie ou d'une modification du tracé dans la section centrale, en particulier entre Atchinsk et Irkoutsk, où l'on rencontre de nombreuses courbes de petit rayon (250 mètres) et de longues rampes de plus de 17 millimètres par mètre, qui forcent à dédoubler les trains (16 au 24 wagons au maximum).

En ce qui concerne le rendement actuel du Transsibérien, il est difficile de donner des indications précises, surtout en raison de la lacune existant au Baïkal. La ligne doit permettre, en principe, la circulation de 14 paires de trains par vingt-quatre heures, mais ce chiffre doit probablement être réduit à 12 au passage sur l'Est chinois, où les stations sont souvent espacées de 30 kilomètres. Il faudrait d'ailleurs tenir compte à chaque instant de la quantité de matériel existant à l'Est du Baïkal, puisque le transit des wagons à travers le lac peut être complètement interrompu à certains moments.

Convocation des réservistes en 1904. — Aux termes d'un prikaz n° 91 du 26 février dernier, seront convoqués en 1904 les réservistes de l'infanterie, de l'artillerie montée et de l'artillerie de forteresse des gouvernements de la Russie d'Europe et du Caucase qui ont été libérés du service actif en 1899 et en 1894.

La durée de la période d'instruction sera de vingt-huit jours pour les réservistes de l'artillerie de forteresse, de vingt et un jours pour les réservistes de l'infanterie qui ont servi moins de trois ans, ainsi que pour les réservistes de l'artillerie montée, et enfin de quatorze jours pour les réservistes de l'infanterie qui ont servi plus de trois ans.

Les hommes seront appelés à des dates variables allant du 2 septembre pour les circonscriptions du Nord de la Russie (Saint-Péters-

bourg, Finlande et Kazan) au 14 octobre pour les circonscriptions du Sud (Odessa et Caucase).

Ces convocations ne concernent pas les enseignes de réserve ni les réservistes de *première catégorie* (ayant l'instruction secondaire complète), qui sont appelés à d'autres époques pour accomplir une période d'instruction de six semaines, en vertu d'un prikaz n° 42 du 3 février dernier.

Budget russe de 1904. — Les évaluations du budget de 1904 sont ainsi établies dans le rapport du ministre des finances :

Recettes ordinaires............	1,980,094.493	roubles.
— extraordinaires........	2,750,000	—
Montant à prélever sur les disponibilités du Trésor.............	195,792,562	—
Total...........	2,178,637,055	roubles.

Soit environ 5,795 millions de francs, en comptant le rouble à 2 fr. 66.

Dépenses ordinaires...........	1,966,458,251	roubles.
— extraordinaires (1)....	212,178,804	—
Total...........	2,178,637,055	—
Le budget de 1903 était de..........	2,071,667,472	roubles.
La différence, c'est-à-dire...........	106,979,583	roubles,

ou environ 284 millions de francs, représente l'augmentation des dépenses d'une année à l'autre.

Il serait trop long d'examiner en détail les causes de cette augmentation, qui n'est pas spéciale à l'exercice en cours, car, de 1893 à 1903, le budget a presque doublé, en passant de 1,040,458,385 roubles en 1893 à 2,071,667,472 roubles en 1903.

En dehors des augmentations normales résultant du développement régulier des diverses institutions, l'accroissement des dépenses résulte principalement de l'acquisition progressive par l'État russe de la majeure partie du réseau ferré (plus de 40,000 kilomètres) et de la création du monopole de l'alcool, qui est actuellement en vigueur dans la presque totalité de l'Empire. Ces dépenses ont pour contre-partie les recettes correspondantes.

Le budget général des dépenses de 1904 pourvoit aux services sui-

---

(1) La majeure partie des dépenses extraordinaires concerne la construction de nouvelles voies ferrées pour le compte de l'État.

vants (les prévisions du budget de 1903 sont indiquées à titre [illegible] comparaison) :

	BUDGET DE 1904.	BUDGET DE 190[illegible]
Dépenses ordinaires.	roubles.	roubles.
Dette publique	289,299,483	290,966,33[illegible]
Grand corps de l'État	3,529,141	3,210,41[illegible]
Saint-Synode et culte orthodoxe	29,331,890	28,388,04[illegible]
Ministère de la maison de l'Empereur	16,127,920	15,808,65[illegible]
— des affaires étrangères	6,447,790	5,742,04[illegible]
— de la guerre	360,758,092	329,923,80[illegible]
— de la marine	113,622,426	115,631,24[illegible]
— des finances	372,122,649	369,410,06[illegible]
— de l'agriculture et des domaines	49,829,102	49,085,33[illegible]
— de l'intérieur	114,727,078	99,717,0[illegible]
— de l'instruction publique	43,677,451	39,214,98[illegible]
— des voies de communication	473,274,611	458,469,93[illegible]
Direction générale de la marine marchande et des ports	16,547,466	n'existait p[illegible]
Ministère de la justice	51,082,938	49,384,34[illegible]
Contrôle de l'Empire	8,993,809	8,382,59[illegible]
Direction générale des haras	2,116,735	2,070,[illegible]9[illegible]
En prévision du renchérissement des vivres et fourrages en 1904	3,000,000	3,000,00[illegible]
Imprévu	12,000,000	12,000,00[illegible]
TOTAL des dépenses ordinaires.	1,966,458,251	1,880,405,22[illegible]
Dépenses extraordinaires (s'appliquant principalement à la construction de voies ferrées)	212,478,804	191,262,24[illegible]
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	2,178,637,055	2,071,667,47[illegible]

Budget de la guerre.

L'année 1904 ouvre une nouvelle *période quinquennale* pour laquelle le budget de la guerre a été fixé à un chiffre *normal* plus élevé de 31 millions de roubles environ (82 millions de francs) que dans la période quinquennale précédente, qui a commencé en 1899.

Le budget de la guerre comprend les dépenses suivantes :

	POUR 1904.	POUR 1903.
	roubles.	roubles.
Administration centrale.	3,520,423	3,346,669
Administration locale.	10,328,957	10,004,465
Services techniques et écoles.	11,975,092	11,145,747
Service médical et hôpitaux.	4,438,395	4,571,306
Habillement et équipement	22,410,424	21,533,805
Vivres.	49,067,223	50,216,135
Fourrages.	21,204,708	19,900,496
Paye et solde.	77,230,304	74,354,330
Loyer et entretien d'immeubles.	21,628,789	21,465,141
Travaux de construction	20,878,429	20,165,062
Fabrication de pièces et de matériel d'artillerie ; perfectionnements.	13,506,398	11,671,635
Artillerie de campagne et de forteresse ; exercices de tir	2,217,007	2,338,971
Transports, déplacements, courriers et dépêches.	13,683,172	11,892,499
Frais de réception du contingent militaire.	1,491,395	1,446,146
Exercices des hommes de la réserve et de la milice.	2,849,942	2,860,498
Dépenses du gouvernement général du Turkestan.	1,456,278	1,398,248
Corps spécial des gendarmes.	5,271,488	5,191,066
Gratifications et secours	3,986,242	4,045,209
Retenues et tantièmes à verser à la caisse des retraites ; subvention de l'État à ladite caisse.	5,715,440	5,533,487
Dépenses extraordinaires.	890,757	863,157
Presqu'île de Kouan-Toun.	9,214,900	5,835,621
Transformation de l'armement.	25,357,873	24,588,983
Dépenses diverses.	2,913,058	2,944,076
Crédit de réserve.	19,926,728	4,076,384
Crédit pour les besoins de 1905.	8,595,000	8,395,000
TOTAL pour le ministère de la guerre.	360,758,092	329,923,806
Francs (le rouble compté à 2 fr. 66) environ.	959 millions.	877 millions.
AUGMENTATION de 1903 à 1904. . .	82 millions de francs.	

La somme relativement considérable (21,698,789 roubles, ou 57 millions de francs environ) affectée au loyer et à l'entretien d'immeubles s'explique par le fait qu'une assez grande partie des troupes, notamment dans les régions frontières, est encore logée chez l'habitant (contre indemnité) ou dans des locaux loués à des particuliers.

En ce qui concerne la transformation de l'armement, c'est-à-dire la fabrication du fusil modèle 1891, les budgets successifs depuis 1891 ont consacré à cet objet une somme annuelle variant de 23 à 41 millions de roubles, mais il n'est pas possible de calculer exactement la dépense totale, attendu que, pendant les premières années, d'autres crédits, affectés aux subsistances en particulier, étaient compris dans le même chapitre.

Si l'on additionne les dépenses des ministères de la guerre et de la marine, on obtient pour le total des dépenses militaires en 1904 les chiffres suivants :

Guerre	360,758,092 roubles.
Marine	113,622,426 —
TOTAL	474,380,518 roubles,

ou 1,262 millions de francs environ.

Parmi les dépenses extraordinaires relatives à la construction des voies ferrées, figurent les crédits suivants :

Amélioration du Transsibérien et ligne du Circumbaïkal	17	millions	de roubles.
Ligne Bologoe—Siedlets	32	—	—
Ligne Orenbourg—Tachkent	31	—	—
Ligne Saint-Pétersbourg—Viatka	18	—	—

Dans son ensemble, en tenant compte des disponibilités du Trésor (excédents de recettes) des années précédentes, le budget de 1904 se solde par un excédent de recettes évalué, à la date du 1er/14 janvier 1904, par le Ministre des finances, à 117 millions de roubles ou 310 millions de francs environ, qui constitue la nouvelle disponibilité du Trésor, destinée, comme les années précédentes, à parer aux imprévus (famine, etc.). Cette somme s'augmentera probablement, comme d'habitude, des crédits non consommés en 1904, ainsi que des plus-values de recettes de 1904. En effet, en 1903, qui a été d'ailleurs une bonne année au point de vue de la récolte, la plus-value des recettes des dix premiers mois de l'année, par rapport aux prévisions budgétaires, atteignait le chiffre de 121 millions de roubles ou 321 millions de francs environ.

Augmentation du nombre des unités des bataillons de chemin de fer transamouriens. — Les quatre bataillons de chemin de fer transamouriens créés en 1903 (1), à l'effectif de trois compagnies seulement par bataillon, devaient être portés progressivement à l'effectif normal de six compagnies chacun dans le courant de 1904 et de 1905.

Un prikaz n° 19 du 23 janvier 1904 prescrit de porter les deux premiers bataillons à quatre compagnies et les deux derniers à cinq.

A cette date, les deux premiers bataillons étaient stationnés à Kharbine, le troisième à Kouan-tchen-tsi et le quatrième à Leao-yang. Ces bataillons sont affectés au service de l'exploitation de l'Est chinois.

BIBLIOGRAPHIE.

F.-C. v. H. — **Infanteristische Fragen und die Erscheinungen des Boerenkriegs** (Questions d'infanterie et faits saillants de la guerre des Boers). — Vienne, 1903, Seidel u. Sohn, in-8, 101 pages.

Le but que l'auteur de cette brochure s'est proposé est d'apporter un peu d'ordre dans le chaos d'affirmations et de propositions contradictoires auxquelles la guerre Sud-africaine a donné prétexte ; à la lumière des documents officiels il s'est efforcé de dégager les véritables enseignements tactiques de la guerre, et de faire un choix parmi les idées, trop souvent hasardeuses ou exagérées, émises à l'occasion de celle-ci.

Brièvement, F.-C. v. H. développe quelques considérations sur l'importance du facteur *nombre*, sur la nécessité d'une instruction du temps de paix aussi adéquate que possible aux conditions du temps de guerre, sur l'erreur d'un engouement excessif en faveur de l'infanterie montée, sur l'importance d'une étroite cohésion de l'infanterie et de l'artillerie, sur le danger d'une discipline trop lâche.

Mais les pages les plus intéressantes de l'ouvrage sont celles où l'auteur examine la question si discutée de la tactique de combat de l'infanterie. Pour lui, l'attaque, et même l'attaque de front, plus encore l'attaque à découvert, demeure non seulement possible, mais même parfois nécessaire, inévitable ; et il en étudie, peut-être d'une façon un peu décousue, les conditions et les diverses phases.

Dans cet exposé, tout en accordant à la précision du tir la part

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1903, p. 270.

d'importance qui lui revient, il réagit contre la tendance à faire de ce facteur l'élément déterminant du succès ; il rend à la conduite tactique de l'action la place prépondérante qui lui revient. De même il combat les théories qui veulent ériger en système absolu l'emploi des lignes de tirailleurs claires, la substitution de la marche rampante à la progression par bonds, le maintien des réserves à grande distance en arrière, et leur fractionnement en groupes minuscules. Il montre combien le combat moderne exige que la troupe soit apte à employer tel ou tel procédé, suivant les circonstances de terrain, d'état moral, d'atmosphère, etc. S'il réfute les doctrines des réformateurs qui veulent transformer en règles absolues et invariables les leçons tirées de quelques combats de la guerre Sud-africaine, il ne rejette pas pour cela ces leçons elles-mêmes ; il en recommande l'application partout où elle est de mise. C'est ainsi qu'il admet l'extension des fronts de combat (400 mètres pour le bataillon dans l'offensive, 800 dans la défensive), l'emploi de lignes de tirailleurs très claires pour les troupes chargées de couvrir et d'éclairer la marche d'approche, etc.

En somme, F.-C. v. H. sait à la fois résister à la griserie des idées neuves et faire un juste partage entre les déductions hâtives tirées de faits mal connus ou insuffisamment étudiés et les enseignements raisonnés appuyés sur des expériences probantes. On lira avec intérêt et avec fruit cet opuscule dont nous venons de tracer une rapide analyse.

FREIHERR VON MEERSCHEIDT-HULLESSEM, général de l'infanterie, z. D. — DIE AUSBILDUNG DER INFANTERIE. *Erster Theil, Die Winter-Periode* (L'instruction de l'infanterie, 1re partie : la période d'hiver). — Berlin, 1904, Mittler und Sohn, in-8, 108 p., 2 fr. 80.

Le général von Meerscheidt-Hüllessem commandait en dernier lieu le XVe corps d'armée à Strasbourg. A ce titre, ses idées présentent quelque intérêt; dans leur ensemble, d'ailleurs, elles sont empreintes de la plus grande modération.

« Il faut se garder, dit l'auteur, de faire table rase du passé ; sachons seulement moderniser les parties de l'instruction qui ne répondent plus aux exigences actuelles. L'instruction en ordre dispersé tient assurément la première place, mais il ne faut pas méconnaître la valeur du « *Drill* » comme moyen de maintenir la discipline, moyen de plus en plus nécessaire et difficile à la fois. »

Examinant avec quelques détails les enseignements à tirer de la guerre Sud-africaine, le général estime tellement spécial le cadre dans lequel se sont déroulés les événements, qu'il jugerait absurde d'imiter les procédés employés.

« Cette guerre, dit-il, a montré l'importance de la valeur individuelle, du bon emploi du terrain, de l'habileté dans le tir ; elle n'a pas prouvé

que l'attaque, même en terrain découvert était impossible ; il faudra seulement y mettre le prix. »

En somme, à l'égard des propositions tendant à transformer l'instruction des troupes, qui ont été émises par certains novateurs, cet ouvrage exprime les idées de calme et de mesure communes à la plupart des écrivains militaires allemands les plus qualifiés.

Capitaine Wangemann. — Für die leichte Feldhaubitze (Pour l'obusier léger de campagne). — Berlin, 1904. A. Bath, in-8°, 28 p. Prix 1 franc.

On sait le retentissement qu'a eu en Allemagne l'ouvrage du général von Alten, intitulé *Wider die Feldhaubitze* et publié l'an dernier (1). Une attaque si vive dirigée contre l'obusier léger de campagne ne pouvait rester sans réponse et, presque en même temps, des articles du *Militär Wochenblatt*, des *Berliner Neueste Nachrichten*, et enfin une brochure du capitaine Wangemann, professeur à l'École de guerre d'Engers, ripostaient avec une égale vivacité. Il est toujours intéressant de suivre de semblables discussions. De l'avis du capitaine Wangemann, la solution de la question de la valeur de l'obusier est surtout d'ordre technique. Il faut donc l'étudier en artilleur : c'est ce que n'a pas fait le général von Alten. Aussi, le capitaine Wangemann, suivant point par point la thèse dont il a entrepris la réfutation, s'efforce-t-il de prouver que le général n'a pas suffisamment apprécié les avantages et les qualités de l'obusier, et exagéré au contraire les difficultés de son emploi. Sa brochure développe avec concision et clarté les arguments que peuvent opposer les partisans de l'obusier léger à ses détracteurs; elle est d'une lecture facile et a sa place marquée dans la bibliographie relative au matériel de l'artillerie de campagne allemande.

ERRATUM.

Page 335, 10e ligne, *au lieu de :* « Les bourses entretenues actuellement pour les jeunes gens d'origine hongroise, au nombre de 250, seront portées à 1073 », *lire :* « Les bourses entretenues actuellement pour les jeunes gens d'origine hongroise, en ce moment au nombre de 250, seront augmentées de 1073 unités ».

---

(1) *Revue militaire des Armées étrangères*, 1er semestre 1903, p. 92.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

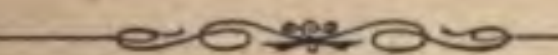
ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 918 **Mai** **1904**

SOMMAIRE

L'INFANTERIE MONTÉE

EN ANGLETERRE



La guerre Sud-africaine a attiré l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions militaires sur l'infanterie montée. Les uns y ont vu la cavalerie de l'avenir, d'autres un élément nouveau destiné à jouer un rôle considérable dans les campagnes futures.

L'Angleterre est la première, et l'on peut dire la seule grande puissance, qui ait expérimenté en grand cette arme nouvelle sur les champs de bataille ; il est intéressant à ce titre d'étudier la manière dont elle s'en est servie jusqu'à ce jour et les idées actuellement en

cours, chez nos voisins d'outre-Manche, relativement à son emploi dans la guerre moderne.

L'infanterie seule permet d'obtenir sur le champ de bataille un succès décisif, aussi l'avantage qui résulterait, dans certains cas, pour cette arme d'une mobilité plus grande a-t-il été reconnu de tout temps, comme le prouvent l'existence dès la plus haute antiquité de corps spéciaux d'infanterie légère, et aux XVIIe et XVIIIe siècles la création de régiments de dragons destinés à l'origine à combattre à pied aussi bien qu'à cheval.

La nécessité d'une infanterie plus mobile s'est affirmée pour les Anglais dans leurs campagnes coloniales; les efforts du fantassin équipé et instruit à l'européenne se trouvaient paralysés par l'agilité d'un ennemi insaisissable, habitué aux sables de l'Égypte et du Soudan, au veldt sud-africain ou aux forêts marécageuses de la Birmanie. Il a fallu l'improviser sur place et de toutes pièces, au moment du besoin, en utilisant comme moyens de transport les animaux les mieux appropriés au climat et à la nature du pays : poneys, chevaux, chameaux, etc.

L'Angleterre pouvait d'ailleurs invoquer l'exemple des États-Unis, dont la cavalerie, du côté des Fédéraux principalement, a été fréquemment, au cours de la guerre de Sécession, employée comme infanterie montée.

Aux Indes, un corps de fantassins montés sur des chameaux, créé par sir Charles Napier, prit une part importante à la conquête du Sindh en 1845. Une force du même genre, commandée par sir John Ross, rendit les plus grands services pendant l'insurrection de 1857, tandis qu'un petit détachement d'infanterie montée sur des poneys, organisé et dirigé par le capitaine Havelock, réussit à disperser en quelques jours les rebelles du district de Shahabad qui, pendant plusieurs semaines,

avaient défié les efforts d'un corps important d'infanterie et de cavalerie.

Dans l'Afrique du Sud en 1878-79-81, en Égypte en 1882-84-85, et, plus récemment, en Birmanie, l'infanterie montée contribua pour une sérieuse part aux succès des Anglais.

Ce n'est qu'en février 1888 que le War-Office reconnut officiellement la nécessité d'exercer, dès le temps de paix, des fantassins au service de l'infanterie montée. A titre d'essai, des détachements, prélevés sur divers régiments stationnés dans le Royaume-Uni, furent groupés en un nombre limité de compagnies, dont l'instruction fut confiée au major Hutton. Ces compagnies devaient être susceptibles d'être utilisées en employant le mode de locomotion le plus compatible avec les nécessités de la campagne et la nature du pays où leur présence était jugée nécessaire. Mais on admit que le cheval ou le poney était le moyen de transport le plus probable dans une guerre coloniale, et que d'autre part des hommes auxquels on aurait appris l'équitation et le maniement du cheval se plieraient facilement et rapidement à l'usage de mulets, chameaux, chariots ou bicycles.

Par mesure d'économie, ces compagnies furent exercées, pendant l'hiver seulement, avec des chevaux prêtés par des régiments de cavalerie. L'effectif de ces régiments se trouvant, pendant cette saison, réduit par l'envoi d'une partie des hommes en congé, leur instruction ne s'en trouvait pas entravée.

Les résultats furent si heureux qu'on décida, en 1891, de prévoir un nombre limité de cobs spécialement affectés à l'instruction de l'infanterie montée, ce qui permettait de donner cette instruction pendant toute l'année et, par suite, d'y faire passer un nombre d'hommes notablement plus élevé.

PREMIÈRE PARTIE.

L'INFANTERIE MONTÉE AVANT LA GUERRE SUD-AFRICAINE.

Le dernier règlement (1) concernant l'infanterie montée date de 1899. Publié à la veille de la guerre Sud-africaine, il consacrait les enseignements d'une expérience de quinze années, dont les étapes avaient été marquées par les règlements successifs de 1884, 1889 et 1897.

I. — *Organisation du temps de paix.*

a) *Métropole.* — Il n'y avait pas de corps d'infanterie montée organisé en temps de paix. Les centres d'instruction créés au début dans les camps d'Aldershot, de Shorncliffe et de Curragh avaient été supprimés et remplacés par une seule école installée à Aldershot. Cette école comprenait un cadre permanent restreint (1 officier et 4 sous-officiers) et une remonte de 120 cobs, ce qui lui permettait de donner l'instruction à une compagnie à la fois, un certain nombre de bataillons désignés y envoyaient chacun une section complète (1 officier subalterne, 2 sous-officiers et 30 soldats, choisis parmi les hommes de bonne volonté, adroits, bons tireurs et de poids léger). Le but poursuivi était moins de donner l'instruction au plus grand nombre de soldats possible que de former les éléments nécessaires à la création des unités d'infanterie montée prévues à la mobilisation.

b) *Indes.* — A la suite de l'insurrection de Birmanie, on avait reconnu la nécessité d'avoir dans cette province de l'infanterie montée ; aussi, sans créer à proprement parler des corps permanents de cette arme, on y avait

(1) *Regulations for Mounted Infantry* 1899. *Provisional issue.*

organisé un certain nombre de compagnies formées de cadres d'instruction et de sections détachées des différents bataillons réguliers tenant garnison dans la région, qui se succédaient d'une période à la suivante. Ces compagnies avaient leur effectif de poneys au complet, ce qui leur permettait d'entrer immédiatement en campagne en cas de besoin.

c) *Colonies.* — Le Natal était la seule colonie ayant de l'infanterie montée (1), dont l'organisation était calquée sur celle de la Birmanie. Le nombre des compagnies d'instruction était de sept, ayant chacune un sous-officier permanent. L'effectif total en chevaux était de 872. Si l'on remarque qu'en 1899 la garnison du Natal comprenait 3 bataillons d'infanterie régulière (24 compagnies), seulement, l'on voit que l'infanterie montée formait près du tiers de l'effectif total. Cette proportion s'explique par le fait que dans ce pays les Anglais n'avaient jamais eu devant eux que des adversaires montés, ou des sauvages sur lesquels le cheval leur assurait une énorme supériorité. Elle permettait au besoin d'exercer tout le personnel de l'infanterie de la colonie au service monté.

d) *Égypte.* — L'Égypte possédait une compagnie d'infanterie montée organisée sur le même pied que celles de Birmanie et du Natal, mais avec un cadre permanent beaucoup plus important (2 officiers, 8 sous-officiers et 3 hommes de troupe) ; son effectif en chevaux était de 120. Elle donnait l'instruction à des sections détachées, dans les mêmes conditions, des bataillons d'infanterie régulière du corps d'occupation (2).

---

(1) Il s'agit ici de l'infanterie régulière. Certaines colonies possèdent en outre des forces de police, de milice ou volontaires, blanches ou indigènes, organisées en infanterie montée et affectées exclusivement à la défense de leur propre territoire ou aux expéditions coloniales, et dont il ne sera pas question dans cette étude.

(2) En 1899, ces bataillons étaient au nombre de trois.

II. — *Instruction.*

La durée du cours d'instruction, primitivement de deux mois et demi, avait été réduite à six semaines, ce qui permettait à l'École d'Aldershot, avec son effectif de 120 chevaux, de recevoir tous les ans huit séries de quatre sections, c'est-à-dire la valeur de huit compagnies complètes. Cette durée peut sembler courte, mais il faut remarquer que le fantassin, restant sept ans sous les drapeaux (1), l'on pouvait le faire revenir plusieurs années de suite pour le perfectionner. Ce système limitait, il est vrai, le nombre des hommes exercés au service de l'infanterie montée, mais la tendance d'alors n'était pas de généraliser cette instruction.

Le règlement de 1899 donnait le programme ci-dessous à titre d'indication :

1° Revues et instruction à pied ;

2° Instruction à cheval, sans armes (service à pied, conduite des chevaux de main, école de section et de compagnie) ;

3° Instruction à cheval, avec armes (comme ci-dessus) ;

4° Formations contre la cavalerie ;

5° Revues en tenue de marche ;

6° Installation des bivouacs ;

7° Défilés ;

8° Exercices de marche ;

9° Service de sûreté en marche et en station et service de reconnaissance, d'après des thèmes préparés à l'avance ;

10° Opérations tactiques en terrain varié avec les autres armes ;

---

(1) Le service de trois ans a été introduit en avril 1898 dans l'armée anglaise, mais à titre d'essai seulement et pour une proportion très restreinte du nombre des engagés. Il n'est devenu général qu'en mai 1902.

11° Tirs de combat, par sections et sous-sections;
12° Inspection.

L'instruction était donnée à chaque section par son chef; on s'attachait à maintenir l'intégrité de cette unité, formée d'hommes provenant du même bataillon d'infanterie. Les sections étaient divisées en sous-sections permanentes de quatre hommes. Elles étaient réunies pour les exercices de compagnie; mais il n'était formé de groupements supérieurs à la compagnie qu'au moment des manœuvres.

Service d'écurie. — On attachait la plus grande importance aux soins à donner aux chevaux; le service d'écurie était réglé heure par heure avec la plus grande minutie, et surveillé personnellement par les officiers commandant les sections.

Instruction à cheval. — L'instruction individuelle au manège était réduite au minimum, de manière qu'au bout de trois ou quatre jours les hommes fussent en état d'être exercés par section, et, au bout d'une semaine, de monter à cheval en armes et d'être exercés par compagnie. Dès qu'ils avaient de légères connaissances équestres et savaient à peu près tenir les rênes, sauter à cheval et mettre pied à terre, on les conduisait à l'extérieur, en profitant de toutes les occasions pour leur inculquer les principes de l'équitation et du maniement des chevaux. L'objet principal de l'instruction était de leur donner de la confiance et de l'assiette.

On exerçait aussitôt que possible les hommes à manœuvrer par sections, puis par compagnies, sans armes d'abord, ensuite avec armes, à intervalles ouverts, mi-ouverts et serrés (1).

---

(1) L'infanterie montée manœuvre sur un seul rang :

Intervalles	ouverts	$0^m,90$	entre les chevaux.
—	mi-ouverts	$0^m,45$	—
—	serrés	$0^m,15$	—

Instruction du tir. — Le tir tenait une place importante dans l'instruction. Outre le tir à la cible, les hommes faisaient des tirs de combat et prenaient part à des concours individuels, de sous-sections et de sections.

Les tirs de combat étaient toujours exécutés avec les chevaux, et autant que possible sur des terrains différents de ceux qui servaient aux tirs à la cible.

Dans les concours collectifs l'on tenait compte à la fois des résultats du tir, de l'équitation, de la conduite des unités et du temps. Chaque homme avait 10 cartouches à brûler, les sections ou sous-sections se portaient au galop sur trois points différents d'où elles tiraient sur des objectifs variés; le parcours total était de 1 mille (1600 mètres) environ.

Marches d'instruction. — Le plus grand soin était apporté à l'exécution des marches. Les hommes étaient exercés de manière à arriver progressivement à la vitesse normale de 6 milles (9,600 mètres) à l'heure, avec une halte horaire de cinq minutes, et toutes les deux heures une halte d'une demi-heure.

Certificats. — Les hommes qui avaient suivi le cours complet d'instruction avec succès recevaient un certificat d'aptitude au service de l'infanterie montée, dont il était fait mention sur leur livret individuel.

III. — *Organisation du temps de guerre.*

Les hommes exercés au service de l'infanterie montée, qui se trouvaient dans les bataillons réguliers stationnés aux colonies ou aux Indes, fournissaient des éléments suffisants pour l'organisation, au moment du besoin, des unités nécessaires aux expéditions coloniales.

Dans la métropole, le système adopté permettait de mettre sur pied, à la mobilisation, huit compagnies d'infanterie montée, groupées par deux en quatre bataillons affectés aux quatre brigades de cavalerie formées en

temps de guerre. Ces unités étaient les seules prévues en cas de mobilisation générale de l'armée métropolitaine.

Effectifs de guerre. — L'effectif de guerre de la compagnie à quatre sections était de 5 officiers, 6 sous-officiers, 130 caporaux et soldats, 130 chevaux de selle, 12 chevaux de trait et 3 voitures à quatre chevaux ; celui du bataillon, à deux compagnies et une section de mitrailleuses, de 12 officiers, 15 sous-officiers, 279 caporaux et soldats, 270 chevaux de selle, 40 chevaux de trait, 2 mitrailleuses (à deux chevaux) et 9 voitures à quatre chevaux.

Ces effectifs se détaillaient comme il suit :

1° *Effectif de la compagnie.*

	PERSONNEL.	CHEVAUX	
		DE SELLE.	DE TRAIT.
Personnel monté.			
Major ou capitaine, commandant la compagnie	1	2	»
Officiers subalternes	4	8	»
Sergent-major	1	1	»
Sergent maréchal ferrant	1	1	»
Sergents	4	4	»
Maréchaux ferrants	4	4	»
Clairons	2	2	»
Caporaux	6	6	»
Soldats	97	97	»
Conducteurs de voitures	6	»	12
Conducteurs de chevaux de main (1 par officier)	5	5	»
Personnel non monté.			
Conducteurs de chevaux de main (1 par officier)	5	»	»
Sellier	1	»	»
Cuisiniers	2	»	»
Fourgonniers	2	»	»
TOTAL	141	130	12

Voitures.

1 caisson de munitions d'infanterie à 4 chevaux.
1 fourgon à bagages à 4 chevaux.
1 fourgon à vivres à 4 chevaux.

2° *Effectif du bataillon.*

	PERSONNEL.	CHEVAUX	
		DE SELLE.	DE TRAIT.
État-major.			
Major, commandant le bataillon.......	1	2	»
Sergents........................	2	2	»
Conducteurs de voitures	2	»	4
Conducteurs de chevaux de main......	2	»	»
Section de mitrailleuses.			
Officier subalterne, commandant la section.	1	2	»
Sergent.	1	»	»
Caporal..........................	1	»	»
Soldats..........................	6	4	»
Conducteurs de voitures..............	6	»	12
Conducteurs de chevaux de main......	2	»	»
1re compagnie......................	141	130	12
2e compagnie......................	141	130	12
TOTAL..........	306	270	40

Voitures.

État-major. — 1 fourgon-forge à 4 chevaux.

Section de mitrailleuses. — 2 mitrailleuses à 2 chevaux; 2 caissons de de munitions d'infanterie à 4 chevaux.

1re et 2e compagnies. — 2 caissons de munitions d'infanterie à 4 chevaux; 2 fourgons à bagages à 4 chevaux; 2 fourgons à vivres à 4 chevaux.

Le train de combat ou 1re ligne de transport (2 mitrailleuses, 4 caissons de munitions) marche avec le bataillon, les autres voitures constituent la 2e ligne de transport et marchent avec les trains régimentaires.

N. B. — Dans les conditions normales, il n'est prévu ni tentes, ni couvertures, ni vivres de réserve. Dans les conditions spéciales où ce matériel et ces approvisionnements seraient prévus (à raison de 28 tentes pour le bataillon, une couverture et un jour de vivres de conserve par homme), l'effectif se trouve augmenté de 4 conducteurs de voitures, 8 chevaux de trait et 2 fourgons.

Mobilisation. — Les bataillons d'infanterie désignés pour fournir les sections entrant dans la constitution des unités d'infanterie montée les envoyaient à Aldershot dès le premier jour de la mobilisation, après avoir fait subir aux hommes un examen médical.

Lorsqu'un bataillon ne pouvait fournir un nombre suffisant d'hommes pourvus du certificat d'aptitude pour

former une section complète, son chef choisissait des hommes ayant servi dans l'infanterie montée en campagne et qu'il jugeait aptes à ce service.

La section ainsi constituée était dirigée, complète ou non, sur Aldershot. En même temps, le chef de bataillon avisait par télégramme l'officier commandant les réservistes du nombre d'hommes manquants. Celui-ci envoyait alors, directement et dans le plus bref délai possible, le complément de réservistes pourvus du certificat.

Les hommes étaient mis en route habillés, équipés et armés en soldats d'infanterie, et devaient recevoir à Aldershot les effets spéciaux à l'infanterie montée.

Les chevaux étaient achetés au moment de la mobilisation, d'après un plan prévu d'avance, par les soins du commandant du district militaire d'Aldershot, et livrés sur place aux unités.

Le matériel roulant, les mitrailleuses, le campement, le harnachement, les munitions, les vivres et les effets spéciaux d'habillement et d'équipement étaient conservés dans les magasins d'Aldershot et mis à la disposition des bataillons d'infanterie montée au moment de la mobilisation.

IV. — *Habillement, équipement, armement, munitions et vivres.*

Le fantassin monté était habillé, équipé et armé comme le soldat d'infanterie, sauf les différences ci-après :

1° Une culotte et des bandes molletières étaient substituées au pantalon et aux guêtres ;

2° Les cartouchières étaient remplacées par une banderolle de même capacité (100 cartouches Lee-Metford) portée en sautoir ;

3° La chaussure était pourvue d'éperons du modèle de la cavalerie ;

4° Les hommes n'avaient pas d'outils de sapeurs.

L'homme portait sur lui un poids approximatif de 15^{kg},700 : effets d'habillement et d'équipement, armes (fusil et baïonnette), munitions (100 cartouches), havresac avec le repas de la journée, bidon, etc.

Le poids porté par le cheval, indépendamment du cavalier, était de 36 kilogr. environ, se décomposant comme il suit : harnachement complet (selle, bride, licol, poitrail, surfaix et couverture), poche à fers avec demi-ferrure, musette-mangeoire avec un demi-jour d'avoine (2^{kg},700), filet à fourrage, entraves, piquet et corde d'attache, manteau, gamelle individuelle, sacoches (contenant les effets de pansage, de toilette, de linge et chaussures et un jour de vivres de réserve pour l'homme et d'avoine pour le cheval).

En évaluant le poids du cavalier équipé à 80 kilogr., le cheval avait à porter un poids de 116 kilogr. environ.

Les mitrailleuses étaient du modèle Maxim à un seul canon, du même calibre (7^{mm},6 environ) et tirant la même cartouche que le fusil Lee-Metford, attelées à deux chevaux et pourvues de sièges d'affût pour deux servants; elles portaient dans les coffres d'affût un approvisionnement de 3,500 cartouches, en bandes de 250 cartouches. Le poids de la pièce sur son affût chargé était de 748 kilogr. environ.

Le total des munitions emportées par le bataillon était de 230 cartouches par fusil (100 portées par l'homme et 130 sur le caisson de compagnie) et de 21,100 par mitrailleuse (3,500 sur l'affût et 17,600 sur le caisson).

Les vivres que le bataillon avait immédiatement sous la main comprenaient :

1° Sur l'homme et le cheval : un demi-jour de vivres dans le havresac, un jour de vivres de réserve dans les sacoches, un demi-jour d'avoine dans la musette-mangeoire, un jour d'avoine dans les sacoches ;

2° Dans les fourgons à vivres (train régimentaire) : un jour de vivres, un jour d'avoine.

V. — *Manœuvre et tactique* (1).

L'infanterie montée manœuvrait sur un seul rang. Ses formations et procédés de manœuvre, les mêmes à cheval qu'à pied, étaient identiques à ceux de l'infanterie.

Formations de la compagnie. — Ligne déployée; colonne de sections, serrée (*quarter column*) (2) ou à distance entière; colonne de sous-sections, de doubles ou de simples files (par quatre, par deux ou par un).

Formations du bataillon. — Les compagnies en ligne ou en colonne, dans les formations ci-dessus.

Garde des chevaux. — Lorsque l'infanterie montée mettait pied à terre il était laissé à la garde des chevaux soit un homme monté par sous-section de quatre hommes (le n° 3), soit une sous-section ou une double file montée par compagnie. Dans ce dernier cas les chevaux étaient couplés par deux, le licol de chacun d'eux fixé au troussequin de la selle de l'autre.

Formation contre la cavalerie. — Contre la cavalerie, la compagnie se formait d'abord en colonne serrée, puis mettait pied à terre, chaque section venant couvrir l'une des faces du carré ainsi constitué, si l'attaque était à craindre dans toutes les directions; dans le cas contraire, les sections se déployaient du côté menacé; elles mettaient la baïonnette au canon.

Le règlement de 1899 donnait sur l'emploi tactique de l'infanterie montée des indications suffisamment explicites pour que nous nous bornions à en reproduire, sans commentaires, les dispositions principales :

« *Manœuvre.* — On ne saurait trop fréquemment « insister auprès des hommes sur le fait qu'ils ne

(1) *Regulations for Mounted Infantry*, 1899, chap. V et suiv.

(2) Dans la colonne serrée, les distances sont de six pas à pied et de trois longueurs à cheval.

« peuvent combattre qu'à pied, leurs chevaux, poneys, « chameaux ou autres moyens de locomotion n'ayant « pour but que de leur permettre des mouvements à « plus longue portée et plus rapides que ceux de l'in- « fanterie.....

« L'infanterie montée, sans défense si elle est à cheval « au moment d'une attaque, devra toujours, à proximité « de l'ennemi, avoir ses éclaireurs assez en avant pour « recevoir leurs renseignements dans un délai lui per- « mettant de mettre pied à terre pour le recevoir, ou, « au cas où elle aurait affaire à de la cavalerie, de se « porter sur un terrain défavorable à l'action de choc de « cette arme.

« Ce qui précède s'applique également à l'infanterie « montée opérant en liaison avec la cavalerie.....

« La meilleure formation pour manœuvrer à travers « champs ou en terrain couvert est la colonne serrée « marchant par le flanc en doubles files (par deux).

« Lorsque les hommes ont mis pied à terre et se sont « portés à une certaine distance en avant des groupes de « chevaux, ou que ceux-ci ont été envoyés en arrière « pour s'abriter, on laisse pour commander ces groupes « un officier, ou un des plus anciens sous-officiers, qui « doit se tenir en communication constante avec la ligne « de combat et se garder de manière à éviter toute sur- « prise.

« Dans la manœvre en ordre dispersé ou dans le ser- « vice d'éclaireurs, à pied ou à cheval, les hommes qui « font partie de la même sous-section ne doivent jamais « se perdre de vue.

« Une unité (compagnie dans le bataillon, section dans « la compagnie, sous-section dans la section) est désignée « pour assurer la direction.

« L'action efficace de l'infanterie montée dépend, « comme celle de l'infanterie, de la précision de son tir; « aussi, quelque désirable qu'il puisse être de la porter

« le plus vite possible d'un point à un autre, on ne doit « jamais perdre de vue qu'elle ne doit pas dépasser une « allure lui permettant d'arriver sur la position choisie « en ordre et sans être essoufflée. C'est ainsi que l'on « doit comprendre l'emploi des chevaux.

« Si, par exemple, on veut ouvrir le feu du haut « d'une pente, on se portera à cheval le plus haut pos- « sible, en évitant d'exposer les chevaux sur le sommet « de cette pente.

« Il sera parfois nécessaire de se rendre rapidement « d'un point à un autre sous le feu ; on exécutera ce « mouvement en ordre dispersé, chaque sous-section « adoptant la formation la moins vulnérable.

« Il est de la plus haute importance de donner aux « hommes l'explication complète et précise de tout mou- « vement avant de l'entreprendre. On en trouvera pres- « que toujours l'occasion, et le peu de temps ainsi perdu « sera largement compensé par les avantages d'une « meilleure et plus intelligente exécution.

« *Tactique.* — La mobilité que donnent à l'infanterie « montée ses poneys ou autres moyens de transport « rend sa tactique évidente. Le principe général de son « action offensive est de contenir l'ennemi de front avec « une partie de ses forces, et de se porter rapidement « avec le reste sur son flanc ou ses derrières. Dans la « défensive ou dans le combat d'arrière-garde, c'est « encore cette mobilité qui lui fixe son rôle, en lui per- « mettant de tenter rapidement une contre-attaque et de « se retirer ensuite sans danger, s'il est nécessaire.

« L'infanterie montée ne doit jamais perdre de vue le « péril auquel l'exposerait, lorsqu'elle est à cheval, une « attaque de cavalerie, ou même d'une troupe résolue « d'infanterie, ainsi que la vulnérabilité de ses groupes « de chevaux lorsqu'elle s'en éloigne après avoir mis « pied à terre. Elle ne saurait négliger aucune précau- « tion pour éviter toute surprise, dans ces deux cas.

« Comme elle aura fréquemment à opérer avec la « cavalerie et l'artillerie à cheval ou montée, les officiers « devront se familiariser avec les manœuvres et la tac- « tique de ces armes.

« *Avant-postes.* — Le service d'avant-postes est exé- « cuté d'après les principes du règlement de manœuvres « de l'infanterie, avec les modifications résultant du fait « que les hommes sont montés. On adoptera comme « règle le système des groupes de sentinelles ; les sous- « sections s'y prêtent parfaitement. Les sentinelles et « petits postes peuvent être placés à plus grande dis- « tance que dans le cas de l'infanterie.....

« Lorsque l'infanterie montée devra fournir des avant- « postes et des sentinelles pendant la nuit, ce service « sera fait à pied, et la ligne des sentinelles rapprochée « du gros.....

« En principe, on emploiera pour le service de « patrouille des sous-sections entières.....

« *Instructions relatives aux longues marches et aux* « *marches forcées.* — On adoptera autant que possible « pour les longues marches ou les marches forcées avec « des chevaux, cobs ou mulets les règles ci-après :

1re heure.	Pas	5	30 minutes. 6 kilomètres.
	Trot	10	
	Pas	5	
	Trot	10	
	Halte (ressangler les chevaux, examiner la ferrure et le harnachement)	5	30 minutes. 3k,6.
	Marche	10	
	Trot	15	
2e heure.	Pas	10	30 minutes. 3k,6.
	Trot	5	
	Halte	5	
	Marche	10	
	Trot	10	30 minutes. 6 kilomètres.
	Pas	5	
	Trot	15	

« Halte d'une demi-heure pour donner un peu
« d'avoine aux chevaux.

« En se conformant soigneusement à ces règles, on
« pourra arriver à exécuter des marches forcées de 60 à
« 80 kilomètres sans inconvénient sérieux pour les
« hommes et les chevaux.....

« Après chaque halte horaire de 5 minutes, les
« hommes marcheront à pied, à côté de leurs chevaux,
« pendant 10 minutes, ce qui soulagera singulièrement
« ces animaux et évitera bien des blessures.....

« Autant que possible, la formation adoptée sera la
« colonne de doubles files, les files écartées de manière
« à laisser libre le milieu de la route..... »

IIe PARTIE.

L'INFANTERIE MONTÉE PENDANT LA GUERRE SUD-AFRICAINE.

Les troupes montées ont joué un rôle considérable dans la guerre Sud-africaine, et leur effectif, relativement faible au début, atteignait, à la fin de la campagne, près du cinquième de l'effectif total des forces anglaises dans l'Afrique du Sud.

A ce moment, la cavalerie et l'artillerie à cheval n'existaient plus; l'une avait rendu ses lances et ses sabres et l'autre ses canons, pour devenir de l'infanterie montée.

Les éléments très divers dont se composait cette nouvelle arme (mettant à part la cavalerie et l'artillerie à cheval transformées) rentraient dans les catégories suivantes :

1° Infanterie montée régulière ;

2° Forces auxiliaires de la métropole;

3° Corps montés des colonies.

I. — *Organisation.*

1. *Infanterie montée régulière.* — L'infanterie montée régulière était formée, comme il a été dit plus haut, au moyen des hommes (présents sous les drapeaux ou réservistes) des bataillons d'infanterie ayant suivi les cours spéciaux d'instruction ou ayant servi dans l'infanterie montée en campagne. Plus tard, en raison de l'insuffisance des ressources de ces catégories, on y versa sans distinction tous les hommes paraissant présenter une certaine aptitude à ce service.

a) *Unités faisant partie des garnisons de l'Afrique du Sud.* — Au moment où éclatèrent les hostilités, c'est-à-dire vers le milieu d'octobre 1899, il y avait dans l'Afrique du Sud :

1° 7 compagnies d'infanterie montée appartenant aux 7 bataillons (1) qui composaient la garnison normale des colonies du Cap et du Natal. Ces compagnies, formées dès le temps de paix, avaient un effectif moyen de 4 officiers, 120 sous-officiers et hommes de troupe et 120 chevaux environ ;

2° 3 compagnies, faisant partie des bataillons envoyés de la métropole ou des colonies, à titre de premiers renforts, avant l'ouverture des hostilités, et arrivés à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Ce chiffre fut porté à 4 à l'arrivée du 1er bataillon du Border Regiment venant de Malte (21 octobre). Ces 4 compagnies furent formées sur place, à un effectif voisin de celui qui est indiqué ci-dessus, et remontées à l'aide des ressources locales.

En résumé, le nombre des compagnies qui se trouvaient dans l'Afrique du Sud, à la date du 25 octobre

(1) Ou plutôt six et demi; un demi-bataillon était détaché à l'île Maurice, d'où il revint au commencement d'octobre.

1899, était de 11. Ces compagnies restaient affectées à leurs bataillons respectifs, et étaient réparties entre les deux colonies à raison de 6 dans celle du Cap et 5 au Natal.

b) *Unités organisées en Angleterre ou aux colonies et affectées aux formations de campagne mobilisées dans la métropole.* — 1° *Corps expéditionnaire.* — 2 bataillons, comprenant chacun 4 compagnies et 2 sections de mitrailleuses, furent organisés à Aldershot et affectés respectivement aux deux brigades de cavalerie du corps expéditionnaire. L'effectif de chacun de ces bataillons à l'embarquement était de 23 officiers et 568 sous-officiers et hommes de troupe. Ils n'emmenaient avec eux que huit caissons de munitions d'infanterie et une voiture à eau, et devaient recevoir à leur arrivée au Cap, où ils débarquèrent dans la deuxième quinzaine de novembre 1899, leurs animaux de selle et de trait et le complément de leurs voitures, à savoir, pour chaque bataillon, 576 chevaux, 117 mulets et 10 grands chariots d'un modèle spécial dits *american buck waggons.*

L'effectif de la compagnie ainsi organisée était de 5 officiers, 146 sous-officiers et hommes de troupe. 143 chevaux, 26 mulets, 1 caisson de munitions d'infanterie et 2 chariots. On peut la considérer comme type normal de la compagnie d'infanterie montée Sud-africaine.

2° 6e *division d'infanterie.* — La 6e division d'infanterie emmena 6 compagnies d'infanterie montée, à l'effectif moyen de 4 officiers, 133 sous-officiers et hommes de troupe et 115 chevaux. Ces compagnies n'avaient avec elles ni animaux de trait ni voitures ; elles en furent pourvues à leur débarquement au Cap (à la fin de janvier et au commencement de février 1900).

3° 4e *brigade de cavalerie.* — 1 bataillon d'infanterie montée, à 2 compagnies et 1 section de mitrailleuses, fut affecté à la 4e brigade de cavalerie et mobilisé en

même temps qu'elle. L'une des compagnies, formée à Malte, à l'effectif de 5 officiers et 139 sous-officiers et hommes de troupe, débarqua au Cap le 20 mars 1900, sans chevaux ni matériel roulant. Le reste du bataillon (1 compagnie à l'effectif de 5 officiers, 135 sous-officiers et hommes de troupe et 147 chevaux, et 1 section de mitrailleuses à l'effectif de 1 officier, 16 sous-officiers et hommes de troupe et 2 mitrailleuses), arriva au Cap le 14 mars. Le bataillon y reçut son complément d'animaux de selle et de trait et son matériel du transport.

4° *8e division d'infanterie.* — Une seule compagnie fut mobilisée à Aldershot avec la 6e division, par l'un des bataillons qui en faisaient partie (2e East Yorkshire). Cette compagnie s'embarqua avec un effectif de 5 officiers, 135 sous-officiers et hommes de troupe, 147 chevaux, 1 voiture à eau et 4 caissons de munitions d'infanterie ; elle fut complétée à son arrivée au Cap (1er avril 1900).

c) *Unités mobilisées en Angleterre ou aux colonies et non affectées à des formations de campagne.* — Un certain nombre de compagnies n'ayant pas d'affectation particulière ont été envoyées d'Angleterre, de Malte, d'Égypte et des Indes dans l'Afrique du Sud, au cours de la campagne.

1° *3 compagnies*, à l'effectif moyen de 5 officiers, 110 sous-officiers et hommes de troupe et 115 poneys, venant de Birmanie, arrivèrent au Cap le 16 février 1900. Ces compagnies n'étaient point des unités formées pour la circonstance ; elles étaient organisées dans les mêmes conditions que celles qui faisaient partie de la garnison normale de l'Afrique du Sud au moment de la déclaration de guerre.

2° *1 compagnie*, formée à Malte à l'effectif de 5 officiers et 136 sous-officiers et hommes de troupe, débarqua au Cap le 11 juillet 1900, sans chevaux ni voitures.

3° Pendant le courant de l'année 1901, *quarante-six*

compagnies furent envoyées dans l'Afrique du Sud. Elles s'embarquèrent sans chevaux ni voitures, aux dates ci-après :

a) *Métropole.* — Effectif moyen : 5 officiers, 136 sous-officiers et hommes de troupe. Janvier 1901, quatre compagnies ; février, quatre compagnies ; mars, sept compagnies ; avril, cinq compagnies ; mai, sept compagnies ; juin, une compagnie ; juillet, une compagnie ; août, une compagnie ; septembre, une compagnie ; octobre, deux compagnies ; novembre, quatre compagnies.

b) *Malte.* — Janvier 1901, quatre compagnies à l'effectif moyen de 5 officiers et 120 sous-officiers et hommes de troupe ; décembre, trois compagnies à l'effectif moyen de 5 officiers et 149 sous-officiers et hommes de troupe.

c) *Égypte.* — En janvier 1901, deux compagnies à l'effectif moyen de 5 officiers et 147 sous-officiers et hommes de troupe.

Un certain nombre de ces compagnies avaient été complétées au moyen d'hommes de la milice.

4° En 1902, 7 *compagnies* furent envoyées dans l'Afrique du Sud. 6 formées en Angleterre (effectif moyen : 5 officiers, 136 sous-officiers et hommes de troupe), et à Malte (effectif : 5 officiers et 140 sous-officiers et hommes de troupe).

d) *Unités créées sur place à l'aide d'éléments prélevés sur les bataillons d'infanterie régulière présents dans l'Afrique du Sud.* — Des compagnies d'infanterie montée ont en outre été formées sur place, au fur et à mesure des besoins, à l'aide d'éléments prélevés sur les bataillons d'infanterie régulière faisant partie de l'armée Sud-africaine. L'effectif et la composition des unités ne différaient pas sensiblement de ceux des compagnies mobilisées dans la métropole ou aux colonies ; leur nombre s'est élevé à trente-quatre.

e) *Récapitulation.* — Le nombre total des compagnies d'infanterie montée régulière qui se trouvaient dans

l'Afrique du Sud à la fin de la campagne était de 119, à savoir :

Garnison des colonies sud-africaines	11
Unités mobilisées avec les formations de campagne.	17
Unités non affectées, envoyées d'Angleterre ou des colonies	57
Unités formées sur place	34

A l'issue de la guerre, ces unités, dont l'organisation avait passé par bien des phases diverses, étaient groupées comme il suit :

Vingt-huit bataillons, numérotés de 1 à 28. Ces bataillons étaient à quatre compagnies, à l'exception du 17e, qui n'en comptait que trois, et des 6e, 10e et 11e, qui en comprenaient cinq ;

Un corps d'infanterie montée de Birmanie, à trois compagnies ;

Deux compagnies indépendantes.

2. *Forces auxiliaires de la métropole.* — La milice, la yeomanry et les volontaires fournirent leur contingent d'infanterie montée à l'armée d'opérations de l'Afrique du Sud.

a) *Milice.* — La milice n'a envoyé dans l'Afrique du Sud qu'une seule compagnie (à l'effectif approximatif de 4 officiers et 130 sous-officiers et hommes de troupe), qui arriva au Cap le 23 avril 1901. Elle fournit en outre des hommes de complément (460 environ) à treize des compagnies régulières embarquées dans le courant de 1901.

b) *Yeomanry.* — C'est en faisant appel à la yeomanry (1) que le gouvernement anglais put augmenter

(1) La yeomanry était une cavalerie volontaire, recrutée dans la classe agricole, fermiers ou petits propriétaires fonciers ayant par état l'habitude du cheval. Les yeomen étaient tenus de s'habiller, de s'équiper et de se remonter à leurs frais.

largement les forces d'infanterie montée fournies par la métropole. Les engagements étaient reçus pour un an ou pour la durée de la guerre. En réalité, les bataillons d' « Imperial Yeomanry » qui s'embarquèrent pour l'Afrique du Sud n'en avaient que le nom ; la proportion des yeomen entrant dans leur composition n'atteignit pas un cinquième de l'effectif total pour le 1er contingent, et se maintint bien au-dessous de ce chiffre pour les autres.

1er contingent. — Un ordre à l'armée, daté du 2 janvier 1900, prescrivit la formation de compagnies, à l'effectif de 5 officiers, 7 sous-officiers, 110 caporaux et soldats et 125 chevaux de selle. Ces compagnies devaient recevoir la même dotation en animaux de trait et en matériel de transport que les compagnies régulières. Elles furent groupées en bataillons de quatre compagnies (état-major de bataillon : 6 officiers, 3 sous-officiers, 16 soldats et 15 chevaux de selle). Les bataillons qui pouvaient justifier de la possession d'une ou de deux mitrailleuses étaient autorisés à organiser en outre un détachement ou une section de mitrailleuses, à l'effectif normal prévu pour ces unités dans l'armée régulière. Il fut créé 78 compagnies, formant 20 bataillons (le 8e et le 16e étaient à trois compagnies seulement) dont 6 avaient un détachement et 8 une section de mitrailleuses.

Le 1er contingent quitta l'Angleterre à l'effectif total de 536 officiers, 10,195 hommes de troupe et 4,568 chevaux de selle ; il devait recevoir le reste de ses chevaux, ses animaux et son matériel de transport à son arrivée. Il était entièrement débarqué à la fin du mois de juin 1900.

2e contingent. — Un nouvel ordre à l'armée, publié le 17 janvier 1901, ordonna la création de détachements de renfort pour combler les vides et augmenter l'effectif de la yeomanry dans l'Afrique du Sud. Ce nouveau contingent devait être organisé en sections de 110 hommes,

elles étaient commandées par un second lieutenant pourvu du grade temporaire de capitaine, et fournissaient leurs propres cadres (6 sous-officiers et 6 caporaux nommés à titre temporaire). Chaque section était accompagnée de quatre maréchaux ferrants (dont un sergent), d'un sellier et de deux clairons. Ces unités n'emmenaient ni chevaux ni matériel roulant.

En réalité, dix-huit d'entre elles furent organisées définitivement en compagnies avant le départ, et formèrent quatre nouveaux bataillons. Le reste servit à combler les vides du 1er contingent.

Le 2e contingent s'embarqua à l'effectif de 429 officiers et 16,304 hommes de troupe.

Ses derniers éléments étaient arrivés à destination au milieu de juillet 1901.

3e contingent. — En vue de relever les effectifs, diminués par les libérations pendant le cours de l'année 1901, un ordre à l'armée, daté du 19 décembre 1901, prescrivit la formation de détachements de renfort (1), qui devaient être organisés en bataillons avant leur départ. Les compagnies créées (au nombre de 59, formant 14 bataillons) avaient sensiblement le même effectif que celles des contingents précédents. Elles s'embarquèrent sans chevaux ni matériel roulant. Leur effectif total était de 384 officiers et 6,751 hommes de troupe. Les dernières étaient arrivées à destination au milieu du mois de juin 1902.

Effectif total. — L'effectif total des contingents envoyés sous le nom de yeomanry dans l'Afrique du Sud a été d'environ 35,500 hommes, formant 176 compagnies (plus des dépôts et un établissement de remonte). A la fin de la campagne, il en restait 160 (158 irrégulièrement

---

(1) Un détachement de renfort (44 officiers, 877 hommes de troupe) avait en outre été envoyé à la fin de 1901.

réparties en 39 bataillons, et 2 indépendantes (1), donnant un effectif de 20,000 hommes environ.

c) *Volontaires.* — La part contributive des volontaires en infanterie montée a été très faible. Elle comprend :

1° *Volontaires de la cité de Londres (City Imperial Volunteers).* — Un bataillon à deux compagnies et une section de mitrailleuses, dont l'effectif autorisé était le suivant :

État-major : 3 officiers, 2 sous-officiers, 4 soldats, 8 chevaux de selle ;

Section de mitrailleuses : 1 officier, 1 sous-officier, 15 caporaux et soldats, 6 chevaux de selle ;

Compagnie : 5 officiers, 7 sous-officiers, 130 caporaux et soldats, 130 chevaux de selle ;

Effectif total du bataillon : 14 officiers, 17 sous-officiers, 279 caporaux et soldats, 284 chevaux de selle.

Ce bataillon s'embarqua avec un effectif supérieur (348 hommes) ; il se procura les chevaux qui lui étaient nécessaires à son arrivée dans l'Afrique du Sud, dans les premiers jours du mois de février 1900 ;

2° *Compagnie de lord Loch (Loch's Contingent).* — Cette compagnie, recrutée et organisée sur l'initiative privée de lord Loch, avait même composition et même effectif que les compagnies de yeomanry. Elle arriva dans l'Afrique du Sud au milieu de mars 1900 ;

3° *Corps de lord Lovat (Lovat's Corps).* — Lord Lovat réunit en Écosse un premier contingent (2) de deux compagnies organisées sur le même pied que celles de yeomanry. En raison d'une épidémie qui se déclara sur les chevaux qu'il devait emmener, il débarqua au commencement d'avril 1900 avec son personnel démonté (5 officiers et 116 hommes de troupe par compagnie).

---

(1) 113e et 114e compagnies (Lovat's Scouts).

(2) Le deuxième contingent levé par lord Lovat (Lovat's Scouts) fut incorporé dans la Yeomanry.

3. *Contingents coloniaux.* — Les colonies ont largement contribué à grossir les effectifs de l'armée anglaise dans l'Afrique du Sud; elles lui ont fourni surtout de l'infanterie montée, car il faut ranger dans cette catégorie tous les corps organisés sous le nom de « Scouts, Guides, Horse, Light Horse, Mounted Rifles, Carabineers, etc. ».

a) *Contingents de colonies sud-africaines.* — 1° *Forces existant au moment de l'ouverture des hostilités.* — En dehors des forces de police, dispersées sur toute l'étendue du territoire des colonies, et sur l'effectif desquelles l'on ne possède aucun renseignement précis, il existait dans l'Afrique du Sud, avant l'ouverture des hostilités, des corps volontaires organisés qui furent mobilisés dès le début, savoir :

Natal. — Natal Mounted Rifles : 2 escadrons à l'effectif de 16 officiers et 204 hommes de troupe;

Border Mounted Rifles : 2 escadrons à l'effectif de 17 officiers et 269 hommes de troupe;

Natal Carabineers : 4 escadrons à l'effectif de 33 officiers et 475 hommes de troupe;

Umvoti Mounted Rifles : 1 escadron à l'effectif de 10 officiers et 79 hommes de troupe.

Colonie du Cap. — Diamond Fields Horse : 1 escadron à l'effectif de 6 officiers et 172 hommes de troupe;

Cape Mounted Rifles : 1 régiment à l'effectif de 38 officiers et 924 hommes de troupe;

Mounted Rifle Clubs : 31 corps à l'effectif total de 64 officiers et 997 hommes de troupe;

Protectorate Regiment : 1 régiment à l'effectif de 21 officiers et 448 hommes de troupe;

Rhodesia Regiment : 1 régiment à l'effectif de 26 officiers et 417 hommes de troupe.

Ces deux derniers régiments avaient été organisés par le colonel Baden-Powell très peu de temps avant la guerre.

Le total de ces forces atteignait 3,700 hommes environ.

2° *Corps irréguliers levés pendant la campagne.* — Un nombre considérable de corps irréguliers, de valeur, de composition et d'effectif très variables, virent le jour pendant la guerre sud-africaine (1).

L'effectif total des forces d'infanterie montée rentrant dans cette catégorie peut être évalué à 13,000 hommes environ (2).

Nous nous bornerons à citer ceux de ces corps qui étaient le mieux organisés et qui ont joué un certain rôle au cours des opérations :

Imperial Light Horse. — Ce corps, le premier qui fut levé dans l'Afrique du Sud, formait 1 régiment à l'effectif de 35 officiers et 566 hommes de troupe.

South African Light Horse. — 1 régiment à l'effectif de 39 officiers et 789 hommes de troupe.

Bethune's Mounted Infantry. — 1 régiment (3), levé par le colonel Bethune, à l'effectif de 38 officiers et 698 hommes de troupe (6 compagnies et 1 section de mitrailleuses).

Thorneycroft's Mounted Infantry. — 1 régiment (4), levé par le colonel Thorneycroft, à l'effectif de 38 officiers et 698 hommes (6 compagnies et une section de mitrailleuses).

Scottish Horse. — 2 régiments, l'un à 6 et l'autre à

---

(1) On trouvera dans les *Études sur la guerre sud-africaine* (*Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1903, p. 162) la liste complète des corps volontaires levés dans l'Afrique du Sud.

(2) Sous toutes réserves.

(3) Il n'y a pas, dans l'infanterie anglaise, d'unité tactique intermédiaire entre le bataillon et la brigade; aussi, le terme de régiment est-il fréquemment employé pour désigner le bataillon.

(4) *Ibid.*

5 escadrons, recrutés partie dans l'Afrique du Sud et les autres colonies, partie en Angleterre. Effectif total des 2 régiments : 91 officiers et 1751 hommes de troupe.

Brabant's Horse. — 2 régiments : le 1er à l'effectif de 35 officiers et 533 hommes de troupe ; le 2e à l'effectif de 36 officiers et 575 hommes de troupe.

Kitchener's Horse. — 1 régiment à l'effectif de 42 officiers et 429 hommes de troupe.

Roberts' Horse. — 1 régiment à l'effectif de 39 officiers et 838 hommes de troupe.

Rimington Guides. — 2 escadrons à l'effectif total de 11 officiers et 238 hommes de troupe.

b) *Contingents des colonies autres que celles de l'Afrique du Sud.* — 1° *Canada.* — Le Canada a fourni à l'armée sud-africaine 4 contingents successifs :

Le 1er ne comprenait pas d'infanterie montée ;

Le 2e, qui débarqua au Cap entre le 26 février et le 10 avril 1900, comptait :

a) 2 bataillons de « Canadian Mounted Rifles » (à 2 escadrons et 1 section de mitrailleuses). L'effectif moyen de ces bataillons était de 18 officiers, 360 hommes de troupe et 370 chevaux. Ils furent ensuite réunis pour former le 1er régiment de Canadian Mounted Rifles ;

b) Un corps volontaire organisé par lord Strathcona (Strathcona's Horse), à l'effectif de 28 officiers, 512 hommes et 599 chevaux. Il comprenait une section de mitrailleuses.

Le 3e contingent se composait du 2e régiment de Canadian Mounted Rifles, à 6 escadrons à l'effectif de 38 officiers, 842 hommes de troupe et 872 chevaux, qui arriva au Cap au milieu de février 1902.

Le 4e contingent comprenait les 3e, 4e, 5e et 6e régiments de Canadian Mounted Rifles, à l'effectif uniforme de 25 officiers, 483 hommes de troupe et 539 chevaux. Il débarqua au Cap en juin 1902.

L'effectif total des contingents canadiens s'élevait à 4,000 hommes environ.

2° *Australie.* — L'Australie n'a pas envoyé moins de neuf contingents, à peu près exclusivement composés d'infanterie montée (1). Faute de détails sur leur organisation, on se bornera à les énumérer en indiquant leur effectif approximatif.

1er contingent. — Infanterie montée : 500 hommes ; arrivé en décembre 1899.

2e contingent. — Infanterie montée et Australian Horse : 1400 hommes ; arrivé en février 1900.

3e contingent. — Australian Bushmen : 1400 hommes ; arrivé en avril 1900.

4e contingent. — Imperial Bushmen : 2,000 hommes ; arrivé en juin 1900.

5e et 6e contingents. — 4,000 hommes ; arrivés en mars, avril et mai 1901.

7e, 8e et 9e contingents (1st, 2d et 3rd Commonwealth contingents) : 4,000 hommes ; arrivés en avril, mai et juin 1902.

Ces contingents avaient avec eux leurs chevaux et une partie de leurs équipages (2). Le nombre total des envois s'est élevé à 13,100 hommes environ.

3° *Nouvelle-Zélande.* — Le nombre des contingents fournis par la Nouvelle-Zélande est de dix, exclusivement composés d'infanterie montée. Ces contingents débarquèrent au Cap avec tous leurs chevaux.

---

(1) L'infanterie australienne fut plus tard entièrement transformée en infanterie montée.

(2) Les contingents envoyés en 1901 et 1902 étant destinés à combler les vides qui s'étaient produits dans les unités envoyées antérieurement par suite des pertes et libérations, ce chiffre ne doit pas être considéré comme représentant l'effectif de l'infanterie montée australienne de l'armée d'opérations. Ce dernier effectif peut être évalué approximativement à 8,000 hommes.

1er contingent. — Mounted Rifles (2 compagnies). Effectif : 215 hommes (12 officiers, 203 hommes de troupe) ; arrivé le 24 novembre 1899.

2e contingent. — Mounted Rifles (2 compagnies et 1 détachement de mitrailleuses). Effectif : 257 hommes (15 officiers, 242 hommes de troupe) ; arrivé le 24 février 1900.

3e contingent. — Roughriders (2 compagnies). Effectif : 275 hommes (11 officiers, 264 hommes de troupe) ; arrivé le 20 mars 1900.

4e contingent. — Roughriders (4 compagnies). Effectif : 572 hommes (31 officiers, 541 hommes de troupe) ; arrivé fin avril 1900.

5e contingent. — Roughriders. Effectif : 548 hommes (25 officiers, 523 hommes de troupe) ; arrivé fin avril 1900.

6e contingent. — Effectif : 568 hommes ; arrivé le 10 mars 1901.

7e contingent. — Effectif : 568 hommes ; arrivé le 10 mars 1901.

8e, 9e et 10e contingents. — Effectif : 3,284 hommes ; arrivés du 13 mars au 26 mai 1902.

Le total de ces contingents atteignait 6,300 hommes environ.

4° *Inde.* — L'Inde n'a fourni qu'un corps d'infanterie montée volontaire (Lumsden Horse) levé par le colonel Lumsden. Ce corps, à l'effectif de 15 officiers, 289 hommes de troupe, 266 chevaux et des équipages de transport, a débarqué dans la colonie du Cap le 21 mars 1900.

5° *Ceylan.* — L'île de Ceylan a envoyé dans l'Afrique du Sud une compagnie d'infanterie montée volontaire à l'effectif de 6 officiers, 125 hommes de troupe et 135 chevaux ; arrivée à destination au milieu de mars 1900.

4. *Effectif total.* — On peut admettre pour l'effectif

de l'infanterie montée, au cours de la guerre Sud-africaine, les chiffres approximatifs ci-après (unités combattantes seulement) :

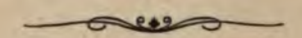
Armée régulière (119 compagnies)	16,500	hommes.
Forces auxiliaires de la métropole (180 compagnies)	22,000	—
Contingents coloniaux Sud-africains	16,500	—
Autres contingents coloniaux	15,500	—
EFFECTIF TOTAL	70,500	hommes.

(*A suivre.*) (165)

IDÉES ALLEMANDES

SUR LE

ROLE ET L'EMPLOI DE LA CAVALERIE [1]



Les masses de cavalerie que l'on compte, en Allemagne, faire intervenir dans la bataille, on en jouera également dans la période qui précède.

Le « duel des cavaleries » est considéré, en dépit des idées nouvelles, comme une nécessité inéluctable.

« Ce que nous avons obtenu sans peine dans la dernière guerre, dit Balk (2), devra, à l'avenir, être arraché de force. La victoire sur la cavalerie adverse est la condition nécessaire et inévitable de toute action ultérieure. Elle seule rend possible l'exploration, ainsi que l'intervention dans le combat des trois armes et dans la poursuite. »

« On couvre pour le mieux, écrit Kleist (3), lorsque l'exploration se rapproche de l'ennemi jusqu'au corps à corps et donne tant à faire à sa cavalerie que celle-ci renonce à toute initiative. »

Bernhardi va plus loin encore. Il veut que la cavalerie recherche la cavalerie adverse, lui impose le duel. Dans ce but, il demande que toutes les forces de cavalerie soient conservées en main. Les divisions d'infanterie se

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, avril 1904, p. 289.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Loc. cit.*

contenteront d'un minimum pour leur sécurité rapprochée, deux escadrons. Toute la cavalerie disponible, constituée en corps de cavalerie, se portera vers l'ennemi, précédée de quelques escadrons de découverte transportant à pied d'œuvre, en dépit des patrouilles ennemies, les reconnaissances d'officier chargées de voir.

« On n'escamote pas le succès, dit-il, on l'enlève de haute lutte. »

Il reconnaît d'ailleurs qu'au début d'un conflit, pendant la réunion des armées, le rapprochement des troupes de couverture opposées rendra peut-être difficile cette action préalable de la cavalerie et qu'il vaudra mieux réserver celle-ci que de la lancer dans des aventures stériles.

Bissing s'élève également (1) contre les « grandes chevauchées à la Stuart » pendant le rassemblement des armées; « elles peuvent, dit-il, compromettre, non seulement la cavalerie, mais la concentration elle-même ».

Mais le contact étroit n'existera sans doute pas sur toute l'étendue du théâtre des opérations. L'espace ne manquera pas, en tous cas, une fois commencées les opérations actives, car le réseau du service de sûreté n'aura plus la même densité.

« Sans une victoire préalable sur la cavalerie adverse, lit-on dans le *Militär Wochenblatt* (2), on ne peut compter sur l'intervention des masses de cavalerie dans la bataille.

« Une autre circonstance oblige plus impérieusement encore qu'autrefois à chercher le duel avec la cavalerie adverse :

---

(1) *Massen oder Theilführung der Kavallerie*, Berlin, 1900.
(2) N° du 6 juin 1903.

« L'importance des masses actuelles impose une exploration lointaine.

« Après 1870, on a cru que des reconnaissances d'officier suffiraient à éclairer au loin. On répétait qu'explorer n'est pas combattre. Mais, peu à peu, on arriva à la conviction que, seule, une cavalerie victorieuse pourrait éclairer et rendre compte. »

Ce procédé, la cavalerie française l'a employé avec succès il y a un siècle !

« Le vieux maréchal Blücher, dans un rapport au roi en 1820, expliquait que si la cavalerie prussienne, mieux montée et mieux instruite que la cavalerie française, avait été cependant presque toujours battue par elle, c'est que la cavalerie de Napoléon, dans les premiers engagements, s'était toujours présentée à deux et à trois contre un, et que ses premières victoires lui avaient donné tout de suite un tel ascendant de supériorité que les escadrons prussiens n'essayaient plus de résister devant elle (1). »

A cette tactique, de force plus que de ruse, les adversaires du fameux duel répondent par le refus systématique du fer. La cavalerie ennemie, disent-ils, ne trouvera nulle part l'occasion d'affirmer sa supériorité sur la nôtre ; elle devra s'arrêter, impuissante, devant le feu de nos carabines.

Assurément la conception de ce duel préalable répugne à la raison. L'art est d'agir toujours du fort au faible, à une seule arme d'en opposer plusieurs, combinant leurs aptitudes. Mais d'autres facteurs ne viennent-ils pas constamment, à la guerre, atténuer la valeur des arguments fournis par la pure raison ? Les idées qui paraissent les plus rationnelles peuvent être parfois dangereuses : si en effet une cavalerie victorieuse dans

---

(1) *Correspondant*, 25 janvier 1903.

vingt rencontres, comme celles de Seydlitz et de Ziethen, de Murat et de Lasalle, peut un jour fuir impunément devant son adversaire, en est-il de même d'une cavalerie novice? Les reconnaissances pénétreront-elles souvent chez l'ennemi, à travers le réseau de ses postes et de ses patrouilles, quand on aura élevé à la hauteur d'un système le demi-tour devant l'ennemi ?

En tous cas, cette volonté de mettre la cavalerie ennemie hors de cause, que nous avions déjà il y a un siècle, les auteurs allemands l'affirment. Il faut le reconnaître et en envisager les conséquences.

Une cavalerie laissée maîtresse du champ arrivera d'emblée sur les organes de sûreté protégeant le mouvement des masses. Elle déterminera leurs contours successifs. Or, remarque un auteur allemand « connaître la zone où se trouvent les masses d'infanterie et la direction suivie par elles, on ne demande que cela à l'exploration ! »

Une cavalerie nombreuse et mordante obtiendra mieux. Sous peine d'entraîner une dissémination complète, un commandement impossible, de frapper les colonnes de complète ataxie, la ligne générale des troupes de sûreté présentera des défauts dont un chef entreprenant saura profiter.

Ces défauts de cuirasse, répondent les apôtres de la cavalerie à pied, seront vivement bouchés par les carabines de quelques escadrons et les masses ennemies s'arrêteront impuissantes, comme dut le faire la cavalerie anglaise devant les Boers.

C'est précisément afin de pouvoir briser ces faibles résistances que les Allemands veulent conserver leurs masses en main ; au feu, ils opposeront une ligne de feu plus puissante, s'il est possible, dont l'action sera complétée et exploitée à l'arme blanche.

Et la masse poussera ainsi jusqu'aux colonnes elles-mêmes, après avoir brisé leur filet protecteur.

En résumé, les auteurs allemands s'accordent à dire que, avant comme pendant la bataille, la cavalerie doit combattre. Voyons les idées répandues sur les procédés à employer, le combat à cheval et le combat à pied, l'arme blanche et l'arme à feu.

*
* *

« L'attaque à cheval est le mode de combat principal de la cavalerie. Celle-ci complète et prolonge son action en combattant à pied, dans le cas où le combat à cheval ne donne pas de résultats.

« La combinaison appropriée de ces deux modes de combat, et de l'action des batteries à cheval, donne à la cavalerie le moyen de se tirer seule d'affaire dans toutes les circonstances. »

Tels sont les principes généraux posés par le règlement du 16 septembre 1895 (1) sur l'emploi de la cavalerie dans le combat, et aucune proposition n'a été faite, depuis lors, en vue de les modifier.

Le règlement ne voit donc dans le combat à pied qu'un moyen secondaire, « un expédient » dit Balk. La première place appartient à l'arme blanche, plus exactement à la lance.

La lance, en effet, donnée le 2 janvier 1890 à toute la cavalerie allemande, continue à être regardée comme l'arme essentielle du cavalier. Aux termes du règlement (2) le sabre est « un en-cas si, par malheur, la lance venait à se rompre ou à se perdre ». Le maniement du sabre est étudié d'une façon rudimentaire « de manière à ne pas nuire à l'instruction de la lance ».

---

(1) § 309.
(2) Règlement du 5 mai 1891 sur le maniement des armes.

« Les inconvénients de la lance, dit Pelet-Narbonne (1), sont facilement atténués par l'instruction et, d'ailleurs, ne peuvent être mis en parallèle avec les résultats merveilleux que procure cette arme dans l'*ultima ratio*, c'est-à-dire dans le combat à cheval, qu'il s'agisse de masses ou de simples patrouilles.

« Cette vérité nous paraît indiscutable; il faut qu'elle soit profondément ancrée dans l'esprit de nos cavaliers.

« L'armement avec la lance nous oblige, en outre, à exiger de nos hommes l'esprit offensif; car la lance est, avant tout, une arme d'offensive, qui répond à l'esprit de la cavalerie. »

Les événements du Sud-Africain ne semblent pas avoir modifié les opinions sur la lance. Aucune voix ne s'est élevée pour demander la suppression de cette arme, et le *Militär Wochenblatt* (2) exaltait récemment encore ses qualités en critiquant avec vigueur l'exagération des Anglais à son endroit.

Il faut se garder de conclure de ce qui précède que les Allemands n'attribuent qu'une importance médiocre à l'action par le feu de la cavalerie. Le même règlement qui exalte le choc et la lance s'étend longuement sur l'instruction à pied.

L'instruction individuelle est donnée, en terrain varié, dès que les recrues connaissent la position du tireur. « Les règles de combat de l'escadron, considéré comme l'unité de combat, sont minutieusement indiquées; elles fixent la marche de la ligne de tirailleurs en avant et par bonds, la conduite du feu, le renforcement de la ligne, l'assaut et la poursuite par le feu (3). »

---

(1) Der *Kavallerie dienst*, Berlin, 1897.

(2) N° 40 de 1903.

(3) L'*Armée allemande*, par le commandant Martin et le capitaine Pont, Paris, 1903.

On connaît le paradoxe de Bernhardi affirmant que, par suite de sa grande proportion en cadres et en cavaliers de l'armée active, la cavalerie à pied a une valeur au moins égale, sinon supérieure à celle d'une bonne infanterie.

Partant de cette donnée, il demande qu'on consacre au combat à pied le même temps qu'aux exercices à cheval, et prétend réaliser des prouesses.

Les chevaux de main sont une entrave pour les cavaliers à pied? Les chevaux de main suivront (de loin sans doute) le mouvement de l'attaque.

Dans le *Militär Wochenblatt*, l'opinion un peu hasardée de Bernhardi a été, d'ailleurs, critiquée à diverses reprises.

On n'a pas le temps, dit-on avec quelque raison, de former à la fois des cavaliers habiles et des tireurs bien dressés au tir de guerre. En outre, une division de cavalerie entière n'arrive à mettre en ligne qu'un nombre bien faible de carabines. Le terrain ne permet pas enfin d'accomplir de tels exploits à pied sous peine de disparaître en tant que cavalerie.

Et on conclut ainsi :

« Nous saurons mourir la carabine en main quand la victoire sera à ce prix; mais notre infanterie est forte et habile; nous ne lui ferons concurrence que si c'est indispensable. A chacun son métier! »

Sans aller aussi loin que Bernhardi, la plupart des auteurs ont reconnu — et cela sans attendre la guerre anglo-boer — le rôle de plus en plus considérable que le feu pouvait jouer dans la puissance d'action de la cavalerie.

« Le combat à pied, écrivait Pelet-Narbonne en 1897, a acquis avec le nouvel armement une importance considérable et jouera, sans nul doute, dans les guerres futures, un bien plus grand rôle que par le passé.....

« La cavalerie qui donnerait au combat à pied la

priorité sur l'action à cheval ne serait plus sans doute qu'une infanterie montée ; mais comme cette manière de combattre permet à la cavalerie de se rendre indépendante de l'infanterie et augmente ses moyens d'action, le combat à pied, judicieusement employé, ne peut nuire à l'esprit cavalier ; c'est un facteur puissant et un élément de confiance qu'on ne saurait négliger sans péril. »

« Dans les rencontres de masses de cavalerie, avait déjà dit le général Kœhler, la cavalerie qui saura le mieux combattre à cheval et à pied sera victorieuse. »

« Je n'ai pas besoin d'infanterie, répétait souvent von Schmidt ; la cavalerie doit se tirer d'affaire elle-même ; il faut qu'elle sache qu'elle le doit. Elle n'a pas besoin de compter sur l'infanterie quand elle aperçoit quelques misérables compagnies.

« Que le diable emporte l'escadron qui se fait chasser d'un village et qui ne sait pas attaquer énergiquement une localité. S'il ne le sait pas, je le lui apprendrai. »

Frédéric, enfin, exigeait que sa cavalerie pût non seulement défendre des localités, mais encore attaquer et enlever des fermes ou autres points d'appui peu étendus occupés par l'ennemi. Après la guerre de Sept-Ans, il désigne le 11[e] dragons comme « incomplètement apte à la guerre, parce que ce régiment n'est pas en état de tirer de bonnes salves ».

L'opinion sur l'importance du combat à pied, on le voit, ne date pas d'hier. Mais la distance est souvent grande de l'*idée* au *fait*. Malgré les prescriptions du règlement sur l'instruction à pied, malgré l'avis des écrivains militaires les plus autorisés, le combat à pied est rarement employé, du moins aux manœuvres d'automne, par la cavalerie allemande.

Depuis peu, il est vrai, un élément nouveau est intervenu dans la question : aux troupes de cavalerie sont venus s'adjoindre, tantôt des détachements de fantassins cyclistes, tantôt des mitrailleuses, et on peut se

demander si ces troupes et engins nouveaux, prenant à leur compte, avec les batteries à cheval, toute l'action par le feu, ne sont pas de nature à atténuer l'importance à attribuer au combat à pied.

La marche du progrès conduit, en effet, dans toutes les branches de l'activité humaine, à la division du travail, à la spécialisation des organes. La guerre ne peut échapper à cette règle. Le chef qui saura combiner étroitement toutes les aptitudes, ainsi poussées à l'extrême, dans le temps le plus court, obtiendra le maximum de rendement.

Les cyclistes cependant paraissent peu goûtés en Allemagne. « Presque toujours, dit Balk, les avantages que la cavalerie trouvera pour le combat dans la coopétion des unités cyclistes, seront réalisés par les mitrailleuses. »

Ces engins jouissent au contraire d'une faveur marquée.

« Il convient, écrit le général Rohne (1), de doter d'abord de mitrailleuses, les divisions de cavalerie qui seront ainsi débarrassées du soin du combat à pied sinon en totalité, du moins en partie.

« Par là elles permettront à la cavalerie de rentrer dans son élément, qui est le mouvement. »

De fait, quinze détachements de mitrailleuses de six pièces, existent déjà en Allemagne (2) et, depuis trois ans, à chaque division de cavalerie constituée pour les manœuvres a été adjoint un de ces détachements.

Les Allemands sont donc entrés résolument dans la voie de l'adjonction des mitrailleuses à la cavalerie et ils semblent comprendre ainsi la combinaison moderne du feu et du choc :

---

(1) *Jahrbücher für Armee und Marine*, décembre 1901.

(2) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 2e semestre 1902, p. 69.

A l'engin, l'action par le feu ;

A l'homme, au cavalier, l'action morale, d'autant plus facile et plus féconde, que l'engin est plus puissant.

L'aptitude au mouvement, le goût de l'attaque à cheval, qu'une pratique trop fréquente du combat à pied pourrait amoindrir, sont entretenus par l'Empereur avec un soin jaloux.

Les auteurs protestent, il est vrai, contre l'action soi-disant déprimante du combat à pied.

« Il ne faut pas croire, dit Balk, que l'emploi de ce combat détruise l'esprit du cavalier. » Et il cite les exigences de Frédéric, la hardiesse des escadrons de Stuart, de Schmidt.

« L'idée que l'instruction bien comprise du combat à pied peut nuire à l'esprit d'entreprise de la cavalerie, avait dit avant lui le général Kœhler, lui enlever sa vigueur, sa hardiesse, sa détermination, est absolument fausse et doit être classée au rang de celles qu'il faut combattre avec la plus grande énergie, car elle repose sur un manque absolu de connaissance de la nature humaine et de l'emploi de la cavalerie. »

Les efforts de l'Empereur pour entretenir, avant tout, le mordant de sa cavalerie à cheval, semblent, malgré le dire du général Kœhler, prouver une connaissance profonde du cœur humain.

Entre l'arme blanche, qui oblige à affronter la mort de près, et l'arme à feu, qui l'envoie de loin, l'homme a vite fait de choisir, et ce n'est qu'avec mesure qu'il faut lui enseigner des procédés susceptibles de faciliter ses défaillances.

La 5e division de cavalerie, le 16 août 1870, se borna volontiers à son inoffensive canonnade.

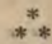
Elles peuvent être très différentes, les cavaleries où le combat à pied est en honneur : A côté de celle de Stuart, mordante parce qu'elle avait un chef, attaquant fréquemment à pied parce qu'elle voulait attaquer tou-

jours, on trouverait aisément celles qui combattent à pied parce qu'elles n'osent pas aborder l'ennemi à cheval. « A celles-là, a dit le même von Schmidt, il faut enlever sabre et éperons. »

En résumé, le haut commandement et les différents auteurs allemands sont depuis longtemps convaincus de la nécessité pour la cavalerie de combiner l'action par le feu avec celle du choc.

L'instruction à pied est soignée, mais le combat à pied peu pratiqué.

Dans les combats des grandes unités de cavalerie, on semble compter plutôt sur les mitrailleuses que sur les carabines et vouloir laisser, comme dit un auteur, « à chacun son métier. »



Bien que cette étude ait laissé de côté, à dessein, tout ce qui concerne la technique, il n'est pas inutile, avant de terminer, de dire un mot des tendances actuelles sur les formes du combat à cheval.

Sur la question de principe, rôle et emploi de la cavalerie à la guerre, on peut dire que l'unanimité est restée complète.

Mais, au sujet des formations par unités successives (*treffenweise*) ou par unités accolées (*flügelweise*), des flots d'encre ont coulé !

On sait qu'à une certaine époque, la tendance allemande, dans l'engagement d'une grande masse de cavalerie, était de constituer assez fortement la première ligne pour pouvoir jouer sur elle tout l'enjeu de la partie. La division engageait ainsi de front trois ou quatre régiments.

Les deuxième et troisième lignes n'étaient que des appoints permettant de parer à des incidents.

Cette conception a perdu une partie de sa rigidité. Le règlement de 1895 a bien spécifié à nouveau (1) que « toutes les formations et tous les dispositifs de combat doivent être pris de manière à assurer, autant que possible, la victoire de la première ligne » et qu' « il ne faut pas hésiter à mettre en première ligne, dès le début, plus d'une brigade s'il est possible d'atteindre, du premier choc, les forces principales de l'adversaire » ; mais il ajoute aussitôt (2) : « il n'est pas nécessaire que les fractions désignées pour renforcer une ligne marchent exactement à la même hauteur qu'elle ; il faut, au contraire, les placer légèrement en échelon. Cette disposition favorise la mobilité ».

Tel qu'il est défini dans le règlement, le rôle des différentes lignes autorise donc tous les procédés de manœuvre ; mais à côté des idées, il y a les faits, qui soulèvent d'interminables discussions.

« On constate aux manœuvres (3), écrit un auteur anonyme, que les lignes d'attaque sont trop claires, que les escadrons de soutien, fournis en principe par la deuxième ligne, font souvent défaut. La prescription réglementaire de détacher de la deuxième ligne quelques escadrons en soutien de la ligne d'attaque est, en effet, considérée dans l'armée comme facultative et rarement observée. »

« Cependant, continue l'auteur, ces escadrons sont nécessaires. Il suffit d'étudier l'histoire et on conviendra que chaque ligne doit avoir derrière elle un soutien du quart, ou mieux du tiers de sa propre force.

» Avec le principe actuel, les ordres pour l'envoi de ces escadrons sont oubliés ou n'arrivent pas à temps. On ne

---

(1) § 340.
(2) § 341.
(3) *Militär Wochenblatt* du 6 décembre 1902.

peut compter sur les soutiens que si chaque ligne fournit elle-même le sien, en s'échelonnant en profondeur; mais une brigade n'aurait plus ainsi que six escadrons en ligne; la ligne d'attaque de la division serait trop faible; l'accolement de deux brigades doit devenir la règle. »

L'intérêt de cette discussion sur l'action « treffenweise » ou « flügelweise » nous échappe.

Avec beaucoup de bon sens un autre écrivain du *Militär Wochenblatt* proteste contre toute réglementation étroite (1).

« On se laisse trop influencer, dit-il, par les expériences de champ de manœuvres. A la guerre, le nombre d'escadrons à mettre en première ligne, dépend du front que présente l'ennemi, de l'espace dont on dispose, du terrain..... Les divisions auront-elles leurs six régiments au complet ?..... Les terrains où l'on se bat actuellement, la recherche du défilement rendent difficile l'appréciation des dispositions de l'adversaire; ils amènent à employer des dispositifs largement articulés dont les échelons successifs puissent se prolonger l'un l'autre. »

A l'ordre normal rigide, cet auteur oppose le « débrouillez-vous » au moyen d'échelons de force et d'échelonnement variables.

Entre ces deux extrêmes le général von Bissing semble donner la note exacte :

« Il est oiseux, dit-il (2), de discuter si la cavalerie combattra mieux par unités accolées (*flügelweise*) que par lignes (*treffenweise*); oiseux surtout par le fait que ces deux dispositifs ne s'excluent pas absolument l'un l'autre, et que l'un peut être aussi avantageux que

---

(1) N° 11 de 1903.

(2) *Massen oder Theilfuhrung der Kavallerie.*

l'autre..... Mais la concordance des efforts n'est garantie que si le but et la mission de chaque ligne sont parfaitement définis et connus..... Dans la pratique, les formations ne s'improvisent pas. » Ce semble être la sagesse même et la pensée des auteurs du règlement.

Cette discussion n'intéresse d'ailleurs que le combat lui-même contre la cavalerie adverse. Dans la marche d'approche tout l'art consiste à utiliser les formations les plus souples et les plus fluides. Le même général von Bissing, qui montre la nécessité d'une certaine formation dans l'engagement, conduisait en 1899, aux manœuvres de cavalerie du camp de Senne, l'approche de sa division en lignes successives de petites colonnes de route à intervalles et distances constamment variables, et ce dispositif a été généralement très apprécié.

En résumé, le règlement de cavalerie est assez large pour autoriser tous les procédés. Aucun reproche sérieux ne lui a été adressé. Les écrivains se bornent à l'interpréter et la cavalerie à l'appliquer avec plus de souplesse. C'est là toute l'évolution à signaler.



Dans une étude récente sur « la nouvelle doctrine » de la cavalerie française (1), le général Pelet-Narbonne reconnaît que dans les nombreux articles ou brochures parus en France sur ce sujet depuis deux ans, « bien des idées émises méritent examen ». « Mais, ajoute-t-il, les auteurs sont parfois inconséquents. A beaucoup de leurs propositions nous poserons la question : Comment ? »

Peut-être, ne trouvant pas de réponses satisfaisantes à la nouvelle doctrine, préfère-t-il l'ancienne.

---

(1) *Militär Wochenblatt* du 8 décembre 1903.

La cavalerie allemande semble en être là, et l'on peut reproduire, pour terminer, la conclusion intégrale de l'étude publiée par la *Revue*, il y a sept ans : « L'idée dominante en Allemagne, en ce qui concerne la cavalerie, est d'employer cette arme par masses, dans son rôle stratégique comme dans son rôle tactique, avant comme pendant la bataille (1). »

Si l'on ne considère que les idées émises par les différents écrivains, on peut ajouter que les tendances offensives n'ont fait que croître.

Si le duel des cavaleries adverses n'est pas indiqué comme un but, on le considère comme un moyen tellement inévitable qu'il y aura parfois intérêt à le chercher pour le terminer plus rapidement et courir alors droit au but, qu'on atteindra dès lors sans coup férir.

L'action par le feu est reconnue par tous les auteurs comme plus importante qu'autrefois; mais on ne voit jamais en elle qu'un moyen de rendre le choc plus facile et plus fécond; elle n'est employée qu'en combinaison avec l'attaque à cheval, toujours considérée comme la vie même de la cavalerie.

Telles sont les idées en cours. Elles ont peu varié dans ces dernières années, et les guerres récentes n'y ont pas apporté de modifications essentielles. Ce calme et cette stabilité sont, dans une certaine mesure, une conséquence de la nature même de l'esprit allemand.

(162)

(1) *Revue militaire de l'Étranger*, 1er semestre 1897, p. 297.

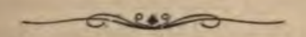
L'EXPLOITATION

DES

CHEMINS DE FER FRANÇAIS PAR LES ALLEMANDS

EN 1870-1871

ET LES SERVICES DE L'ARRIÈRE ACTUELS



Dans un livre paru à la fin de 1903 (1), le général Budde, ministre des chemins de fer de Prusse et ancien chef du bureau des chemins de fer au Grand État-Major, a fait connaître le parti tiré par les Allemands, du réseau français, en 1870-1871.

Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver autre chose que la vie journalière sur les lignes de communication d'une grande armée d'invasion. Mais, même à ce titre, une pareille étude est précieuse, car elle expose fort nettement les difficultés auxquelles se heurte l'envahisseur pour utiliser les réseaux ferrés existants, pour tirer encore avantage de cette arme, ravie à son adversaire, par le seul fait de son mouvement offensif.

De nombreux documents officiels, joints au texte, font connaître les résultats obtenus, les procédés suivis. L'auteur ne ménage pas ses critiques, d'ailleurs. Cet ouvrage

---

(1) *Die französichen Eisenbahnen im deutschen Kriegsbetriebe,* 1870-1871, par Hermann Budde. Berlin, Mittler 1904, in-8, t. XI, 487 p. avec croquis, figures et photogravures dans le texte et trois cartes; prix : 12 fr. 50.

est bien loin, en effet, d'être un satisfecit, à l'adresse du service des chemins de fer, pendant la campagne.

Il faut savoir gré au général Budde d'avoir publié cette remarquable leçon de choses, car elle intéresse au plus haut degré tous les officiers, tous les fonctionnaires qui auront à prendre part, dans les guerres de l'avenir, au service des chemins de fer, si compliqué, si délicat, mais aussi si fécond en résultats.

Les chemins de fer sont devenus aujourd'hui une arme véritable, et on ne saurait trop approfondir l'étude de son maniement.

Il était donc indiqué d'essayer de tirer de l'ouvrage de Budde les enseignements qu'il comporte. C'est le but que se propose l'étude qui va suivre, et qui comprendra trois parties principales.

La première montrera l'historique des faits ; elle indiquera ensuite quelles voies ferrées les Allemands ont exploitées, à quelles dates ; elle fera ressortir enfin les résultats généraux obtenus.

Une deuxième partie, après avoir exposé sommairement l'organisation spéciale du service des chemins de fer dans l'armée allemande en 1870, essayera de montrer comment cet organisme s'est adapté à sa tâche ; elle cherchera à définir les causes de ses succès et aussi de ses échecs.

La troisième enfin, aura pour objet de comparer les procédés de 1870 avec ceux qui seraient vraisemblablement employés aujourd'hui, d'après les règlements allemands officiellement publiés.

PREMIÈRE PARTIE.

Occupation du réseau. — Le 7 août 1870, à 10 heures du matin, la locomotive allemande fait son entrée dans

la gare d'Haguenau, qui avait été évacuée pendant la nuit.

Elle suit l'invasion du même pas, en Alsace, puis en Lorraine, sans obstacle, et pénètre à Nancy le 21, au moment où les colonnes de la 3e armée viennent de quitter la ville ; elle va les suivre encore.

En Lorraine, même activité, mêmes facilités. Pendant que gronde le canon de Borny, une *Abtheilung* de chemins de fer de campagne prend possession de la gare de Rémilly, et, le 16, le trafic est ouvert jusqu'à Courcelles.

Derrière chacun des deux groupes d'invasion, au milieu même de leurs équipages, la voie ferrée apporte les vivres, les munitions, remporte les blessés. En raison de la surprise, les lignes n'avaient pas été détruites. Les troupes spéciales allemandes, bien instruites de leur rôle, ont pu le remplir sans efforts. Partout, d'ailleurs, se font sentir les avantages de la préparation, à tous les degrés.

Strasbourg, grande place forte, aurait pu défendre la bifurcation de Vendenheim. Dans ce cas, un projet de dérivation, tout prêt dans les archives de campagne, aurait été mis à exécution, et aurait permis de faire passer la voie ferrée hors de portée.

Metz a été aussi l'objet d'un semblable projet, et, dès le 9 août, l'ordre est donné d'en préparer l'exécution. C'est ainsi que les ouvriers peuvent ouvrir le chantier, le 14 août, à Rémilly, d'où partira la dérivation chargée de relier la voie de Sarrebrück à la grande ligne Strasbourg-Paris, aux environs de Dieulouard.

Toul, enfin, qui barre la route de Paris, et en tous cas empêcherait de suivre la 3e armée dans sa marche vers Châlons, peut être tourné par une déviation analogue. Mais les travaux seraient plus importants. La place ne tiendra pas longtemps ; l'état-major attendra.

D'ailleurs, un temps d'arrêt s'impose à l'invasion. L'investissement de Strasbourg et Metz, après une série

de succès, constitue bien le premier acte du plan d'opérations mûrement préparé, et jusqu'alors consciencieusement suivi : pousser l'armée française vers le Nord du théâtre de la guerre, l'acculer à la Belgique, et là, trouver enfin un Waterloo ou un Sadowa. Point donc n'était besoin de préparer de plus amples mouvements vers l'Ouest.

Il s'agit, bien au contraire, de séparer les forces françaises du centre de leur territoire, et, quand la marche de notre armée de Châlons vient enfin donner corps à la manœuvre allemande, tout saute sur les derrières de cette armée : ponts du canal à Châlons, de l'Aire à Aubréville, de Longuyon et de Colmey sur la Chiers, de Donchery sur la Meuse, de Richemont près de Thionville, sur l'Orne, dans la dernière semaine du mois d'août, sans compter les destructions en haute Alsace (1).

A cette fin d'août, l'armée allemande est donc bien desservie par ses chemins de fer, sur Strasbourg, sur Nancy et sur Metz.

Mais la campagne continue, malgré Sedan, malgré l'investissement de Metz, et les forces allemandes disponibles prennent la route de Paris, d'où les opérations vont s'étendre pendant quatre mois, des bords de la Manche jusqu'au delà de la Loire et de la Sarthe.

Dans cette direction, Toul arrête la locomotive. Une exploitation de fortune (quelques wagons traînés par des chevaux) est installée d'Écrouves à Vitry (15 septembre), puis jusqu'à Épernay (18 septembre) et s'éteint d'ailleurs, faute de chevaux.

Mais Toul tombe le 23, et dès le 26, le premier train arrive à Épernay, le 27, à Nogent-l'Artaud, où le tunnel effondré de Nanteuil arrête pour longtemps les progrès

(1) Voir croquis nos 1, 2, 3.

Rouen
Amiens
Mézières
Boulzicourt
Montmédy
Longuyon
Thionville
Sarrebrück
Richemont
2e Armée
Metz
Ars
Rémilly
Landau
Bitche
Wissembourg
Soissons
Vierzy
Vénizel
Villers-Cotterets
Armée
Rilly la Mne
Reims
Aubréville
Verdun
Epernay
La Vouve
Châlons
Nanteuil
Nogent l'Artaud
27 Septre
Vitry
Blenod
Frouard
Balan
Nancy
Ecrouves
Toul
Froville
Kehl
Strasbourg
Fegersheim
3e Armée
Seine
Marne
Troyes
Chaumont
Epinal
Schlestadt
Mulhouse

× Ouvrage d'art détruit
✡ Villes encore au pouvoir des français
+ + + + } Lignes de
- - - - } Communications
Autres lignes exploitées
β Commission d'exploitation

vers l'Ouest. Les travaux de reconstruction du tunnel échouent, et ce n'est qu'après l'achèvement d'une voie de contournement que l'exploitation peut être continuée, deux mois après, le 23 novembre, jusqu'à Chelles, au milieu des lignes d'investissement de Paris.

A Metz, la chute de la place, le 27 octobre, ouvrait le passage, sans coup férir, et, en même temps, faisait abandonner « le chemin de fer de la prairie », le contour par Rémilly sur Blénod, mis en service le 26 septembre et qui, fait trop vite, avait un rendement tout fait insuffisant. Si l'on s'en rapporte aux seuls renseignements fournis par le général Budde, il est difficile de se rendre compte des raisons qui ont motivé l'achèvement de cette ligne de dérivation, après la conquête de Nancy et de Frouard, dès le milieu du mois d'août.

Thionville était occupé à son tour, un mois après, le 25 novembre, et les Allemands pensèrent un moment à rétablir la communication par Luxembourg.

La difficulté de réparer promptement le viaduc d'Hettange (1), d'une part, la crainte de complications diplomatiques, de l'autre, les engagea à y renoncer. C'était d'ailleurs, un faible bénéfice : Wissembourg et Sarrebrück suffisaient largement à nourrir le trafic de l'unique ligne de Nancy.

C'est bien plutôt vers l'Ouest qu'il fallait progresser, de Thionville sur Mézières, mais il y avait encore à compter avec les places de Montmédy et de Mézières, et les destructions inconsidérées du mois d'août.

Les armées d'opérations de la Seine ne pourront pas développer leurs liaisons par cette voie, mais bien par Épernay et Reims d'une part, Blesme et Chaumont de l'autre (1).

---

(1) Voir croquis n° 2.

En Alsace, l'exploitation atteignait la gare de Strasbourg le 15 octobre, trois semaines après la chute de la place (pont du front Nord à rétablir), continuait le 24 sur Schlestadt, attendait trois semaines pour arriver à Colmar, deux autres pour parvenir à Mulhouse (28 novembre et n'aboutissait enfin auprès de Belfort assiégé, que le 28 décembre. Ces deux mois et demi de retard étaient le châtiment de la manie de destruction qui avait animé les Allemands dans cette région.

Un autre théâtre d'opérations s'ouvrait, au commencement d'octobre (1). Le général Werder était envoyé avec le 14e corps, de Strasbourg sur la haute Seine, avec mission, notamment, d'ouvrir la communication par Épinal, Chaumont, et par Faverney. On projetait un coup de main sur Langres.

Cette fois, ce sont les Français qui ont accumulé les obstacles :

Les ponts de Froville sur l'Euron, de Langley sur la Moselle; les viaducs d'Épinal, Xertigny, Aillevillers, tous hors de service, ne permettront aux Allemands d'atteindre Épinal qu'à la mi-décembre, et le viaduc de Xertigny ne sera pas encore ouvert, à la cessation des hostilités.

L'exploitation du réseau ferré, avons-nous dit, allait se développer dans le bassin parisien. C'est en effet au Nord et au Sud de la capitale que les opérations devaient continuer, à partir du mois de novembre: le général Manteuffel sur Compiègne et Amiens, le prince Frédéric-Charles sur la Loire.

Barrées vers la Haute-Saône et la basse Meuse, les communications ferrées vont se détacher de la grande ligne de Strasbourg, à Épernay et à Blesme (1).

---

(1) Voir croquis n° 2.

a) Du côté Nord, et malgré les sérieuses destructions opérées en temps utile par les Français, les Allemands firent de rapides progrès, grâce surtout aux services d'un de leurs agents, nommé Glazer (1).

Les voies issues de Reims, dont les environs immédiats ont été le premier champ d'activité de Glazer, mais isolées encore de la grande artère Paris-Strasbourg par les destructions opérées à Châlons (ponts du canal; 4e division de cavalerie allemande) et à Rilly-la-Montagne (tunnel; Français) sont ouvertes :

1° De Reims à Vireux au travers de Mézières (place française jusqu'au 1er janvier) par un entrepreneur nommé Werlé, qui paraît s'être fort bien entendu avec Glazer. Cette exploitation fit l'objet d'une convention qui fut conclue entre le commandant d'armes de Mézières et le général von der Thann, resté à Sedan, et qui dura jusqu'au 28 septembre;

2° De Reims sur Soissons et le Nord de Paris par Dammartin d'une part, Chantilly et Gonesse de l'autre.

Ces gares et celle de Villers-Cotterets avaient été mises en exploitation par Glazer, pendant que les Allemands employaient un mois (29 octobre-21 novembre) à remettre en état le tunnel de Vierzy.

La réussite des travaux de Vierzy, l'activité fiévreuse déployée par Glazer, l'enrôlement par lui d'agents et d'entrepreneurs au moment où personnel et ouvriers faisaient totalement défaut aux Allemands, leur don-

(1) Glazer, né aux environs de Sarrebrück, avait terminé son instruction technique au Conservatoire des Arts et Métiers, et était entré au service de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Expulsé du sol français le 14 août 1870, comme sujet prussien, il passa par Londres, d'où il se rendait, ce même mois d'août, au grand quartier général prussien. Ses services furent aussitôt acceptés, et il en rendit de précieux.

naient accès sur tout le réseau ferré situé au Nord de Paris.

Le général de Manteuffel n'en eut que les coudées plus franches pour se jeter sur Amiens, y livrer le combat du 27 novembre, aller soumettre Rouen le 5 décembre, revenir sur notre armée du Nord et déblayer pour longtemps la région de la Somme et de l'Oise par la bataille de L'Hallue (23 décembre).

b) Vers le Sud de Paris les Allemands sont moins favorisés.

Bien loin d'être aidés, ils sont, au contraire, vivement inquiétés par les populations avec lesquelles ils entrent en contact. Point, ou fort peu d'agents, d'entrepreneurs, pour donner à leurs travaux intensité, rapidité et sécurité. Enfin, de ce côté, les destructions sont sérieuses, longues à réparer.

N'ayant ni le temps, ni les moyens d'enlever Langres, arrêtés d'ailleurs près d'Épinal par le viaduc de Xertigny, ils partent de la grande artère Paris-Strasbourg, par Blesme, à la conquête des lignes de la haute Seine (croquis n° 3).

Leurs trains, arrêtés devant les ponts de Donjeux-sur-Marne jusqu'au 6 décembre, n'atteignent les grandes lignes de Troyes-Paris que pour s'y trouver bloqués devant le pont de Nogent-sur-Seine, à la réparation duquel on renonce. Force est de faire le grand détour par Nuits-sous-Ravières, Moret, et, comme la liaison entre le P.-L.-M. et le P.-O., à Villeneuve-Saint-Georges, n'est pas non plus réparable, d'augmenter le cercle par Montargis, jusqu'à Juvisy. Ici, la locomotive trouve la voie, préparée dès novembre, libre jusqu'à Orléans (croquis n°s 4 et 5).

C'était un troisième débouché, sur Paris et la Loire, procuré à l'unique artère Strasbourg-Paris. Il ne devait pas durer; le 25 janvier, le viaduc de Brienon sautait.

A l'Ouest de Paris, les lignes de Chartres et de Dreux, réparées, mais sans liaison avec le reste du réseau possédé par les Allemands, presque sans machines, donnaient lieu à une exploitation de fortune : quelques wagons de vivres et de blessés, souvent traînés par des chevaux. Cette zone ne prenait vie qu'après l'entrée des Allemands au Mans, où le matériel enfin conquis leur permettait de s'étaler entre Versailles et Conlie, d'une part, Dreux, de l'autre, à la fin de janvier (croquis n° 5).

Sur la basse Meuse, nous avons laissé les Allemands arrêtés par la réparation des nombreux dégâts accumulés, en grande partie par eux-mêmes, dans la vallée de la Chiers, et par la défense des petites places fortes, dont chacune résista énergiquement :

Thionville, jusqu'au 25 novembre.
Montmédy, — 14 décembre.
Mézières, — 1er janvier.

Le 21 janvier, la voie ferrée était complètement remise en état entre Sarrebrück et Amiens, par Mohon, Reims et La Fère; le 22 janvier, le pont de Creil était enfin rétabli. Il était temps, car le 21, le commandant Bernard et le lieutenant Coumès, partis le 18 janvier du camp de la Vacheresse, à la tête d'un groupe de mobiles et de chasseurs des Vosges, réussissaient à atteindre et à faire sauter le pont de Fontenoy, sur la Moselle. Ce brillant coup de main coupait net l'artère allemande près de son origine.

Metz, Mohon, Reims remplacèrent Frouard, Châlons, Épernay jusqu'au 4 février (croquis nos 3, 4 et 5).

Dans la Haute-Saône enfin, où devaient se dérouler les dernières opérations, les Allemands ne purent pas pénétrer en temps utile. Le viaduc de Xertigny (21 décembre-24 février) les arrêta, malgré tous leurs efforts. Ils parvinrent néanmoins à mettre sur rails, au Sud de ce

viaduc, une machine et six wagons, péniblement amenés par la route (1), et à circuler ainsi jusqu'à Vesoul, le 27 janvier. C'était trop tard, et encore trop loin du théâtre de la lutte, pour faciliter les ravitaillements des troupes poursuivant notre armée de l'Est.

Ainsi donc, au moment où cessèrent les hostilités, les Allemands, en possession de tout le réseau de l'Est et d'une partie de ceux du Nord, du P.-L.-M., du P.-O. et de l'Ouest, n'étaient reliés avec leur pays que par une seule voie ferrée ininterrompue, celle de Sarrebrück à Paris par Mézières et Reims. Pendant toute la campagne, ils avaient vécu sur la ligne de Nancy, arrêtée d'abord à Nanteuil. La locomotive n'approcha de Paris qu'à la fin de novembre; à l'Est et au Nord elle atteignit Lagny et Mitry, puis en janvier Juvisy. Elle ne parvint enfin à l'armée de la Loire que le 13 janvier (2).

Protection des lignes. — Les Allemands ont apporté tous leurs soins à la conservation de ce réseau ferré, si péniblement conquis dans les derniers mois de la campagne. En principe, la protection immédiate était exercée par les troupes spéciales d'étapes, égrenées le long de la ligne en postes de diverse importance.

De sérieuses mesures d'intimidation furent prises contre les tentatives des francs-tireurs et des petits détachements. « De sévères représailles seront exercées « contre les habitants des localités, dans le voisinage « desquelles auront été faites des tentatives de destruc- « tion. » (Ordre du général de Moltke, des 1er et 12 octobre.) « Sur la machine du premier et du dernier « train mis en marche chaque jour, on placera un notable « d'une des localités du pays » (*Id.*).

(1) 60 bœufs, placés sur dix rangs de 6, étaient attelés à la machine.
(2) Voir croquis n° 5.

Une commission d'exploitation demande même, le 15 octobre, qu'on réquisitionne les gardes champêtres pour exercer une surveillance journalière (1).

Enfin des corps d'armée furent spécialement affectés à la garde de la grande ligne de Nancy à Paris. Ce furent : le 14e corps, à Épinal jusqu'au 15 octobre, puis à Vesoul, et enfin à Dijon, 30 octobre, où il resta jusqu'au 27 décembre ; le 7e corps, à Châtillon-sur-Seine et Nuits-sous-Ravières, depuis les premiers jours de décembre, jusqu'au moment des opérations contre le général Garibaldi ; le 2e corps, qui vint ensuite renforcer le précédent au début du mois de janvier (1).

Toutes ces précautions, quelque complètes qu'elles aient été, n'ont pas suffi à mettre les voies ferrées à l'abri, en Lorraine et en Champagne surtout. Fréquemment des rails rompus, des aiguilles faussées ou cassées, ont amené des déraillements ; des gares ont été attaquées, notamment celle de Château-Vilain, par un détachement de la garnison de Langres ; celle de La Roche, par des francs-tireurs. Souvent le télégraphe a été coupé.

Enfin, les destructions plus sérieuses, et qui ont ét[é] citées précédemment, des ponts de Brienon et La Roche de Fontenoy près de Toul, ont produit grand effet ; l[a] dernière eût même été capitale pour le sort de l'armé[e] de siège de Paris, si elle eût été réalisée plus tôt.

Utilisation du réseau ferré. — Les Allemands ont

(1) « La crainte des violences des habitants était telle, qu'après la « conclusion de l'armistice, les chefs de gare de Souppes et de Nemours « abandonnèrent leur poste sans permission, et sans même attendre le « passage du dernier train ramenant les troupes allemandes. »

(2) Les forces mises à la disposition des gouvernements généraux et des étapes ont atteint, à la fin de janvier 1871, l'effectif de 124 bataillons et demi, 42 escadrons, 13 batteries ; soit 120,000 hommes, le cinquième des forces allemandes.

demandé aux voies ferrées : les évacuations et les ravitaillements, le transport du matériel de siège ainsi que certains transports de troupes, au cours des opérations. En dehors d'un courant journalier de trains, ils ont donc exigé de leur exploitation, pendant certaines périodes, son maximum de rendement.

Cette exploitation était basée sur un certain nombre de règles dont voici les principales :

Les trains étaient de deux sortes : les trains-poste et les trains militaires. Les premiers étaient journaliers et réguliers, à vitesse accélérée, n'arrêtant pas à toutes les stations ; les seconds, à vitesse moindre, de 36 à 38 kilomètres à l'heure, étaient facultatifs. Les trains étaient séparés entre eux, dans le même sens, par une distance de station, au minimum.

Il n'y eut pas de service de nuit, par suite de l'insuffisance du personnel, et surtout à cause du peu de sécurité des lignes, fréquemment attaquées ou endommagées. Dans un seul cas il put être réalisé, sur la section de Nancy à Wissembourg, pendant un très court moment, à l'occasion du transport des prisonniers de Sedan.

Les trains militaires faisaient un arrêt prolongé de 15 minutes toutes les deux ou trois heures, et, en certains points, étaient organisés des centres de distributions de vivres, analogues à ce que nous appelons les halte-repas.

Cette exploitation eut à lutter contre des difficultés de toutes sortes, dont les principales furent le défaut de personnel et de matériel. Si dans la région du Nord, et principalement sous l'action de l'ingénieur Glazer, des agents français ne craignirent pas de reprendre leur poste sur la voie ou dans les gares, il n'en fut pas de même sur le réseau de l'Est, le plus important pour les envahisseurs.

« Malgré tous nos efforts, les agents de l'Est, sauf de rares exceptions, et malgré l'appât d'un fort salaire, se

refusent à entrer à notre service. » (Rapport de commission de Nancy.)

Des machines, il n'en fut question qu'à la prise d Strasbourg, de Metz, d'Orléans, du Mans. Au 31 janvier les Allemands ne possédaient pas plus de 50 locomotive françaises, fatiguées, souvent privées des organes d surveillance et de direction.

Ce sauvetage des machines, qui a eu la plus grande importance sur le rendement des lignes conquises, me surtout en lumière l'habileté des agents de tous ordre de la compagnie de l'Est, dont plusieurs lignes avaien été brusquement envahies et coupées, au début mêm de la campagne.

A Mézières, notamment, avaient été remisées plus d cent locomotives. Avant de rendre la place, le comman-dant d'armes fit sauter les ponts de la Meuse, ce qu immobilisa ce matériel sur le tronçon Mézières-Vireux ainsi séparé des lignes du réseau ferré français.

Les Allemands durent se contenter souvent de la trac tion par chevaux, notamment à l'Ouest et au Sud d Paris. D'autre part, ils firent des efforts prodigieux pou amener par route, des machines arrêtées par des rup tures d'ouvrages d'art, en deçà de lignes tombées en leu pouvoir, à Xertigny, à Toul, à Trilport. Les résultat obtenus ne sont pas faits pour encourager de pareill tentatives.

Dans ces conditions, et en raison du service défec tueux d'un personnel disparate, peu entraîné, et quel quefois peu dévoué, qui fut fourni par tous les réseau allemands, le rendement n'a pas été à hauteur de tâche imposée.

Mouvement des trains. — Sur la grande ligne de Stra bourg à Paris, fort bien aménagée déjà en 1870, l Allemands ont débuté, à la fin de septembre, par ci trains descendants journaliers, mis effectivement

marche, quoique le graphique du 26 septembre eût été tracé à sept marches. Le 9 octobre, après les premiers tassements, fut organisé le courrier direct entre Château-Thierry et Berlin. S'arrêtant la nuit à Vendenheim, il faisait ce trajet en quarante-huit heures environ.

A ce moment, le trafic journalier, porté à huit trains, ne peut pas encore être atteint. Du 26 octobre au 11 novembre, au moment de la dislocation de l'armée de Metz, et quand le grand quartier général insistait vivement pour obtenir le plus grand rendement possible, le nombre des trains mis en marche, d'Épernay à Nanteuil, ne peut pas dépasser dix.

Ce chiffre est, par la suite, plus souvent atteint, très rarement dépassé, quoique le chiffre prévu par les graphiques du 20 novembre et du 7 décembre, eût été fixé à onze.

Sur la ligne de Blesme à Troyes, qui fut utilisée en décembre par le prince Frédéric-Charles, le trafic s'éleva à trois trains journaliers et s'y maintint, malgé les cinq marches qui furent prévues, quand la ligne de Blesme à Orléans par Montargis fut ouverte, en janvier. Le courrier d'Orléans à Berlin par Blesme couchait deux fois en route, et mettait quarante-trois heures pour atteindre la correspondance de Blesme. Le même trajet, par les trains ordinaires, durait de cinquante à cinquante-cinq heures.

Dans la région de l'Aisne et de l'Oise, qui tomba de bonne heure aux mains des envahisseurs, et où ils avaient rétabli la plupart des lignes à la fin du mois de novembre, il fut impossible d'obtenir un trafic régulier avant la fin des hostilités.

Malgré toutes les sommations du quartier général, la commission de Reims rendait compte, le 15 janvier, que son maximum de rendement était le suivant :

De Mézières à Reims, trois trains ;

D'Épernay à Gonesse par Soissons, quatre trains ;

De Crépy à Sevran, un train ;

De Chantilly à Amiens, trois trains ;

De Reims à Rouen par Amiens, trois trains.

Si réduit que fût ce trafic, il suffit pourtant à l'entretien journalier des armées et à leurs évacuations. Le pays occupé présentait d'ailleurs de telles ressources, que les Allemands n'utilisèrent même pas tout ce que leur apportaient ce petit nombre de trains ; et les cas sont fréquents de wagons, de trains entiers de vivres non déchargés, non seulement parce que le service est mal organisé, mais aussi parce que le besoin de vivres ne se fait pas sentir.

Un rapport du 22 novembre, d'un haut fonctionnaire de l'intendance, estime que cinq trains de vivres journaliers (1), doublés par deux facultatifs, sont absolument suffisants aux besoins de toute l'armée, et dans les conditions suivantes :

1re armée, un train sur Reims, un facultatif sur Thionville ;

2e armée, un train sur Joinville, et, ultérieurement, sur Meaux ou Lagny ;

3e armée, deux trains sur Lagny ;

4e armée (armée de la Meuse), un train sur Soissons ;

Corps Werder, un facultatif sur Épinal.

On entend fréquemment dire que les Allemands ont tout fait venir de l'arrière, en 1870 ; il n'est donc pas inutile de citer les chiffres qui précèdent.

On trouve, il est vrai, dans l'historique allemand, des rapports officiels relatant l'absence de vivres et le dénuement des troupes, mais ces rapports sont à rapprocher de l'appréciation suivante :

---

(1) Il est à peu près certain que ces trains doivent être calculés à raison de 35 à 40 wagons chacun, en ce qui concerne la grande ligne de Strasbourg à Paris.

« Ces plaintes (provenant des Wurtembergeois et des « troupes aux ordres du prince de Saxe), ne correspon- « daient pas à un défaut réel de vivres le long des « routes de marche, elles sont bien plutôt la suite de « l'inaptitude à utiliser ces derniers. Car on avait trouvé « à Lunéville, même sur la Sarre, de grands approvi- « sionnements; dans le pays, la moisson avait été excel- « lente. La farine existait partout en abondance, et il y « avait profusion de bétail (1). »

La même profusion se présenta dans les envois faits d'Allemagne au début de la campagne ; et, en raison de la mauvaise organisation du service, elle amena les encombrements de Rémilly et de Haguenau.

Pendant plusieurs jours, il y eut en gare de Haguenau 650 wagons de vivres, malgré l'utilisation, en garage, de la ligne secondaire de Reichshoffen. Les voies conquises vers Saverne permirent seules de dénouer la crise, en poussant tout vers l'avant.

A Rémilly, ce fut bien pis. A la fin du mois d'août, il y eut, accumulés de cette gare jusqu'à Sarrebrück, environ trente jours de vivres, pour les 280,000 hommes de l'armée d'investissement de Metz. Au bas mot, c'étaient 90 trains. Le courant ne fut rétabli, sur la ligne de Bingerbrück à Rémilly, qu'au mois de septembre, en sacrifiant la plupart des vivres ainsi accumulés.

Transports. — Les ravitaillements, les évacuations même furent suffisamment assurés, il n'en fut pas ainsi des transports de matériel, de troupes constituées.

Le parc de siège destiné à Paris fut mis en mouvement aussitôt après la chute de Toul, dès le 26 septembre ; il est inutile de rapprocher cette date de l'ouverture du feu contre les forts.

(1) Budde. *Loc. cit.* p. 324.

Après la prise de Verdun, ce parc devenu disponib[le] fut d'abord destiné au siège de La Fère. L'ordre, don[né] le 23 novembre, quinze jours après la reddition, fut m[is] si lentement à exécution, que le premier train lan[cé] n'arriva qu'après la chute de La Fère (27 novembre).

Un ordre du 15 décembre donne Mézières comme deuxième destination. On commence à s'y préparer le 26, et Mézières tombe (1er janvier) avant l'exécution. Ce parc de siège finit par être envoyé sur le front Nord de Paris, où le dernier train parvint, en gare de Gonesse, le 28 janvier. En tout, le parc comprenait quatre trains. Les wagons ainsi occupés firent défaut pour tous les mouvements organisés dans la région du Nord, surtout au moment de la bataille de Saint-Quentin, où leur présence, en gare de Gonesse, gêna beaucoup les embarquements.

Les transports en cours d'opérations furent exécutés de la même façon :

1° *Transport de la division de landwehr de la garde, après la prise de Strasbourg, sur Nanteuil.*

L'ordre de tout préparer pour un transport rapide fut adressé le 29 septembre; on prévoyait six trains par jour, soit trois jours (1) en tout. Le résultat fut le suivant :

Deux trains le 7 octobre, mis en marche le soir,

Un train le 9 octobre,

Les autres trains répartis entre le 10 et le 15.

L'exploitation prévoyait, à cette époque, sept marches journalières sur la ligne intéressée.

2° *Transports du 2e corps d'armée et d'une brigade du 1er corps, le premier sur Nanteuil, la seconde sur Soissons par Épernay.*

---

(1) D'après un rapport de la commission de ligne, en date du 12 octobre, le total des trains paraît avoir été de 16.

Les préparatifs furent ordonnés dès le 12 octobre, en prévision de la chute de Metz.

Le quartier général du 2e corps — trois trains — fut expédié les 21 et 22 octobre.

Le corps d'armée et la brigade occupèrent 58 trains, dont le premier fut mis en marche le 25 octobre et le dernier le 11 novembre; il fallut plus de trois semaines, à raison de quatre trains par jour en moyenne (1).

3° *Transport de la 14e division, après la chute de Mézières (37 trains).*

Ce transport fut d'abord ordonné sur Paris, le 2 janvier. Le 6, quelques trains avaient déjà dépassé Épernay, quand survint un contre-ordre : la division recevait comme destination Châtillon-sur-Seine. Il en résulta que ces mouvements se croisèrent avec ceux du parc de siège précité, venant de Verdun; les troupes restèrent en panne, et ce ne fut que le 10 janvier qu'un peu d'ordre put être apporté dans les dispositions prises. Le dernier train quitta Boulzicourt (station de départ) le 16 janvier, et fut débarqué, à Châtillon-sur-Seine, le 28 seulement.

Pendant tout le mois de janvier la division ne put donc prendre aucune part aux opérations.

4° *Transports en vue de la bataille de Saint-Quentin.*

Le 17 janvier, le quartier général donnait aux chemins de fer l'ordre de se préparer à transporter une brigade de Gonesse sur Tergnier, le même jour, et au plus tard le lendemain matin (6 trains).

Le premier train ne partit que le 18, à 10 h. 30 du matin, et fut le seul qui arriva en temps utile sur le champ de bataille. Le dernier train quitta Gonesse le 19,

---

(1) De Metz à Nanteuil par Châlons, il y a environ 250 kilomètres, soit 12 étapes au maximum.

à minuit (nuit du 19 au 20). L'embarquement prit quatre heures par train.

On ne peut vraiment pas affirmer, après cet exposé, que les chemins de fer aient beaucoup servi les vues du commandement allemand.

Un seul transport a été réussi, d'après le général Budde, c'est celui de la 1re division, dont le mouvement fut ordonné le 17 novembre, de Boulzicourt sur Laon. Il s'exécuta du 21 au 24 novembre inclus, et comprit en tout 19 trains (1).

Au mois de février, les Allemands exploitaient environ 4,000 kilomètres. Ce qu'était cette exploitation, on vient de le voir.

Elle a tout juste répondu aux besoins journaliers, assez faibles, grâce aux grandes ressources locales qui paraissent avoir fourni plus de la moitié des vivres nécessaires. Que l'on s'imagine une contrée moins riche, ou une armée plus concentrée, et les cinq marches de vivres jugées suffisantes dans le rapport du 22 novembre auraient dû être doublées. C'était alors tout le trafic de l'unique ligne Frouard-Épernay, absorbé par les ravitaillements.

Les transports de matériel et de troupes ont été pour la plupart manqués.

En somme, le bénéfice tiré des chemins de fer de la zone d'occupation a été faible. Une bonne partie de cet insuccès revient à la mauvaise organisation du début, à laquelle les Allemands ne surent ou ne purent pas remédier pendant la durée de la campagne.

(*A suivre.*) (173)

---

(1) De Boulzicourt à Laon par la route : 90 kilomètres.

E 1870
nguyon
Hettange
Thionville
2e Arm
Metz
(29 Oct.)
Dir.
Sarrebrück
Bitche
Wissembourg
Frouard
Nancy
Bt
Bt
Strasbourg
Froville
Charmes
(27 Oct.)
Langley
Schlestadt (24 Oct.)
Colmar
Ch
Epinal
Xertigny
Aillevillers
Mulhouse
Badois
4 Divon Res.
Le M
Belfort
(de terre)
Etapes
Vesoul

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

Création d'un journal de l'armée de l'empire britannique. — Par un ordre d'armée, en date du 14 avril 1904, l'*Army Council* a institué sous le titre d'*Army Journal of the British Empire* (Journal de l'armée de l'Empire britannique) une publication militaire qui paraîtra tous les mois.

Le but de cette publication est d'encourager et de répandre l'étude des sciences et de l'histoire militaires, de tenir l'armée et le public au courant des questions concernant la défense de l'Empire, et de vulgariser les principes de cette défense parmi les grades, armes et services qui composent les forces de la Couronne.

Tous les officiers, sous-officiers ou soldats de l'armée active, de la réserve ou à la retraite, tous les militaires faisant partie des forces de la Couronne dans toutes les parties du monde sont invités à soumettre au Ministère de la Guerre des articles pour être insérés dans ce journal.

Ces manuscrits doivent être adressés au Chef de l'État-Major général.

Aucune rémunération ne sera donnée aux auteurs ; mais de temps en temps des sujets spéciaux seront donnés, et les meilleurs mémoires récompensés par l'insertion dans le journal et par des prix.

Ce nouvel organe de presse milltaire aura le programme suivant :

Discussion des théories nouvelles, découvertes et toutes questions militaires ; examen des progrès réalisés dans la science militaire, tant dans l'armée anglaise que dans les armées étrangères ; mémoires et revues d'histoire ; extraits et traductions de publications anglaises ou étrangères, sous réserve que les autorisations nécessaires seront obtenues ; rapports sur les armées étrangères et les expéditions en cours ; expériences de guerre, expéditions spéciales ou explorations exécutées par les officiers et les hommes de troupe de l'armée anglaise ; renseignements concernant les garnisons coloniales, avec des considérations sur le climat, la nourriture, le vêtement, la monnaie et les usages, etc..., de nature à servir aux militaires partant pour ces colonies.

Rapports sur les résultats d'expériences sur des questions d'administration, d'organisation, d'éducation militaire, d'équipement, voyages d'état-major ; voyages de cadres de régiments, manœuvres, et toutes opérations d'un intérêt spécial, etc...

Le prix de la publication sera de 1 fr. 25 le numéro mensuel, ou de 13 fr. 10 pour un abonnement annuel. Ce journal sera en vente partout.

De temps en temps le journal publiera, sur des questions spéciales, des articles d'éminents écrivains civils.

La critique des mesures officielles ou des règlements, les questions de discipline ou celles qui auraient un caractère personnel à leur auteur, ne seront pas admises dans la nouvelle publication.

AUTRICHE-HONGRIE.

Organisation du haut commandement. — A dater du 30 mars, les inspecteurs généraux de la cavalerie et de l'artillerie ont été pourvus chacun d'un adjoint, du grade d'officier général.

Mutation dans le haut commandement. — Par ordre impérial et royal du 23 mars 1904, le Feldmarschall-Lieutenant von Czibulka a été nommé au commandement du 8e corps d'armée en remplacement du Feldzeugmeister Fabini, relevé de ses fonctions sur sa demande. Le nouveau commandant de corps d'armée a 64 ans.

Après avoir débuté dans l'artillerie, il permuta, sept ans après, pour l'infanterie. Reçu à l'École de guerre, il fut admis dans le corps d'état-major; il y resta jusqu'au grade de colonel, sauf pendant cinq ans, où il fut employé comme professeur à l'École de guerre.

Il a pris part à la campagne d'occupation de la Bosnie, pendant laquelle il faisait partie de l'état-major de la 2e armée.

École de tir de l'armée (1). — L'École de tir vient, à la date du 7 avril, de se réinstaller, comme tous les ans, au camp de Bruck-sur-Leitha, pour la période dite d'instruction. Elle quittera le camp, pour reprendre ses travaux techniques, à Vienne, le 26 septembre.

Le commandant de l'École, général-major von Laube, a reçu le personnel habituel, détaché pendant l'été au camp : complément d'officiers constituant son état-major, dix officiers professeurs, dont deux stagiaires-aspirants, et les deux compagnies d'instruction, à effectif de guerre.

Ces compagnies sont formées d'hommes et de cadres choisis dans toutes les troupes à pied de l'armée commune et de la landwehr. Quelques-uns même proviennent de la marine.

---

(1) Voir la *Revue militaire de l'Étranger*, 1er semestre 1887, p. 544.

Elles ne séjourneront au camp que jusqu'à la fin du mois d'août. En septembre, où le nombre des cours aura diminué, un peloton de 100 hommes seulement demeurera à l'École.

En outre, et pour la première fois, un peloton de cavalerie viendra, pendant deux mois, grossir l'effectif des troupes d'instruction mises à la disposition de l'École (1).

Cette modification est un nouveau pas fait dans la voie des perfectionnements apportés à l'instruction et à l'emploi du tir dans la cavalerie austro-hongroise.

En même temps qu'ils servent aux expériences de tir exécutées, à l'appui des cours professés, les hommes de troupe ainsi envoyés à l'École de tir doivent, en effet, devenir dans leurs corps d'origine autant d'instructeurs.

Il est à remarquer, à ce sujet, que l'École s'attache non seulement à leur enseigner la théorie et la pratique du tir, mais aussi à les rompre à tous les exercices du corps.

Les cours sont organisés de la manière habituelle.

Trois cours d'instruction, d'une durée de cinq semaines, seront professés aux officiers subalternes de toutes armes, de l'armée commune et de la landwehr, ainsi que de la marine.

En outre, des cours d'information, de cinq jours chacun, sont destinés aux :

Chefs de corps, plus deux colonels du corps d'état-major;
Officiers de l'armée aspirant au grade de major;
Élèves de première année à l'Ecole de guerre;
Élèves du corps supérieur à l'Académie Ludovica (hongroise);
Cours des officiers supérieurs de la landwehr;
Cours des officiers subalternes de la landwehr;
Élèves de l'École d'armuriers.

Exercice de marche d'une colonne de corps d'armée. — Le 26 mars, les troupes de la garnison de Vienne ont exécuté un exercice de marche d'un corps d'armée sur une seule colonne.

Chaque unité occupait sur la route une longueur représentant celle de l'effectif de guerre; les trains et parcs étaient figurés par des voitures, également échelonnées aux distances réglementaires correspondantes.

L'archiduc Léopold Salvator, chef de la 25e division d'infanterie, avait le commandement de la colonne.

---

(1) Le peloton comprendra 61 hommes de troupe, sans chevaux.

L'itinéraire suivi quittait Vienne par le pont Rudolf, pour y revenir par le pont François-Joseph, en traversant Kagran, Gerasdorf, Gross-Jedlersdorf.

Composition de la colonne :

Tête d'avant-garde.

1 peloton de hulans.
1 bataillon d'infanterie.
1 section de pionniers.

Gros de l'avant-garde.

Commandant de la colonne et son état-major.
1 peloton de hulans.
2 bataillons d'infanterie.
Une artillerie divisionnaire.
1 section d'ambulance.

A 2,300 pas, le *gros de la colonne.*

25e division d'infanterie.

1/2 escadron.
1 bataillon.
Artillerie de corps.
11 bataillons.
Ambulance.
1 section de munitions divisionnaire.
1 section de munitions de corps.

47e division d'infanterie.

3 escadrons.
2 bataillons et demi.
Artillerie divisionnaire.
6 bataillons et demi.
Ambulance.
Section de munitions divisionnaire.
Train de combat.

La colonne s'étendait sur une longueur de 39,000 pas, la durée de l'écoulement pouvait donc être évaluée à six heures.

Les troupes s'étaient rendues directement à un point initial, quittant leurs quartiers entre 6 h. 1/2 et midi. Elles firent de même, à la dislocation, pour y rentrer entre 2 h. 1/2 et 8 heures du soir.

Distance parcourue : maxima 40 kilomètres, minima 25.

La marche fut coupée par un repos de courte durée.

29 bataillons, 5 escadrons et 12 batteries y ont pris part.

EMPIRE ALLEMAND.

MUTATION DANS LE HAUT COMMANDEMENT EN BAVIÈRE. — Par décret du 19 mars dernier, le général de l'infanterie v. Xylander, admis à la pension de retraite, a été remplacé à la tête du III° corps d'armée bavarois par le général-lieutenant v. Horn, commandant de la 6° division, promu en même temps au grade de général de l'infanterie.

A la même date, le général-major Kress v. Kressenstein, qui commandait la 4° brigade de cavalerie, a été nommé général-lieutenant et inspecteur de la cavalerie bavaroise en remplacement du général-lieutenant v. Poschinger, retraité.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE EN 1902. — Le compte rendu officiel des opérations du recrutement en 1902, présenté au Reichstag à la fin de l'année 1903, accuse les résultats suivants :

Le nombre de jeunes gens sur lesquels les conseils de revision ont eu à statuer, en 1902, a été de : 1,196,817, se décomposant comme il suit :

Jeunes gens de 20 ans à examiner pour la première fois	515,875
Jeunes gens de 21 ans	347,336
Jeunes gens de 22 ans	251,477
Jeunes gens plus âgés	82,129
TOTAL	1,196,817

Sur ce total, 129,728 ne se sont pas présentés, savoir :

Comme introuvables	50,636
Comme insoumis	79,092
TOTAL	129,728

Sur les 1,067,089 jeunes gens examinés, ont été :

Exclus	1,337	
Réformés	41,245	
Ajournés	574,425	(dont 314,905 de 20 ans, 233,216 de 21 ans, 12,837 de 22 ans, 13,467 plus âgés).
TOTAL	617,007	

Ont été affectés :

Au Landsturm (1er ban)	98,651
A l'Ersatz-Reserve de l'armée de terre	81,389
A l'Ersatz-Reserve de la marine	1,384
TOTAL	181,424

Ont été déclarés bons à être incorporés 220,558 se décomposant en :

Jeunes gens de 20 ans	100,560
Jeunes gens de 21 ans	55,054
Jeunes gens de 22 ans	62,560
Jeunes gens plus âgés	2,384
TOTAL	220,558

De plus, 16,407 jeunes gens (10,004 de 20 ans, 6,403 de 21 ans) ont été classés dans la catégorie en surnombre (*überzæhlig*) comme susceptibles d'être appelés sous les drapeaux en cas de déficit dans les hommes déclarés bons à être incorporés.

Enfin, le nombre des engagés volontaires de 20 ans et au-dessus, pendant l'année 1902, a été de 30,262 dans l'armée de terre et de 1431 dans la marine.

Tous les jeunes gens des diverses catégories qui précèdent avaient 20 ans au minimum et étaient, par conséquent, soumis aux obligations du service militaire ; il faut encore y ajouter un certain nombre de jeunes gens entrés au service avant 20 ans ; en y comprenant environ 11,000 engagés volontaires d'un an, ils sont au nombre de :

23,273 dans l'armée de terre,
2,024 dans la marine.

La décomposition du contingent à incorporer (220,558) était la suivante :

Armée de terre	Service armé	209,201
	Service non armé	4,413
Marine		6,944

Le total des jeunes gens entrés dans l'armée de terre a donc été, en 1902 :

1° Hommes de la classe incorporés	213,614
2° Hommes de la classe ayant devancé l'appel comme engagés volontaires	30,262
3° Engagés volontaires avant 20 ans (y compris les volontaires d'un an)	23,273
Soit	267,149

Création d'une classe spéciale pour l'instruction des cadets. — La revue militaire *Ueberall* (1) signale quelques dispositions nouvelles introduites dans l'organisation des études du corps des cadets. Elles peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Tous les cadets qui ont suivi avec succès la seconde supérieure subissent l'examen d'enseigne. Selon le résultat obtenu, et en tenant compte de leurs qualités personnelles, ils sont proposés pour être incorporés dans l'armée ou passent dans la classe *Selekta*, ou enfin, si leurs parents le désirent et que leurs aptitudes le permettent, sont désignés pour entrer dans la classe de première.

Les cadets qui ont été admis à l'examen d'enseigne, mais dont le développement physique est encore insuffisant, eu égard aux exigences du service militaire, ou qui ne semblent pas susceptibles de suivre avec fruit la première, sont versés dans une classe spéciale, créée à l'établissement principal de Gr. Lichterfelde : il en est de même des cadets qui, après être entrés en première, n'auront pas pu suivre l'enseignement de cette classe, et qui, en outre, ne remplissent pas encore les conditions d'aptitude physique requises pour le service militaire.

Les cadets de la classe spéciale sont proposés pour entrer dans l'armée avec le grade d'enseigne caractérisé dès qu'ils réalisent ces conditions d'aptitude physique.

Officiers détachés dans les manufactures d'armes. — Un ordre du Cabinet du 7 avril 1904 a indiqué les dispositions à prendre, cette année, par les commandants de corps d'armée, en vue d'envoyer dans les manufactures d'armes des officiers chargés d'y recevoir une instruction spéciale sur la réparation des fusils et des bicyclettes.

Dans chacune des manufactures de Spandau et d'Erfurt seront organisés un cours d'une durée de 12 jours et trois d'une durée de 19 jours ; à celle de Danzig, un cours unique de 19 jours.

Les officiers détachés seront choisis parmi les lieutenants des différentes armes. Ceux de l'artillerie de campagne seront envoyés exclusivement aux cours de 12 jours faits à Spandau et à Erfurt, à raison de 15 pour l'un et 10 pour l'autre. Les lieutenants des autres armes suivront les cours de 19 jours dans les conditions suivantes :

A Spandau, les cours compteront chacun 20 officiers ; à Erfurt, ils en comprendront respectivement 18, 16 et 19 ; enfin le cours organisé à Danzig sera suivi par 21 officiers.

---

(1) Livraison n° 21 de 1904.

Au point de vue des armes, la répartition des officiers sera la suivante :

Artillerie de campagne	25
Infanterie	86
Chasseurs	5
Cavalerie	21
Pionniers	7
Artillerie à pied	8
Troupes de communication	3
Train	4
TOTAL	159

Les officiers détachés à la manufacture de Spandau seront en même temps instruits, à la commission d'expériences des armes portatives, sur la construction et le maniement des télémètres.

DÉCLASSEMENT DE FORTIFICATIONS. — Un ordre du Cabinet, en date du 18 mars dernier, a prescrit le déclassement de l'enceinte de Castel, y compris les lunettes dites de Francfort et de Wiesbaden, ainsi que du front Nord-Ouest de l'enceinte de Mayence, depuis les abords du Rhin, en aval de la place, jusqu'à la porte de Mombach.

RÉPARTITION DES COMMISSIONS DE LIGNES. — On sait que le réseau ferré allemand est partagé, en temps de paix, entre 21 commissions militaires de lignes.

L'ensemble de cette répartition pour l'année 1er avril 1904 - 31 mars 1905, qui vient d'être publiée par l' « *Armee Verordnungs-Blatt* » (1), est le suivant :

Ligne A, de Hanovre. — Direction des chemins de fer prussiens de Hanovre.

Ligne B, de Munster. — Directions des chemins de fer prussiens de Munster et d'Essen ; chemins de fer du grand-duché d'Oldenbourg.

Ligne C, de Francfort-sur-le-Main. — Directions des chemins de fer prussiens de Francfort, prussiens et hessois de Mayence; compagnie des chemins de fer de l'Allemagne du Sud (une partie).

Ligne D, de Cassel. — Directions des chemins de fer prussiens de

(1) Numéro du 19 mars 1904.

Cassel et d'Erfurt; compagnie des chemins de fer de l'Allemagne du Sud (une partie).

Ligne E, de Dresde. — Chemins de fer de l'État du royaume de Saxe.

Ligne F, de Karlsruhe. — Chemins de fer de l'État du grand-duché de Bade; compagnie des chemins de fer de l'Allemagne du Sud (direction de Karlsruhe).

Ligne G, de Posen. — Direction des chemins de fer prussiens de Posen.

Ligne H, de Cologne. — Directions des chemins de fer prussiens de Cologne et d'Elberfeld.

Ligne J, d'Altona. — Direction des chemins de fer prussiens d'Altona; chemins de fer du grand-duché de Mecklembourg.

Ligne K, I, de Munich. — Directions d'exploitation de Munich, Ratisbonne, Rosenheim, Kempten, Ingolstadt, Augsbourg et partie de celle de Nuremberg (État bavarois).

Ligne K, II, de Munich. — Directions d'exploitation de Bamberg, Weiden, Wurtzbourg et reste de celle de Nuremberg (État bavarois).

Ligne L, de Breslau. — Directions des chemins de fer prussiens de Breslau et de Kattowitz.

Ligne M, de Berlin. — Direction des chemins de fer prussiens de Berlin et chemin de fer militaire.

Ligne N, de Königsberg. — Direction des chemins de fer prussiens de Königsberg.

Ligne P, de Ludwigshafen. — Chemins de fer du Palatinat bavarois.

Ligne R, de Bromberg. — Directions des chemins de fer prussiens de Bromberg et de Stettin; chemins de fer mecklembourgeois Frédéric-Guillaume.

Ligne S, de Sarrebrück. — Direction des chemins de fer prussiens de Saint-Johann-Sarrebrück.

Ligne T, de Magdebourg. — Directions des chemins de fer prussiens de Magdebourg et de Halle; chemins de fer de Brunswick.

Ligne V, de Danzig. — Direction des chemins de fer prussiens de Danzig.

Ligne W, de Stuttgart. — Chemins de fer de l'État du royaume de Wurtemberg; compagnie des chemins de fer wurtembergeois de Stuttgart.

Ligne Z, de Strasbourg. — Chemins de fer d'Alsace-Lorraine.

Les principales modifications apportées cette année sont les suivantes :

La ligne de la rive droite du Rhin, de Hochheim à Horchheim, enlevée à la direction de Francfort, passe à celle de Mayence, qui

disposera ainsi des deux voies ferrées de la vallée du Rhin, entre Mayence et Coblenz.

La Direction de Sarrebrück, dont la frontière était à Kirn, sur la grande ligne de Sarrebrück à Bingerbrück, étend son action jusqu'à Munster-am-Stein.

ITALIE.

RÉDUCTION DU TARIF DE TRANSPORT DES COLIS POSTAUX RENFERMANT LES EFFETS CIVILS DES RECRUES OU RÉSERVISTES. — Une loi, promulguée le 3 mars 1904, a réduit à 40 centimes le prix du transport des colis postaux de 5 kilogr. au maximum renfermant les effets civils des recrues ou des réservistes, renvoyés à leur famille par l'intermédiaire de l'autorité militaire.

Une instruction en date du 22 mars de la même année a déterminé les conditions dans lesquelles il doit être procédé à l'emballage et à l'expédition des colis.

ADMISSION A L'ÉCOLE MILITAIRE EN 1904-1905 DES SOUS-OFFICIERS CANDIDATS OFFICIERS. — D'après une circulaire ministérielle du 23 mars 1904, le nombre de sous-officiers à admettre à l'École militaire pendant l'année scolaire 1904-1905 sera de 145, savoir :

115 aux cours des armes combattantes, à raison de 90 pour l'infanterie, 15 pour la cavalerie, 8 pour l'artillerie, 2 pour le génie ;

30 au cours du corps comptable militaire.

ADOPTION D'UNE CRAVATE DE LAINE POUR LES ALPINS ET L'ARTILLERIE DE MONTAGNE. — Par décision du 24 mars 1904, l'usage de la cravate de laine déjà réglementaire pour les cyclistes (bande de flanelle blanche de 165 millimètres de large sur 830 millimètres de long) est étendu aux alpins et à l'artillerie de montagne.

LISTE DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS ET INSTRUCTIONS PUBLIÉS EN 1903 ET NON INSÉRÉS AU *Giornale militare ufficiale*. — Règlement pour l'application de la convention du 28 septembre 1882 et de l'acte additionnel du 18 décembre 1902 sur les transports militaires par voie ferrée. Prix : 1 fr. 35.

Règlement du 22 avril 1903 sur l'admission aux collèges militaires, à l'École militaire et à l'Académie militaire. Prix : 0 fr. 45.

Règlement du 2 juillet 1903 sur le service du commissariat en temps de guerre. Prix : 0 fr. 35.

Règlement de discipline du 12 octobre 1903 pour les indigènes du corps royal des troupes coloniales. Prix : 0 fr. 25.

Règlement du 5 octobre 1903 pour les ouvriers civils dépendant du ministère de la guerre. Prix : 0 fr. 75.

Règlement du 27 octobre 1903 sur les permissions dans l'armée royale. Prix : 0 fr. 20.

Instruction du 20 avril 1903 sur le service vélocipédique dans les états-majors, corps et services de l'armée royale. Prix : 0 fr. 25.

Volume vingt-troisième des instructions pratiques du génie (Instruction sur le matériel mobile des chemins de fer). Prix : 1 fr. 45.

Instruction sur les dispenses des périodes d'appel, accordées, en raison de leur emploi, aux militaires en congé illimité. Prix : 0 fr. 40.

Instruction sur l'uniforme des officiers. Prix : 1 fr. 10.

Instruction sur l'hygiène des militaires de l'armée royale. Prix : 0 fr. 35.

Règles générales pour l'emploi tactique des grandes unités de guerre. Prix : 0 fr. 35.

Huit fascicules relatifs au chargement des voitures du matériel d'artillerie de 75 A de campagne. Prix total : 0 fr. 80.

Tables de tir du canon de 75 A de campagne. Prix : 0 fr. 15.

Publication de nouveaux tableaux d'effectifs organiques du temps de paix. — Un décret royal en date du 3 août 1903, mais qui n'a été publié au *Giornale militare ufficiale* que le 12 mars 1904 (atto n° 44), a substitué de nouveaux tableaux d'effectifs organiques du temps de paix à ceux qui étaient annexés au décret du 22 décembre 1898.

Cette substitution n'a pas été provoquée, en réalité, par des modifications considérables apportées à la constitution de tous les corps ou services; il semble simplement qu'on ait voulu profiter de la réorganisation de l'artillerie, effectuée dans le cours de l'année 1903, pour mettre à jour les anciens tableaux auxquels un certain nombre de décrets avaient déjà fait subir plus d'une altération.

Voici l'exposé sommaire des modifications, de caractère général ou spécial à chaque arme, que l'étude des nouveaux tableaux permet de relever :

Il y a tout d'abord lieu de noter que l'effectif total respectif des officiers appartenant aux diverses armes et services est resté le même, sauf pour les carabiniers dont le nombre a été augmenté de 6 majors, 7 capitaines et 21 lieutenants ou sous-lieutenants.

D'une manière générale, toutes les situations occupées jusqu'alors par

des « furieri maggiori » pourront l'être, à l'avenir, soit par des sous-officiers de ce grade, soit par des « marescialli » ; la création de ce dernier grade n'a donc entraîné celle d'aucun nouvel emploi.

De même, le principe de la suppression, par extinction, des chefs armuriers, est introduit dans la rédaction des tableaux d'effectifs par une note faisant connaître que les chefs armuriers quittant le service ne seront pas remplacés et que leurs fonctions seront remplies ultérieurement par un « sous-officier d'armement ».

Infanterie de ligne. — Le nombre des sous-officiers remplissant des emplois spéciaux en dehors des corps de troupe (secrétaires, gardes-magasins, maîtres d'escrime, etc.), rattachés pour ordre à certains régiments d'infanterie est porté de 200 à 300.

L'adoption du tambour pour l'infanterie de ligne a eu comme conséquence la création au petit état-major des régiments d'un emploi de tambour-major et de deux caporaux tambours, et le remplacement, dans les compagnies, d'un clairon par un tambour.

Bersagliers. — Certains régiments chargés de constituer en cas de guerre une compagnie de cyclistes et de dresser, dès le temps de paix, le personnel nécessaire, possèdent, en plus de leur effectif normal, les cadres suivants : 1 fourrier-major ou un fourrier, 3 caporaux-majors ou 3 caporaux ayant respectivement les emplois spéciaux de sapeur, comptable et infirmier, 6 caporaux, 3 clairons, 18 sapeurs.

Artillerie. — La suppression d'une direction d'artillerie a réduit de 153 à 148 le nombre d'officiers de l'arme employés dans les directions ; cette réduction est compensée par la création de deux nouveaux emplois à la direction supérieure des expériences d'artillerie et l'adjonction d'un lieutenant à l'état-major de trois des commandements d'artillerie.

Artillerie de campagne. — La distinction antérieurement faite entre les régiments de corps et les régiments divisionnaires n'a pas été reproduite. L'artillerie de campagne comprend donc 24 régiments, composés chacun d'un état-major, de trois groupes de 2 ou 3 batteries, d'une ou deux compagnies du train et d'un dépôt : en tout 186 batteries et 36 compagnies du train. La création d'un troisième groupe dans chaque régiment a eu comme corollaire l'augmentation d'une unité du nombre des officiers supérieurs et des adjudants-majors en second, des fourriers-majors, des caporaux comptables et des caporaux trompettes ; soit, pour l'ensemble des régiments, une augmentation de 53 officiers, la création des emplois de troupe étant compensée numériquement par une réduction de même valeur subie par l'effectif du dépôt.

Artillerie à cheval. — Le régiment d'artillerie à cheval n'a plus qu'un adjudant-major en premier au lieu de deux.

Artillerie de montagne. — La constitution du groupe autonome de

Vénétie n'a modifié que d'une façon insignifiante les effectifs totaux de cette subdivision d'arme.

Artillerie de côte et de forteresse. — Il en est de même de l'artillerie de côte et de forteresse organisée depuis l'année dernière en régiments.

L'artillerie de côte comprend trois régiments et le groupe autonome de Sardaigne. Les régiments sont constitués chacun par un état-major, un nombre variable de groupes de compagnies (les groupes n'ayant pas une composition uniforme), et un dépôt : le nombre total des groupes est de 11 et celui des compagnies de 35. Le groupe de Sardaigne a un état-major et six compagnies.

L'artillerie de forteresse comprend trois régiments constitués dans des conditions analogues à celles de l'organisation des régiments de côte : le nombre des groupes est de 13 et celui des compagnies de 37.

Génie : 5e régiment (mineurs). — Les cadres subalternes des compagnies sont sensiblement renforcés ; ils comprennent, pour l'ensemble des 12 compagnies, 4 fourriers-majors ou maréchaux, 16 fourriers et 46 sergents au lieu de 12 fourriers et 36 sergents.

Groupe de chemins de fer. — Le groupe de chemins de fer qui comprenait antérieurement un état-major, quatre compagnies de travaux et deux compagnies d'exploitation, dont un détachement assurait le service sur la voie ferrée Rome-Viterbe, est maintenant constitué par un état-major, six compagnies d'une composition identique et une « section d'exploitation de ligne » autonome, chargée d'exploiter la voie ferrée précitée : le groupe est divisé en deux demi-groupes placés chacun sous les ordres d'un officier supérieur.

L'effectif en soldats des compagnies est, en outre, sensiblement augmenté, de sorte que le groupe compte au total 64 sous-officiers et 1114 caporaux ou soldats au lieu de 55 sous-officiers et 719 caporaux ou soldats.

Service de santé. — Le nombre des directions d'hôpitaux militaires principaux a été porté de 26 à 27.

En ce qui concerne les médecins subalternes employés dans les corps de troupe, la loi d'organisation du 14 juillet 1898 prévoyait que, d'une façon générale, ils pourraient être remplacés en partie par des officiers de complément. Le nouveau décret donne à cette latitude un caractère à la fois plus précis et plus limité en décidant que tous les emplois de médecin subalterne des régiments d'infanterie de ligne et de bersagliers seuls pourront être tenus par des médecins de complément.

Ci-dessous le tableau sommaire des effectifs organiques (officiers et troupe) fixés par le décret du 3 août 1903.

Effectifs organiques de l'armée permanente métropolitaine.

A. Officiers.

	Généraux d'armée.	Lieutenants généraux.	Majors généraux.	Colonels.	Lieutenants-colonels.	Majors.	Capitaines.	Lieutenants et s/lieutenants.	Total.
A. Combattants.									
Etat-major général	5	45	88	»	»	»	»	»	138
Etat-major	»	»	»	15	3	45	74	»	137
Carabiniers	»	»	»	12	13	37	139	393(1)	594(2)
Infanterie (y compris les corps ou établissements disciplinaires)	»	»	»	116	231	397	2,005	3,950(3)	6,699
Districts	»	»	»	44	44	44	176	88	396(4)
Cavalerie	»	»	»	20	32	52	231	598	933(5)
Artillerie	»	»	»	45	70	131	540	929	1,715(6)
Génie	»	»	»	18	24	45	177	290	554(7)
Forteresse	»	»	»	3	5	10	23	22	63
Hors cadres	»	»	»	18	23	23	202	76	342(8)
Totaux	5	45	88	291	445	784	3,567	6,346	11,571
B. Non combattants.									
Santé	»	»	3	15	28	71	280	286(9)	683
Commissariat	»	»	»	12	12	27	117	»	168
Comptables	»	»	»	1	12	48	335	769	1,165
Vétérinaires	»	»	»	1	2	10	58	112(10)	183
Totaux	»	»	3	29	54	156	790	1,167	2,199
C. Invalides et vétérans.									
	»	»	»	»	»	1	2	7	10
Totaux généraux	5	45	91	320	499	941	4,359	7,520	13,780

(1) Dont 1 chef de musique.

(2) Non compris les officiers employés dans les arsenaux maritimes ou dans les troupes coloniales.

(3) Dont 96 chefs de musique ; 1/4 des lieutenants et sous-lieutenants peuvent être remplacés par des officiers de complément.

(4) Dont la plupart en position de service auxiliaire sauf un minimum de 21 colonels et 14 lieutenants-colonels.

(5) 1/4 des lieutenants et sous-lieutenants peuvent être remplacés par des officiers de complément.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) Officiers de toutes armes et du service d'état-major, employés dans les maisons militaires de la famille royale, ou comme applicati d'état-major, ou dans les cadres des écoles militaires et de l'Institut militaire géographique, ou comme instructeurs près des tribunaux militaires, ou comme attachés militaires, etc.

(9) Les lieutenants et sous-lieutenants employés dans l'infanterie de ligne, et les bersagliers, peuvent être remplacés par des officiers de complément.

(10) Une partie des lieutenants et sous-lieutenants peuvent être remplacés par des officiers de complément.

B. Troupe.

ARMES OU SUBDIVISIONS D'ARMES.	SOUS-OFFICIERS.	HOMMES.	TOTAL.	CHEVAUX OU MULETS de troupe.
…biniers	5,443(1)	18,781(2)	24,224	3,599
…on d'élèves carabiniers	173(3)	2,084	2,257	265
…adiers et infanterie de ligne	5,478(4)	130,272	135,750	288
…igliers	613	15,912	16,525	36
…s	368	10,632	11,000	629
…ict de Rome	260	»	260	»
…s et établissements disciplinaires(5)	80	275	355	»
…lerie	937	23,280	24,217	20,880
…lerie de campagne	1,297	20,207	21,504	10,735
…lerie à cheval	60	1,106	1,166	674
…lerie de montagne	85	2,135	2,220	956
…lerie de côte	219	4,458	4,677(6)	17
…lerie de forteresse	497	3,971	4,468	24
…pagnies d'ouvriers	35	465	500	»
…ments du génie	429	7,824	8,253	560
…pe de chemins de fer	64	1,114	1,178(7)	12
…pagnies de santé	172	2,486	2,658	»
…pagnies de subsistances	154	1,999	2,153	12
…es militaires	402	999(8)	1,401	715
Totaux	16,466	248,000	264,466	39,402

(1) Dont 894 montés.
(2) Dont 3,705 montés.
(3) Dont 16 montés.
(4) Y compris 390 sous-officiers ayant des emplois spéciaux et classés pour ordre dans les régiments …gne.
(5) Personnel des cadres.
(6) Y compris les détachements de Spezia et Tarente.
(7) Y compris les détachements du train comptant pour ordre au 3e régiment du génie.
(8) Non compris les élèves officiers des écoles de Modène et de Turin.

Écoles à feu de l'artillerie en 1904. — Les écoles à feu des régiments d'artillerie de campagne, du régiment d'artillerie à cheval et du 3e régiment d'artillerie de forteresse (artillerie de siège) auront lieu cette année dans les polygones et aux dates indiqués dans le tableau suivant :

POLYGONES.	DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE.	DATES D'ARRIVÉE.	DATES DE DÉPART.
S. Maurizio..	5e régiment de campagne	25 mai.	7 juin.
	Régiment à cheval.........	11 juin	27 juin.
	École d'application d'artillerie et génie................	1er juillet.	31 juillet.
	23e régiment de campagne...	1er août.	14 août.
Lombardore. .	17e régiment de campagne...	23 mai.	13 juin.
	11e — — ...	17 juin.	30 juin.
	6e — — ...	2 août.	15 août.
	Académie militaire..........	29 août.	12 sept.
Gossolengo...	9e régiment de campagne...	23 juin.	6 juillet.
	16e — — ...	10 juillet.	23 juillet.
	21e — — ...	27 juillet.	9 août.
Spilimbergo..	8e régiment de campagne...	27 mai.	9 juin.
	20e — — ...	1er juin.	14 juin.
	4e — — ...	29 juin.	20 juillet.
	15e — — ...	29 juin.	20 juillet.
Porto Corsini.	14e régiment de campagne...	6 juin.	27 juin.
	2e — — ...	1er juillet.	14 juillet.
	3e — — ...	18 juillet.	31 juillet.
Nettuno.....	12e régiment de campagne...	16 mai.	29 mai.
	16e — — ...	2 juin.	15 juin.
	24e — — ...	19 juin.	2 juillet.
Bracciano....	1er régiment de campagne...	2 mai	15 mai.
	13e — — ...	18 mai.	31 mai.
	7e — — ...	3 juin.	16 juin.
	19e — — ...	1er juillet.	14 juillet.
	3e régiment de forteresse....	15 juillet.	16 août.
Piaza Armerina......	22e régiment de campagne...	20 juillet.	13 août.

Le 18e régiment de campagne fera ses écoles à feu près d'Aquila à une époque ultérieurement fixée.

Les groupes des 1er et 2e régiments de forteresse feront leurs écoles à feu près des forts de barrage auxquels ils sont respectivement affectés.

Allocations de munitions pour les écoles à feu.

	PAR BATTERIE			
	DE CAMPAGNE		à	de
	de 87 B. 80/98.	de 75 A.	CHEVAL.	MONTAGNE.
Obus	50	»	»	»
Shrapnels à diaphragme	200	»	»	»
Shrapnels d'acier	»	25	25	25
Shrapnels de fonte pour écoles à feu	»	175	175	175
Cartouches de salve à filite avec projectiles	60	60	60	60

Par compagnie d'artillerie de forteresse : 180 coups pour artillerie de moyen calibre dont un quart pour les calibres 87 et 75 ; 600 cartouches pour mitrailleuse.

Par fort de barrage et pour le 3e régiment de forteresse, au maximum, 6 boîtes à mitraillle pour calibres 120 et 87.

Adoption d'une nouvelle botte de lance pour la cavalerie. — Une décision ministérielle du 15 février 1904 a prescrit l'adoption d'un nouveau modèle de botte de lance en fer étamé qui s'adapte à l'étrier de la selle, modèle Cengia, au moyen d'une bande en cuir naturel, lacée avec un cordon en cuir gras.

MONTÉNÉGRO.

Organisation du ministère de la guerre. — Jusqu'à présent, le ministère de la guerre ne présentait aucune organisation apparente et les affaires, très sommaires du reste, n'étaient réparties suivant aucune règle fixe. Le Ministre avait auprès de lui trois ou quatre officiers du grade de major ou de capitaine qui étaient employés, suivant les besoins, à l'étude des diverses questions qui pouvaient se présenter.

Cependant, dans ces derniers temps, le besoin d'un classement et d'une division du travail permettant un contrôle rapide et facile de

l'administration de l'armée, s'est fait sentir. De là est née l'organisation très détaillée instituée par la loi du 6/19 décembre 1903.

On remarquera tout d'abord que le caractère essentiellement militaire du pays et la suprématie des intérêts de l'armée sont nettement proclamés par l'article 1er de la loi, qui définit le Ministre de la guerre « la plus haute autorité administrative du pays ». Ses attributions sont en effet de la plus grande importance, car tout Monténégrin en état de porter une arme fera effectivement partie des troupes mobilisées ou sera appelé à contribuer au service de l'armée.

Le ministère de la guerre comprend quatre Directions, à la tête de chacune desquelles se trouve un commandant de brigade ou un officier supérieur :

1° Direction militaire;
2° Direction de l'artillerie;
3° Direction de l'état-major général;
4° Direction administrative.

Il existe, en outre, une Trésorerie et un Bureau des archives.

Les directeurs travaillent avec le Ministre de la guerre et sont responsables vis-à-vis de lui. Ils font partie du *Conseil de la guerre* qui, sous la présidence du Ministre, décide de toutes les questions importantes intéressant l'armée. Le commandant de l'armée active fait aussi partie de ce Conseil, auquel peuvent être appelés les chefs de section intéressés.

Chaque Direction se divise en sections, dont les attributions sont définies par la loi.

Ainsi la *Direction militaire* comprend trois sections :

1° Section d'organisation;
2° Section judiciaire;
3° Section sanitaire.

L'organisation, les effectifs, la convocation des hommes soumis au service, la remonte, l'instruction, l'avancement, le personnel des officiers, les pensions, la préparation des lois et décrets intéressant l'armée forment le service de la 1re section. Toutefois les questions ci-dessus qui intéressent spécialement l'artillerie, ressortissent à la Direction spéciale de cette arme.

La *Direction de l'artillerie* forme deux sections :

1° La section d'organisation qui a, en ce qui concerne l'artillerie, le rôle défini plus haut pour la 1re section de la 1re Direction;

2° La section technique qui s'occupe de la fourniture, de la réparation, de la conservation, de la distribution des armes et des munitions.

La *Direction de l'état-major général* est divisée en trois sections : la mobilisation, la statistique, les opérations.

La section de mobilisation s'occupe du recensement des ressources

en hommes, chevaux, matériel, approvisionnements de toutes sortes, fixe les points de mobilisation des unités, la répartition des magasins et des convois.

La section de statistique recueille tous les renseignements relatifs aux théâtres d'opérations probables et aux armées voisines.

La section des opérations étudie et prépare le ou les plans probables d'opérations de guerre, ainsi que les projets de manœuvres annuelles.

La *Direction administrative* comprend deux sections :

1° La section de l'économat ou des approvisionnements du temps de paix (préparation, fixation de la quotité, entretien) ;

2° La section de l'intendance, qui étudie et prépare la constitution des approvisionnements et leur utilisation pour le temps de guerre.

La *Trésorerie* centralise toute la comptabilité de l'armée et la soumet à la Cour des comptes.

Enfin, le *Bureau des archives* remplit l'office de la Correspondance générale.

A la tête des Directions sont placés, comme nous l'avons dit, des officiers généraux ou supérieurs ; à la tête des sections, des officiers subalternes ayant, dans les sections importantes, un ou deux adjoints.

Si on fait le relevé du personnel institué par la loi du 6/19 décembre 1903, on trouve :

1 Ministre ;
4 directeurs ;
12 chefs de section ou de bureau, du grade de capitaine, en général, (le chef de la Trésorerie peut être un fonctionnaire civil et celui du Bureau des archives, lieutenant) ;
9 adjoints aux chefs de section, du grade de lieutenant, en général ;
10 secrétaires ;
11 domestiques.

RUSSIE.

– Le général lieutenant Sakharov, nouveau Ministre de la guerre russe. — Par prikaz impérial du 11/24 mars 1904, l'aide de camp général général lieutenant Sakharov a été appelé aux fonctions de Ministre de la guerre.

Le général Sakharov est né le 1er août 1848. Sorti du Gymnase militaire de Moscou et de l'École militaire Alexandre, il débutait le 20 août 1866 dans la carrière comme sous-lieutenant au 123e régiment de Kozlov et passait l'année suivante au régiment des grenadiers de la Garde. Il entrait en 1873, étant alors lieutenant, à l'Académie d'état-major.

La manière distinguée dont il se faisait connaître pendant ses trois années d'études à l'Académie attirait dès lors l'attention sur lui ; fait capitaine d'état-major le 24 novembre 1876, il était mis à la disposition du commandant en chef de l'armée d'opérations dans les Balkans, et recevait au mois de juin suivant une affectation dans l'état-major de cette armée.

Nommé lieutenant-colonel le 1er août 1877 — il avait 29 ans jour pour jour, — décoré trois fois au cours de la campagne, il était rattaché, à la date du 1er septembre 1878 à l'état-major du corps de la Garde en qualité d'*officier à la disposition*. Deux années plus tard, il servait dans les mêmes fonctions, mais dans le grade de colonel, auprès du commandant en chef de la Garde et de la circonscription de Saint-Pétersbourg.

Chef d'état-major de la 2e division de cavalerie de la Garde (1884-1889), puis attaché à la Direction générale des troupes cosaques comme chef du Département de la mobilisation (1889-1890), il professait en même temps à l'École de cavalerie Nicolas le cours d'*Histoire de la Cavalerie* et dirigeait à l'Académie d'état-major les exercices pratiques ressortissant au cours de tactique ; membre du *Comité spécial pour les questions d'organisation et d'instruction*, il prenait part à la rédaction de plusieurs règlements et collaborait activement à un recueil alors en préparation sous le titre « *Etude de la circonscription de Saint-Pétersbourg au point de vue militaire* ».

Appelé en 1890 à Varsovie, comme adjoint au général Pouzyrevski, chef d'état-major de cette circonscription, il était fait presque en même temps général-major. Deux années plus tard, il devenait général quartier-maître de l'état-major de Varsovie et passait en septembre 1894 à Odessa, comme chef d'état-major de la circonscription. Bien qu'il dût exercer ces nouvelles fonctions que pendant l'année 1895 seulement, le général Sakharov y marquait sa trace d'une manière durable ; il donnait en particulier une vive impulsion à l'étude des manœuvres combinées mettant en jeu les forces navales et les forces de terre, en faisant exécuter, au cours de l'été, d'instructives manœuvres d'embarquement et de débarquement.

Désigné le 2 février 1898 pour recueillir à la tête de l'état-major général la lourde succession du général Obroutchev, le général Sakharov entrait en fonctions à peu près au moment où le général Kouropatkine succédait lui-même comme Ministre de la guerre au général Vannovski. La collaboration étroite de l'un et de l'autre ne devait prendre fin qu'avec les événements actuels d'Extrême-Orient, par l'effet du choix impérial qui a rendu vacant à nouveau le poste de Ministre de la guerre, en portant le général Kouropatkine au commandement en chef de l'armée russe en Mandchourie.

Le général Sakharov a visité la France à plusieurs reprises; en 1901, notamment, il a suivi nos grandes manœuvres d'automne comme invité officiel du gouvernement français. Il est depuis 1899 grand-officier de la Légion d'honneur.

Formation d'une compagnie de chemin de fer de campagne a Kouchka (Transcaspienne). — En vertu d'un prikaz n° 78 du 24 février 1904 la demi-compagnie de chemins de fer qui était détachée du 3e bataillon (stationné en Europe) et tenait garnison à Kouchka est transformée en une compagnie de chemins de fer de campagne commandée par un colonel.

Son effectif sera le suivant : 7 officiers, 2 fonctionnaires classés, 285 hommes de troupe (dont 12 hors rang).

Cette compagnie sera rattachée à la brigade des chemins de fer du Turkestan et son commandant aura les droits d'un commandant de bataillon de chemins de fer.

Une nouvelle demi-compagnie sera formée en Europe pour compléter à l'effectif normal le 3e bataillon de chemins de fer.

Transformation des brigades de chasseurs de Sibérie orientale en divisions. — En vertu d'un prikaz n° 154 du 10 février 1904, les brigades de chasseurs de Sibérie orientale sont transformées en divisions comprenant chacune deux brigades de deux régiments. Le nombre des bataillons de chaque régiment est actuellement de trois; il sera peut-être porté ultérieurement à quatre.

Les nouvelles divisions nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 9 sont dotées chacune de trois hôpitaux mobiles de campagne et de trois hôpitaux de réserve; l'artillerie de ces divisions est constituée en brigades de même numéro mais sa composition détaillée n'a pas encore été publiée.

Les 7e et 8e divisions nouvelles restent affectées respectivement aux places de Port-Arthur et Vladivostok, comme les anciennes brigades portant le même numéro; elles ont reçu jusqu'à présent un groupe d'artillerie seulement.

Formation de compagnies de mitrailleuses en Extrême-Orient. — En vertu d'un prikaz n° 143 du 21 mars 1904, il est créé en Extrême-Orient deux nouvelles compagnies de mitrailleuses rattachées aux 1re et 5e divisions de chasseurs de la Sibérie orientale.

Par suite le nombre des compagnies de mitrailleuses existant en Russie est actuellement de sept; quatre d'entre elles sont rattachées

aux 4e, 6e, 8e et 10e divisions d'infanterie stationnées dans la circonscription militaire de Varsovie (1). Les trois autres sont rattachées aux 1re, 3e et 5e divisions de chasseurs de Sibérie orientale (anciennes brigades de mêmes numéros transformées récemment en divisions).

Les compagnies d'Europe sont à l'effectif de paix et celles d'Extrême-Orient à l'effectif de guerre. L'effectif de paix comprend 4 officiers, 68 hommes de troupe combattants, 7 non combattants, 6 chevaux de selle et 14 chevaux de trait. L'effectif de guerre comprend normalement 5 officiers, 85 hommes de troupe combattants, 13 non combattants, 10 chevaux de selle et 26 chevaux de trait, mais les compagnies d'Extrême-Orient ont un cheval de trait de plus par suite du remplacement de deux voitures à deux chevaux par cinq voitures à un cheval.

Ces compagnies attellent en temps de guerre huit mitrailleuses du système Maxim tirant la cartouche d'infanterie, huit caissons à deux roues, et un train de combat comprenant six voitures à deux roues pour les compagnies d'Europe (neuf voitures à deux roues pour les compagnies d'Extrême-Orient). L'avant-train des mitrailleuses porte trois caisses de cartouches en rubans de 450 cartouches, et les caissons à deux roues portent dix caisses semblables.

CRÉATION D'UNE BRIGADE DE CAVALERIE DU CAUCASE. — En vertu d'un prikaz n° 149 du 24 mars 1904, il est créé une brigade de cavalerie du Caucase qui doit être formée au moyen de montagnards indigènes du Caucase non soumis à la loi de recrutement et qui est destinée à faire partie de l'armée de la Mandchourie.

Cette brigade comprendra deux régiments à six sotnias, de quatre pelotons à seize files. Le cadre des régiments sera fourni par des régiments de Cosaques et par le régiment du Daghestan (composé d'indigènes). Les hommes devront être d'un âge compris entre 21 et 40 ans et fournir eux-mêmes une monture harnachée, leur habillement et leurs armes blanches. Ils recevront de l'État une carabine du modèle employé par les Cosaques et un revolver de 4 lignes.

Autant que possible, les sotnias seront composées d'hommes de même race.

L'un de ces régiments s'appellera *Régiment Terek-Kouban* et l'autre prendra la dénomination de *2e régiment du Daghestan*.

---

(1) Prikaz n° 109 du 23 mars 1901.

RUSSIE et JAPON.

OBJETS CONSIDÉRÉS COMME CONTREBANDE DE GUERRE PENDANT LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE. — A l'occasion des événements survenus en Extrême-Orient, les gouvernements russes et japonais ont publié des ordres et instructions en vue de définir la contrebande de guerre.

Nous reproduisons ci-après les documents relatifs à cette question publiés jusqu'à ce jour.

I. RUSSIE.

A. — *Ordre de S. M. l'Empereur communiqué au Sénat dirigeant par le Ministre de la justice et sanctionnant les règles que le Gouvernement impérial appliquera durant la guerre avec le Japon.*

S. M. l'Empereur a daigné écrire de sa main sur l'original, le 14 février 1904 :

« Qu'il en soit ainsi. »

Règles que le Gouvernement impérial appliquera durant la guerre avec le Japon.

I. — Les sujets du Japon sont autorisés à continuer, sous la protection des lois russes, leur séjour et l'exercice de professions paisibles dans l'Empire de Russie, à l'exception des territoires faisant partie de la lieutenance impériale en Extrême-Orient.

II. — Les navires de commerce japonais que la déclaration de guerre a trouvés dans des ports et havres russes sont autorisés à y séjourner, avant de prendre la mer, avec des marchandises ne constituant pas des objets de contrebande de guerre, durant un délai nécessaire et proportionné au chargement, mais qui, dans aucun cas, ne doit excéder 48 heures à partir du moment de la publication de la présente déclaration par les autorités locales.

III. — Les sujets des États neutres peuvent continuer sans obstacle leurs relations commerciales avec les ports et villes russes, à condition de se conformer aux lois de l'Empire et aux principes du droit des gens.

IV. — Les autorités militaires sont tenues de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la liberté du commerce légitime des neutres, en tant qu'il est compatible avec les opérations de guerre.

V. — Les règles suivantes doivent être observées à l'égard du commerce des neutres :

1° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre ;

2° La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre n'est pas saisissable sous pavillon ennemi ;

3° Le blocus, pour être obligatoire, doit être effectif, c'est-à-dire maintenu par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral de l'ennemi.

VI. — Sont considérés comme contrebande de guerre les objets suivants :

1° Les armes de tout genre portatives et d'artillerie, montées ou en pièces détachées, de même que les blindages;

2° Les munitions d'armes à feu, telles que projectiles, fusées d'obus, balles, amorces, cartouches, tubes de cartouches, poudre, salpêtre, soufre;

3° Le matériel et les substances pour produire des explosions, tels que : torpilles, dynamite, pyroxiline, diverses substances fulminantes, fils conducteurs et tout ce qui sert à l'explosion des mines et torpilles;

4° Le matériel de l'artillerie, du génie et du train, tels que : affûts, caissons, caisses ou ballots de cartouches, cuisines et forges de campagne, charrettes à instruments, pontons, tréteaux de ponts, fil de fer à pointes, harnachement, etc.;

5° Les objets d'équipement et d'habillement militaire, tels que : gibernes, cartouchières, sacs, bricoles, cuirasses, outils de sape, tambours, marmites, selles, harnais, pièces confectionnées d'habillement militaire, tentes, etc.;

6° Les bâtiments se rendant dans un port ennemi, même sous pavillon de commerce neutre, si, d'après leur construction, leur aménagement intérieur et d'autres indices, il y a évidence qu'ils sont construits dans un but de guerre et se dirigent vers un port ennemi pour y être vendus ou remis à l'ennemi;

7° Chaudières et machines de tout genre de navires, montées ou démontées;

8° Combustible de tout genre, tel que : charbon, naphte, alcool ou autres matériaux semblables;

9° Matériel et objets pour des installations télégraphiques, téléphoniques ou pour la construction de voies ferrées;

10° En général, tous les objets destinés à la guerre sur mer ou sur terre, de même que le riz, les vivres et les chevaux, bêtes de somme ou autres, pouvant servir dans un but de guerre et si elles sont transportées pour le compte ou à destination de l'ennemi.

VII. — Sont assimilés à la contrebande de guerre les actes suivants, interdits aux neutres : le transport de troupes ennemies, celui de dépêches et de la correspondance de l'ennemi, la fourniture de transports ou de navires de guerre à l'ennemi. Les navires neutres pris en flagrant délit de contrebande de ce genre peuvent être, selon les circonstances, saisis et même confisqués.

VIII. — Le Gouvernement impérial se réserve le droit de ne pas se conformer aux règles susénoncées par rapport à l'État ennemi ou neutre qui, de son côté, ne les observerait pas, de même que de prendre les dispositions nécessaires selon les circonstances spéciales de chaque cas donné.

IX. — Les règles détaillées que les autorités militaires sont tenues d'observer pendant la guerre sur mer sont exposées dans le règlement sur les prises sanctionné par S. M. l'Empereur le 27 mars 1895, de même que dans les instructions spéciales approuvées par le Conseil de l'Amirauté le 20 septembre 1900 et relatives à l'arrêt, la visite, la capture, le transport et la remise des navires et des marchandises capturés.

X. — Les autorités militaires sont tenues, de même, de se conformer aux actes internationaux suivants, signés par la Russie :

1° Convention de Genève, du 10 (22) août 1864, relative à l'amélioration du sort des blessés en temps de guerre ;

2° Déclaration de Saint-Pétersbourg du 29 novembre (11 décembre) 1868 relative à l'interdiction de l'usage des balles explosibles ;

3° Actes signés à la Conférence internationale de la paix, à La Haye, le 17 (29) juillet 1899 et ratifiés par S. M. l'Empereur, le 6 mai 1900 :

a) Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre;

b) Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 10 (22) août 1864 ;

c) Déclaration concernant l'interdiction, pour une durée de cinq ans, de lancer des projectiles ou des explosifs du haut de ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux ;

d) Déclaration concernant l'interdiction de l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères;

e) Déclaration concernant l'interdiction de l'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que les balles à enveloppe dure, dont l'enveloppe ne couvrirait pas entièrement le noyau, ou serait pourvue d'incisions.

(*Bulletin des Lois*, n° 26.)

B. — *Instruction aux commandants de navires de guerre, élaborée après entente comme préalable par le gérant du Ministère de la marine et le Ministre des affaires étrangères* (1).

I. — L'article VI des règles approuvées par S. M. l'Empereur le

---

(1) Publiée par le *Journal de Saint-Pétersbourg* (n° du 6/19 mars 1904).

charbon, bois de construction, monnaie, lingots d'or et d'argent et matériel pour la construction des télégraphes, des téléphones et des chemins de fer.

III. — Des marchandises qui sont mentionnées dans les deux articles précédents, celles qui par suite de leur qualité ou de leur quantité seront considérées comme manifestement destinées à l'usage du navire, qui les transporte, ne seront pas traitées comme contrebande de guerre.

Baron GOMBEI YAMAMOTO,
Ministre d'État pour la marine.

Datée le 10 du 2e mois de la 37e année de Meiji (1904).

SUISSE.

PROJET DE RÉFORME DE L'HABILLEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT DE L'INFANTERIE FÉDÉRALE. — La commission chargée d'étudier la réforme de l'habillement et de l'équipement de l'infanterie propose de faire, cette année encore, des essais dans tous les arrondissements de division, dans les écoles de tir, au Gothard et à Saint-Maurice, avec les modèles qu'elle recommande. Il serait délivré, à cet effet, cinquante équipements chaque fois. L'équipement actuel sera porté en même temps que les nouveaux modèles, ce qui permettra de faire des essais comparatifs.

Modèles d'essai recommandés.

1° Coiffure :

a) Des casques de la forme des casques de liège de la fabrique Louis Bortfeldt, à Brême (casques pour les tropiques), analogues à ceux portés par le corps expéditionnaire allemand en Chine en 1901 et confectionnés avec du liège recouvert de toile, du feutre apprêté, du celluloïd recouvert de cuir (d'après la proposition du capitaine-médecin, docteur H. Koller, à Winterthur). Le couvre-nuque du casque Bortfeldt est mobile et peut être relevé afin de ne pas gêner le tireur à terre dans ses mouvements.

b) Des casquettes en laine peignée avec couvre-nuque couvrant également les oreilles, d'une forme analogue à celle de l'ancien bonnet de police et pouvant se porter sous le casque.

2° Des manteaux en forme de pèlerine (appelée *chus* dans la Suisse allemande), dont le capitaine-médecin H. Koller et le colonel Hintermann ont fait l'essai, pareils à ceux que portaient dans le temps les voituriers et qui réapparaissent maintenant chez les touristes. C'est

14 février 1904, par le Gouvern…
guerre avec le Japon, contient l'énum…
de guerre qui doivent être confisqué…
des règlements sur les prises mariti…

II. — Sous le nom de denrées…
au 10e alinéa de cet article, il faut…
des divers objets qui peuvent serv…
rages pour l'armée japonaise, le…
différents produits de poissons, …

III. — Au nombre des objets, …
terre, comme sur mer, doivent…
fabrication de canons de fusils…

D… son côté, le Départem…
…truction suivante au sujet d…
…re par le Gouvernement…

Instruction n° 1 …

Il est décidé par la…
…sous seront considér…
…tuelle entre le Japon et…

I. — Les marchandi…
…e guerre dans le cas…
…erritoire de l'ennemi, …
…oire de l'ennemi, …

Armes, munitions…
composition en y…
ainsi que les appar…
équipements pour…
matériel pour la…
autres navires…
uniquement en…

II. — Les m…
bande de guer…
marine de l'…
lité située…
elles se…
l'usage de…

...quipement proposé à titre d'essai par la commission ... plus léger, en chiffres ronds.

BIBLIOGRAPHIE.

...RTINOV du grand état-major russe. — LE BLOCUS DE ... après les *Archives historiques*, traduit du russe par le capi... ...ole CAZALAS, du 2e bureau de l'état-major de l'armée. — ... 1904. Gr. in-8°, IV-319 p., 1 portrait, 18 cartes ou ... fr. 50.

...voir résumé les opérations militaires depuis le passage du ... l'armée russe jusqu'au 12 septembre 1877, l'auteur décrit ...ment : le *blocus préliminaire* de Plevna par l'infanterie et la ... (13 septembre - 9 octobre) ; la *préparation du blocus serré* ... - 2 novembre) et le *blocus définitif* (2 novembre - 10 décembre). ...ments occupent les quatre premiers chapitres ; le cinquième ...ré à une description succincte *du camp retranché et de la ligne* ..., et le sixième retrace le *dernier effort de l'armée turque*, le ...bre 1877.

...monographie, qui abonde en détails inédits, appuyés sur les ...ts les plus autorisés, met en relief les principales conclusions ...peut tirer des opérations russes dans cette phase décisive de ...gne : Préparation incomplète de l'armée russe à la guerre, à ...que où les hostilités les surprirent en pleine période de réor...n ; manque d'initiative chez les commandants d'unités ; hési...u haut commandement ; importance exagérée accordée à la ...*e* au détriment de la *balle ;* organisation défectueuse des posi...r suite d'une connaissance incomplète de l'utilisation du feu ...nterie ; passivité de l'artillerie, que l'on ne voit jamais accom...'attaque ; utilisation peu judicieuse de la cavalerie, d'ailleurs ...arée à son rôle d'exploration et qui ne sut profiter d'aucune ... pour intervenir à propos dans la bataille, — et, en résumé, ...totale de liaison entre les différentes armes.

...llente traduction que vient de publier le capitaine Cazalas, du ...u de l'état-major de l'armée, contribuera à propager cet inté... ouvrage dont l'apparition avait déjà été très favorablement ... dans les milieux militaires russes.

...ation du colonel Martinov apporte, en effet, une importante ...tion à l'histoire de la dernière guerre turco-russe sur le théâtre ...ons de la péninsule balkanique.

DOUBENSKI. — KONEVYA SREDSTVA EVROPEISKOI ROSSII (Les ressources chevalines de la Russie d'Europe). — Saint-Pétersbourg, 1903, édition de l'État-Major général.

J. ZYBINE. — ZAPISKI VOENNOI TOPOGRAFII (Manuel de topographie militaire). — Kharkov, 1903, 231 p. Prix : 2 roubles.

Général CARLO CORTICELLI et colonel VINCENZO GARIONI. — ORGANICA MILITARE (PARTE DOTTRINALE O TEORICA). *Organisation militaire (partie doctrinale ou théorique)*. — Turin, tipog.-lithog. Camilla et Bertolero di Natale Bertolero, 1904, 1 vol. in-8°, 452 pages.

La substance de cet ouvrage, au dire de ses auteurs, est empruntée aux cours professés à l'École de guerre de Turin sur l'organisation générale et le fonctionnement des grandes armées modernes d'Europe ; on s'est proposé d'y faire connaître les principes essentiels d'où ont découlé les solutions diverses données aux grandes questions d'organisation militaire.

Il comprend trois titres : le premier traite du recrutement, des effectifs, des cadres, de l'organisation des troupes et de l'administration du personnel ; le deuxième, du matériel fixe et mobile et de la remonte, et le troisième, du terrain considéré au point de vue militaire.

VIERTELJAHRSHEFTE FÜR TRUPPENFÜHRUNG UND HEERESKUNDE (Fascicules trimestriels concernant la conduite des troupes et la science militaire). — Berlin, Mittler und Sohn (1).

2e fascicule (avril 1904). — Sommaire : *Études sur Clausewitz. Recrutement et service de l'infanterie italienne. — Observations sur l'ouvrage de l'état-major français sur la guerre de 1870-71* (suite). I. *Concentration et premières opérations.* II. *Le commandement des armées allemandes jusqu'aux batailles autour de Metz. — Organisation et emploi de troupes de cyclistes et d'infanterie montée en France. — A propos de l'emploi de batteries lourdes à tir courbe dans la guerre de campagne. — Le corps de cavalerie de Murat, du Rhin au Danube, en 1805. — Les manœuvres impériales russes dans la circonscription de Saint-Pétersbourg, en 1903. — La guerre russo-japonaise.*

(1) Voir p. 191.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cie, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

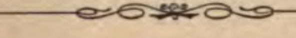
ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 919 **Juin** **1904**

SOMMAIRE

L'INFANTERIE MONTÉE

EN ANGLETERRE (1)



II. — *Emploi tactique* (2).

Les chiffres précédents font ressortir l'importance croissante du rôle de l'infanterie montée au cours des opérations de la guerre Sud-africaine. Cette importance se justifie par le fait que les Anglais, ayant affaire à un

(1) Voir la *Revue militaire des Armées étrangères*, mai 1904, p. 385.

(2) Pour le détail des opérations, se reporter aux *Études sur la guerre Sud-africaine* [*Revue militaire des Armées étrangères*, années 1901 (décembre), 1902 et 1903].

adversaire monté, cherchèrent à le combattre par ses propres armes. La même raison les amena à de fréquentes modifications dans la répartition et le groupement des troupes montées, en vue de l'emploi tactique qu'ils en voulaient faire.

1° *Premières opérations dans le haut Natal.* — Lorsque le général White prit le commandement des forces du Natal, au début des hostilités, il avait sous ses ordres 13,500 hommes environ, répartis en deux masses, l'une, de 5,000 hommes, commandée par le général Symons, à Glencoe, et l'autre, de 8,500 hommes, à Ladysmith.

Les compagnies d'infanterie montée régulière étaient avec leurs bataillons (trois à Glencoe, deux à Ladysmith); quant aux corps volontaires déjà mobilisés ou créés, ils étaient concentrés à Ladysmith, à part de faibles détachements laissés à la disposition du général Symons.

Au cours des opérations qui aboutirent à l'investissement de Ladysmith par les Boers, l'infanterie montée régulière opéra presque toujours avec l'infanterie, tandis que les volontaires furent le plus souvent employés avec la cavalerie, tant au combat que dans les services d'exploration ou de sûreté.

Cependant, au combat de Talana-Hill (20 octobre 1899), deux compagnies régulières furent attachées à la cavalerie chargée de tourner le flanc droit de l'ennemi. Au combat d'Elangslaagte (21 octobre), le général French fit, au contraire, appuyer, par une partie de ses volontaires montés (Imperial Light Horse), le mouvement tournant qu'il tenta avec deux bataillons d'infanterie contre la gauche des Boers.

2° *Opérations autour de Ladysmith.* — Le résultat immédiat de l'investissement de Ladysmith avait été la dislocation du corps expéditionnaire anglais, fractionné entre les deux théâtres d'opérations du Natal et de la colonie du Cap.

Dans sa première tentative pour débloquer cette place,

ative qui aboutit à la bataille de Colenso (15 dé-
bre 1899), le général Buller disposait de 16,500
nmes, dont 13,500 combattants :

nfanterie : quatre brigades (seize bataillons);

rtillerie : cinq batteries montées et quatorze pièces
marine;

avalerie : deux régiments;

nfanterie montée : deux compagnies régulières et des
ps volontaires du Natal (1).

'infanterie montée, réunie sous le commandement du
onel Dundonald, avait pour mission, à Colenso, « de
'efforcer d'occuper les hauteurs de Hlangwane-Hill,
l'où elle pouvait enfiler les kopjes au Nord du chemin
le fer (2) ». Elle était soutenue en arrière par un régi-
nt de cavalerie, qui couvrait le flanc droit de l'attaque
ncipale. Déployée pied à terre à 1,200 mètres de la
ne ennemie, elle ne put progresser sous le feu de
lversaire.

« On s'aperçut alors qu'il n'est infanterie moins
nobile qu'une infanterie montée qui a mis pied à
erre. Les hommes regardaient avec anxiété du côté
le leurs montures comme vers leur ligne de retraite,
et il était de toute impossibilité au cavalier préposé à
a garde de douze chevaux de suivre les mouvements
le la ligne de combat. Bientôt, sur tout le front, les
hommes se couchèrent et furent immobilisés jusqu'à
ce que l'ordre de la retraite leur parvint (3). »

---

1) Une partie de l'Imperial Light Horse et des Natal Carabineers (le
e de ces corps était enfermé dans Ladysmith), et les éléments déjà
nés des corps irréguliers ci-après : South African Light Horse,
hune's Mounted Infantry, Thorneycroft's Mounted Infantry. Au
l 1000 à 1100 hommes.

2) Ordre d'opérations du général Cléry pour la journée du 15 dé-
bre.

3) *Études sur la guerre Sud-africaine*. (*Revue militaire des Armées
ngères*, 1er semestre 1902, page 455).

Après l'échec de Colenso, le général Buller réorganise ses forces ; avec les renforts qui lui sont parvenus, il a, le 9 janvier 1900, à sa disposition 26,000 hommes environ :

Deux divisions et une brigade d'infanterie (1), (dix-neuf bataillons, deux escadrons, six batteries) ;

Troupes non endivisionnées : un escadron, une batterie montée, une batterie d'obusiers, dix pièces de marine ;

Une brigade montée (2).

Dans la marche sur la Tugela, la brigade montée, à l'effectif de 2,000 hommes environ (elle était diminuée des détachements laissés à la division Cléry et à la garde des camps de Chieveley et de Frere) précède le gros des forces anglaises, traverse la rivière à Wagon's Drift le 17 janvier et se porte, sans obstacle, au delà d'Acton-Homes, où son avant-garde (140 hommes des Natal Carabineers et de l'Imperial Light Horse, sous le commandement du major Mackensie) inflige des pertes sérieuses à un commando boer qu'elle surprend par un feu rapide à courte distance. L'intention du colonel Dundonald était d'attendre là l'arrivée du général Warren. On sait que celui-ci, au lieu de poursuivre sa marche sur Acton-Homes et déborder ainsi la droite de l'ennemi, préféra l'attaquer sur son front à Spion-Kop et rappela la brigade montée pour couvrir son camp.

Le rôle de cette brigade dans les combats qui eurent

(1) 2e et 5e divisions (généraux Cléry et Warren) et 10e brigade (général Coke).

(2) Cette brigade, dont le commandement fut confié au colonel Dundonald, comprenait : un régiment de cavalerie, un escadron de police montée du Natal, un escadron du Natal Carabineers, un escadron d'Imperial Light Horse et trois corps irréguliers (Bethune's Mounted Infantry, Thorneycroft's Mounted Infantry, South African Light Horse) ; au total : de 3,000 à 3,500 hommes.

lieu les jours suivants autour de Spion-Kop fut très effacé. Le 20 janvier, deux escadrons de South African Light Horse prirent part à l'attaque dirigée sur le point d'appui de droite de la position boer, et, le 24, 200 hommes de l'infanterie montée du colonel Thorneycroft, soutenus par l'Imperial Light Horse, réussirent à s'installer et à se maintenir sur la hauteur de Spion-Kop. C'est à l'abandon prématuré de cette hauteur qu'est dû, en grande partie, l'échec des Anglais.

Dans les premiers jours de février, le général Buller renouvelle sa tentative de débloquer Ladysmith. La brigade montée, dépossédée de son régiment de cavalerie, reste inactive sur la Tugela, près du gué de Potgieter, pendant les combats infructueux des 5, 6 et 7 février, à la suite desquels l'armée anglaise se replia sur Chieveley.

Quelques jours plus tard, le général Buller se décide à opérer sur la basse Tugela, en aval de Colenso, avec sa brigade montée, les 2e et 3e divisions (dix-huit bataillons et six batteries), une brigade de cavalerie et l'artillerie lourde ; 20,000 hommes environ.

Le 14 février, il fait occuper la hauteur de Hussar-Hill par la brigade montée, appuyée par un bataillon et une batterie, et vient lui-même l'y rejoindre avec le reste de ses forces. Les journées des 15 et 16, se passent en canonnades et en reconnaissances de cavalerie et d'infanterie montée. Les 17 et 18 a lieu l'attaque de la position de la rive droite de la Tugela ; le mouvement débordant dirigé contre la gauche de cette position est appuyé par la brigade Dundonald, qui forme l'extrême droite et prend part à l'attaque des hauteurs de Monte-Cristo.

Ce mouvement détermine la retraite de l'ennemi sur la rive gauche de la Tugela. Les 25 et 27, les Anglais passent la rivière, et ne trouvent plus personne devant

eux; la nouvelle de la capitulation de Paardeberg avait décidé les Boers à lever le siège de Ladysmith. Le 28, lord Dundonald y pénètre sans rencontrer d'obstacles.

Investi dans Ladysmith, le général White avait divisé ses forces en deux groupes : une colonne volante, comprenant une brigade de cavalerie, deux brigades d'infanterie (trois bataillons et treize compagnies appartenant à trois autres bataillons), cinq batteries montées, une section de montagne et deux corps d'infanterie montée coloniale (Natal Carabineers (1) et Border Mounted Rifles), et une garnison de défense formée du reste des troupes enfermées dans la place. La brigade de cavalerie était dotée d'un peu d'infanterie montée (Imperial Light Horse); le corps de Natal Mounted Rifles faisait partie de la garnison de défense. Quant aux compagnies d'infanterie montée régulière, elles étaient rattachées aux brigades d'infanterie. Il n'y eut d'ailleurs pas, au cours du siège, comme aurait pu le faire supposer cette organisation, d'opérations d'ensemble, mais seulement des engagements partiels sans intérêt, auxquels ne prenaient part que les troupes d'occupation des secteurs attaqués ou celles qui étaient désignées pour exécuter les sorties.

3° *Opérations dans la colonie du Cap. — a) Opérations de lord Methuen.* — La première mission qui s'imposa à lord Methuen, à son arrivée au Cap, fut de secourir Kimberley. Il disposait pour cela des troupes rassemblées à Orange-River et de quelques éléments du corps expéditionnaire déjà débarqués, formant un effectif total de 7,000 à 8,000 hommes (sept bataillons d'infanterie, un régiment de cavalerie, deux batteries montées, trois

(1) Une partie seulement de ce corps se trouvait à Ladysmith; le reste était avec le général Buller.

compagnies d'infanterie montée régulière et le corps des Rimington Guides).

Son infanterie montée agit constamment en liaison avec la cavalerie, répartie sur les deux ailes pour menacer les communications de l'adversaire comme à Belmont (23 novembre 1899), en avant d'une aile pour déborder la position ennemie comme à Enslin (25 novembre), en avant du front comme à Modder-River (28 novembre).

Les renforts qui lui parvinrent sur la Modder après ce dernier engagement portèrent ses forces au chiffre de 13,000 à 14,000 hommes.

Trois brigades d'infanterie (treize bataillons);

Une brigade de cavalerie (deux régiments et une batterie à cheval);

Quatre batteries montées (dont une d'obusiers);

1200 hommes d'infanterie montée régulière (dix compagnies);

Un corps monté colonial (Rimington Guides).

C'est avec cet effectif qu'il attaqua les positions boers de Maggersfontein le 11 décembre. A en juger par ses pertes (quatre tués ou blessés), l'infanterie montée, qui opérait avec la cavalerie sur la droite, resta inactive pendant la bataille.

b) *Opérations du général Gatacre autour de Stormberg.* — Le général Gatacre, établi à Queenstown, devait agir dans l'Est de la colonie du Cap. Il disposait de 3,500 hommes environ, dont 1000 montés, à savoir : trois bataillons et demi d'infanterie, deux batteries montées, une compagnie d'infanterie montée régulière et des détachements de police montée du Cap et d'irréguliers (Brabant's Horse, Cape Mounted Rifles, etc). Après avoir concentré ses troupes à Molteno, il se porte, le 10 décembre 1899, avec 2,500 hommes (deux bataillons, deux batteries, trois compagnies d'infanterie montée) sur Stormberg par une marche de nuit. Sa colonne est arrêtée au point du jour par le feu de l'ennemi; l'infan-

terie montée, qui marchait en queue avec l'artillerie, cherche en vain à gagner le flanc droit de celui-ci pour l'obliger à la retraite. Après un combat assez vif, le général Gatacre est forcé de se replier sur Molteno. Le rôle de l'infanterie montée se borna à couvrir ce mouvement, avec le concours de l'artillerie et d'un détachement de coloniaux (400 hommes de Brabant's Horse et de Cape Mounted Rifles), arrivé trop tard pour prendre part à l'engagement.

A la suite de cet échec, le général Gatacre conserve une attitude défensive. Seule, la division montée coloniale Brabant (1) exécute contre Stormberg et Dordrecht une série d'opérations plus ou moins heureuses jusqu'au moment où les Boers durent évacuer la colonie devant le mouvement offensif de lord Roberts sur Blœmfontein (première quinzaine de mars 1900).

c) Opérations du général French autour de Colesberg. — Le général French était arrivé à Naauwport le 20 novembre 1899, venant du Natal.

Avec la garnison de cette ville, renforcée par l'arrivée successive d'éléments du corps expéditionnaire, il devait chercher à reprendre Colesberg occupé par l'ennemi.

A la fin de décembre, il était installé à Arundel avec 5,000 hommes environ (une brigade d'infanterie de quatre bataillons et demi, deux batteries montées et deux brigades de cavalerie) (2).

(1) Cette division, qui venait d'être organisée, était forte de près de 2,000 hommes. Elle comprenait : deux régiments de Brabant's Horse, un escadron de Frontier Mounted Rifles, un escadron de Queenstown Mounted Rifles, un demi-escadron de Kaffrarian Mounted Rifles et un régiment de Cape Mounted Rifles.

(2) Chacune de ces brigades comprenait : deux régiments de cavalerie, une batterie à cheval et une compagnie d'infanterie montée régulière. En outre la 1re brigade avait un escadron de New-Zealand Mounted Rifles.

Jusqu'à l'arrivée de la 12e brigade d'infanterie (15 janvier 1900), qui porta à 9,000 hommes l'effectif des troupes d'Arundel, il n'y eut que des engagements sans importance.

Dans les opérations ultérieures, dirigées d'abord par le général French jusqu'à son départ pour la Modder (1er février), puis par son successeur, le général Clements, l'infanterie montée, régulière ou coloniale, fut toujours employée avec la cavalerie et l'artillerie à cheval pour déborder les positions ennemies attaquées de front par l'infanterie.

4° *Offensive de lord Roberts sur Blœmfontein.* — Lorsque lord Roberts vint prendre la direction des opérations, il concentra sur la Modder la plus grande partie des forces qui se trouvaient dans la colonie du Cap, ne laissant devant Stormberg et Colesberg que le minimum indispensable. Ces forces étaient organisées de la manière suivante :

Quatre divisions d'infanterie (1) (trente-deux bataillons, dix batteries montées, dont deux d'obusiers), 28,500 hommes ;

Une division de cavalerie à trois brigades (neuf régiments, dont un colonial (2), sept batteries à cheval), 6,000 hommes ;

Une division d'infanterie montée régulière (deux brigades à quatre bataillons) (3), 3,500 hommes ;

Six corps d'infanterie montée coloniale (4), 2,000

---

(1) En y comprenant la division Methuen (1re), en position à Maggersfontein.

(2) Lanciers des Nouvelles-Galles du Sud.

(3) Ces brigades avaient été formées au moyen des deux bataillons des brigades de cavalerie du corps expéditionnaire (huit compagnies), et de vingt-quatre compagnies créées par prélèvement sur les divisions d'infanterie et groupées en six bataillons.

(4) Bartley Mounted Infantry (250 h.), Rimington Guides (150 h.),

hommes, soit un total de 40,000 combattants, dont plu du quart de troupes montées, avec 100 pièces de canon.

Le premier objectif de lord Roberts était la délivranc de Kimberley.

Son plan était de se porter rapidement sur le flan gauche de Cronje, immobilisé sur ses positions d Maggersfontein, et de le forcer à la retraite en menaçan ses communications avec Blœmfontein. Il avait, dan l'exécution de ce mouvement, à s'emparer successive ment des passages de la Riet et de la Modder, missio qui incombait tout naturellement aux troupes montée réunies sous le commandement du général French part quelques fractions affectées à la garde et à l'esco des convois). Celui-ci, après avoir concentré ses forces, se portait, le 11 février, sur la Riet en trois colonnes, formées par ses trois brigades de cavalerie. La 1re brigade d'infanterie montée (colonel Hannay) et deux corps coloniaux (Roberts' Horse et Kitchener's Horse) marchaient avec celle du centre; la 2e (colonel Ridley) ne rejoignit que le 13, après le passage de la Riet. Cette première opération s'effectua sans difficulté au gué de Kiel, l'ennemi avait .été trompé par une démonstration faite à celui de Waterval par un bataillon d'infante montée appuyé par une batterie à cheval.

Le 13, le général French aborde la Modder, dont saisit les passages ; il bivouaque le 14 sur la rive dro de cette rivière, tandis que son infanterie montée e maintenue en position sur la rive gauche pour s'oppo à toute tentative sur les gués.

Le 15, il se porte sur Kimberley avec sa caval laissant l'infanterie montée sur la Modder, et arrive la place le même jour, après une étape de 50 kilom

---

Roberts' Horse (550 h.), Kitchener's Horse (400 h.), New-Mounted Rifles (204 h.), Queensland Mounted Infantry (275 corps étaient attachés aux brigades d'infanterie montée.

sans autre incident qu'une escarmouche avec l'avant-garde de Cronje en retraite sur Blœmfontein.

Dès le 16 février, lord Roberts se met à la poursuite de ce dernier.

French, avec deux de ses brigades (la 3e, restée à Kimberley, ne le rejoignit que deux jours plus tard) doit devancer l'ennemi sur la Modder pour lui couper la route vers l'Est, tandis que l'infanterie montée, appuyée par une brigade d'infanterie, le suit sur la rive droite de la rivière et que le gros des forces anglaises se porte au-devant de lui, sur la rive gauche, pour l'empêcher de déboucher vers le Sud. Cette manœuvre aboutit à l'investissement de Cronje à Paardeberg le 17 février. Les troupes montées ne prirent point une part active aux opérations qui eurent lieu depuis ce moment jusqu'à la capitulation (27 février). Une partie de l'infanterie montée était alors répartie entre les divisions d'infanterie, le reste se trouvait avec la division de cavalerie.

Les renforts d'infanterie montée parvenus à l'armée au cours des opérations autour de Paardeberg avaient permis de créer deux nouvelles brigades provisoires de cette arme, qui fut réorganisée après la capitulation en vue de la marche sur Blœmfontein. Au commencement de mars, elle comprenait quatre brigades :

1re brigade (lieutenant-colonel Alderson) : 1er et 3e bataillons réguliers (1), Roberts' Horse, New-Zealand Mounted Rifles, Rimington Guides ;

2e brigade (lieutenant-colonel Le Gallais) : 6e et 8e bataillons réguliers, corps de Birmanie (trois compagnies régulières), Kitchener's Horse, Nesbitt's Horse, infanterie montée des Nouvelles-Galles du Sud, volontaires de la cité de Londres (deux compagnies) ;

---

(1) Les bataillons réguliers étaient uniformément à quatre compagnies et une section de mitrailleuses.

3e brigade (lieutenant-colonel Martyr) : 2e et 4e bataillons réguliers, infanterie montée de Queensland (1er et 2e contingents);

4e brigade (colonel Ridley) : 5e et 7e bataillons réguliers, volontaires de Grahamstown (Marshal's Horse), volontaires de Ceylan (une compagnie.)

Des fractions étaient détachées des brigades pour être mises, suivant les besoins, à la disposition des divisions d'infanterie.

L'armée anglaise reste à Paardeberg jusqu'au 7 mars pour se réapprovisionner. Pendant ce temps, les Boers avaient pris position à Poplar-Grove, à cheval sur la Modder et la route de Blœmfontein. Les dispositions de lord Roberts pour l'y attaquer furent les suivantes :

Droite : une division d'infanterie;

Centre : une division d'infanterie (en deux colonnes d'une brigade chacune) marchant parallèlement à la route de Blœmfontein, au Sud de la Modder ;

Gauche : une division d'infanterie opérant au Nord de la rivière.

A l'extrême droite, la division de cavalerie avait pour mission de tourner l'aile gauche de l'ennemi et de lui couper la retraite sur Blœmfontein.

L'infanterie montée était répartie entre les différentes colonnes : les 1re et 4e brigades avec la division de cavalerie, la 3e avec la division de droite, la 2e partagée entre le centre et la gauche.

Par suite de la lenteur de leur marche, ni la cavalerie ni l'infanterie montée ne rendirent à Poplar-Grove les services que l'on attendait d'elles, et les Boers purent se retirer avec tous leurs bagages.

La marche sur Blœmfontein fut reprise le 10 mars en trois colonnes :

Colonne de droite (général French) : une division d'infanterie, une brigade de cavalerie, une brigade d'infanterie montée ;

Colonne du centre (lord Roberts) : une division et demie d'infanterie, artillerie de corps, une brigade de cavalerie, deux brigades d'infanterie montée;

Colonne de gauche (général Tucker) : une division d'infanterie, une brigade de cavalerie, une brigade d'infanterie montée.

Le seul incident sérieux de cette marche fut le combat d'Abraham's Kraal (10 mars) livré par la colonne de gauche. Là encore, les troupes montées faillirent à leur mission; il leur était facile de tourner l'ennemi par le Sud et de lui couper la retraite. Le 13 mars, lord Roberts entra à Blœmfontein sans opposition.

5° *Marche sur Prétoria.*—Dès son arrivée à Blœmfontein, lord Roberts fut amené à entamer avec la plus grande partie de ses forces et de celles de la colonie du Cap (1), qui avaient franchi le fleuve Orange à la suite des Boers, une série d'opérations en vue de débarrasser le Sud de l'État libre d'Orange et les environs immédiats de la capitale des commandos qui parcouraient librement la campagne et menaçaient ses communications.

Ces opérations ne présentent pas d'intérêt spécial au point de vue tactique, l'infanterie montée attachée aux diverses colonnes chargées de les exécuter a, par la lenteur et l'indécision de ses mouvements, toujours laissé à l'ennemi le temps de se retirer avec tous ses *impedimenta*.

Au commencement de mai 1900, lord Roberts reprit l'offensive sur Prétoria; l'armée du Natal, diminuée d'une division (la 10e : 5e et 6e brigades) qu'il avait rappelée à lui, devait y participer en pénétrant dans le Transvaal par le défilé de Laings-Neck.

Lord Roberts avait sous ses ordres immédiats :

---

(1) Détachements des généraux Clements et Gatacre et division montée coloniale Brabant.

Six divisions et deux brigades d'infanterie (1) (quatorze brigades et dix-huit batteries montées);

Une division de cavalerie à quatre brigades (treize régiments et quatre batteries à cheval) (2);

Une division d'infanterie montée à trois brigades, dont une de Yeomanry;

L'artillerie de corps (deux batteries d'obusiers, deux batteries à cheval, pièces de siège et de marine).

Ces forces étaient groupées en deux masses, autour de Blœmfontein et de Thabanchu.

Dans le district de Kimberley se trouvait lord Methuen, avec trois brigades d'infanterie (dont une de la 10e division et une de milice), une brigade de Yeomanry (à quatre bataillons) et quatre batteries montées, dont une d'obusiers.

L'armée du Natal, sous les ordres du général Buller, comprenait :

Trois divisions d'infanterie (3) (six brigades, douze batteries montées) ;

Trois bataillons d'infanterie non embrigadés ;

Une division de cavalerie (deux brigades de cavalerie et une brigade d'infanterie montée);

Artillerie de corps (une batterie d'obusiers, une batterie de montagne et des pièces de marine).

Les lignes de communications étaient gardées par trente bataillons de milice et une dizaine de bataillons de Yeomanry récemment débarqués et en voie d'organisation.

La division d'infanterie montée, réorganisée pour la quatrième fois depuis le commencement de février, était

---

(1) 3e, 6e, 7e, 8e, 9e et 11e divisions, 5e et 21e brigades.

(2) A chaque brigade étaient rattachées une batterie à cheval et deux sections de pom-poms (canons Wickers-Maxim à tir rapide de $36^{mm},4$).

(3) 2e, 4e et 5e divisions.

placée sous les ordres du général Ian Hamilton; elle ne comprenait plus que deux brigades de quatre régiments ou corps; chacun de ces corps comptait un bataillon régulier (quatre ou cinq compagnies), deux ou trois compagnies de volontaires coloniaux et une section de mitrailleuses; deux sections de pom-poms étaient rattachées à chaque brigade. La brigade de Yeomanry (à six bataillons) n'a jamais existé à l'état d'unité constituée; les éléments dont elle devait se composer n'ont jamais été groupés, mais presque toujours répartis entre les brigades d'infanterie (1).

Les dispositions arrêtées par lord Roberts pour la marche sur Prétoria furent les suivantes :

1° Corps principal (lord Roberts) : 1re brigade d'infanterie montée (Hutton) avec une batterie d'artillerie à cheval, deux divisions d'infanterie (7e et 11e), artillerie de corps. — 20,000 hommes et 58 pièces de canon. — Le 1er mai 1900 les éléments de ce corps se trouvaient à quelques kilomètres au Nord de Blœmfontein, à cheval sur la voie ferrée, qui devait former l'axe de sa marche, sur un front de 18 kilomètres environ, l'infanterie montée à l'extrême gauche;

2° Corps de flanc (général Ian Hamilton) : 2e brigade de cavalerie, 2e brigade d'infanterie montée (Ridley) avec une batterie à cheval, deux brigades d'infanterie (19e et 21e) avec deux batteries montées. — 14,500

(1) Le général Brabazon, qui devait la commander, a dit, au cours de sa déposition devant la Commission d'enquête sur la guerre Sud-africaine : « Je devais avoir six régiments de Yeomanry sous mon commandement immédiat et personnel, mais ils ne furent jamais réunis, de sorte que pendant la marche sur Prétoria j'étais en quelque sorte attaché à l'état-major de lord Roberts comme représentant de la Yeomanry, absolument dans les mêmes conditions que les généraux qui y représentaient l'artillerie et le génie. » (*Minutes of evidence.* Vol. I, question 6852, pages 293-294.)

hommes et 30 pièces de canon. — Ce corps, concentré au Nord de Thabanchu, formait l'extrême droite. Il avait pour premier objectif Wynburg, et se trouvait à 40 kilomètres environ à l'Est de la voie ferrée de Bloemfontein à Prétoria. Il devait être suivi et appuyé par une colonne de soutien (3e brigade et deux batteries montées, de la 9e division, commandée par le général Colvile);

3° La division de cavalerie French (moins la 2e brigade) était provisoirement maintenue à Thabanchu, où se trouvait aussi la 8e division (1), pour couvrir le flanc droit;

4° Les 3e et 6e divisions et la 3e brigade (10e division) restaient à Bloemfontein et aux environs pour assurer la sécurité de la ville et de ses communications avec la colonie du Cap.

Le 3 mai le corps principal exécute une marche convergente sur Brandfort, qui est évacué sans combat par les Boers, devant la menace d'un mouvement débordant esquissé contre leur droite par la 1re brigade d'infanterie montée, appuyée par la 11e division.

Avant d'arriver à Kroonstad, deuxième étape de sa marche sur Prétoria, lord Roberts avait à forcer les lignes de la Vet-River et de la Zand-River. Le 5, il aborde la première. Le corps principal, précédé de la brigade d'infanterie montée Hutton, marche sur deux colonnes distantes de 7 à 8 kilomètres, trop éloignées pour s'appuyer immédiatement. Arrêté par le feu des Boers, le colonel Hutton laisse devant ceux-ci un bataillon et appuie vers sa gauche pour tourner leur droite, pendant que la colonne de droite exécute une manœuvre analogue contre leur flanc gauche. Mais,

(1) La 8e division fut rejointe le 7 mai à Thabanchu par la division montée coloniale Brabant.

devant la résistance qu'il rencontre, au lieu de pousser son attaque à fond, il augmente l'amplitude de son mouvement débordant et parvient à franchir la Vet dans la soirée et à prendre pied sur la rive Nord de cette rivière. Dans la nuit les Boers évacuent leurs positions. Pendant ces opérations, le général Ian Hamilton était entré à Wynburg.

Après deux jours d'arrêt sur la Vet, lord Roberts reprend la marche sur Prétoria (1) (8 mai), sur un front de près de 50 kilomètres, ses deux ailes portées en avant pour déborder l'ennemi en position sur la Zand-River. Sa gauche (général French, avec deux brigades de cavalerie et la 1re brigade d'infanterie montée) (2) doit passer la rivière à l'Ouest de la voie ferrée et a comme objectif a station de Ventersburg, sur les derrières de la posiion ennemie. Sa droite (colonne Ian Hamilton) doit xécuter une manœuvre analogue. Au centre, le corps rincipal doit aborder de front la rivière, en deux lonnes; l'une (11e division) suit la voie ferrée, prédée de l'infanterie montée Henry et de la 3e brigade cavalerie, qui s'emparent sans difficulté du gué isin de la station; l'autre marche parallèlement et à kilomètres à l'Est de la première, se maintenant en ison avec la colonne Ian Hamilton.

A gauche, le général French traverse la rivière sans fficulté, mais est arrêté dans sa marche sur Ventersurg par le feu violent de l'aile droite des Boers. Il isse devant elle son infanterie montée, pour entretenir e combat et couvrir le mouvement de sa cavalerie, et peut ainsi atteindre son objectif. A droite, le général Ian

---

(1) Il disposait alors de la division de cavalerie French, arrivée la veille.

(2) Moins deux corps qui restèrent rattachés au quartier général de lord Roberts jusqu'à l'arrivée à Prétoria. Ils étaient commandés par le lieutenant-colonel Henry.

Hamilton n'avait rencontré aucune résistance. Au centre tout s'était borné à une lutte d'artillerie.

Après le passage de la Zand-River, lord Roberts continue sa marche sur Kroonstad, où il entre le 12 mai sans obstacle, et où il séjourne jusqu'à l'achèvement des travaux de réparation du chemin de fer.

Le 22 mai il reprend l'offensive. La division de cavalerie French franchit le Rhenoster à quelques kilomètres à l'Ouest de la voie ferrée. Celle-ci constituait l'axe de la marche du corps principal, précédé d'une avant-garde d'infanterie montée (deux bataillons de la brigade Hutton et un bataillon de Yeomanry), et relié par la 3ᵉ brigade de cavalerie avec la colonne Ian Hamilton, qui entrait à Heilbronn venant de Lindley.

La ligne du Rhenoster n'avait pas été défendue. Pour aborder celle du Vaal, lord Roberts rappelle à l'Ouest du chemin de fer le corps Ian Hamilton, pour opérer sur sa gauche en liaison avec la division de cavalerie et déborder l'aile droite de la position ennemie. Lui-même marche avec le gros de ses forces en deux colonnes, des deux côtés du chemin de fer, couvert sur son front par son avant-garde d'infanterie montée et sur sa droite par la 3ᵉ brigade de cavalerie (26 mai).

Les colonnes anglaises franchissent le Vaal sans rencontrer de résistance sérieuse et poursuivent leur marche sur Johannesburg. Les Boers occupaient fortement les hauteurs de Florida, au Sud-Ouest de la ville. Le 28, le général French arrive devant cette position ; il engage de front la moitié de ses forces (une brigade de cavalerie et un bataillon d'infanterie montée) et avec le reste cherche à déborder sa droite. Mais son effectif trop restreint ne lui permet pas de donner à ce mouvement une ampleur suffisante pour en assurer le succès, et il se décide à attendre l'arrivée du corps Ian Hamilton qui le suivait. Le lendemain les deux colonnes réunies renouvellent l'attaque ; les trois brigades de cavalerie, ap-

puyées par la brigade d'infanterie montée Hutton (deux bataillons), tournent la droite ennemie, tandis que le corps Ian Hamilton (brigade d'infanterie montée Ridley et deux brigades d'infanterie) mène le combat de front. Cette manœuvre est couronnée de succès et les Boers abandonnent leurs positions.

De son côté l'avant-garde de lord Roberts n'avait rencontré devant elle qu'une faible résistance, dont elle avait aisément triomphé par la simple menace d'un mouvement tournant. L'armée anglaise entrait à Johannesburg le 31 mai, et reprenait immédiatement sa marche sur Prétoria, qu'elle atteignait le 4 juin sans avoir rencontré l'ennemi.

Les Boers s'étaient retirés sur Piennaars-Port, à l'Est de la capitale du Transvaal, et y occupaient une position à cheval sur la voie ferrée de Lourenço-Marquez, face à l'Ouest. Ce voisinage était dangereux pour lord Roberts qui voulut les en déloger. Dans ce but, le 11 juin, il dirige sur ce point, le long du chemin de fer, la 11e division, couverte sur son front par l'infanterie montée Henry (deux bataillons) et donne mission à ses deux ailes de déborder celles de l'ennemi. Celle de droite (deux brigades d'infanterie sous les ordres du général Ian Hamilton), couverte en avant par un bataillon d'infanterie montée, sur son flanc droit par un autre bataillon de même arme et la 2e brigade de cavalerie, et sur ses derrières par un troisième bataillon d'infanterie montée et la 3e brigade de cavalerie, s'avance au Sud du chemin de fer; celle de gauche (général French, avec deux brigades de cavalerie, trois batteries à cheval et deux bataillons d'infanterie montée), opère au Nord de la voie ferrée. Les difficultés du terrain et l'étendue du front ennemi (25 à 30 kilomètres) arrêtent le succès du mouvement; la cavalerie et l'infanterie montée sont tenues en échec de tous les côtés, et c'est l'offensive de l'infanterie de l'aile droite qui vient, à la fin de la

journée, briser la résistance des Boers et les décider à battre en retraite sur Middleburg.

6° *Opérations ultérieures.* — Pendant que lord Roberts poursuivait sa marche sur Prétoria, les mouvements des deux petites colonnes volantes Mahon et Plumer avaient déterminé la levée du siège de Mafeking, et l'armée du Natal, commandée par le général Buller, était à la veille d'envahir le territoire transvaalien.

Les opérations qui suivirent, et se prolongèrent pendant près de deux ans, n'ont plus le caractère d'une guerre régulière. C'est une série de manœuvres convergentes exécutées par des colonnes mobiles en vue de cerner les groupes ennemis qui continuaient à tenir la campagne et à inquiéter, par d'audacieux coups de main, les postes, convois et lignes de communications de l'armée anglaise. En raison de la grande supériorité numérique de ces colonnes sur les détachements ennemis qui leur étaient opposés, leurs opérations présentent beaucoup moins d'intérêt au point de vue tactique. Les troupes montées y figuraient dans une très large proportion; elles furent indistinctement employées comme cavalerie ou comme infanterie montée.

III. — *Considérations générales.*

L'infanterie montée n'a point justifié, au cours de la guerre Sud-africaine, les espérances que l'on avait fondées sur elle. La raison principale en est son organisation improvisée et le mauvais emploi qu'on fit de cette troupe.

A part quelques compagnies qui se trouvaient dans l'Afrique du Sud au commencement des hostilités, l'infanterie montée régulière fut très médiocre au début. « On ne pouvait la détacher de l'infanterie, à laquelle « elle restait collée, au lieu de se maintenir à plusieurs

milles sur son flanc (1). » Les hommes ne savaient ni se tenir sur leurs chevaux, ni les soigner; la plupart des officiers ne possédaient pas les qualités requises pour leur service spécial.

Les corps coloniaux étaient de valeur très variable, et assez mal encadrés. Leur instruction militaire était en général très peu développée, mais les hommes qui les composaient avaient beaucoup d'initiative, étaient en général bons cavaliers et préparés par leur existence antérieure au rôle d'éclaireurs; ils étaient médiocres tireurs et plus aptes au service de la cavalerie qu'à celui de l'infanterie montée. C'est, d'ailleurs, à ce service qu'ils furent le plus fréquemment employés.

La Yeomanry contribua rarement, et jamais seule, aux opérations actives. L'instruction insuffisante des vingt bataillons qui formaient le premier contingent ne permit pas de les utiliser dès leur arrivée, le plus grand nombre d'entre eux furent maintenus à la garde des lignes de communications. Ils avaient un certain esprit de corps, dû à la réunion, dans les mêmes unités, d'hommes originaires du même comté, mais la proportion d'hommes ayant l'habitude du cheval y était très faible. Quant au deuxième contingent, il laissait fort à désirer comme composition.

Ces forces montées s'améliorent au bout de quelques mois de campagne, ce qui n'a rien de surprenant; mais il est certain qu'à de rares exceptions près, elles auraient rendu peu de services dans une guerre de courte durée.

En parcourant le récit des opérations, on est frappé de l'indécision qui a présidé à l'organisation et à l'emploi de l'infanterie montée. Bien qu'il existât alors un règlement de manœuvres spécial à cette arme (2), il ne

---

(1) Déposition du général Knox devant la Commission d'enquête Sud-africaine.

(2) Voir 1re partie (V. — Manœuvre et tactique).

semble pas que le commandement ait été bien fixé sur son rôle.

D'après ce règlement, et aussi d'après les dispositions prévues pour la constitution des grosses unités en temps de guerre, l'infanterie montée régulière devait faire partie intégrante des brigades de cavalerie et était destinée à opérer avec cette arme. Mais ces règles ne furent jamais suivies. Au début de la guerre, les compagnies montées étaient maintenues avec les bataillons d'infanterie, et se trouvaient ainsi immobilisées et dans l'impossibilité d'utiliser leur propriété principale, la rapidité de mouvement. Plus tard, elles furent réunies en bataillons, qui, groupés ensemble et avec d'autres corps (coloniaux ou Yeomanry) formèrent des brigades ou divisions d'infanterie montée, dont la composition variait d'un jour à l'autre, sans qu'on puisse se rendre compte du but ou de l'utilité de ces changements perpétuels.

L'existence de ces grosses unités pouvait faire supposer qu'elles exécuteraient des opérations indépendantes à grande envergure. Il n'en a rien été; dès le début elles ont été disloquées, fractionnées en petits détachements, pour jouer le rôle de cavalerie divisionnaire, escorter des convois, etc.; rarement elles ont été rattachées aux unités de cavalerie, et dans tous les cas elles restaient sous les ordres immédiats du commandant en chef, qui les répartissaient, au jour le jour, entre les diverses colonnes, suivant les besoins.

Rarement aussi l'infanterie montée a agi comme infanterie (1). Il n'est pas d'exemple, pendant toute la campagne, d'action menée à fond par cette arme seule. Quoi

(1) « La Yeomanry n'a jamais été employée comme infanterie « montée, si je comprends bien la signification de ce terme : une force « d'infanterie transportée d'un point à un autre sur des animaux ou « des voitures. Jamais on ne nous a employés de cette façon pendant

qu'on en ait dit, elle a manœuvré beaucoup plus à cheval qu'à pied. Elle avait pourtant devant elle un adversaire ayant les mêmes causes de faiblesse, et qu'elle pouvait combattre à armes égales.

Le colonel Pilcher, qui a commandé un bataillon d'infanterie montée pendant la guerre, expose dans un ouvrage publié récemment (1) la tactique de l'infanterie montée pendant la deuxième partie de la guerre, alors que cette arme avait pris son plein développement :

« A dater de la fin de 1900, le procédé auquel j'ai eu « recours, et toujours avec succès, chaque fois que « l'occasion s'est présentée, était de me porter au galop « sur la position ennemie.....

« La méthode adoptée, lorsqu'on rencontrait l'ennemi « en position, était en gros la suivante : De forts déta- « chements (chacun de 1/8e environ de l'effectif total) « étaient envoyés sur les deux flancs, à un mille et demi « (2,400 mètres), 1/4 de l'effectif était maintenu en « réserve avec l'artillerie, celle-ci bombardait la posi- « tion. Dès qu'elle avait ouvert le feu, le reste des « troupes montées se portait en avant, au galop et en « ordre dispersé ; les détachements de flanc se confor- « maient à ce mouvement.....

« En fait, les Boers ne restaient pas sur leurs posi- « tions, mais prenaient la fuite dès que nous arrivions à « 500 ou 600 yards (350 à 450 mètres) d'eux.

« Si j'avais essayé de les attaquer d'après la vieille « méthode orthodoxe de l'infanterie montée, mettant « pied à terre en arrivant à portée efficace du tir d'in- « fanterie, mes pertes auraient été infiniment supé-

---

« le temps que j'ai passé dans l'Afrique du Sud. » (Déposition du colonel Valentia devant la Commission d'enquête.)

(1) *Some Lessons from the Boer War*, 1903.

« rieures et l'effet matériel et moral incomparablement « moindre.....

« Je ne prétends pas que ce mode d'attaque sera « souvent possible dans les conditions tout à fait diffé- « rentes qui se présenteraient en Europe, mais il a réussi « dans l'Afrique du Sud. »

Il paraît difficile de tirer de là des arguments décisifs en faveur de l'infanterie montée et de son emploi dans les guerres européennes.

(*A suivre.*) (165)

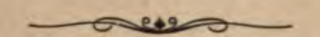
L'EXPLOITATION

DES

CHEMINS DE FER FRANÇAIS PAR LES ALLEMANDS

EN 1870-1871

ET LES SERVICES DE L'ARRIÈRE ACTUELS (1)



IIe PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

L'ORGANISATION ALLEMANDE EN 1870.

Le service des chemins de fer avait une double mission :

1° Assurer les transports de concentration, sur des données arrêtées, dès le temps de paix, par une commission centrale et dont l'exécution était dirigée, à la mobilisation, par la commission exécutive (un membre militaire, un membre civil choisis dans la précédente);

2° Desservir les lignes de communication de l'armée.

De la première partie, passée sous silence par le général Budde, il ne sera pas question.

En ce qui concerne la seconde, tout le service était

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, 1er semestre 1904, p. 431.

basé sur le principe suivant : à chaque armée est attribuée une ligne de communication indépendante.

Les lignes ferrées chargées de desservir l'arrière devaient donc être réparties ainsi qu'il suit :

Chacune des armées d'opérations, représentée par un inspecteur général des étapes, disposait d'une ligne indépendante, venant de l'arrière jusqu'à l'armée ;

La commission exécutive conservait le reste du réseau ferré utilisé, aussi bien à l'intérieur qu'en pays ennemi ; devant suivre le grand quartier général, elle était représentée à Berlin par une délégation.

Dans chaque armée, l'inspecteur général des étapes, outre son état-major et les services des étapes, avait sous ses ordres :

Un directeur des chemins de fer, conseiller technique ;

Une commission mobile de ligne (un membre militaire, un membre technique) ;

Les administrations de chemins de fer ou les commissions d'exploitation dont les réseaux étaient traversés par la ligne de l'armée (trois membres civils) ;

Les commandements mobiles d'étapes et de gares (un officier, plusieurs agents techniques) ;

Une *Abtheilung* (1) de chemins de fer de campagne.

Le fonctionnement du service, qui commençait dès la fin de la période de concentration, était ainsi réglementé :

---

(1) Une *Abtheilung* de chemins de fer de campagne, susceptible de dédoublement, comprenait :

1° Un personnel d'ingénieurs et d'agents supérieurs ;

2° Un nombre indéterminé d'agents ;

3° Une compagnie de pionniers, commandée par des officiers d'infanterie, auxquels était adjoint un lieutenant du corps des ingénieurs. Elle disposait d'un train pour le transport du personnel et du matériel.

« L'ordre d'urgence des transports est adressé par « l'inspecteur général des étapes à la commission « mobile (de l'armée intéressée), qui tracera les marches « en conséquence, en avisera l'inspecteur général, pré- « viendra les commandants d'étapes et de gares (1) et « donnera ses instructions aux administrations de che- « mins de fer ou aux commissions d'exploitation. La « commission de ligne se tiendra en relations avec les « commissions de ligne voisines ou avec la commission « exécutive en ce qui concerne les transports exécutés « sur les lignes de l'arrière, à destination ou en prove- « nance des territoires de corps d'armée.....

« Chaque armée opérant isolément doit avoir une « commission de ligne placée soit au quartier général, « soit en tout autre point propre à faciliter son service. « Cette commission, d'une part, transmet aux adminis- « trations de chemins de fer de son rayon d'action les « réquisitions de l'armée et, d'autre part, dépend de la « commission exécutive, en ce qui concerne la réparti- « tion, le cas échéant, de ces réquisitions entre les « zones d'action des diverses armées voisines. »

Il est à noter que les membres civils des divers organes énumérés précédemment dépendaient toujours, au point de vue technique, du Ministre prussien du commerce. Celui-ci, après les avoir spécialement déta- chés, conservait la haute main sur le fonctionnement même du service.

Cette organisation faisait donc des chemins de fer un service dont l'entretien et le fonctionnement étaient centralisés à Berlin, tandis que l'utilisation effective

---

(1) Les commandants d'étapes et de gares, placés sous les ordres des commissions de ligne, devaient maintenir l'ordre dans les gares, et y assurer le transit des trains mis en circulation.

devait se partager entre plusieurs commandements militaires.

Il n'en fut pas ainsi, parce que, dès le début des opérations, la condition initiale ne fut pas réalisée ; chaque armée ne put pas avoir sa ligne de communication indépendante. D'autre part, la commission exécutive ne se résigna pas à abandonner les chemins de fer au service des étapes et le système n'eut plus, en principe, que deux organes de direction : le grand quartier général et le Ministre.

Celui-ci demeura le propriétaire, choisissant et réglant les moyens d'action dont allait se servir le quartier général. Toutefois, ce dernier ne fut pas le seul usufruitier, car les inspecteurs généraux d'étapes entendirent user, vis-à-vis des lignes ferrées, des droits réglementaires qui ne leur étaient enlevés que de fait par la commission exécutive.

Telle fut l'organisation qui entra en fonctionnement dans les premiers jours du mois d'août 1870.

CHAPITRE II.

INSTALLATION DU SERVICE.

Commissions mobiles de lignes. — Du premier coup, l'armée d'invasion, en pénétrant en Alsace et en Lorraine, s'était assurée de deux lignes de communication ferrées : Sarrebrück—Rémilly et Wissembourg—Nancy.

Les progrès de ces deux lignes vers l'Ouest, l'une de Nancy sur Paris, l'autre par Metz, Sedan, sur Reims et Amiens, résument, comme il a été dit précédemment, la plus grande part du développement utile de l'exploitation allemande en France.

Chacune d'elles fut remise aux mains d'une commission de ligne installée d'abord, l'une à Nancy, puis à

Épernay, le 13 septembre ; l'autre à Sarrebrück, puis à Reims, le 10 janvier, se conformant ainsi aux progrès de l'exploitation.

A la fin du mois de décembre, quand la ligne de Blesme à Orléans fut sur le point d'entrer à son tour en service, une troisième commission fut créée à Chaumont.

Après la suspension des hostilités, Versailles en reçut une quatrième et les trois premières changèrent encore d'emplacement pour répondre aux nouveaux besoins.

Bien loin de suivre les quartiers généraux des diverses armées, ces commissions s'installèrent ainsi dans de très grandes gares, et il semble que c'est de cette raison surtout que soit résulté le choix de leur emplacement. Elles n'ont pas cherché, en effet, à se rapprocher beaucoup du terminus de leurs lignes, car elles n'avaient pas dépassé le front Reims—Chaumont, à l'époque où les opérations se déroulaient autour de Paris même et à l'Ouest de la capitale.

Commissions d'exploitation. — Ainsi qu'il sera dit plus loin, la prise de possession des voies ferrées et le rétablissement de l'exploitation revenaient aux *Abtheilungen* de chemins de fer marchant pour ainsi dire en tête d'étapes. Derrière elles allaient entrer en jeu les commissions d'exploitation, le grand organe d'exécution.

Il y fut procédé de différentes manières.

A Sarrebrück existait une direction royale des chemins de fer prussiens. Le 6 septembre, le Ministre du commerce lui confiait la ligne de Metz, mise en état jusqu'à Peltre. Cette direction entreprit donc de ce côté un simple prolongement de son exploitation antérieure, en puisant dans son personnel et dans son matériel, pour faire face à cette extension.

Du côté de Wissembourg, où la voie conquise se soudait aux chemins de fer du Palatinat bavarois, il n'en

fut pas de même, et la première commission d'exploitation fut créée à Wissembourg le 7 août. Elle s'installa ultérieurement à Strasbourg.

Au fur et à mesure des progrès des armées allemandes de nouvelles commissions sont créées.

Après Sedan, c'est la deuxième, à Nancy, chargée du prolongement sur Paris, puis sur la haute Moselle et la haute Marne. C'est la troisième, installée provisoirement à Reims, sous la direction de l'inspecteur Glaser, puis, après constitution définitive, transférée à Épernay, en relai de la deuxième commission (de Nancy), du 27 septembre au 1er janvier. Le 23 décembre, c'est la quatrième commission, créée à Chaumont pour desservir Orléans et la Loire.

Les emplacements assignés à ces commissions méritent d'être signalés. Ce sont d'abord de grandes gares, possédant : dépôt de machines, garages, halle aux marchandises, emplacements pour abriter le personnel, ce qui va de soi ; mais, en outre, elles sont toutes à l'extrémité *arrière* du réseau qu'elle vont desservir. L'échange de correspondance qui décida du choix de Chaumont, pour la quatrième, est caractéristique.

Le président désigné, en fonctions à Nancy, reçoit d'abord son ordre de service, fixant sa résidence à Chaumont, puis l'avis d'avoir à s'installer plus tard à Montereau, en prévision de l'ouverture probable du trafic, encore interrompu de Nuits à Corbeil, jusqu'à Orléans. Il répond aussitôt en proposant Corbeil, plus indiqué, à son avis, en raison de sa plus grande proximité vers l'Ouest.

Le réponse du Ministre le maintint à Chaumont ; il ira ensuite à Montereau, mais pas plus loin.

La tâche imposée à ces commissions d'exploitation n'allait pas être des plus faciles. L'ordonnance ministérielle qui les créait réunissait trois personnes, rien de

plus. Restait à les pourvoir du personnel, du matériel de toute nature nécessaires à une exploitation régulière.

A lire l'ouvrage du général Budde, il semble que les Allemands s'attendaient à trouver des lignes, sinon toutes garnies, du moins munies d'une certaine quantité de matériel, gardées par une partie des agents qui les desservaient auparavant et auxquels il n'y aurait qu'à donner une direction et une impulsion allemandes. Ce n'était nullement le cas, et la suite le fit bien voir.

Personnel. — Il a déjà été question du vide que constatèrent les Allemands, dans les gares et dans les dépôts de la compagnie de l'Est. Le Ministre prussien dut pourvoir à tous les besoins et il procéda, par prélèvements successifs sur les ressources de toutes les administrations de chemins de fer de l'Allemagne. Le personnel arrivé tout d'abord fut loin d'être parfait, car elles avaient envoyé plutôt leurs moins bons éléments.

Les agents, venus de partout, habitués à des règlements très différents, « ne sont pas à hauteur de leur tâche (1) ».

Le service qui leur est imposé, fatigant, irrégulier surtout, s'oppose à l'établissement de l'ordre, provoque un mécontentement profond.

Du bas en haut de la hiérarchie, l'obéissance fait défaut. Le chef de gare de Toul répond à une remontrance :

« Je me flatte d'avoir acquis, auprès de mon adminis-
« tration, la réputation d'un excellent chef de station, et
« j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, en consé-
« quence, retirer le reproche adressé à la gare de
« Toul.....

---

(1) Rapport de la 3e commission d'exploitation.

« J'ai conscience de n'avoir, en aucune façon, porté « atteinte aux intérêts du service (1). »

Les commissions d'exploitation luttèrent vigoureusement contre le manque de discipline de leurs agents : deux inspecteurs furent même relevés de leurs fonctions.

D'autres difficultés surgirent. Il fallut pourvoir à l'habillement, à la nourriture, aux soins médicaux, au payement des traitements, et faire face aux nombreuses délégations de solde faites par les agents en faveur de leurs familles.

Tous ces besoins n'avaient pas été prévus.

La nourriture fut fournie par le service des étapes, à titre remboursable, à raison d'un quart de thaler par ration.

Le service des étapes refusa de contribuer aux frais d'habillement. Après avoir essayé des envois directs de chaque administration intéressée, le Ministre décida, le 17 septembre, l'allocation d'indemnités d'habillement variant de 90 à 150 thalers.

La visite médicale, passée par les médecins militaires, mit fin aux nombreuses tentatives de rapatriement fondées sur raisons de santé.

La direction de Sarrebrück eut beaucoup moins à souffrir, car, « à peu d'exceptions près, son personnel fut recruté sur l'ensemble de son propre réseau ».

L'indiscipline s'y fit néanmoins sentir, sous l'influence des mêmes causes.

Enfin, les attaques tentées contre les gares et les voies se multiplièrent à tel point qu'il fallut armer les agents, dans les commissions de Nancy et de Chaumont.

---

(1) Adressé à la 2e commission.

Matériel. — Le matériel fit défaut, aussi bien que le personnel.

Le manque de machines fut un des plus grands obstacles auxquels se heurtèrent les Allemands. Au 1er février, ils en avaient 405, en service sur les 4.000 kilomètres conquis, dont 50 françaises, 75 achetées un peu partout, et 280 envoyées d'Allemagne.

L'arrivée de ces dernières ne se fit pas rapidement.

Chaque commission recevait du Ministre son parc de machines, et l'éloignement des deux correspondants permet d'imaginer le temps perdu.

Au 1er octobre, la troisième commission d'exploitation, après avoir fonctionné à Reims pendant tout le mois de septembre, et avoir été constituée officiellement le 11 du même mois, « manquait presque complètement de « machines, et se voyait forcée de retenir celles de la « commission de Nancy, ce qui diminuait d'autant le « rendement de cette dernière (1) ».

C'est le défaut de locomotives qui empêcha d'exploiter la ligne de Nancy à Nanteuil, en septembre, avant la chute de Toul, la section de Crépy à Mitry, en décembre, celles de Creil à Tergnier et à Amiens, au début de janvier. A l'Ouest d'Épernay, la même raison limita l'exploitation à peu près régulière aux sections Épernay-Chelles, Épernay-Sevran par Soissons.

Cette exploitation d'ailleurs, comme il a été dit dans la première partie de cette étude, fut presque toujours au-dessous des prévisions du service.

Le 3 octobre, la deuxième commission ne pouvait mettre en marche que sept trains au lieu des treize exigés par le grand quartier général.

---

(1) Rapport de la commission de ligne de Nancy, 12 octobre. Il est à noter que le 26 septembre les premiers trains venus d'Allemagne étaient parvenus en gare d'Épernay, grâce à la chute de Toul.

Le 17, la troisième commission ne faisait circul... d'Épernay à Lagny, que trois trains seulement, au l... de neuf.

D'autre part, les mécaniciens et chauffeurs souvent improvisés et pris dans la troupe, mettaient promptement les machines hors de service ; entre Amiens et Rouen, dix locomotives sont ainsi immobilisées (1). Ces accidents étaient d'autant plus à regretter, qu'il avait également fallu faire venir d'Allemagne des ouvriers, pour assurer sur place la prompte exécution des réparations.

Par contre, les wagons ne firent pas réellement défaut; un certain nombre, d'ailleurs, furent trouvés en France.

Si l'on excepte les moments où il y eut à faire face à des transports de troupes au cours des opérations, le trafic intérieur fut assez faible pour ne pas nécessiter un nombreux matériel. Pour la plus grande partie, le mouvement venait d'Allemagne, transitait purement et simplement entre les mains des commissions, et ce fut surtout le renvoi des wagons vides en Allemagne qui offrit certaines difficultés, dont il sera question ultérieurement.

Ce stationnement du matériel en France occasionna de nombreuses plaintes, et motiva une conférence des administrations intéressées, qui fut tenue à Mayence, au mois de décembre. Il y fut proposé de doter chaque commission d'exploitation d'un parc de wagons particulier, afin de lui permettre de rembourser, sans perte de temps, les wagons à leur entrée sur son réseau.

Les commissions consultées ne partagèrent pas cette opinion. La direction de Sarrebrück émit l'avis suivant :

« Il s'agit surtout de pousser vers l'avant le flux pro-
« venant d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et de

(1) Rapport du conseiller intime Kinel, 18 janvier.

Belgique, et de faire refluer ensuite le matériel vide. Il ne faut pas penser à faire enlever troupes et vivres par les commissions, surtout avec le trafic irrégulier et le plus souvent imprévu, que nous devons assurer. « Les commissions ne savent pas, en effet, à l'avance, « ce qu'il faut enlever, et quels préparatifs elles doivent « faire ; elles ne peuvent pas davantage trier les wagons « d'après l'ordre de l'enlèvement des objets qu'ils con- « tiennent. Bien plus, la formation ferme de trains de « retour, partant à heures fixes et pour des destinations « précises, chargerait le service beaucoup plus que le « simple écoulement que nous donnons à présent aux « wagons vides. »

La commission de Nancy crut voir dans cette proposition l'obligation possible du déchargement des voitures, à l'entrée et à la sortie de chaque réseau de commission, ce qui était entièrement impraticable.

Cette question des wagons ne reçut aucune solution. Le général Budde estime que, « dans une nouvelle « guerre, leur circulation régulière sera une des tâches « les plus difficiles et les plus importantes qu'auront à « remplir les chemins de fer. On pourra, à la vérité, « amoindrir une bonne partie des difficultés rencon- « trées en 1870, en installant des points de rassemble- « ment (ou dépôts) et des stations de transition, en « constituant des parcs propres à chaque direction mili- « taire de chemins de fer, et en prenant certaines dispo- « sitions techniques spéciales. Il sera toutefois indispen- « sable de pousser vers les stations de rassemblement « et de transition, ainsi qu'au delà, jusqu'au contact de « l'armée, un grand nombre de wagons provenant de « l'intérieur. La promptitude de leur déchargement et « de leur renvoi sera un des premiers facteurs du rende- « ment du réseau ferré ».

Autrement dit, quelques soins que l'on apporte à entretenir un bon courant de matériel, l'intérieur devra

toujours en faire à l'armée une certaine avance, d'autant plus forte que le déchargement sera moins régulier.

Observations. — La constitution même de ces commissions ne correspondait pas aux services qu'elles devaient assurer.

Le règlement allemand les assimilait à des compagnies de chemins de fer au petit pied, vis-à-vis desquelles il désirait n'avoir qu'à formuler des exigences. Or, de ces compagnies, elles n'avaient absolument rien : ni le personnel, ni le matériel, ni l'unité de service et d'habitudes, ni la discipline.

Pour pouvoir remplir leur mission, il leur fallait être en pleine vigueur, et elles ne possédaient encore aucune existence propre, plusieurs jours après l'ordonnance qui les mettait au monde.

Lenteur de constitution, d'entrée en fonctions, difficultés multiples d'organiser le service, tels sont les principaux défauts que fait ressortir l'exposé qui précède. Nous verrons plus loin qu'il en fut de même en ce qui concerne le rendement obtenu.

L'exemple même de la direction de Sarrebrück, où la solution adoptée était heureusement choisie, prouve combien le désarroi des commissions se répercutait sur les lignes voisines.

Il est bien évident que l'organe principal d'exécution, qui, en 1870, s'appelait la commission d'exploitation, doit pouvoir entrer en jeu, avec tous ses moyens, dès qu'on en a besoin. Il doit donc être préparé en temps utile, d'où la nécessité de le mobiliser à l'avance, et non pas seulement le jour où il devient indispensable.

En second lieu, cette mobilisation, pour réussir, doit être préparée, et dans tous ses détails, dès le temps de paix, pour qu'on ne voie pas se reproduire les difficultés d'habillement, d'entretien, etc... Si l'on veut en outre

que l'organe ainsi créé vive dans les meilleures conditions, il sera utile de le composer d'hommes ayant l'habitude de travailler ensemble, qui se connaissent, et parmi lesquels la discipline existe déjà.

Enfin, dans quels rapports doit-il se trouver vis-à-vis du commandement, de l'armée, à côté desquels et pour qui il fonctionne? C'est ce qui sera exposé par la suite.

Néanmoins, il demeure déjà établi que, chargé d'exécuter l'exploitation, il aurait dû être préparé dès le temps de paix, formé autant que possible par les agents de la même administration de chemins de fer, et, en outre, posséder son matériel-machines, ses rechanges, une partie même de ses ouvriers.

CHAPITRE III.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE.

Ouverture de l'exploitation. — Comme on le sait déjà, il y eut beaucoup à faire pour remettre le réseau français en état. Notons en passant les réflexions suivantes de l'auteur :

« L'expérience acquise montre qu'un des devoirs « essentiels de la cavalerie d'exploration sera, en « pareilles circonstances, d'intervenir en temps utile « pour empêcher les troupes ennemies en retraite ou les « habitants de détruire les ouvrages d'art.

« En outre, la destruction ultérieure des voies ferrées « ne pourra être ordonnée que par le commandant « supérieur,..... c'est-à-dire par une autorité qui, « d'après le but et le cours des opérations, peut être « juge de la valeur et de l'utilité des fractions du « réseau, soit pour ses propres troupes, soit pour « l'ennemi. »

Abtheilungen (1) *de chemins de fer de campagne.* — Ces travaux, dont le détail technique sera passé sous silence, revenaient aux *Abtheilungen* de chemins de fer de campagne.

Six de ces unités, dont une bavaroise, existaient au début de la guerre, et étaient réparties entre les diverses armées et le grand quartier général. Une septième fut créée, au mois d'octobre, pour suivre le XIVe corps.

Les circonstances firent promptement disparaître la répartition effectuée, et les *Abtheilungen*, envoyées là où leurs services étaient nécessaires, restèrent à la disposition exclusive du grand quartier général.

D'après le règlement en vigueur, elles devaient, non seulement remettre la voie en état, mais encore l'exploiter, en attendant que le Ministre du commerce l'eût affectée à une commission d'exploitation.

Effectivement, elles eurent toutes à faire œuvre d'exploitation, notamment :

Les 1re et 4e, de Sarrebrück à Rémilly, jusqu'au 6 septembre ;

La 2e, de Winden à Nancy, jusqu'au 28 août ;

La 3e, au moyen de chevaux, entre Écrouves et Épernay, au mois de septembre ;

La 4e, sur l'extrémité des tronçons successifs de la ligne de Blesme à Troyes, en octobre, novembre et décembre ;

La 5e enfin, qui exploita constamment le tronçon rattachant le XIVe corps à Nancy, par Charmes d'abord, Épinal ensuite, et enfin la ligne de la Saône.

---

(1) Quoique l'équivalent de ce terme soit en français les mots : « groupe, section », il n'en a pas été fait usage, pour ne pas amener de confusion avec la Section de chemins de fer de campagne, réglementaire en France. Cet organe n'a aucune analogie avec ce qu'était l'*Abtheilung*.

Cette exploitation se soudait, tant bien que mal, à celle des commissions d'exploitation.

D'abord les deux services ne relevaient pas des mêmes autorités.

Or, il arrivait fréquemment que les *Abtheilungen* avaient encore des travailleurs sur des lignes exploitées par les commissions ; il en résultait de nombreux frottements.

Enfin, le nombre des *Abtheilungen* fut insuffisant, malgré un renfort de dix compagnies de pionniers. C'est que les travaux étaient ouverts à la fois dans les directions d'Épinal, de Paris, de Chaumont, de Soissons à Chantilly, de Metz à Mézières. Sur la ligne de la haute Alsace, malgré la chute de Strasbourg, le 27 septembre, la locomotive n'arrivait à Mulhouse que le 28 novembre, « faute de troupes de chemins de fer ». De ce côté, ainsi que le cas se présenta à plusieurs reprises, la tâche était retombée sur une commission d'exploitation.

« Pendant toute la campagne, écrit le général Budde, « les plus grandes difficultés résultèrent du défaut de « troupes de chemins de fer. Il n'existait pas de troupes, « pas d'organismes formés en temps de paix, et destinés « aux services des chemins de fer. Les commissions « d'exploitation, les *Abtheilungen* furent créées à la « mobilisation, ou pendant le cours de la campagne.

« En outre, les *Abtheilungen*, c'est-à-dire les troupes « de construction, dépendaient du commandement, « tandis que les commissions et leurs subdivisions « étaient subordonnées, non pas à l'armée, mais bien au « Ministre prussien du commerce, à Berlin, qui en assu- « rait la direction effective. Et précisément l'expérience « de la guerre nous prouve à quel point la construction « et l'exploitation sont intimement liées l'une à l'autre, « combien il est nécessaire que toutes deux travaillent « de concert, s'entr'aident et se complètent mutuelle- « ment. Il en résulte que le rétablissement de la voie et

« son exploitation doivent absolument être soumis à une « direction militaire, unique. »

La suite montrera avec plus de précision encore la nécessité de l'unité de direction. Déjà on a pu remarquer la bizarrerie de ce fait : le Ministre juge du moment où une commission doit succéder à une *Abtheilung*, près du théâtre d'opérations.

***

Exploitation. — Après la mise en train, effectuée par les *Abtheilungen*, tout le service revenait aux commissions d'exploitation, qui, rattachées aux lignes de l'intérieur, avaient à conduire le trafic, de leurs gares frontières jusqu'aux gares de débarquement, ou jusqu'à la jonction avec l'*Abtheilung* tête d'étapes, suivant le cas.

Il suffit donc, pour se rendre compte des difficultés de l'exploitation en temps de guerre, d'étudier la vie journalière des commissions d'exploitation, d'examiner les ordres qui leur sont parvenus, les mesures prises pour y obéir, et enfin les circonstances au milieu desquelles elles durent se mouvoir.

Action du commandement. — Les commissions d'exploitation dépendaient à la fois du Ministère du commerce, directement, et du grand quartier général, par l'intermédiaire des commissions de ligne.

« Mais d'autre part, comme elles devaient tirer le « meilleur parti possible des voies ferrées, d'après les « instructions de l'inspecteur général des étapes, elles « lui étaient également subordonnées. Aussi, l'intendant « général de l'armée, les gouverneurs généraux, les « commissaires civils, etc....., entrant tous en contact « avec les chemins de fer pour l'accomplissement de

« leurs propres devoirs, s'adressèrent-ils, ainsi que « beaucoup d'autres autorités, sous prétexte de service, « aux commissions d'exploitation, et même aux chefs de « gare. »

Les commissions d'exploitation furent donc tiraillées en tous sens, et pendant toute la durée de la campagne.

Elles opposèrent une résistance opiniâtre, tantôt recourant au Ministre, tantôt s'abritant derrière les commissions de ligne.

Ainsi, les commissaires civils placés près des gouvernements généraux, en Alsace et en Lorraine, voulurent exercer sur les chemins de fer, non seulement une surveillance générale, mais même une action directe. Le Ministre les avisa qu'ils « devaient se borner à s'oc- « cuper du mouvement du public, tandis que lui-même « se réservait la haute direction, et même les disposi- « tions prises pour le service de l'armée, dans la mesure « où les autorités civiles ont à y participer ».

Vers la fin de la campagne, la commission d'exploitation de Reims, importunée par le gouvernement général placé dans la même ville, lui écrit, le 10 janvier :

« Dans ces derniers temps et à plusieurs reprises, le « gouvernement général nous a fait parvenir directe- « ment des ordres de transport. Plusieurs de ceux-ci « devaient même être exécutés sur des lignes qui « n'étaient pas de notre ressort, ou pour lesquelles nous « n'avions encore reçu ni personnel, ni matériel.

« Quelque bonne volonté que nous ayons apportée..., « nous croyons devoir demander s'il ne serait pas préfé- « rable qu'à l'avenir, le commandement s'adressât aux « commissions de ligne, car c'est à ces autorités que « revient la direction de tous les transports militaires « sur nos lignes, dans les limites tracées par les instruc- « tions du grand quartier général. Autrement, il peut « fréquemment arriver que les ordres donnés par le

« gouvernement général soient en désaccord avec ceux « des commissions de ligne, ce qui nous amène à « négliger les uns ou les autres. »

Pendant la période du 26 octobre au 11 novembre, où s'exécutèrent, comme il a été dit dans la première partie, les transports du 2e corps et d'une partie du 1er corps, après la chute de Metz, la commission de Nancy, en face de difficultés de toute sorte, reçoit brusquement une réquisition de la IIe armée. Plusieurs trains spéciaux doivent être formés, à Pont-à-Mousson, pour y enlever les officiers français et leurs bagages. Or cette même gare, affectée seule aux départs des corps d'armée transportés, permettait à peine le chargement de quatre trains par jour, et ceux-ci eux-mêmes n'étaient constitués qu'à grand'peine.

Préparés pour Nanteuil, ils filèrent sur l'Allemagne, et les transports de troupes en furent d'autant retardés.

Théâtre d'opérations du Nord. — On lit, dans le rapport d'un inspecteur, daté du 12 janvier et adressé à la commission de Reims :

« J'ai l'honneur de demander à la commission de « vouloir bien me donner des instructions précises, sur « la manière dont je dois me comporter vis-à-vis des « courriers royaux, des généraux, des inspecteurs géné- « raux des étapes.

« Aussi bien d'Amiens que de Gonesse me sont par- « venues, ces temps derniers, de nombreuses réquisi- « tions auxquelles j'ai constamment refusé de donner « suite, par suite du défaut d'instructions et de la pénurie « de machines. »

Le lendemain 13 janvier, c'est la commission d'exploitation elle-même, qui écrit à Versailles :

« D'après un compte rendu de....., il y a en ce « moment neuf machines allemandes retenues à Amiens, « sans qu'aucun avis nous ait été adressé. Dans [illegible] de

« pareilles conditions, nous déclinons toute responsabi-
« lité. »

De ce côté, l'armée avait reçu la disposition des lignes aboutissant à Amiens, et, n'étant pas servie comme elle désirait par les chemins de fer, elle se servait elle-même, d'où répercussion sur les transports, en cours, de la 14e division et du parc de siège de Verdun.

En dehors des échelons les plus élevés du commandement, un grand nombre d'officiers chargés d'un commandement territorial, ou simplement chefs d'un détachement embarqué, disposaient des chemins de fer. Un colonel, chef de détachement à Boulzicourt, ordonnait, le 10 novembre, d'embarquer immédiatement les blessés qui se présenteraient à la gare, quelques mouvements qu'il y eût à ce moment. Il en rendait personnellement responsable, et sous la menace de punitions les plus sévères, l'inspecteur d'exploitation.

A l'occasion des transports du 2e corps, de Metz sur Paris, « le commandant d'un bataillon, qui devait passer
« la nuit à Épernay, refusait de laisser continuer la
« marche dans l'obscurité. Cet officier supérieur avait
« compris, d'après les instructions reçues de ses chefs,
« qu'il devait arrêter le train à 6 heures..... J'ajoute
« que souvent les chefs de détachements requièrent des
« vivres auprès du service des étapes, dans des stations
« où l'arrêt prévu est insuffisant (1) ».

L'organisation des commandements mixtes d'étapes et de gares amenait des conflits journaliers entre les agents des deux services des étapes et des chemins de fer. Les officiers chargés de ces commandements dépassaient fréquemment la limite des attributions de police qui leur étaient dévolues.

Ils s'occupaient de l'organisation des transports, agis-

---

(1) Rapport daté de Châlons, le 31 octobre.

saient à l'encontre des ordres donnés par les commissions de ligne, surtout en ce qui concernait les évacuations de blessés.

Ces derniers étaient souvent chargés dans des trains revenant à vide, en dehors des dispositions arrêtées par les agents des chemins de fer.

Enfin, les petits abus de toutes sortes, additionnés au cours des trajets, ne manquèrent pas, tels que permis de libre parcours, chargement de bagages personnels pour l'arrière, et par suite encombrement des wagons vides sur lesquels comptait l'exploitation pour former de nouveaux trains ou rembourser les wagons. En outre, « malgré les plus pressantes observations des agents, il « arrive souvent que le service des étapes retient les « trains, à l'encontre des ordres formels des commissions « de ligne......, qu'il utilise les machines de manœuvre « pour des destinations autres que celles fixées par les « mêmes commissions (1) ».

Les commissions d'exploitation, d'autre part, ne voyaient pas toujours juste, et bien souvent elles eurent une tendance à sacrifier à la régularité de leur service les intérêts généraux de l'armée.

Ainsi, le général de Sperling, partant de Versailles au mois de janvier pour prendre les fonctions de chef d'état-major de la Ire armée, était porteur d'un ordre lui permettant de requérir son transport immédiat sur Amiens. Arrivé à Chantilly, il eut la plus grande peine à continuer par train spécial, à défaut de trains réguliers. L'inspecteur, présent, se refusait à donner la seule machine disponible destinée au train-poste du lendemain. La commission ne craignit pas d'adresser à ce sujet une réclamation, qui ne fut pas admise, d'ailleurs.

Dans un autre cas semblable, la IIe armée avait

(1) Commission d'Épernay, 26 octobre.

demandé à un chef de gare la formation urgente d'un train spécial, qui fut effectivement mis en marche. La commission, dans le réseau de laquelle le fait s'était produit, reprocha vivement à son agent de ne pas lui avoir soumis la demande.

La commission d'Épernay fit montre d'un esprit d'indépendance vis-à-vis de celle de Nancy, lui laissant nettement entendre qu'elle n'avait pas d'ordre à donner, mais bien le droit seul « d'exprimer des désirs ». Le maître n'était-il pas, en effet, le Ministre du commerce et l'autorité militaire pouvait-elle prétendre aller au delà de l'usage des trains mis à sa disposition?

Bien plus, à propos d'une controverse assez sérieuse avec la commission de Nancy, elle écrivait à Versailles:

« Nous nous plaignons de ce que le capitaine E...
« (membre de la commission de ligne)..... émette à titre
« personnel des exigences que la commission seule à le
« droit de formuler, si tant est qu'elles soient accep-
« tables dans le cas présent. Car si chacun des membres
« de cette dernière doit se borner, d'après le para-
« graphe 22 du règlement sur les transports militaires, à
« diriger ce qui est de son ressort propre, il ne le peut
« néanmoins qu'à titre de membre de cette commission,
« ce qui l'oblige à correspondre sous le timbre de celle-ci
« et non pas en son nom particulier (1). »

Ce rapport fait mention d'une difficulté très sérieuse et inhérente à la formation mixte des commissions où deux éléments absoluments distincts, le militaire et l'ingénieur, doivent fonctionner de pair. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que le défaut d'entente ne peut que nuire à l'intérêt général du service et que la situation militaire, d'autre part, peut ne pas être comprise, malgré tout son désir de bien faire, par l'ingénieur.

---

(1) 8 décembre.

est ce que fait ressor...
essée par l'inspection générale de l...

Chantilly, 18 janvier 1871.

« On est en droit d'exiger d'un inspecteur de l'exploi-
« tation en service sur le théâtre des opérations qu'il
« comprenne à quel titre l'emploi des chemins de fer
« importe à la stratégie moderne, et combien il est
« nécessaire que ceux-ci soient mis à l'entière disposi-
« tion du commandement.....

« Il est possible que l'exploitation en souffre, mais
« quand il y a danger, toutes considérations accessoires
« doivent disparaître. »

Un rapport au Ministre du commerce se plaignait (1)
« de ce que la plus grande partie des autorités militaires
« et des commandants de troupes n'avaient pas de
« notions suffisantes, ni sur le service des chemins de
« fer, ni sur la situation des commissions instituées par
« Son Excellence ».

Le général Budde reconnait qu'il y avait là une grande part de vérité.

Tous les officiers qui ont été en contact avec le service des chemins de fer ont voulu s'en servir comme d'un auxiliaire mis à leur disposition, en se faisant eux-mêmes, et peut-être de très bonne foi, juges de l'urgence. Ne connaissant pas les obligations imposées aux chemins de fer, ni le mécanisme du fonctionnement de ceux-ci, ils ne faisaient souvent qu'augmenter les difficultés présentes en cherchant, de leur propre initiative, à les surmonter.

Ce n'était d'ailleurs pas une nouveauté, si l'on e...

---

(1) Commission d'Épernay, 30 décembre.

croit un rapport de la commission d'Épernay, du 15 janvier.

« Les mêmes faits se sont produits en 1866, mais la « situation faite au service des transports avait changé « du tout au tout, après l'avis publié et affiché dans « toutes les gares, par ordre du général de Falkens- « tein :

« Tout officier ou militaire qui se mêlera des chemins « de fer ou donnera un ordre direct à leurs agents sera « traduit devant un conseil de guerre. »

Le général Budde conclut :

« Un grand nombre de ces frottements seront évités « par la nouvelle organisation des services des chemins « de fer et des étapes dans laquelle on a mis à profit « l'expérience de 1870. Mais les intérêts particuliers des « diverses personnes qui voudront utiliser le chemin de « fer demeureront entiers.

« Les divers organes d'exploitation seront donc encore « exposés à des prétentions soit injustifiées, soit présen- « tées sous divers prétextes de service, lesquelles don- « neront lieu à bien des accrocs et à bien des ralentisse- « ments.

« Il est donc du plus haut intérêt, pour l'armée elle- « même, que les règlements des étapes et des chemins « de fer soient mieux connus à l'avenir des diverses « autorités militaires et techniques, surtout en ce qui « concerne les droits de chaque organe, ce qui n'a pas « été le cas en 1870-1871. »

Quoi qu'il en soit de la manière dont doit s'exercer la direction de l'exploitation, il est suffisamment démontré par ce qui précède que, de la part du commandement, elle doit être *unique*. Les plaintes des commissions d'exploitation désignent nettement la commission de ligne comme le *seul intermédiaire du grand quartier général*. On verra plus loin que ce dernier doit être *seul à exercer cette direction*.

Tracé des trains. — Les commissions d'exploitation se proposèrent constamment, dès la prise de possession d'une ligne, d'y établir un service régulier ; habitués à un service commercial, les agents qui les dirigeaient et les servaient, avaient surtout cette régularité en vue. Aussi les commissions se « concertaient-elles entre « elles et avec les administrations allemandes voisines, « d'accord avec les commissions de ligne, pour l'établis- « sement d'un horaire journalier ».

Cet horaire, conçu sous la forme commerciale habituelle des graphiques, était soumis à l'approbation du Ministre du commerce, à Berlin.

Le procédé était long, par suite des échanges de correspondance nécessaires ; mais il est vrai qu'on s'ingénia à porter remède à cet inconvénient.

Ainsi, à Chaumont, les commissions de ligne et d'exploitation résidaient dans le même bâtiment. Bien mieux encore, le membre technique de la première commission faisait également partie de la seconde.

A plusieurs reprises, les commissions d'exploitation et les commissions de ligne se réunirent en conférence, par exemple au mois de janvier, pour établir le graphique qui entra en vigueur le 6 février.

Mais on ne pouvait éviter la correspondance avec Berlin, car c'était du Ministre seul que venaient les moyens d'exécution, et il était impossible de ne pas lui soumettre le détail du service.

On s'imagine aisément quel à-propos pouvaient souvent représenter, en arrivant de Berlin, des réponses destinées à des questions venues du théâtre des opérations.

A chaque transport de troupes, notamment, les commissions d'exploitation furent obligées de faire l'impo- sible pour trouver le matériel nécessaire. Pour le tra- port du 2e corps, parti de Metz, les wagons deman- par la commission de ligne n'arrivèrent à Nancy qu'a- l'achèvement du transport.

Quand l'état-major voulut constituer des trains de réserve mis à la disposition de la Ire armée, au mois de janvier, le Ministre, à qui on les avait demandés, le 16 décembre, répondit, le 23, en autorisant la réunion de deux trains formés avec du matériel français. Le grand quartier général, dès le 20, avait déjà ordonné de rassembler tout ce qui était disponible.

« La conduite du service par le Ministre, dit le « général Budde, la nécessité de recourir à son appro- « bation pour toutes les questions d'organisation, la « répartition du réseau en inspections, l'attribution à « celles-ci des divers agents, les rapports à fournir sur « les retards et sur le stationnement de nuit des trains, « accablèrent les commissions d'exploitation d'une « somme énorme de travail, sans aucun profit pour le « service. Car l'éloignement, à lui seul, empêchait le « Ministre de pouvoir tout conduire dans le détail. « C'était le rôle des commissions de ligne. »

Pour en revenir aux graphiques, « il résulte de tous « les faits connus qu'aucune des quatre commissions n'a « pu réussir à les suivre régulièrement. Grâce aux « modifications constantes apportées par les événements « à de courts intervalles, et par les divers obstacles qui « s'opposèrent à l'exploitation, cette dernière fut cons- « tamment irrégulière sur le réseau français, pendant « toute la durée de la guerre ».

Sans vouloir discuter, au point de vue technique, s'il est opportun d'exploiter par graphiques, ou par tout autre procédé, il est bon de faire quelques remarques à ce sujet :

D'abord, il est difficile d'établir des graphiques pour des voies conquises, sur lesquelles on ne possède qu'un petit nombre des renseignements exacts nécessaires pour leur établissement.

A plusieurs reprises, en effet, l'ouvrage allemand nous rapporte des doléances des commissions, qui n'ont

rien trouvé dans les gares, ni renseignements sur le nivellement, sur les alimentations, pas même un livret des trains.

Ensuite, il surviendra toujours des événements de toute nature, qui ralentiront le trafic, qui le dérégleront, en campagne. Il est donc de la plus haute importance de s'y préparer pour pouvoir atteindre, par d'autres procédés, le degré de régularité nécessaire, et même indispensable, quand il s'agit de chemins de fer.

(*A suivre.*) (173)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

Création d'une École d'application de cavalerie. — Une École d'application de cavalerie vient d'être créée à *Netheravon House* (*camp de Salisbury Plain*). Cette École a pour but de perfectionner l'instruction des officiers (et ultérieurement des sous-officiers) des régiments de cavalerie, et en premier lieu de les initier aux meilleures méthodes de dressage des hommes et des chevaux. La part faite à l'enseignement théorique et pratique des devoirs de l'officier de cavalerie dépendra du temps qui restera libre.

Le programme des cours est le suivant :

1° Équitation, dressage et entraînement des chevaux ;

2° Soins à donner aux chevaux, à l'écurie, au camp, à bord des navires, en chemin de fer. Ferrure. Traitement des maladies simples. Principes d'ajustage du harnachement;

3° Instruction pratique de l'escadron à cheval;

4° Exercices tactiques; rédaction des ordres et rapports; transmission des renseignements;

5° Reconnaissances et service d'exploration;

6° Maniement des armes;

7° Travaux du génie incombant à la cavalerie (passage de cours d'eau, destructions rapides, etc.);

8° Stratégie, tactique et histoire militaire (en ce qui concerne spécialement les opérations de cavalerie).

Le cadre de l'École comprendra provisoirement :

1 officier supérieur, commandant;
2 officiers instructeurs;
2 officiers remplissant les fonctions d'adjudant et de quartier-maître;
1 sergent-major;
1 sergent quartier-maître;
2 secrétaires (dont 1 sergent);
2 sergents;
2 caporaux;
2 trompettes ;
55 anciens soldats (maréchaux ferrants, sellier, palefreniers, ordonnances, etc.).

La première série d'officiers appelée à suivre les cours de cette École, dont la durée est fixée à six mois, devra y être rendue le 1er août prochain. Elle comprendra :

a) Pour les régiments de cavalerie stationnés dans la métropole ou à l'extérieur (non compris les Indes), un officier par régiment.

b) Dans huit régiments désignés spécialement, également un officier par régiment.

Ces officiers, d'un grade inférieur à celui de capitaine, et ayant au moins trois ans de service, devront être célibataires, bien constitués au point de vue physique, bons cavaliers, bien notés comme officiers de troupe, habitués à la lecture de la carte et à l'exécution des croquis à main levée.

Les années suivantes l'on n'admettra que des officiers ayant passé avec succès l'examen d'aptitude pour le grade de capitaine.

AUTRICHE-HONGRIE.

MODIFICATIONS A L'ÉQUIPEMENT DU FANTASSIN. — Le chargement du fantassin austro-hongrois en tenue de campagne pèse, y compris l'habillement et l'équipement, de 28 à 29 kilogrammes, et cependant l'homme ne porte sur lui que 100 cartouches.

Depuis longtemps l'autorité militaire se préoccupe d'augmenter le nombre de celles-ci et en même temps d'alléger le paquetage, dont la lourdeur tient en partie à la multiplicité des objets d'équipement et à la grossièreté des matières employées pour leur fabrication. Outre son havresac en peau de veau, le soldat porte en effet un sac et deux poches à cartouches en cuir, un sac à pain en toile à voile.

Divers modèles d'effets d'équipement en aluminium, en toile cartonnée, etc., ont été mis en essai, mais aucun n'a été adopté officiellement jusqu'ici. D'ailleurs, la réfection de tout l'équipement entraînerait des dépenses considérables devant lesquelles on a reculé pour s'arrêter à une solution plus modeste.

Un ordre ministériel vient de prescrire la mise en essai des modifications suivantes :

Le nombre des cartouches du sac est porté de 100 à 120 ; en revanche, le paquetage est allégé par quelques réductions opérées dans les vivres du sac et le petit équipement.

Jusqu'ici, ces vivres, répartis entre le havresac, le sac à pain et le sac à cartouches, comprenaient les vivres du jour (pain frais) et trois jours de vivres de réserve complets. Désormais une partie de ces derniers sera portée sur les voitures à vivres qui font partie du train régimentaire. L'instruction ministérielle ne réglemente pas formellement la nouvelle

composition des vivres du sac, attendant sans doute le résultat des expériences entreprises dans les corps de troupe; mais ils ne devront comprendre que le strict nécessaire. L'économie de poids réalisée devra atteindre 1500 grammes et la répartition des vivres être telle que la distribution et la préparation des aliments se fassent sans complication ni retard inutile.

En même temps, les guêtres et la ceinture de flanelle sont retirées du paquetage : les premières seront portées par l'homme ou, dans la bonne saison, laissées à la caserne; la ceinture, lorsque le soldat ne l'aura pas sur lui, sera placée au train régimentaire. En outre, les ustensiles de propreté sont réduits : au lieu de donner un jeu complet de brosses à chaque soldat, on répartit les hommes en groupes de quatre, qui portent chacun une partie des objets nécessaires à l'ensemble. Enfin, les chefs de corps sont autorisés, lorsque les circonstances le permettent, à faire retirer du paquetage et transporter sur les voitures les toiles de tentes.

Ces modifications, qui procurent au soldat un allégement total de 1570 grammes (défalcation faite de l'augmentation de poids résultant du transport d'un plus grand nombre de cartouches), permettent en outre de retirer du sac à cartouches les vivres (conserves) qu'il contenait et qui rendaient fort incommode l'extraction des cartouches. Désormais le sac à cartouches ne contiendra que des munitions. En outre, le sac à pain, sorte de musette à deux compartiments, où étaient entassés pain, brosses et petits vivres et qui, ballottant au côté de l'homme, gênait considérablement ses mouvements, pourra sans doute être allégé aussi de quelques objets, ce qui, en diminuant son volume, contribuera à donner plus d'aisance au soldat.

BELGIQUE.

Règlement sur les services de l'arrière. — Le Journal Militaire Officiel belge vient de publier un règlement sur le service de l'arrière, dont les principales dispositions peuvent se résumer ainsi :

Généralités. — Le service de l'arrière a pour objet d'assurer la continuité des relations et des échanges entre l'armée de campagne et la base d'approvisionnement.

La base d'approvisionnement est constituée dans la région d'Anvers. Elle comprend les dépôts des corps et les magasins de l'artillerie, du service de l'intendance, du service de santé, etc.

Il est organisé une ou plusieurs *gares de rassemblement* par lesquelles passent en principe les envois de la base à destination des troupes de campagne et inversement.

Les stations où s'arrêtent les trains destinés aux divisions s'appellent *stations divisionnaires.*

Quand l'armée aura quitté sa position de concentration, le commandant en chef désignera, s'il y a lieu, entre la gare de rassemblement et les stations divisionnaires une gare intermédiaire dite *gare des services de l'arrière,* sur laquelle on dirigera les trains divisionnaires.

La station divisionnaire est pour chaque division le lieu ordinaire de distribution des approvisionnements de l'armée et le point de rassemblement normal pour les évacuations.

Des débarquements ou embarquements partiels peuvent se faire en d'autres points.

Fonctionnement d'ensemble des services. — La responsabilité du fonctionnement d'ensemble des services incombe à un officier supérieur qui porte le titre de *directeur général des services de l'arrière.*

Les transports sont dirigés par le directeur des chemins de fer, sous l'autorité du directeur général.

Attributions du directeur général des services de l'arrière. — Le directeur général exerce son autorité sur toutes les troupes et sur tous les services qui ressortissent à la direction générale.

Il est assisté d'un état-major comprenant un officier supérieur, chef d'état-major, et des adjoints.

Il prend toutes les mesures pour assurer la sécurité de la défense de la zone de l'armée, assure les liaisons des services de la zone de l'armée avec ceux des divisions et reçoit du chef d'état-major général l'indication des emplacements successifs des stations divisionnaires.

Directeurs et chefs de service. — Le directeur général des services de l'arrière a sous ses ordres : le directeur du service de l'artillerie, le directeur du service du génie, le directeur des services administratifs, le directeur du service de santé, le directeur du service vétérinaire, le directeur des chemins de fer, le chef du service des postes, le chef de service du personnel civil des télégraphes, l'auditeur du grand quartier général, le prévôt du service de l'arrière, le vaguemestre de l'arrière, le chef du service de l'aumônerie.

En temps de guerre, les voies de communication continuent à être entretenues par les administrations auxquelles ce devoir incombe en temps de paix. Le directeur du génie n'intervient que pour la détermination et, s'il le faut, pour l'exécution des travaux de construction ou de destruction imposés par les nécessités militaires. Dans ce but, il peut recourir au personnel des ponts et chaussées. Lorsqu'il se voit obligé de faire appel au personnel et au matériel technique militaires, il s'efforce de les remplacer le plus tôt possible par des éléments civils.

La compagnie de chemin de fer est spécialement chargée des travaux se rapportant à la construction, à la réparation, à la destruction et, s'il y a lieu, à l'exploitation des voies ferrées situées dans le voisinage immédiat de l'ennemi.

Le chef de service du personnel civil des télégraphes assure le service télégraphique et téléphonique du réseau permanent à l'armée et maintient les relations électriques de celle-ci avec l'intérieur du pays.

Il agit de concert avec le commandant de la compagnie des télégraphistes de campagne, qui est spécialement chargée de la construction, de l'exploitation et du relèvement des lignes télégraphiques et téléphoniques militaires.

En principe, les communications électriques dans la zone de l'arrière doivent être entretenues exclusivement par l'élément civil. Le chef de service du personnel civil des télégraphes dispose à cet effet du personnel et du matériel de l'État et des sociétés.

Commandements de gare. — A chaque gare divisionnaire, il y a un commandement de gare placé sous l'autorité directe du directeur général.

Des commandements de gare sont également installés à la gare de rassemblement, éventuellement à la gare des services de l'arrière, aux gares desservant le service de l'intendance, le service de santé, le service de l'artillerie et du génie.

Enfin, des commandements de gare peuvent être également installés sur le parcours des voies d'évacuation des malades et blessés.

Organisation de la base d'approvisionnement. — Dans les gares à proximité des établissements de l'intendance, de l'artillerie, du génie et du service de santé sont organisés des *parcs sur rails.*

Dans la gare du service de l'intendance, le parc sur rails comprend toujours, pour les besoins journaliers, un jour de vivres pour l'effectif de chacune des divisions et des divisions de cavalerie et, pour les besoins exceptionnels, un jour de vivres de réserve.

Dans la gare du service de santé, le parc sur rails comprend :

1° Pour les besoins journaliers, des wagons-hôpitaux destinés à à assurer le ravitaillement des services hospitaliers ainsi que l'évacuation des malades et des blessés;

2° Pour les besoins exceptionnels, des trains spéciaux d'évacuation pour assurer, après un combat, le transport des blessés.

Organisation des transports par voies ferrées. — Sur l'ordre du directeur général, le directeur des chemins de fer fait avancer les trains soit pour ravitailler les divisions, soit simplement pour les rapprocher de l'armée en vue de ce ravitaillement en les amenant à la gare des

services de l'arrière ou dans d'autres gares où ils forment alors en-cas mobiles.

Les trains divisionnaires organisés d'une façon permanente amènent journellement à chaque division les vivres et le matériel répondant aux besoins quotidiens des troupes.

Un *train spécial* passe chaque jour par les gares de l'intendance, de l'artillerie, du génie et du service de santé pour prendre les envois de ces services.

Des *trains de cabotage* ou des trains publics passent chaque jour par les dépôts des corps des services et transportent leurs envois jusqu'à la gare de rassemblement ou directement à la gare des services de l'arrière.

Les trains divisionnaires forment de véritables *magasins mobiles* où fonctionnent les différents services sous la direction des délégués de ces services.

Les trains divisionnaires doivent arriver à destination de façon à ravitailler à temps les équipages divisionnaires le jour de l'arrivée ou le lendemain de grand matin.

Organisation des transports par les routes ordinaires et par eau. — Lorsque les divisions sont trop éloignées des stations désignées pour les desservir pour que les équipages divisionnaires puissent les atteindre, les apports de l'arrière sont transportés jusque près des lieux de stationnement des troupes au moyen de convois de ravitaillement organisés par le directeur général.

Les points où doit s'établir le contact de ces convois avec les équipages divisionnaires sont indiqués par le commandant en chef.

Lorsqu'il est avantageux d'utiliser les transports par eau, le directeur général organise ces transports avec le concours de ses chefs de service et des fonctionnaires de l'administration des eaux et forêts.

EMPIRE ALLEMAND.

Mutations dans le haut commandement. — Par ordres du Cabinet en date des 24 avril et 1er mai 1904, le général de l'infanterie von Lindequist a été relevé du commandement du XVIIIe corps d'armée et nommé inspecteur général titulaire de la 3e inspection d'armée, à Hanovre, en remplacement du comte von Waldersee, décédé.

Le général-lieutenant Linde, commandant de la 4e division, a été nommé au commandement du XIe corps d'armée, en remplacement du colonel général von Wittich, admis à la pension de retraite sur sa demande, et classé « à la disposition ».

Le général-lieutenant von Eichhorn, commandant de la 9e division, a été nommé au commandement du XVIIIe corps d'armée.

Les généraux-lieutenants von Woyrsch et von Bock und Polach, chargés respectivement du commandement des VIe et IXe corps d'armée, ont été nommés commandants de ces corps d'armée.

Les généraux von Lindequist et von Wittich ont été en outre maintenus dans leur emploi d'adjudant général de l'Empereur.

Par décret du 22 avril dernier, le général de l'infanterie von Treitschke, commandant du XIXe corps d'armée (2e saxon), a été admis à la pension de retraite, classé « à la disposition » et nommé adjudant général du roi de Saxe. Il a été remplacé à la tête de ce corps d'armée par le général-lieutenant comte Witzthum von Eckstädt, commandant de la 40e division (4e saxonne), qui a été en même temps promu au grade de général de l'infanterie.

ÉCOLES A FEU DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE PRUSSIENNE EN 1904. — Comme les années précédentes, les régiments d'artillerie de campagne exécuteront, en 1904, leurs écoles à feu dans les camps d'instruction de leur corps d'armée, lorsque celui-ci en possède : la durée prévue est d'environ trois semaines par brigade.

Par exception, la 6e brigade (IIIe corps) ira à Alten-Grabow (IVe); les 11e et 12e (VIe corps) à Neuhammer (Ve); la 13e (VIIe corps) à Munster (Xe); la 15e (VIIIe corps) à Senne (VIIe); la 20e (Xe corps) à Lockstedt (IXe).

Quant aux corps d'armée qui ne disposent pas d'un camp d'instruction sur leur territoire, leurs régiments d'artillerie de campagne seront répartis de la manière suivante :

IIe corps. — La 3e brigade fera ses écoles à feu à Hammerstein (XVIIe corps), la 4e brigade à Posen (Ve corps).

XIe corps. — La 22e brigade ira à Senne (VIIe corps); la 38e brigade à Jüterbog (IIIe corps).

XIVe corps. — La 28e brigade exécutera ses tirs à Haguenau (XVe corps); la 29e brigade et le 66e régiment à Darmstadt (XVIIIe corps).

XVIe corps. — Les 33e et 34e brigades se rendront à Elsenborn (VIIIe corps).

Les unités dont les lieux de garnison sont trop éloignés des camps d'instruction qui leur sont désignés doivent être transportées par chemin de fer, mais pour l'un des trajets seulement. Ce sont :

Le 10e régiment, allant de Hanovre à Lockstedt; le 19e, d'Erfurt à Jüterbog; le 22e, de Münster (VIIe corps) à Munster (Xe corps); le 23e,

de Coblenz à Senne; la 3e batterie du 24e, de Neustrelitz à Lockstedt; le 33e régiment, de Metz à Elsenborn; le 2e groupe monté et le groupe à cheval du 35e, de Deutsch-Eylau à Hammerstein; le 38e régiment, de Stettin à Hammerstein; le 1er groupe du 46e, de Wolfenbüttel à Lockstedt; le 47e, de Fulda à Senne; le 66e, de Lahr et Neuf-Brisach à Darmstadt; le 70e, de Metz et Morhange à Elsenborn; le 76e, de Fribourg à Darmstadt; les 21e et 57e, de Neisse, Grottkau et Neustadt à Neuhammer.

Enfin, après leurs écoles à feu à Elsenborn, les 34e et 69e régiments (Metz et Saint-Avold) seront transportés par voie ferrée dans la zone de leurs manœuvres d'automne.

Modifications au règlement d'exécution de la loi militaire. — L'Empereur a approuvé, le 25 mars dernier, sur le rapport du Chancelier de l'Empire, diverses modifications au règlement d'exécution de la loi militaire (Wehrordnung) : on en signalera seulement ici les plus importantes.

a) En Allemagne, les hommes de troupe de la marine proviennent normalement de deux catégories spéciales de recrutement, dites population maritime et population semi-maritime, et se distinguant par les professions des hommes qui en font partie et par le temps qu'ils ont passé à la mer avant leur incorporation (1).

A l'avenir, seront classés en outre, soit dans la population maritime, soit dans la population semi-maritime, les jeunes gens susceptibles d'être appelés sous les armes qui, après l'âge de dix-sept ans, auront rempli les conditions imposées à l'une ou l'autre de ces catégories, mais auront ensuite changé de profession.

b) Une autre modification apportée au règlement d'exécution de la loi militaire vise l'examen exigé pour l'engagement volontaire d'un an. Tout candidat qui aura échoué une fois à cet examen pourra s'y présenter une seconde fois, mais, en cas de nouvel échec, il lui sera interdit de recommencer l'épreuve, sauf dans des circonstances exceptionnelles et avec permission spéciale des autorités de la troisième instance de recrutement.

---

(1) En cas d'insuffisance des ressources des deux catégories de personnel, le nécessaire est prélevé sur l'ensemble des hommes soumis aux obligations militaires. En réalité, le recrutement maritime ne fournit plus que la moitié du contingent attribué à la marine : le surplus provient de la population terrienne.

Sous ces mêmes réserves, le nouvel examen ne pourra être subi qu'avant le 1er avril de l'année où le candidat aura vingt ans (1).

c) Le règlement spécifiait qu'en cas d'appel du landsturm, tous les hommes exercés qui en font partie dans les régions des corps d'armée nos I, II, IX, X et XVII, et qui sont classés dans la *Seewehr*, seraient mis à la disposition de la marine. D'après les nouvelles règles, cette mesure ne sera plus applicable au Ier corps d'armée.

d) Enfin la dispense du service armé est accordée aux ouvriers civils employés en temps de paix dans les magasins d'habillement; de même, si les intérêts militaires le permettent, les pompiers des places fortes, y compris les officiers, peuvent être exemptés de l'appel sous les drapeaux.

Nouveau pont de chemin de fer sur le Rhin. — Le 1er mai dernier, l'Empereur a inauguré un nouveau pont qui vient d'être construit, sur le Rhin, à Mayence. Cet ouvrage d'art, auquel a été donné le nom de *Kaiserbrücke*, est destiné à mettre en communication directe, par voie ferrée, Mayence et Wiesbaden; en outre, il reliera les lignes de la rive droite du Rhin avec celle de la rive gauche, notamment avec le chemin de fer stratégique en construction de Mayence à Sarrebrück par la vallée de la Nahe et le Palatinat bavarois.

Le nouveau pont, d'une longueur totale de 915 mètres, franchit le Rhin à hauteur de l'île de Petersaue, à 2,500 mètres en aval de celui qui joint Castel à Mayence. Il se compose de trois travées à poutres métalliques de forme parabolique, sur le grand bras qui sépare l'île de la rive gauche, et de deux travées analogues sur le petit bras (2). Ces deux parties principales du pont sont reliées, dans la traversée de l'île, par une section de six éléments en poutres à treillis (3). Sur chaque rive, l'ouvrage se termine par deux arches en maçonnerie au-dessus des quais du Rhin et des voies ferrées qui longent le fleuve.

Les piles intermédiaires sont basses; leurs têtes sont maintenues à une certaine distance au-dessous du tablier, qui dépasse, lui-même, d'environ neuf mètres la hauteur maxima des eaux admissible pour la navigation. Les piles de culée, au contraire, tant dans l'île que sur les rives du fleuve, sont surmontées de portes et de tourelles munies d'une

---

(1) La commission d'examen fonctionne deux fois par an, au printemps et en automne.

(2) Les longueurs des travées sont : Sur le grand bras, 93m,80, 107m,20, 107m,20; sur le petit bras, chaque travée a 116m,80.

(3) Chacun de ces éléments a 39m,20 de portée.

organisation défensive sommaire, et à l'architecture desquelles on a donné un certain caractère artistique en rapport avec le cadre pittoresque formé par le pays environnant. Des deux côtés du tablier ont été ménagées des chaussées auxquelles on peut accéder par des escaliers placés dans les culées.

Ce nouvel ouvrage d'art porte à dix-sept le nombre des ponts de chemins de fer allemands existant sur le Rhin, non compris celui de Coblenz (Pfaffendorf), qui n'est plus utilisé, depuis quelques années, pour le passage des trains. Ces ponts sont ceux de : Leopoldshöhe, Neuenburg, Brisach, Kehl, Roppenheim, Maxau (pont de bateaux), Germersheim, Spire (pont de bateaux), Mannheim, Worms, Mayence (amont), Mayence (aval), Coblenz (Horchheim), Cologne, Neuss, Hochfeld, Wesel.

Les travaux de chemin de fer exécutés autour de Castel ont entraîné, en outre, la construction d'un autre pont important sur le Main, près de Hochheim. D'une longueur totale de 575 mètres, il se compose d'une partie centrale, située au-dessus de la rivière, et formée de deux travées de 80 mètres; elle se relie aux rives par deux autres travées de 57 mètres, prolongées, elles-mêmes, au Nord, par une série de neuf arceaux de 23m,48 de portée; au Sud, par un arceau semblable de 11m,50.

Les dépenses faites pour la construction du nouveau pont de Mayence se sont élevées à 6,500,000 francs; celui d'Hochheim a coûté 1,400,000 francs.

RENVOI DE LA CLASSE ET APPEL DU CONTINGENT EN 1904, EN PRUSSE. — La classe de recrutement, qui termine actuellement son temps de service actif, sera renvoyée le 30 septembre, au plus tard. Dans les corps de troupe prenant part aux manœuvres d'automne, la libération aura lieu, en principe, deux jours après le retour dans les garnisons ou la fin de ces manœuvres; les hommes de l'artillerie à pied, qui n'y participent pas, seront renvoyés, en général, à la même date que ceux des corps d'infanterie de la même garnison, mais, en tout cas, au plus tôt le 20 septembre. Ceux qui servent dans le train et dans les commandements de district, les ouvriers hors rang et les infirmiers militaires seront libérés le 30 septembre.

Le contingent qui doit être appelé en 1904 sera incorporé à des dates variables suivant les armes. Les hommes désignés pour le service armé et affectés à la cavalerie, à l'artillerie montée, aux groupes d'attelages de l'artillerie à pied ou au train, rejoindront leurs corps aux dates fixées par les commandants de corps d'armée, aussitôt que possible après le 2 octobre, mais cependant, en principe, pas avant le retour des

corps dans leurs garnisons, à la suite des manœuvres d'automne. Les hommes de recrue destinés au régiment d'artillerie à pied n° 2, aux commandements de district, ou levés comme ouvriers hors rang ou comme infirmiers militaires, seront incorporés le 1er octobre. Pour tous les autres, la date sera ultérieurement fixée par le Ministre de la guerre, de manière qu'ils soient appelés dans le courant du mois d'octobre.

Dans les bataillons d'infanterie, de chasseurs, de tirailleurs, les batteries montées, les bataillons d'artillerie à pied, y compris les compagnies qui leur sont rattachées et leurs groupes d'attelages, les bataillons de pionniers, ceux des régiments de chemin de fer, ceux de télégraphie (1), le bataillon d'aérostiers (2), les bataillons du train (pour le personnel faisant deux ans de service), on incorporera comme effectif normal, pour le service armé, la moitié du nombre budgétaire total des *Obergefreite*, *Gefreite*, simples soldats et *Gefreite* infirmiers, défalcation faite des rengagés entretenus en place de *Gefreite*, simples soldats et *Gefreite* infirmiers de classes plus anciennes; dans les bataillons du train, on défalquera également, pour ce calcul, l'effectif supplémentaire prévu pour la constitution des groupes d'attelages du bataillon d'aérostiers et des troupes de télégraphie ainsi que du détachement du train de l'École de télégraphie de cavalerie.

On incorporera en outre, pour le service armé :

1° Dans les éléments ci-dessus indiqués, un nombre de recrues égal à celui des emplois vacants de rengagés;

2° Pour le recrutement des détachements de mitrailleuses, dans chaque bataillon auquel est rattachée une unité de ce genre, un supplément de 21 tirailleurs et de 13 conducteurs ;

3° Pour le recrutement de l'École de tir de l'artillerie de campagne, dans chaque régiment de cette arme, un supplément de 8 ou 9 hommes de recrue (3), à classer dans les batteries montées;

4° Pour le recrutement de l'École de tir de l'artillerie à pied et de la compagnie attachée à la commission d'expériences de cette arme, un supplément de 10 recrues dans chaque bataillon d'artillerie à pied;

5° Pour le recrutement de la section d'exploitation de la brigade de chemins de fer, un supplément de 36 recrues dans chaque bataillon des régiments de chemins de fer nos 1 et 3, ainsi que dans le 1er bataillon du régiment n° 2; de 18 recrues dans les compagnies prussiennes du 2e bataillon de ce régiment;

---

(1) Non compris les groupes d'attelages affectés à ces bataillons.

(2) Non compris le groupe d'attelages rattaché à ce bataillon.

(3) Dans un régiment de chaque corps d'armée, on incorpore 9 hommes et 8 dans les autres.

6° Pour l'entretien de l'effectif supplémentaire du train prévu pour les groupes d'attelages du bataillon d'aérostiers et des troupes de télégraphie, ainsi que pour le détachement du train de l'École de télégraphie de cavalerie, 7 ou 8 hommes faisant deux ans de service par bataillon (1).

Pour le service armé, on incorporera :

a) Dans les régiments de cavalerie à effectif fort, au moins 160 recrues, à effectif faible 150 ;

b) Dans les escadrons de chasseurs à cheval, au minimum un tiers du nombre budgétaire des *Gefreite* et simples soldats ;

c) Dans les batteries à cheval à effectif fort, au moins 32 hommes, à effectif faible 24 ;

d) Pour un an de service comme soldats du train, de 112 à 114 hommes par bataillon du train (2).

Comme ouvriers hors rang, tous les corps de troupe recevront un nombre de recrues égal à la moitié de l'effectif budgétaire du personnel de cette catégorie ; comme infirmiers militaires, chaque corps d'armée incorporera un nombre d'hommes égal à la moitié de l'effectif prévu par le budget, défalcation faite des rengagés.

Indépendamment de ces recrues, qui constituent l'effectif normal, chaque corps de troupe doit recevoir un certain nombre d'hommes désignés comme recrues en sus du contingent (Ueberetatsmässige) et destinés à couvrir les déchets résultant de décès, réformes, etc., survenus au cours de l'année, ainsi que les cessions faites par le corps aux commandements de district, de soldats instruits exerçant certaines profession (boulangers, etc.....).

Le nombre de ces recrues s'élève, dans l'infanterie, à 8 p. 100 de l'effectif normal armé à incorporer, tel qu'il a été indiqué ci-dessus, y compris les engagés volontaires, à 9 p. 100 pour les autres armes. Toutefois, dans la cavalerie et l'artillerie à cheval, où fonctionne le service de trois ans, l'effectif normal qui doit servir de base au calcul du nombre de recrues en sus du contingent est égal à celui de l'unité considérée en *Gefreite*, simples soldats, *Gefreite* infirmiers, y compris les rengagés, diminué du nombre des hommes renvoyés dans leurs foyers au départ de la classe.

Les instituteurs et aspirants-instituteurs incorporés pour un an dans

---

(1) On incorpore 7 hommes dans le bataillon de la Garde et dans les bataillons n°s 1, 2 et 3 ; 8 hommes dans les autres.

(2) Les bataillons n°s 1, 6, 9 et 11 recevront 112 hommes, le 14e bataillon 114, les autres 113.

l'infanterie sont considérés comme recrues en sus du contingent, mais ne comptent pas dans la majoration de 8 p. 100 indiquée ci-dessus.

Les recrues en sus du contingent appelées pour le service non armé sont au nombre de trois par corps d'armée pour les infirmiers militaires; pour les ouvriers hors rang, le chiffre est fixé par chaque commandant de corps d'armée pour l'ensemble des unités sous ses ordres : ces ouvriers sont affectés au magasin d'habillement du corps d'armée.

L'instruction ministérielle relative à l'appel du contingent, en 1904, rappelle que les hommes dont l'aptitude au service n'est pas établie ne doivent pas être conservés sous les drapeaux plus longtemps qu'il n'est nécessaire ; les commandants de corps d'armée ont à prendre le plus rapidement possible les mesures voulues pour assurer leur libération.

ESPAGNE.

Mariage des officiers. — Une loi du 5 avril 1904 vient de modifier les conditions exigées précédemment des officiers pour obtenir l'autorisation de se marier.

Les officiers et assimilés qui désirent contracter mariage devront avoir au moins 23 ans. Les officiers subalternes devront en outre justifier qu'ils possèdent des revenus personnels dont le montant, joint à leur solde et à leurs pensions pour décorations, représente la solde de capitaine. Sont dispensés de cette obligation, les officiers subalternes ou assimilés qui ont 30 ans d'âge et douze années de service effectif, et ceux qui appartiennent à certaines catégories spéciales (cadre de réserve, hallebardiers, invalides, garde civile, carabiniers, etc.), sans condition d'âge ni de service.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Organisation et fonctionnement du nouvel état-major général. — En juillet 1903 la *Revue militaire des armées étrangères* a signalé le vote de la loi du 14 février 1903 créant un Grand État-Major et en a indiqué les dispositions principales.

La nouvelle loi devant avoir pour effet de retirer au général Miles son titre de général commandant l'armée, il fut décidé de ne l'appliquer qu'à la date du 15 août 1903, c'est-à-dire quelques jours après l'admission du général Miles à la retraite par limite d'âge.

Un ordre du 14 août 1903 a résumé les dispositions fondamentales de la loi du 14 février 1903, précisé les attributions du Chef d'état-

major et nettement déterminé sa dépendance vis-à-vis du Secrétaire de la Guerre afin d'éviter dans l'avenir les conflits qui s'étaient élevés d'une façon presque continuelle entre les généraux commandant l'armée et les Secrétaires de la Guerre.

Situation du Chef d'état-major général. — Les relations qui doivent exister entre le Président, le Secrétaire de la Guerre et le Chef d'état-major sont déterminées ainsi qu'il suit par l'ordre du 14 août 1903.

« Conformément à la loi du 14 février dernier, le commandement de l'armée des États-Unis appartient au Président, commandant en chef de par la Constitution. Le Président placera des fractions de l'armée ou des armées séparées, lorsqu'il en sera formé, sous les ordres de commandants subordonnés à sa propre autorité ; dans le cas de nécessité, il pourrait, s'il le jugeait à propos, placer l'armée entière sous un seul commandant qui lui demeurerait subordonné. Mais, en temps de paix et dans les circonstances ordinaires, l'administration et le contrôle de l'armée sont exercés sans autre commandant en chef que le Président.

« Le commandement du Président s'exerce par l'intermédiaire du Ministre de la Guerre et du Chef d'état-major. » Moyennant qu'ils ne s'écartent pas des lois, les ordres du Ministre de la Guerre sont considérés comme ordres émanant du Président.

Le Chef d'état-major est le second du Ministre de la Guerre et lui sert de conseiller militaire ; il reçoit de lui les ordres et directions qu'il formule au nom du Président, et veille à leur exécution. Le Président peut toutefois, par exception, se faire renseigner ou conseiller directement par le Chef d'état-major ou lui donner directement ses instructions.

Le Chef d'état-major est choisi par le Président parmi les officiers ayant au moins le rang de brigadier général. L'accomplissement, dans de bonnes conditions, des devoirs de cette position nécessite des relations de confiance absolue, d'accord et de sympathie personnels entre celui qui en est revêtu d'une part et le Président et le Ministre de la Guerre d'autre part. Pour cette raison, et sans qu'il puisse être vu rien de personnel à l'officier en cause, les fonctions du Chef d'état-major prendront fin, au plus tard, le jour qui suivra l'expiration des fonctions du Président par qui il aura été nommé. Au cas ou cette intimité et sympathie se trouveraient compromises, il serait du devoir du Chef d'état-major de demander à être relevé de ses fonctions.

Le Chef d'état-major exerce son autorité et son contrôle sur toutes les troupes et services de l'armée et sur les directions du Ministère, dont les chefs ne communiquent plus avec le Ministre que par son intermédiaire. Il a, en outre, une action sur l'organisation et l'instruction des milices d'État dans la mesure très restreinte où celles-ci sont soumises à l'autorité du Gouvernement fédéral.

Recrutement de l'état-major. — L'état-major est recruté au moyen d'officiers détachés pour quatre ans de leurs régiments, auxquels ils continuent de compter. Ils ne peuvent être replacés de nouveau dans l'état-major qu'après un stage de deux années dans la troupe. Une commission permanente composée du Chef d'état-major général et des trois plus anciens des officiers de l'état-major choisit les nouveaux membres, qui ne sont nullement préparés à leurs fonctions par le passage dans une école remplissant le but de notre École Supérieure de Guerre. Ils ne retirent d'ailleurs aucun avantage de leur séjour dans l'état-major, car l'avancement dans l'armée fédérale a lieu uniformément à l'ancienneté, sauf pour les grades d'officier général.

Attributions des officiers de l'état-major. — Ils sont chargés, sous la direction du Chef d'état-major général, d'étudier toutes les questions qui intéressent la valeur de l'armée et son état de préparation à la guerre, son organisation, la répartition, l'équipement, l'armement et l'instruction des troupes (armée régulière, volontaires et milice), de préparer les projets de loi et les règlements qui intéressent l'armée, les transports de troupe, les communications, le casernement, les approvisionnements ; d'exercer un contrôle sur le service de l'inspection, sur l'instruction militaire des officiers et les examens auxquels ils sont astreints.

Ils sont particulièrement chargés de la préparation des plans de défense et de mobilisation, de l'étude des théâtres probables d'opérations. Ils rassemblent les renseignements nécessaires à ces études.

Ils sont répartis en *officiers de l'état-major servant avec les troupes* (general staff officers serving with troops), et *officiers de l'état-major du Ministère* (War Department general staff).

Les premiers sont placés auprès des officiers généraux commandant les divisions territoriales. Leur nombre et leur répartition sont fixés par le Chef d'état-major général.

L'état-major du Ministère est partagé en trois divisions qui comprennent chacune plusieurs sections. Le tableau ci-après, extrait du rapport annuel du Ministre de la Guerre pour 1903, en indique la composition détaillée avec la nature des questions traitées par chaque section.

ORGANISATION DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

1re Division.

(Un colonel chef de division ; 10 officiers adjoints.)

1re Section. — Organisation, répartition, équipement et armement, instruction de l'armée (réguliers, volontaires et milice) en temps de

paix et de guerre, à l'exception des points rentrant dans les attributions de la 3e division.

Mobilisation et concentration des forces de terre en temps de guerre.

Manœuvres.

2e *section. — Administration et discipline.* — Règlements et ordres généraux; règlements de manœuvre de la cavalerie, de l'artillerie de campagne et de l'infanterie; règlements sur le tir; revision du Code de justice militaire; examen des questions législatives concernant l'armée, y compris le budget; effectifs; recrutement; avancement et affectation des officiers, à l'exception de ceux des services techniques et des armes spéciales; récompenses militaires.

Surveillance du « War College », du Collège de service général (*general service and staff college*), de l'École d'application pour la cavalerie et l'artillerie de campagne, des écoles de postes, des bibliothèques de postes, des établissements d'instruction privés auxquels des officiers de l'armée sont attachés comme instructeurs militaires et en général de tout ce qui concerne l'instruction militaire.

3e *section. — Transports et communications.* — Transports sur terre et par eau; chemins de fer; transports sur roues et à dos de mulets; navires-transports; règlement pour l'embarquement et le débarquement; renseignements statistiques sur les moyens de transport et leur capacité; embarquement en chemin de fer et débarquement, et toutes questions se rapportant au transport des troupes et des approvisionnements; utilisation des moyens de communication; télégraphie optique et électrique, y compris les télégraphes et téléphones de campagne, câbles, ballons, télégraphie sans fil.

Postes, camps, dépôts, hôpitaux, casernements, dépenses s'y rapportant; approvisionnement en eau; hygiène.

Approvisionnements de campagne et de siège.

2e *division.*

(1 major chef de division, 8 officiers adjoints.)

Renseignements; réunion, classement et publication de documents historiques, statistiques et géographiques; bibliothèque du ministère; cartes américaines et étrangères; renseignements sur les armées et les places étrangères; publications officielles et études critiques des campagnes importantes.

Correspondance avec les attachés militaires.

3e *division.*

(1 colonel chef de division, 4 officiers adjoints.)

1re *section.* — Étude des théâtres probables d'opérations et prépara-

tion des plans de campagne, y compris celle des opérations combinées de l'armée et de la marine.

2e *section*. — Organisation, répartition, équipement et armement. instruction en temps de paix et de guerre des services techniques et des armes spéciales (génie, ordnance, corps des signaux, corps de santé, artillerie de côte, y compris les unités de volontaires et de milice).

Manuels pour les services techniques et les armes spéciales; examens pour le recrutement et l'avancement des officiers dans les services et armes; affectation; surveillance des écoles techniques.

Questions concernant la commission des inventions (*Board of ordnance and fortification*).

3e *section*. — Fortifications permanentes; choix de l'emplacement et armement des ouvrages; aménagements électriques et divers.

Torpilles et défenses sous-marines.

Manœuvres combinées de l'armée et de la marine.

Le premier titulaire des fonctions de Chef d'état-major général a été le lieutenant général Young. Président de la commission chargée de choisir les officiers du nouveau corps d'état-major; il a pris, ainsi que le brigadier général Carter, un de ses adjoints, une part importante à la nouvelle organisation.

Admis à la retraite depuis le commencement de la présente année, le général Young a été remplacé par le lieutenant général Chaffee, qui a commandé en 1900, le corps expéditionnaire de Chine.

Le lieutenant général Chaffee, Chef d'état-major général, a comme adjoints le major général Gillespie, ancien directeur du génie, le brigadier général Tasker-Bliss, président du Collège de guerre et le brigadier général Story, chef de l'artillerie.

LE NOUVEAU CANON DE CAMPAGNE. — Les données caractéristiques du canon de campagne modèle 1902 adopté par les États-Unis à la suite des expériences de Sandy-Hook sont les suivantes :

Calibre, $76^{mm},2$;

Poids du projectile, $6^{kg},8$;

Vitesse initiale, 518 mètres;

Rapidité du tir, 20 coups à la minute au maximum, 10 à 12 coups dans les conditions normales du service;

Poids de la pièce sur avant-train, 1724 kilogrammes;

Poids du caisson, 1835 kilogrammes.

La pièce comporte un affût inférieur, un affût supérieur avec berceau, un frein hydraulique et un récupérateur à ressorts.

Les boucliers ont une épaisseur de 5 millimètres et sont démontables en trois parties.

La batterie se compose de 4 pièces et 12 caissons et porte un approvisionnement de 358 coups par pièce (obus et shrapnels).

La moitié des 25 batteries nécessaires à l'armée régulière (50 pièces) a été commandée à l'usine Ehrhardt de Dusseldorf, la seule maison européenne qui ait subi toutes les épreuves du concours de Sandy-Hook. Pour le surplus, 50 pièces sont en construction dans les arsenaux de l'État (les bouches à feu à Watervliet, les affûts à Rock-Island), 34 dans l'Industrie privée à Bridgeport. Une partie des batteries de l'armée régulière doit recevoir ce matériel dans le courant de l'été 1904. L'armement de la milice aura lieu ensuite.

ITALIE.

Création d'un cours de topographie pratique. — Le Ministre de la guerre a décidé, pour l'année 1904-1905, la continuation du cours pratique de topographie créé en 1903, à titre d'essai, près l'Institut géographique militaire ; le cours, d'une durée de douze mois, commencera en novembre prochain.

Pourront être proposés pour suivre le cours pratique de topographie : les capitaines et lieutenants d'infanterie de l'armée active, sous la réserve que les capitaines n'auront pas plus de deux années de grade et que les lieutenants seront sur le point de passer au grade supérieur.

Une commission, présidée par le directeur en second de l'Institut géographique militaire, sera chargée d'examiner les titres des candidats et soumettra au Ministre la liste de ceux (une dizaine environ) qu'elle juge aptes, à suivre le cours.

Les manœuvres en 1904. — Les manœuvres qui auront lieu en 1904 en Italie sont les suivantes :

1° *Manœuvres de groupes alpins*, du 1er au 8 septembre inclus, sur le territoire du 5e corps d'armée (5e, 6e et 7e régiments alpins renforcés d'une classe de réservistes et de deux compagnies de milice mobile, deux bataillons alpins de milice territoriale, groupe d'artillerie de montagne de Vénétie, trois brigades mixtes, empruntées au Ve corps) ;

2° *Manœuvres de débarquement*, du 1er au 30 septembre inclus, sur le territoire du Xe corps d'armée (troupes du corps d'armée renforcées d'une classe de réservistes, infanterie de ligne et bersagliers et de détachements de milice territoriale) ;

3° *Exercices de découverte*, du 26 août au 4 septembre inclus, entre Stradella et Coni (lanciers de Milan et Victor-Emmanuel II, chevau-légers d'Alexandrie et de Rome) ;

4° *Manœuvres de brigade*, dans tous les corps d'armée sauf les Ve et Xe, d'après des instructions ultérieures ;

5° *Évolutions de brigades de cavalerie*, du 1er au 15 septembre inclus, dans le VIIIe corps (Savoie-cavalerie et chevau-légers de Lucques) et et dans le Xe corps (lanciers de Florence, chevau-légers de Montferrat et de Padoue).

ÉCOLES A FEU DES RÉGIMENTS D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE ET A CHEVAL. — Les régiments d'artillerie de campagne numérotés de 1 à 6, 8, 10, 12, 13, 16, 17, 20, 22 et le régiment à cheval exécuteront leurs tirs de groupe en pleine campagne dans les environs de leurs garnisons respectives et, par suite, la durée de leur séjour dans les polygones (1) sera réduite de trois jours.

RUSSIE.

RÉSEAUX FERRÉS ET FLUVIAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'ARMÉE DE MANDCHOURIE. – Deux ordres des 22 et 28 mars, du Lieutenant impérial en Extrême-Orient, placent certaines parties des réseaux ferrés et fluviaux d'Extrême-Orient sous la direction du commandant de l'armée de Mandchourie.

Voies ferrées. — Le chemin de fer du Transbaïkal et le chemin de fer mandchourien (non compris la section de Kharbin à Pogranitchnaia, frontière de la province maritime) sont placés, tant au point de vue technique et administratif qu'en ce qui concerne les transports militaires, sous la direction du commandant de l'armée de Mandchourie.

Pour les transports autres que ceux intéressant l'armée de Mandchourie (troupes n'appartenant pas à cette armée, transports pour la marine ou pour d'autres ministères), l'état-major du Lieutenant impérial en réglera l'exécution après entente avec l'état-major de l'armée de Mandchourie.

Le chemin de fer de l'Oussouri et la section Kharbin-Pogranitchnaia du Mandchourien restent placés sous la direction de l'état-major du Lieutenant impérial.

Voies fluviales. — Toutes les sections navigables de la Chilka et de

---

(1) Voir page 466.

l'Amour jusqu'à Khabarovsk, ainsi que la rivière Soungari, sont placées sous la direction du commandant de l'armée de Mandchourie. Les transports n'intéressant pas l'armée de Mandchourie seront exécutés après entente entre l'état-major du Lieutenant impérial et celui de l'armée de Mandchourie.

Toutes les voies fluviales de l'Amour en aval de Khabarovsk et de la rivière Oussouri sont placées sous la direction du commandant de la Province maritime.

L'état-major du Lieutenant impérial conserve d'ailleurs la haute administration des réseaux en question.

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT DE L'ARMÉE RUSSE. — Par prikaz du 15 avril 1904, le général-lieutenant Laskovski, commandant du 18e corps d'armée, a été nommé adjoint au commandement des troupes de la circonscription militaire de Varsovie en remplacement du général Pouzyrevski, nommé membre du Conseil de l'Empire (1). Le général Laskovski a été remplacé dans le commandement du 18e corps d'armée, à Iouriev (Dorpat), par le général-lieutenant Evréinov, qui était à la suite de l'infanterie de la Garde.

En Extrême-Orient, le général-lieutenant Sakharov, frère du Ministre de la guerre actuel, qui commandait le 1er corps de Sibérie, a été nommé chef d'état-major de l'armée de Mandchourie. Il a été remplacé dans le commandement du 1er corps de Sibérie par le général-lieutenant von Stakelberg, qui était à la disposition du général commandant l'armée de Mandchourie ; en outre, le général-lieutenant Zasoulitch, commandant du 2e corps d'armée de Sibérie a été relevé de ses fonctions et remplacé par le général-lieutenant von Keller, qui était à la disposition du commandant de l'armée de Mandchourie.

Le vice-amiral Makharov, mort à l'ennemi, le 9 avril dernier, devant Port-Arthur, est remplacé dans le commandement de la flotte de l'océan Pacifique par le vice-amiral Skrydlov, qui commandait la flotte de la mer Noire.

ORGANISATION DE L'ARTILLERIE EN EXTRÊME-ORIENT. — Un prikaz n° 155 du 10 février 1904, publié récemment, a modifié comme il suit la composition de l'artillerie des éléments stationnés en Extrême-Orient :

---

(1) Très peu de temps après, le 23 mai dernier, le général Pouzyrevski succombait à Varsovie aux suites d'une affection du cœur.

Chacune des 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 9e divisions de tirailleurs (1) de Sibérie orientale est dotée d'une brigade d'artillerie de même numéro à quatre batteries de huit pièces et d'une brigade de parcs volants d'artillerie.

Les 7e et 8e divisions affectées aux places de Port-Arthur et Vladivostok sont dotées chacune d'un groupe de trois batteries de huit pièces.

Il est formé pour les troupes de réserve de la Lieutenance impériale une batterie-cadre, qui fournit à la mobilisation une brigade de quatre batteries de huit pièces.

Deux batteries de dépôt nouvellement créées fourniront les hommes et les chevaux de remplacement.

Toutes ces batteries sont pourvues du nouveau canon à tir rapide de 76 millimètres.

Quant à l'artillerie de forteresse, elle est renforcée dans chacune des places de Port-Arthur et de Vladivostok d'un troisième bataillon.

Les nouvelles unités ont été formées au moyen des batteries existant déjà dans la Lieutenance impériale, complétées par des batteries ou compagnies amenées d'Europe, où elles ont été immédiatement remplacées par des unités nouvellement créées.

Un prikaz n° 198 du 14 avril a prescrit de reformer les deux batteries de mortiers de 15 centimètres, à six pièces chacune, qui avaient été supprimées dans ces dernières années, et qui disposeront de deux parcs volants de mortiers. Enfin, un prikaz n° 232, du 29 avril, a prescrit la formation :

a) D'une 1re brigade de parcs d'artillerie de Sibérie comprenant trois parcs chargés en munitions pour canon à tir rapide affectés à la première division d'infanterie de Sibérie (mobilisée au Transbaïkal).

b) De quatre parcs volants d'artillerie de Sibérie, non réunis en brigades, numérotés de 1 à 4, et chargés en munitions pour canon léger. Ces quatre groupes sont affectés au quatrième corps de Sibérie, composé des 2e et 3e divisions d'infanterie de Sibérie, dont l'artillerie comprend quatre groupes de deux batteries armées du canon léger.

Par suite de ces diverses modifications, l'artillerie *mobilisée en Asie* et affectée à l'*armée de Mandchourie* comprend normalement les éléments suivants :

(1) Nous emploierons désormais l'appellation *tirailleurs* adoptée en Russie pour traduire le mot *strielok*, au lieu de celle de *chasseurs* employée jusqu'à présent dans la *Revue* pour désigner les unités en question et les autres formations analogues.

Sept brigades d'artillerie à quatre batteries chacune, soit	224	pièces.
Deux batteries de montagne (n°s 1 et 2)	12	—
Quatre batteries cosaques du Transbaïkal des 1er et 2e tours (n°s 1, 2, 3, 4)	24	—
Une brigade d'artillerie de réserve de Sibérie à quatre batteries	32	—
Quatre groupes d'artillerie de réserve de Sibérie à deux batteries	64	—
Deux groupes des 31e et 35e brigades d'artillerie d'Europe à trois batteries	48	—
Deux batteries de mortiers	12	—
SOIT AU TOTAL	416	pièces.

Ces batteries disposent de huit brigades, de trois parcs d'artillerie chacune, portant des munitions pour canon à tir rapide, de quatre parcs indépendants chargés en munitions pour canon léger, et de deux parcs volants de mortiers.

On peut y ajouter pour mémoire trois compagnies de mitrailleuses, servies par l'infanterie, affectées aux 1re, 3e et 5e divisions et environ vingt batteries irrégulières faisant partie des troupes de la garde du Mandchourien.

L'artillerie affectée aux *places fortes* comprend :

Deux groupes de trois batteries affectées aux 7e et 8e divisions (Port-Arthur et Vladivostok), soit 48 pièces à tir rapide ;

Trois bataillons à quatre compagnies dans chacune des places de Port-Arthur et Vladivostok, soit 24 compagnies d'artillerie de forteresse ;

Une compagnie d'artillerie de forteresse à Nikolaevsk ;

Un détachement à la baie de Posiet.

En outre, d'après des renseignements de presse, les troupes chargées de la garde du chemin de fer mandchourien disposeraient d'un certain nombre de pièces de modèles non réglementaires ou anciens permettant de former sept ou huit batteries, ou même plus.

ORGANISATION DES TROUPES DU GÉNIE EN EXTRÊME-ORIENT. — Trois prikaz n°s 156, 171 et 186 de 1904 résument un certain nombre de décisions relatives à la création de nouvelles unités en Asie.

Par suite de ces nouvelles formations, les troupes du génie stationnées en Extrême-Orient comprendront :

a) Quatre bataillons de sapeurs de Sibérie orientale, correspondant aux quatre corps d'armée de Sibérie et portant les mêmes numéros ;

chacun des trois premiers bataillons comprend quatre compagnies de sapeurs, une compagnie de télégraphistes et une compagnie de pontonniers disposant de deux parcs légers de pont.

Le bataillon n° 4 a été obtenu par la transformation de la compagnie de sapeurs de la Sibérie occidentale en deux compagnies de sapeurs et une compagnie de télégraphistes.

b) Un bataillon de pontonniers de la Sibérie orientale, comprenant deux compagnies de pontonniers et disposant en outre, à titre de réserve spéciale, d'un matériel de pont pour une longueur de 100 sajènes (213 mètres).

c) Une compagnie d'aérostiers de Sibérie.

d) Un parc de campagne du génie de la Sibérie orientale, comprenant trois sections pour les trois premiers corps d'armée et une section indépendante de parc de campagne pour le 4e corps; cette dernière section est rattachée au bataillon n° 4.

Toutes ces unités sont affectées à l'armée de Mandchourie et ont été constituées sur le pied de guerre.

Tous les hommes de troupe des quatre bataillons de sapeurs et du parc de campagne du génie de la Sibérie orientale ont été armés avec des fusils du modèle employé par les dragons (à la place du revolver et du sabre).

e) Une compagnie de sapeurs du Kvantoun non rattachée à la place de Port-Arthur.

f) Les troupes de forteressse suivantes :

A Port-Arthur : une compagnie de mineurs-torpilleurs et un détachement de télégraphie de forteresse de 1re classe.

A Vladivostok : deux compagnies de mineurs-torpilleurs, une compagnie de sapeurs, un détachement de télégraphie de forteresse de 1re classe et un détachement d'aérostiers de forteresse.

A la baie de Posiet : une compagnie de mineurs-torpilleurs.

A Nikolaevsk (sur l'Amour) : une compagnie de mineurs-torpilleurs.

Il convient d'ajouter à cette énumération les troupes de chemin de fer suivantes, dont les éléments sont fournis en principe par le génie : la brigade de chemin de fer de l'Oussouri, qui comprend deux bataillons à quatre compagnies et la brigade de chemins de fer du Transamour affectée au service du Mandchourien, qui comprend normalement quatre bataillons à six compagnies; mais au mois de janvier dernier, cette dernière brigade n'avait encore que 18 compagnies de formées (au lieu de 24).

CONTREBANDE DE GUERRE.—Par ordonnance de l'Empereur de Russie,

le coton a été ajouté aux articles que le règlement du 14 février 1904 (1) déclare contrebande de guerre.

SUISSE.

Réorganisation de l'artillerie de campagne. — D'après la loi promulguée le 15 avril 1904, par l'Assemblée fédérale, l'introduction du nouveau matériel d'artillerie de campagne de $7^{cm},5$ aura pour conséquence la substitution aux batteries actuelles de $8^{cm},4$ de 72 nouvelles batteries à quatre pièces, dont 48 fournies par les cantons et 24 par la Confédération.

Ces batteries seront réunies par deux ou trois en groupes, et ceux-ci, également par deux ou trois, en régiments.

Les hommes ayant servi dans l'artillerie de campagne seront versés, lors de leur passage dans la landwehr, dans les compagnies de parc de landwehr et dans les unités de l'artillerie de position et du train des troupes sanitaires.

Des ordonnances ultérieures du Conseil fédéral fixeront provisoirement la composition des régiments et des groupes, l'effectif en hommes, chevaux et voitures des batteries de campagne et des compagnies de parc de landwehr.

Essai d'une nouvelle tenue pour la cavalerie. — La nouvelle tenue mise en essai en 1904 pendant les écoles de recrues comprend les éléments suivants :

1° Brodequins lacés ;

2° Culottes gris bleuté, boutonnées au bas de la jambe et serrées au-dessus du genou par un lacet et six œillets ;

3° Jambière en cuir fauve, avec courroies, analogues à celles qui sont en usage dans l'armée anglaise ;

4° Veste-blouse en drap vert foncé, à col droit agrafé, avec plis devant et derrière et une rangée de boutons argentés ;

5° Manteau-pèlerine appelé « chuz » dans la Suisse allemande. C'est une pièce de drap carrée avec fente pour le passage de la tête ;

6° Casque en feutre noir, comprimé, durci et poli, avec un cimier bas métallique oxydé.

On doit essayer également une nouvelle carabine, qui ne différera de celle qui est actuellement en service que par le système de fermeture qui sera le même que celui du fusil d'infanterie réglementaire.

---

(1) Voir page 473.

BIBLIOGRAPHIE.

Max Hübner, lieutenant-colonel Z. D. Eine Pforte zum schwarzen Erdteil (Une porte sur le continent noir). Halle-sur-Saale, 1904. — Gebauer-Schwetschke, in-8°, 312 p., 42 photographies dans le texte, 8 planches hors texte et un croquis d'ensemble de l'Algérie-Tunisie).

Ce livre contient les impressions du lieutenant-colonel de l'armée allemande Max Hübner à la suite d'un voyage à travers l'Algérie-Tunisie. A part une excursion jusqu'à Duveyrier, qui donne à l'auteur l'occasion d'étudier la situation respective de la France et du Maroc, nous retombons dans la tournée classique qui s'impose au touriste.

Il ne faut donc chercher dans cet ouvrage, très soigné dans la forme et parsemé d'illustrations intéressantes, aucun aperçu nouveau sur des régions maintes fois parcourues et décrites ; il mérite cependant d'être signalé parce que, s'adressant à des lecteurs allemands, il présente la colonisation française et les institutions dont la France a doté l'Algérie sous un jour particulièrement flatteur.

Deux chapitres méritent à ce point de vue de retenir l'attention : le premier a trait à l'expansion de la colonisation française en Algérie, le second expose l'organisation de notre armée d'Afrique.

Le lieutenant-colonel Hübner, cela se comprend, s'est particulièrement intéressé aux choses militaires et il ne ménage pas les éloges. La légion étrangère, elle-même, que la plupart des auteurs allemands se plaisent à qualifier du titre d' « enfer sur la terre », trouve grâce devant ses yeux.

« Sur le compte des régiments étrangers, dit-il, courent les récits les plus nombreux et les plus variés. Il est bien évident qu'on ne saurait jamais trop détourner les jeunes gens de l'idée de se soustraire par un coup de tête à la dette militaire que leur impose la patrie ; mais il est également évident que dans une troupe comme la légion, composée d'éléments si divers, il faut faire régner une discipline particulièrement sévère ; il est certain, d'autre part, qu'on utilise très souvent ces troupes dans des régions où le climat et l'ennemi sont également redoutables. Il faut cependant reconnaître que les légionnaires qui font preuve de bonne conduite et de zèle sont toujours récompensés, et qu'on sait apprécier en particulier les belles actions de guerre.

« Ce que j'ai vu de l'armée française d'Afrique, dit-il en fermant ce chapitre, et j'en ai vu une grande partie, m'a rempli d'une réelle admiration. Les hommes sont beaux, vigoureux, la discipline parfaite. On sent chez les officiers et chez les hommes la rude instruction due à

la vie saine des camps ; les officiers paraissent pénétrés de la grandeur de la tâche, si lourde de responsabilités, à laquelle ils se sont donnés.

« La République doit être fière de cette armée qui sera et doit être en tous temps une véritable école supérieure pour l'armée de la métropole. »

Grand État-Major prussien (Section historique). — ERFAHRUNGEN AUSSEREUROPÄISCHER KRIEGE NEUESTER ZEIT. I. *Aus dem Südafrikanischen Kriege 1899 bis 1902.* (Les leçons des guerres récentes hors d'Europe. I. La guerre Sud-africaine de 1899 à 1902). — Berlin, Mittler und Sohn, 1904, in-8°, 127 p., 5 croquis, 3 fr. 50.

Cette brochure fait suite à celle que le Grand État-Major a publiée en 1903 (1). Elle expose les opérations effectuées sous le commandement de lord Roberts jusqu'à la prise de Bloemfontein. Le récit des faits, appuyé de pièces justificatives données comme annexes, est accompagné de commentaires. Il est surtout intéressant d'indiquer quelles sont les observations d'ensemble formulées par le Grand État-Major, quels sont, d'après lui, les enseignements à tirer de la guerre Sud-africaine.

« L'étude détaillée des succès et des revers survenus dans cette guerre, écrit-il, nous conduit à cette conclusion importante et certaine, que les principes de nos règlements, même en présence des effets des armes actuelles, demeurent intacts. » Quant aux procédés de détail, ils pourront parfois être améliorés en profitant des enseignements de la guerre Sud-africaine. Il est certain que les distances actuelles de combat sont plus grandes qu'autrefois ; d'autre part, il est douteux que l'on puisse employer des troupes en ordre serré dans des zones battues par le feu ennemi ; enfin, la formation et les mouvements des tirailleurs progressant dans l'attaque devront tenir très soigneusement compte de l'efficacité de ce feu : il faudra que leur dispersion ne nuise pas à leur unité d'action, à la convergence de leurs efforts, élément essentiel de la puissance de leur propre tir. « Dans l'avenir, malgré l'efficacité des fusils de petit calibre avec poudre sans fumée, l'attaque connaîtra encore le succès, si les principes qui la régissent sont compris avec une intelligence sûre et appliqués habilement aux exigences infiniment variables du combat. »

MAJOR SCHROETER. — DIE BEDEUTUNG DER FESTUNGEN IN DER GROSSEN KRIEGFÜHRUNG AUF GRUNDLAGE DER MOLTKESCHEN OPERATIONSENTWÜRFE FÜR DIE KRIEGE MIT DÄNEMARK, ŒSTERREICH UND FRANKREICH. (Importance des places fortes dans la conduite de la guerre, d'après le

---

(1) Voir p. 93.

projet d'opérations de Moltke pour les guerres contre le Danemark, l'Autriche et la France). — Berlin, 1904, Mittler und Sohn, in-8°, 200 p., 5 fr. 65.

Le major Schrœter a extrait de la correspondance de Moltke les considérations émises par le chef du Grand État-Major, dans ses différents mémoires de 1864 à 1870, sur le rôle des places allemandes et étrangères. Il y a ajouté quelques idées de Verdy du Vernois. L'ouvrage montre la nécessité pour le haut commandement d'avoir des doctrines exactes sur la guerre de siège, le rôle considérable que les places peuvent jouer, si l'on sait combiner leur action avec les opérations de l'armée de campagne. Il fournit, sous une forme concrète et très concise, une base précieuse aux méditations.

Freiherr von Meerscheidt-Hüllessem, General der Infanterie Z. D. — Die Ausbildung der Infanterie. II. Theil : *Die Frühjahrs-Periode* (L'instruction de l'infanterie. 2e Partie : La période de printemps). — Berlin, 1904, Mittler und Sohn, in-8°, 116 p., 3 francs.

La deuxième partie de l'ouvrage du général von Meerscheidt-Hüllessem est consacrée à l'instruction de la compagnie et du bataillon (1).

L'auteur insiste à nouveau sur la nécessité absolue de ne rien sacrifier à la parade, d'avoir pour seul but la préparation à la guerre : « Le « dressage » s'obtient aisément, dit-il, même en peu de temps, mais il ne donne qu'une discipline factice. Le difficile c'est de faire pénétrer dans la chair et le sang une discipline de fer véritable qui subsiste dans les circonstances les plus graves, même quand les chefs sont tombés. »

Ce résultat ne peut être obtenu en deux ans que si tous les instants sont consacrés à la préparation à la guerre, au combat, et si l'on travaille avec méthode.

L'ouvrage est un commentaire à la fois très complet et très concis des règlements allemands. Il montre avec beaucoup de netteté les exigences de la guerre moderne et les moyens d'y faire face.

Capitaine Schmid. — Dispositionsbehelf für den Angriff auf feste Plätze (Aide-mémoire pour l'attaque des places fortes). — Vienne, Seidel, 1904, 1 vol. in-16, 3 fr. 75.

Guide to official letter writting, orders, etc. (Guide pour la correspondance officielle, la rédaction des ordres, etc.). — Londres, Gale et Polden, 1904, 1 vol. in-12, 1 fr. 85

---

(1) Voir p. 382.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE SOIXANTE-TROISIÈME VOLUME

DE LA

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES.

(NUMÉROS 914 A 919.)

N. B. — Les *Articles* sont précédés d'un astérisque, qui permet de les distinguer des *Nouvelles militaires*.

Aérostation.

Angleterre.

Armes portatives. — Tir. — Munitions

Artillerie.

Art militaire. — Tactique. — Stratégie.

Autriche-Hongrie.

Belgique.

Bibliographie.

Budgets.

Bulgarie.

Camps. — Rassemblements d'exercices.

Cartes et croquis.

Cavalerie. — Remonte.

Chemins de fer.

Droit international.

Écoles militaires.

Empire allemand.

Espagne.

État-major.

États-Unis d'Amérique.

Événements de guerre contemporains.

Génie. — Fortifications.

Grèce.

Habillement. — Équipement.

Pages.

Histoire militaire.

Infanterie.

Instruction militaire.

Italie.

Japon.

Justice militaire.

Marine.

Ministères de la Guerre.

Mobilisation.

Monténégro.

Norvège.

Officiers et assimilés.

Organisation générale des armées.

Pays-Bas.

Portugal.

Recrutement.

Républiques Sud-africaines.

Réserves-milices.

Roumanie.

Russie.

Serbie

Service en campagne.

Service de Santé.

Sociétés.

Sous-officiers.

Suisse.

Troupes coloniales.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cᵉ, 2, rue Christine.

Sous-officiers.

Suisse.

Troupes coloniales.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, 2, rue Christine.

